



RECHERCHES LVI, 2-3, 2015 **SOCIOGRAPHIQUES**



L'ENVIRONNEMENT EN DÉBAT AU QUÉBEC

ACTEURS, INSTITUTIONS, ENJEUX

Présentation : l'environnement en débat

La réhabilitation des rivières urbaines

Le respect des droits des peuples autochtones

Le mouvement d'opposition au gaz de schiste

La gestion intégrée de la ressource-eau

Une histoire de la conservation volontaire

L'environnement : quelle valeur pour les jeunes ?

Variation sociale des pratiques de santé

Un rituel automobile au cœur de la ville

Évolution du droit à la ville pour les femmes

NOTE CRITIQUE

Le mouvement étudiant québécois

COMPTES RENDUS

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Revue fondée en 1960 par

FERNAND DUMONT (1927-1997)

JEAN-CHARLES FALARDEAU (1914-1989)

YVES MARTIN

publiée par

LE DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, Canada

RÉDACTION/DIRECTION

Sylvie Lacombe, Université Laval

Gérard Duhaime, Université Laval

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Julie Richard

COMITÉ DE RÉDACTION

Sébastien Arcand, HEC Montréal

Jacques Beauchemin, UQAM

Micheline Cambron, Université de Montréal

Anne Caumartin, Collège militaire royal de Saint-Jean

Andrée Fortin, Université Laval

Marcel Fournier, Université de Montréal

Laurie Guimond, UQAM

Pierre Hamel, Université de Montréal

Bruno Jean, UQAR

Simon Langlois, Université Laval

Richard Marcoux, Université Laval

Daniel Mercure, Université Laval

É.-Martin Meunier, Université d'Ottawa

Dominique Morin, Université Laval

Claire Poitras, INRS Urbanisation, culture et société

COMITÉ SCIENTIFIQUE

INTERNATIONAL

Leslie Choquette, Assumption College

Luca Codignola, Università di Genova, Italie

Maria-Teresa Gutierrez, Université

Nationale Autonome, Mexique

Hans-Jürgen Lüsebrink, Université de Sarrebrück

Carmen Mata Barreiro, Universidad

Autonoma de Madrid, Espagne

Miho Matsunuma, Gunma University, Japon

Florian Michel, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Leigh Oakes, Queen Mary

University of London

Jacques Palard, Université de Bordeaux

Geneviève Zubrzycki, Université du Michigan

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Recherches sociographiques

Département de sociologie

1030, av. des Sciences-Humaines

Bureau 3465

Faculté des sciences sociales

Université Laval

Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : (418) 656-3544

rechsoc@soc.ulaval.ca

www.soc.ulaval/recherchessociographiques/

Dépôt légal (Québec 2^e et 3^e trimestre 2015)

ISSN 0034-1282

ISBN PDF 978-2-924559-03-1

RECHERCHES
SOCIOGRAPHIQUES

L'objet de *Recherches sociographiques*

Recherches sociographiques est une revue pluridisciplinaire consacrée à l'étude de la société québécoise et du Canada français; elle publie des travaux originaux, des notes critiques et des comptes rendus. Saisir le Québec et le Canada français dans leurs composantes spatiales, historiques, politiques, économiques, sociales et culturelles, voilà son objet propre. *Recherches sociographiques* se veut donc un carrefour, une sorte de place publique où on analyse, compare, interprète, à la lumière de diverses traditions scientifiques.

Cette revue est publiée grâce à la subvention
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Elle est membre de la SODEP.



Photo de la couverture : Jacques Gosselin

Recherches sociographiques, revue pluridisciplinaire d'études québécoises, est publiée en collaboration avec l'Association internationale des études québécoises.

Recherches sociographiques est indexée dans plusieurs **répertoires bibliographiques** (Bulletin signalétique 521. Sociologie, Point de repère, Historical Abstracts, Language and Language Behavior Abstracts, Public Affairs Information Service, RADAR, Sociological Abstracts, America : History and Life, International Bibliography of Periodical Literature, International Bibliography of the Social Science, Linguistic and Language Behavior Abstracts, INIST, Google scholar, Google), dans plusieurs **banques de données bibliographiques** (America : History and Life, Historical Abstracts, International Bibliography of Periodical Literature, International Bibliography of the Social Sciences, Linguistic and Language Behavior Abstracts, Sociological Abstracts, INIST) et à l'Institut de l'informatique scientifique et technique

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

mai – décembre 2015

Volume LVI, numéro 2-3

L'environnement en débat au Québec. Acteurs, institutions, enjeux sous la direction de Louis Guay et Pierre Hamel

Notices biographiques	245

Louis GUAY	Présentation : l'environnement en débat	249
Pierre HAMEL		

RECHERCHE

Stéphane CASTONGUAY	La réhabilitation des rivières urbaines au Québec	271

Sarah TEITELBAUM	Le respect des droits des peuples autochtones dans le régime forestier québécois : quelle évolution (1960-2014)?	299

Sébastien CHAILLEUX	De la revendication locale à la mise en cause globale : trajectoire du mouvement d'opposition au gaz de schiste au Québec	325

Nancy EMOND	La gestion intégrée de la ressource-eau au Québec : prolégomènes sur les mutations et la fixité de l'espace institutionnel	353

Olivier CRAIG-DUPONT et Gérald DOMON	Protection privée de la biodiversité et fiscalisation du marché de la « <i>wilderness</i> » : une histoire de la conservation volontaire au Québec	381

Chantal ROYER et Arthur DE GRANDPRÉ	L'environnement : quelle valeur pour les jeunes Québécois?... ..	419

* * *

Alex DUMAS, Cindy BERGERON et Mathieu SAVAGE	Position sociale et style de vie. La variation sociale des pratiques de santé après un incident cardiaque	437

Gilbert MCLAUGHLIN et Christophe TRAISNEL	Le <i>Up and down</i> de Tracadie-Sheila, Nouveau Brunswick. Un rituel automobile au coeur de la ville	463

Marie-Ève DESROCHES et Catherine TRUELLE	Transformation des quartiers centraux, mobilisation et évolution du droit à la ville pour les femmes : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal	481

NOTE CRITIQUE

- Eugénie DOSTIE-GOULET, Le mouvement étudiant québécois : son rapport aux médias, à l'opinion publique et au gouvernement en temps de crise (Josianne MILLETTE, *De la rue au fil de presse. Grèves étudiantes et relations publiques*; Pierre-André TREMBLAY, Michel ROCHE et Sabrina TREMBLAY (dir.), *Le printemps québécois. Le mouvement étudiant de 2012*)..... 505

COMPTES RENDUS

- Louis-André RICHARD (dir.) *La cité et ses ombres. Construire une société juste. Un débat entre Mathieu Bock-Côté et Roch Bolduc* (Patrick MOREAU)..... 513
- Jean-Pierre CHARLAND et Sabrina MOISAN, *L'histoire du Québec en 30 secondes. Les événements les plus marquants expliqués en moins d'une minute* (Jean LEVASSEUR)..... 515
- Louis GAGNON, *Louis XV et le Canada, 1743-1763* (Marie-Ève OUELLET)..... 516
- Georges AUBIN et Jonathan LEMIRE, *Ludger Duvernay. Lettres d'exil, 1837-1842* (Mylène BÉDARD) 518
- Miriam FAHMY (dir.), *L'état du Québec 2013-2014. Le pouvoir citoyen* (Raphaël CANET) 519
- Harold BÉRUBÉ, *Des sociétés distinctes. Gouverner les banlieues bourgeoises de Montréal, 1880-1939* (Florence PAULHIAC SCHERRER) 521
- Dale GILBERT, *Vivre en quartier populaire. Saint-Sauveur, 1930-1980* (Lysandre ST-PIERRE)... 523
- Jean-Denis GENDRON, *La Modernisation de l'accent québécois. De l'accent traditionnel au nouvel accent : 1841-1960. Esquisse historique. Contribution à l'histoire de la prononciation du français au Québec* (Benoît MELANÇON) 525
- Jean-Denis GENDRON, *La modernisation de l'accent québécois. De l'accent traditionnel au nouvel accent : 1841-1960. Esquisse historique. Contribution à l'histoire de la prononciation du français au Québec* (Claude POIRIER) 527
- Raymond BRODEUR, Hermann GIGUÈRE, Gilles ROUTHIER (dir.), *Parce qu'ils ont cru, on le voit! Le Séminaire de Québec célèbre ses 350 ans* (Mona ABBONDANZA) 532
- Michel O'NEILL, *L'épopée des Petits frères de la Croix. Histoire d'une nouvelle communauté monastique québécoise dans l'Église catholique d'aujourd'hui* (Marc DUMAS) 533
- Jacqueline LOW et Gary BOWDEN (dir.), *The Chicago School Diaspora. Epistemology and Substance* (François-Olivier DORAIS) 535
- Annie CLOUTIER, *Aimer, Materner, Jubiler. L'impensé féministe au Québec* (Yolande COHEN)..... 538
- Olivier CÔTÉ, *Construire la nation au petit écran. Le Canada, une histoire populaire de CBC/Radio-Canada, 1995-2002* (Sylvie LACOMBE) 540
- Jean-Pierre PROULX, avec la collaboration de Christian DESSUREAULT et Paul AUBIN, *La genèse de l'école publique et de la démocratie scolaire au Québec. Les écoles de syndics, 1814-1838* (Mélanie BÉDARD)..... 542
- ABSTRACTS 547

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Cindy Bergeron a complété une maîtrise en Science de l'activité physique à l'Université d'Ottawa. Elle est présentement fonctionnaire fédérale et étudiante à l'École Nationale d'Administration Publique. Elle a récemment publié un article dans la Revue de l'Université de Moncton sur la réadaptation cardiaque en contexte de défavorisation matérielle et sociale.

Stéphane Castonguay est professeur titulaire en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières et membre du Centre interuniversitaire d'études québécoises. Spécialiste de l'histoire environnementale, il est l'auteur de plusieurs articles et chapitres d'ouvrage sur l'industrialisation, la pollution, et la réhabilitation des rivières au Québec. Il a corédigé la publication des ouvrages *Metropolitan Natures. Environmental Histories of Montreal* (University of Pittsburgh Press, 2011) avec Michèle Dagenais, et *Urban Rivers: Re-making Rivers, Cities and Space in Europe and North America* (University of Pittsburgh Press, 2012) avec Matthew Evenden. Il publiera prochainement aux Presses de l'Université Laval *Le gouvernement des ressources. Sciences et territorialités de l'État québécois, 1867-1939*.

Sébastien Chailieux est candidat au doctorat au département de sociologie de l'Université Laval en cotutelle avec l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux (Centre Emile Durkheim). Ses recherches de doctorat portent sur la comparaison des processus de cadrage de la controverse sur le gaz de schiste en France et au Québec et leur influence sur l'action publique. Il s'intéresse à la place de la participation publique et de l'expertise scientifique dans les controverses sociotechniques et au rôle joué par les constructions narratives dans le cadrage des problèmes publics. Ses domaines d'expertise comprennent l'énergie, l'environnement et les industries extractives.

Olivier Craig-Dupont est doctorant finissant au programme d'Aménagement de l'Université de Montréal. Après des études de premier cycle en sociologie des sciences à l'Université du Québec de Montréal, il a complété une maîtrise en Études québécoises à la Chaire de recherche du Canada en histoire environnementale du Québec de l'UQTR et un Master 2 en Anthropologie politique à l'Université Jean Monnet, en France. Actuellement sous la direction du professeur Gérald Domon à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, il mène une étude sur l'histoire des politiques provinciales de conservation volontaire de la biodiversité. Cet article est issu de ses travaux.

Arthur de Grandpré étudie au Baccalauréat en Sciences biologiques et écologiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières. En plus de son grand intérêt pour l'étude du vivant et des écosystèmes, il s'intéresse au rapport que les hommes entretiennent avec l'environnement ainsi qu'aux méthodes des sciences sociales. Il a entre autres collaboré à des études de fréquentation de sites, de mesure de retombées économiques et d'aménagement de bandes riveraines.

Marie-Ève Desroches entame un doctorat en études urbaines à l'Institut national de la recherche scientifique. Elle est détentrice d'un baccalauréat en études politiques appliquées de l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise en études urbaines de l'Université du Québec

à Montréal (UQÀM). Elle a collaboré à des recherches portant sur les questions relatives à la place des femmes en ville, à la sécurité urbaine, aux injustices sociospatiales et au droit à la ville.

Gérald Domon est professeur titulaire à l'École d'Urbanisme et d'Architecture de paysage de l'Université de Montréal. Il est aussi directeur scientifique associé à la Chaire en paysage et environnement et de la Chaire UNESCO en paysage et environnement. Spécialiste de l'écologie des paysages appliquée à l'aménagement des territoires ruraux, il a dirigé de nombreuses recherches sur les transformations de ceux-ci, et ce, tant au plan physico-spatial que sociodémographique. Auteur de plusieurs articles et ouvrages sur le sujet, il a notamment publié, aux Presses de l'Université de Montréal, *Le paysage humanisé au Québec, nouveau statut, nouveau paradigme* (2009) qui s'attarde à la problématique de la protection de la biodiversité liée à l'activité humaine.

Alex Dumas est professeur agrégé à l'École des sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa. Il a obtenu son doctorat de l'Université de Montréal et a poursuivi des études postdoctorales à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Cambridge. Ses recherches portent principalement sur les inégalités sociales de santé et le rapport au corps de différents groupes sociaux. Il a publié dans les revues *Social Theory & Health*, *Sociology of Health & Illness*, *Medicine, Health Care & Philosophy*, *Health et Health Sociology Review*.

Nancy Emond est doctorante en sociologie à l'Université Laval. Elle détient également un Baccalauréat en Science politique ainsi qu'une Maîtrise en Aménagement du Territoire et Développement Régional. Ses recherches portent principalement sur les facteurs socio-institutionnels associés aux modèles de gestion intégrée des ressources naturelles (eau, hydrocarbures non conventionnels), sur l'évaluation de la performance de ces modèles, ainsi que sur l'analyse des réseaux, et plus spécifiquement le rôle des acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Louis Guay a été professeur titulaire au département de sociologie et membre de l'Institut en environnement, développement et société à l'Université Laval (IHQEDS). Ses recherches et ses enseignements ont porté sur les problèmes écologiques globaux, en particulier les changements climatiques et la biodiversité, sur les rapports entre science et politique en matière d'environnement et sur la ville et l'aménagement. Il a aussi étudié les impacts sociaux des changements technologiques et s'est penché sur diverses controverses socio-écologiques, notamment la forêt et l'eau. Il a codirigé un ouvrage intitulé *Les enjeux et les défis du développement durable*, publié aux Presses de l'Université Laval (2004) et un autre ouvrage *Mouvements sociaux et les changements institutionnels*, publié aux Presses de l'Université du Québec (2005). Avec Pierre Hamel, il a publié un ouvrage intitulé *Cities and Urban Sociology*, Oxford University Press, Toronto (2014). Ses recherches actuelles portent sur l'action des grandes villes canadiennes en matière de changements écologiques globaux.

Pierre Hamel est professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal. Il est aussi chercheur associé au Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM) et membre du regroupement stratégique « Villes Régions Monde ». Il dirige la revue *Sociologie et sociétés*. Ses recherches et son enseignement portent à la fois sur l'action collective et l'engagement social ainsi que sur les questions de gouvernance et de développement urbain. Il s'intéresse également au débat public, au fonctionnement démocratique des milieux locaux

de même qu'aux changements institutionnels orientés vers la démocratisation de la gestion publique. En 2008, son livre *Ville et débat public. Agir en démocratie* est paru aux Presses de l'Université Laval. *Cities & Urban Sociology*, rédigé avec Louis Guay, a été publié par Oxford University Press en 2014. *Suburban Governance : A Global View*, un ouvrage co-dirigé avec Roger Keil, a été publié par University of Toronto Press en 2015.

Gilbert McLaughlin est doctorant au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université d'Ottawa et titulaire d'un diplôme de maîtrise en science politique de la même institution. Après avoir consacré sa thèse à l'analyse des récits du Grand dérangement dans l'imaginaire des élites acadiennes, il poursuit des recherches dans le champ des croyances collectives et des mythes sociaux.

Chantal Royer est professeure au département d'Études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle dirige la revue *Recherches qualitatives* et codirige, avec Michel de la Durantaye, la collection *Temps libre et culture* aux Presses de l'Université du Québec. Ses travaux de recherches portent notamment sur les valeurs des jeunes dont elle analyse différentes facettes. Entre autres textes, elle a publié : *Les valeurs des jeunes* (collectif avec Gilles Pronovost, 2004) et des articles sur la place de la famille dans le système de valeurs chez les jeunes (*Enfances Familles Générations*, 2006), leurs projets familiaux (*Enfances Familles Générations*, 2009), leur rapport au voyage (*Tourisme & Territoires*, 2012), leur sens de l'engagement (collectif sur l'Engagement des jeunes à paraître en 2016).

Mathieu Savage détient une maîtrise en Science de l'activité physique de l'Université d'Ottawa. Il poursuit ses études de doctorat au Département de sociologie et d'anthropologie à l'Université d'Ottawa. Il s'intéresse aux questions de réussite et décrochage scolaire chez les jeunes garçons issus de milieux moins bien nantis. Il a récemment publié dans la revue *Sociology of Health & Illness et Health*.

Sara Teitelbaum est professeure en sociologie à l'Université de Montréal. Ses travaux se concentrent sur les nouveaux modes de gouvernance environnementale dans les régions rurales, par exemple les approches communautaires et les initiatives de certification. Ses plus récents projets de recherche portent une attention particulière sur les Premières Nations et l'évolution de leurs revendications et leurs participations dans la gouvernance des territoires forestiers.

Christophe Traisnel est professeur agrégé de science politique à l'Université de Moncton et diplômé des universités de Montréal, Paris II (D. Science politique Po) et Lille II. Après avoir consacré sa thèse de doctorat à l'analyse comparative du nationalisme de contestation en Belgique et au Canada, il poursuit ses recherches sur les nationalismes de contestation, l'immigration, les minorités linguistiques et la francophonie internationale. Il est également l'auteur des ouvrages *Le français en partage*, aux éditions Timée (2005), et *Francophonie, francophonisme : groupe d'aspiration et formes d'engagement*, aux éditions LGDJ - Panthéon-Assas (1998).

Catherine Trudelle est professeure au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les conflits socioterritoriaux et la gouvernance locale, Université du Québec à Montréal.



PRÉSENTATION

L'ENVIRONNEMENT EN DÉBATS

Louis GUAY et Pierre HAMEL

Toute vie est résolution de problèmes.
Karl Popper

Afin de placer les contributions à ce numéro dans un contexte théorique plus large, nous montrons comment les problèmes écologiques peuvent être abordés à partir des perspectives qu'offre la sociologie de l'environnement. Les problèmes écologiques sont des constructions sociales résultant d'un processus complexe de définition, d'appropriation et de diffusion sociale. Ils donnent lieu à des débats et des controverses publiques, dévoilant des conflits et des alliances entre acteurs sociaux. Ils peuvent conduire à des décisions collectives s'institutionnalisant en politiques et pratiques publiques et privées. Quatre approches des enjeux environnementaux, accentuant des aspects différents des relations sociales à l'environnement, sont passées en revue : l'écologie politique, l'écologie humaine, la modernisation écologique, et l'analyse des controverses socio-écologiques. Les articles rassemblés dans ce numéro s'inscrivent dans l'une ou l'autre de ces approches, à l'exception de l'écologie humaine.

Mots-clés : Problèmes d'environnement, approches théoriques, controverses publiques, jeux des acteurs

Nous disons « environnement » et non « nature », même si ce dernier mot continue d'être employé en français. Le terme *nature* fait référence à un ensemble de processus définissant les conditions dans lesquelles les actions humaines se déploient et sur lesquels les sociétés et les êtres humains ont un grand pouvoir de transformation et d'aménagement, sans que ce pouvoir soit illimité. L'environnement, c'est cette même nature une fois entrée en relations historiques avec des sociétés humaines capables de la modeler à leurs fins. Dans son *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Serge MOSCOVICI (1977) distingue matière et nature, une distinction proche de celle qui est faite ici entre environnement et nature. Moscovici a écrit ce livre vers le début de la montée en puissance de l'écologie politique et des mouvements environnementaux. Son propos n'était pas de rendre

compte des idées et des actions écologistes du moment mais, de manière plus philosophique, de reprendre les réflexions de Marx sur le travail et la transformation de la nature, en s'appuyant aussi sur l'histoire des sciences et des techniques. Le livre de Moscovici est resté quelque peu sans écho (WHITESIDE, 2002) mais pourrait être repris aujourd'hui en changeant ses termes de référence et en faisant porter l'histoire récente non seulement sur le travail, mais sur l'ensemble des activités humaines, de production et de consommation. L'expression « activités humaines » s'est imposée dans les nombreux écrits sur les rapports humains à l'environnement publiés par des agences nationales et internationales, et c'est le terme préféré des chercheurs en « science de la soutenabilité » (KATES *et al.*, 2001).

Il s'est certes produit quelque chose de nouveau au cours de la seconde moitié du 20^e siècle. Même si on peut faire remonter le mouvement écologique – et plus généralement celui, très diversifié, de la défense et de la protection de la nature – à la fin du 19^e siècle, lorsque furent définis de grands thèmes environnementaux comme la conservation des ressources et la préservation des espaces naturels dans des grands parcs, c'est seulement dans la seconde partie du 20^e siècle que les termes des débats sur l'environnement sont définis à leur tour, d'abord au niveau national et régional, puis de plus en plus au niveau mondial et planétaire. Dans son histoire environnementale du 20^e siècle *Nothing New Under the Sun* (2001), John R. McNEIL montre comment ce siècle a engendré une puissante machine à transformer la nature... et à la dégrader. C'est en quelque sorte l'expansion et la généralisation de l'industrialisation, accompagnées d'une forte croissance démographique et d'une augmentation extraordinaire de la capacité à extraire les ressources terrestres, qui ont provoqué ces changements environnementaux, à tel point que des scientifiques ont forgé le terme *Anthropocène* pour désigner une nouvelle ère géologique dans laquelle la Terre serait entrée après l'holocène (BONNEUIL et FRESSOZ, 2013; STEFFEN *et al.*, 2011). Ce terme choque parfois car il repose sur une vue très courte de l'histoire de la Terre et donne (ou redonne) aux êtres humains une place centrale dans la modernité scientifique, contredisant les enseignements de l'histoire naturelle (et plus généralement de l'histoire des sciences) selon lesquels l'espèce humaine ne siège plus au sommet de la hiérarchie des êtres vivants, la Terre étant elle-même délogée du centre du Cosmos. Toutefois, ce que l'on veut souligner en remettant les êtres humains au centre de la nature est non plus leur supériorité ontologique mais le pouvoir matériel de transformation des cycles naturels et de destruction qu'ils ont acquis. Les alarmes lancées par les « sombres précurseurs », selon l'expression de Francis CHATEAURAYNAUD et Didier TORNÉ (1999), c'est-à-dire des scientifiques, des écologistes et des groupes de citoyens inquiets de l'état de la nature, pointent toutes dans une même direction : une Terre en péril, ou du moins en grande difficulté. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les synthèses de connaissances que publie régulièrement le *Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat* (GIEC), dont la plus récente date de 2014-2015, ou de consulter le rapport de synthèse du groupe de travail sur *L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire* (IPCC/GIEC, 2013, 2014; MEA, 2005). Ce ne sont là que quelques exemples parmi un grand nombre de discours qui énoncent le même message sur les risques que les activités humaines font actuellement peser sur les équilibres naturels et l'intégrité des écosystèmes. Les historiens de la longue durée adoptent une attitude plus réservée quant à la

nouveauté du pouvoir des sociétés humaines à transformer et à dégrader l'environnement, affirmant que ce pouvoir leur est acquis depuis au moins la conquête du feu et le recul de la forêt (CHEW, 2001; GOUDSBLOM, 1995). Il n'en demeure pas moins que l'ampleur, la vitesse et la profondeur des changements environnementaux globaux sont sans commune mesure avec ce qui a pu arriver dans le passé (PONTING, 2007, p. 412). Il faut donc en tenir compte non seulement dans les sciences naturelles mais aussi chez leurs sœurs, les sciences sociales.

Comment ont réagi les sciences sociales face à cette réalité? Même si on leur reproche parfois – et souvent injustement – de ne pas s'être intéressées assez rapidement à ces nouvelles questions et notamment, pour ce qui est de la sociologie, à celle des changements climatiques (BRULLE et DUNLAP, 2015; LEVER-TRACY, 2008; YEARLEY, 2009), les sciences sociales ont suivi le mouvement, ne serait-ce que parce que de nouvelles questions sociales se faisaient jour sous leurs yeux. Il fallait bien tenir compte de la montée à partir des années 1960 d'un mouvement écologiste. Ce mouvement, formé de très nombreuses associations, groupes, coalitions, a intéressé la sociologie, la science politique et, souvent dans un contexte de développement, l'anthropologie et la géographie. Les lois environnementales, mises en vigueur à partir des années 1970, dans la foulée de la loi nationale américaine, ont nourri de questions nouvelles le droit et les sciences de la gestion, car citoyens et entreprises devaient maintenant agir dans le cadre de ces nouvelles lois, ou de lois préexistantes refondues pour avoir une plus grande portée environnementale. L'économie des ressources et de l'énergie a dû tenir compte des nouvelles pressions, exercées par divers acteurs sociaux, pour procéder à une utilisation différente des richesses de la Terre, qui risquaient de s'épuiser et de disparaître totalement comme l'annonçait le Club de Rome dès les années 1970.

Ce message a souvent été repris par la suite, même si l'alarmisme qui le caractérisait s'est apaisé (MEADOWS, RANDERS et MEADOWS, 2004). Ces réactions ont parfois donné naissance à de nouveaux cadres d'analyse, mais, le plus souvent, les disciplines réutiliseront tout simplement les modes d'explication qui leur étaient familiers. Pour illustrer ce phénomène, prenons l'exemple de la sociologie de l'environnement. Ce choix se justifie par la richesse des recherches sur l'environnement et la diversité des approches théoriques qui caractérisent cette discipline. Ajoutons que dans le cas du Québec, les départements de sociologie des trois principales universités francophones ont été parmi les premiers à donner, au début des années 1980, des cours et des enseignements sur l'environnement bien identifiés. Il existe, en outre, plusieurs introductions générales à la sociologie de l'environnement (BARBIER *et al.*, 2012; CAROLAN, 2013; HANNIGAN, 2006; PELLIZZONI et OSTI, 2003; SUTTON, 2007).

OBJETS ET MODÈLES D'ANALYSE

Toute discipline aborde des problèmes nouveaux avec des cadres d'analyse et d'interprétation acquis, jusqu'au moment où ceux-ci ne font plus l'affaire. C'est là un des grands enseignements de l'histoire des sciences (KUHN, 1962; COHEN, 1985). On peut, devant l'inédit et la nouveauté, adopter deux attitudes intellectuelles : soit chercher et inventer de nouveaux cadres, soit se fonder sur les cadres existants. On retrouve au sein de la sociologie ces deux façons de faire (BOUDES, 2012). Pour la

plupart des sociologues, mettre à l'œuvre dans leurs recherches les cadres d'analyse et d'interprétation déjà en vigueur au sein de la discipline fut considéré comme la stratégie la plus porteuse. Pour d'autres (CATTON, 1980; CATTON et DUNLAP, 1978, 1980), il fallait changer de modèle d'analyse. Au sein de la sociologie de l'environnement, cette opposition a donné lieu à un double débat : un premier entre une épistémologie réaliste et une épistémologie constructiviste, et un second entre les tenants d'une sociologie qui explique les phénomènes sociaux par d'autres phénomènes sociaux et les partisans d'un élargissement de la gamme des variables explicatives aux phénomènes naturels (ANTONIO et CLARK, 2015). Ces deux débats se recoupent partiellement, mais ils ne doivent pas être confondus.

La sociologie de l'environnement est née, pour une large part, avec l'étude des mouvements écologistes des années 1960 et 1970. On assiste alors à de nombreuses manifestations et actions pour la défense de la nature (JAMISON, EYERMAN et CRAMER, 1990; ROOTES, 1999; HEIJDEN, 2014). Celles-ci sont largement publicisées et médiatisées et se terminent parfois par de grands rassemblements comme la journée de la Terre. Les sociologues ne pouvaient qu'être interpellés par le phénomène. Certains, comme Jean-Guy VAILLANCOURT (1981), ont réussi à montrer que les groupes et les associations écologistes portaient un message particulier et que, s'ils appartenaient à une constellation de mouvements contre-culturels et contestataires, ils n'en maintenaient pas moins leur originalité et leur spécificité d'action. D'autres sont allés assez loin en se demandant si cette avant-garde écologiste ne serait pas le fer de lance d'un changement social profond et à long terme (COTGROVE et DUFF, 1980). Mais, à y regarder de près, une fois la surprise maîtrisée, ce sont plutôt les similitudes avec d'autres mouvements sociaux que la sociologie a retenues. Par conséquent, pas besoin d'inventer de nouveaux outils théoriques, il s'agit tout simplement d'appliquer les instruments d'analyse existants, ceux de l'action collective et des mouvements sociaux, pour en arriver à bien comprendre ce qui se passe. Par exemple, si ces mouvements et ces actions écologistes sont structurés comme d'autres actions collectives, les mêmes règles méthodologiques s'appliquent. On peut les observer et les comprendre grâce à divers concepts : les répertoires d'action; la mobilisation des ressources; le cadrage cognitif et normatif des situations et des enjeux; les débats autour de la définition des problèmes; le rapport au politique; l'ouverture ou la fermeture des institutions politiques; enfin, les coalitions discursives qui réunissent les acteurs sociaux en formations plus imposantes pour une action de changement (SNOW et SOULE, 2010). Bref, rien de nouveau sous le soleil, celui du moins des instruments d'analyse. L'objet est particulier mais adaptable aux méthodes et explications sociologiques courantes.

Le second domaine dans lequel la sociologie de l'environnement s'est investie est l'étude des représentations sociales de l'environnement et des problèmes environnementaux (DIETZ, ROSA et SCHOWN 2005; DUNLAP et VAN LIERE, 1978; DUNLAP *et al.*, 2000; SCHOWN *et al.*, 2015). Ce champ de recherche est très actif et ne semble pas prêt de s'épuiser. Dans ce type d'étude, on cherche à comprendre les changements qui affectent les représentations de l'environnement et, par la suite, les comportements en tenant compte de la nouvelle donne écologique. Ainsi est apparu un courant de recherche assez unique, qui s'interroge sur l'apparition au sein de groupes sociaux sondés par échantillons aléatoires d'un Nouveau Paradigme Écologique (NPÉ) qui serait en train de remplacer graduellement le

paradigme courant, que l'on qualifie de paradigme de l'« exceptionnalité humaine » ou de conquête de la nature. Cette hypothèse a pris naissance dans les travaux de William CATTON et de Riley DUNLAP (1978; 1980), qui ont constaté que les problèmes d'environnement étaient à ce point importants que les êtres humains devaient changer de valeurs, de représentations et d'attitudes s'ils désiraient conserver un environnement de qualité. Le problème de ces enquêtes réside dans ce que les partisans du NPÉ ne représentent qu'une fraction des populations sondées, et, si ce nouveau paradigme trouve preneur dans des pays développés, il est loin de faire l'unanimité (COTGROVE, 1981). L'impératif du développement, qui apparaît dans les politiques publiques et dans les organismes internationaux après la Seconde Guerre mondiale, demeure dominant malgré la volonté exprimée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies d'orienter le développement vers une prise en compte de la « soutenabilité » écologique (CMED, 1988). À cela s'ajoutent des écrits, nombreux mais éparés, sur la décroissance (FLIPO, 2007).

Les recherches sur le mouvement écologiste, appelé aussi mouvement vert, font partie d'un courant dit d'écologie politique (FORSYTH, 2003; NEWMANN, 2005). Ce vaste champ empirique et théorique produit de très nombreuses études de cas. Les études portant sur les conflits sociaux liés à l'environnement et à ses ressources se penchent sur les mobilisations, les enjeux des conflits, l'évolution des luttes et leur dénouement. Elles ne font pas toujours apparaître de vastes mouvements sociaux, mais ces conflits font partie d'une politisation de l'environnement. Nombre de recherches examinent des conflits et des enjeux locaux, mais d'autres, plus ambitieuses et s'inscrivant par exemple dans la perspective du système mondial (RUDEL, ROBERTS et CARMIN, 2011), examinent les rapports à une échelle plus macroscopique et à plus long terme. Cette écologie politique « macroscopique » met en lumière les mécanismes dits structurels ou systémiques des conflits sur l'environnement. Les rapports capitalistes entre le Nord et le Sud sont souvent l'objet privilégié des chercheurs, qui offrent une vision quelque peu déterministe des rapports sociaux et économiques à la nature, déterminés par de grandes variables structurelles dont il est difficile de se soustraire. Cette écologie politique prend en partie sa source dans des travaux critiques ou marxistes sur l'histoire du système capitaliste, celui-ci soumettant la nature à ses fins comme il a soumis auparavant le travail. Au sein de la sociologie de l'environnement, la métaphore de l'engrenage de la production (*treadmill of production*) s'est imposée pour décrire ce processus (SCHNAIBERG, 1980; GOULD, SCHNAIBERG et WEINBERG, 1996; GOULD, PELLOW et SCHNAIBERG, 2004). D'autres travaux dans la même veine, mais utilisant des méthodes différentes, ont mis l'accent sur les métabolismes de la production de biens et de services au détriment de la nature (FOSTER, CLARK et YORK, 2010; YORK et MANCUS, 2009). En somme, que les recherches en écologie politique s'inscrivent dans une perspective locale ou globale, l'enseignement qui s'en dégage est double : l'environnement entre en ligne de compte dans la production capitaliste à une échelle de plus en plus mondiale et cet engrenage de production produit très souvent des conflits locaux qui peuvent se répercuter à des échelles plus larges. En d'autres termes, les mouvements environnementaux locaux peuvent prendre de l'ampleur et se convertir en mouvements, ou mobilisations, plus importants. Cela explique en partie les mobilisations et revendications de diverses associations et organisations « vertes » (ONGE,

organisations non gouvernementales environnementales) dans les grands forums mondiaux, pour défendre ici la forêt et ses habitants et riverains, là l'agriculture et ses petits producteurs, là encore les collectivités locales aux prises, selon le cas, avec la grande entreprise ou le pouvoir d'État. Tous ces acteurs sociaux ont été malmenés par l'accélération de la production à l'échelle mondiale et l'engrenage dans lequel elle entraîne les acteurs et les institutions. Cette écologie politique, de grande ou de petite échelle, pose une question ancienne dans des termes nouveaux. En effet, sous le concept de justice environnementale, les chercheurs en sciences sociales se demandent si les problèmes d'environnement vécus localement n'accentuent pas les inégalités sociales et n'en créent pas de nouvelles (BLANCHON, GARDIN et MOREAU, 2011; LAIGLE et TUAL, 2007; SCHLOSBERG, 2007, 2013). Un vaste champ, inscrit fortement dans la tradition sociologique, s'est ouvert.

C'est un peu en réaction à cette vision économique et politique des rapports à l'environnement qu'est né au sein de la sociologie un autre courant « théorique » que l'on a qualifié de modernisation écologique. Ce courant a pris naissance à la fois dans des travaux empiriques et dans des réflexions à caractère plus normatif sur le mouvement écologique en Europe de l'Ouest (HUBER, 2008; JÄNICKE, 2008; MOL, SONNENFELD et SPAARGAREN, 2009b). Les auteurs, sociologues et politologues, se sont demandé si, à la suite de la mobilisation et des revendications des mouvements sociaux, deux des grandes institutions de la modernité, l'État et l'entreprise, n'étaient pas en train de « s'écologiser », c'est-à-dire d'intégrer les nouvelles contraintes environnementales à leurs pratiques et politiques. Sur la foi d'abord de quelques études de cas (HAJER, 1995; MOL, 1995), qui au cours du temps se sont multipliées, ces auteurs ont soutenu, parfois imprudemment, que les économies les plus avancées avaient entrepris un long processus de modernisation écologique visant à réduire leurs impacts sur l'environnement, voire à restaurer des équilibres naturels dégradés. Plutôt que de qualifier leur approche de thèse ou de programme de recherche, ils l'ont présentée de façon un peu présomptueuse comme une théorie. Il s'en est suivi un débat animé entre modernisation écologique « forte » et modernisation écologique « faible », et des auteurs ont soumis la thèse au test de la vérification empirique, pour conclure qu'elle était, pour l'instant, peu probante (YORK, ROSA et DIETZ, 2003). Les auteurs qui défendent cette thèse reconnaissent ses lacunes, mais croient toujours en son potentiel explicatif pour rendre compte d'une réalité en changement rapide (MOL, SPAARGAREN et SONNENFELD, 2009b). Dans la sociologie de l'environnement canadienne, peu de chercheurs ont adhéré à la thèse, la réfutant sur la base de recherches dans le domaine des ressources naturelles (énergie, forêt, production agricole intensive), où tarde à advenir une modernisation écologique même faible (GUAY, 2012). Le modèle de l'écologie politique « macro » et « micro » domine les recherches canadiennes, y compris québécoises. Aux États-Unis, pays où on devrait s'attendre à ce que la thèse de la modernisation écologique, même faible, se vérifie dans certains domaines d'activités industrielles, les sociologues y ont été également plutôt opposés, tout en reconnaissant sa valeur heuristique dans certains cas (BUTTEL, 2000). On peut expliquer cette opposition, tant aux États-Unis qu'au Canada, par le fait d'une dépendance intellectuelle historique des chercheurs dans ces deux pays où la sociologie de l'environnement s'est rapidement formée à partir de l'étude des conflits environnementaux et des mobilisations sociales en environnement. L'écologie politique y est devenue dominante et s'est montrée peu

réceptive à la thèse de la modernisation écologique, laquelle est parfois perçue comme représentant l'évolution des rapports à l'environnement dans des pays avancés comme ceux de l'Europe du Nord et de l'Ouest, dont certains sont pauvres en ressources, habitués à la coopération entre les grands acteurs sociaux et à la social-démocratie, et dont les institutions politiques ont été davantage pénétrées par le mouvement vert (BUTTEL, 2000). Quoi qu'il en soit, cette thèse demeure à l'ordre du jour et continue de nourrir la recherche sociologique (GENDRON, 2006; SCANU, 2015).

Un troisième grand courant de pensée en sociologie de l'environnement plonge de profondes racines dans la sociologie, tout en créant un certain malaise. Il s'agit de l'écologie humaine, revue et renouvelée en « néo-écologie humaine ». C'est au sein de la sociologie urbaine que Robert Park et ses collègues de l'Université de Chicago lancent un ambitieux programme de recherche qui pose les jalons théoriques de l'écologie humaine, définie comme l'ensemble des rapports qui se tissent entre des collectivités sociales, à diverses échelles, et leurs milieux naturels, aménagés ou dégradés (PARK, 1936; 1952; HAWLEY, 1986). Ces jalons théoriques ont connu une sorte d'achèvement dans le « modèle POET », qui postule les relations entre quatre grandes variables : Population, Organisation sociale, Environnement et Technologie (DUNCAN, 1961, 1964). Ce modèle de départ de l'écologie humaine de l'École de Chicago n'a pas résisté au temps et n'a pas eu grand succès au sein de la sociologie. Mais, sous l'impact de la prise de conscience et de l'amélioration de la connaissance des nombreux problèmes écologiques qui se sont récemment posés aux sociétés contemporaines, des auteurs, surtout américains, comme Catton, Dietz, Dunlap, Rosa, ou York, ont donné une nouvelle impulsion à l'écologie humaine, en changeant radicalement les méthodes d'enquête et le mode d'explication. La nouvelle approche n'emprunte plus ses concepts à l'écologie biologique (compétition, invasion, succession, domination) comme le faisait l'écologie humaine de l'École de Chicago, et redéfinit le cadre dans lequel cette néo-écologie humaine doit être pensée (YORK, ROSA et DIETZ, 2003; ROSA *et al.*, 2010). Elle adopte des sciences de l'environnement l'identité IPAT ($I = P \times A \times T$), qui signifie que les impacts sur l'environnement (I) sont fonction de la population (P), de l'abondance matérielle (A, *affluence* en anglais) et du progrès technologique (T) (EHRlich et HOLDREN, 1971). Son programme de recherche vise à rendre compte des impacts sur l'environnement en mettant en évidence le rôle de certaines variables sociales, politiques, économiques et culturelles sélectionnées avec soin. Dans une série de travaux pionniers comparant les pays entre eux, les auteurs s'inscrivant dans ce courant montrent que les impacts écologiques sont fonction des variables postulées par le modèle. La mesure de ces variables a conduit à des tours de force méthodologiques, car aucune des variables énoncées par le modèle IPAT ne se mesure directement. Elles doivent aussi subir des transformations quantitatives pour répondre aux exigences des méthodes statistiques (méthodes de régression) servant à tester le modèle IPAT sur des données disponibles. Par exemple, comment mesure-t-on le progrès technique (variable T)? Pour y parvenir, les chercheurs sont forcés d'utiliser des ersatz de mesures, comme le taux d'urbanisation. La variable dépendante I (pour impact) peut, elle, varier. Il n'existe pas encore d'indice composé et universel permettant de mesurer la somme des impacts sur l'environnement. Deux mesures ont le plus souvent été utilisées : les émissions de gaz à effet de serre – mesure indirecte de l'impact écologique –,

et l'empreinte écologique, mesurée par la quantité d'hectares de sol consommée. On peut facilement percevoir que, à partir d'une identité simple, il faut pour tester le modèle procéder à des opérations numériques et statistiques nombreuses. Mais le programme de recherche est lancé et, pour l'instant, ce sont surtout des sociologues américains qui le font progresser. Le concept d'« écosociologie », tel que développé par Jean-Guy Vaillancourt (1981), partage la même préoccupation de lier les facteurs sociaux aux facteurs écologiques et vice versa. Dans les deux cas, toutefois, la démonstration de l'influence déterminante des facteurs écologiques sur les phénomènes sociaux demeure un défi. De manière générale, la sociologie de l'environnement demeure ancrée dans son mode d'explication : elle explique les phénomènes sociaux par des phénomènes du même genre et la conception d'une théorie écosociologique unifiée reste encore à l'état de projet (MURDOCH, 2001).

Enfin, le dernier courant s'avère davantage une méthode d'analyse qu'une théorie des rapports sociaux à l'environnement, bien qu'on puisse ne pas être d'accord sur cette distinction. De très nombreux problèmes écologiques ne surgissent pas dans la conscience des acteurs sociaux tout armés, si on peut dire, si bien définis à l'avance qu'une réponse, une solution, devient évidente et nécessaire. Non, les choses se passent autrement et c'est justement cette manière d'être et de se penser autrement que le constructivisme écologique s'est donné pour tâche de présenter, de décrire et d'expliquer (GUAY, 2002; HANNIGAN, 2006; IRWIN, 2001). Le constructivisme dit en gros ceci : les problèmes écologiques deviennent des problèmes collectifs non pas naturellement, mais en raison de l'action délibérée d'acteurs sociaux qui les mettent sur la scène publique pour en débattre et trouver des solutions. Cela donne lieu à des controverses qui suivent une trajectoire sociale complexe (GUAY et HANNIGAN, *op. cit.*; WHITE, 2004). Le rôle des chercheurs est de suivre de très près les acteurs et les organisations qui s'engagent dans la controverse, les idées et les normes défendues et proposées, de même que les solutions et les décisions choisies (actions, pratiques, politiques publiques, changements techniques). Cette méthode a nourri de très nombreuses recherches, influencées par d'autres traditions de recherche dans des champs variés de la sociologie : la sociologie des problèmes sociaux et publics; la sociologie des controverses scientifiques et sociotechniques; la sociologie politique de la mise à l'ordre du jour par les pouvoirs publics; enfin, la sociologie des rapports entre experts et « profanes », citoyens et décideurs. Il n'existe pas de modèle théorique général pour décrire ce courant de recherche, bien que ses représentants les plus audacieux, comme Bruno LATOUR (1999; 2011), pensent que derrière le constructivisme se cache une conception des rapports humains aux objets et aux êtres et états naturels qui peut conduire à repenser la modernité. Beaucoup de travaux recensés au Canada et au Québec se placent dans le cadre des controverses socioécologiques (DUMAS, RAYMOND et VAILLANCOURT, 1999; GUAY, 2012; GUAY et HAMEL, à paraître). Les auteurs divergent sur la conception du statut des êtres naturels que les controverses révèlent (peu adhèrent à la conception de Latour), mais la démarche est relativement similaire chez tous : suivre les acteurs, leurs arguments, leurs actions et réactions, et observer les interactions sociales et discursives entre eux. Les textes présentés dans ce numéro s'inscrivent pour la plupart dans ce courant de recherche : ils portent sur des controverses socioécologiques, sur la manière dont un problème écologique se voit approprié et transformé dans l'espace public et politique et devient objet de décisions, ou de report de décisions, après qu'on en

a débattu dans divers forums et arènes. L'étude des controverses socioécologiques a ceci d'intéressant qu'elle met en scène une recherche de « vérité » (Quelle est la nature du problème? Quelles sont ses incidences? Quels effets auront les décisions?) et un jeu de pouvoir entre acteurs pour la définition du problème et la définition de la solution. Nous n'irions pas jusqu'à dire avec Ulrich BECK (2001) que, dans la seconde modernité, les « rapports de définition » se sont substitués aux rapports sociaux classiques, mais le chercheur qui réfléchit sur les controverses publiques en matière d'environnement ne peut qu'être frappé de ce que les enjeux et rapports de définition font appel à la fois au sens à donner aux choses naturelles, à soi, et au pouvoir différencié des acteurs participants.

Pour conclure sur ces grandes approches théoriques, si elles semblent se distinguer radicalement les unes des autres, ce ne peut être le cas qu'en apparence. L'écologie politique s'oppose à la modernisation écologique, mais à la suite de conflits sur les ressources et l'environnement, les solutions trouvées – une nouvelle norme environnementale, un mécanisme de participation publique à la décision environnementale – peuvent aller dans le sens de la modernisation écologique. Une controverse socioécologique peut surgir dans l'espace public à la suite de conflits d'environnement prolongés. Les deux approches s'avèrent donc plutôt complémentaires qu'opposées. Enfin, la recherche en écologie humaine telle qu'elle se pratique aujourd'hui peut conduire à préciser la nature des problèmes, à identifier leurs sources et à façonner les représentations des acteurs participant à un conflit sur l'environnement ou à une controverse publique. Chaque approche possède en propre ses méthodes, sa manière de poser les questions, son choix de variables, son mode d'explication, mais toutes contribuent à élaborer une vision sociologique complexe des rapports sociaux à l'environnement.

LES CONTRIBUTIONS À CE NUMÉRO

L'histoire environnementale s'est taillée une place de choix dans l'historiographie du Québec. Yves Hébert a dressé le portrait des idées et des associations écologiques au Québec sur une longue durée (HÉBERT, 2006). Il a montré que les préoccupations environnementales s'y sont affirmées dès le 19^e siècle, dans la foulée de l'industrialisation, de l'urbanisation et surtout de l'exploitation de plus en plus intensive des ressources naturelles. De plus, si des inquiétudes furent publiquement exprimées, par exemple au sujet de l'exploitation forestière, les mobilisations ont été plus rares. C'est par le truchement de diverses associations de naturalistes que la conscience environnementale s'est développée. Ces associations combinent un souci de mieux connaître – et faire connaître, aux jeunes notamment – la nature, à une volonté de mieux la conserver et de la protéger. Il ne serait pas exagéré de dire que c'est en partie grâce à ces associations que s'est construite une sensibilité nouvelle à propos de la nature, pour reprendre l'expression de Keith THOMAS (1983), sensibilité qui participe d'un longue mutation de la représentation et de l'action.

L'historiographie environnementale québécoise s'est beaucoup penchée sur les enjeux environnementaux urbains (CASTONGUAY et DAGENAI, 2011; DAGENAI, 2011; FOUGÈRES, 2004). Les grandes villes en expansion ne sont pas des milieux de tout repos et rencontrent des problèmes liés à l'implantation des industries et à l'afflux des populations rurales. Les conditions de vie et d'habitat urbains sont

souvent déplorables; l'hygiène publique est une préoccupation constante. Divers mouvements sociaux et professionnels font pression pour agir. La grande ville de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle s'emploie à la construction de grands réseaux techniques urbains et à la création de grands parcs et d'espaces verts. Michèle Dagenais, dans un livre sur la maîtrise de l'eau à Montréal, montre la diversité des mesures qu'il a fallu prendre pour venir à bout des problèmes posés par l'eau à Montréal (DAGENAIS, 2011). Les pouvoirs municipaux y ont appris, au terme de nombreux débats, controverses, jeux de pouvoir et d'influence, à mieux maîtriser l'eau, et d'autres villes ont dû également l'apprendre à leur tour (CASTONGUAY et EVENDEN, 2012; DOUGLAS, 2013, p. 117-139).

L'article de Stéphane Castonguay poursuit ces recherches historiques sur l'eau et ses problèmes. Le cas des rivières urbaines est intéressant à plus d'un titre. Adoptant une perspective de moyenne durée, l'auteur montre que depuis 1970, différents types de rapports à l'eau et aux problèmes qu'elle pose se sont succédé et se sont juxtaposés à la fois. Les mobilisations ont pris naissance autour de la prise de conscience des problèmes et ont agi sur la prise de décision et l'action publique. En prenant comme exemples deux rivières qui traversent des villes au passé industriel du centre du Québec et qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent (Shawinigan et Drummondville), il constate qu'une reconquête des rivières urbaines est à l'œuvre, même si elle ne se fait pas sans tensions. Différents usages de ces rivières sont entrés en conflit : les usages productifs et économiques se sont butés à un accroissement des usages récréatifs. Les usages récréatifs s'intègrent bien dans une stratégie de reconquête des centres urbains, malmenés par la désindustrialisation que les deux villes ont subie. En terminant, l'auteur prend soin de préciser que ces mouvements de reconquête des rivières urbaines ne sont pas un phénomène purement local, mais touchent de très nombreuses villes du Québec au passé industriel et qui se sont récemment désindustrialisées (CASTONGUAY et EVENDEN, 2012). Cet article s'inscrit, en termes sociologiques, à la fois dans l'analyse des controverses socioécologiques et dans l'écologie politique des conflits sur l'usage et la représentation de l'environnement.

Les enjeux forestiers font partie de la vie économique, sociale, politique, régionale et culturelle du Québec (CHIASSEON et LECLERC, 2013). Le rapport à la forêt peut être considéré, dans une région comme le Québec, mais aussi dans d'autres provinces canadiennes comme la Colombie-Britannique, sous l'angle d'un phénomène social total, où se croisent plusieurs, sinon toutes les dimensions de la vie sociale. Dans son article, Sara Teitelbaum, faisant elle aussi porter son regard sur la moyenne durée, de 1960 jusqu'à aujourd'hui, décrit la marche, longue et semée d'embûches, des Autochtones vers une participation plus directe au régime forestier du Québec. En faisant l'historique des revendications autochtones, des demandes de participation et des changements de régimes forestiers, l'auteure observe que les cadres institutionnels ne sont pas toujours favorables à l'expression des revendications des Premières Nations. Même si les droits autochtones sur le territoire et la forêt sont de plus en plus reconnus, grâce à des jugements de la Cour suprême du Canada, les choses ne s'améliorent que très lentement en pratique. Les régimes forestiers se sont ouverts à la participation des Autochtones assez tardivement, en 2001, soit bien après la reconnaissance juridique de leurs droits. Ceux-ci n'ont pas

encore obtenu de reconnaissance officielle dans les régimes forestiers, lesquels utilisent des expressions comme « valeurs », « intérêts » ou « besoins », de préférence à « droits ». Les Autochtones ont gagné en visibilité, mais ont-ils gagné en pouvoir de décision? La participation des Autochtones est plus manifeste qu'auparavant, mais un vaste fossé sépare leurs intérêts de ceux du gouvernement du Québec et des intérêts industriels, économiques et régionaux qu'il représente. Les « droits » autochtones sont confinés à l'ordre des opérations et n'atteignent pas l'ordre des décisions et des politiques. L'auteure fait le même constat de demi-succès, ou de demi-échecs, à l'égard de la participation et des retombées économiques. La participation demeure souvent unilatérale et les Autochtones jouissent peu des revenus tirés de la forêt. Sont apparues, certes, des zones gérées par les Autochtones, mais elles ne forment qu'une petite partie de la grande forêt commerciale. De plus, l'encadrement gouvernemental y est omniprésent. L'avènement d'une co-gouvernance forestière avec les Autochtones demeure toujours un défi, que la Paix des Braves pourrait relever. Portant sur les relations entre l'évolution du régime forestier québécois et les relations avec les Autochtones, la recherche de Teitelbaum s'inscrit nettement dans la tradition de l'écologie politique : les conflits entre les populations locales que sont les Autochtones et les intérêts industriels et gouvernementaux sont ici très manifestes. De plus, ils durent dans le temps. Ces conflits, qui touchent à des droits fondamentaux et à des intérêts bien ancrés, ne semblent pas en passe d'être résolus. On peut, comme les tenants d'une écologie politique « macro », reprocher à l'écologie politique centrée sur l'analyse des conflits locaux son manque d'ouverture à des considérations plus larges et aux effets structurels qui pèsent sur les relations locales. Mais l'on ne saurait faire l'économie d'une analyse des dynamiques micro-sociologiques, ne serait-ce que parce qu'elles peuvent conduire, malgré leurs limites, à des changements dans les rapports sociaux à l'environnement et à ses ressources.

Les articles de Sébastien Chailleux et de Nancy Emond s'inscrivent quant à eux carrément dans l'analyse des controverses socioécologiques. Ils participent d'un constructivisme écologique pour lequel discours et actions se forment mutuellement. Les enjeux et les débats portent ici sur les connaissances, les représentations, la définition des situations, les cadrages normatifs et cognitifs des problèmes, et les jeux discursifs qui appuient les mobilisations et sont façonnés par elles. Chailleux mobilise plusieurs éléments théoriques dans son analyse de la controverse sociale sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Il choisit l'approche de l'acteur-réseau et de la problématisation des questions. Par problématisation, il faut entendre les systèmes d'alliance et de confrontation, de conflit et de coopération qui se mettent en place dans le cadre de l'émergence d'un problème écologique, souvent traduit en enjeu social, économique, culturel et politique. Les lieux convoités par les industriels de l'énergie sont très habités et font l'objet d'une intense exploitation agricole. Il n'est pas étonnant que des mobilisations sociales se soient produites et que la controverse ait connu un développement houleux. L'auteur suit de près les acteurs qui participent à une problématisation – il souligne toutefois la pluralité des problématisations – conduisant à un dénouement inachevé : la controverse ne s'est pas encore stabilisée et est loin d'être close. En effet, si un moratoire sur l'exploration des gaz de schiste a été déclaré, la recherche se poursuit pour mieux connaître les risques attachés à leur exploration et à leur exploitation dans des milieux habités. De plus, les industriels n'ont pas baissé pavillon. Ils maintiennent leur volonté d'extraire

les gaz de schiste et d'en faire profiter le Québec. Si les deux gouvernements qui se sont succédé sont demeurés ouverts, malgré le moratoire, à la filière gazière dans la vallée du Saint-Laurent, les mobilisés, eux, ne rendent pas les armes, toujours décidés à faire échec à l'entreprise gazière. La controverse est devenue très politique : mettant aux prises, d'un côté, les riverains et les habitants locaux et, de l'autre, les industriels, elle s'est rapidement déplacée dans l'arène politique. L'auteur fait ressortir les liens forts entre les enjeux scientifiques et technique et les enjeux politiques municipaux et provinciaux, les uns et les autres ayant tendance à s'instrumentaliser mutuellement. La recherche établit qu'il peut exister un rapport entre une approche d'écologie politique et l'analyse des controverses socioécologiques. Ces deux modes d'analyse se complètent et montrent comment discours et actions sont intimement liés.

L'analyse des controverses publiques ne se désintéresse pas du rôle des institutions dans les relations entre acteurs sociaux. Bien au contraire, car celles-ci encadrent les décisions et les choix des acteurs. Émond campe son analyse dans un cadre sociologique institutionnel. Elle appréhende les institutions à partir de la définition du sociologue Richard SCOTT (2008) : une institution est l'ensemble des normes et des règles formelles et informelles – à quoi il faudrait ajouter les traditions d'action (BEVIR, 2013). Ces normes et règles guident la conduite des acteurs et, loin d'être uniquement des contraintes pesant sur ces derniers, elles sont aussi des ressources mises à leur disposition pour agir et se conduire. Les connaissances et l'information ne trouvent pas toujours leur juste place dans la conception des institutions par différents auteurs (chez Bevir si, chez Scott aussi mais plus indirectement), mais elles sont certes des ressources que peuvent mobiliser les acteurs avant de décider et d'agir. On connaît le rôle des communautés épistémiques dans l'élaboration des régimes internationaux d'environnement et il n'est pas exclu que de telles communautés se forment sur des enjeux locaux (HAAS, 2004). Inscrivant sa recherche dans la foulée de la Politique nationale de l'eau de 2002, Emond se penche sur quatre organismes de bassin versant (OBV) chargés de mettre en œuvre la politique et de mener une gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ces organismes sont des lieux de concertation dont les finalités et les moyens se butent à d'autres acteurs sociaux forts comme les municipalités, les industriels et les agriculteurs. Le législateur a créé ces organismes de concertation en souhaitant que se produise au niveau le plus pertinent une concertation qui lie les acteurs participants aux décisions, c'est-à-dire à un plan directeur de l'eau que les membres, et au premier chef les municipalités, s'engagent à respecter et à mettre en œuvre par différents mécanismes comme les contrats de bassin. En comparant les quatre OBV, Emond fait apparaître des différences importantes entre eux. Celles-ci s'expliquent par des conditions écologiques locales et des caractéristiques sociales. De plus, la gestion intégrée exige une concertation à diverses échelles territoriales et, par conséquent, une gouvernance multi-niveaux qui est encore loin d'être en vigueur. Enfin, ce qui est géré, ce sont les problèmes actuels les plus pressants. Une gestion des risques à plus long terme, comme ceux associés aux changements climatiques, est écartée faute de moyens et souvent de connaissances. Si les OBV possèdent des référents communs, comme la gestion intégrée de l'eau, qui jouit d'un fort appui international, de nombreux obstacles pratiques, comme des moyens financiers déficients, le manque d'expertise sur les risques à plus long terme, une connaissance à parfaire, des outils conceptuels nouveaux comme l'approche écosystémique qu'il

faut apprendre à maîtriser, ne facilitent pas le passage de l'intention à la réalité. Dans son portrait tout en nuances, Emond ouvre un vaste champ de recherche dans lequel le territoire et son aménagement occupent une place fondamentale. Son analyse fait une large place aux institutions et signale leur importance dans les controverses socioécologiques. Les institutions, au sens où elle les définit, sont à la fois le point de départ et le point d'arrivée d'une controverse publique. Formées d'éléments cognitifs, normatifs et symboliques, comme les représentations sociales du territoire, des fins et des moyens, les institutions sont une variable lourde dans les études sur les enjeux écologiques.

La création d'aires protégées de différentes catégories est reconnue comme un bon moyen de protéger et de faire croître la diversité biologique. Les États ont créé ce type d'espaces dès la fin du 19^e siècle pour répondre à des mobilisations en leur faveur ou pour anticiper la croissance de la demande de lieux de récréation et de contact avec la nature « sauvage ». On doit à ce mouvement, appelé d'abord de préservation, puis de conservation, l'existence des grands parcs nationaux de l'Amérique du Nord (le mouvement est continental bien que les raisons d'intervention diffèrent au Canada et aux États-Unis). L'article d'Olivier Craig-Dupond et Gérald Domon examine la rationalité de la création volontaire d'aires protégées dans la région des Cantons-de-l'Est. Par volontaire, il faut entendre la décision par des acteurs non gouvernementaux de prendre en charge la création d'un espace naturel en vue de sa protection. Les acteurs engagés dans ce mouvement, de faible intensité pour le moment, peuvent, en principe, être des propriétaires privés, mais aussi des associations civiles, voire des municipalités. Ils sont soutenus dans leur entreprise par les gouvernements fédéral et provincial, qui y voient une bonne façon d'atteindre les objectifs de protection de la biodiversité, bien que, comme le notent les auteurs, la contribution de ces espaces privés demeure très limitée. Ces nouveaux acteurs privés jouissent aussi d'avantages fiscaux, faisant de l'entreprise une sorte de partenariat entre le privé et le public. Les auteurs suivent de très près l'évolution des pratiques et des encadrements gouvernementaux dans ce domaine depuis la fin des années 1980. Ils expriment finalement des réserves sur les expériences, en se demandant si elles n'éloignent pas les pouvoirs publics de leurs responsabilités et si les pratiques en cours contribuent de manière positive aux objectifs de protection de la biodiversité auxquels ont adhéré les gouvernements depuis la signature de la Convention sur la diversité biologique en 1992. Selon les auteurs, les aires de conservation « privées » aident à atteindre l'objectif de 12 % du territoire du Québec qui sont protégés, mais guère plus. Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec se sont donné une stratégie, mais les actions en vue de déclarer comme protégés de grands territoires tardent à se manifester. En conclusion, les auteurs se demandent, sans pouvoir fournir de réponse définitive, ce que ces pratiques de conservation coûtent en fonds publics et si la sélection des aires se fait selon des critères scientifiques bien établis de représentation de la nature canadienne. Leur article ne permet pas de conclure qu'on ait pour l'instant affaire à un univers social très controversé, mais qui sait si celui-ci ne le deviendrait pas davantage si on se rendait compte que les sommes investies, directement et indirectement, ne sont pas justifiées et si les critères de sélection ne reposaient pas sur des fondements scientifiques.

L'article de Chantal Royer et d'Arthur de Granpré s'inscrit dans un champ relativement bien étudié de la sociologie de l'environnement. Avec les psychologues, les sociologues ont enquêté sur les valeurs écologiques, les dispositions à agir en matière d'environnement et les actions entreprises pour protéger l'environnement et atténuer les impacts sur l'environnement. C'est le domaine des représentations sociales de la nature et de leur rapport aux conduites. Le portrait qui en ressort est souvent très nuancé, comme le sont les conclusions des analyses effectuées par Royer et de Granpré dans le cadre d'une série d'enquêtes sur les valeurs des jeunes. Si certains des jeunes de 14 à 25 ans interrogés au cours de trois enquêtes entre 2003 et 2012 se montrent parfois très préoccupés par les problèmes d'environnement, d'autres sont plutôt indifférents. Alors que certains développent des dispositions à agir en environnement et font des gestes concrets, notamment en matière d'élimination des déchets, le plus grand nombre demeurent sur la touche. Les auteurs pensent que les valeurs environnementales sont des valeurs latentes qui peuvent être mobilisées au besoin lorsqu'un problème écologique particulier éclate. On peut penser à la présence de jeunes dans les manifestations sur l'environnement et à l'engagement de plusieurs d'entre eux dans des groupes et associations écologistes, bien qu'il ne faille pas négliger l'influence des générations d'après-guerre qui, selon la thèse d'INGLEHART (1997), ont, de manière générale, adopté des valeurs post-matérialistes dont font partie les valeurs environnementales.

Les observations du sociologue Riley Dunlap sur l'émergence d'un nouveau paradigme écologique doivent être fortement nuancées. Si ce paradigme ne s'impose pas aux jeunes d'aujourd'hui, risque-t-il de s'effriter à la longue et de devenir un paradigme latent plutôt que manifeste? Sera-t-il en mesure de conduire au besoin à des actions et à des positions politiques? La faiblesse des partis verts au Canada est la preuve que valeurs et actions ne convergent pas forcément. Royer et de Granpré ne condamnent pas les jeunes et tentent de rendre compte de leur timidité écologique par le contexte dans lequel ils sont placés. Ce qui est peut-être plus porteur pour la recherche sur les mouvements sociaux, autre point fort en sociologie de l'environnement, ce sont ces jeunes pour qui l'environnement est devenu une valeur fondamentale. Les gestes personnels qu'ils accomplissent peuvent-ils se traduire en action collective plus organisée? Cet article invite à continuer l'enquête sur les jeunes et l'environnement dans d'autres directions.

Les articles rassemblés dans ce numéro sur l'environnement mettent en évidence la diversité des enjeux écologiques au Québec. Ils ne traitent que d'une toute petite partie des problèmes d'environnement qui frappent la société québécoise. Celle-ci est aussi prise dans un engrenage de production et de consommation et ne peut échapper à la mise en débat des situations environnementales, sous l'impulsion de mobilisations populaires et de groupes professionnels, autant sur des actions publiques que sur des actions privées. Les articles de ce numéro traitent d'enjeux écologiques sur une durée moyenne, d'une à quelques décennies. Ils montrent ainsi que les débats écologiques ne se règlent pas en un tour de main et qu'ils tendent à se prolonger dans le temps. Les recherches rapportées ici s'inscrivent de plain-pied dans trois des principales approches théoriques à l'environnement présentées ci-dessus. Représentations de l'environnement, conflits et controverses sur les ressources ont caractérisé la manière dont les collectivités se sont emparées des questions d'environnement. Au terme de ces recherches, force est de constater

que tout n'est pas joué. Les conflits sur l'appropriation des rivières urbaines, la controverse sur les gaz de schiste et le débat sur la place des Autochtones dans le régime forestier sont loin d'être clos. La privatisation de la création des espaces protégés peut donner lieu à des conflits et à des controverses. Si les organismes de bassin versant tentent de pratiquer la concertation, des tensions peuvent éclater à tout moment. Les jeunes ne se mobilisent pas facilement, mais ne ferment pas la porte à la mobilisation et à des changements de conduite. L'enseignement que l'on peut tirer de ces recherches réside dans le caractère dynamique et très souvent inachevé de nombreuses controverses socioécologiques. Mais on doit se rendre compte que les mises en problématique de l'environnement évoluent et peuvent porter des fruits. Même si leurs progrès sont souvent lents, elles peuvent conduire à des décisions qui empruntent la voie du développement durable ou, en termes plus sociologiques, s'inscrivent dans une trajectoire de modernisation écologique à long terme.

Louis GUAY

Université Laval.
louis.guay@soc.ulaval.ca

Pierre HAMEL

Université de Montréal.
pierre.hamel@umontreal.ca

BIBLIOGRAPHIE

ANTONIO, Robert, J. et Brett CLARK

- 2015 « Climate change divide in social theory », dans : Riley E. DUNLAP et Robert J. BRULLE (dir.), *Climate Change and Society. Sociological Perspectives*, New York, Oxford University Press, p. 333-368.

BARBIER, Rémi et al. (dir.)

- 2012 *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

BECK, Ulrich

- 2001 *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.

BEVIR, Mark

- 2013 *A Theory of Governance*, Berkeley et Los Angeles, CA, University of California Press.

BLANCHON, David, Jean GARDIN et Sophie MOREAU (dir.)

- 2011 *Justice et injustices environnementales*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest.

BONNEUIL, Christophe et Jean-Baptiste FRESSOZ

- 2013 *L'événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil.

BOUDES, Philippe

- 2012 « La sociologie de l'environnement : objets et démarches », dans : Rémi BARBIER et al. (dir.), *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 113-125.

BRULLE, Robert J. et Riley E. DUNLAP (dir.)

2015 *Climate Change and Society. Sociological Perspectives*, New York, Oxford University Press.

BUTTEL, Frederick H.

2000 « Reflections on the potentials of ecological modernization as social theory », *Natures, Sciences, Sociétés*, 8, 1 : 5-12.

CAROLAN, Michael

2013 *Society and The Environment. Pragmatic Solutions to Ecological Issues*, Boulder, CO, Westview Press.

CASTONGUAY, Stéphane et Michèle DAGENAI (dir.)

2011 *Metropolitan Natures. Environmental Histories of Montréal*, Pittsburgh, PA, University of Pittsburgh Press.

CASTONGUAY, Stéphane et Matthew D. EVENDEN

2012 *Urban Rivers: Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.

CATTON, William

1980 *Overshoot. The Ecological Basis of Revolutionary Change*, Urbana, University of Illinois Press.

CATTON, William et Riley E. DUNLAP

1978 « Environmental sociology. A new paradigm », *American Behavioral Scientist*, 13 : 41-49.

1980 « A new ecological paradigm for post-exuberant sociology », *American Behavioral Scientist*, 24 : 15-47.

CHATEAURAYNAUD, Francis et Didier TORNÉ

1999 *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, École des hautes études en sciences sociales.

CHEW, Sing C.

2001 *World Ecological Degradation : Accumulation, Urbanization, and Deforestation, 3000 B. C.-A. D. 2000*, Walnut Creek, CA, Alta Mura Press.

CHIASSON, Guy et Edith LECLERC

2013 *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.

COHEN, I. Bernard

1985 *Revolution in Science*. Cambridge, MA, Belknap Press.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED)

1988 *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve.

COTGROVE, Stephen

1981 *Catastrophe and Cornucopia*. Chichester, R.-U., Wiley.

COTGROVE, Stephen et Andrew DUFF

1980 « Environmentalism, middle-class radicalism, and politics », *The Sociological Review*, 28, 2 : 333-351.

DAGENAIS, Michèle

2011 *Montréal et l'eau : une histoire environnementale*, Montréal, Boréal.

DIETZ, Thomas, Eugene ROSA et Rachael SCHOWN

2005 « Environmental values », *Annual Review of Environment and Resources*, 30 : 335-372.

DOUGLAS, Ian

2013 *Cities. An Environmental History*, Londres, I. B. Taurus.

DUMAS, Brigitte, Camille RAYMOND et Jean-Guy VAILLANCOURT (dir.)

1999 *Les sciences sociales et l'environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

DUNCAN, Otis D.

1961 « From social system to ecosystem », *Sociological Inquiry*, 31 : 140-149.

1964 « Social organization and the ecosystem », dans : Robert E. L. FARIS (dir.), *Handbook of Sociology*, Chicago, Rand McNally, p. 37-82.

DUNLAP, Riley E. et Kent D. VAN LIERE

1978 « The 'new environmental paradigm' »: A proposed measuring instrument. Preliminary results», *Journal of Environmental Education*, 9, 4 : 10-49.

DUNLAP, Riley E. *et al.*

2000 « Measuring endorsement of the New Ecological Paradigm : A revised NEP scale », *Journal of Social Issues*, 56, 3 : 425-442.

EHRlich Paul R. et John P. HOLDREN

1971 « Impact of population growth », *Science*, 171 : 1212-1217.

FLIPO, Fabrice

2007 « Voyage dans la galaxie décroissante », *Mouvements*, 50 : 143-151.

FORSYTH, Tim

2003 *Critical Political Ecology*, New York et Londres, Routledge.

FOSTER, John Bellamy, Brett CLARK et Richard YORK

2010 *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, New York, Monthly Review Press.

FOUGÈRES, Dany

2004 *L'approvisionnement en eau à Montréal : du privé au public, 1796-1865*, Sillery, Septentrion.

GENDRON, Corinne

2006 *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique à l'ère de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

GOUDSBLOM, Johan

1995 *Fire and Civilization*, Londres, Penguin Books.

GOULD, Nemeth A., David N. PELLOW et Allan SCHNAIBERG

2004 « Interrogating the treadmill of production », *Organization & Environment*, 17, 3 : 296-316.

GOULD, Nemeth A., Allan SCHNAIBERG et Adam S. WEINBERG

1996 *Local Environmental Struggles : Citizen Activism and the Treadmill of Production*, New York, Cambridge University Press.

Gross, Matthias

- 2004 « Human geography and ecological sociology: The unfolding of a human ecology, 1830 to 1930 – and beyond », *Social Science History*, 20, 4 : 575-605.

GUAY, Louis

- 2002 « The science and policy of global biodiversity protection », dans : Philippe LE PRESTRE (dir.), *Governing Global Biodiversity*, Aldershot, R.-U. Ashgate, p. 207-231.

GUAY, Louis

- 2012 « Sociologie et environnement au Canada : une diversité de perspectives », dans : Rémi BARBIER *et al.* (dir.), *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 371-382.

GUAY, Louis et Pierre HAMEL

- (à paraître) « The environmental governance of city-regions: Problems, actions and challenges », dans : KEVIN E., Alex LORD et Rod SHIELDS (dir.) *City-Regions in Prospect? Exploring the Meeting Points Between Place and Practice*, Montréal et Kingston, McGill-Queens University Press, p. 213-238.

HAAS, Peter M.

- 2004 « When does power listen to truth? A constructivist approach to the policy process », *Journal of European Public Policy*, 11, 4 : 569-592.

HAJER, Maarten

- 1995 *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the Policy Process*, New York, Oxford University Press.

HANNIGAN, John

- 2006 *Environmental Sociology*, Londres et New York, Routledge, 2^e édition.

HAWLEY, Amos

- 1986 *Human Ecology. A Theoretical Essay*. Chicago, University of Chicago Press.

HÉBERT, Yves

- 2006 *Une histoire de l'écologie au Québec. Les regards sur la nature des origines à nos jours*. Québec, Les Éditions GID.

HEIJDEN, Hein-Anton van der

- 2014 « The environmental movement », dans : Hein-Anton van der HEIJDEN (dir.), *Handbook of Political Citizenship and Social Movements*, Cheltenham, R.-U., Edward Elgar Publishing, p. 28-45.

HUBER, Joseph

- 2008 « Pioneer countries and the global diffusion of environmental innovations: Theories from the viewpoint of ecological modernization theory », *Global Environmental Change*, 18, p. 360-367.

INGLEHART, Ronald

- 1997 *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, NJ, Princeton University Press.

IPCC/GIEC

- 2013 *Climate Change 2013: The Physical Basis. Summary for Policymakers*, WG1 AR5, Genève.

- 2014 *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Summary for Policy-makers*, WG2 AR5, Genève.
- IRWIN, Alan
2001 *Sociology and the Environment*, Cambridge, Polity Press.
- JAMISON, Andrew, Ron EYERMAN et Jacqueline CRAMER
1990 *The Making of the New Environmental Consciousness: A Comparative Study of the Environmental Movements in Sweden, Denmark, and the Netherlands*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- JÄNICKE, Martin
2008 « Ecological modernization: New perspectives », *Journal of Cleaner Production*, 16 : 557-566.
- KATES, Richard *et al.*
2001 « Sustainable Science », *Science*, 292 : 641-642.
- KUHN, Thomas,
1962 *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, University of Chicago Press.
- LAIKLE, Lydie et Mélanie TUAL
2007 « Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable? », *Développement durable et Territoires*, en ligne, dossier 9.
- LATOUR, Bruno
1999 *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
2011 « From multiculturalism to multinaturalism. What rules of method for a new socio-scientific experiment? », *Nature and Culture*, 6, 1 : 1-17.
- LEVER-TRACY, Constance
2008 « Global warming and sociology », *Current Sociology*, 56, 3 : 445-466.
- MCNEIL, John R.
2001 *Something New Under the Sun. An Environmental History of the Twentieth-Century World*, New York, Norton.
- MEADOWS, Donella, Jorgen RANDERS et Dennis MEADOWS
2004 *Limits to Growth. The 30-Year Update*. White River Junction, VT, Chelsea Green Publishing.
- Millennium Ecosystem Assessment (MEA)
2005 *Ecosystems and Well-Being. Synthesis*. Washington, DC, Island Press.
- MOL, Arthur P. J.
1995 *The Refinement of Production. Ecological Modernization Theory and the Chemical Industry*, Utrecht, Pays-Bas, Van Arkel.
- MOL, Arthur P. J., David A. SONNENFELD et Gert SPAARGAREN (dir.)
2009a *The Ecological Modernisation Reader. Environmental Reform in Theory and Practice*, Londres et New York, Routledge.

- 2009b « Ecological modernisation: Three decades of policy, practice and theoretical reflection », dans : Arthur P. J. MOL, David A. SONNENFELD et Gert SPAARGAREN (dir.), *The Ecological Modernisation Reader. Environmental Reform in Theory and Practice*, Londres et New York, Routledge, p. 3-14.
- MOSCOVICI, Serge
1977 *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion.
- MURDOCH, Jonathan
2001 « Ecologising sociology. Actor-network theory, co-construction and the problem of human exemptionalism », *Sociology*, 35 : 111-133.
- NEWMANN, Roderick P.
2005 *Making Political Ecology*. Londres, Hodder Arnold.
- PARK, Robert E.
1936 « Human ecology », *American Journal of Sociology*, 42 : 3-49.
1952 *Human Communities. The City and Human Ecology*. Glencoe, ILL, Free Press.
- PELLIZZONI, Luigi et Giorgio OSTI
2003 *Sociologia dell'ambiente*, Bologne, il Mulino.
- PONTING, Clive
2007 *A New Green History of the World. The Environment and the Collapse of Great Civilizations*, Londres, Penguin Books.
- ROBBINS, Paul, John HINTZ et Sarah A. MOORE
2014 *Environment and Society. A Critical Introduction*. Chichester, R.-U., Wiley Blackwell, 2^e édition.
- ROOTES, Chris (dir.)
1999 *Environmental Movements: Local, National, and Global*, Londres, Frank Cass.
- ROSA, Eugene et al. (dir.)
2010 *Human Footprints on the Global Environment. Threats to Sustainability*, Cambridge, MA, MIT Press.
- RUDEL, Thomas K, J. Timmons ROBERTS et JoAnn CARMIN
2011 « Political economy of the environment », *Annual Review of Sociology*, 37 : 221-238.
- SCANU, Emiliano
2015 *L'action publique urbaine et les enjeux des changements climatiques : l'exemple de Québec et de Gênes*, Québec, Université Laval, thèse de doctorat de sociologie.
- SCHLOSBERG, David
2007 *Defining Environmental Justice. Theories, Movements, and Nature*, New York, Oxford University Press.
- SCHLOSBERG, David
2013 « Theorizing environmental justice: The expanding sphere of a discourse », *Environmental Politics*, 22 : 1-37.
- SCHNAIBERG, Allan
1980 *The Environment: From Surplus to Scarcity*, New York, Oxford University Press.

SCHOWN, Rachael L. *et al.*

- 2015 « Public opinion and climate change », dans : Robert J. BRULLE et Riley E. DUNLAP, (dir.), *Climate Change and Society. Sociological Perspectives*, New York, Oxford University Press, édition numérique, chap. 9.

SCOTT, W. Richard

- 2008 *Institutions and Organizations, Ideas and Interests*. Thousands Oaks, CA, Sage, 3^e édition.

SNOW, David A. et Sarah A. SOULE

- 2010 *A Primer on Social Movements*, New York, Norton.

STEFFEN, Will *et al.*

- 2011 « The Anthropocene: Conceptual and historical perspectives », *Philosophical Transactions of the Royal Society*, 769 : 842-867.

SUTTON, Philip W.

- 2007 *The Environment. A Sociological Introduction*, Basingstone, R.-U., Palgrave.

THOMAS, Keith

- 1983 *Man and the Natural World. Changing Attitudes in England, 1500 – 1800*, Oxford, Oxford University Press.

VAILLANCOURT, Jean-Guy

- 1981 « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et l'écococialisme », *Sociologie et Sociétés*, 13 : 81-97.
- 1982 *Mouvement écologiste, énergie et environnement : Essais d'écocologie*, Montréal, Albert Saint-Martin.

WHITE, Rob (dir.)

- 2004 *Controversies in Environmental Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press.

WHITESIDE, Kerry

- 2002 *Divided Natures. French Contribution to Political Ecology*, Cambridge, MA, MIT Press.

YEARLEY, Steve

- 2009 « Sociology and climate change after Kyoto », *Current Sociology*, 57, 3 : 389-405.

YORK, Richard, Eugene ROSA et Thomas DIETZ

- 2003 « Footprints on the Earth: The environmental consequences of modernity », *American Sociological Review*, 68 : 279-300.

YORK, Richard et Philip MANCUS

- 2009 « Critical Human Ecology: Historical materialism and natural laws », *Sociological Theory*, 27, 2 : 122-149.



LA RÉHABILITATION DES RIVIÈRES URBAINES AU QUÉBEC

Stéphane CASTONGUAY

Depuis les années 1970, des mobilisations citoyennes et des interventions gouvernementales donnent lieu à une série de projets de décontamination et de réhabilitation des rivières urbaines. Prenant place dans un contexte de montée des préoccupations environnementales, ces projets semblent signaler une reconquête des fronts d'eau par une population urbaine qui en aurait été privée par le passé. Dans cet article, nous examinons les relations que les populations urbaines entretiennent envers leurs environnements fluviaux dans le temps long pour deux tributaires situés de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent et qui traversent deux villes de taille moyenne du Québec : Shawinigan, pour la rivière Saint-Maurice, sur la rive nord, et Drummondville, pour la rivière Saint-François, sur la rive sud. Par cette démarche, nous souhaitons montrer la façon dont les types de relations que les populations entretiennent avec les rivières, plutôt que de se succéder dans le temps, se juxtaposent. De même, nous souhaitons dégager les facteurs qui modulent l'intensité des mobilisations entourant le processus continu d'appropriation des berges et des cours d'eau.

Mots-clés : rivière urbaine, environnement fluvial, pollution, décontamination, réhabilitation, récréo-tourisme

La réappropriation des fronts d'eau et la réhabilitation des rivières en milieu urbain donnent lieu depuis les années 1970 à une série de projets un peu partout dans le monde¹. Ces projets s'inscrivent dans un contexte marqué

1. Ce texte a fait l'objet de deux communications en 2013, au congrès annuel de l'*American Society for Environmental History* à Toronto, et au colloque « Les territoires du risque » à Grenoble. Nos remerciements vont à Vincent Bernard et Jonathan Bernier pour la recherche documentaire et la production cartographique. Nous avons également bénéficié des commentaires d'évaluateurs anonymes. Le CRSH a subventionné cette recherche.

par plusieurs facteurs : la montée des préoccupations environnementales et des dénonciations du phénomène de la pollution – notamment quant aux effets de la contamination de l'eau sur la santé des populations et des écosystèmes –; la disparition des industries qui ont, directement ou indirectement, bénéficié de la proximité des ressources fluviales; la constitution conséquente de friches industrielles sur les berges; enfin, l'apparition d'une volonté populaire de réappropriation de la rivière et de son milieu (GUILLERME, 1990; EDEN, TUNSTALL et TAPSELL, 2000; CIOC, 2002; NELLES, 2005; COLLINS, MULLER et TARR, 2008; DAGENAIS, 2012; DOURNEL et SAJALOLI, 2012; BONNELL, 2014). Ces projets prennent diverses formes, allant de la patrimonialisation des sites fluviaux à la décontamination et à la restauration des écosystèmes aquatiques, avec en toile de fond l'institution d'activités sportives et ludiques comme la promenade, la baignade et la pêche, et la mise en place d'équipements et de mobilier urbain pour le repos et la contemplation (HURLEY, 2006; GÉRARDOT, 2007; KIBEL, 2007; DESFOR et BONNELL, 2011; COLIN, 2014).

Ces processus de reconquête des cours d'eau en milieu urbain font l'objet de nombreuses analyses historiques et sociopolitiques où est mis de l'avant un modèle qui décline en trois temps le cycle de vie d'un cours d'eau : le temps de la domestication, le temps de l'aliénation et le temps de la réappropriation. À la suite de GÉRARDOT (2004), nous pouvons les définir comme suit. Le temps de la domestication – ou de l'appropriation – renvoie à un certain âge d'or durant lequel la ville table sur la proximité de la rivière pour prendre son essor économique grâce à des installations portuaires, à l'exploitation de l'énergie hydraulique, à l'élimination des déchets domestiques et industriels, ainsi qu'à la provision d'une eau de qualité, destinée tant aux activités industrielles qu'à la sécurité du monde urbain – en particulier, lutte contre les incendies et promotion de la santé publique (CASTONGUAY et EVENDEN, 2012). Le temps de l'aliénation correspond à une période de « saturation et de rejet progressif [du cours d'eau] en raison de l'exacerbation des contraintes associées à sa présence et son utilisation » (ULTSCH, 2010). La rivière apparaît dès lors comme source de danger à cause des inondations qu'elle provoque et que stimulent l'implantation de résidences sur les berges, la transformation du couvert végétal dans le bassin de drainage, ainsi que les infrastructures de régulation des cours d'eau qui, dans les faits, n'en contrôlent pas le débit de manière efficace (DE LOË, 2000; KELMAN, 2003; ORSI, 2004; COLTEN, 2005). Un autre danger réside dans la contamination bactériologique et chimique de l'eau par les rejets domestiques et les effluents industriels. Enfin, après avoir tourné le dos à la rivière ou en avoir été séparée par les installations portuaires ou par la pollution industrielle et les égouts domestiques, la population urbaine voit venir le temps de la réappropriation : « En moins de quatre décennies, les milieux fluviaux et humides des villes occidentales sont passés du statut d'espace répulsif et marginal à celui d'élément patrimonial, convoité par les sociétés urbaines » (DOURNEL et SAJALOLI, 2012, p. 5). L'avènement de cette dernière période résulte de la mobilisation de mouvements de contestation qui, mettant à profit les crises industrielles et l'abandon des installations situées en bordure de la rivière, revendiquent la décontamination du plan d'eau et l'aménagement des lieux afin de favoriser le développement d'une offre récréo-touristique qui compenserait la disparition des activités économiques et les dommages écologiques des décennies passées.

Il nous semble toutefois que, plutôt que de se décliner en trois périodes successives, la domestication, l'aliénation et la réappropriation correspondent à trois types de rapports sociaux à l'environnement fluvial qui se juxtaposent dans le temps. Ces rapports apparaissent simultanément à différents moments dans l'histoire d'une rivière urbaine et mettent en scène des configurations d'acteurs dont les rapports de force et les capacités de mobilisation diffèrent d'un moment à l'autre, colorant l'intensité respective des éléments du triptyque. Aussi faut-il observer que la césure entre les périodes n'est pas aussi nette que le suggère le modèle évoqué plus haut. Par exemple, les activités récréatives ne caractérisent pas uniquement la troisième période : même durant la première période, considérée comme un âge d'or de l'industrialisation fluviale, existaient des activités de baignade et de pêche qui se sont maintenues après la transformation accélérée des berges. À leurs risques et périls, et contre l'avis des autorités de la santé publique, certains résidents continuaient de pratiquer ces activités au moment où les corps politiques s'alarmaient devant l'état de pollution des rivières. De même, les installations récréo-touristiques du temps de la réappropriation constituent une forme de domestication de la rivière qui reste assujettie à des fonctions économiques. L'aliénation n'est pas uniquement le fait d'une contamination de l'eau et des menaces à l'intégrité du milieu et à la santé publique, mais peut aussi résulter de divers modes d'appropriation – privée ou publique – de la rivière et de ses berges, et de la normalisation conséquente des attitudes et des comportements de la population à l'égard de l'environnement fluvial.

Dans cet article, nous examinons la combinaison de rapports de domestication, d'aliénation et de réappropriation que les populations urbaines entretiennent envers leurs environnements fluviaux dans le temps long. Par cette démarche, nous souhaitons également dégager les facteurs qui modulent l'intensité des mobilisations entourant le processus continu d'appropriation des berges et des cours d'eau. En effet, tandis que les recherches sur les projets de reconquête des fronts d'eau nous présentent des mobilisations citoyennes et des interventions gouvernementales qui se produiraient similairement à travers l'Occident (FOUILLAND, 2003; KIBEL, 2007; MAUCH et ZELLER, 2008) et dans certaines villes portuaires ailleurs dans le monde (DESFOR *et al.*, 2011), nous devons noter des particularités locales qui teintent les projets effectivement réalisés. Nous nous intéressons aux relations que deux populations urbaines de taille moyenne, bordant deux tributaires situés de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent, entretiennent avec leur rivière : celle de Shawinigan, pour la rivière Saint-Maurice, sur la rive nord, et celle de Drummondville, pour la rivière Saint-François, sur la rive sud. La comparaison de ces deux cas nous paraît pertinente car les processus d'urbanisation et d'industrialisation de Shawinigan et de Drummondville présentent d'importantes similitudes. En effet, au tournant du 20^e siècle, des entreprises de production d'électricité construisirent des barrages et des centrales hydroélectriques au cœur de ces deux agglomérations (DALES, 1957), qui comptèrent parmi les principaux centres industriels du Québec, en matière d'activités et de valeur de production, jusqu'au faite des Trente glorieuses. En plus de stimuler le développement industriel, ces installations hydroélectriques influencèrent l'aménagement urbain dans les décennies suivantes, notamment parce qu'elles impliquaient dans les deux cas l'établissement au cœur de la ville d'un réservoir, qui devint un lieu de récréation où différents loisirs furent pratiqués à différentes époques. Initialement, les plaisirs de l'eau furent le privilège de

quelques-uns, jusqu'à ce que les autorités municipales et les entreprises privées mènent des travaux pour élargir l'accès à la rivière et au paysage riverain. Après des décennies d'usages industriels divers, l'état de la rivière se détériora et le front d'eau perdit une partie de son potentiel récréatif. Cette mise à distance de l'environnement fluvial se poursuivit dans la foulée d'une désindustrialisation qui affecta les plus grandes entreprises de ces deux villes, tandis que la proximité d'une source d'approvisionnement énergétique cessa d'agir comme un facteur déterminant pour la localisation des industries. Si les autorités politiques et économiques optèrent pour une refonte du développement urbain et le développement d'une industrie récréo-touristique axée sur la mise en scène de l'environnement fluvial, ce dernier avait, depuis des décennies, fait l'objet de mobilisations par les utilisateurs de la rivière – regroupements ou particuliers – qui revendiquaient une amélioration de la qualité du milieu.

LE PARTAGE DES FRONTS D'EAU : LES USAGES PRODUCTIFS ET RÉCRÉATIFS DE LA RIVIÈRE

Quelques années après l'aménagement des chutes du Niagara pour la production hydroélectrique, des financiers américains firent l'acquisition des chutes de Shawinigan Falls, sur les abords de la rivière Saint-Maurice, pour y entreprendre en 1898 la construction d'un barrage hydroélectrique². Leur entreprise, la *Shawinigan Water and Power Company* (SWPC), fut à l'origine de l'industrialisation et de l'urbanisation accélérée du site qui devint la ville de Shawinigan³ en 1901 (BROUILLETTE et LANTHIER, 1990). L'amortissement des coûts de construction des installations hydroélectriques rendait nécessaires des contrats de vente auprès d'industries très consommatrices d'électricité, et les directeurs de la SWPC conclurent rapidement des ententes avec des entreprises qui vinrent s'installer dans la ville nouvelle pour produire des pâtes et papiers, de l'aluminium et du carbure de calcium (Groupe de recherche sur la Mauricie, 1985, p. 21-23).

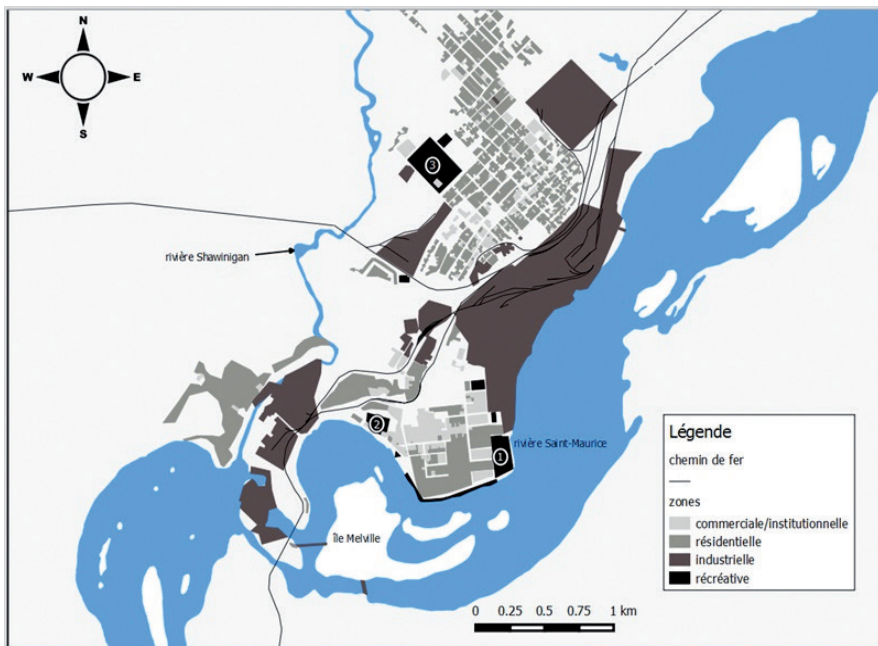
Ville nouvelle, Shawinigan Falls fut aussi planifiée par la compagnie qui la fonda (BROUILLETTE, 1990). En même temps qu'elle contractualisa les ventes d'électricité et de terrains auprès des entreprises de la seconde industrialisation, la SWPC définit le mode d'occupation des berges de la Saint-Maurice en prenant en charge l'aménagement du territoire urbain (figure 1). Dès l'achat du site des chutes, la SWPC fit l'acquisition des terrains environnants et commanda auprès d'une firme montréalaise, *T. Pringle & Sons*, la production d'un plan directeur pour l'aménagement du territoire de la ville en devenir. L'usine hydroélectrique, l'usine électrométallurgique et l'usine papetière, qui tiraient leur énergie directement de la rivière, furent construites près des chutes, en accord avec le plan directeur qui avait réservé un espace à cet effet.

2. Des entrepreneurs québécois avaient tenté sans succès de faire de même en 1895 (VERRETTE, 1999, p. 151).

3. En 1956, la ville abandonne le toponyme Shawinigan Falls pour celui de Shawinigan, que nous utilisons tout au long de l'article.

FIGURE 1

Carte d'occupation du sol de la ville de Shawinigan, à partir d'un plan d'assurance de 1955. Parmi les zones récréatives, notons le parc Saint-Maurice (1), le parc Wilson (2) et le parc Saint-Marc (3). Le boulevard Saint-Maurice ceinture le sud de la Pointe-à-Bernard depuis le parc Saint-Maurice.



Source : *Insurance Plan of the City of Shawinigan Falls, Que.*, Montreal, Underwriters' Survey Bureau Limited, 1955. Réalisation Jonathan Bernier, CIEQ-UQTR.

Il en fut autrement de la filière électrochimique, dont le nombre d'usines crût rapidement au lendemain de la Grande Guerre, et qui s'installa en partie entre deux sections de la ville, mais surtout beaucoup plus au nord, en bordure de la rivière, sur une bande de plus d'un kilomètre de long. Il semblerait que les entreprises électrochimiques sélectionnèrent cet emplacement pour accéder à des terrains moins coûteux et décharger plus aisément leurs déchets dans la rivière (BROUILLETTE, 1996, p. 68). L'usine papetière et l'usine électrométallurgique auraient pu bénéficier de la transmission électrique pour s'établir où bon leur semblait, mais elles préféraient capter le pouvoir hydraulique à sa source, ce qui les amena à s'installer là où elles purent canaliser l'eau déviée par le barrage et les installations de la SWPC (Groupe de recherche sur la Mauricie, 1985, p. 29). En conséquence, une bande industrielle ceintura la rive occidentale de la Saint-Maurice, avec une légère interruption domiciliaire à la Pointe-à-Bernard. Y prirent forme la Basse-Ville et son quartier destiné aux cadres et aux contremaîtres des entreprises, situé à proximité des usines et de la rivière. Dans ce secteur résidentiel du bord de rivière, la compagnie et ses planificateurs souhaitaient également créer un lieu de repos et

de loisir, mais ce n'est que deux décennies après la réalisation du plan urbain que fut lancée la construction d'un parc (BROUILLETTE et LANTHIER, 1990).

La Saint-Maurice n'avait donc pas qu'une fonction industrielle aux yeux des fondateurs de Shawinigan, et son usage à des fins non productives fut inscrit dans l'espace urbain dès la fondation de la ville. En outre, la population urbaine fit rapidement de la rivière un espace de loisir et de sociabilité en créant, en 1912, le club aquatique de Shawinigan, regroupant des citoyens désireux de pratiquer la natation et le canotage dans la Saint-Maurice (LAROCHELLE, 1976, p. 703).

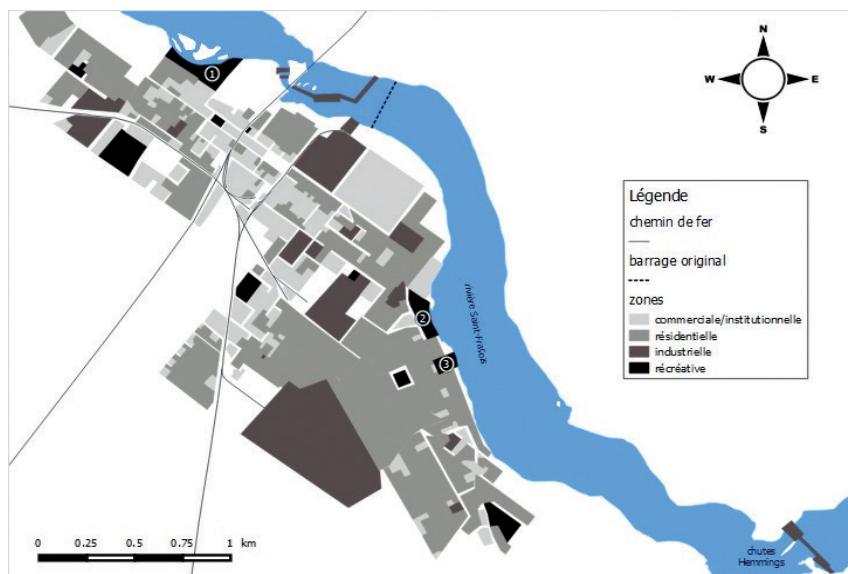
Dans le cas de la rivière Saint-François et de Drummondville, on assiste aussi à l'émergence parallèle d'usages productifs et d'usages récréatifs au cœur de la ville, quoique leur juxtaposition dans le temps et dans l'espace ait requis la maîtrise des caprices d'une rivière au débit irrégulier et aux débordements fréquents. Cette maîtrise permit l'industrialisation accélérée d'une ville qui, après un siècle d'existence, offrait toujours « le portrait d'un bourg en déclin » (ROUSSEAU, 2013, p. 500)⁴. En 1896, le conseil municipal racheta d'une entreprise privée, la *Drummond Electric*, un barrage et une station hydroélectrique érigés sur la Saint-François. Situé légèrement en amont du peuplement initial, le barrage formait avec les premiers établissements industriels – une forge, une scierie et une manufacture de chaussures – le cœur de la ville piétonnière (ALLARD, 2001). Toutefois, la faible puissance énergétique de ces installations compromettait le développement industriel et urbain de Drummondville. En 1914, le conseil municipal céda le barrage et son système électrique à une entreprise privée qui possédait les droits d'exploitation de cinq sites hydrauliques sur la Saint-François, ainsi que des réseaux de distribution dans la région (DALES, 1957, p. 127). La *Southern Canada Power Company* (SCPC) procéda rapidement au remplacement des installations existantes afin de s'engager dans la production hydroélectrique à grande échelle (figure 2). Elle acheva en 1918 la construction d'un nouveau barrage plus performant et de sa centrale, et entreprit de construire une autre installation hydroélectrique 25 km en amont, aux chutes Hemmings, qui fut achevée en 1924. Tout en menant à bien ces projets de construction, la SCPC réussit à attirer à Drummondville de grandes entreprises de l'industrie textile, dont la *Canadian Celanese*, succursale d'une multinationale américaine de la soie artificielle, qui s'implanta à Drummondville en 1926 (BOUCHER, 1981)⁵.

4. Drummondville est fondée en 1812.

5. Parmi les autres entreprises qui s'installent à Drummondville durant l'entre-deux-guerres, signalons la *Butterfly Hosiery* en 1919, la *Jenckes Tire Fabrics* en 1920 (devenue la *Dominion Cotton* en 1928, puis la *Dominion Textile* en 1954), la *Dominion Silk Dyeing and Finishing* en 1923, la *Louis Roessel* en 1924 (GAUTHIER, 1981).

FIGURE 2

Carte d'occupation du sol de la ville de Drummondville, à partir d'un plan d'assurance de 1962. Parmi les zones récréatives, notons le parc Woodyatt (1), le parc Sainte-Thérèse (2) et l'espace qui accueillit la plage Celanese entre 1928 et 1956 (3). En bas à droite apparaît le barrage Hemmings, situé en amont de Drummondville. En amont du barrage de Drummondville apparaît le tracé du barrage de la *Drummond Electric*.



Source : *Insurance plan of the city of Drummondville & district, Que.*, Montreal, Underwriters' Survey Bureau Limited, 1962. Réalisation : Vincent Bernard, CIEQ-UQTR.

Quand ces entreprises s'établirent aux limites de la ville, loin de la rivière, pour bénéficier de plus d'espace à moindre coût, de nouveaux quartiers ouvriers se formèrent rapidement. La population tripla durant les années 1920 mais s'établit à une certaine distance du noyau original, les faibles salaires dans le textile limitant l'accès des travailleurs aux quartiers les plus anciens de la Basse-Ville (GAUTHIER, 1981). Comme à Shawinigan, l'extension spatiale de Drummondville se traduisit par la formation de nouveaux quartiers, pour la plupart éloignés de la rivière. Néanmoins, les nouvelles infrastructures hydroélectriques, plus stables et sécuritaires que les infrastructures originales construites en bois et en roche, favorisèrent la colonisation des berges en amont du noyau fondateur. Des résidences aisées firent leur apparition sur une bande de terrain bordant la rivière, dos à celle-ci, d'abord dans le faubourg voisin du noyau fondateur, puis en direction du barrage Hemmings. Une banlieue pavillonnaire cossue prit naissance sur la rive de la Saint-François, où se forma Drummondville Sud (LEMAIRE, 2011, p. 64).

La maîtrise du débit de la rivière contribua aussi au rapprochement de la population drummondvilloise et de la Saint-François pour des activités autres que la production hydroélectrique. En 1928, la *Celanese* fit aménager une plage pour ses employés sur un lot où elle opérait également une station de pompage pour approvisionner son usine en eau. À quelques mètres en aval, le conseil municipal entreprit de nettoyer un site autrefois occupé par un moulin à scie fermé en 1920. Il y fit construire le parc de Sainte-Thérèse, qu'il dota d'une plage publique à partir de 1943⁶. Enfin, près de sa centrale hydroélectrique de Drummondville, la SCPC possédait dix-sept acres de terre où elle installa des équipements sportifs, après quoi elle en fit un lieu de détente. Nommé d'après le gérant fondateur de la compagnie, le parc Woodyatt fut ouvert au public en 1930, et des courts de tennis destinés aux cadres de l'entreprise y furent adjoints dès l'année suivante (ALLARD, 2001). Enfin, en 1939, le Conseil municipal conçut un projet d'aménagement d'une plage en bordure du parc Woodyatt, prévoyant également installer des aires de jeux dans les îles de la Saint-François jouxtant la ville. Le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale obligea toutefois la ville à surseoir à son projet⁷.

Durant la même période, à Shawinigan, des projets d'infrastructures contribuèrent à rapprocher la population de sa rivière. En 1921, la SWPC céda à la municipalité un lot qui, selon le plan d'urbanisme de 1901, devait accueillir un parc en bordure de la rivière, mais était demeuré à l'état de dépression marécageuse (FILTEAU, 1944, p. 216-218). Les travaux de paysagement durèrent plus d'une décennie. Quand la Dépression commença à faire sentir ses effets, la ville lança un programme d'infrastructures pour donner du travail à la population au chômage⁸. Elle accéléra alors les travaux du parc Saint-Maurice et entreprit le remblaiement du rivage et la construction d'une balustrade le long de la rivière sur le boulevard de ceinture, la *Riverside Avenue*. Le parc Saint-Maurice ouvrit en 1932, avec une plage et une zone réservée à la baignade dans la rivière. La *Riverside Avenue*, illuminée et dotée d'un belvédère, fut achevée en 1934. On l'intégra au paysage urbain en la rebaptisant Boulevard Saint-Maurice, abandonnant du même coup un toponyme qui élevait symboliquement une barrière avec le plan d'eau. Quand les deux infrastructures de loisir furent terminées, la population jouit d'un accès à la baignade et d'un point de vue sur la rivière. Or, la « baignoire » du parc Saint-Maurice se trouvait en aval des égouts municipaux et des rejets provenant des usines électrochimiques. Le directeur de l'unité sanitaire municipale, le Dr Bossinotte, attira l'attention sur les risques que représentait le déversement des égouts pour la santé et ordonna la

6. *La Parole*, le 7 janvier 1937, p. 1; *La Parole*, le 2 juillet 1942, p. 1; Archives de la Ville de Drummondville, Conseil municipal, Procès verbal - Travaux préliminaires sur la plage publique en face du Parc Ste-Thérèse, 28 juin 1943; *La Parole*, le 30 juin 1943, p. 1; Archives de la Ville de Drummondville, Conseil municipal, Procès verbal - Plage publique, 14 juin 1943, p. 1.

7. Archives de la Ville de Drummondville, Conseil municipal, Procès verbal - Construction d'infrastructures pour les baigneurs, 25 juillet 1939.

8. Archives municipales de Shawinigan, Procès-verbaux des délibérations du conseil de ville, 15 juillet 1932, 6^e volume, p. 609.

fermeture de la plage en 1939⁹. À la même période, le club aquatique de Shawinigan dut aussi composer avec la détérioration de la qualité de l'eau de la Saint-Maurice. Installé depuis 1914 sur l'île Melville où il avait fait construire un chalet pour ses membres, il déménagea de l'autre côté de l'île en 1935, « à cause de la mauvaise eau qui incommodait les nageurs » (LAROCHELLE, 1976, p. 703).

DÉSFFECTATION DES FRONTS D'EAU ET REVITALISATION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL

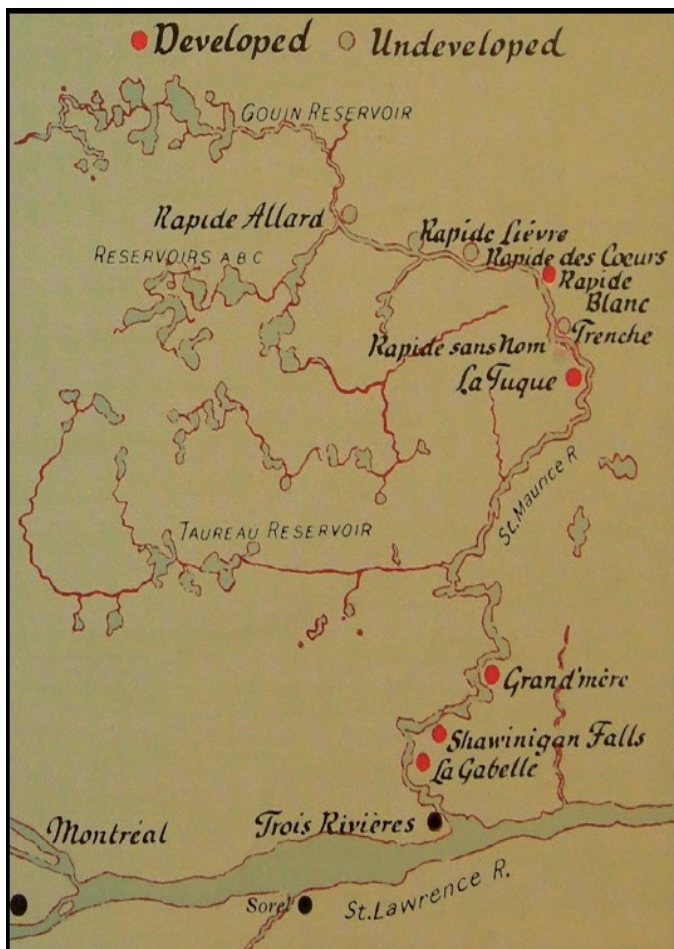
Ces mesures prises par les autorités sanitaires pour tenir la population à l'écart de la plage urbaine constituèrent un des modes de mise à distance des fronts d'eau. En effet, l'énergie de la rivière ne suffisait plus pour attirer des investisseurs étrangers car, à la même époque, des installations situées plus au nord de la province fournissaient à moindre coût des quantités plus importantes d'énergie. D'ailleurs, après la mise en opération de la centrale Hemmings, la SCPC cessa de construire sur la Saint-François, et, bien qu'elle eût envisagé d'exploiter le potentiel électrique des rapides Spicer en aval de Drummondville (figure 3), elle opta pour une solution moins onéreuse, l'interconnexion avec le réseau de la *Shawinigan Water and Power* (KESTEMAN, 1988, p. 195-196). Cette dernière bâtit sur le site des chutes de Shawinigan une troisième centrale en 1949, mais elle concentra ses efforts sur la construction de centrales en amont de Shawinigan (figure 4), aux rapides de La Trenché en 1950, et à Beaumont en 1958 (BELLAVANCE, 1994, p. 178-9).

L'aménagement de la rivière urbaine pour la production hydroélectrique, grâce à laquelle de très grandes entreprises s'étaient implantées à Shawinigan et à Drummondville dans la première moitié du 20^e siècle, cessa de stimuler l'essor industriel, démographique et spatial de ces villes durant les années 1960. Shawinigan fut notamment confrontée à la disparition graduelle de son industrie électrochimique (qui employait plus de 2500 travailleurs en 1950) lorsque les entreprises, ayant révisé leurs stratégies de développement, se lancèrent dans la pétrochimie et s'établirent à proximité des terminaux pétroliers et des raffineries de l'île de Montréal (BROUILLETTE, 2000). À Drummondville, l'industrie textile, qui employait plus de 70 % de la population ouvrière, fut mise à mal par la compétition internationale, ce qui se solda par des pertes d'emplois et la relocalisation des entreprises à l'étranger (BELLAVANCE et ROUSSEAU, 2013, p. 864-865). Une succession de fermetures d'entreprises dans une période de tourmente économique généralisée rendit le paysage urbain d'autant plus désolant que les centres de ces villes se vidaient de leur population au profit des banlieues, et que les infrastructures et le cadre bâti se détérioraient.

9. Archives municipales de Shawinigan, Procès-verbaux des délibérations du conseil de ville, 1^{er} juin, 1932, 6^e volume, p. 587; 17 mai, 8^e volume, p. 250. Je remercie François Guérard de m'avoir communiqué les résultats de ses dépouillements.

FIGURE 3

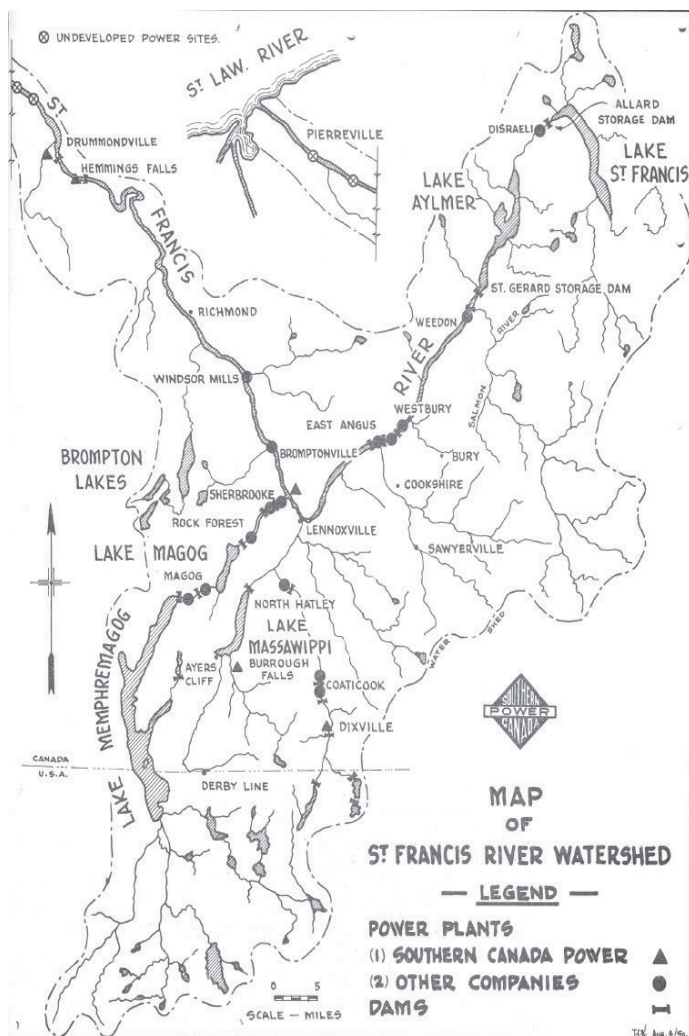
L'industrialisation de la rivière Saint-Maurice. Cette carte de la *Shawinigan Water and Power Corporation* présente les sites des barrages construits et projetés par l'entreprise hydroélectrique dans le bassin versant de la rivière St-Maurice. Inaugurée en 1958, la centrale Beaumont, du nom du président de la SWPC de l'époque, est située légèrement au nord de La Tuque, à l'endroit identifié par le toponyme « Rapide sans nom », en aval du site de La Trenché.



Source : *Shawinigan Water and Power Company*, « The St. Maurice, a 2,000,000 h.p. river, Montreal, June 29th 1942 ». Je remercie Hubert Samson de m'avoir procuré ce document.

FIGURE 4

L'industrialisation de la rivière Saint-François. Cette carte de la *Southern Canada Power Company* présente les barrages de l'entreprise hydroélectrique et de ses concurrents (principalement le service municipal de la Ville de Sherbrooke) dans le bassin versant de la rivière St-François. Les sites identifiés en aval de Drummondville correspondent aux rapides Spicer que la SCPC comptait exploiter.



Source : Dan Anderson, « St. Francis River Stream Flow Control », *The SCP News*, 9 (Septembre 1950), p. 9.

Les rivières furent ainsi détachées de la capacité technique pour laquelle elles avaient été aménagées et qui avait fait d'elles un puissant facteur de localisation. Dans les deux villes, les planificateurs urbains cherchèrent à attirer de nouvelles entreprises dans des parcs industriels établis en périphérie, à distance des cours d'eau. Tout comme le centre de peuplement original, qui se dégradait et offrait une piètre qualité de vie, la rivière agissait comme un repoussoir. La croissance urbaine se poursuivit, mais cela se fit souvent au détriment de la vieille ville et au profit de banlieues qui poussèrent à proximité des nouveaux parcs industriels, surtout le long de la rivière, un peu sur l'autre rive, et à l'intérieur des terres.

La rivière pouvait-elle reprendre sa place dans une économie et une société urbaines en déclin, elle qui avait été au cœur de l'essor urbain durant la première moitié du 20^e siècle? Les autorités économiques et politiques se mobilisèrent à l'échelle locale, régionale et provinciale pour élaborer les nouvelles bases de la croissance de ces deux villes. Elles privilégièrent une offre récréo-touristique centrée sur l'établissement de parcs riverains. À Shawinigan, un projet de « parc des chutes », proposé en 1971, s'articula autour de l'aménagement d'un terrain de camping et d'un parc public sur l'île Melville, utilisée jusqu'alors par le club aquatique de Shawinigan et par la papetière Belgo (pour le chargement de billots de bois) (GIGUÈRE, 1970; PINARD, 1971)¹⁰. À Drummondville, les planificateurs régionaux souhaitèrent établir des sites touristiques en bordure de la rivière Saint-François, qui représentait selon eux l'un des rares attraits naturels d'une région au paysage dénudé et aplani par près de deux siècles de colonisation (Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1973). Le conseil municipal de Drummondville tenta notamment de convaincre le gouvernement provincial de mettre la main sur une bande riveraine qui avait été aménagée en pépinière par la SCPC en aval de la ville, pour y créer une réserve naturelle, en soulignant que « les anciennes plantations d'arbres (...) et la réserve d'animaux sauvages donnaient à ces berges une beauté naturelle propice aux activités récréo-touristiques »¹¹. La chambre de commerce de Drummondville proposa d'ériger un barrage de rétention sur le site des rapides Spicer, précisant que ce « projet de reconstitution de la rivière permettrait de donner aux berges une vocation récréo-touristique certaine, grâce à l'augmentation de la masse d'eau dans le lit de la St-François, pour permettre l'apparition d'activités de voile et de canotage »¹². Il s'agissait dans ce cas d'un projet que la chambre avait soumis une première fois au ministre des Richesses naturelles en 1965 pour améliorer la vue sur le paysage riverain depuis le parc des Voltigeurs, situé en aval de Drummondville.

10. Archives de la ville de Shawinigan, procès-verbal du conseil municipal, 14 mai 1970, résolution 159-70; *Le Nouvelliste*, le 12 mars 1971, p.4; *Le Nouvelliste*, le 23 avril 1971, p. 4.

11. Société d'histoire de Drummondville. Archives de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, Correspondance entre l'Office de Planification et de Développement et la Chambre de Commerce du Comté de Drummond - Projet « Le bassin de la Saint-François, une ville, un parc, un environnement touristique », 13 avril 1978.

12. *Le Nouvelliste*, le 4 octobre 1965, p. 6. Société d'histoire de Drummondville. Archives de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, Correspondance entre la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et le Conseil Régional de Développement de la Région, numéro 4 - Aménagement des loisirs communautaires à Drummondville, 2 décembre 1977; Mémoire - Comité bien-être, sports et loisirs, 1979.

D'aucuns signalèrent un obstacle majeur à l'implantation heureuse de ces projets : la qualité de l'eau des rivières. Détectées et dénoncées depuis quelques années déjà, la pollution domestique et industrielle, dans le cas de la Saint-François, et la pollution industrielle et la décomposition du bois flotté, dans le cas de la Saint-Maurice, menaçaient la pérennité des efforts de réhabilitation de l'environnement riverain en milieu urbain et périurbain. Sur la rivière Saint-François, à Drummondville, on avait toléré l'ouverture des plages de la *Celanese* et de la Ville de Drummondville en amont de la prise d'eau de l'aqueduc municipal. Plusieurs années après que des épidémies de typhoïde et de poliomyélite eurent frappé la population drummondvilloise¹³, des avis des autorités de la santé publique ordonnèrent la fermeture de la plage municipale en 1956. La même année, la *Celanese* se rendit au verdict des autorités sanitaires et ferma la plage qu'elle mettait à la disposition de ses ouvriers¹⁴. Des piscines allaient dorénavant accueillir les baigneurs, et la ville opta pour en installer dans les quartiers ouvriers qui s'étaient élevés près des grandes usines. De plus, la ville fit l'acquisition du parc Woodyatt auprès de la SCPC en 1960 et y installa une piscine publique, et non une plage comme elle avait envisagé de le faire en 1939¹⁵. À Shawinigan, la fermeture de la baignade du parc Saint-Maurice fut suivie de la construction de piscines municipales. La municipalité installa d'abord une piscine extérieure dans le parc Saint-Marc, dont elle venait de doter la banlieue de Shawinigan-Est (FILTEAU, 1944, p. 229). Puis elle fit construire une autre piscine, cette fois dans le parc Wilson situé à l'autre extrémité du boulevard Saint-Maurice (FORTIER et TRÉPANIÉ, 1996, p. 94). Au cours des années 1950, le club aquatique de Shawinigan se trouva confronté aux mêmes difficultés que celles rencontrées une vingtaine d'années auparavant; la qualité de l'eau se détériorait, « ce qui rendait la natation dans les eaux de la rivière dangereuse pour ses membres » (LAROCHELLE, 1976, p. 703). En 1961, le club se réorganisa pour fonder une société par actions dans le but de recueillir les sommes nécessaires à la construction de piscines.

L'enchâssement de Shawinigan et de Drummondville dans des bassins versants (figures 3 et 4), avec leurs chapelets d'industries et de villes, rendait difficile la prise en charge de la dépollution de la rivière par une seule municipalité. Quelques initiatives permirent à la population locale de pratiquer la baignade dans des piscines souvent construites sur les berges de la Saint-François et de la Saint-Maurice, mais tant que les problèmes écologiques et sanitaires demeuraient en suspens, on ne pouvait refonder l'économie de ces villes sur l'industrie récréotouristique. Un long processus de prise en charge des problèmes de pollution aquatique s'enclencha alors, mobilisant les populations riveraines, les instances gouvernementales de différents paliers, ainsi que des scientifiques des secteurs

13. *La Parole*, le 22 août 1946, p. 1; *La Parole*, le 5 septembre 1946, p. 1.

14. Société historique de Drummondville, fonds de la *Canadian Celanese Limited*, p. 90, dossier 3.3, ministre de la Santé, Conseil municipal de la ville de Drummondville, Correspondances, 15 juin 1956; *La Parole*, le 11 juin 1956, p. 1.

15. Archives de la Ville de Drummondville, Conseil municipal, Procès verbal, 28 mai 1962, p. 8.

de la santé publique et de la conservation de la faune¹⁶. La décontamination de la Saint-François et celle de la Saint-Maurice suivirent des rythmes distincts, compte tenu de différences relatives aux débits fluviaux et à d'autres caractéristiques hydrologiques, ainsi qu'à la densité des populations riveraines. En plus des enjeux liés à l'approvisionnement en eau potable, la perception par les populations de l'étendue et de l'intensité des dommages écologiques – et de la menace sanitaire qu'ils constituaient – fut influencée par l'histoire des loisirs et des activités nautiques et celle du passé industriel. Au final, les initiatives de changement s'appuyèrent sur la spécificité des relations entretenues depuis plusieurs décennies par les populations de Drummondville et de Shawinigan avec leur rivière. Ces relations eurent également des incidences sur les projets de réhabilitation de ces rivières urbaines.

Refondre l'environnement fluvial de la Saint-François

Dès le début des années 1950, le Club de chasse et pêche de l'Estrie et l'Association des clubs de chasse et pêche des Cantons de l'Est, basés tous deux à Drummondville, tentèrent de procéder à la revitalisation écologique de la rivière Saint-François et de ses berges (Anonyme, 1955). À son congrès annuel, l'Association de la province du Québec pour la protection du poisson et du gibier (DUNBAR, 1951, p. 10) exigea que « le gouvernement [provincial] évalue la possibilité de restaurer la rivière Saint-François, et les autres rivières en général ». De concert avec l'Office de biologie du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ces clubs organisèrent des parties de pêche sur la Saint-François et exploitèrent des alevinières pour l'empoissonnement de la rivière (HUARD, 1951; TAYLOR, 1951). L'Association du saumon de l'Atlantique, qui cherchait à réintroduire ce poisson dans une rivière où il avait abondé pendant des siècles (NOBBS, 1949), installa des passes pour aider le saumon à franchir les barrages qui bloquaient l'accès aux zones de frai. En appui à ces initiatives, les scientifiques de l'Office de biologie du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dressèrent l'inventaire des ressources ichtyologiques de la rivière Saint-François, menèrent des études sur la qualité de la rivière et prescrivirent des réglementations plus strictes contre les effluents industriels et municipaux (MONGEAU et LEGENDRE, 1976). Quant aux entreprises locales, aux chambres de commerce régionales et aux autorités municipales, qui demandaient au gouvernement provincial la création d'infrastructures récréo-touristiques, elles conduisirent des campagnes de promotion auprès des résidents locaux pour accueillir des visiteurs en provenance de grands centres canadiens et américains. Grâce à ses attraits, la rivière Saint-François devait recevoir les vacanciers de l'Est de l'Amérique du Nord et devenir une destination de choix, pour autant que particuliers et associations participassent à l'embellissement du paysage.

La transformation de la rivière Saint-François en un site récréatif se révéla toutefois une entreprise difficile, et les échecs répétés de l'empoissonnement et l'éclosion d'épidémies de poliomyélite amenèrent les organisations locales et les autorités municipales à vouloir connaître et faire connaître l'état de la rivière.

16. Sur cette controverse à l'échelle de la province, voir CASTONGUAY (2008).

Financé par des associations locales et la Fédération des clubs de chasse et pêche du Québec, un chimiste de l'Université de Montréal, Claude Allard, conclut son enquête sur la qualité de l'eau de la rivière en constatant que « la Saint-François est le cours d'eau le plus pollué que l'on ait examiné jusqu'à maintenant dans la province de Québec », et que « l'attrait touristique est dorénavant nul entre le lac Weedon et quelques kilomètres avant Drummondville » (ALLARD, 1955, p. 18). L'année suivant la présentation de ces conclusions, la Ville de Drummondville pressa le ministère de la Santé d'étudier la pollution bactériologique de la Saint-François causée par les villes situées en amont, le professeur Allard ayant arrêté son terrain d'enquête à quelques kilomètres en amont de la ville¹⁷. De plus, elle intenta des procédures judiciaires contre les « pulperies » polluant la rivière, dont celle de la Domtar située à Windsor, près de 60 km en amont¹⁸. Des citoyens de Drummondville mirent en place le Comité régional anti-pollution des Cantons de l'Est pour « définir les moyens à adopter pour enrayer la pollution »¹⁹. Ils dénoncèrent en particulier les municipalités et les industries qui continuaient de rejeter leurs déchets dans la rivière alors que Drummondville, située en aval de celles-ci, devait construire des installations onéreuses pour épurer ses eaux usées. Ils attribuèrent cette indifférence des populations de l'amont aux sources d'eau et aux « beaux lacs » dont elles bénéficiaient, à proximité de leurs lieux d'habitation, pour la baignade et la pêche²⁰.

À partir de 1962, avec l'appui d'autres municipalités, la ville de Drummondville exerça des pressions sur la Ville de Sherbrooke pour que celle-ci se munît d'une usine d'épuration. Trente-quatre des émissaires traversant son territoire se déversaient directement dans la Saint-François, et onze autres indirectement, par la rivière Magog (CASTONGUAY, 2008). La chambre de commerce de Drummondville présida notamment la formation du Comité pour l'assainissement de la rivière Saint-François, auquel adhèrent quatorze municipalités riveraines et diverses organisations, dont la chambre de commerce de Sherbrooke, dans le but « de rendre à la population ses rivières, aussi bien pour l'usage au point de vue de l'économie régionale que pour les loisirs »²¹. Invoquant les coûts élevés liés à l'assainissement des eaux résiduelles – même si depuis 1961, un organisme du gouvernement provincial, la Régie d'épuration des eaux, fournissait une aide financière et une expertise scientifique pour améliorer les infrastructures de traitement des rejets domestiques –, le conseil municipal de Sherbrooke opposa initialement une fin de non-recevoir aux demandes du Comité pour l'assainissement de la rivière

17. *La Parole* le 29 mai 1957, p. 4; *La Parole*, le 3 juillet 1958, p. 13; Archives de la ville de Drummondville, Conseil municipal, Procès verbal, 8 juin 1959, 2 p.

18. *La Parole*, le 29 mars 1956, p. 1.

19. *La Parole*, le 7 juin 1962, p. 18.

20. *La Parole*, le 6 septembre 1962, p. 2.

21. Société d'histoire de Drummond. Boite 6, No 20, Chambre de Commerce de Drummondville, 6.1 Comité de l'assainissement de la rivière St-François, W. Majella Croteau, Procès-verbal de la réunion du comité provisoire du bassin de la St-François du 14 mars 1972, 20 mars 1972; *La Tribune*, le 25 février 1970, p. 4; *La Tribune*, le 7 juillet 1970, p. 5.

Saint-François²². De même, il demeura sourd aux conclusions du livre blanc de la mission de planification régionale (Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1973) quant à l'impact négatif de la pollution des cours d'eau sur l'avenir de l'industrie touristique dans les Cantons de l'Est²³. D'une part, l'alimentation en eau potable de la ville de Sherbrooke ne dépendait pas de la rivière Saint-François mais de la rivière Magog, puis du Petit Lac Magog où la ville avait déplacé sa source d'adduction d'eau en 1963. D'autre part, les citoyens et la Ville de Sherbrooke choisirent la rivière Magog comme lieu privilégié de récréation et de loisir. Notamment, des citoyens, des professeurs et des étudiants de l'Université de Sherbrooke se regroupèrent pour s'attaquer à « l'aménagement d'une rivière populaire le long de la rivière Magog ». La Ville finança un organisme para-municipal, le Comité d'hygiène et d'aménagement de la rivière Magog (1980), pour faire des rives un lieu de récréation et voir à la construction d'un égout intercepteur en 1978. Après plus de vingt ans de controverses opposant des acteurs régionaux à la Ville de Sherbrooke, et ayant obtenu des paliers supérieurs de gouvernement le financement nécessaire, celle-ci procéda à la construction d'une usine de traitement des eaux usées déversées dans la Saint-François (ROBERT, 2001)²⁴.

La dépollution de la rivière Saint-François amena la population de Drummondville à réactualiser les projets de réhabilitation écologique menés au cours des années 1950. La région étant pauvre en attraits naturels, Drummondville choisit de promouvoir ceux de la rivière qui traversait la ville. Tout d'abord, une intense activité de rempoissonnement suivit la décontamination de la rivière dans les années 1980 (ALLARD, 1987; LAPRISE, GOSSELIN et PROVENCHER, 1987). Diverses initiatives financées par la ville visèrent ensuite à protéger les frayères à doré jaune et à grand brochet, ainsi que les zones humides et les aires de repos de la sauvagine (Environnement Conseil BGA, 1991). Par la suite, la ville se dota d'une marina pour la voile en aval de la chute Hemmings, tout juste en amont de la ville, où elle aménagea également une plage publique et un réseau de parcs riverains²⁵. Elle installa une piste cyclable le long de la rivière, et aménagea au bord de la route une série de belvédères permettant de jouir du paysage aquatique (LEMAIRE, 2011). Un ensemble de sites et d'activités historiques et culturelles – le festival international du folklore ainsi que le Village d'antan des traditions des arts populaires, par exemple – compléta la stratégie de revitalisation économique de la région autour d'une offre touristique et culturelle, mais c'est la promotion de l'histoire naturelle et du paysage aquatique qui fut au cœur de la réinsertion de la Saint-François dans l'espace urbain drummondvillois.

22. *La Tribune*, le 20 novembre 1975, p. 3.

23. *La Tribune* put ainsi titrer : « La Cité de Sherbrooke a d'autres priorités que l'assainissement » (le 30 mai 1973, p. 3).

24. Parallèlement, le CHARM changea sa dénomination pour devenir le Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François (CHARMES) en 1983 (FORTIER, 1998, p. 39).

25. Archives de la Ville de Drummondville, Conseil municipal, Procès verbal, 20 août 1989, p. 100-101.

Si les acteurs locaux reconnurent le besoin de rapprocher ville et rivière en réalisant le potentiel écologique et récréatif de celle-ci, l'assainissement de la Saint-François ne fut toutefois pas synonyme d'une réappropriation populaire de l'environnement fluvial. En effet, les scientifiques du gouvernement provincial lui découvrirent de nouvelles potentialités qu'ils cherchèrent à intégrer dans le programme de décontamination de la rivière, et qui n'étaient pas sans compromettre les usages récréatifs que les populations riveraines cherchaient à établir. La résilience biologique – soit la capacité de l'écosystème aquatique à surmonter des perturbations – devint la préoccupation principale des biologistes de la faune du ministère de l'Environnement au moment même où se réalisait la restauration de la Saint-François, après plusieurs décennies de débats sur la pollution aquatique essentiellement centrés sur la problématique sanitaire²⁶. Ainsi, les biologistes de la faune redéfinirent les valeurs et les fonctions de l'écologie de la rivière en se préoccupant spécifiquement de la sauvegarde de la biodiversité animale et végétale dans les cours d'eau. Ils choisirent de fonder l'évaluation de la qualité de l'eau sur des critères comme l'intégrité biotique (SAINT-ONGE et RICHARD, 1991), et cessèrent de se pencher uniquement sur la demande biochimique en oxygène et la présence de bactéries coliformes et de solides en suspension. À ces derniers s'en ajoutèrent d'autres, comme la concentration de certaines substances toxiques chez des espèces témoins, afin de déterminer la capacité de la rivière à maintenir les écosystèmes (PRIMEAU, 1992; RICHARD, 1996).

Partager l'espace fluvial de la Saint-Maurice

Tandis que, dans le cas de la Saint-François, les enjeux écologiques et sanitaires – concernant notamment l'approvisionnement en eau potable pour les usages domestiques et industriels – s'imposèrent dans l'arène publique et entraînèrent la mobilisation des associations et des autorités politiques et économiques du bassin versant, les débats concernant la rivière Saint-Maurice visèrent principalement le partage entre ses usages industriels et ses usages récréatifs. Bien que les effluents des entreprises et des municipalités pussent porter atteinte à la qualité de l'eau, il se trouva peu de résidents pour porter plainte, du moins jusqu'aux années 1960, lorsque le problème de la pollution de l'eau fit rage à l'échelle de la province. Plutôt que d'avoir « à filtrer et traiter l'eau de la rivière », les villes de la vallée de la Saint-Maurice – y compris Shawinigan – optèrent pour une alimentation à partir de lacs²⁷. Si des enjeux concernant l'approvisionnement en eau animèrent les débats du conseil municipal de Shawinigan et l'opposèrent à diverses occasions à la municipalité de Grand-Mère sise en amont, ce ne fut pas tant pour dénoncer le rejet des effluents de cette dernière dans la Saint-Maurice, que pour aller puiser son eau dans un lac situé sur le territoire de sa voisine (FILTEAU, 1944, p. 214-215).

À l'occasion, des dénonciations s'élevèrent quant à la qualité de l'eau. Des organisations comme l'Association de la chasse aux canards et outardes du Cœur du Québec démontrèrent à partir de résultats d'analyses l'état pollué de la rivière

26. Archives de la Ville de Drummondville, Conseil municipal, Procès verbal, 24 mars 1980.

27. Trois-Rivières faisait ici exception.

et les dangers de s'y baigner, à cause « des déchets jetés dans l'eau et de l'huile de toutes les embarcations à moteur »²⁸. De même, à Baie-de-Shawinigan, des résidents dénoncèrent les odeurs émanant de la rivière Shawinigan, un tributaire de la Saint-Maurice traversant la ville de Shawinigan, et que bordaient l'usine de la division Belgo de la papetière *Consolidated-Bathurst* et les usines électrochimiques de la *Canadian Industries Limited* et de la DuPont²⁹. Shawinigan-Sud ferma la plage municipale de Notre-Dame de la Présentation au cours des années 1950 et déconseilla la baignade dans la Saint-Maurice. Ponctuelles, ces contestations, provenant de deux municipalités qui s'approvisionnaient à l'aqueduc de la Ville de Shawinigan, ne se traduisirent pas par une mobilisation continue dans le temps ou dans l'espace, le long de la rivière.

Il en fut autrement des conflits entre les plaisanciers et la Compagnie de flottage du Saint-Maurice qui, selon ces derniers, empêchait la pratique de la navigation récréative sur la rivière. Si, durant les deux semaines où la Classique internationale de canots³⁰ se déroulait, la Compagnie de flottage interrompait ses activités le long du parcours entre La Tuque et Trois-Rivières pour permettre la tenue de la compétition, la Saint-Maurice demeurait encombrée de billots de bois le reste de l'année. Un plan d'eau de quelque cent kilomètres entre La Tuque et Shawinigan constituait une attraction pour les propriétaires de yachts de la Mauricie, qui exigèrent de la compagnie l'aménagement d'un parcours balisé. À quelques reprises (1950, 1953, 1956 et 1959), le Club nautique de Grand-Mère réclama un chenal libre de flottage pendant toute la saison du nautisme. Avec l'appui de la Commission touristique de la Mauricie, organisatrice de la Classique depuis 1957, le club revint à la charge en 1964 pour critiquer la présence des billots de bois encombrant la Saint-Maurice³¹. Face à la popularité croissante du motonautisme, la Compagnie de flottage interrompit ses activités durant certains week-ends d'été, mais sans plus.

Comparativement à la Saint-François, la faible densité urbaine autour de la Saint-Maurice limitait le volume des effluents municipaux déchargés dans la rivière, et les débats sur la qualité de l'eau potable s'en trouvèrent atténués, d'autant plus que les villes riveraines avaient la possibilité de s'approvisionner à partir de plans d'eau situés à proximité. Pour plusieurs – industriels et politiques – le débit de la Saint-Maurice suffisait à diluer la charge polluante des émissaires³². L'état de pollution

28. *Le Nouvelliste*, le 31 juillet 1959, p. 3.

29. *Le Nouvelliste*, le 1 juin 1962, p. 9.

30. Instituée en 1934 dans le cadre du tricentenaire de Trois-Rivières, cette course de canot connut divers parcours entre La Tuque et Trois-Rivières, mais Shawinigan en constitua toujours l'épicentre.

31. Archives Hydro-Québec, fonds de la SWPC, F1, dossier 1322, vol. 13519, memorandum re : Le Club nautique de Grand-Mère Inc. *Navigation above Grand-Mère*, s.d.; *Le Nouvelliste*, le 16 mai 1964, p. 9 et 25.

32. Quand *Le Nouvelliste* titre « Le grand débit d'eau du St-Maurice l'empêche d'être fortement pollué » (le 9 novembre 1967, p. 6), il réitère une vision commune de la capacité d'absorption des charges polluantes par les plans d'eau.

de cette rivière n'avait pourtant rien à envier à celui de la Saint-François. En effet, la qualité de l'eau de ces deux rivières se ressentait de la présence de l'industrie papetière, tant à cause des effluents que de la décomposition du bois des billots flottés. Bien dotée en usines à pâtes et papiers – la CIP de La Tuque, la Laurentide de Grand-Mère et la Belgo de Shawinigan³³ –, la Saint-Maurice était aussi le réceptacle des alumineries et des usines électrochimiques situées à Shawinigan. Leurs rejets comprenaient des composés phénoliques, de la chaux et divers métaux lourds dont le mercure, issu des procédés industriels et de la décomposition du bois, et reconnu pour contaminer la chair des poissons (BERNIER, 1975, p. 31).

En dépit de l'intense activité industrielle qui la ceinturait et de la charge polluante concomitante, la qualité de l'eau de la Saint-Maurice ne fit l'objet d'une étude systématique que durant les années 1970, lorsque les services provinciaux de protection de l'environnement lancèrent la phase II (1973-1977) du programme d'inventaire des principales rivières du Québec (BERNIER, 1975). Elle demeura en quelque sorte à l'abri des travaux menés dans la foulée de l'étude du docteur Allard sur la Saint-François qui, en 1955, avait sonné l'alarme à l'échelle provinciale et conduit à l'étude de quatre plans d'eau majeurs du Québec³⁴. Menée dans le but de « qualifier et quantifier toutes les sources de pollution et analyser leurs effets sur la qualité des eaux des rivières du bassin » (BERNIER, 1975, p. ii), l'inventaire devait identifier les sources de pollution domestique et industrielle à Trois-Rivières, Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque, au moyen de stations placées en amont et en aval de ces points et répondant à l'objectif de « (...) connaître le pouvoir auto-épurateur de la rivière » (*ibid.*, p. 27). Les biologistes affectés à l'inventaire tâchèrent également de déterminer comment « la qualité des eaux conditionne la présence des activités récréatives, leur développement, etc. » (*ibid.*, p. 32).

Les études écologiques sur l'état de la Saint-Maurice se généralisèrent à partir des années 1980 – une vingtaine d'années après la rive sud – et révélèrent l'appauvrissement des populations de poissons du point de vue de la diversité et de la qualité (LAFLAMME, 1995). Malgré les déclarations d'un représentant du ministère de l'Environnement selon lesquelles « la Saint-Maurice se régénérera par elle-même avec l'eau pure qui vient du nord », le débit de la rivière ne parvenait plus à éliminer les composés rejetés par les usines de pâtes et papiers et à restaurer l'oxygène absorbé par la matière organique des billots en décomposition³⁵. Après une décennie de débats concernant cette industrie polluante tenus à l'échelle de la province, l'introduction dans les années 1980 de « technologies propres » ne put suffire à empêcher la contamination de la rivière, d'autant plus que des accidents se produisirent à l'occasion, comme un déversement de biphényle polychloré (BPC) à l'usine de la Belgo à Shawinigan en 1989³⁶. En outre, au cours de cette décennie, la Compagnie de flottage du Saint-Maurice fit transiter annuellement plus d'un million

33. Les effluents de cette dernière rejoignaient la Saint-Maurice dans la baie de Shawinigan, donc en aval du plan d'eau destiné à des usages récréatifs, d'autres moulins étant situés en amont de Shawinigan, à Trois-Rivières et au Cap de la Madeleine.

34. Il s'agit du Lac Saint-Louis, de la Rivière Saint-François, de la Rivière des Outaouais et de la Rivière Chateauguay.

35. *La Presse*, le 8 septembre 1994, p. D16.

36. *Le Nouvelliste*, le 19 août 1989, p. 22.

de mètres cubes de billots sur la rivière; ses activités ne cessèrent qu'en 1995, bien après l'adoption par le gouvernement provincial en 1984 d'un décret interdisant le flottage du bois. Par la suite, la Compagnie de flottage procéda au nettoyage du lit de la rivière et à la récupération de billots submergés dont la décomposition contaminait l'eau en libérant des acides phénoliques et des matières en suspension; le nettoyage de la rivière entre Grand-Mère et Rivière-aux-Rats et dans la région de La Tuque fut achevé deux ans plus tard³⁷.

La rivière Saint-Maurice fut la dernière au Québec à se libérer de l'emprise du flottage du bois, plus de quarante ans après que la controverse entourant la qualité de l'eau de la rivière Saint-François eut éclaté et mené à l'adoption des premières mesures de dépollution et d'assainissement des eaux au Québec. Qu'est-ce qui maintint la rivière Saint-Maurice si longtemps à l'abri de l'attention du public? Nous avons évoqué les enjeux sanitaires et l'hypothèse que leur portée fut moindre que sur la rive sud en raison d'une plus faible densité urbaine et de la possibilité de pomper l'eau potable ailleurs que dans le principal tributaire. Nous pouvons également avancer l'hypothèse qu'après le démantèlement de l'industrie électrochimique, la situation précaire de l'industrie papetière – en raison de la concurrence internationale et d'autres facteurs structurels – rendit la population moins réceptive à la critique de sa contribution à la destruction de l'écosystème aquatique. C'est seulement une fois que le déclin de l'industrie des pâtes et papiers apparut irrévocable que les protestations contre les impacts environnementaux devinrent audibles, car la population appréhenda alors différemment le rôle et la place de la rivière dans son économie et sa culture. Non seulement le bien-être de la population riveraine devenait moins dépendant de la viabilité d'une industrie en déclin, mais il apparut que sa survie économique reposait dorénavant sur la cessation des activités polluantes et le nettoyage de la rivière en vue d'une mise en valeur récréo-touristique de cet environnement. Dès lors, les études écologiques se multiplièrent et des regroupements comme la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice, créée en 1991, menèrent des batailles juridiques et politiques pour obtenir la fin du flottage du bois et l'assainissement de la rivière (Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1999).

En articulant ses projets de revitalisation de la rivière autour de la reconstitution d'un passé industriel, la Ville de Shawinigan manifesta son attachement aux usages industriels de la Saint-Maurice (GAUTHIER, 1997; SYLVESTRE, 2002). On construisit sur l'île Melville, à côté des chutes, un Centre d'interprétation de l'industrie de Shawinigan, rebaptisé Cité de l'énergie en 1996 pour faire directement référence au rôle charnière de l'hydroélectricité dans l'histoire urbaine et industrielle de Shawinigan³⁸. Un pylône électrique fut réassemblé à proximité des installations du Centre d'interprétation de l'industrie et du parc des chutes pour accueillir les visiteurs de la Cité de l'énergie (HACHEY, 1997). Cela ne signifie pas que les composantes paysagères des lieux étaient sans valeur aux yeux de la population

37. *Le Nouvelliste*, 5 juillet 1995, p. 3; *Le Nouvelliste*, le 17 juin 1998, p. 3

38. Hydro-Québec, Direction de l'environnement, 1987; Cité de l'énergie, 1996.

shawiniganaise : un belvédère aménagé devant les vannes du barrage permettait d'admirer les chutes à la fonte des neiges, et la tour de la Cité de l'énergie offrait aux visiteurs une vue panoramique de la vallée de la Saint-Maurice. Toutefois, les priorités étaient clairement établies en faveur du thème du patrimoine industriel. En outre, et ce, contrairement à Drummondville, Shawinigan ne développa aucune infrastructure sur la Saint-Maurice pour y stimuler le plaisir de l'eau. D'ailleurs, il lui était difficile de se démarquer dans un environnement disposant déjà de nombreuses infrastructures pour l'accueil des campeurs et autres plaisanciers fréquentant la vallée de la Saint-Maurice, comme le Parc national de la Mauricie situé à quelques kilomètres de la ville.

*

* *

S'efforçant à la fois de développer l'industrie touristique et de revitaliser leur noyau urbain original dépérissant, les villes de Shawinigan et de Drummondville permirent à la rivière d'occuper une nouvelle position dans la croissance urbaine et économique ainsi que dans la géographie et l'histoire de chaque ville. Des projets se mirent en place, qui se distinguaient par le patrimoine et le paysage que les populations et les autorités locales de chaque ville cherchaient à mettre en valeur. L'aménagement des berges et de l'environnement fluvial différèrent en conséquence. Les projets récréatifs intégrèrent des éléments tirés de l'histoire industrielle et écologique des lieux, quoique chaque ville valorisât certains d'entre eux au détriment d'autres. Insistons ici sur le fait que ces différents éléments furent conjugués simultanément, la culture industrielle de Shawinigan étant célébrée sur l'emplacement de la canalisation de l'eau de la Saint-Maurice vers les turbines des centrales ancestrales de la *Shawinigan Water and Power Company*, alors qu'au même moment la nature drummondvilloise était aménagée pour entretenir une culture sportive ancrée sur les rives de la Saint-François et divertir la population urbaine.

Nature et culture s'entremêlent dans ces projets de « reconquête des fronts d'eau », à Drummondville comme à Shawinigan. Inscrite dans le temps long, cette intégration se décline à travers des rapports sociaux à l'environnement combinant des préoccupations industrielles et des préoccupations récréatives, et qui, plutôt que de se succéder dans le temps, se manifestent simultanément, mais de façon plus ou moins marquée au gré des circonstances et des stratégies des acteurs. Ainsi, les mobilisations de citoyens et de scientifiques qui ont mené à une dénonciation de l'occupation et de l'utilisation univoques de l'espace fluvial n'ont pas toujours rendu compte de l'ensemble des usages, populaires ou privatifs, récréatifs ou industriels, qu'on en faisait, même si ces usages devenaient également encadrés et régulés. De même, et contrairement à la reconquête des fronts d'eau dans certaines villes portuaires, la revitalisation de l'écologie et de l'économie des rivières et des berges à Drummondville et à Shawinigan s'accommoda du maintien de la fonction industrielle, les activités récréatives s'orchestrant autour de la présence d'un réservoir aménagé en vue de la production hydroélectrique.

Si nous avons réglé ici la focale sur les mobilisations citoyennes et les institutions municipales, force est de constater que ces controverses locales ne sont pleinement

intelligibles qu'à la lumière de mouvements de fond observables à l'échelle nationale. Les phénomènes de désindustrialisation et de délocalisation ne sont pas l'apanage d'une localité, cela même si les rythmes de déclin économique varient d'une ville à l'autre en fonction des secteurs industriels touchés. Il faut toutefois attirer l'attention sur l'action des autorités politiques et scientifiques des paliers supérieurs de gouvernement, qui peuvent avoir une influence sur l'intensité des débats locaux en fonction du degré de généralité des problématiques touchant à la pollution et à l'assainissement des eaux. Cette mise à l'échelle accompagne souvent l'inscription de la rivière dans une logique territoriale qui dépasse les limites de la ville considérée.

Stéphane CASTONGUAY

Département des sciences humaines,
Université du Québec à Trois-Rivières.
stephane.castonguay@uqtr.ca

BIBLIOGRAPHIE

ALLARD, Claude

1955 *Étude de la pollution des cours d'eaux de la province de Québec*, Montréal, Fédération des Associations de chasse et pêche du Québec.

ALLARD, Yolande

1987 *Le saumon atlantique dans l'histoire du bassin versant de la rivière Saint-François*, Drummondville, Société Saumon Saint-François.

2001 *Émergence et affirmation d'une ville de province*, Drummondville, 1896-1914, s.l., s.é.

Anonyme

1955 « Les Clubs de Chasse et Pêche de l'Estrie veulent l'épuration des eaux du Saint-François », *Chasse et pêche*, 5, 70 (août) : 15-17.

BELLAVANCE, Claude et Yvan ROUSSEAU

2013 « La société centricoise contemporaine », dans : Claude BELLAVANCE, Yvan ROUSSEAU et Jean ROY (dir.), *Histoire du Centre-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 843-886.

BELLAVANCE, Claude

1994 *Shawinigan Water and Power, 1898-1963 : formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*, Montréal, Boréal.

BERNIER, Gilles

1975 *Étude de la qualité des eaux de la rivière Saint-Maurice : rapport d'étape, relevé 1974*, [Québec], Services de protection de l'environnement.

BONNELL, Jennifer L.

2014 *Reclaiming the Don : An Environmental History of Toronto's Don River Valley*, Toronto, University of Toronto Press.

BOUCHER, Réjean

1981 *Les 55 ans de la Celanese à Drummondville, 1926-1981*, Drummondville, Société historique du Centre du Québec, 1981.

BROUILLETTE, Normand et Pierre LANTHIER

- 1990 « Shawinigan Falls de 1898 à 1930 : l'émergence d'une ville industrielle au sein du monde rural », *Revue d'histoire urbaine / Urban History Review*, 19, 1 (juin), p. 42-55.

BROUILLETTE, Normand

- 1990 « Le rôle de la *Shawinigan Water and Power Co.* dans la structuration de l'espace urbain shawiniganais, 1898-1921 », *Cahiers de géographie du Québec*, 34, 92, p. 197-208.
- 1996 « Shawinigan Falls, ville de l'électricité, ville de l'industrie », dans : Robert FORTIER (dir.), *Villes industrielles planifiées*, Montréal, Centre canadien d'architecture et Boréal, p. 49-87.
- 2000 « Restructuration industrielle en région, le cas de la Mauricie, 1960-1995 », dans : Pierre BRUNEAU (dir.), *Le Québec en changement, entre l'exclusion et l'espérance*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 61-82.

CASTONGUAY, Stéphane

- 2008 « Les territoires de la pollution. L'environnement comme catégorie de l'action publique au Québec », dans : Guy MASSICOTTE (dir.), *Les sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 77-102.

CASTONGUAY, Stéphane et Matthew EVENDEN (dir.)

- 2012 *Urban River: Re-making Rivers, Cities and Space in Europe and North America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.

Comité d'hygiène et d'aménagement de la rivière Magog

- 1980 *Aménagement de la rivière Magog*, [Sherbrooke], Ville de Sherbrooke.

Cioc, Mark

- 2002 *The Rhine: An Eco-Biography*, Seattle, University of Washington Press.

Cité de l'Énergie

- 1996 *Parc historique de l'industrie de Shawinigan, Cité de l'Énergie : études d'aménagement et de mise en valeur, 1990-1996*, Québec, s.n.

COLIN, Clément

- 2014 « Le patrimoine, un argument de négociation pour l'aménagement d'un espace », *Territoire en mouvement - Revue de géographie et aménagement*, 21, p. 82-92

COLLINS, Timothy M., Edward K. MULLER et Joel A. TARR

- 2008 « Pittsburgh's Three River: From Industrial Infrastructure to Environmental Asset », dans : Christof MAUCH et Thomas ZELLER (dir.), *Rivers in History. Perspectives on Waterways in Europe and North America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, p. 41-62.

COLTEN, Craig

- 2005 *Unnatural Metropolis. Wrestling New Orleans from Nature*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.

Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice

- 1999 « Vers une politique de gestion de l'eau au Québec : Gérer notre avenir. Mémoire présenté au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement », Commission sur la Gestion de l'eau au Québec, Trois-Rivières.

DAGENAIS, Michèle

2011 *Montréal et l'eau. Une histoire environnementale*, Montréal, Boréal.

DALES, John Harness

1957 *Hydroelectricity and industrial development: Quebec 1898-1940*, Cambridge, Harvard University Press.

DE LOË, R.

2000 « Floodplain management in Canada: overview and prospects », *Canadian Geographer*, 44, 4, p. 355-368.

DESFOR, Gene et Jennifer BONNEL

2011 « Socio-ecological change in the nineteenth and twenty-first centuries: the Lower Don River », dans : Gene DESFOR et Jennifer LAIDLEY, (dir.), *Reshaping Toronto's Waterfront*, Toronto, University of Toronto Press, p. 305-325.

DESFOR, G., Jennifer LAIDLEY, Quentin STEVENS et Derek SCHUBERT (dir.)

2011 *Transforming Urban Waterfront: Fixity and Flow*, Londres, Routledge.

DOURNEL Sylvain et Bertrand SAJALOLI

2012 « Les milieux fluviaux et humides en ville, du déni à la reconnaissance des paysages urbains historiques », *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 41, 1 (automne), p. 5-21.

DUNBAR, J.

1951 « Rapport du comité de la pêche », *Association de la Province de Québec pour la protection du poisson et du gibier. Rapport annuel*, p. 9-13.

EDEN, Sally, S. M. TUNSTALL et S. M. TAPSELL

2000 « Translating nature: river restoration as nature-culture », *Environment and Planning D*, 18, 2, p. 257-273.

Environnement Conseil BGA

1991 *Évaluation environnementale. Réfection de la centrale de Drummondville*, Drummondville, Environnement Conseil BGA.

FILTEAU, Gérard

1944 *L'épopée de Shawinigan*, Shawinigan Falls, Guertin & Gignac.

FORTIER, Isabelle

1998 « Tendances et évolution du mouvement pour la protection et la défense de l'environnement en Estrie, 1975-1995 : analyse comparative de dix organisations », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke.

FORTIER, Robert et Paul TRÉPANIER

1996 « L'environnement bâti à Shawinigan Falls entre 1900 et 1950 : notes de recherche », dans : Robert FORTIER (dir.), *Villes industrielles planifiées*, Montréal, Boréal/Centre canadien d'architecture, p. 89-115.

FOUILLAND, B.

2003 *Les politiques d'aménagement des villes portuaires*, Paris, L'Harmattan.

GAUTHIER, Benoît

1997 « Le patrimoine industriel comme outil de développement touristique : la Cité de l'énergie (Québec) », *Cahier Espaces*, hors série (avril), p. 141-147.

GAUTHIER, Guy

- 1981 *Drummondville. Le développement d'une ville moyenne. Étude géographique. Tome 1. L'agglomération*, Drummondville, Presses du Collège de Drummondville.

GÉRARDOT, Claire

- 2004 « Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question », *Géocarrefour*, 79, 1, p. 75-84.
- 2007 « Fleuves et action urbaine : de l'objet à l'argument géographique – Le Rhône et la Saône à Lyon, retour sur près de trente ans de « reconquête » des fronts d'eau urbains », thèse de doctorat (géographie), Université Lumière Lyon 2.

GIGUÈRE, Gilles

- 1970 *Projet de formulation du plan directeur pour l'implantation de services récréatifs, d'équipements sportifs et socio-récréatifs à développer à Trois-Rivières, en fonction des besoins immédiats et futurs*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières.

Groupe de recherche sur la Mauricie

- 1985 *Shawinigan : genèse d'une croissance industrielle au début du 20^e siècle*, Trois-Rivières et Montréal, Université du Québec à Trois-Rivières et Hydro-Québec, direction de l'environnement.

GUILLERME, André

- 1990 « Le testament de la Seine », *Revue de géographie de Lyon*, 65, 4, p. 240-250.

HACHEY, Isabelle

- 1997 « La cité aux 100 000 volts », *Québec Science*, 35, 9 (juin), p. 11-13.

HUARD, J.-B. S.

- 1951 « La pêche dans les Cantons de l'Est », *Chasse et pêche* 3, 22 (août), p. 5-7.

HURLEY, Andrew

- 2006 « Narrating the urban waterfront: the role of public history in community revitalization », *The Public Historian*, 28 (automne), p. 19-50.

Hydro-Québec, Direction de l'environnement

- 1987 *Shawinigan, le centre d'interprétation de l'industrie de Shawinigan*, Montréal, Hydro-Québec.

KELMAN, Ari

- 2003 *A River and Its City: The Nature of Landscape in New Orleans*, Berkeley, University of California Press.

KESTEMAN, Jean-Pierre

- 1988 *La ville électrique : un siècle d'électricité à Sherbrooke, 1880-1988*, Sherbrooke, Les éditions Olivier.

KIBEL, Paul Stanton (dir.)

- 2007 *Rivertow: Rethinking Urban Rivers*, Cambridge, MIT Press.

LAFLAMME, D.

- 1995 *Qualité des eaux du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1979 à 1992*. Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune.

LAPRISE P., Y. GOSSELIN et M. PROVENCHER

- 1987 *Étude d'avant-projet pour la réintroduction du saumon atlantique dans le bassin de la Rivière St-François : volet bio-physique*, Drummondville, Société Saumon Saint-François.

LAROCHELLE, Fabien

1976 *Shawinigan depuis 75 ans (1900-1975)*, Shawinigan, Hôtel de ville.

LEMAIRE, Evelyne

2011 « Le rôle du paysage dans l'évolution d'une ville industrielle. La géographie structurale de Drummondville », mémoire de M.Sc.A. (aménagement), Université de Montréal.

MAUCH, Christof et Thomas ZELLER (dir.)

2008 *Rivers in History: Perspectives on Waterways in Europe and North America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh.

Ministère de l'Industrie et du Commerce

1973 *Agglomération de Drummondville*. [Québec], Ministère de l'Industrie et du Commerce, Service des études régionales.

MONGEAU, J.-R. et V. LEGENDRE

1976 *Les ressources fauniques du bassin inférieur de la rivière Saint-François. Évolution des populations en dix ans : 1965-1974*, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la recherche biologique.

NELLES, H. V.

2005 « How did Calgary get its river parks? », *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 34, 1 (automne), p. 28-45.

NOBBS, P.-E.

1949 *The Restoration of St. Francis, Quebec as a Salmon River*, [Montréal], Atlantic Salmon Association.

ORSI, Jared

2004 *Hazardous Metropolis : Flooding and Urban Ecology in Los Angeles*, Berkeley, University of California Press.

PINARD, Claude

1971 *Chutes Shawinigan : étude historique et aménagement touristique du site*, Shawinigan-Sud, s.é.

PRIMEAU, S.

1992 *Qualité des eaux du bassin de la rivière Saint-François, 1976-1991*, Sainte-Foy, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau.

RICHARD, Y.

1996 *Le bassin versant de la rivière Saint-François : les communautés ichtyologiques et l'intégrité biotique du milieu*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques.

ROBERT, André-P.

2001 « La gestion des matières résiduelles à la station d'épuration de la région sherbrookoise », *Vecteur Environnement*, 34, 5 (septembre), p. 52

ROUSSEAU, Yvan

2013 « Drummondville et Victoriaville au XX^e siècle : d'une transition à l'autre », dans : Claude BELLAVANCE, Yvan ROUSSEAU et Jean ROY (dir.), *Histoire du Centre-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 495-556.

SAINT-ONGE, J. et Y. RICHARD

- 1991 *Indices d'intégrité biotique pour évaluer l'état de santé des écosystèmes aquatiques de la Rivière St-François et de la Rivière Magog : description du projet et protocole d'échantillonnage des populations piscicoles*, Québec, Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la qualité des cours d'eau.

SYLVESTRE, Valérie

- 2002 « Relecture de la ressource et des techniques du tourisme par la notion de « parc à thème », La Cité de l'énergie à Shawinigan », *Téoros*, 21, 2 (été), p. 15-22.

TAYLOR, W.

- 1951 « Les stations piscicoles du Québec », *Chasse et pêche*, 3, 22 (août), p. 16.

ULTSCH, Justine

- 2010 « Temporalités des usages et des représentations associés à la rivière du Furan à Saint- Etienne », *Géocarrefour* 85, 3, p. 209-219.

VERRETTE, René

- 1999 *Les idéologies du développement régional. Le cas de la Mauricie 1850-1950*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.



LE RESPECT DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS : QUELLE ÉVOLUTION (1960-2014)?

Sara TEITELBAUM

Cet article propose un aperçu historique de l'évolution du régime forestier en ce qui concerne l'intégration des droits et intérêts des peuples autochtones pendant la période allant de 1960 à 2014. À l'aide d'un cadre théorique élaboré par HILL *et al.* (2012), nous abordons la question du partage de pouvoir entre l'État et les nations autochtones. L'analyse révèle une quasi-exclusion des intérêts autochtones avant le début des années 2000. Les mesures mises en place au cours de cette période se ramènent à trois catégories : les consultations sur les plans, les consultations sur les orientations politiques, et le développement économique par l'allocation de petite tenures forestières. Néanmoins, pour la plupart des nations autochtones, le régime forestier offre peu d'occasions d'influencer les décisions à un niveau stratégique.

Mots-clés : Droits autochtones, Premières Nations, politique forestière, gestion forestière, consultation

Les peuples autochtones sont des acteurs incontournables dans les processus de négociation entourant la gestion des ressources naturelles. Il n'en a pas toujours été ainsi, et cette réalité est le fruit de plusieurs décennies de mobilisation politique des nations autochtones qui cherchent à contrer les politiques d'assimilation et à s'affirmer dans leur autonomie gouvernementale. L'importance des tribunaux s'est avérée déterminante dans la reconnaissance des droits des Autochtones, comme l'a récemment montré la décision *Tsilhqot'in*¹, qui affirme l'existence du droit ancestral des Autochtones sur des territoires traditionnels non cédés dans des conditions d'occupation historique continue. D'autres décisions,

1. Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique, 2014 CSC 44, [2014] 2 R.C.S. 256.

telles que *Nation haïda*¹ et *Première nation Tlingit de Taku River*², ont également joué un rôle déterminant dans l'établissement de l'obligation pour les gouvernements de consulter et, dans certains cas, d'accommoder les demandes des peuples autochtones lorsqu'il existe un risque potentiel de violation des droits ancestraux invoqués.

Cependant, les décisions des tribunaux sont sujettes à l'interprétation des gouvernements et varient selon les juridictions et les domaines d'activités. Dans le secteur forestier au Québec, la reconnaissance des peuples autochtones dans la législation forestière est plutôt récente. Elle est apparue au début des années 2000, dans le cadre de la révision de la *Loi sur les forêts*. Bien que des adaptations aient été apportées, d'importants écarts persistent entre la vision que les peuples Autochtones ont de leur participation à la gestion des forêts et les mesures décrites dans les politiques et lois forestières (BEAUDOIN, ST-GEORGES et WYATT, 2012). C'est une source de tensions et de conflits permanente entre les nations autochtones et les gouvernements provinciaux, conflits qui impliquent dans certains cas des acteurs corporatifs.

L'activité forestière est un enjeu politique très important pour les peuples autochtones. La coupe du bois, qui représente l'un des développements industriels les plus visibles sur le territoire québécois, a des répercussions importantes sur les activités de subsistance, telles que la chasse, le piégeage et la pêche. Les peuples autochtones décrivent plusieurs problèmes liés à l'exploitation forestière, notamment la perturbation des habitats fauniques, les dommages causés aux cours d'eau et aux frayères ainsi que l'accès routier qui facilite l'entrée d'usagers non autochtones (LEWIS et SHEPPARD, 2005; FEIT et BEAULIEU, 2001). En outre, l'histoire des opérations forestières s'inscrit dans un processus de modernisation en cours dans le Nord, qui comprend d'autres grands projets industriels comme le développement hydroélectrique (inondations de vastes territoires et délocalisations de communautés) et les politiques successives d'assimilation. Pour les nations autochtones, la participation aux décisions forestières fait donc partie d'une lutte plus large qui vise à réaffirmer leur autonomie gouvernementale et faire reconnaître leur rapport avec leurs territoires. Selon Colin Scott, la capacité de « jouir des fruits de la terre et de ses 'ressources', d'en assurer la protection, est au cœur même des cultures et des identités autochtones distinctes et est, par le fait même, une dimension essentielle de l'autodétermination » (SCOTT, 2013, p. 365).

Au Québec, la grande majorité des forêts (92 %) sont propriété de l'État et sont gérées par des organismes provinciaux, en étroite collaboration avec l'industrie forestière privée. Depuis plus d'un siècle, on a privilégié une approche, dite de gouvernance « public-privé » (BOUTHILLIER, 2001), consistant à attribuer la matière ligneuse à des compagnies forestières par l'entremise de tenures à long terme. Jusqu'à récemment, ces ententes ont vu le gouvernement se dégager de la plupart

1. *Nation haïda c. Colombie-Britannique* (Ministre des Forêts), [2004] 3 R.C.S. 511, 2004 CSC 73.

2. *Première nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique* (Directeur d'évaluation de projet), [2004] 3 R.C.S. 550, 2004 CSC 74.

de ses responsabilités en matière de gestion forestière en déléguant ces tâches à l'industrie. Ainsi, les compagnies forestières ont agi comme interlocuteur principal des nations autochtones en ce qui concerne les forêts, en suivant les orientations du gouvernement qui s'occupait de l'élaboration des politiques ainsi que la création et l'application des règlements. Au fil des années, le cadre juridique entourant la gestion forestière (lois, politiques, règlements) a été élargi pour répondre à des attentes sociétales accrues, par exemple, la protection des écosystèmes, la participation du public et la pluralité des usages. Comme la foresterie est devenue de plus en plus politisée, une grande diversité d'acteurs cherchent à influencer les décisions en matière de foresterie.

La participation des peuples autochtones à la gestion forestière se superpose donc à un cadre juridique déjà complexe et à un réseau dense de relations sociales. Les communautés autochtones du Québec, bien que leurs positions ne soit pas uniformes, partagent un point de vue commun selon lequel les peuples autochtones ne devraient pas être traités comme des « tiers » au même titre que les autres usagers de la forêt. Dans un contexte où la majorité des nations n'ont pas cédé leurs droits ancestraux (et où plusieurs sont en processus de négociations territoriales), leur objectif à court terme est souvent d'obtenir le rôle de « co-gestionnaires » de leurs territoires traditionnels afin d'exercer une influence déterminante sur toutes les étapes de la gestion forestière. Cela permettrait d'assurer que leurs droits ancestraux soient reconnus et constituerait un premier pas vers la mise en œuvre d'une vision autochtone de la gestion forestière et d'un partage plus équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des forêts (APNQL, 2004).

Selon James Tully, les communautés autochtones font face à d'énormes défis lorsqu'elles sont confrontées et résistent aux structures bureaucratiques mises en place par le gouvernement pour régler leurs rapports avec la société dominante. Il décrit ces structures comme des « structures de domination » au sens wébérien du terme, car en tant qu'héritage du colonialisme interne, elles sont devenues « relativement stables, immuables et irréversibles vis-à-vis toute confrontation directe par la population colonisée » (TULLY, 2000, p. 37). Ce sentiment s'exprime également au sein de la littérature académique portant sur la participation des Autochtones à la gestion du secteur forestier (LEROUX *et al.*, 2004; ST-ARNAUD, SAUVÉ et KNEESHAW, 2005). Par exemple, ROUÉ (2003) observe une évolution dans le discours concernant la participation des Autochtones à la gestion des forêts, évolution qui ne s'est cependant pas accompagnée d'un niveau suffisant de partage des pouvoirs : « Le pouvoir de prendre des décisions est [...] toujours entre les mains de l'État [et ce, malgré l'apparence d'une autochtonisation du processus] » (dans MARTIN et GIRARD, 2009, p. 62). La frustration des communautés autochtones est perceptible au Québec, où les questions relatives à la foresterie ont été au cœur de mobilisations politiques par l'entremise de blocus et d'actions en justice. On n'a qu'à mentionner les Algonquins de Lac-Barrière, les Innus de la Côte-Nord ou les Attikameks de la Mauricie comme exemples de conflits de longue durée touchant l'impact des pratiques forestières industrielles et l'insuffisance des processus consultatifs (MATCHEWAN, 1990; TRUDEL, 2005; FORTIER 2008).

La littérature portant sur les relations entre les peuples autochtones et le secteur forestier au Québec est considérable. Elle comprend plusieurs études sur

les valeurs autochtones et les modèles forestiers (ST-ARNAUD, SAUVÉ et KNEESHAW, 2005; ADAM et KNEESHAW, 2008; BEAUDOIN, ST-GEORGES et WYATT, 2012), la concertation et les partenariats entre l'industrie forestière et les communautés autochtones (BEAUDOIN, LEBEL et BOUTHILLER, 2009; BEAUDOIN et LEBEL, 2011; WYATT *et al.*, 2013), la certification forestière (TEITELBAUM et WYATT, 2013), ou l'intégration des savoirs autochtones dans la gestion forestière (CHIASSON, BOUCHER et MARTIN, 2005; LATHOUD, 2005). Alors que tous ces travaux touchent indirectement le cadre juridique et son influence structurante, peu l'abordent de manière explicite et concrète. Par conséquent, bien qu'il semble y avoir un accord sur l'importance des mécanismes spécifiques qui régissent la participation des Autochtones à la gestion forestière, ces mécanismes n'ont pas encore été adéquatement décrits.

Le présent article vise à combler cette lacune en offrant une perspective historique de l'évolution du cadre juridique dans le domaine de la gestion forestière au Québec, en ce qui concerne plus précisément l'intégration des droits et intérêts des peuples autochtones. Par l'analyse des lois, politiques et règlements en matière de foresterie pendant la période allant de 1960 à 2014, l'article retrace les approches et les mesures adoptées par le gouvernement provincial pour encadrer la question de la participation des peuples autochtones. Comme TULLY (2000), LI (2007) et d'autres, nous affirmons que les structures juridiques et bureaucratiques jouent un rôle prépondérant dans la structuration des relations entre les peuples autochtones et l'État ainsi que dans la définition de la sphère d'influence des peuples autochtones. Nous cherchons donc à détailler les « structures bureaucratiques » et à analyser les discours institutionnels qui régissent le rapport entre les peuples autochtones et les processus de gouvernance en matière de gestion des forêts. En nous concentrant principalement sur l'analyse du matériel politique, nous ne sommes cependant pas en mesure de faire état de toutes les dynamiques politiques sous-jacentes qui existent entre les Premières Nations et le gouvernement. Celles-ci sont souvent spécifiques à une région, voire à une localité. Nous tentons, dans la mesure du possible, de décrire l'impact d'événements majeurs comme les décisions des tribunaux sur les droits autochtones et les ententes territoriales. Nous cherchons également à évaluer dans quelle mesure les changements observables conduisent à un meilleur partage du pouvoir entre le gouvernement et les peuples autochtones. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la typologie théorique présentée par HILL *et al.* (2012) et conçue pour l'analyse empirique d'ententes relatives à la gouvernance autochtone dans un cadre de gestion des ressources.

MÉTHODES

Nous avons utilisé une méthode qualitative d'analyse de contenu textuel, en veillant à adopter une vision intégrée du texte et des contextes qui lui sont associés (HSEIH et SHANNON, 2005; ZHANG et WILDEMUTH, 2009). La première étape a consisté à effectuer une revue de la littérature portant sur la question de la participation des peuples autochtones à la gestion forestière au Québec, dans le but de poser les bases de l'analyse des documents juridiques. Ce travail, qui a également permis l'établissement d'une liste de tous les mots-clés et documents juridiques pertinents, a été suivi d'une analyse structurée du contenu des documents juridiques relatifs à la gestion des forêts au Québec (lois, politiques, orientations, règlements) de la

période allant de 1960 à 2014. Alors que l'étude a principalement porté sur des documents juridiques provenant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du gouvernement du Québec (anciennement le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune), quelques documents émanant du Secrétariat aux Affaires autochtones ont également été examinés. Cependant, les lois et politiques concernant la planification territoriale, mais non directement liées à la gestion des forêts (par exemple les lois sur l'environnement, les aires protégées, etc.), n'ont pas été étudiées. Par contre, plusieurs ententes et conventions territoriales entre des communautés autochtones et le gouvernement du Québec comprenant des dimensions forestières ont été incluses dans le corpus étudié.

CADRE THÉORIQUE

Cette recherche se situe dans une tradition de recherche axée sur la gouvernance environnementale, et particulièrement sur de nouvelles formes de gouvernance collaborative ou à niveaux multiples. Selon BACHE et FLINDERS (2005), la gouvernance à niveaux multiples se caractérise par sa complexité politique, la prolifération des juridictions et la montée en puissance d'acteurs non gouvernementaux. Ce tournant a été attribué à la fois aux politiques de décentralisation et à l'émergence d'initiatives provenant de la population (DIETZ, OSTROM et STERN, 2003). Au Québec, l'élaboration des politiques a pris tout dernièrement un virage explicite vers de nouvelles formes de décentralisation, tant en ce qui concerne la participation du public que celle des Autochtones. Comme d'autres chercheurs, nous nous intéressons à l'exploration des voies par lesquelles ces phénomènes ont influencé la dynamique du partage des pouvoirs entre les acteurs gouvernementaux et la société civile.

Il existe de nombreux exemples de typologies et de cadres conceptuels qui visent à caractériser la gouvernance participative (ARNSTEIN, 1969; REED, 2008). Certains sont axés sur les niveaux de partage des pouvoirs entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux; le plus communément cité est l'échelle de la participation citoyenne d'ARNSTEIN (1969). La typologie de BERKES (1995) constitue un autre exemple, spécifique à la gestion environnementale, qui comprend sept niveaux, du plus haut degré de partage des pouvoirs (contrôle communautaire) au plus bas (partage d'information).

Dans le présent article, nous adaptons la typologie développée par HILL *et al.*, (2012), qui touche la gouvernance autochtone dans un cadre de gestion des ressources. Cette typologie trouve ses fondements dans la sociologie institutionnelle; elle décrit le partage des pouvoirs selon un schéma tridimensionnel qui inclut : a) le niveau de la prise de décision et de contrôle; b) l'établissement des règles; et c) les valeurs culturelles et les droits de propriété. Elle présente des points communs avec le travail de Elinor Ostrom et celui d'autres chercheurs spécialisés dans la gestion des biens communs (OSTROM, 2009; CARLSSON et BERKES, 2005; PLUMMER et FITZGIBBON, 2004).

TABLEAU 1

*Une typologie de la participation autochtone dans la gestion environnementale
(adaptation de Hill et al., 2012)*

	Collaborations gouvernées par les Autochtones	Collaborations dirigées par les Autochtones	Co-gouvernance dirigée par l'organisme gouvernemental	Gouvernance par l'organisme gouvernemental
PARTAGE DES POUVOIRS Niveau décisionnel et contrôle	Prise de décision entre les organismes autochtones; contrôle autochtone élevé	Prise de décision conforme aux droits et à la culture autochtone et aux exigences du partenaire; contrôle autochtone considérable	Prise de décision par l'organisme gouvernemental et les Autochtones conformément à des structures collaboratives acceptées, généralement des comités; contrôle gouvernemental considérable	Selon le projet spécifique, habituellement contrôlé par l'organisme gouvernemental, mais apport autochtone à l'échelle locale
Définition des règles	Règles définies par les organismes autochtones collaborant ensemble à l'élaboration d'une gouvernance autochtone contemporaine	Règles définies par les peuples autochtones dans les limites des exigences du partenaire	Règles définies par l'organisme gouvernemental et limitées par la reconnaissance juridique et politique des droits autochtones	Règles définies par l'organisme gouvernemental et limitées uniquement par les droits autochtones imposés par la Loi
Valeurs culturelles et droits de propriété liés à la ressource	Ressources fortement valorisées par les sociétés autochtones; les droits peuvent être définis ou limités, mais sont considérés comme modifiables	Ressources de moindre valeur dans l'économie industrielle (arrière-pays des économies du premier monde); solides droits de propriétés autochtones	Ressources dont la valeur est objet de débat entre les économies industrielle et autochtone; droits de propriété autoch- tones définis et limités	Ressources hautement valorisées par l'économie industrielle, p. ex., l'eau dans les installations largement utilisées; peu de droits de propriété autochtones

Le tableau 1 détaille quatre types de gouvernance placés sur un continuum allant des collaborations régies par le droit autochtone à la gouvernance par les organismes gouvernementaux. Les types qui nous intéressent particulièrement sont la « gouvernance par l'organisme gouvernemental » et la « co-gouvernance dirigée par l'organisme gouvernemental », car ce sont ceux qui correspondent le plus à la situation du Québec. Dans le premier type, la gouvernance implique un fort contrôle par l'organisme gouvernemental, à la fois dans la prise de décision et dans la définition des règles. L'accent est placé sur l'extraction des ressources, sans que les droits de propriété autochtones soient pris en compte dans le processus. Dans

le deuxième type, les décisions sont prises en collaboration, tout en restant sous un contrôle considérable exercé par l'organisme gouvernemental. Les règles sont définies par l'organisme gouvernemental, mais dans les limites des droits autochtones juridiquement reconnus. Finalement, les valeurs culturelles autochtones influencent certaines des formes de développement économique visées. Dans le présent article, nous utilisons ces types pour repérer les changements dans l'élaboration de la politique forestière au Québec en ce qui a trait à la participation autochtone.

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE : L'ÉVOLUTION DE L'EXIGENCE AUTOCHTONE EN MATIÈRE DE LÉGISLATION ET DE POLITIQUE FORESTIÈRE (1960-2014)

Nous distinguons quatre périodes principales, délimitées par l'avènement d'un changement politique concernant les formes de participation autochtones inscrites dans la loi. Néanmoins, ces périodes ne sont pas parfaitement cloisonnées. Remarquons que nous nous penchons surtout sur les changements qui ont été apportés dans le cadre juridique de la gestion forestière (législation, politiques, consultations sur les politiques, règlements), et non à l'éventail complet des processus politiques qui touchent et impliquent les peuples autochtones en ce qui a trait à la gestion de leurs territoires traditionnels.

1960-1986 – « Invisibles aux yeux de la Loi »

Pendant cette période, aucune mention des peuples autochtones ne figurait dans la législation forestière, la *Loi sur les terres et forêts* (Gouvernement du Québec, 1974a). En fait, il n'existait aucun mécanisme juridique prévoyant une quelconque participation du public à la gestion forestière. À cette époque, les forêts de la Couronne étaient octroyées à des entreprises forestières privées dans le cadre d'un système de concessions. Celui-ci permettait aux entreprises de récolter du bois sur de vastes territoires sans grandes contraintes ni réglementations. Ainsi, mis à part les clubs de chasse et pêche, les entreprises forestières figuraient parmi le petit nombre d'acteurs à exercer des droits de propriété les autorisant à utiliser les ressources de ces territoires et à en contrôler l'accès par le réseau routier. « Nul ne pouvait accéder à [leur] territoire sans raison valable et pièces justificatives. Seuls [leurs] propres employés, les officiers du ministère ou autres organismes publics, ainsi que les membres certifiés des clubs de chasse et pêche dont le territoire était situé sur [leur] concession, pouvaient franchir ces barrières sans contrainte » (DUCHESNEAU, 2004, p. 10). Bien que l'accès restreint aux forêts publiques n'interdît pas directement aux Autochtones d'utiliser ce territoire pour pratiquer leurs activités, il créait néanmoins des barrières, sous forme de harcèlement, d'amendes, etc.

Toutefois, les années 1970 marquèrent en même temps le début du démantèlement de ce système de concessions forestières, le régime foncier en place depuis la fin du 19^e siècle. Les préoccupations concernant l'état des ressources forestières et leur « utilisation optimale » étaient au cœur de cette réforme. Il s'agissait également d'une période d'intervention gouvernementale accrue dans les affaires économiques et sociales du Québec, dans le contexte des aspirations de cette province à la modernisation ainsi qu'à une plus grande autonomie politique (BLAIS et BOUCHER,

2008). Dans *l'Exposé sur l'Administration et la Gestion des Terres et Forêts du Québec* (Livre Vert), paru en 1965, le gouvernement décrivait son objectif, qui consistait à renforcer son intervention dans la planification et la gestion forestières (Ministère des terres et forêts, 1965). C'est ce qui donna lieu également aux premières consultations publiques sur la réforme juridique du secteur forestier, menées à l'échelle provinciale. Tandis que, sous la pression des contraintes budgétaires, cet objectif gouvernemental perdait du terrain dans les années 1980, l'adoption de la *Loi 27* en 1974 autorisait l'abolition progressive du système des concessions forestières.

Bien qu'à cette époque, les questions autochtones fussent totalement absentes de la législation et de la politique forestières, des changements à une échelle politique plus large étaient néanmoins en train de poser les prémisses d'un renforcement du rôle exercé par les peuples autochtones dans les questions forestières. L'aliénation territoriale et l'expérience des pensionnats ont éveillé l'activisme autochtone (POIRIER, 2000; RODON, 2013). Durant les années 1970, on a pu assister au Québec à une mobilisation concertée de la part des nations autochtones contre les politiques d'assimilation du gouvernement fédéral, illustrées notamment par le *Livre Blanc* (1969) et certains projets d'extraction des ressources tels que le projet hydroélectrique de la Baie James. La première organisation autochtone à l'échelle du Québec, *l'Association des Indiens du Québec*, fut créée à cette époque. En 1975, après plusieurs années de luttes politiques, et de poursuites en justice, les Cris et les Inuits signèrent avec les gouvernements provincial et fédéral la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CBJNQ, 1976). Cette convention, premier traité des temps modernes, a vu les Cris renoncer à leurs droits ancestraux moyennant l'acquisition de nouveaux pouvoirs en matière, entre autres, de santé, d'éducation, de police, de justice et de protection et évaluation de l'environnement. La CBJNQ prévoyait un régime foncier distinct pour chacune des trois catégories de terres établies, avec un degré de protection et d'autorité différent pour les signataires : sur les terres de la catégorie I (1 %), les Cris exercent des droits exclusifs sur les ressources forestières; sur les terres de la catégorie II (15 %), ils disposent des droits exclusifs de chasse, piégeage et de pêche; tandis que sur les terres de la catégorie III (84 %), ils disposent du droit exclusif de piégeage et de chasse et pêche pour certaines espèces seulement. Les Cris ont également insisté pour qu'un régime d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux soit inclus dans la convention. Malgré cela, les faibles pouvoirs retenus sur les terres de catégories II et III furent un problème majeur pour les Cris, particulièrement à cause de l'intensification des activités extractives sur ces territoires, notamment les activités forestières (FEIT et BEAULIEU, 2001). Néanmoins, la CBJNQ a marqué un changement significatif pour les Cris, notamment par la création de nouvelles structures institutionnelles qui ont contribué à l'émergence d'une plus forte identité collective au niveau politique (DESBIENS, 2009). Ce fut également une période où d'autres nations autochtones entamèrent des négociations territoriales.

Examiné sous l'angle de la typologie de HILL *et al.* (2012), le régime forestier de cette période correspond manifestement au type « gouvernance par l'organisme gouvernemental ». Le régime forestier offre peu ou pas d'occasions aux peuples autochtones d'intervenir dans la planification, et les règles sont définies unilatéralement par

le gouvernement, sans que les droits autochtones y figurent d'une quelconque façon. Quant aux valeurs culturelles, la récolte de matière ligneuse domine les objectifs de la *Loi sur les terres et les forêts*. Pour le territoire de la Baie James, la situation diffère un peu, car un régime foncier y a été instauré. Il protège de manière plus explicite les activités autochtones sur une portion du territoire. Toutefois, ni l'élaboration des règles forestières, ni les activités forestières industrielles dans ce territoire ne sont contraintes par les droits autochtones.

1987-2000 – « L'ère de participation généralisée »

Les années 1980 marquent le début d'un virage, au moins en principe, vers le « développement durable », traduit dans le secteur forestier par le discours de « gestion durable des forêts ». Le public exprime ses préoccupations à l'égard de la gestion forestière – concernant par exemple sa non-invitation à la participation à la gestion, l'état inquiétant de la ressource, la question de la protection des habitats ou celle des besoins croissants d'utilisations non extractives (PAILLÉ et DEFFRASNES, 1988). De nouvelles voix se font entendre dans les débats forestiers et de nouvelles stratégies se développent, par exemple les systèmes de certification gérés par les organismes non gouvernementaux.

Les actions politiques des nations autochtones gagnent en visibilité durant cette période, alimentées par l'absence de progrès dans les négociations territoriales couplée avec l'exclusion continue des Autochtones des processus décisionnels entourant la forêt. Dans le territoire cri, les modalités de la CBJNQ s'avèrent incapable d'assurer la conciliation des activités d'exploitation forestière avec celles des communautés autochtones. Les Cris lancent une poursuite juridique contre le gouvernement du Québec et 27 entreprises forestières pour contrer l'impact de l'exploitation forestière sur leurs territoires de chasse (NIEZEN, 1998). En territoire algonquin, la communauté de Lac Barrière mène une campagne d'actions directes – par exemple, elle installe un campement sur la colline du Parlement, ou dresse des barrages sur les chemins forestiers – pour forcer le gouvernement à négocier sur les questions territoriales. C'est le début d'un long processus de négociation pour une entente trilatérale, qui se solde finalement par un échec (MATCHEWAN, 1990).

Dans la politique forestière, des changements importants sont mis en œuvre durant cette période, mais ont peu de conséquences pour les peuples autochtones. En 1986, la nouvelle *Loi sur les forêts* est adoptée (Gouvernement du Québec, 1986). Le changement principal est l'abolition complète du système des concessions forestières et l'inauguration d'un nouveau mode de tenure, le *Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier* (CAAF). Celui-ci alloue la matière ligneuse sur des territoires spécifiques à des détenteurs d'usines de transformation. L'industrie forestière est en outre chargée de nouvelles responsabilités en matière de planification et d'aménagement. À travers l'approche dite de « rendement soutenu », le gouvernement vise à maintenir une productivité équilibrée de la matière ligneuse. La position prédominante de l'industrie et de cette ressource est cependant maintenue. Dans sa première version, la *Loi sur les forêts* ne prévoit aucun mécanisme de participation du public.

Dans les années subséquentes, une série d'amendements sont apportés à la *Loi sur les forêts* (1988, 1993), qui marquent la création des premières règles de participation publique. Amendé en 1988, l'article 58 stipule que « [l]e ministre rend accessibles au public, pour information, pendant une période de 45 jours, le plan général et le rapport visé à l'article 55 avant l'approbation du plan ». En 1993, un amendement est apporté à l'article 58, obligeant les bénéficiaires de CAAF à mener une consultation auprès des groupes qui en feraient la demande officielle dans les 20 jours précédents l'examen public, et à transmettre au ministre un rapport sur les commentaires reçus et la réponse apportée. Un processus de règlement des différends est établi.

Malgré les revendications politiques des nations autochtones, la loi ne prévoit aucune mesure spécifique destinée à protéger les droits des Autochtones ni à autoriser leur participation, et ce, malgré la reconnaissance constitutionnelle de leurs droits. L'exclusion de la question autochtone durant cette période est illustrée par le cas des consultations publiques sur la protection de la forêt, menées par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE), qui conduisent à la *Stratégie de protection des forêts* (1993), une politique importante à l'époque. Durant ces vastes consultations, plusieurs organismes politiques autochtones ont soumis des mémoires. Le rapport du BAPE qui en résulte fait état des préoccupations autochtones, telles que la nécessité d'augmenter la protection des zones d'utilisation traditionnelle et les risques reliés à l'ouverture de nouveaux territoires. Cependant, aucune des recommandations soumises par la commission n'a fait état des enjeux autochtones. Au final, les préoccupations autochtones ne figurent nulle part dans la *Stratégie de protection des forêts*, ni dans ses 54 engagements (Ministère des ressources naturelles, 1994).

Une dernière intervention est digne de mention. Dans le secteur du développement économique, le gouvernement introduit dans la *Loi sur les forêts* une initiative qui vise les collectivités, y compris les communautés autochtones. En 1993, les *Conventions d'aménagement forestier* (CvAF) sont créées. Par ces conventions, des zones forestières plus restreintes peuvent être attribuées à des municipalités, des groupements forestiers et autres entreprises de la collectivité. En 1999, on comptait cinq CvAF conclues avec des collectivités autochtones (voir Tableau 2).

TABLEAU 2

Les Conventions d'aménagement forestier conclues avec les communautés autochtones et communautés/organisations non-autochtones (ententes avec individus exclues)

	1996	1999	2002	2012
Autochtone	2	5	5	6
Non autochtone	30	54	49	40

Données : Ministère des Forêts, Faune et Parc, registre public du ministre responsable de l'application (chapitre A-18.1)

Cette période ne présente somme toute qu'un faible intérêt, dans la mesure où la réforme du régime forestier ne prévoit que la possibilité d'une participation publique *en général* et permet un accès *généralisé* à des petites tenures forestières. Le processus consultatif se limite à un modèle de « partage de l'information », bien que la possibilité d'éventuelles consultations directes avec l'industrie soit envisagée. Le manque d'attention aux droits et intérêts des peuples autochtones est flagrant dans les débats politiques élargis. Du point de vue de la typologie de HILL *et al.* (2012), peu de choses ont changé. Les droits autochtones ne constituent pas des contraintes dans la définition des règles, et ce, malgré leur reconnaissance et leur confirmation dans la Constitution du Canada (1982)³. Tout comme pour la période précédente, les décisions restent aux mains des acteurs gouvernementaux – mais en déléguant de nouvelles responsabilités et des pouvoirs supplémentaires à l'industrie forestière. En ce qui concerne les ressources et valeurs culturelles, la *Loi sur les forêts* élargit sa gamme d'objectifs en accordant une plus grande considération à la protection écologique et à l'intégration d'autres utilisations de la forêt. Ces objectifs ne sont cependant pas explicitement orientés vers les valeurs autochtones.

2001-2010 – « Inclinaison vers les mesures d'harmonisation »

Vers la fin des années 1990, certains événements incitent le gouvernement à appliquer la première réforme majeure à sa *Loi sur les forêts*. Cette réforme marque un tournant dans l'approche gouvernementale en faisant, pour la première fois dans le cadre juridique, explicitement mention des peuples autochtones en tant que groupe distinct. Durant cette période, la question des droits autochtones prend de plus en plus de place dans l'espace public au Québec. Le jugement *Delgamuukw*⁴ vient renforcer le titre ancestral et souligner le besoin de consultation. En adoptant sa nouvelle politique *Partenariat, développement, actions* (Secrétariat aux affaires autochtones du Québec 1998), Québec renforce l'autonomie gouvernementale des communautés autochtones au moyen d'ententes sectorielles.

La nouvelle *Loi sur les forêts* vise à aborder les droits autochtones par le biais de deux mécanismes : 1) la consultation sur de grandes orientations touchant le milieu forestier, et 2) la participation à la préparation des plans (qui se traduit souvent par une approche « d'harmonisation des usages »). Ces deux mécanismes sont d'ailleurs restés les pierres angulaires de l'approche gouvernementale.

Le premier mécanisme, celui de la consultation sur les orientations, est apparu à la fois dans la nouvelle *Loi sur les forêts* (2001) et dans la politique de consultation qui lui est associée, la *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier* (Ministère des ressources naturelles, 2003). L'objectif en est de consulter la population sur de « grands enjeux » tels que les orientations à adopter, les politiques et programmes, les objectifs en matière

3. Loi constitutionnelle de 1982. Édictée comme l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, ch. 11 (R.-U.), entrée en vigueur le 17 avril 1982.

4. *Delgamuukw v. Colombie-Britannique*. [1997] 3 SCR 1010.

de protection des écosystèmes, le classement de territoire, etc. Pour les communautés autochtones, la politique stipule que la consultation devrait se faire selon des modalités distinctes, à définir conjointement avec chaque communauté concernée. Cependant, la forme et le statut de ces processus de consultation restent opaques. Dans plusieurs cas, ils se traduisent par une simple possibilité de soumettre un mémoire dans le cadre d'une consultation publique.

Le second mécanisme, décrit dans l'article 54 de la *Loi sur les forêts*, stipule que les collectivités autochtones (par leur conseil de bande), de concert avec les municipalités, les municipalités régionales de comtés, les ZEC et les détenteurs d'un permis de culture et d'exploitation d'une érablière, sont invitées à participer à la préparation du plan général d'aménagement forestier. Encore une fois, peu de directives sont fournies quant à la nature de cette participation. La littérature indique que cette participation se traduit souvent par la négociation d'ententes d'harmonisation (FEIT et BEAULIEU, 2001). L'harmonisation est un mécanisme qui vise à atténuer l'impact négatif des activités forestières sur les usages autochtones à l'échelle individuelle et locale, par l'entremise de petites modifications apportées au plan (par exemple, corridors de protection élargis le long des sentiers et des cours d'eau). Il revient au détenteur de la tenure forestière de se prononcer sur la validité de la demande, même si, en cas de divergences d'opinion, le gouvernement doit être mis au courant de la situation par l'entremise du rapport de consultation. Cette idée d'harmonisation n'est pas propre aux seules communautés autochtones, étant également adoptée comme stratégie généralisée pour prendre en compte les besoins des divers utilisateurs de la ressource.

Durant le milieu des années 2000, plusieurs événements ont apporté des transformations à la consultation autochtone. Premièrement, la Cour suprême du Canada se prononce sur les arrêts *Haida*⁵ et *Taku River*⁶ en Colombie-Britannique, stipulant que l'obligation de consulter, et au besoin, de donner satisfaction aux Premières Nations, « prend naissance lorsque la Couronne a connaissance, concrètement ou par imputation, de l'existence potentielle du droit ou titre ancestral et envisage des mesures susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur celui-ci » (Nation haïda c. Colombie-Britannique, p. 529). De plus, la responsabilité de consulter incombe à la Couronne et non aux tiers. Au Québec, ces obligations sont énoncées dans le *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*; cependant le guide apporte peu de précisions au-delà des éléments énoncés dans les arrêts (Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, 2008). Dans le secteur forestier, le Ministère des ressources naturelles et des forêts prend donc la responsabilité de consulter les peuples autochtones, s'attribuant le rôle qu'il avait initialement laissé aux compagnies forestières.

Deuxièmement, des négociations territoriales résultent en de nouveaux arrangements pour plusieurs communautés autochtones. En territoire cri, l'*Entente*

5. Nation haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts), [2004] 3 R.C.S. 511, 2004 CSC 73.

6. Première nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique (Directeur d'évaluation de projet), [2004] 3 R.C.S. 550, 2004 CSC 74.

concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (communément appelée l'entente de la *Paix des Braves*) est signée (Gouvernement du Québec, 2002). Cette entente est l'aboutissement d'un conflit de longue date entre les Cris et le gouvernement au sujet de l'impact des enjeux forestiers sur le territoire cri. L'un de ses buts est de renforcer les pouvoirs gouvernementaux des Cris sur leur territoire traditionnel. L'entente prévoit une compensation financière pour une durée de 50 ans et de nouveaux pouvoirs réglementaires au niveau régional. Dans le domaine forestier, un régime adapté est établi, conçu pour mieux tenir compte du mode de vie traditionnel des Cris, ce qui inclut l'utilisation des territoires de piégeage familial comme base pour délimiter l'unité de gestion forestière, et la désignation, dans chaque territoire de piégeage, de « sites d'intérêt » (1 %) sur lesquelles aucune récolte n'est pratiquée et de « territoires d'intérêt faunique » (25 %) sur lesquels des pratiques forestières modulées peuvent avoir lieu. Deux nouveaux groupes consultatifs sont aussi constitués.

Dans le cas des Innus, le processus de négociation territoriale, étalé sur plusieurs décennies et caractérisé par des négociations ardues – à cause, entre autres, de la politique gouvernementale sur l'extinction des droits – mène néanmoins à la signature d'une entente de principe en 2004. Mais seulement quatre communautés sur neuf la signent, bien qu'au stade préliminaire (l'entente énonçait les principes de négociation d'un traité final), l'entente prévoyait la création des territoires restreints sous pleine propriété innu avec une forte autonomie administrative. Sur le reste du territoire traditionnel des Innus, les droits aux activités traditionnelles seraient reconnus, ainsi qu'un partage des redevances issues de l'exploitation des ressources naturelles. Dans le domaine de la gouvernance environnementale, cette entente est axée sur une approche de « participation réelle », à négocier par le dialogue et comprenant la négociation d'accords complémentaires (article 6.4, Gouvernement du Québec, 2004). Cependant, les mécanismes restent à définir. Depuis la signature de l'entente, les négociations ont très peu progressé, ce qui engendre la frustration des communautés signataires, particulièrement dans le contexte de nouveaux projets d'extraction de ressources primaires comme ceux inscrits dans le Plan Nord (PAPILLON et LORD, 2013).

Cette période est importante dans la mesure où elle met en place deux régimes de gouvernance forestière au Québec, l'un couvrant la région de la Baie James et l'autre le reste du Québec, avec différents niveaux de partage du pouvoir. La plupart des communautés autochtones du Québec sont restées intégrées dans ce que HILL *et al.* (2012) appellent un modèle de « gouvernance par l'organisme gouvernemental », avec toutefois une amélioration des mécanismes de participation. L'introduction des mesures d'harmonisation permet une nouvelle forme de participation autochtone; cependant, son niveau d'influence se situe clairement et uniquement au niveau opérationnel. L'arbitrage des décisions reste entre les mains du gouvernement et de l'industrie, et même lorsque les demandes sont acceptées, elles n'ont qu'un impact mineur sur la planification. Dans le cas des Cris, cependant, la conclusion de l'entente de la *Paix des Braves* a marqué un tournant vers un modèle de « co-gouvernance dirigée par l'organisme gouvernemental ». Les décisions en matière de foresterie se caractérisent toujours par un degré élevé de contrôle des organismes gouvernementaux mais sont désormais soumises à la médiation par de

nouvelles structures institutionnelles, à un niveau à la fois local et régional dans ce cas. Les règlements forestiers ont été modifiés pour prendre en compte les activités autochtones, et cela a été inscrit dans la *Loi sur les forêts*. De plus, les valeurs culturelles et les droits de propriété des Cris ont agi comme une force d'atténuation des activités d'extraction de la matière ligneuse, car de nouvelles restrictions se sont appliquées à la récolte afin d'accroître les possibilités de s'adonner à des activités traditionnelles comme la chasse et le piégeage.

2010-2015 – « Un virage vers la décentralisation »

Pendant les années 2000, les enjeux forestiers ont acquis une visibilité sans précédent auprès du public, à la suite, entre autres, de la sortie du film documentaire de Richard Desjardins *L'Erreur boréale* (1999). Celui-ci dépeint le gouvernement et l'industrie comme complices dans la destruction des forêts publiques (SANDBERG, HOUDE et LAVOIE, 2004). Le gouvernement, sur la défensive, a créé en 2003 la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (la Commission Coulombe) pour faire le bilan de l'état des forêts publiques. La Commission identifie un certain nombre de problèmes, liés principalement à la persistance d'une approche de gestion dominée par la matière ligneuse, une production à valeur ajoutée insuffisante, et une prise de décision centralisée. La Commission se penche aussi sur la participation autochtone, mais exclut la prise en considération des droits ancestraux. Les recommandations de la Commission sur la participation autochtone sont plutôt faibles, se limitant aux besoins en développement économique et à une concertation au niveau régional.

Peu après, le gouvernement enclenche une refonte majeure du régime forestier, avec la publication d'un *Livre vert* (2008), soumis à la consultation publique. Les changements proposés dans ce document offrent la possibilité de réorganiser de nombreux aspects de la gestion forestière au Québec. Ils comprennent notamment l'évolution vers une gestion intégrée et écosystémique, la régionalisation et la décentralisation de nombreux aspects de l'administration forestière, et le respect des droits des peuples autochtones. Cependant, bien que le *Livre vert* mentionne fréquemment l'importance de la participation des Autochtones, les approches proposées changent peu. La stratégie s'articule autour de la participation continue des peuples autochtones à l'élaboration des plans forestiers, l'harmonisation continue des utilisations, et la création de partenariats économiques avec les peuples autochtones aux niveaux local et régional.

Les mémoires déposées par les nombreuses communautés autochtones dans le cadre des consultations sur le *Livre Vert* témoignent d'un « fossé profond » entre les positions des peuples autochtones et du gouvernement (Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam, 2008). Les mémoires parlent, entre autres, de l'importance « d'être à l'écoute de la vision et du processus culturel évolutif des Premières Nations de manière à les intégrer dans le cadre de l'élaboration des politiques », et de l'importance d'élever le pouvoir décisionnel des Premières Nations à une hauteur « au moins égale à celle s'appuyant sur les connaissances scientifiques et les intérêts de la société en général » (Communauté des Anicinapek de Kitcisakik, 2008). Certaines communautés parlent d'une obligation d'obtenir le consentement

des communautés autochtones sur leurs territoires traditionnels. Les mémoires expriment également un souci partagé concernant le virage du gouvernement vers une délégation de la gestion aux acteurs régionaux (Communauté des Anicinapek de Kitchisakik, 2008, Conseil de la Nation huronne-wendat, 2008).

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, adoptée en 2010 et mise en œuvre en 2013, fait écho au *Livre vert*, définissant la participation des Autochtones autour de cinq domaines généraux, dont deux seulement marquent un changement par rapport au régime précédent (Gouvernement du Québec, 2013). Le premier est le principe de la consultation distincte, lequel existait déjà, mais qui est énoncé de manière plus explicite dans l'article 7 de la nouvelle loi : « Le ministre doit consulter les communautés autochtones d'une manière distincte pour assurer une prise en compte de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs besoins dans l'aménagement durable des forêts et la gestion du milieu forestier et les accommoder, s'il y a lieu » (p. 9). Le second domaine a trait à l'harmonisation et est énoncé au moyen d'une disposition, semblable à celle contenue dans la *Loi sur les forêts*, prévoyant que les règlements peuvent être modifiés pour s'accommoder aux activités des Autochtones « à des fins domestiques, rituelles ou sociales » (p. 24). Le troisième domaine touche à la possibilité d'accords entre le gouvernement et les peuples autochtones pour « faciliter l'exercice et le suivi des activités d'aménagement forestier par les membres d'une communauté et pour soutenir un aménagement durable des forêts » (p. 10). Cette mesure ne figurait pas dans la loi précédente. Le sens précis de cet article n'est pas clair mais il peut constituer une disposition pour le financement des communautés autochtones. Le quatrième domaine est la création d'une nouvelle catégorie appelée « forêt de proximité », qui ressemble à ce que la *Convention d'aménagement forestier* avait établi en vertu de la loi antérieure. Ainsi, les communautés autochtones, comme d'autres organismes communautaires, auront la possibilité de gérer de petites parcelles de forêt à des fins économiques. Selon le cinquième domaine, les communautés autochtones sont invitées à participer aux processus régionaux, et notamment à siéger à la *Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (Table GIRT). Cette approche s'inscrit dans l'orientation nouvelle vers une décentralisation de la gestion forestière. Les tables rassemblent les intervenants régionaux pour travailler sur l'élaboration des nouveaux plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels⁷, de développer des objectifs locaux d'aménagement durable, et de convenir des mesures d'harmonisation. Cependant, leur rôle est essentiellement consultatif.

En dépit des engagements pris pour la création de processus de consultation distincts avec les communautés autochtones, très peu de développements ultérieurs en matière de politiques sont allés dans ce sens. Le manuel de consultation publique⁸

7. Le nouveau régime forestier exige la préparation de deux plans pour chaque unité d'aménagement : le plan d'aménagement forestier tactique PAFIT (révisé tous les cinq ans) et le plan d'aménagement forestier opérationnel PAFIO (mis à jour plus régulièrement). Le PAFIT est le document le plus stratégique comprenant les objectifs d'aménagement et la possibilité d'exploitation forestière.

8. Intitulé *Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* (2012).

omet de fournir les instructions concernant les communautés autochtones et se limite à réitérer la nécessité pour le gouvernement de procéder à une consultation distincte avec ces dernières. Comme aucune autre directive n'a été donnée et qu'il n'existe aucun document accessible au public concernant les accords conclus avec des communautés particulières sur la gestion forestière (autre que l'entente de la *Paix des Braves*), la forme et le statut de cette exigence restent très opaques. Des faits anecdotiques indiquent que l'attitude du gouvernement, jusqu'à présent, a été de maintenir les mêmes pratiques de consultation que sous le régime précédent, c'est-à-dire d'offrir aux communautés des occasions de se prononcer sur des orientations politiques et de consulter les communautés autochtones sur le plan annuel afin d'harmoniser les usages autochtones avec les activités forestières (PROVENCHER, 2014). Il reste à voir si l'élaboration des plans tactiques pourrait conduire à d'autres modes de participation plus adaptés aux besoins et aux intérêts des communautés autochtones. Par contre, d'importants efforts ont été consentis pour l'élaboration de politiques et de directives pour les Tables GIRT. L'approche des Tables GIRT n'est pas bien accueillie par la plupart des communautés autochtones, en raison de leur sentiment d'être invitées et traitées comme des « tiers ». La plupart d'entre elles ont choisi de ne pas s'associer aux Tables GIRT, ou de n'y participer qu'à titre d'observateur (FORTIER et WYATT, 2014). Plusieurs y voyaient une réduction considérable de leur pouvoir d'intervention ou même y détectaient une municipalisation du niveau de leur intervention.

Il existe de potentielles incompatibilités entre la vision décentralisée adoptée par le gouvernement et la responsabilité qui est la sienne d'effectuer une consultation distincte des peuples autochtones, en particulier si cette dernière s'avère insuffisamment élaborée. Les communautés autochtones ont, pour la plupart, refusé d'être intégrées au sein d'un forum axé sur les intervenants, considérant cela peu propice à une prise en compte significative de leurs droits et de leurs valeurs distinctes. Ce sentiment s'est trouvé accentué par le fait que la représentativité proposée ne respectait aucunement leur réalité politique et territoriale. Les consultations bilatérales semblent être insuffisantes. Bien qu'il soit nécessaire de multiplier les recherches afin de déterminer comment les mécanismes consultatifs sont concrètement mis en place dans chaque communauté autochtone, les faits anecdotiques indiquent que l'orientation principale demeure la négociation d'ententes d'harmonisation au niveau individuel. Il importe de mentionner que les droits territoriaux sont collectifs, ce qui crée un désaccord avec les approches consultatives mises en œuvre. Comme auparavant, l'influence des Autochtones sur la prise de décision reste principalement limitée à des contributions à l'échelle locale, et peu de signes indiquent un renforcement des institutions qui permettrait une contribution plus importante. C'est toujours le gouvernement qui établit les règles de consultation et de négociation en subissant peu de contraintes découlant des droits autochtones. Enfin, les valeurs culturelles autochtones ne sont pas un facteur important dans la définition des stratégies de développement forestier, lequel reste globalement ancré dans un modèle d'extraction des ressources, modulé par un certain apport de nouveaux objectifs écologiques et sociaux, tels que la gestion écosystémique.

*

* *

Le portrait que nous avons tracé de la politique forestière sur une période de quarante ans a pour arrière-plan un paysage politique mouvementé en matière de droits des Autochtones. Notons à cet égard la formation d'organisations politiques régionales et nationales, les premiers processus de négociation moderne, et nombre de contestations judiciaires et conflits politiques par les nations autochtones. Cette toile de fond sert de baromètre pour saisir la portée des progrès dans le secteur forestier. Dans quelle mesure le gouvernement du Québec a-t-il reconnu les droits des Autochtones dans une perspective de gestion forestière? Quel degré d'influence les dispositions actuelles offrent-elles aux peuples autochtones?

Comme nous l'avons vu, les mesures gouvernementales relatives à la participation des Autochtones ont été introduites relativement tard, ce qui ressort plus clairement quand on tient compte de la reconnaissance constitutionnelle de leurs droits dans la Constitution de 1982. Ce n'est pas avant 2001 que des mécanismes clairs de consultation des Autochtones ont été introduits. Avant cela, les peuples autochtones ne jouaient aucun rôle dans la gestion forestière, et leurs commentaires à ce sujet étaient seulement « recueillis » individuellement par un interlocuteur corporatif. Lorsque des mesures distinctes pour la consultation des Autochtones ont finalement été appliquées, elles procédaient encore d'une approche réductrice dans l'interprétation des droits des Autochtones. À l'exception du territoire de la Baie James, le gouvernement du Québec a en effet évité les formes de reconnaissance ferme des droits des Autochtones en matière de gestion forestière. Par exemple, dans aucune des lois forestières – passées ou présentes – le gouvernement n'emploie le mot « droits » en lien avec la participation des Autochtones, optant plutôt pour des termes plus diffus comme les *intérêts*, *valeurs*, et *besoins autochtones* (Gouvernement du Québec, 2013). Cette approche réductrice est également évidente dans les types de mesures que le gouvernement a mises en place pour concrétiser son engagement envers les peuples autochtones. On peut résumer ces mesures en les ramenant aux trois catégories suivantes : consultation sur les plans d'aménagement forestier, consultation sur les orientations politiques, et développement économique par l'allocation de petite tenures forestières.

Toutes trois s'inscrivent dans l'approche dominante de la gestion forestière plutôt qu'elles n'imposent une véritable reconfiguration des relations en jeu ou viennent modifier la dynamique du pouvoir. La première catégorie de mesures représente le point de contact le plus direct entre les peuples autochtones et la gouvernance forestière. Jusqu'à maintenant, ce genre de consultation s'est traduit par des ententes d'harmonisation, négociées directement avec les usagers de la forêt. En ce qui concerne le partage du pouvoir, ces ententes sont peu remarquables car elles limitent la sphère d'influence des acteurs autochtones au plan opérationnel et sont négociées au niveau individuel plutôt que d'engager les communautés autochtones dans des relations plus formelles au niveau collectif. Cela fait écho à une observation largement exprimée dans la littérature sur la gouvernance environnementale, selon laquelle les communautés locales qui cherchent à jouer un rôle plus important en matière de gouvernance sont limitées par des arrangements institutionnels qui n'octroient que des responsabilités opérationnelles ou administratives (BARRY, LARSON et COLFER, 2010; CRONKLETON, PUHLIN et SAIGAL, 2012). Ce constat est également évident dans le travail de OSTROM (2009), qui distingue les droits qui renvoient à des « choix collectifs » (stratégiques) et ceux se situant au niveau

« opérationnel ». D'après SCHLAGER et OSTROM (1992), sans ces droits relevant de choix collectifs, le pouvoir d'influence des communautés est très limité, car elles sont incapables d'influencer les aspects stratégiques, définis par les auteurs comme ceux relatifs à la gestion, à l'exclusion et à l'aliénation.

La deuxième catégorie de mesures, la consultation sur des orientations gouvernementales pourrait, en théorie, combler ce besoin d'un *input* stratégique. Cependant, la forme que prennent ces consultations est souvent unidirectionnelle, ce qui signifie que le gouvernement sollicite la contribution des communautés autochtones (et d'autres acteurs) sur des politiques par l'entremise de mémoires, et ce, seulement après la préparation d'un document de consultation qui énonce déjà des plans et propositions préliminaires. Malgré un engagement en faveur de consultations bilatérales, il y a très peu de preuves formelles de l'existence de tels arrangements consistant à convoquer des représentants des deux côtés, selon un principe de transparence. Selon HILL *et al.* (2012), la création de ce type de structures de collaboration conjointe est un indicateur clé d'un système de gouvernance en évolution. Pour le gouvernement du Québec, l'accent est davantage mis sur le développement des Tables GIRT, un forum qui ne convient pas ou peu aux communautés autochtones. Il est donc possible qu'un vide soit en train de se créer concernant la participation des communautés autochtones au niveau stratégique de l'élaboration des politiques de gestion forestière. Plus de recherches sont nécessaires en ce qui concerne le développement des processus de consultation bilatérale, avec un intérêt particulier pour les arrangements soutenus par le plan d'aménagement forestier tactique (le plan de nature le plus stratégique). Clairement, la convergence entre les nouvelles exigences de participation des Autochtones, survenues en même temps que l'adoption de nouvelles politiques de décentralisation vers les organismes régionaux, ne s'est pas avérée facile à obtenir.

La troisième catégorie de mesures a trait au développement socio-économique. Des dispositions concernant l'attribution de tenures forestières à petite échelle sont apparues dans les années 1990, d'abord dans le cadre de la *Convention d'aménagement forestier* (CvAF), et dorénavant par l'entremise d'une politique de création de *Forêt de proximité*. Malgré le changement de terminologie, ce programme n'a jamais été mis en œuvre depuis sa création en vertu de la nouvelle loi. Les CvAF ont été remplacé par des ententes de *delegation* de gestion (ED). Ainsi, alors que les ED, comme les CvAF avant, confèrent une autorité de gestion opérationnelle sur une petite parcelle de terre dans le but d'améliorer les possibilités d'emplois, ils ne sont pas conçus pour donner un plus grand pouvoir de décision sur le territoire. Ces tenures fournissent des droits exclusivement pour les ressources ligneuses et sont encadrées par le même ensemble de règlements que celui des grandes tenures. Ainsi, elles laissent peu de place à des approches culturellement adaptées aux valeurs autochtones.

Le principal changement se situe au niveau opérationnel, où certains ajustements sont apportés aux plans d'aménagement consécutivement aux ententes d'harmonisation conclues avec les usagers des terres autochtones. Grâce à l'attribution de tenure, nous voyons également apparaître des petites zones forestières gérées par des communautés autochtones, mais celles-ci ne représentent qu'une

infime partie de l'ensemble de la forêt commerciale. Au niveau de la prise de décision stratégique, le bilan est moins clair. Il existe très peu de données confirmant l'existence de nouveaux arrangements institutionnels, élaborés conjointement par le gouvernement et les communautés autochtones, qui poursuivent l'objectif distinct de partager la responsabilité des dimensions stratégiques de la prise de décision. Il n'est donc pas clairement prouvé que le régime forestier ait évolué dans la direction d'une « co-gouvernance dirigée par l'organisme gouvernemental ».

Les modalités de gouvernance établies en vertu de l'entente de la *Paix des Braves* représentent un modèle différent qui va plus loin en matière de partage de l'autorité. Nous avons conceptualisé ce modèle comme étant une « co-gouvernance dirigée par l'organisme gouvernemental » parce que, en dépit des changements importants apportés au régime de politique forestière, le gouvernement conserve la part du lion en ce qui concerne l'autorité sur les activités de foresterie, celles-ci restant dominées par une logique d'extraction de la matière ligneuse. Cependant, certaines modifications donnent aux Cris une influence à la fois opérationnelle et stratégique. Au niveau opérationnel, des processus d'harmonisation sont en place, tout comme ailleurs dans la province, mais ils répondent à une approche plus formelle et incluent des mécanismes de surveillance renforcés. À l'échelle régionale, il existe également une institution, le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF), qui réunit des représentants du gouvernement et des institutions politiques cri afin de superviser la mise en œuvre de l'entente et de résoudre les problèmes de nature politique. Les modalités de partage des revenus, par l'entremise d'allocations annuelles basées sur le volume, sont plus fortes que partout ailleurs dans la province. Enfin, au niveau de l'établissement des règles, l'entente initiale comprenait des restrictions en ce qui concerne le type de pratiques forestières permises dans la région, selon l'objectif explicite de renforcer la protection des droits des Autochtones. Bien que la mise en œuvre de la *Paix des Braves* apporte son propre lot de défis, elle constitue néanmoins un important précédent au Québec et démontre qu'une forme de gouvernance à dimension régionale peut parvenir à s'aligner sur les intérêts des communautés autochtones.

Sara TEITELBAUM

Département de sociologie,
Université de Montréal.
sara.teitelbaum@umontreal.ca

BIBLIOGRAPHIE

ADAM, Marie-Christine et Daniel KNEESHAW

2008 « Local level criteria and indicator frameworks: A tool used to assess Aboriginal forest ecosystem values », *Forest Ecology and Management*, 255, 7 : 2024-2037.

APNQL (Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador)

2004 *Mémoire déposé à la commission d'étude scientifique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'état*, Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador.

ARNSTEIN, Sherry R.

- 1969 « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, 35, 4 : 216-224.

BACHE, Ian et Matthew FLINDERS

- 2005 « Multi-level governance: Conclusions and Implications », dans : Ian BACHE et Matthew FLINDERS (dir.), *Multi-Level Governance*, Oxford, Oxford University Press, p. 195-206.

BARRY, Deborah, Anne M. LARSON et Carol Jean Pierce COLFER

- 2010 « Forest tenure reform : An orphan with only uncles », dans : Deborah BARRY, Anne M. LARSON et Carol Jean Pierce COLFER (dir.), *Forests for People: Community Rights and Forest Tenure Reform*, London, Earthscan, p. 19-42.

BEAUDOIN, Jean-Michel, Luc LEBEL et Luc BOUTHILLIER

- 2009 « Aboriginal forestry entrepreneurship : A case study in Mashteuiatsh Innu Nation », *The Forestry Chronicle*, 85, 5 : 783-788.

BEAUDOIN, Jean-Michel et Luc LEBEL

- 2011 « A comparison of Aboriginal and non-Aboriginal entrepreneurs in the Quebec forestry sector », *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 12, 1 : 44-61.

BEAUDOIN, Jean-Michel, Gitane ST-GEORGES et Stephen WYATT

- 2012 « Valeurs autochtones et modèles forestiers : Le cas de la Première Nation des Innus d'Essipit », *Recherches amérindiennes au Québec*, 42, 2-3 : 97-109.

BERKES, Fikret

- 1995 « Community-based management and co-management as tools for empowerment », dans : Vangile TITI et Naresh SINGH (dir.), *Empowerment: Towards Sustainable Development*, Winnipeg, Zed Books, p. 138-146.

BLAIS, René et Jacques BOUCHER

- 2008 *Les régimes forestiers québécois. Régimes d'accumulation, structures d'acteurs et modèles de développement*, Montréal, Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales.

BOUTHILLIER, Luc

- 2001 « Quebec : Consolidation and movement towards sustainability », dans : Michael HOWLETT (dir.), *Canadian Forest Policy : Adapting to Change*, Toronto, University of Toronto Press, p. 237-278.

CARRLSON, Lars et Fikret BERKES

- 2005 « Co-management: concepts and methodological implications », *Journal of Environmental Management*, 75, 1 : 65-76.

CHIASSON, Guy, Jacques BOUCHER et Thibault MARTIN

- 2005 « La forêt plurielle : nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle », *Vertigo : la revue en sciences de l'environnement* 6, 2 : 1-11.

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

- 2004 *Rapport final*, en ligne : <http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.html>. (consulté le 10/12/14)

Communauté des Anicinapek de Kitcisakik

- 2008 *Mémoire de la communauté des Anicinapek de Kitcisakik. Déposé dans le cadre des Consultations particulières sur le document intitulé L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts, Québec, Assemblée nationale du Québec.*

Conseil de la Nation huronne-wendat

- 2008 *Protection et mise en valeur du Nionwentsio, territoire huron-wendat. Déposé dans le cadre des Consultations particulières sur le document intitulé L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts, Québec, Assemblée nationale du Québec.*

CRONKLETON, Peter, Juan M. PUHLIN et Sushil SAIGAL

- 2012 « Co-management in community forestry: How the partial devolution of management rights creates challenges for forest communities », *Conservation and Society*, 10, 2 : 91-102.

DESBIEENS, Caroline

- 2009 « Se tourner vers le nord : Territoire, identité et coproduction des connaissances à la Baie James », *Inditerra : Revue internationale sur l'Autochtonie*, 1 : 1-10.

DIETZ, Thomas, Elinor OSTROM et Paul C. STERN

- 2003 « The struggle to govern the commons », *Science*, 302, 5652 : 1907-1912.

DUCHESNEAU, Michel

- 2004 *Gestion de la forêt publique et modes d'allocation de la matière ligneuse avant 1986, Rapport préparé pour la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.*

FEIT, Harvey A. et Robert BEAULIEU

- 2001 « Voices from a disappearing forest: Government, corporate, and Cree participatory forestry management practices », dans : Colin SCOTT (dir.), *Aboriginal Autonomy and Development in Northern Quebec and Labrador*, Vancouver et Toronto, University of British Columbia Press, p. 119-147.

FORTIER, Jean-François

- 2008 « L'île René-Levasseur, œil du Québec ou de Nitassinan? Une lecture sociologique des enjeux contemporains de la gouvernance territoriale autochtone », *Aspects sociologiques*, 15, 1 : 93-116.

FORTIER, Jean-François et Stephen WYATT

- 2014 « Cooptation et résistance dans la planification forestière concertée au Québec : le cas des Atikamekw Nehirowisiwok et des 'tables GIRT' », *Recherches amérindiennes au Québec*, 44, 1 : 35-47.

Gouvernement du Québec

- 1974a *Loi sur les terres et forêts, LRQ, c T-9.*
 1974b *Loi sur le ministère des terres et forêts, chapitre, M-27.*
 1976 *Convention de la Baie James et du Nord québécois, Québec, L'éditeur officiel du Québec.*
 1986 *Loi sur les forêts, chapitre F-4.1 (modifiée en 1988, 1993, révisée en 2001).*
 2002 *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, Québec.*

- 2004 *Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada*, Québec.
- 2013 *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, chapitre A-18.1.
- HILL, Rosemary, Chrissy GRANT, Melissa GEORGE, Catherine J. ROBINSON, Sue JACKSON et Nick ABEL
- 2012 « A typology of Indigenous engagement in Australian environmental management : Implications for knowledge integration and social-ecological system sustainability », *Ecology and Society*, 17 : 1-17.
- HSEIH, Hsiu-Fang et Sarah E. SHANNON
- 2005 « Three approaches to qualitative content analysis », *Qualitative Health Research*, 15, 9 : 1277-88.
- Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam
- 2008 *Mémoire d'Innu Takuaikan mak Mani-Utenam, Déposé lors du mandat Consultations particulières sur le document intitulé L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*, Québec, Assemblée nationale du Québec.
- LATHOUD, Françoise
- 2005 « Paradigmes socio-culturels associés au territoire forestier de la Baie James », *Vertigo : la revue en sciences de l'environnement*, 6, 1 : 1-10.
- LEROUX, Jacques, Roland CHAMBERLAND, Edmond BRAZEAU et Claire DUBÉ
- 2004 *Au pays des peaux de chagrin : occupation et exploitation territoriales à Kitcisakik (grand-lac-victoria) au XX^e siècle*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- LEWIS, John L. et Stephen R. J. SHEPPARD
- 2005 « Ancient values, new challenges: Indigenous spiritual perceptions of landscapes and forest management », *Society and Natural Resources*, 18, 10 : 907-920.
- LI, Tania Murray
- 2007 *The Will to Improve: Governmentality, Development and the Practice of Politics*, Durham, Duke University Press.
- MARTIN, Thibault et Amélie GIRARD
- 2009 « Le territoire, « matrice » de culture : Analyse des mémoires déposés à la commission Coulombe par les Premières Nations du Québec », *Recherches amérindiennes au Québec*, 39, 1-2 : 61-70.
- MATCHEWAN, Chief Jean-Maurice
- 1990 « Mitchikanibikonginik Algonquins of Barriere Lake: Our long battle to create a sustainable future », dans : Boyce RICHARDSON (dir.), *Drumbeat: Anger and Renewal in Indian Country*, Toronto, Summerhill Press, p. 127-166.
- Ministère des Forêts, Faune et Parcs, Gouvernement du Québec
- 2013 Registre public du ministre responsable de l'application (chapitre A-18.1), en ligne : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-registre-GA.jsp>. (consulté le 12/01/15)
- Ministère des terres et forêts, Gouvernement du Québec
- 1965 *Exposé sur l'administration et la gestion des terres et forêts du Québec*, Québec.

Ministère des ressources naturelles, Gouvernement du Québec

1994 *Une stratégie. Aménager pour mieux protéger les forêts*, Québec.

2003 *La Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*, Québec.

MORANTZ, Toby

1986 « Historical perspectives on family hunting territories in Eastern James Bay », *Anthropologica*, 28, 1-2 : 64-91.

NIEZEN, Ronald

1998 *Defending the Land: Sovereignty and Forest Life in James Bay Cree Society*, London, Allyn & Bacon.

OSTROM, Elinor

2009 « A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems », *Science*, 325, 419 : 419-422.

PAILLÉ, Gilbert G. et Robert DESFFRASNES

1988 « Le nouveau régime forestier du Québec », *The Forestry Chronicle*, 64, 1 : 3-8.

PAPILLON, Martin et Audrey LORD

2013 « Les traités modernes : Vers une nouvelle relation? », dans : Alain BEAULIEU, Stéphan GERVAIS et Martin PAPILLON (dir.), *Les Autochtones et le Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 343-361.

PLUMMER, Ryan et John FITZGIBBON

2004 « Co-management of natural resources: A proposed framework », *Environmental Management*, 33, 6 : 876-885.

POIRIER, Sylvie

2000 « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens », *Anthropologie et Sociétés*, 24, 1 : 137-153.

PROVENCHER, Jean-François

2014 *Orientation du nouveau régime forestier vers un aménagement forestier durable*, Essai présenté au centre de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

REED, Mark S.

2008 « Stakeholder participation for environmental management: A literature review », *Biological Conservation*, 141, 10 : 2417-2431.

RODON, Thierry

2013 « La quête d'autonomie des Autochtones du Québec : Les projets de gouvernement des Innus, d'Eeyou Istchee et du Nunavik », dans : Alain BEAULIEU, Stéphan GERVAIS et Martin PAPILLON (dir.), *Les Autochtones et le Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 385-403.

ROUÉ, Marie

2003 « ONG environnementalistes américaines et Indiens cris. Une alliance contre-nature pour sauvegarder la nature? », *Revue internationale des sciences sociales*, 4, 178 : 679-687.

SANDBERG, L. Anders, Nicolas HOUDE et Patrick LAVOIE

- 2004 « Beyond L'Erreur boréale: The forest industry, environmentalism and image production in Québec, Canada », dans : Ari Aukusti LEHTINEN, Jakob DONNER-AMNELL et Bjornar STHER (dir.), *Politics of Forests: Northern Forest Industry Regimes in the Age of Globalisation*, Aldershot, Ashgate, p. 63-83.

SCHLAGER, Edella et Elinor OSTROM

- 1992 « Property-rights regimes and natural resources: A conceptual analysis », *Land Economics*, 68, 3 : 249-262.

SCOTT, Colin

- 2013 « Le partage des ressources au Québec : Perspectives et stratégies autochtones », dans : Alain BEAULIEU, Stéphan GERVAIS et Martin PAPILLON (dir.), *Les Autochtones et le Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 363-384.

Secrétariat aux affaires autochtones du Québec

- 1998 *Partenariat, développement, actions – Orientations du gouvernement du Québec concernant les affaires autochtones*, Québec.
- 2008 *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, Groupe interministériel de soutien sur la consultation des Autochtones, Québec.

ST-ARNAUD, Marie, Lucie SAUVÉ et Daniel KNEESHAW

- 2005 « Forêt identitaire, forêt partagée : Trajectoire d'une recherche participative chez les Anicinapek de Kitcisakik (Québec, Canada) », *Vertigo : la revue en sciences de l'environnement*, 6, 2 : 1-12.

TEITELBAUM, Sara et Stephen WYATT

- 2013 « Is forest certification delivering on First Nations issues? Assessing the effectiveness of the FSC standard in respecting First Nations rights in the boreal forests of Ontario and Quebec, Canada », *Journal of Forest Policy and Economics*, 27 : 23-33.

TRUDEL, Pierre

- 2005 « Innus contre Canada, Québec et Kruger », *Recherches amérindiennes au Québec*, 35, 2 : 91-94.

TULLY, James

- 2000 « The struggles of Indigenous Peoples for and of Freedom », dans : Duncan Ivison, Paul PATTON et Will SANDERS (dir.), *Political Theory and the Rights of Indigenous Peoples*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 36-59.

WYATT, Stephen, Jean-François FORTIER, David NATCHER, Peggy SMITH et Martin HEBERT

- 2013 « Collaboration between Aboriginal peoples and the Canadian forest sector : A typology of arrangements for establishing control and determining benefits of forestlands », *Journal of Environmental Management*, 115 : 21-31.

ZHANG, Yan et Barbara M. WILDEMUTH

- 2009 « Unstructured interviews », dans : Barbara M. WILDEMUTH (dir.), *Applications of Social Research Methods to Questions in Information and Library Science*, Westport, Libraries Unlimited, p. 222-231.

JUGEMENTS

Delgamuukw c. Colombie-Britannique, [1997] 3 R.C.S. 1010.

Nation haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts), [2004] 3 R.C.S. 511, 2004 CSC 73.

Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique, 2014 CSC 44, [2014] 2 R.C.S. 256.

Première nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique (Directeur d'évaluation de projet), [2004] 3 R.C.S. 550, 2004 CSC 74.



DE LA REVENDICATION LOCALE À LA MISE EN CAUSE GLOBALE : TRAJECTOIRE DU MOUVEMENT D'OPPOSITION AU GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC

Sébastien CHAILLEUX

La controverse sur le gaz de schiste au Québec intègre de multiples enjeux et, en s'inspirant de la sociologie de la traduction, il est possible d'illustrer les processus de construction sociale et politique ayant participé à sa mise à l'ordre du jour et à son cadrage politique. L'analyse de la trajectoire des acteurs et de leur argumentation montre un certain succès du réseau d'intéressement autour de l'opposition au gaz de schiste tandis que la généralisation de la lutte à l'ensemble des hydrocarbures de roche-mère est endiguée par les réseaux de l'industrie et du gouvernement. Cette étude apporte un éclairage supplémentaire à l'analyse des controverses en soulignant le rôle central des opérations de cadrage de ce qui est construit comme un problème public.

Mots clés : gaz de schiste, controverse, cadrage, traduction, mouvement d'opposition, enrôlement

L'augmentation des prix du gaz et du pétrole, couplée à des innovations technologiques, a rendu intéressante l'exploitation du gaz de schiste dans les années 2000 aux États-Unis. Cet hydrocarbure de roche mère, contrairement au gaz naturel conventionnel contenu dans des réservoirs localisés, est piégé dans les porosités d'une roche imperméable à 2000 ou 3000 m de profondeur et sur de vastes surfaces¹. Son extraction s'effectue en fracturant la roche par forage horizontal, à l'aide d'un mélange d'eau, de sables et de produits chimiques; on parle alors de fracturation hydraulique. Alors qu'aux États-Unis, en Alberta et en Colombie-Britannique, ces hydrocarbures non conventionnels ont été considérés

1. Les réserves potentielles sont situées sur la rive sud entre Montréal et Québec.

comme représentant une opportunité économique et stratégique, au Québec, ils ont été progressivement identifiés comme un risque environnemental et sanitaire.

BATELLIER et SAUVÉ (2011) ont déjà permis de saisir certains des enjeux de cette controverse sur le gaz de schiste au Québec. Des trois études sociologiques rassemblées par l'ÉES² (2014), celle de BHERER, DUFOUR et ROTHMAYR ALLISON (2013) décrit le mouvement citoyen, sans toutefois avoir eu accès aux matériaux de recherche de la présente étude. Celle de FORTIN et FOURNIS (2013) conclut à l'absence d'acceptabilité sociale de l'industrie en définissant une approche multiniveau des diverses problématiques. MONTPETIT et LACHAPPELLE (2013) s'intéressent pour leur part à la comparaison de l'opinion publique entre le Québec, le Michigan et la Pennsylvanie. De son côté, l'Institut National de la Santé Publique du Québec (INSPQ, 2013) produit un état des connaissances relatives aux risques sanitaires. Outre ces recherches récentes, la controverse est encore peu documentée dans les revues de sciences sociales en comparaison de la place grandissante qui lui est faite dans les sciences de la terre. Cet article examine la construction sociale et politique de la controverse sur le gaz de schiste³ au Québec et de ses multiples enjeux. Il apporte un éclairage supplémentaire à l'analyse des controverses et des mobilisations en illustrant la force d'une coalition portant une revendication spécifique et la tendance tenace des gouvernements québécois successifs à prendre parti pour l'exploitation des ressources naturelles comme cœur de l'économie régionale.

Approche théorique

La construction du problème public de l'exploitation du gaz de schiste est abordée ici à travers la sociologie de la traduction – ou théorie de l'acteur-réseau – de façon à souligner les phases d'intéressement d'acteurs hétérogènes au sein d'un réseau (AKRICH, CALLON et LATOUR, 2006; CALLON, 1986). Cette approche, habituellement appliquée à l'étude des innovations, des sciences et des techniques, met en jeu la figure du scientifique ou de l'ingénieur se trouvant au centre du réseau, comme un porte-parole qui cherche à imposer sa problématisation à tout un réseau d'acteurs qu'il doit intéresser pour permettre le succès de son innovation. L'« intéressement » est défini par M. Callon comme « l'ensemble des actions par lesquelles une entité s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a définie par sa problématisation » (CALLON, 1986, p. 187).

Je fais le choix d'utiliser le langage de l'acteur-réseau⁴ pour décrire comment des acteurs parviennent à se faire les porte-paroles d'une vision particulière du problème de l'exploitation du gaz de schiste. Rompant avec la dynamique classique

-
2. Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, mandatée par le gouvernement entre mai 2011 et décembre 2013.
 3. Bien que géologiquement impropre, je conserve ici le terme de gaz de schiste sous lequel la controverse s'est développée et tel que normalisé par l'Office de la langue française.
 4. Comme le souligne B. LATOUR (1999), la théorie de l'acteur-réseau est une méthode d'analyse avant d'être une théorie sociale, c'est pourquoi j'utilise ici exclusivement les outils de cette sociologie sans développer ses postulats ontologiques controversés.

de la sociologie de la traduction, j'adopte une position écologique et décris plusieurs problématisations⁵ concurrentes, portées par des acteurs différents qui s'allient finalement en deux réseaux principaux et opposés l'un à l'autre. En développant des liens d'intéressement spécifiques par le biais de constructions narratives efficaces (HANNIGAN, 2014), certains acteurs réussissent momentanément à cristalliser un réseau qui impose alors son cadrage (GOFFMAN, 1974) du problème public.

La sociologie de la traduction manque cependant d'outils pour analyser le contenu des discours, c'est pourquoi j'utilise le concept de coalitions discursives (HAJER, 1993) qui permet d'insister sur les opérations narratives qui participent à l'enrôlement des acteurs. Ces coalitions ou réseaux d'acteurs « traduisent⁶ » l'exploitation du gaz de schiste de manière contrastée dans différentes sphères : publique, médiatique et politique. Le passage d'une sphère à une autre implique un processus de « retraduction » qui tend à modifier la problématisation initiale, ce qui peut, à terme, conduire certains membres du réseau à la dissidence et entraîner la formation d'une nouvelle problématisation autour d'un nouveau porte-parole.

Méthodologie

Cette étude repose sur quinze entretiens réalisés en 2013 et 2014 au Québec auprès de militants, de responsables associatifs et administratifs et d'experts scientifiques. J'analyse également des documents de communication des acteurs engagés dans la controverse, qui me permettent d'interpréter leur positionnement argumentatif, et, en me servant des mémoires déposés au BAPE, de cartographier les coalitions discursives en présence dans la sphère publique et les ressorts des alliances entre les acteurs. J'ai ainsi regroupé les acteurs au sein de deux grandes coalitions : les promoteurs et les opposants. Il est possible de subdiviser ces coalitions selon le degré de soutien ou d'opposition, mais, pour la clarté du propos, un clivage binaire semble plus approprié. Pour définir la problématisation défendue au sein de la sphère politique, je m'appuie sur une étude des débats de l'Assemblée nationale (2009-2013) et sur près de 1900 articles de presse (2009-2012) issus des versions électroniques du *Devoir* et de *LaPresse.ca* (ceux-ci me servent aussi à analyser la traduction médiatique de l'exploitation du gaz de schiste). L'analyse des rapports du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE, 2011) et de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES, 2014) illustre le traitement administratif de la controverse et met en évidence sa retraduction institutionnelle à travers les types de discours et d'expertise mis en œuvre pour y répondre.

L'article débute par la description de la position initiale du secteur d'action publique au sujet du gaz de schiste et de ses acteurs majeurs. Puis j'introduis la

5. La problématisation décrit un système d'alliances entre des entités dont elle définit l'identité ainsi que les problèmes qui s'interposent entre elles et ce qu'elles veulent. (CALLON, 1986, p. 185)

6. Par traduction on entend l'ensemble des négociations, des intrigues, des actes de persuasion, des calculs, des violences grâce à quoi un acteur ou une force se permet ou se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom d'un autre acteur ou d'une force. (AKRICH, CALLON, LATOUR, 2006)

controverse en présentant l'intervention d'un réseau militant qui en met en cause la traduction établie. Enfin, je présente l'endiguement du mouvement d'opposition sous l'effet d'une problématisation gouvernementale qui n'interdit le gaz de schiste que pour mieux développer d'autres types d'hydrocarbures.

Repères temporels :

Avril 2008 : forage à Bécancour par Forest Oil et Junex

Septembre 2009 : demande de moratoire par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Mars 2010 : le comité de Saint-Marc-sur-Richelieu conteste l'installation de Molopo auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)

Septembre 2010 : début de l'enquête du BAPE

Décembre 2010 : création du regroupement interrégional sur le gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent

Janvier 2011 : création du comité scientifique contre le gaz de schiste

Février 2011 : premier rapport du BAPE

Mai 2011 : début des travaux de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES)

Novembre 2011 : adoption d'une réglementation sur l'eau par la municipalité de Saint-Bonaventure

Septembre 2012 : élection du gouvernement Marois

Décembre 2013 : réforme de la loi sur les mines

Avril 2014 : élection du gouvernement Couillard

Décembre 2014 : second rapport du BAPE

UNE INDUSTRIE SOUTENUE PAR L'ÉTAT

La tentative de mise en place d'une industrie du gaz de schiste au Québec est le fait d'un réseau de promoteurs regroupant entreprises et gouvernement. Leur coalition, portée par l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), se structure autour d'une narration assez traditionnelle qui présente l'exploitation du gaz de schiste comme une opportunité économique et stratégique, et les techniques d'extraction comme maîtrisées et sécuritaires.

Une coalition d'acteurs économiques à la manœuvre

Entre 2006 et 2008, la gestion étatisée des hydrocarbures québécois laisse la place à une gestion privée lorsque Hydro-Québec cède ses permis à trois compagnies

privées : Junex, Gastem et Pétrolia, qui débutent l'exploration du gaz de schiste dans la vallée du Saint Laurent. Cette dynamique résulte du travail combiné du gouvernement libéral de Jean Charest et des membres de l'APGQ, créée en 2009, dont le président n'est autre qu'André Caillé, ancien président d'Hydro-Québec, qui s'affiche en porte-parole d'une industrie déjà en plein essor de l'autre côté de la frontière américaine et dans l'Ouest canadien.

L'industrie gazière regroupe des entreprises provinciales comme Junex, nationales comme l'albertaine Talisman, ou encore étrangères telles que l'australienne Molopo. Ce sont des compagnies dites *juniors*, qui prospectent et revendent ensuite à prix d'or leurs permis d'exploitation à des *majors*. La majorité des 26 compagnies se partageant plus de 450 permis déposés sur le shale (ou schiste) d'Utica sont membres de l'APGQ. L'industrie possède des dizaines de lobbyistes inscrits au registre de l'Assemblée nationale, dont un certain nombre sont issus du Parti Libéral du Québec.

L'industrie communique avant tout par l'intermédiaire de l'APGQ et de son président A. Caillé. D'autres organisations prennent la défense de l'industrie⁷, comme la Fédération des chambres de commerce, certaines entreprises liées à cette industrie, et certains élus locaux⁸. L'industrie est défendue par le gouvernement Charest qui, dans la veine de sa promotion du Plan Nord, souhaite appuyer le développement économique du Québec sur l'exploitation des ressources naturelles (MRNF, 2011; PLQ, 2012). Ce réseau d'acteurs forme une seule coalition discursive qui traduit l'industrie du gaz de schiste comme un potentiel économique et un domaine technique connu par les seuls professionnels et experts (ingénieurs-géologues notamment) qui le pratiquent de l'intérieur.

Un réseau soutenu par le cadre légal et la conjoncture économique

La Loi sur les mines fixe la procédure d'attribution des permis à des tarifs faibles et s'appuie sur le principe de la préséance minière, ne favorisant ni l'information, ni la participation du public. L'industrie bénéficie ainsi d'une bienveillance légale qui, quoique la loi soit inadaptée, favorise son développement dans la tradition de l'économie canadienne des matières premières (HESSING et HOWLETT, 1997).

La spécificité technique de l'exploitation du gaz de schiste n'est pas encadrée légalement puisqu'aucun texte ne cible la fracturation hydraulique et ses risques potentiels. Ceux-ci sont d'ailleurs minimisés par A. Caillé qui décrit les produits chimiques utilisés comme courants, les risques de pollution comme accidentels et les fuites, de méthane ou de produits chimiques, comme liées à des défauts de cimentation des puits. Pour l'APGQ : « La fracturation hydraulique est une technologie éprouvée qui est utilisée partout dans le monde depuis plus de 60 ans

7. Les fournisseurs de services pétroliers et gaziers se rassemblent dans une association en 2012, et leur président, M. Lévesque, prend position dans les médias pour soutenir l'industrie naissante des hydrocarbures.

8. La ville de Trois-Rivières propose de retraiter les eaux de fracturation.

pour accéder de façon sécuritaire aux réserves de pétrole et de gaz naturel »⁹. La technique est parfaitement maîtrisée et les erreurs des premières années ne seront pas répétées au Québec puisque les compagnies gazières utilisent les meilleures pratiques disponibles.

En juin 2008, le prix du gaz atteint un pic à 13US\$/MBTU¹⁰ et rend l'exploitation du gaz de schiste québécois intéressante économiquement. Un premier forage exploratoire à Bécancour confirme la présence de gaz naturel dans le shale d'Utica. Les acteurs étatiques souhaitent que le Québec bénéficie du même développement gazier que son voisin américain et réduise sa dépendance aux hydrocarbures venant de l'Ouest canadien. Les opportunités de création d'emploi et de redevances minières sont aussi présentées comme des arguments centraux par la plupart des partisans (le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) dans son rapport au BAPE parle de la création de 10 000 emplois). L'activité gazière est présentée comme structurante pour les territoires qui en retireront des emplois « bien payés » et de nouvelles infrastructures, tandis que l'État engrangera des redevances permettant le maintien du modèle social québécois¹¹. L'APGQ et le gouvernement Charest mettent aussi en avant l'intérêt de produire un gaz « national », moins polluant¹² puisque transporté sur de plus courtes distances, et de bénéficier d'un développement économique comparable à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, qui exploitent leur gaz de schiste.

La traduction dominante de l'industrie du gaz de schiste est donc celle d'un gaz naturel en plein essor, sur le point de devenir l'énergie du 21^e siècle¹³ grâce à sa caractérisation comme énergie de transition entre le charbon et le pétrole (très émetteurs de gaz à effet de serre), d'une part, et les énergies renouvelables (pas encore assez efficaces), d'autre part. Le gaz de schiste s'inscrit dans la continuité de la production gazière sans qu'on tienne compte de ses spécificités techniques. On est dans un niveau d'argumentation technique qui cherche sa justification dans la diversification énergétique mais surtout dans la nécessité de produire de l'énergie face à une demande mondiale grandissante.

La construction narrative mise en avant par ses promoteurs fait du gaz de schiste une ressource économique et énergétique pour les décennies à venir, et de la fracturation hydraulique un non problème. L'exploitation gazière est ainsi problématisée par l'APGQ : l'essor économique des États-Unis et de l'Alberta est-il reproductible au Québec?

9. <http://www.apgq-qoga.com/la-fracturation-hydraulique/> (consulté le 05/05/15).

10. *Million of British Thermal Unit*, unité de référence des quantités de gaz naturel. Prix au Henry Hub, la référence nord-américaine.

11. N. Normandeau, alors vice-première ministre, met en parallèle le maintien des places de garderie à 7 \$ et l'exploitation du gaz de schiste (SHIELDS, 2010a).

12. On présente le gaz québécois comme particulièrement « propre » et ne nécessitant pas de raffinage, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre.

13. L'*International Energy Agency* parle du « *golden age of gas* » dans son rapport de 2011.

Un récit insuffisant et maladroit

Dès le printemps 2010, le discours de maîtrise technique de l'industrie vacille. À l'accident sur la plateforme *Deepwater Horizon*, en avril, succède un accident de même nature sur un puits de gaz de schiste en Pennsylvanie, que l'industrie a du mal à maîtriser. Mais l'APGQ se veut optimiste puisque l'industrie gazière québécoise mettra en place les meilleurs standards et deviendra, selon les mots de Nathalie Normandeau, « la référence en Amérique du Nord »¹⁴.

Face à la montée de la contestation en 2010, l'APGQ modifie sa stratégie de communication. Conjointement au déclenchement de l'enquête du BAPE en septembre, elle lance une campagne d'information, mais les membres de l'industrie, et surtout son président A. Caillé, sont pris à partie. L'opportunité de cette industrie, les modalités et la précipitation de sa mise en œuvre sont remises en question. L'industrie ne fait pas mieux lors des audiences du BAPE puisque sa défense technique du gaz de schiste se heurte à une mise en cause globale de cette activité. Les propos rassurants d'experts anglophones n'empêchent pas le « gros bon sens » de soulever des interrogations, auxquelles l'industrie n'a pas de réponse, sur des sujets tels que la capacité assurantielle des riverains, l'entretien de l'après-puits, ou encore les impacts de santé publique. L'industrie est surprise par l'ampleur du mouvement de contestation et par sa durée.

Pendant l'automne, ce sont deux figures du mouvement souverainiste qui arrivent au-devant de la scène : Lucien Bouchard, ancien premier ministre du Québec, et André Boisclair, ancien chef du Parti Québécois (PQ). La stratégie est de montrer que l'industrie du gaz de schiste n'est pas une filière libérale comme les accusations de collusion portent à le croire (CHOUINARD, 2010). L. Bouchard prend la place d'André Caillé comme porte-parole à la fin de 2010 et met en avant le rôle du gaz comme ressource nationale; il en fait l'outil du développement provincial au même titre que l'hydroélectricité dans les années 60.

La crédibilité du porte-parole est mise à mal par l'intervention d'autres partisans qui développent un discours contre-productif en récusant l'opposition au projet d'exploitation comme reposant sur un manque de connaissances ou un biais idéologique; ou en la réduisant à des considérations purement psychologiques, tel Michael Binnion, le président de *Questerre Energy*, qui compare les opposants au gaz de schiste aux gens qui croient qu'Elvis Presley est encore vivant (Presse canadienne, 2011a). Il déclare aussi : [traduction] « Nous [l'industrie] pensons qu'il faut un diplôme universitaire et vingt ans d'expérience pour comprendre [les enjeux du gaz de schiste], mais maintenant nous faisons face à des gens qui pensent pouvoir le comprendre après dix minutes sur internet »¹⁵. Un ancien porte-parole de l'industrie concède que « beaucoup de rendez-vous [ont été] manqués », et que

14. N. Normandeau, Journal des débats, 10/11/2010, en ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101110/26381.html> (consulté le 16/05/15).

15. M. Binnion cité dans MOORE, 2011.

les compagnies étrangères ont commis l'erreur de ne pas s'être « adapt[ées] à une réalité québécoise »¹⁶.

À partir de 2011, l'industrie se tourne plutôt vers le pétrole de schiste et conventionnel de Gaspésie et de l'Île d'Anticosti. Le prix du gaz est tombé si bas (3.89US\$/MBTU en 2009 et presque 2US\$/MBTU en 2012 avant de se stabiliser autour de 3.5US\$ depuis 2012 [GONZALEZ, CRIADO et HERRMANN, 2013]), à cause du boum gazier américain, qu'investir au Québec devient de moins en moins rentable, d'autant que la possibilité d'un durcissement réglementaire constitue un frein à l'investissement. Ce revirement tactique ne restaure pas pour autant l'image durablement dégradée de l'industrie gazière au Québec.

L'image même du gaz de schiste comme énergie propre est écornée à travers la publication médiatisée d'une étude de l'Université Cornell sur les émissions fugitives de méthane et le potentiel polluant du cycle complet de production de ces hydrocarbures non conventionnels (HOWARTH, SANTORO et INGRAFFEA, 2011). En quelques mois, le réseau de l'industrie perd la faveur de la conjoncture économique et de la transition énergétique, et sa problématisation est affaiblie.

La faiblesse des liens forts

Le second acteur de poids de ce réseau des promoteurs du gaz est le gouvernement Charest. Le Ministre de l'Environnement, Pierre Arcand, ne mandate le BAPE en 2010 que sous la contrainte de mobilisations en plein essor, et c'est surtout sa collègue du MRNF, Nathalie Normandeau, la vice-première ministre, qui est aux commandes du dossier. Dès juin 2010, elle déclare : « c'est un rendez-vous que le Québec ne peut pas manquer » (SHIELD, 2010b).

Mais tout comme l'industrie, le gouvernement faillit dans sa gestion, et surtout sa communication, sur le gaz de schiste. Les liens étroits entre le Parti Libéral du Québec (PLQ) et l'industrie sont d'abord mis en évidence dans les médias (Presse canadienne, 2010a). Force est de constater que les lobbyistes de l'industrie inscrits au registre public comptent de nombreux transfuges du PLQ. Ensuite, le manque de maîtrise du dossier transparait lorsque la ministre affirme que le gaz de schiste réduira les émissions de gaz à effet de serre (Presse canadienne, 2010b), sans aucune étude à l'appui. En janvier 2011, après la découverte de nombreuses fuites de méthane à Leclercville, la Ministre Normandeau continue de soutenir que la situation est parfaitement sous contrôle (CÔTÉ, 2011), mais rien ne semble être fait pour changer la situation (Presse canadienne, 2011b). Pourtant, la stratégie semble évoluer, le Ministère de l'Environnement assume son rôle à travers des interventions « préoccupées » du Ministre Arcand (Presse canadienne, 2011c), et des avis d'infraction médiatisés sont envoyés aux compagnies ne respectant pas les normes environnementales. Le Ministre des Finances Raymond Bachand révisé également les redevances gazières à la hausse, afin de démontrer l'intérêt de

16. Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013.

l'exploitation pour les finances publiques, et déclare : « Comme peuple, on ne se fait pas fourrer » (SALVET, 2011). Mais les libéraux, qui ont perdu leur crédibilité dans la gestion de ce dossier (Commissaire au développement durable, 2011), limitent leur argumentaire à un niveau technique d'adaptation réglementaire.

La problématisation du gaz de schiste comme opportunité économique, et de la fracturation hydraulique comme technique maîtrisée, est fragilisée à partir de l'été 2010. Les liens forts entre l'industrie et le gouvernement, qui avaient permis aux compagnies d'acquiescer près de 600 permis d'exploration, sont progressivement affaiblis par la montée d'une traduction contraire, qui enrôle un nombre bien plus conséquent d'acteurs opposés à l'exploitation.

ENRÔLEMENT D'UN RÉSEAU D'OPPOSANTS UNIS AUTOUR D'UN MORATOIRE

Le réseau d'opposition regroupe des acteurs situés à divers niveaux d'échelle, qui se coalisent autour d'une problématisation axée sur un moratoire pendant la durée duquel des études d'impact devront évaluer l'opportunité sociale, économique et environnementale de l'exploitation du gaz de schiste.

Une coalition hétérogène

Une militante de la vallée du Richelieu fait émerger la cause du gaz de schiste au Québec en publiant dès 2008 un article sur gaiapresse.ca¹⁷, repris au début 2009 dans un ouvrage collectif sur la transition énergétique intitulé « Maître chez nous, 21^e siècle », dirigé par D. BRETON. Il s'agit de donner l'alerte sur les risques liés à la fracturation hydraulique pour les communautés locales, à partir d'informations provenant de militants des États de New-York et de Pennsylvanie.

C'est ensuite l'AQLPA (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique) qui demande un moratoire, en septembre 2009, en mettant en avant les risques de pollution de l'eau et de l'air, le manque de ressources pour des inspections et le droit des municipalités¹⁸. Le mouvement d'opposition se concentre alors sur la demande de moratoire, dénonçant en creux le blanc-seing donné à l'industrie.

Fin 2009, à Saint-Marc-sur-Richelieu, se forme le premier comité de vigilance contre le gaz de schiste, suite à la planification d'un forage dans la municipalité par la société Molopo. Ce comité de Saint-Marc est symbolique à plusieurs égards parce qu'il regroupe des citoyens impliqués dans l'opposition aux porcheries industrielles, dans la protection des cours d'eau régionaux, dans l'AQLPA et dans le collectif scientifique contre le gaz de schiste qui sera formé au début de 2011. Le maire, qui vient d'être élu en novembre 2009, dépose une demande de moratoire

17. <http://gaiapresse.ca/analyses/que-savons-nous-de-la-fracturation-hydraulique-88.html>, (consulté le 19/06/14).

18. <http://www.aqlpa.com/actualites/questions-de-laqlpa-au-gouvernement-du-quebec-au-sujet-de-l'exploitation-du-gaz-de-schiste> (consulté le 30/09/14).

à la MRC de la Vallée-du-Richelieu, qui est acceptée en janvier 2010. Après une rencontre infructueuse avec la société Molopo, une première action juridique est entamée en mars 2010 par les citoyens de Saint-Marc, qui intentent un recours auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ). Le comité perd son recours mais gagne suffisamment de temps pour empêcher le début des travaux avant le déclenchement, à l'été 2010, des audiences publiques qui bloquent tout travail d'exploration. Très vite, il s'agit de planifier une action nationale; une rencontre à laquelle prennent part plusieurs organisations environnementales, des citoyens et des universitaires, a lieu à Saint-Marc à la fin de mai 2010, et un mouvement d'opposition provincial prend forme. La construction narrative initiale, publiée dans un document intitulé « *Québécois(es), dormons-nous au gaz... de schiste?*¹⁹ », combine une dénonciation de la gouvernance du territoire basée sur la présence minière et de l'absence d'étude d'impact portant sur les effets de la fracturation hydraulique.

Le mouvement d'opposition s'enracine dans les régions concernées par les permis, qui sont parmi les plus urbanisées et les plus agricoles de la province, mais également en dehors de ces régions. MONTPETIT et LACHAPELLE (2013) font valoir que l'opinion négative sur le gaz de schiste dépasse largement le cadre restreint du « Pas dans ma cour ». BHERER, DUFOUR et ROTHMAYR ALLISON (2013) montrent que les endroits où se concentrent le plus de collectifs citoyens et de réunions publiques sont aussi les plus urbanisés, comme la vallée du Richelieu et les périphéries de Drummondville et de Trois-Rivières. On dénombre une centaine de comités citoyens à la fin de 2013, formés sur la base des villages et des MRC. Leurs membres sont issus de précédentes mobilisations sociales, mais aussi et surtout des populations locales, inquiètes pour leur santé et leur qualité de vie, suivant le modèle des mouvements *grassroots* américains. Dans un premier temps, il ne s'agit pas tant de s'opposer à cette industrie que d'en connaître les impacts.

La matérialité du gaz de schiste joue contre la problématisation des promoteurs : l'étendue du territoire à forer, le faible taux de récupération en comparaison des forages conventionnels, les forages horizontaux et la fracturation hydraulique sont autant de qualités chargées négativement pour les opposants. Malgré la capacité technique des ingénieurs-géologues à exploiter ces gisements, les opposants parviennent à définir l'exploitation du gaz de schiste non comme une prouesse technologique mais comme une technique dangereuse pour exploiter des hydrocarbures toujours plus sales.

Les comités citoyens sont soutenus par des associations environnementalistes comme l'AQLPA ou la coalition Eau Secours, ou encore « Maîtres chez nous au 21^e siècle » (MCN21), centrant ses actions sur les problèmes énergétiques et rassemblant depuis 2005 des associations provinciales et nationales. Le dossier

19. Regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste », Saint-Marc-sur-Richelieu, 2010; « Québécoises et Québécois, dormons-nous au gaz... de schiste? », en ligne : http://www.aqlpa.com/sites/default/files/-publications-aqlpa/quebecoises_quebecois_dormons-nous_au_gaz_de_schiste.pdf (consulté le 16/05/15).

du gaz de schiste s'agglomère ainsi dès les débuts avec d'autres problématiques touchant l'énergie et la protection de l'environnement. Ces associations amplifient le discours et apportent un soutien logistique et technique aux collectifs grâce à leurs ressources humaines et financières plus importantes : animation de débats, rédaction de mémoires pour le BAPE, communiqués de presse, expertise, etc. Elles offrent également des porte-paroles reconnus par les médias, alors que l'horizontalité du mouvement des comités de vigilance dérouta les journalistes (peu de représentants des comités sont cités dans les articles de presse dans les premiers mois de la mobilisation). Au niveau national, la contestation porte davantage sur l'insertion de l'exploitation d'hydrocarbures dans un projet énergétique pour le Québec; le choix paradigmatique apparaît alors plus clairement. Le discours militant traduit l'industrie du gaz de schiste comme une menace pour l'environnement et un révélateur des lacunes dans la gouvernance des territoires. Les opposants forment une coalition discursive qui regroupe des préoccupations locales d'occupation du territoire, nationales de gouvernance des ressources et de processus décisionnel, et globales de transition énergétique.

À la question-synthèse des promoteurs de l'industrie, « Comment reproduire l'essor économique américain basé sur l'exploitation du gaz de schiste? », les opposants répliquent en intéressant les acteurs locaux et nationaux à la problématisation « Pourquoi développer le gaz de schiste? ».

Une problématisation environnementale experte, populaire et territoriale

Les opposants s'emploient à défaire les liens d'intéressement mis en place par le réseau des promoteurs autour des avantages économiques, de la maîtrise technique et du positionnement en matière de stratégie énergétique. Ils accusent les experts de l'industrie et de l'administration de biais idéologiques et réclament une expertise indépendante :

Au début 2010, quand on a eu la confirmation en anglais que la compagnie allait s'installer dans notre village et qu'on n'avait rien à dire, et que peut-être on aurait une patinoire en compensation, à ce moment-là, nous avons été saisis d'une peur profonde et collective. On a compris que l'information à laquelle le gouvernement avait accès était totalement insuffisante. J'ai demandé aux représentants des ministères : d'où vient l'information? Et ils m'ont répondu : nous l'avons des compagnies²⁰.

Le mouvement citoyen mobilise ainsi différents experts pour contrer l'argumentaire de l'industrie et du gouvernement. Il s'agit d'abord de géologues, souvent retraités, d'économistes ou de juristes, mais également d'experts provenant de disciplines peu mobilisées dans le discours de l'industrie, comme la toxicologie, la biologie, le développement territorial, etc. On peut notamment citer l'influence du professeur retraité de l'UQAM Marc Durand sur les questions géologiques, ou celle du docteur

20. Entretien avec un membre du collectif scientifique sur le gaz de schiste, juin 2012.

en droit Richard E. Langelier en matière juridique, lequel rédige le règlement de Saint-Bonaventure permettant aux municipalités de s'opposer par voie légale à l'industrie. Ce règlement municipal interdit l'introduction de produits chimiques dans le sol à proximité des captages d'eau municipaux, et permet de bloquer l'industrie dans les limites des compétences municipales. Saint-Bonaventure est la première municipalité à l'adopter en novembre 2011, suivie par plus de 100 municipalités à la fin 2013. Des économistes de HEC Montréal, Pierre Batellier et Jacques Fortin, dénoncent les calculs des avantages économiques et des créations d'emplois avancés par l'industrie et ses firmes de consultants.

Les militants mobilisent aussi des connaissances dans des champs extérieurs à la lutte, en consultant par exemple des rapports en santé publique de l'Institut National de Santé Publique du Québec ou du *National Institute of Environmental Health Sciences* américain. Le collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, créé début 2011, centralise toutes ces expertises. Regroupant 169 professeurs d'université et de CEGEP, il rassemble de nombreuses études et organise des cycles de conférences pour favoriser l'éducation citoyenne sur ce sujet.

Mieux encore, une myriade de personnes dont l'expertise est « basée sur l'expérience » s'engagent dans la mobilisation. Certains pêcheurs ou agriculteurs utilisent leur capacité de « discrimination locale » (COLLINS et EVANS, 2007, p. 49) pour critiquer l'expertise certifiée et la non prise en compte de spécificités locales. Par exemple, un programme de réintroduction du chevalier cuivré dans un cours d'eau relié à la rivière Richelieu serait mis à mal par les prélèvements et les rejets de l'industrie (MRNF, 2012)²¹. Dans Lotbinière, ce sont les agriculteurs qui mettent en lumière les impacts de la production gazière des années 70 ou les problèmes posés lors de l'implantation de la filière éolienne, dont l'industrie gazière répète les erreurs²².

Les municipalités s'affichent en première ligne en demandant plus de pouvoir sur leur territoire et en s'estimant lésées par le modèle actuel qui fait de l'État l'unique interlocuteur des compagnies exploitantes.

L'utilisation des terres pour des fins non agricoles comme [les industriels du gaz de schiste] le font, c'est clair que notre schéma d'aménagement, notre règlement d'urbanisme ne le permettraient pas pour tout autre type d'industrie, mais eux, oui parce que c'est la Loi sur les mines qui a préséance²³.

La position des élus municipaux apparaît plus pragmatique qu'idéologique, ces derniers souhaitant connaître les risques liés à cette activité avant de l'autoriser, et ils prennent position surtout sous la pression de leurs administrés. Mais en prenant position *a minima* pour un moratoire afin d'évaluer les risques, ceux-ci participent à la coalition discursive des opposants. Ces élus locaux deviennent une courroie

21. Entretien avec un membre des Ami(e)s du Richelieu, avril 2013.

22. Entretien avec un membre de l'UPA de Lotbinière, novembre 2014.

23. Entretien avec une élue de Saint-Hyacinthe, avril 2013.

importante du mouvement d'opposition à travers diverses résolutions prises en conseil municipal et au sein des MRC. Ce sont d'abord de petites municipalités qui demandent un moratoire, mais elles sont suivies par de plus importantes comme Saint-Hyacinthe²⁴. Certaines Conférences régionales des élus (CRE) soutiennent le mouvement, comme en Montérégie-Est, où la CRE demande la démonstration « par des instances crédibles, objectives, indépendantes, disposant des moyens et du temps requis, que le développement de l'industrie peut être viable, vivable et équitable »²⁵. Ces résolutions demeurent symboliques mais il s'agit pour ces élus de défendre leur territoire, leurs prérogatives et les intérêts de leurs administrés.

Les élus locaux souhaitent savoir si cette industrie est conciliable avec les caractéristiques de leur territoire :

Au sein de la MRC des Maskoutains, c'était moins les préoccupations environnementales qui faisaient l'unanimité que l'impact économique de la présence des puits de gaz de schiste sur nos terres agricoles, parce qu'ici la production agricole est le moteur de notre développement²⁶.

Ils ne veulent pas d'une indépendance énergétique au détriment de l'indépendance alimentaire, et sur ces questions agricoles, des institutions comme la CPTAQ ou l'union des producteurs agricoles (UPA) jouent aussi un rôle important. Alors que la première tend à ne pas entraver les forages, la seconde soutient finalement un moratoire. L'UPA souhaite d'abord représenter l'intérêt de ses membres en cherchant à négocier un accord-cadre avec l'APGQ fixant les conditions minimales des contrats d'utilisation des terres agricoles²⁷. Mais plusieurs de ses comités régionaux prennent position contre l'industrie en 2011, suite notamment à un voyage d'information effectué en Pennsylvanie²⁸. Pour le monde agricole, ce n'est pas tant les forages qui laissent une empreinte sur le territoire que le réseau de gazoducs nécessaires à l'acheminement du gaz, ce dernier étant laissé complètement de côté lors des débats publics, dans une tentative de gestion « saucissonnée » de la controverse. La non-consultation des acteurs locaux et l'encadrement inadéquat sont deux moteurs de la contestation pour les acteurs qui ne sont pas des militants écologistes. Fortin et Fournis le montrent bien en analysant les mémoires déposés au BAPE, dont plus de 90 % abordent la question du processus politique et de la régulation, tandis que 70 % discutent d'environnement et d'économie (FORTIN et FOURNIS, 2013, p. 69).

24. Résolutions municipales de Saint-Hyacinthe no 10-297, 10-364, 10-406 et 10-464.

25. Procès-verbal de la 43^e assemblée du conseil d'administration de la conférence des élus de Montérégie-Est du 24 septembre 2010.

26. Entretien avec une élue de Saint Hyacinthe, avril 2013.

27. Réaction préliminaire de l'UPA au rapport du BAPE, 8 mars 2011, en ligne : http://www.upa.qc.ca/Nouvelle_publication/REACTION_PRELIMINAIRE_DE_L_UPA_AU_RAPPORT_DU_BAPE_SUR_LE_DEVELOPPEMENT_DURABLE_DE_L_INDUSTRIE_DES_GAZ_DE_SCHISTE_AU_QUEBEC_259377.html (consulté le 30/09/14).

28. Le voyage en Pennsylvanie fait figure de rite initiatique pour les acteurs intéressés par la controverse; l'observation *in situ* de l'industrie rend concrètes leurs préoccupations.

Grâce à leur choix d'une problématique centrée sur l'opportunité de la filière gazière au Québec, les opposants au gaz de schiste parviennent à enrôler efficacement à la fois des habitants inquiets pour leur qualité de vie, des militants environnementaux préoccupés par la transition énergétique, des élus locaux soucieux de faire valoir leurs prérogatives territoriales et un monde agricole désireux de préserver son économie alimentaire. En coupant les liens établis par les promoteurs de l'industrie et en publicisant la construction narrative mise en avant par ces derniers, ils réussissent à imposer leur propre cadrage du problème dans la sphère publique et médiatique.

UNE RÉACTION INSTITUTIONNELLE CONTRE-PRODUCTIVE FACE À UN MOUVEMENT DE CONTESTATION EN EXPANSION

À partir de l'été 2010, les principaux médias traitent plus abondamment du dossier du gaz de schiste, favorisant ainsi la convergence d'acteurs vers des objectifs communs d'opposition à la politique gouvernementale. Le gouvernement Charest, qui campait sur sa position de refus du moratoire, accepte finalement une enquête publique du BAPE en septembre 2010.

Le BAPE, instrument de publicisation et de confinement

Le gouvernement Charest cède à la pression populaire et médiatique en mandatant une enquête du BAPE en septembre 2010. Mais sa portée est réduite, et nombreux sont ceux qui y voient une opération tournée uniquement vers la recherche d'acceptabilité sociale et une tentative d'encadrement institutionnel de l'opposition. L'enquête ne porte que sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste et non sur son opportunité; de plus, seules les trois régions concernées par l'industrie sont ciblées, et la commission ne dispose que de cinq mois pour travailler. L'éditorialiste Pierre Foglia résume ainsi cet exercice consultatif : « Le vrai mandat du BAPE : fracturer la roche de la résistance citoyenne, en extraire le gaz et le laisser s'échapper pour relâcher la pression » (FOGLIA, 2010). Ce mandat du BAPE bricolé aiguise ainsi la méfiance des militants et renforce l'opposition au gouvernement libéral accusé d'être « vendu » à l'industrie minière.

Près de 400 personnes sont auditionnées et 200 mémoires déposés auprès de la Commission du BAPE. On note toutefois que le nombre de participants de l'industrie (65 représentants des compagnies et 25 des associations professionnelles) est relativement important, puisque seulement une vingtaine de compagnies se partagent les permis de recherche de gaz de schiste. À l'inverse, 13 comités citoyens et 32 associations environnementales sont auditionnées, et c'est surtout par des voix individuelles (97) que les « opinions » des citoyens sont recueillies. Le rapport final laisse une large part à la définition technique du gaz de schiste (la bibliographie est composée de près de 50 % de références concernant l'administration et l'industrie, et les références scientifiques relèvent à plus de 50 % du domaine des géosciences), et confine les « préoccupations et opinions des participants » au seul chapitre 5. Le BAPE conclut à l'impossibilité de donner un avis, en raison de l'insuffisance des connaissances nécessaires à une réglementation adéquate. Ses conclusions ne

satisfont ni le gouvernement, qui avait espéré une résolution rapide, ni l'industrie, qui doit attendre l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) à suivre, ni enfin les militants, qui souhaitent un moratoire. La prise de décision est repoussée jusqu'à ce que des données scientifiques plus précises soient disponibles.

La retraduction médiatique, le point de bascule?

Bien que lancée dès 2009, l'alerte sur le risque environnemental n'atteint la sphère médiatique qu'à l'aube du déclenchement de l'enquête du BAPE. La présence de porte-paroles charismatiques comme Dominic Champagne, Daniel Breton ou André Bélisle facilite la diffusion des revendications des opposants dans les médias, mais, de son côté, le modèle de développement critiqué par une grande partie des opposants ne parvient pas à trouver d'écho médiatique. Les principaux journaux font la chronique des prises de position de nombreux acteurs et des réactions politiques et administratives. L'attention médiatique atteint son point culminant avec l'annonce du mandat confié au BAPE, à la fin d'août 2010, suscitant une avalanche d'articles (160 articles en septembre 2010, dont 84 uniquement dans *Le Devoir*). D'autres moments d'intense activité médiatique correspondent à l'arrivée de Lucien Bouchard à l'APGQ, en janvier 2011, et à la publication du rapport du BAPE, en février 2011. Ce sont en effet le feuilleton politique et la critique de la gouvernance par le gouvernement libéral qui remplissent le plus les colonnes des journaux. La lunette médiatique déforme le discours militant en en cristallisant avant tout les aspects conflictuels : « depuis au moins deux ans, on fait des conférences de presse en deux parties, une partie sur le gaz de schiste et une partie sur les alternatives au gaz de schiste. Quand ça sort dans les journaux, c'est comme si on n'avait pas fait de deuxième partie »²⁹. Les dossiers de fond sont en effet plus rares que les articles sensationnalistes. Le filtre médiatique et politique ne laisse donc passer qu'une partie de la traduction défendue par les militants. La problématisation centrée sur les risques est bien représentée dans ces journaux, mais le cadrage est principalement fait sur le mode de gouvernance. La critique sous-entend que davantage de consultation en amont et moins de précipitation auraient permis un développement harmonieux de cette filière. La traduction de l'industrie est ainsi défaite dans la forme mais pas directement sur le fond.

Néanmoins, les opposants parviennent à enrôler partiellement les journalistes. Les médias participent à la création d'une situation d'urgence qui favorise un traitement sensationnaliste qui aide au succès de l'alerte lancée par les opposants. Chateauraynaud et Torny soutiennent qu'« une des conditions du succès d'une alerte réside dans un certain art de l'amplification visant à susciter l'extrapolation. Il faut en quelque sorte convoquer l'imagination des agents récepteurs » (CHATEAURAYNAUD et TORNÉ, 1999, p. 46). Le documentaire engagé Gasland, sorti à l'automne 2010, les fuites du puits de Leclercville, les risques irréversibles pour les nappes phréatiques, tout cela a engendré un climat d'urgence. L'effet d'alerte est amplifié par la mise en série avec d'autres événements d'envergure concernant l'exploitation d'hydrocarbures et la production énergétique : « Tous les événements

29. Entretien avec un membre de l'AQLPA, avril 2013.

désastreux qui se passent ailleurs servent d'affiche. Les pipelines qui se déversent dans la rivière Kalamazoo, le puits qui a explosé dans le golfe du Mexique. Tu imagines le golfe du Saint Laurent, la rivière Yamaska »³⁰. Ces événements sont opportunément mobilisés pour élargir les revendications.

Les parlementaires, des acteurs essentiels à la problématisation dans la sphère politique

Les audiences publiques poussent un allié politique important à se positionner : le Parti Québécois (PQ). L'automne 2010 voit se multiplier les passes d'armes entre M. Charest et Mme Marois à propos de la gouvernance du dossier du gaz de schiste. Fin octobre 2010, le député péquiste Scott McKay dépose une proposition de loi sur un moratoire sur le gaz de schiste, rejetée faute d'une majorité pour la voter. La position du PQ demeure ambivalente, comme le montre cette déclaration de la députée Martine Ouellet : « Je suis pour l'exploitation des gaz de schiste, mais pas à n'importe quel prix sur la santé, pas à n'importe quel prix sur l'environnement, puis pas pour des retombées économiques ridicules pour le Québec »³¹. Difficile pour les péquistes de sortir de l'idéologie productiviste dominante, surtout lorsque les libéraux les accusent d'être anti développement : « La chef de l'opposition officielle demande un moratoire et s'associe à José Bové, M. le Président, un activiste radical de gauche pour qui, M. le Président, le développement économique est devenu une menace pour le genre humain »³².

Désormais le sujet est entré dans la sphère parlementaire et il se conjugue plus finement avec les revendications en matière de préséance minière sur lesquelles le PQ est déjà en lutte avec le PLQ. En 2010 et 2011, le PQ fait échouer deux tentatives de réforme de la loi sur les mines qui renforçaient le droit minier au détriment de celui de l'environnement et des municipalités (projets de loi n°79 et n°14). Cette loi ne correspond pas à la réalité d'une industrie se développant dans un milieu peuplé et sur un territoire dont les ressources sont déjà exploitées de nombreuses manières. Les militants de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine³³ font justement remarquer les problèmes de gouvernance associés à cette loi et réclament un meilleur compromis entre le respect de l'environnement, la participation des

30. Entretien avec la bloggeuse des Ami(e)s du Richelieu, avril 2013.

31. Martine Ouellet, journal des débats, 1^{er} octobre 2010, en ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern-39-1/journal-debats/CAPER-101001.html> (consulté le 16/05/15).

32. Nathalie Normandeau, journal des débats, 16 mars 2011, en ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-2/journal-debats/20110316/33037.html> (consulté le 16/05/15).

33. Coalition formée en 2008 et acteur central dans la lutte contre la préséance minière, elle comprend une quinzaine d'organismes œuvrant à la grandeur du Canada. Elle publie un rapport en octobre 2009 pour faire des propositions de réformes du droit minier.

municipalités et des habitants au développement territorial, et la possibilité pour l'industrie d'exploiter le sous-sol. L'autre bataille législative concerne le règlement sur les prélèvements d'eau, dont la réforme n'aboutit pas (projets des libéraux en 2011 et des péquistes en 2013). Ces deux luttes législatives mettent en évidence les lacunes de la gestion du dossier du gaz de schiste qui ont permis la mobilisation des élus locaux et des habitants. Dernier sujet parlementaire important, la loi n°18, limitant les activités pétrolières et gazières dans le golfe du Saint-Laurent est votée par les libéraux en juin 2011. Elle interdit les forages dans le lit du fleuve en aval de Québec, et les péquistes tenteront en vain de faire étendre l'interdiction à la totalité du fleuve et d'y inclure les forages horizontaux depuis les rives.

Un mouvement d'opposition durable face à un cadrage sur l'incertitude

Malgré les travaux du BAPE, le mouvement d'opposition s'étend en 2011, mais la poursuite du processus administratif menant à une évaluation environnementale stratégique (ÉES) déplace la controverse vers la sphère scientifique. Malgré leur caractère artificiel, les sondages montrent une opposition croissante au gaz de schiste dans la population. Selon un sondage Léger Marketing effectué fin septembre 2010, les opposants représentent 35 % de la population; fin octobre, 76 % se disent en faveur d'un moratoire; deux ans plus tard, les partisans de l'exploitation ne représentent que 17 % de la population. Au début de 2011, une pétition de 120 000 signatures exigeant un moratoire, parrainée par le député de Québec Solidaire Amir Khadir, est déposée par l'association « Non au Pétrole et Gaz de Schiste au Québec »³⁴.

Les comités locaux se sont organisés dans le Regroupement interrégional sur le gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent (RIGSVSL), créé en décembre 2010, ou encore dans le Moratoire d'une génération, le groupe le plus actif du mouvement. Ces regroupements favorisent la reconnaissance de porte-paroles provinciaux comme Serge Fortier ou Marc Brullemans qui apparaissent souvent dans les médias. Internet et les médias sociaux sont fortement utilisés par le regroupement afin de mobiliser la population en faveur de son action, comme par exemple lors de la campagne « Wo! » menée fin novembre 2010 sous l'impulsion du metteur en scène Dominic Champagne. Le clip sera visionné plus de 550 000 fois en quelques mois. Le rôle d'internet est central dans l'échange d'information et la coordination des actions entre les différents citoyens engagés dans la lutte, mais aussi dans la communication avec le grand public.

La publication du rapport du BAPE en février 2011 ne clôt pas la controverse, dont la gestion passe dans les mains du comité de l'ÉES. Ses travaux débutent en mai, mais les membres composant le comité sont dénoncés comme acquis à l'industrie. Les militants se méfient de ce nouveau processus d'évaluation qu'ils perçoivent comme une opération de recherche d'acceptabilité sociale – ils refusent

34. Entretien avec un membre de NPGQ, avril 2013.

notamment de participer aux études sociologiques de l'ÉES (BHERER, DUFOUR et ROTHMAYR ALLISON, 2013). De l'aveu d'un membre du BAPE, le gouvernement n'a pas choisi les experts recommandés par ce dernier et opté en faveur de proches de l'industrie : « On leur avait dit 'oui ils ont les compétences, mais si j'étais vous je ne les nommerais pas', ils ont fait l'inverse »³⁵. Malgré certains aménagements comme la création de comités miroirs composés de certains opposants, ou l'organisation de séances publiques d'information en décembre 2011, l'ÉES restera marquée par le « péché originel » des libéraux de vouloir orienter politiquement les études. Ni le mandat confié au BAPE ni l'ÉES ne peuvent être considérés comme l'expression d'un changement de politique de la part des libéraux, puisque la controverse est abordée par le niveau technique des conditions de la mise en œuvre de l'industrie. Néanmoins, parmi les 70 études de l'ÉES, on trouve des questionnements qui s'intègrent à la problématisation portée par les opposants : travaux sur le cadre légal, la rentabilité économique, l'acceptabilité sociale, les risques environnementaux, etc. Force est de constater que ces études apportent une caution scientifique aux préoccupations mises en avant par les opposants.

Le 5 mars 2011, une grande partie des militants environnementaux du Québec se rencontre à Trois-Rivières pour décider de l'avenir de la lutte.

On s'est dit : « Il faut faire quelque chose ». Le mot d'ordre à la sortie a été : « Quelle bataille peut-on gagner et le plus vite possible? C'est la bataille du gaz de schiste ». Et s'il y avait quelque chose après et bien ça serait le pétrole et le nucléaire, et d'autres après, il y a tellement de batailles. C'est comme si on avait hiérarchisé, scénarisé ce qui était pour arriver dans les années qui viennent³⁶.

La campagne « Moratoire d'une génération », lancée au printemps 2011, prévoit de nombreuses actions qui vont de l'organisation de formation à la désobéissance civile à la pression sur les investisseurs. Elle se déroule en parallèle avec la campagne « Vous n'entrerez pas chez nous », qui consiste en la signature d'une lettre préparée par des avocats par plus de 37 000 citoyens dont 20 000 propriétaires signifiant leur refus d'autoriser l'industrie gazière à entrer sur leur terrain. Les actions de mobilisation culminent avec une marche de 700 km vers Montréal fin juin 2011, conclue par une manifestation importante qui regroupe des milliers de manifestants. À partir de l'été 2011, les municipalités opposées adoptent le règlement dit de Saint-Bonaventure pour protéger les ressources en eau. Le mouvement utilise tout le répertoire d'actions disponibles. À l'automne 2011, c'est au tour de l'UPA de demander un moratoire et de refuser tout forage avant la réalisation d'une étude d'impact (AUBRY, 2011). Les instruments d'action publique n'ont pas réussi à calmer la mobilisation qui, au contraire, renforce sa cohésion et sa détermination en dénonçant une manipulation politique.

35. Entretien avec un membre du BAPE, juillet 2014.

36. Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013.

Émergence d'une troisième problématisation de compromis autour du Parti Québécois

Le traitement institutionnel est bouleversé par le Printemps Érable (février à septembre 2012). L'élection du gouvernement Marois en septembre 2012 permet aux revendications contre le gaz de schiste d'obtenir une écoute institutionnelle : le gouvernement transmet la direction de l'ÉES au BAPE en 2013 – évinçant le comité aux membres controversés. Daniel Breton (militant anti gaz de schiste, MCN21) est nommé, momentanément, Ministre de l'Environnement, Louis-Gilles Francoeur (journaliste au *Devoir* ayant écrit des articles défavorables à l'industrie du gaz de schiste) est nommé vice-président du BAPE. C'est un premier changement de politique de la part du gouvernement qui représente une tentative de mise en perspective de l'industrie (commission sur les enjeux énergétiques mise en place en 2013). Le gouvernement péquiste réussit à réformer le droit minier en décembre 2013, au prix de concessions à l'industrie qui ne satisfont pas pleinement les opposants au gaz de schiste. En revanche, le moratoire tant espéré reste au stade de projet (projet de loi n°37), car les élections d'avril 2014 ramènent les libéraux au pouvoir.

Pour le mouvement social, la période Marois en est pourtant une d'expectative. En 2013, un militant se désole :

À la nomination des ministres, M. Breton a été nommé à l'environnement, Mme Ouellet aux richesses naturelles, et là on s'est dit, ça y est c'est gagné. (...) Et là, ça s'est comme évaporé. (...) Il y a parmi nous des éléments plus vindicatifs qui sont excédés. Nous, les coordonnateurs, on a énormément de pression à l'heure actuelle³⁷.

Le gouvernement Marois se montre opposé au gaz de schiste mais laisse la porte ouverte au pétrole du golfe du Saint-Laurent; la coopération avec le mouvement d'opposition a donc ses limites. Depuis 2011, le mouvement a évolué vers une opposition plus large aux hydrocarbures de roche-mère et à la fracturation hydraulique, non sans divisions internes. En septembre 2013, le RIGSVSL s'est renommé le « Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec » (RVHQ), mais une partie de ses membres dirigeants refuse l'élargissement et forme un mouvement annexe, CMAVI (Collectif, Moratoire, Alternatives, Vigilance, Intervention), qui reste centré sur la seule question du gaz de schiste, tout en demeurant solidaire du mouvement plus global. Il y a donc une reproblématisation interne au mouvement, dont une fraction attaque l'opportunité de la filière gazière en regard de ses risques, et l'autre un modèle de développement basé sur les hydrocarbures. Le RVHQ s'oppose au « projet pétrolier canado-québécois »³⁸ regroupant tous les hydrocarbures non conventionnels : de l'exportation des sables bitumineux albertains via l'oléoduc Énergie Est ou la ligne 9B d'Enbridge et le port de Cacouna, jusqu'au pétrole de schiste d'Anticosti, en passant par les forages *offshore* au large des îles de la Madeleine. Le RVHQ refuse de soutenir la position intermédiaire du PQ et développe désormais une opposition farouche aux projets pétroliers.

37. Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013.

38. Entretien avec un membre du collectif scientifique, novembre 2014.

On s'est rendu compte assez rapidement que lorsqu'il était question du pétrole avec le PQ, ça ne suivait pas. Il y a comme une césure très importante, que ça soit par Mme Ouellet, que ça soit par n'importe qui, c'est : « Le pétrole, on n'est pas contre », ou bien : « C'est sécuritaire ». Et ça ressemblait à peu de mots près à ce que l'on pouvait entendre que ça soit du Ministre Arcand, de Mme Normandeau, de M. Charest. (...) Nous, on a progressé depuis nos demandes originales³⁹.

La diversification des thématiques (gazoducs, port pétrolier, pétrole de schiste, etc.) renouvelle l'opposition militante et citoyenne qui demeure toujours très mobilisée : au règlement de Saint-Bonaventure se substitue un règlement contre le passage d'un gazoduc, la construction du port pétrolier de Cacouna est arrêtée à cause de la période de reproduction des Bélugas, etc. Mais cet élargissement fragilise la cohésion du réseau, et notamment ses relations avec certains acteurs institutionnels et élus politiques qui ne sont pas opposés au modèle de développement.

Le gouvernement Marois met en place une troisième problématisation qui vise à permettre la production de richesses à partir du sous-sol sans rencontrer d'opposition sociale. Les acteurs de ce nouveau réseau ciblent alors des zones qui sont peu peuplées, peu agricoles et peu touristiques afin d'y développer des projets industriels (Anticosti, Cacouna mais aussi la cimenterie de Port-Daniel). Alors que l'interdiction de la fracturation hydraulique en France est le résultat d'un cadrage du problème du gaz de schiste comme un problème technique de fracturation hydraulique, les élus québécois ont tendance à le traduire comme un problème d'acceptabilité sociale, définie strictement comme une contrainte sociale. Cette problématisation est compatible avec l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti, qui utilise la fracturation hydraulique. Elle est efficace puisqu'elle affaiblit les liens des opposants : l'inadéquation de la Loi sur les mines, les risques sanitaires et environnementaux sont moins flagrants en milieu peu peuplé, la rentabilité du pétrole est plus élevée, et son « utilité » plus évidente pour des citoyens qui sont aussi des automobilistes, alors que le gaz est principalement utilisé dans l'industrie de l'aluminium.

Revenus au pouvoir, les libéraux souhaitent poursuivre l'aventure gazière et réforment le règlement sur la protection de l'eau en faveur de l'industrie, invalidant ainsi le règlement de Saint-Bonaventure. Ils souhaitent également mettre en place une loi sur les hydrocarbures, excluant ceux-ci du périmètre de la Loi sur les mines. Pourtant ce nouvel élan est arrêté par les conclusions du second rapport du BAPE publié en novembre 2014. Le BAPE s'appuie désormais sur les études de l'ÉES qui, tout en nuanciant les craintes couramment exprimées, montrent qu'il existe des risques bien réels (le problème n'est pas tant celui de la gestion de l'eau que celui des émissions de gaz à effet de serre), que l'acceptabilité sociale n'est pas présente, et que l'opportunité économique du projet industriel est douteuse. Le BAPE conclut à l'absence de pertinence économique, sociale et environnementale du projet pendant les 25 prochaines années. C'est la problématisation des opposants qui sort donc victorieuse de la controverse – les liens d'enrôlement ont tenu jusqu'au bout. Leur construction narrative se voit en partie validée par le BAPE qui

39. Entretien avec un membre du collectif scientifique, novembre 2014.

reconnait les lacunes réglementaires et de gouvernance, et les risques environnementaux et sanitaires (même si tous ne sont pas confirmés). C'est au contraire un échec pour la traduction portée par les promoteurs puisque la maîtrise technique n'est pas confirmée par les études, et c'est encore moins le cas pour ce qui concerne les avantages économiques et énergétiques. Pour autant, la victoire des opposants n'est que partielle puisqu'elle ne concerne que le gaz de schiste des basses terres du Saint-Laurent, de nombreux chantiers restant ouverts à la mobilisation.

*

* *

UNE CONTROVERSE NON STABILISÉE

Alors que l'industrie du gaz de schiste est initialement conceptualisée par un réseau de promoteurs comme une opportunité économique à saisir, une deuxième problématisation émerge en 2009-2010 autour des risques afférents, des problèmes de gouvernance et de la remise en cause du besoin de cette filière dans un processus de transition énergétique. Le réseau d'opposants qui la porte parvient à défaire les liens d'intéressement mis en place par les promoteurs : la filière n'est pas économiquement intéressante, ne correspond pas à la transition énergétique provinciale, et la technique utilisée n'est pas totalement maîtrisée. Ce réseau intéresse de nombreux acteurs de manière différenciée et développe ses propres liens entre des comités citoyens, des associations environnementalistes, des élus locaux, et le monde agricole. La convergence conjoncturelle de différents mouvements de contestation politique dépassant le cadre de l'environnement favorise un *momentum* propice à l'avancée des revendications, aidée aussi par la visibilité médiatique de ces mouvements.

L'alternance politique permet l'élaboration d'un cadrage institutionnel spécifique qui limite l'expansion de la mobilisation. La problématisation des opposants n'est pas entièrement reprise dans la nouvelle politique publique, qui signe plutôt la création d'une traduction de compromis autour d'un nouveau réseau, qui s'oppose localement au gaz de schiste mais soutient la filière des hydrocarbures non conventionnels en zone peu habitée. Si le gaz de schiste est discrédité, c'est en raison de son manque d'acceptabilité sociale et de rentabilité économique démontré par l'ÉES, tandis que le reste de la filière des hydrocarbures est appelé à se développer. Ni la technique controversée de la fracturation hydraulique ni le modèle de développement basé sur l'exploitation d'énergies fossiles ne sont remis en cause. Le réseau des opposants est parvenu à transformer ponctuellement les rapports de force dans ce secteur très fermé de la politique publique, tout en demeurant à ses marges. Il reste une force d'opposition, puisque ses propositions n'obtiennent pas de légitimité. Il constitue un pouvoir de surveillance et d'empêchement (ROSANVALLON, 2006) face à des élus orientés vers les avantages économiques du projet et une gestion des ressources naturelles de type « *staple* » (HESSING et HOWLETT, 1997)⁴⁰.

40. Dans ce type de gestion, les ressources naturelles sont perçues comme moteur de l'économie des territoires périphériques et leur gestion est traditionnellement aux mains des dirigeants politiques alliés aux compagnies exploitantes.

Les opposants obtiennent gain de cause par vice de forme plutôt qu'en convainquant sur le fond. En effet, le mode de gestion dominant demeure celui du réseau des promoteurs. Cette perpétuation de la coalition discursive traditionnelle malgré le poids des opposants fait bien sûr écho à l'analyse de HAJER (1993) sur la gestion des pluies acides en Grande Bretagne, et aux multiples travaux qu'elle a inspirés sur l'instrumentalisation des expertises (FISCHER, 2009; BARTHE, 2006 notamment) et de la participation (IRWIN, 2006; LEVIDOW, 2007, par exemple). La gestion gouvernementale des controverses sociotechniques n'évolue que vers un raffinement des outils de contournement des oppositions. Les avancées politiques du mouvement social concernent surtout le registre de la gouvernance, dont elles marquent une relative amélioration de la transparence. Mais les ressources naturelles demeurent encore le pré carré du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (qui conserve encore le dernier mot sur l'utilisation du territoire malgré les concessions faites aux municipalités) et des compagnies privées (la poursuite en dommages et intérêts intentée par Gastem contre la municipalité de Ristigouche pour 115 millions de dollars illustre bien une volonté de faire taire les velléités locales). Pour ce qui touche au registre de la justice environnementale et de la transition énergétique, on demeure plutôt dans le *statu quo*. Le fardeau de la preuve n'a pas réellement changé d'épaulé. Au lieu d'être du ressort des acteurs locaux et des militants comme au début de la controverse, il a été pris en charge par les pouvoirs publics à travers les études du BAPE et de l'ÉES. C'est bien en fonction de l'élimination des incertitudes scientifiques que le gouvernement a choisi de ne pas poursuivre le développement de la filière du gaz de schiste à la suite du dépôt du rapport du BAPE à la fin 2014. L'action publique peine à s'ouvrir à d'autres formes de rationalité que celle d'une science légitimatrice. Cette « science réglementaire » (JASANOFF, 1990) s'est avérée une arme à double tranchant pour les promoteurs puisque les analyses ont discrédité leur argumentaire économique.

La controverse englobe désormais la détermination d'orientations énergétiques claires – jusque-là peu clivantes – pour les partis politiques. Les libéraux ont remis le rapport – audacieux – sur les enjeux énergétiques des péquistes en promettant de nouvelles consultations, déjà dénoncées par les militants comme une tentative pour les épuiser par la multiplication de forums sans suite. Cette « hyper consultation » en matière de projets énergétiques n'apparaît pas comme marquant un changement paradigmatique au profit d'une ouverture décisionnelle, mais bien plutôt comme une stratégie en vue de favoriser les acteurs possédant le plus de moyens pour participer *ad aeternam* à ces forums : le dernier encore présent remportant le débat.

Sébastien CHAILLEUX

Département de sociologie,
Université Laval.
sebastien.chailleux.1@ulaval.ca

BIBLIOGRAPHIE

AKRICH, Madeleine, Michel CALLON et Bruno LATOUR

2006 *Sociologie de la traduction – textes fondateurs*, Paris, Écoles des mines.

AUBRY, Marcel

2011 « L'UPA dit non aux gaz de schiste », *Le Nouvelliste*, 7 octobre, en ligne : <http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/dossiers/gaz-de-schiste/201110/07/01-4455033-lupa-dit-non-aux-gaz-de-schiste.php> (consulté le 17 /06/15).

BARTHE, Yannick

2006 *Le pouvoir d'indécision – la mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica.

BATELLIER, Pierre et Lucie SAUVÉ

2011 « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer », *Gestion*, XXXVI, 2 : 49-58.

BHERER, Laurence, Pascale DUFOUR et Christine ROTHMAYR ALLISON (dir.)

2013 *Analyse comparée des mobilisations autour du développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique*, Montréal, Centre de recherche sur les politiques et le développement social.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

2011 *Le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*, Gouvernement du Québec (rapport 273).

2014 *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale de l'Utica des basses terres du Saint-Laurent*, Gouvernement du Québec (rapport 307).

CALLON, Michel

1986 « Some elements of a sociology of translation: domestication of the scallops and the fishermen of St Brieuc Bay », dans : John LAW, *Power, Action and Belief: A New Sociology of Knowledge?*, Londres, Routledge, p. 196-223.

CHATEAURAYNAUD, Francis et Didier TORNAY

1999 *Les sombres précurseurs, une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

CHATEAURAYNAUD, Francis

2011 *Argumenter dans un champ de forces – essai de balistique sociologique*, Paris, Pétra.

CHOUINARD, Tommy

2010 « D'autres ex-conseillers libéraux participeront au plan de l'industrie », *La Presse*, 3/09, p. A9.

COLLINS, Harry et Robert EVANS

2007 *Rethinking Expertise*, Chicago, University of Chicago Press.

COLLOVALD, Annie et Brigitte GAITI

1991 « Des causes qui "parlent" », *Politix*, VI, 16, p. 7-22.

Commissaire au développement durable

2011 « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 », Gouvernement du Québec.

Comité d'évaluation environnementale stratégique

2014 *Rapport de synthèse*, Gouvernement du Québec.

CÔTÉ, Marcel

2011 « Il ne faut pas s'inquiéter des fuites dans les puits, dit le Ministère », *La Presse*, en ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201101/05/01-4357519-il-ne-faut-pas-sinquieter-des-fuites-dans-les-puits-dit-le-ministere.php> (consulté le 16/05/15).

Energy Information Administration

2013 *Annual Energy Outlook*, United States Department of Energy.

FISCHER, Frank

2009 *Democracy and Expertise: Reorienting Policy Inquiry*, Oxford University Press, UK.

Finances Québec

2011 *Un régime de redevances juste et concurrentiel – Pour une exploitation responsable des gaz de schiste*, Gouvernement du Québec.

FOGLIA, Pierre

2010 « Les valises », *La Presse*, 2 septembre, en ligne : <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/pierre-foglia/201009/01/01-4311832-les-valises.php> (consulté le 16/05/15).

FORTIN, Marie-Josée et Yann FOURNIS (dir.)

2013 *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec*, Université du Québec à Rimouski.

GILBERT, Claude et Emmanuel HENRY (dir.)

2009 *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte.

GONZALEZ, Patrick, Carlos Ordás CRIADO et Markus HERRMANN

2013 *Analyse du marché du gaz nord-américain*, CREATE, Université Laval.

GOFFMAN, Erwing

1974 *Frame analysis: An essay on the organization of experience*, Harvard University Press, Cambridge, 586 p.

GUSFIELD, Joseph

2009 *La culture des problèmes publics – l'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.

HAJER, Maarten

1993 *Discourse coalitions and the institutionalization of practice: the case of acid rain in Britain*, dans Frank FISCHER et Frank FORESTER, *The Argumentative Turn in Policy Analysis and Planning*, Durham et Londres, Duke University Press.

HANNIGAN, John

2014 (1995) *Environmental Sociology*, 3rd edition, New York, Routledge.

HASSENTEUFEL, Patrick

2010 « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, I, 157, p. 50-58.

HESSING, Melody et Michael HOWLETT

1997 *Canadian Natural Resource and Environmental Policy*, Vancouver, UBC Press.

HOWARTH, Robert, Renee SANTORO et Anthony INGRAFFEA

2011 « Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations », *Climate Change*, 106, p. 679-690.

Institut du nouveau monde (INM)

2012 *Rapport de synthèse de la consultation sur le plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste*.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

2013 *État des connaissances sur les relations entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique*, Gouvernement du Québec.

International Energy Agency (IEA)

2011 *World energy outlook 2011 – Are we entering a golden age of gas?*, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

IRWIN, Alan

2006 "The Politics of the Talk: Coming to Terms with the 'New' Scientific Governance", *Social Studies of Science*, XXXVI, 2, p. 299-320.

JASANOFF, Sheila

1990 *The Fifth Branch – Science Advisers as Policymakers*, Cambridge, Harvard University Press.

JOLY, Pierre-Benoit

2001 « Les OGM entre la science et le public? Quatre modèles pour la gouvernance de l'innovation et des risques », *Économie rurale*, 266, p. 11-29.

LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALÈS

2004 *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po.

LATOUR, Bruno

1999 « On recalling ANT », *The Sociological Review*, vol. 47/S1, p. 15-25.

LEVIDOW, Les

2007 « European Public Participation as Risk Governance: Enhancing Democratic Accountability for Agbiotech Policy? » *East Asian Science, Technology and Society: an International Journal*, I, 1, p. 19-51.

LIÉGEOIS, Jean-Pierre

2011 *Le gaz de schiste et son exploitation*, Groupement des entreprises et des professionnels des hydrocarbures et des énergies connexes, en ligne : www.gep-aftp.com (consulté le 7 /10/14).

Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF)

2006 *L'énergie pour construire le Québec de demain*, Gouvernement du Québec.

2011 *Faire le Nord ensemble – le chantier d'une génération*, Gouvernement du Québec.

2012 *Plan de rétablissement du chevalier cuivré au Québec – 2012-2017*, Gouvernement du Québec.

MONTPETIT, Éric et Érick LACHAPPELLE

- 2013 *L'opinion des Québécois sur les gaz de schiste : une comparaison avec la Pennsylvanie et le Michigan*, CPDS, Université de Montréal.

MOORE, Lynn

- 2011 « Opposition scares investors : CEO; Executive slams shale gas hostility; Social media, opinion 'slaughtering' share prices of Quebec's junior gas firms », *The Montreal Gazette*, 10 février, p. B3.

NEVEU, Catherine

- 2011 « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et en-sauvagement? », *Participations*, I, 1, p. 186-209.

OLLITRAULT, Sylvie

- 2008 *Militer pour la planète – Sociologie des écologistes*, Rennes, Res Publica, Presses Universitaires de Rennes.

Parti Libéral du Québec (PLQ)

- 2012 *Pour le plein emploi*. [en ligne : www.plq.org] (le 30 septembre 2014)

Presse canadienne

- 2010a « Les liens se multiplient entre les libéraux et l'industrie », *LaPresse.ca*, 3 septembre, en ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/03/01-4312418-les-liens-se-multiplient-entre-les-liberaux-et-lindustrie.php> (consulté le 16/05/15).
- 2010b « Le gaz de schiste réduira les émissions de GES, dit Normandeau », *LaPresse.ca*, 16 septembre, en ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/16/01-4316346-le-gaz-de-schiste-reduira-les-emissions-de-ges-dit-normandeau.php> (consulté le 16/05/15).
- 2011a « Schiste : les opposants à classer parmi ceux qui croient qu'Elvis est vivant », *Le Soleil*, 14 juillet, en ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201107/14/01-4417943-schiste-les-opposants-a-classer-parmi-ces-qui-croient-quelvis-est-vivant.php> (consulté le 16/05/15).
- 2011b « Des gaz s'échappent toujours d'un puits, six mois plus tard », *LaPresse.ca*, 19 juillet, en ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201107/19/01-4419215-des-gaz-sechappent-toujours-dun-puteils-six-mois-plus-tard.php> (consulté le 16/05/15).
- 2011c « Gaz de schiste : le ministre Arcand « extrêmement préoccupé » », *Le Soleil*, 21 janvier, en ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201101/21/01-4362435-gaz-de-schiste-le-ministre-arcand-extremement-preoccupe.php> (consulté le 17/06/15).

Regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste » Saint-Marc-sur-Richelieu

- 2010 *Québécoises et Québécois, dormons-nous au gaz... de schiste?*

ROSANVALLON, Pierre

- 2006 *La contre démocratie – la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil.

SALVET, Jean-Marc

- 2011 « Le budget Bachand et les mines : un milliard en redevances », *Le Soleil*, 11 mars, en ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201103/11/01-4378567-le-budget-bachand-et-les-mines-un-milliard-en-redevances.php> (consulté le 17/06/15).

SHIELD, Alexander

- 2010a « Gaz de schiste : Normandea fait vibrer des cordes sensibles », *Le Devoir*, 15 septembre, en ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/290318/un-rendez-vous-a-ne-pas-manquer> (consulté le 16/05/15).
- 2010b « Un rendez-vous à ne pas manquer », *Le Devoir*, 5 juin, en ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/296203/gaz-de-schiste-normandea-fait-vibrer-des-cordes-sensibles> (consulté le 16/05/2015).



LA GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE-EAU AU QUÉBEC : PROLÉGOMÈNES SUR LES MUTATIONS ET LA FIXITÉ DE L'ESPACE INSTITUTIONNEL

Nancy Emond

Depuis plus de dix ans, la province de Québec tente d'instaurer un modèle de gouvernance de la ressource-eau, basée entre autres sur l'approche dite de « gestion intégrée », internationalement reconnue et adoptée par plusieurs pays dans le cadre du Sommet de la terre de Rio de 1992. Nonobstant l'adoption de sa première Politique nationale de l'eau (PNE) en 2002, faisant de la gestion intégrée par bassin versant son *modus operandi*, le Québec rencontre des difficultés pour réaliser son objectif. Pourquoi? Plusieurs facteurs peuvent être avancés, dont la dépendance financière des organismes de bassin versant, le caractère volontaire des contrats de bassin, ou encore l'agrandissement du territoire à gérer, passant du bassin versant à une zone de gestion intégrée de l'eau englobant plusieurs bassins versants. Les questions qui se posent alors sont les suivantes : quelles institutions sont en place pour assurer l'organisation de la gestion intégrée de la ressource-eau? Quels ajustements institutionnels ont été apportés (ou non) par les acteurs pour répondre aux nouvelles exigences qui se sont ajoutées au fil des ans? Les résultats de cette étude montrent que plus d'une décennie après l'adoption de la PNE, l'adéquation entre les objectifs visés par l'État et les mécanismes institutionnels instaurés pour atteindre ces objectifs est, en moyenne, plutôt faible. Par ailleurs, l'adaptation aux nouvelles exigences semble se faire sans grande résistance ou, du moins, sans engendrer de transformation importante des institutions.

Mots-clés : gestion intégrée par bassin versant, ressource-eau, institutions, échelles, territoire, Politique nationale de l'eau

La mise en œuvre de la gestion intégrée de la ressource-eau apparaît particulièrement problématique, au Québec comme dans d'autres provinces et pays, en raison de plusieurs facteurs. On peut citer, à titre d'illustration, la juxtaposition des logiques administratives, la variété des points de vue des *Recherches sociographiques*, LVI, 2-3, 2015 : 353-379

acteurs, notamment sur la définition de la gestion intégrée, la multiplicité des buts poursuivis par les organisations, ou la difficulté d'établir des liens entre les secteurs concernés par la gestion de l'eau. La gestion intégrée a fait l'objet de nombreux travaux qui tentent de la circonscrire et de rendre compte de la complexité qui l'entoure. Mais ces travaux se sont surtout concentrés sur la question de la gestion intégrée comme mode opératoire; celle de la cohérence des institutions choisies pour assurer sa mise en œuvre n'a pas été considérée comme une priorité, tant du point de vue de la recherche que de la politique. Plus particulièrement, peu de travaux se sont penchés sur les effets du redécoupage et de l'agrandissement du territoire à gérer sur la cohérence et la fonctionnalité d'institutions prévues pour gérer la ressource-eau à partir du bassin versant (gestion intégrée de la ressource-eau par bassin versant, GIEBV).

De surcroît, en dépit de l'adoption de nouveaux dispositifs institutionnels et de modifications apportées à la législation en place, la protection de la ressource-eau au Québec semble régresser depuis quelques années, au profit principalement de l'exploitation des ressources naturelles (forage de puits de pétrole, mines) et de grands projets de développement énergétique (gaz de schiste). Ce constat illustre parfaitement les difficultés que rencontre la province pour « [...] gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable » (Gouvernement du Québec, 2002, p. 9). En effet,

« [I]a gestion intégrée de l'eau est [...] un mode de gestion qui [doit tenir] compte de l'ensemble des usages qui ont un impact sur la ressource eau. [...] Lorsque l'on considère les utilisations et les activités qui touchent l'eau de façon isolée, ces usages peuvent sembler avoir un effet négligeable sur la ressource, mais lorsqu'on les considère globalement, l'impact peut être majeur ».

Une gestion durable présuppose donc une bonne coordination au sein de chaque politique sectorielle, mais surtout entre les politiques d'exploitation et de protection de la ressource. Comme le souligne Alexandre Brun, « [l']efficacité des politiques de l'eau mérite d'être débattue. [...] De deux choses l'une : ou bien les objectifs que les gouvernements s'assignent sont hors d'atteinte, auquel cas il faut les redéfinir, ou les principes directeurs des politiques de l'eau sont inadéquats ou encore inapliqués » (BRUN, 2006, p. 1).

À cet égard, il nous apparaissait pertinent de dresser un état de la situation « institutionnelle » au Québec en matière de gestion intégrée. Comme c'est principalement dans le cadre de la Politique nationale de l'eau (PNE) que le Québec s'est donné les moyens d'accroître la protection de la ressource, nous avons tenté de mesurer l'adéquation entre les objectifs visés par la PNE et les dispositifs institutionnels mis en place pour mettre en œuvre la gestion intégrée, plus d'une décennie après son adoption. Enfin, une attention particulière a été accordée aux mécanismes d'adaptation émergents. Nous posons comme hypothèse que les efforts continus des acteurs contraints par – et opposés à – l'ordre institutionnel en place peuvent « [...] engendrer l'érosion de certaines normes ou institutions informelles ou formelles, remettre en question la logique dominante de l'ordre institutionnel en place, contribuer à augmenter la probabilité que des institutions déviantes soient adoptées, et même contribuer à ce qu'une logique dominante de rechange s'installe » (PAQUET, 1996, p. 398).

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Depuis le début des années 2000, les questions politiques et institutionnelles ayant trait à la gestion de l'eau, qu'on appelle de plus en plus « gouvernance de l'eau », ont été intégrées à des approches globales, telles que la gestion intégrée des ressources en eau (LUZI, 2006, p. 39). Dans l'introduction de la Politique nationale de l'eau, le premier ministre du Québec, de même que le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, soulignaient qu'il était impératif de réformer la gouvernance de l'eau. Plusieurs raisons étaient invoquées : la gestion sectorielle s'avérait inefficace pour préserver la qualité de l'eau; les limites administratives des territoires apparaissaient inappropriées pour gérer l'eau puisqu'elles ne tenaient pas compte de l'ensemble du territoire naturel d'écoulement des eaux; et la prise de décision sans concertation entre les acteurs entraînait des conflits stériles.

Cette réforme de la gouvernance devait se traduire par le développement et l'expression d'une vision globale, commune de l'eau, qui serait *également* cohérente dans sa mise en œuvre. Cette réforme devait aussi concourir à l'évolution du système actuel de gouvernance, notamment en instaurant une plus grande participation des différents usagers à la prise de décision et aux diverses actions qui en découlent. Afin de mettre en œuvre cette réforme, le gouvernement québécois a formulé cinq axes d'intervention. Parmi ceux-ci, la gestion intégrée par bassin versant constitue un élément clé de la nouvelle gouvernance de l'eau. Cet axe d'intervention a été institutionnalisé par l'adoption de la « Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection » (Loi n° 27 de 2009). En effet, cette loi définit les règles de gouvernance de l'eau, fondées sur une gestion intégrée et concertée, à l'échelle de l'unité hydrographique – en l'occurrence, le bassin versant¹ – désignée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ainsi que sur la prise en compte des principes du développement durable.

Dans une perspective institutionnelle, la gestion intégrée par bassin versant peut se définir comme

« un ensemble coordonné de décisions et d'actions collectives et privées qui, dans le choix des projets de mise en valeur, de restauration et de protection de l'eau [...] et des écosystèmes aquatiques, prend en compte les différents usages et facteurs (environnementaux, sociaux, économiques, politiques, culturels) impliqués sur la base du bassin versant ». (MDDEP, 2007, p. 4)

L'intérêt sociologique de la GIEBV réside principalement dans la concertation qu'elle suppose :

-
1. Le bassin versant est l'unité spatiale délimitée par la ligne de partage des eaux à l'intérieur de laquelle les eaux de surface sont drainées vers un autre cours d'eau jusqu'à son embouchure. Les eaux souterraines, au même titre que les eaux de surface, sont prises en compte dans l'approche intégrée et sont partie intégrante du bassin versant. Le bassin versant peut être subdivisé en sous-bassins.

« Le référentiel de la gestion concertée repose sur la reconnaissance d'une pluralité de valeurs, de légitimités, d'intérêts et de représentations d'un même environnement par des acteurs différents. [...] La gestion concertée relève d'un mode de coordination non défini *a priori* mais dont on sait qu'il exprime l'idée d'action collective (« agir de concert ») visant la définition, la détermination et la mise en œuvre de règles régissant les relations entre l'homme et la nature dans un environnement donné ». (MÉRAL, CASTELLANET et LAPEYRE, 2008, p. 7-8)

L'idée de gestion intégrée et concertée ne fait cependant pas l'unanimité dans la littérature. Comme le rappellent les auteurs précédemment cités, deux principales approches se distinguent. D'une part, certains auteurs voient dans ce mode de gestion une « [...] stratégie des pouvoirs publics pour désamorcer les contestations sans remettre en cause des choix pré-établis, alors que d'autres y associent un progrès démocratique permettant la recherche de solutions « gagnant-gagnant », ou du moins d'un optimum en terme d'intérêt public » (MÉRAL, CASTELLANET et LAPEYRE, 2008, p. 9). Dans le cas spécifique de la gestion de l'eau, REY-VALETTE et ROUSSEL (2006) observent que la concertation est surtout présente dans la phase d'établissement du portrait de la ressource. Le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) abonde dans le même sens : la prochaine étape, celle du partage des responsabilités, marquera le commencement de l'ère des conflits.

En 2002, la PNE accordait la priorité à 33 bassins versants (sur 430 majeurs) jugés prioritaires en fonction des problèmes rencontrés (problèmes environnementaux, conflits d'usage, etc.). En 2009, la province décidait de procéder à une modification du territoire en effectuant un redécoupage permettant d'englober l'ensemble du Québec méridional dans 40 zones de gestion intégrée de la ressource-eau (ZGIRE). Ce redécoupage a permis la création de nouveaux espaces qui n'étaient pas couverts par un organisme de bassin versant (OBV) officiellement reconnu, ainsi que l'ajout de portions de territoire à gérer pour certains OBV existants. Quelques mois plus tard, l'État est venu consolider l'approche de la GIEBV avec l'adoption de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Cette loi vient également marquer la reconnaissance légale des OBV, principaux acteurs de la mise en œuvre de la GIEBV, mais aussi de la mobilisation et de la concertation de l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau.

Selon le cadre de référence gouvernemental (Environnement Québec, 2004), les organismes de bassin versant sont des tables de concertation ayant pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. Ils ne doivent pas se substituer aux acteurs déjà en place.

Il faut toutefois apporter une nuance concernant le rôle des OBV. D'une part, ce rôle a été en partie modifié dans le temps, pour marquer un certain retour en arrière. En effet, plutôt que d'être des tables de concertation, en vertu de l'article 14.3.1 de la Loi n°27, les OBV ont davantage pour mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre [...] ». Il en découle une certaine confusion, à notre avis, sur le rôle des OBV. À titre d'exemple, on peut observer un fort degré de variation dans la manière qu'ont

les OBV de se définir, accentuant leur rôle soit comme acteur soit comme outil de gestion de la ressource. Lorsque nous avons demandé² aux organismes à l'étude dans le cadre de notre projet, quel était le rôle des OBV, une majorité de répondants affirme que les OBV sont un outil de gestion intégrée et non pas des acteurs un lieu de citoyenneté et encore moins un espace de revendications.

Le rôle de l'acteur est fondamental lorsqu'on aborde la question de l'espace institutionnel. En effet, l'institutionnalisation est le moyen par lequel les processus sociaux et les obligations sociales acquièrent un statut de règles dans la pensée et l'action sociale.

L'analyse institutionnelle

La compréhension des mécanismes institutionnels est essentielle pour analyser les dynamiques sociales et les mutations contemporaines.

Dans notre étude, nous avons choisi de porter notre attention sur le développement des institutions visant la mise en place de la gestion intégrée de la ressource-eau. Le développement est ici appréhendé en termes à la fois de changement et de fixité, dans le temps et dans l'espace. Notre démarche sociologique inclut une double approche historique et comparative. L'institutionnalisme historique rejette le « [...] postulat traditionnel selon lequel les mêmes forces actives produisent partout les mêmes résultats, au profit d'une conception en vertu de laquelle ces forces sont modifiées par les propriétés de chaque contexte local, propriétés héritées du passé » (HALL et TAYLOR, 1996, p. 475). Ce qui nous amène à considérer l'ordre social et politique comme étant

« constitué d'institutions qui sont les produits d'époques et de contextes différents, ce qui implique qu'elles ne forment pas nécessairement un tout cohérent (THELEN, 1999, p. 382). Ce qui signifie, d'une part, que cela peut donner lieu à des contradictions institutionnelles qui peuvent occasionner des crises et donc du changement et, d'autre part, que des changements survenus dans la société ou dans le contexte international peuvent poser des problèmes institutionnels exigeant des réformes [ou favorisant l'émergence de mécanismes d'adaptation chez les acteurs] » (FREYMOND, 2003, p. 31).

Plus précisément, nous entendons par institution : toute structure cognitive, normative et réglementaire, formelle ou informelle, apportant de la stabilité et du sens aux comportements sociaux (SCOTT, 1995, p. 33), et jouant à la fois le rôle de contraintes et de ressources (GIDDENS, 1987) pour les acteurs dont elles visent à réguler et à encadrer l'action. Enfin, les institutions constituent des référents communs pour les acteurs leur permettant d'interagir d'une manière ordonnée et de coordonner leurs actions, et leur conférant en outre une identité (PAQUET, 1996).

L'adoption de cette définition élargie de l'institution nous amène donc à nous pencher également sur l'impact des structures institutionnelles mises en place sur la définition et la reconnaissance des acteurs institutionnels.

2. Données d'entrevues non publiées.

Espace institutionnel intégré : des échelles au territoire

Les thèses sociologiques portant sur la gouvernance multiscale nous apparaissent utiles pour aborder la question de la reterritorialisation en ce qui a trait aux impacts de l'agrandissement d'un territoire à gérer sur la capacité des acteurs à jouer les rôles qui leur ont été dévolus et à poursuivre l'objectif ultime d'une meilleure protection de la ressource. LELOUP, MOYART et PECQUEUR (2005) résument bien la situation quant aux changements qu'entraîne la gouvernance multiscale, situation qui s'applique, à notre avis, parfaitement au mode de gestion intégré par bassin versant.

« Dès lors, l'emboîtement des diverses échelles de décision, la nécessaire coordination locale/globale et l'hybridation des règles qui en résulte entraînent des décalages voire des contradictions entre les normes et les prescrits; des modes d'articulation et de régulation particuliers sont alors à inventer pour assurer la stabilité mais aussi le développement du territoire. La coordination, la négociation rendues nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités amènent à créer de nouveaux lieux de concertation, de nouvelles techniques d'action et de décision, de nouveaux processus » (LELOUP, MOYART et PECQUEUR, 2005, p. 327).

C'est dans cet esprit que les OBV semblent avoir été créés au départ. Cependant, un problème demeure. À la gouvernance multiscale associée à la GIEBV, se superpose une gouvernance locale (territoriale) très forte. La gouvernance locale désigne le processus de coordination des actions et décisions entre des acteurs défendant des intérêts variés mais qui ne coopèrent entre eux qu'à l'intérieur d'un seul espace, qui devrait être le bassin versant ou, plus récemment, la zone de gestion intégrée, mais qui s'avère être en vérité la municipalité. En somme, lorsque la gouvernance locale est forte, le risque apparaît de voir se développer des espaces institutionnels parallèles ou se chevauchant et qui réduisent la compréhension des structures à l'intérieur desquelles les acteurs doivent se mouvoir, affectant du même coup l'efficacité du système de gestion de la ressource dans son ensemble.

Aux difficultés engendrées par la multiplication des échelles impliquées dans la gouvernance, s'ajoutent les difficultés entourant la complexification croissante de ces échelles et l'extension successive de l'unité de gestion correspondant aux frontières du système. Englober 430 bassins versants majeurs dans 40 zones de gestion intégrée constitue certes une tentative de réduction de cette complexité, mais cette réduction est en partie contrecarrée par l'accroissement de la complexité socio-institutionnelle (le nombre d'espaces institutionnels). Pourtant, les deux commissions d'enquête sur la protection de la ressource (Commission Legendre, 1975; Commission Beauchamp, 2000) recommandaient au contraire dans leurs rapports de réduire le nombre de ces espaces, considéré comme l'un des principaux problèmes de gestion depuis le 19^e siècle.

Certes, le redécoupage de 2009 n'opère pas un changement institutionnel radical, dans la mesure où les règles et le modèle de gestion demeurent les mêmes. Il n'en demeure pas moins qu'à l'origine, l'espace à gérer délimité par les frontières des bassins versants était un espace naturellement cohérent : l'écosystème. L'avantage de l'approche écosystémique est qu'elle accorde une attention prioritaire

aux interrelations des divers éléments d'un écosystème, favorisant ainsi la gestion intégrée de ces éléments. Avec le redécoupage de 2009, les zones de gestion intégrée amalgament à la fois l'espace administratif « artificiel » et l'espace naturel dans un territoire dont le sens semble échapper aux acteurs et participants. Ce qui peut créer un cafouillage institutionnel, voire pire, un manque de correspondance entre les nouveaux territoires constitués et les cadres institutionnels existants dont aucun n'apparaît concerné directement par eux.

Méthodologie

Afin d'identifier les institutions créées pour assurer la mise en œuvre de la GIEBV, une grille d'évaluation a été soumise à la direction de 4 OBV³. L'objectif n'était pas d'obtenir des réponses de tout le personnel des organismes (restreint et dont le taux de roulement est élevé), mais des personnes détenant une grande connaissance de ces institutions. La démarche consistait simplement à intégrer dans une grille l'ensemble des éléments qui, selon la littérature grise et scientifique, devraient faire partie de la programmation de la GIEBV, puis de valider, par le biais d'entretiens auprès de nos 4 OBV, quels éléments étaient déjà effectifs (ou non), en cours d'application ou de planification sur leur territoire, et quels étaient les facteurs expliquant ces états de faits.

La grille d'évaluation couvre les éléments clés de la GIEBV, à savoir les institutions ayant trait au fonctionnement de la GIEBV, au financement, au partage d'information, au développement d'un sentiment d'appartenance, au respect des principes du développement durable, et à la conciliation des intérêts. Chaque élément a été évalué en fonction des niveaux de mise en œuvre suivants, et un score leur a été attribué : pas appliqué (score = 0), commence à être planifié (score = 1), commence à être appliqué (score = 2), effectif (score = 3). Un total de 53 paramètres ont fait l'objet de l'évaluation. Les paramètres ont été identifiés à partir de la PNE et de la Loi n° 27, ainsi que de la littérature scientifique à visée théorique (THOMAS, 1999; WEBLER et TULER, 1999; WOOLLEY et MCGINNIS, 1999; REYNARD, 2000; FORMIGA JOHNSON, 2001; MERMET et TREYER, 2001; AFFELTRANGER et LASSERRE, 2003; BLOT et MILLAN, 2004; LOZACHMEUR, 2004; PRÉVIL, ST-ONGE et WAAUB, 2004; BARDE, 2005; REY-VALETTE et ROUSSEL, 2006; MOREL, KORFER et DEBOUDT, 2008; REY-VALETTE et ANTONA, 2009), ou empirique, portant sur des expériences d'autres provinces et pays (SCOULOS *et al.*, 2002; Environnement Nouvelle-Écosse, 2010; Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE), 2010; LAURENT et HELLIER, 2011), voire de modèles suggérés par la communauté internationale (GWP, 2009; BURTON, 2001; GWP et RIOB, 2009).

L'évaluation de la mise en œuvre de ces éléments dans la PNE avait pour objectif d'observer l'écart entre les intentions et la pratique. Le processus d'évaluation concernant des éléments non prévus dans la PNE, mais existant dans d'autres régimes, visait à identifier des propriétés émergentes et donc un certain niveau de

3. En novembre et décembre 2014.

créativité, voire de liberté, de la part des OBV. Enfin, l'appréciation des résultats s'est faite, pour certains aspects, à la lumière des résultats obtenus dans le cadre d'un sondage mené auprès des OBV en 2014⁴, d'entretiens auprès de divers acteurs de la gestion de l'eau⁵, et d'analyses de contenu des sites web des organismes étudiés.

Cas à l'étude

Cette étude porte sur quatre OBV québécois : l'Organisme des bassins versants de la Capitale, l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi, l'Organisme de bassin versant Lac St-Jean, et le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour. Leur sélection a été principalement motivée par la diversité des années de création de ces organismes (antérieures à l'adoption de la PNE, consécutives à l'adoption de la PNE, ou postérieures au redécoupage en zones de gestion intégrée en 2009). Cette diversité reflète une variation dans les niveaux de mise en œuvre de la GIEBV en fonction du cycle de gestion. Ce cycle comprend six étapes : 1) Analyse du bassin versant (portrait/diagnostic); 2) Détermination des enjeux et des orientations; 3) Détermination des objectifs et choix des indicateurs; 4) Élaboration d'un plan d'action; 5) Mise en œuvre du plan d'action; 6) Suivi et évaluation du plan d'action. Nous postulons que cette variation dans le niveau de développement des organismes devrait permettre de faire ressortir le caractère nécessairement progressif de la mise en place des institutions.

La sélection des organismes se voulait également représentative des types de territoire (rural, urbain) et des usages affiliés, de la taille du territoire à gérer (incluant la densité de population), et des difficultés rencontrées au niveau de la qualité, de la quantité ou encore de la gestion de la ressource. Ces variables doivent être considérées comme des facteurs pouvant influencer le rythme de mise en place des institutions, de même que la nature de celles-ci. Neuf organismes (sur 40) ont été ciblés. Six organismes ont accepté de participer à cette étude. Les données de deux organismes étaient en cours de compilation au moment de la rédaction de cet article et ne sont donc pas présentées.

Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM)

L'OBVBM (anciennement Corporation Bassin Versant de la baie Missisquoi) a été fondé en 1999. Sa création est le résultat d'une prise de conscience des

-
4. Un sondage web a été mené à l'automne 2014 auprès des OBV du Québec. Ce sondage avait pour objectifs : 1) Évaluer le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée de la ressource-eau dans les différentes régions du Québec; 2) Identifier les facteurs constituant un obstacle ou favorisant la mise en œuvre de la gestion intégrée; 3) Fournir aux organismes de bassin versant un portrait de la situation vécue par chacun des intervenants de la gestion de l'eau ainsi que des solutions concrètes permettant d'améliorer la concertation et l'intégration.
 5. Nous avons mené ces entretiens en 2012, 2013 et 2014.

problèmes de gestion de l'eau dès les années 1970 et d'une mobilisation d'acteurs œuvrant à différentes échelles : municipalités riveraines, associations de citoyens, représentants gouvernementaux responsables de l'environnement, de l'agriculture, des municipalités, du tourisme et de la région de la Montérégie. L'organisme gère un territoire d'une superficie de 3 105 km² dont la population était estimée à 22 000 habitants en 2009. La zone de gestion intégrée est incluse dans les limites de 4 MRC, 29 municipalités et 1 territoire non organisé (TNO). La zone se trouve à cheval sur la frontière entre le Québec (42 %) et le Vermont, États-Unis (58 %). La portion québécoise couvre les régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie. L'utilisation du territoire de la zone est partagée entre la foresterie (59 %), l'agriculture (33 %), le milieu bâti (1 %) et les ressources hydriques (7 %). Les principales difficultés de la zone de gestion sont : les contaminations, la présence de cyanobactéries, de phosphore et d'eutrophisation, l'accumulation de sédiments, la prolifération de plantes aquatiques, l'érosion et l'artificialisation des berges. L'organisme en est à la 4^e étape du cycle de gestion : l'élaboration de son plan d'action.

Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV-Capitale)

L'OBV-Capitale (anciennement Conseil de bassin de la rivière St-Charles) a été fondé en 2002 par le Conseil régional en environnement de la Capitale. L'organisme se concentrait à l'origine sur le bassin versant de la rivière St-Charles, qui constituait l'un des 33 bassins versants jugés prioritaires par la PNE. En 2009, l'organisme a vu son territoire s'agrandir pour inclure les bassins versants des rivières du Cap Rouge et de Beauport, du lac Saint-Augustin, du ruisseau du Moulin, et la bordure du fleuve. La zone est d'une superficie de 711 km². La population de ce territoire était de 517 921 habitants en 2006. La zone de la Capitale se situe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et elle est entièrement incluse dans la région administrative de la Capitale. Elle englobe une MRC, 11 municipalités et une réserve autochtone. Les données sur l'utilisation du territoire pour l'ensemble de la zone n'ont pas été calculées par l'organisme. Toutefois, nous savons que les activités industrielles s'étendent sur 5,8 % du territoire, et les activités commerciales sur 2 %. Les activités forestières sont surtout concentrées dans le bassin de la rivière St-Charles (58 % de son territoire), alors que les activités agricoles se concentrent dans le bassin de la rivière du Cap Rouge (52 % de son territoire). Enfin, les principaux problèmes de cette zone découlent de l'étalement urbain, de l'imperméabilisation des sols, des rejets sanitaires et de la forte consommation d'eau. L'organisme se situe à la 6^e étape du cycle de gestion : l'élaboration d'un programme de suivi et d'évaluation. Il importe de noter que l'organisme en est à ce qu'il nomme la « seconde génération des plans directeurs de l'eau depuis 2010 ». Il ne s'agit donc pas du premier plan d'action élaboré par l'organisme.

Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)

Le GROBEC a vu le jour en 2003 dans la foulée de la mise en place de la GIEBV dans les 33 bassins versants jugés prioritaires. À l'origine, le bassin couvrait uniquement le bassin versant de la rivière Bécancour. En 2009, l'organisme a vu son

territoire s'agrandir pour englober la bordure du Saint-Laurent. Le territoire de cette zone est d'une superficie de 2 620 km² et la population se chiffrait à 64 354 habitants en 2008. Le territoire chevauche les régions administratives du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Six MRC font partie de cette zone, ainsi que 45 municipalités et une réserve autochtone. 58 % du territoire est dédié à la foresterie, 39 % à l'agriculture et 3 % au milieu bâti. Les principaux problèmes auxquels fait face cette zone sont : la mauvaise qualité de l'eau, les étiages sévères, l'absence de réseaux d'égout municipaux, le débordement des ouvrages de surverse, la non-conformité des installations septiques des résidences isolées, la pollution diffuse agricole, l'absence de bandes végétales riveraines, l'érosion des berges, la perte et la dégradation d'habitats, les rejets miniers et l'utilisation récréotouristique intensive des lacs. L'organisme en est à la 4^e étape du cycle de gestion : l'élaboration d'un plan d'action.

Organisme de bassin versant Lac St-Jean (OBVLSJ)

Cet organisme a été créé en 2009, à la suite du redécoupage. Au départ, deux comités de bassin (Ticouapé et Ouiatchouan) étaient déjà en place dans la zone, mais sans reconnaissance officielle. Ces comités ont collaboré à la création du nouvel organisme « intégré ». La zone gérée par l'organisme s'étend sur 72 500 km² et comprenait 69 084 habitants en 2010. Le bassin versant du Lac St-Jean est principalement localisé dans la région administrative du Saguenay-Lac-St-Jean, mais s'étend également sur trois autres régions : Capitale, Mauricie et Nord-du-Québec. Le lac St-Jean est un réservoir : un réseau de centrales localisées produit de l'énergie principalement destinée à l'industrie de l'aluminium, dont les activités sont localisées en dehors du bassin versant. Le niveau du lac St-Jean est géré par l'industrie Rio Tinto Alcan. Le bassin versant du lac St-Jean est aussi le territoire ancestral des Innus qui l'utilisent toujours. La zone englobe 8 MRC, 38 municipalités, une réserve autochtone et 11 TNO. 90 % du territoire est utilisé pour la foresterie, 5,5 % pour l'agriculture et 4,5 % pour des usages mixtes (conservation, industrie, récréatif, résidentiel, urbanisation). Les principaux problèmes de la zone sont : la contamination des eaux de surface et souterraines, la dégradation des habitats, l'érosion des berges, la menace pesant sur certaines espèces, l'eutrophisation et la présence d'algues bleues, la présence de zones à risque pour la population, des problèmes de conflits d'usage, de cohabitation et d'approvisionnement en eau potable. L'organisme se situe à la 5^e étape du cycle de gestion : la mise en œuvre de son plan d'action.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Structures socio-institutionnelles

Plusieurs éléments ont servi à identifier les bases socio-institutionnelles qui ont été mises en place pour donner corps à la GIEBV :

- mécanismes d'intégration des acteurs au sein de la zone de gestion intégrée, mais également entre les différents ministères concernés et les acteurs œuvrant à différentes échelles;

- structures permettant d'accroître la participation citoyenne, autochtone, municipale et régionale;
- stratégies de gestion ascendantes;
- mandat fort pour les OBV (rôle-conseil auprès de l'État, interventions conjointes);
- reconnaissance de l'expertise locale;
- élaboration du schéma d'aménagement et de développement (SAD) sous la maîtrise d'ouvrage des OBV;
- transfert de pouvoirs vers le palier local (principe de subsidiarité);
- élimination ou remplacement des structures de gestion parallèles;
- mécanismes d'évaluation continue de la GIEBV;
- définitions claires des responsabilités;
- structures permettant une responsabilisation accrue des acteurs;
- mécanismes assurant un arrimage des politiques sectorielles à la politique de l'eau et inversement;
- intégration de toutes les dimensions de la ressource (qualité/quantité, surface/souterraine, etc.) dans la prise de décision;
- décisions fondées sur des preuves scientifiques et soumises à examen public;
- possibilité d'obtenir réparation en cas de dommages;
- clarté des objectifs nationaux visés par la GIEBV.

Le degré de mise en œuvre des structures socio-institutionnelles est très variable parmi les organismes étudiés. Les structures suivantes sont considérées comme inexistantes (ou quasi inexistantes) par la majorité des organismes : l'arrimage entre les politiques sectorielles et la politique de l'eau et inversement, l'élimination de structures de gestion parallèles, le transfert de pouvoirs vers le palier local, et la présence de mécanismes d'intégration entre les différentes échelles. Notons que ces éléments font pourtant partie des lignes directrices de la PNE. En contrepartie, les éléments les plus appliqués (au moins 3 OBV sur 4 ayant obtenu un score de 3) sont : une définition claire des objectifs nationaux de la GIEBV, et la présence de mécanismes d'évaluation continue. Dans une moindre mesure (au moins un score de 3 et maximum 2 scores de 2) : la mise en place de mécanismes d'intégration des acteurs au sein des ZGIRE (les OBV) et de participation citoyenne (via les OBV également et les consultations publiques), une définition claire des responsabilités et des mesures de réparation en cas de dommages.

D'un point de vue organisationnel, nous pouvons constater que ce sont les organismes de la Baie Missisquoi et du Lac St-Jean, et donc le plus ancien et le plus récent, ou les plus anciens si l'on considère que des comités de bassin (non officiellement reconnus) existaient déjà sur le territoire du Lac St-Jean avant 2009, qui comptent le plus grand nombre d'éléments effectifs ou en cours d'application. La majorité des éléments pour le GROBEC en sont au stade soit de la planification ou en voie d'application. Pour ce qui est de l'OBV-Capitale, plus de la moitié des paramètres ont été identifiés comme tout simplement absents (15/22).

Soutien financier

Dans la plupart des études québécoises menées sur la GIEBV, le soutien financier est le principal obstacle invoqué à la mise en œuvre de la GIEBV. Le financement se décompose en deux branches : le financement statutaire, et celui destiné aux actions priorisées dans les plans directeurs de l'eau⁶ (PDE). Le financement statutaire provient du gouvernement provincial, alors que celui destiné aux actions peut provenir de sources gouvernementales diversifiées, telles que le Fonds vert, le Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert, etc., ou encore de la contribution volontaire des acteurs locaux.

Dix éléments servaient à mesurer le degré d'effectivité du soutien financier :

- un financement stable pour la réalisation de chaque phase du cycle de gestion;
- un regroupement des ressources financières au sein de la ZGIRE;
- un système de redevances;
- un accroissement des investissements dans le domaine hydrologique;
- un partage des coûts de gestion entre les acteurs de la gestion de l'eau;
- une réduction du monopole de certains acteurs (usages) sur la ressource;
- une diminution de la compétition entre les acteurs pour l'accès au financement;
- un plan de financement;
- un système local de circulation du financement;
- une réduction de la dépendance des organismes envers les fonds publics.

6. « Un PDE rassemble les informations nécessaires à la compréhension des problèmes d'ordre hydrique et environnemental du bassin versant ainsi que les solutions d'intervention envisagées, notamment en matière de protection, de restauration et de mise en valeur de l'eau [...] Chaque PDE doit être évalué et approuvé par le ministère de l'environnement [...] » (BRUN, 2009, p. 38).

Nonobstant la stabilité du financement public, tous les mécanismes associés à cette ressource ont été évalués comme inexistants chez les quatre organismes étudiés.

Système d'information

L'information est l'un des éléments les plus fondamentaux de la GIEBV. « La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est basée sur la coordination des éléments d'information qui permettent aux acteurs de l'eau d'agir en tenant compte de l'ensemble des usages et des activités qui ont un impact sur l'eau » (ROBVQ, 2015). Cinq paramètres ont servi à mesurer la présence d'un tel système :

- le réseautage avec la communauté scientifique;
- des actions de sensibilisation et d'information pour les citoyens;
- une large diffusion des connaissances, l'accessibilité d'une synthèse des connaissances, la possibilité de bonifier ses connaissances;
- des mécanismes de communication et d'échanges transversaux;
- des investissements publics en recherche et développement.

Le réseautage avec la communauté scientifique s'avère variable géographiquement. Il est effectif à Missisquoi, en voie d'implantation dans la Capitale et à Bécancour, et commence à être planifié au Lac St-Jean. Les actions de sensibilisation-information et la diffusion des connaissances sont effectives dans la Capitale et Missisquoi et en voie de l'être pour les deux autres organismes. L'accès à une synthèse des connaissances était effectif uniquement pour l'OBV-Capitale. Des mécanismes d'échanges transversaux commençaient à être appliqués dans la Capitale et à être planifiés dans Missisquoi et Bécancour⁷. Enfin, les investissements en recherche et développement étaient effectifs dans Missisquoi, en cours d'implantation dans la Capitale et en phase de planification dans les deux autres organismes. À l'aune de ces résultats, il apparaît que la variable temporelle joue un rôle important quant au degré de mise en œuvre puisque c'est l'organisme le plus ancien qui a le niveau de développement le plus avancé. Toutefois, le lien entre le moment de la création de l'organisme et le degré de mise en œuvre n'a pu être observé que pour l'OBVBM. Le contexte local, et donc, la variable spatiale, pourrait davantage expliquer les différences observées. Enfin, la phase du cycle de gestion ne semble pas influencer le niveau de développement.

Identification (sentiment d'appartenance à un plan d'eau)

Selon le ROBVQ⁸, la prise en compte du contexte socioculturel et des représentations du milieu permettrait d'agir directement sur les comportements des

7. L'OBVSLSJ n'a pas évalué cet élément.

8. Données d'entrevues non publiées.

acteurs et des usagers de la ressource. L'OBV-Capitale a mené un travail révélateur à cet effet. L'organisme a effectué un sondage auprès de ses membres visant à évaluer le degré d'importance accordé à chaque enjeu relié à l'eau. L'accessibilité et l'identification arrivaient au dernier rang derrière la sécurité, la santé des écosystèmes, la quantité et la qualité de l'eau disponible. Par ailleurs, comme l'observe l'OBV-Capitale, le lien culturel au plan d'eau peut dépendre de plusieurs facteurs : accès au plan d'eau, évolution des usages et des fréquences de visite, etc.

« Pour une majorité de répondants, l'accès ou l'utilisation d'un plan d'eau fait partie de leur patrimoine ou de leur culture collective (tradition familiale ou communautaire de pêche ou de fréquentation d'un plan d'eau). Cet aspect constitue notamment un très bon indicateur du sentiment d'appartenance de la population aux plans d'eau. » (OBV-Capitale, 2014)

Un autre moyen faisant foi d'une tentative de susciter un sentiment d'appartenance, est l'utilisation de slogans par les organismes. L'OBVLSJ a un slogan identitaire très fort : « L'eau : nos racines, notre fierté ». Le GROBEC met quant à lui l'accent sur l'utilité inhérente à la ressource : « L'eau, une ressource essentielle à la vie! ». Le slogan de la baie Missisquoi se détache de la ressource et met en exergue le rôle d'outil de gestion intégrée que jouent les OBV : « Une source de solutions, un réseau d'actions ». Enfin, l'OBV-Capitale n'affiche aucun slogan.

Dans le cadre de notre étude, le sentiment d'appartenance a été mesuré par le biais de trois éléments : la reconnaissance des OBV comme acteur principal, la proximité organisationnelle (présence de dispositifs favorisant la collaboration organisationnelle), et la solidarité locale (population). La reconnaissance commençait à être effective ou était effective pour l'ensemble des organismes étudiés. La proximité organisationnelle n'est associée à aucun objet de réponse, ce qui peut s'expliquer par la complexité inhérente au concept. La solidarité locale variait pour les organismes les plus récemment créés (commence à être planifiée pour l'OBVLSJ, commence à être appliquée pour le GROBEC). Elle était effective pour les deux autres organismes. La variable temporelle semble jouer ici un rôle essentiel.

Principes du développement durable

Le développement durable n'a plus vraiment besoin de présentation. Ce concept semble omniprésent dans les discours entourant la GIEBV. Toutefois, qu'en est-il de la pratique? Cette dimension a été mesurée par la prise en compte de l'environnement, de l'économie, des aspects sociaux, de l'approche écosystémique et du principe de précaution dans les actions/décisions. Les trois principales dimensions (sociale, économique et environnementale) étaient intégrées dans les actions/décisions des OBV de la Capitale et de la baie Missisquoi. Les dimensions sociale et environnementale commençaient à être appliquées au Lac St-Jean, et à être planifiées par le GROBEC. La dimension économique était intégrée dans le premier cas et en voie d'être mise en œuvre pour le second. L'approche écosystémique et le principe de précaution étaient effectifs à Missisquoi, alors qu'ils étaient en phase de planification pour le GROBEC, et, pour l'OBV-Capitale, en ce qui a trait

au principe de précaution seulement⁹. Le niveau de prise en compte des principes de développement durable apparaît donc fortement associé aux contextes locaux.

Conciliation des intérêts

La conciliation des intérêts relève surtout de la capacité à accepter comme naturelle et utile une certaine part de conflit ou plutôt de confrontation des intérêts. C'est ce que BENZ (2007) nomme la « méthode ouverte de coordination », conciliant délibération et compétition. La délibération servirait à atteindre un consensus dans la définition des objectifs, tandis que la compétition stimulerait les acteurs à adopter de meilleures pratiques que les autres acteurs ou juridictions. Par conséquent, cela permettrait d'atteindre l'objectif d'une plus grande efficacité pratique. La conciliation des intérêts a été mesurée à partir des paramètres suivants :

- présence d'un cadre de gestion des intérêts divergents;
- présence d'un médiateur en cas de conflit;
- présence de mécanismes permettant de connaître tous les acteurs qui opèrent sur un territoire ainsi que leurs intérêts;
- processus décisionnel conciliant les divers intérêts en jeu;
- prise en compte des effets cumulatifs des différents usages.

La majorité des organismes se prononçaient pour une absence de cadre de gestion des intérêts divergents, à l'exception de l'OBVBM qui mentionnait qu'un tel outil commençait à être planifié. L'absence de médiateur prévalait également chez tous les organismes. La présence de mécanismes de reconnaissance des acteurs est demeurée principalement sans objet, sauf pour l'OBVBM. Dans le cas de cet organisme, elle a été mise en œuvre avec le plan directeur de l'eau (PDE). Nous pouvons penser que cette observation peut s'appliquer aux autres organismes. En effet, tous les OBV sont tenus d'élaborer un PDE qui doit contenir, en vertu du Cadre de référence gouvernemental (2004), un portrait des préoccupations et des intérêts de la population, ainsi que des acteurs de la gestion de l'eau du bassin. La nature conciliatrice du processus décisionnel varie pour l'ensemble des organismes (commence à être planifiée pour le GROBEC, commence à être appliquée pour l'OBVLSJ, effective pour l'OBVBM¹⁰). Enfin, la prise en compte des effets cumulatifs commence à être planifiée pour l'OBV-Capitale et le GROBEC, à être appliquée au Lac St-Jean, et était effective dans Missisquoi. La mise en place des institutions relatives à la conciliation des intérêts apparaît associée à la fois aux variables temporelle et spatiale, mais surtout à l'absence de mécanismes pensés pour assurer la concertation, alors que la prise en compte des effets des différents usages semble davantage liée à la phase du cycle de gestion. En effet, ce sont les organismes les plus avancés dans le cycle qui considèrent actuellement ces effets dans leurs actions/décisions.

9. L'OBVLSJ n'a pas évalué ces deux éléments.

10. L'OBV-Capitale n'a pas évalué cet élément.

DISCUSSION DES RÉSULTATS

Sur les structures socio-institutionnelles

« [T]oute institution, pour subsister, doit obtenir de la part de ses membres leur participation. Celle-ci exige que les répertoires de symboles soient reconnus et utilisés par l'ensemble des membres selon les rôles et les positions de chacun » (AKOUN et ANSART, 1999, p. 287). L'évaluation effectuée par l'OBVBM permet de souligner un point important concernant la participation, à savoir la difficulté que représente la définition (les inclusions) de la participation citoyenne. « [Il est] toujours difficile de faire la différence entre citoyens et groupes communautaires et associations de lacs. L'OBV Missisquoi a toujours travaillé en étroite collaboration et soutien aux associations de lac. La participation citoyenne passe donc par eux » (entrevues, OBVBM, 2014). Il existe donc dans ce cas des mécanismes de participation antérieurs au nouveau système et qui continuent d'être utilisés.

Pour leur part, les répondants du GROBEC et de l'OBV-Capitale mentionnent que la participation des autochtones s'est traduite par leur intégration au PDE. « La nation huronne fait partie de notre conseil d'administration, mais sans plus » (OBV-Capitale, 2014). On peut donc parler d'intégration « institutionnalisée » plutôt que d'une réelle participation découlant de la volonté des acteurs de s'impliquer. Le cas des autochtones est cependant particulier. En effet, selon notre interlocuteur au sein du ROBVC, pour les autochtones, les organismes de bassin versant sont de compétence provinciale alors qu'eux-mêmes considèrent leur pouvoir équivalent au gouvernement fédéral. Par conséquent, ils ne sont pas intéressés à participer à une instance de niveau inférieure et qui symbolise selon eux un certain « dénigrement » de leur importance. Par ailleurs, les revendications territoriales des autochtones, qui dépassent dans certains cas les limites d'un bassin versant, n'encourageraient pas leur participation dans la mesure où ils devraient siéger sur plus d'un comité. Enfin, les autochtones seraient submergés de demandes de participation et de consultation.

Parallèlement, les répondants du GROBEC affirment que la participation des municipalités et MRC au PDE est variable et rappellent que la présence dans les comités ne signifie pas une réelle implication. Nos interlocuteurs à l'OBVBM mentionnent que « [c]'est plutôt le contraire, l'OBV participe activement à l'élaboration de plan d'action pour les municipalités et collabore à celui de la MRC » (entrevues, OBVBM, 2014). Nos correspondants à l'OBVLSJ apportent ici un contre-exemple, la taille du territoire à gérer apparaissant comme une variable structurante.

« Les aménagistes des MRC qui siègent à notre table de concertation ont participé à la rédaction du PDE. Presque tous les conseils municipaux ont été rencontrés ainsi que les conseils de MRC. L'OBV fait également des présentations régulières lors des rencontres entre directeurs généraux des MRC. Les municipalités ont toujours été très impliquées dans la réalisation des PDE quand celui-ci visait un petit territoire (4 ou 5 municipalités maximum) ». (entrevues, OBVLSJ, 2014)

Enfin, concernant la participation des OBV à l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement (SAD), celle-ci n'est pas encore effective. Les répondants des organismes participants mentionnent une prise en compte des PDE dans certains SAD (par exemple, 2/5 pour la zone Bécancour). Nos interlocuteurs à

l'OBVBM mentionnent que l'arrimage PDE/SAD est en cours dans l'une des MRC de son territoire.

Considérant le difficile arrimage entre les politiques sectorielles et les politiques de l'eau, il importe que les effets des premières sur la ressource soient au moins évalués et révisés de manière continue afin de s'assurer de leur intégration progressive. Toutefois, les répondants du GROBEC apportent une nuance très importante à notre avis, en mentionnant que ce mécanisme est inutile car il n'y a pas de véritable mise en œuvre de la GIEBV. Les répondants de l'OBV-Capitale et l'OBVBM précisent pour leur part que cette évaluation passe actuellement par le suivi du plan d'action. En corollaire, les décisions sont soumises à évaluation publique par l'entremise des consultations publiques sans passer par un mécanisme d'évaluation formel, telle l'évaluation d'impact.

L'asymétrie de la participation et de l'intégration nous ramène au rôle des OBV. Nos interlocuteurs du GROBEC précisent que leur organisme n'a jamais reçu de demande pour conseiller le gouvernement dans la mise en œuvre de la GIEBV. Selon une explication avancée par les répondants de l'OBVLSJ, ce rôle est joué en fait par le ROBVO. Nos correspondants à l'OBVBM mentionnent pour leur part qu'il se traduit par le plan d'action concerté, lequel semble un outil très important puisqu'il permet également l'intégration des acteurs œuvrant au sein des divers ministères. Les répondants de l'OBV-Capitale observent plutôt l'inexistence de mécanismes d'intégration. « Il n'y a pas de mécanisme. Quand ils [les ministères] sont concernés par un sujet, ils sont invités. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) participe régulièrement, parce qu'il le veut bien » (OBV-Capitale, 2014). Le principal outil d'intégration des acteurs œuvrant au sein de la zone intégrée, nous y reviendrons, est le conseil d'administration (CA) de l'OBV. Les répondants de l'OBVLSJ apportent une précision intéressante en affirmant que les OBV ne doivent pas être considérés comme les principaux responsables de la GIEBV, mais plutôt comme des facilitateurs et des accompagnateurs des acteurs de la gestion de l'eau. Ce changement dans la définition de leur statut aurait consolidé du même coup la reconnaissance formelle de l'expertise développée par les communautés locales. *A contrario*, les répondants de l'OBV-Capitale soulignent le caractère informel de cette reconnaissance. « Pas de règle stricte, quand un bon coup est fait, on le souligne ».

L'institutionnalisation de la prise en compte de l'expertise locale est cependant essentielle. Le Partenariat mondial pour l'eau (2000) affirme que la gestion intégrée doit s'appuyer sur un axiome clé : en matière de gestion, les stratégies descendantes classiques doivent être complétées, voire remplacées par des stratégies ascendantes, afin de garantir que la gestion du secteur soit axée sur la demande locale et contribue d'abord et avant tout au bien-être de la population. À cet égard, nos interlocuteurs de l'OBVLSJ expliquent :

« Nous distribuons un financement intitulé le Fonds Bleu aux acteurs de l'eau qui souhaitent réaliser des projets de sensibilisation, d'information et de concertation. Notre OBV redistribue également aux acteurs de l'eau les revenus d'Opération Bleu Vert pour la réalisation de projets en lien avec la lutte aux algues bleu-vert. L'objectif

est de ne pas défavoriser les associations de riverains qui n'ont pas de moyens financiers. Les projets sont donc issus des acteurs locaux. Par contre ils doivent participer à l'atteinte des objectifs du PDE. » (entrevues, OBVLSJ, 2014)

La PNE fait de la responsabilisation de tous les acteurs concernant leur propre gestion de la ressource et les impacts de leurs décisions l'un de ses principaux objectifs. Pourtant la responsabilisation des acteurs de la gestion de l'eau semble progresser lentement. À titre d'exemple, certains répondants soulignent que les acteurs du secteur municipal commencent à démontrer davantage de volonté, alors que ceux du secteur agricole maintiennent le *statu quo*. Il « [f]aut généralement un problème pour avancer (cyanobactéries, pénurie d'eau, etc.) » (GROBEC, 2014).

Selon le Partenariat mondial pour l'eau (2000), une mutation profonde doit s'opérer au sein des institutions pour garantir l'efficacité, l'équité et la durabilité de la gestion intégrée de l'eau. Elle doit comprendre le respect du principe de subsidiarité en vertu duquel les actions entreprises doivent l'être à un niveau le plus proche possible de la ressource. Or l'application de ce principe constitue l'un des principaux obstacles à l'achèvement de l'instauration de la GIEBV. Nos correspondants au GROBEC observent que les décisions financières (choix des projets, programmes, etc.) demeurent la plupart du temps centralisées au niveau du gouvernement provincial ou, s'il y a transfert de responsabilités, ne sont pas accompagnées du pouvoir et du soutien financier nécessaires. Plus spécifiquement, « [l]es OBV n'ont aucun pouvoir ni moyen outre l'influence. Le seul et unique mandat est de faire le PDE sans arrêt. Il n'y a pas de véritable mise en œuvre par l'OBV. Celle-ci est très limitée » (GROBEC, 2014). À ces observations, nous pouvons ajouter également le fait qu'aucune réforme législative n'est venue modifier adéquatement le droit agricole, forestier, municipal, pour qu'il soit en cohérence avec le GIEBV.

Faire en sorte que la structure administrative ne soit jamais coupée de sa base communautaire, et éviter qu'elle ne devienne une administration parallèle aux structures centralisées déjà existantes, constituent selon BURTON (2001) les principaux paramètres à respecter dans le but d'améliorer la performance du système de gestion intégrée. À ce sujet, les répondants du GROBEC mentionnent que le gouvernement semble déployer les efforts nécessaires. Toutefois, cette élimination se ferait au détriment des structures de concertation régionale, avec un retour de la gestion en silo. Pour les répondants du GROBEC, l'OBV est le principal acteur de la GIEBV. Toutefois, ce statut serait disputé par des organismes dits « cousins », telles les Tables de concertation régionale. Ce constat apparaît fortement lié au fait que les structures parallèles n'ont pas été éliminées ou intégrées (dans le sens de mises en relation) avec les nouvelles instances créées.

Enfin, divers pays ont récemment commencé à intégrer à leur législation sur l'environnement le principe de « préjudice écologique », cher aux défenseurs de la justice environnementale. L'application de ce principe permet d'entériner le droit d'obtenir réparation en cas de dommage environnemental, essentiel pour un développement socio-économique local durable. Au Québec, les participants à notre étude font observer que ce droit s'est resserré au cours des dernières années (Loi n°27, révision de la Loi sur la qualité de l'environnement, accroissement du montant des amendes et de la rapidité d'intervention, etc.) en parallèle avec l'élargissement de

la prise de conscience environnementale. Néanmoins, il existe un vide juridique en ce qui a trait aux impacts de l'exploitation des ressources souterraines (les mines en particulier). Les représentants des organismes étudiés soulèvent aussi le problème du manque d'action en amont pour circonscrire les impacts des activités ayant cours sur le fleuve Saint-Laurent, tel celui des marées en cas de déversement de pétrole. Ce qui nous ramène au fait établi en introduction, à savoir que la protection de la ressource n'est pas suffisamment intégrée au cadre institutionnel entourant la gestion du territoire et des ressources naturelles.

Sur le soutien financier

Les répondants des OBV étudiés sont unanimes sur un point : le soutien financier constitue une dimension névralgique. Cette observation n'a rien de nouveau. D'autres chercheurs avaient déjà relevé cet enjeu en mettant l'accent sur le manque de volonté politique à cet égard. Toutefois, c'est le fait que ce problème soit récurrent dans le temps, bien que connu, qui compte. Ce constat est d'autant plus marquant qu'un complément au financement public existe et que tous les organismes mentionnent en bénéficier. Il apparaît alors légitime de se demander si l'investissement fait véritablement défaut ou s'il n'est pas plutôt mal réparti, auquel cas le problème serait institutionnel plutôt que politique.

Sur le système informationnel

Nous l'avons mentionné précédemment, la circulation de l'information est un processus fondamental pour le maintien et la survie de tout système et en particulier de la GIEBV. Dans le sondage mené auprès des OBV en 2014, l'échange d'information constituait le principal motif de collaboration entre les acteurs de la gestion de l'eau. Dans le cas des organismes étudiés, bien que le réseautage entre les différents acteurs de l'eau et la communauté scientifique commence à être mis en place, il reste encore du travail à accomplir. De même pour l'accroissement des activités d'information et de sensibilisation destinées aux citoyens. Pour illustrer le rythme de progression de l'instauration de ce système, nos interlocuteurs à l'OBV-Capitale citent l'exemple d'un Portail d'information sur l'eau que souhaitait mettre en place le MDDEP en 2002, et qui était encore en cours de développement plus d'une décennie plus tard. Dans la même veine, en ce qui a trait aux mécanismes d'échanges d'information à une échelle donnée et entre les différentes échelles, on mentionne entre autres la difficulté que crée la complexité du processus d'accès à l'information publique des ministères.

Enfin, en ce qui concerne la diffusion des informations, les répondants du GROBEC soulignent deux points intéressants, à savoir le peu de moyens dont disposent les organismes et l'impact de la Loi canadienne anti-pourriel qui limite le potentiel publicitaire. Pour ce qui est de l'accès à une synthèse des connaissances pouvant être enrichies dans le temps, selon les répondants de l'OBV-Capitale, la disponibilité du PDE en ligne, programmé en html et mis à jour en continu, joue ce rôle. La généralisation d'un tel accès aux autres organismes semblerait donc pertinente.

Sur le sentiment d'appartenance

Nous l'avons vu, le sentiment d'appartenance fait aussi partie des éléments les plus difficiles à instituer. En effet, il ne suffit pas que la ressource existe. Comme le soulignent nos correspondants de l'OBV-Capitale, le lien culturel s'établit principalement grâce à l'accès à cette ressource (appropriation de la ressource et des aménagements affiliés). Selon les organismes étudiés, le développement d'une solidarité locale est favorisé par le conseil d'administration des OBV. Cela signifie donc que l'OBV stimule bien une solidarité entre les membres de son organisation, mais pas nécessairement dans le reste de la population. Bien que nécessaire, ce mécanisme s'avère alors insuffisant. En fait, il s'agirait moins ici d'instaurer une solidarité locale qu'une proximité organisationnelle entre les acteurs de la gestion de l'eau. « La proximité organisationnelle se construit sur une proximité institutionnelle reposant sur l'adhésion des acteurs à des règles d'action et, dans certaines situations, à un système commun de représentations, qui orientent les comportements collectifs » (GILLY et PERRAT, 2003, p. 4).

Sur l'application des principes de développement durable

Une prise en compte des principes du développement durable commence à se dessiner, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Pour certains répondants, la prise en compte du principe de précaution est quasi-inexistante. À cet égard, notre interlocuteur au ROBVSQ souligne que les organismes de bassin versant « gèrent » des usages et non des risques, ce qui expliquerait que ceux-ci soient très peu présents dans les discours des acteurs. De plus, on ajoute que ce n'est pas le rôle des acteurs locaux de s'occuper du développement durable. Les acteurs locaux réfléchissent davantage dans les termes d'une opposition amont/aval, les activités en aval ne devant pas nuire à la qualité et à la quantité des eaux en amont.

Sur la conciliation des intérêts

Les répondants du GROBEC mentionnent que les décisions conciliatrices sont rares. En même temps, rares seraient les médiateurs nommés pour assurer cette conciliation. Nos correspondants à l'OBVLSJ citent l'exemple de la gestion du niveau du lac St-Jean par Rio Tinto Alcan (RTA), qui soulève beaucoup de mécontentement chez les riverains. « RTA a organisé des consultations citoyennes. Quel en sera l'impact sur la gestion du niveau du lac? Un BAPE est prévu pour le renouvellement du décret entre RTA et le gouvernement » (entrevues, OBVSLJ, 2014). Dans son étude portant sur les conflits sociaux dans la protection de l'environnement au sein du Comité de bassin versant de Chaudière-Appalaches, Vachon montre que

[...] malgré le peu de considération que certains acteurs du bassin peuvent entretenir envers l'environnement, ils sont néanmoins portés à participer à l'institution de gestion de l'eau dans la mesure où celle-ci leur permet d'entretenir des relations de négociation avec des acteurs qui contrôlent l'accès à des ressources sociales (reconnaissance, argent, etc.) dont ils ont besoin selon leurs intérêts propres (VACHON, 2004, p. i).

En résumé, alors que le rapport entre le nombre de paramètres institutionnels déterminés dans la PNE pour assurer l'encadrement de la GIEBV et leur degré de mise en œuvre est positif dans l'ensemble pour tous les organismes – à l'exception de l'OBV-Capitale pour ce qui concerne le soutien financier et les structures socio-institutionnelles –, l'adéquation entre les objectifs visés et les situations vécues sur le terrain a été jugée en moyenne plutôt faible. Pour contrer cette faiblesse, aucune propriété émergente, voire aucun emprunt à d'autres modèles de GIEBV hors Québec n'a été identifié. Un seul trait particulier ressort, à savoir la persistance de la collaboration informelle, antérieure à 2002, entre les organismes locaux de protection de la ressource, du moins dans le cas du territoire se trouvant sous la gouverne de l'OBVBM.

L'analyse des différences entre les organismes nous a permis d'observer une association relativement forte (3 organismes sur 4) entre l'année de création de l'organisme et le degré de mise en œuvre des institutions, sauf en ce qui concerne le GROBEC. Le GROBEC partage pourtant plusieurs caractéristiques avec les autres organismes : à l'instar de l'OBV-Capitale, il a été considéré comme bassin d'intervention prioritaire en 2002, et l'utilisation de son territoire est dans des proportions similaires à celle de l'OBVBM. La différence observée semble donc pouvoir s'expliquer en partie par sa structure territoriale, la zone qu'il couvre comprenant le nombre le plus élevé de municipalités (45 contre 38, 29 et 11) parmi les cas étudiés, et la quantité ainsi que la diversité des problèmes rencontrés étant plus grandes que pour les autres organismes. Par conséquent, le type d'enjeu (contexte local) ainsi que le risque énoncé plus tôt de superposition de la gouvernance locale à la gouvernance multiscalaire pourraient constituer les principaux obstacles à la mise en œuvre de la GIEBV.

*

* *

« La mise en œuvre d'une politique réfère à ce qui se développe entre l'intention d'agir (ou de cesser d'agir) de la part d'un gouvernement et les impacts observables dans le monde de l'action. [...] Dans l'analyse des processus de mise en œuvre, on étudie la manière dont se transposent les orientations prises par une instance gouvernementale en termes de structure organisationnelle, de processus et d'outils afin de concrétiser ces orientations. » (GARON et DUFOUR, 2010, p. 610)

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les difficultés de mise en œuvre d'une politique, notamment : (i) l'incompatibilité de l'objectif central avec les finalités organisationnelles internes; (ii) la préférence de certains acteurs pour d'autres objectifs; (iii) le fait qu'un certain nombre de participants ont d'autres projets auxquels ils consacrent du temps et de l'attention; (iv) des différences entre acteurs quant à l'urgence accordée au programme; (v) des divergences au sujet de l'identité des leaders du programme; (vi) des différences d'intensité dans l'investissement de ces leaders dans le programme; enfin, (vii) des contraintes juridiques et procédurales. Les facteurs v et vii apparaissent structurants au Québec. D'abord, le statut ambigu attribué aux organismes de bassin versant, qui oscille entre celui d'acteur et celui d'outil de gestion. Cette équivoque influence très fortement la mise en œuvre et

l'efficacité du système de gestion intégrée, dans la mesure où certaines responsabilités tombent dans un vide institutionnel, faute d'être formellement structurées. À cette identité organisationnelle complexe s'ajoute une faible identification territoriale. D'un côté, on retrouve une organisation contrainte institutionnellement; de l'autre, une unité de gestion à laquelle aucune institution ne semble correspondre directement. Le manque de poids juridique donné à la GIEBV, et ce, en dépit de la Loi n° 27, apparaît donc déterminant. Comme le soulignent nos répondants du GROBEC, « [u]ne politique reste une politique. Il faut une volonté voire une obligation de mise en œuvre. Ex : la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la bande riveraine sont toujours déficientes même après 30 ans d'existence » (GROBEC, 2014).

La reconfiguration territoriale est un enjeu social et politique majeur, mais c'est aussi parfois une nécessité fonctionnelle. Beaucoup de politiques concrètes ne pourraient être élaborées, mises en œuvre et avoir des résultats que si elles sont conçues, décidées et réalisées à l'échelle de territoires plus vastes, tels que les grandes agglomérations, et non plus à celle de petites collectivités locales (ASCHER 1998, p. 57). Toutefois, il semble *a priori* difficile de trancher en faveur du bassin versant ou des zones de gestion intégrée. En effet, le sondage de 2014 montre que les acteurs ont associé autant d'avantages au bassin versant qu'à la ZGIRE. Ils ont toutefois associé un peu plus d'inconvénients à cette dernière : accroissement des coûts et insuffisance des ressources, multiplication des partenaires et difficultés de concertation, couverture incomplète (Nord québécois), incohérence du découpage, manque de clarté concernant le rôle des OBV, et perte du sentiment d'appartenance au territoire à gérer. Pour notre interlocuteur au ROBQV, il importerait, afin d'améliorer la mobilisation des acteurs, de comprendre à quelles unités territoriales – par exemple les zones d'usage – les gens se rattachent naturellement. Le bassin versant devrait servir de repère pour la gestion et non devenir l'unité réelle d'administration.

En conclusion, ce travail comporte certes quelques limites, ayant trait au faible nombre de cas étudiés et à la difficulté de dégager une tendance générale qui pourrait s'appliquer à l'ensemble des bassins versants. Cependant, l'exercice a permis, à notre avis, de faire ressortir clairement des variations intra- et inter-dimensionnelles, voire organisationnelles, et de ce fait, d'élaborer des pistes de réflexion quant aux liens entre les éléments manquants pour assurer une mise en œuvre intégrale de la GIEBV qui respecte la volonté politique et sociale de départ. Nous espérons que ces propositions pourront être validées par d'autres chercheurs dans le domaine de la gestion de l'eau, mais également dans d'autres secteurs employant le modèle de gestion intégrée, qu'il s'agisse de sous-secteurs de l'environnement (par exemple, la gestion intégrée des déchets urbains ou des ressources forestières), ou encore d'autres domaines de l'administration publique, tel celui de la santé.

Nancy Emond

Département de sociologie,
Université Laval.
nancy.emond@ihqeds.ulaval.ca

BIBLIOGRAPHIE

AFFELTRANGER, Bastien et Frédéric LASSERRE

- 2003 « La gestion par bassin versant : du principe écologique à la contrainte politique – le cas du Mékong », *Vertigo*, 4,3, en ligne : <http://vertigo.revues.org/3715>.

AKOUN, André et Pierre ANSART

- 1999 « Institution », dans : AKOUN, André et Pierre ANSART, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil, Le Robert, p. 286-287.

ASCHER, François

- 1998 *La République contre la ville. Essai sur l'avenir de la France urbaine*, Paris, Éditions de l'Aube.

BARDE, Julien

- 2005 *Mutualisation de données et de connaissances pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Application au projet SYSCOLAG*, Thèse de doctorat, Université Montpellier II, École doctorale Information, Structures, Systèmes.

BENZ, Arthur

- 2007 « Accountable Multilevel Governance by the Open Method of Coordination? », *European Law Journal*, 13, 4 : 505-522.

BLOT, Frédérique et Johan MILIAN

- 2004 « "Ressources", un concept pour l'étude de relations éco-socio-systémiques », *Montagnes méditerranéennes*, 20 : 69-73.

BRUN, Alexandre

- 2006 « Les objectifs, principes et éléments de débat », dans : Alexandre BRUN et Frédéric LASSERRE (dir.), *Politiques de l'eau. Grands principes et réalités locales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-14.
- 2009 « L'approche par bassin versant : le cas du Québec », *Options politiques*, 5,7 : 36-42.

BURTON, Jean

- 2001 *La gestion intégrée des ressources en eau par bassin. Manuel de formation*, Québec, Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie.

CHAUVETTE, Lisanne

- 2009 *Diagnostic du bassin versant de la rivière Bécancour*, Plessisville, Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour.

D'AUTEUIL, Chantal

- 2011 *Le diagnostic du bassin versant de la baie Missisquoi. Document 4. Plan directeur de l'eau*. Bedford, Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi, en ligne : http://www.obvbm.org/public/documents/pde/diagnostic/diagnostic_29_03_2011.pdf, (consulté en juin 2015).

DUBOIS, Maïtée *et al.*

- 2011 *Le portrait du bassin versant de la baie Missisquoi. Document 3. Plan directeur de l'eau*, Bedford, Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi, en ligne : http://www.obvbm.org/public/documents/pde/portrait/portrait_29_03_2011.pdf, (consulté en juin 2015).

Envir-action

- 2005 *Portrait du bassin versant de la rivière Bécancour*, Plessisville, GROBEC, en ligne : http://www.grobec.org/pdf/projets/grobec_portrait_bassin_versant_riv_becancour_2008.pdf, (consulté en juin 2015).

Environnement Nouvelle-Écosse

- 2010 *De l'eau pour la vie. Stratégie de gestion des ressources en eau de la Nouvelle-Écosse*, Halifax, Service de l'eau et des eaux usées.

Environnement Québec

- 2004 *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec : cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires. Suivi de la politique de l'eau et bassin versant*, en ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/cadre-reference-giebv.pdf>, (consulté en juin 2015).

FORMIGA JOHNSSON, Rosa Maria

- 2001 « La nouvelle politique de l'eau au Brésil : forces et enjeux d'une transformation vers une gestion intégrée », *Tiers-monde*, 42, 166 : 403-425.

FREYMOND, Nicolas

- 2003 *La question des institutions dans la science politique contemporaine : L'exemple du néo-institutionnalisme*, Travaux de science politique, Nouvelle série,

GARON, Francis et Pascale DUFOUR

- 2010 « Comprendre la mise en œuvre différenciée d'une politique publique : Le cas d'une politique de gouvernance au Québec », *Revue canadienne de science politique*, 43, 3 : 607-631.

GIDDENS, Anthony

- 1987 *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF.

GILLY, Jean-Pierre et Jacques PERRAT

- 2003 « La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale », *Cahiers du GRES*, 5 : 1-15.

Global Water Partnership (GWP) et Regroupement International des Organismes de Bassin (RIOB)

- 2009 *Manuel de gestion intégrée des ressources en eau par bassin*, GWP, RIOB.

Gouvernement du Québec

- 2009 *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, en ligne : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_6_2/C6_2.html, (consulté en juin 2015).
- 2002 *Politique nationale de l'eau : l'eau, la vie, l'avenir*, en ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf>, (consulté en juin 2015).

Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)

- 2014 *Historique*, en ligne : <http://www.grobec.org/historique.php>, (consulté en juin 2015).

HALL, P. A. et R. C. R. TAYLOR

- 1996 « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 47 : 469-496.

Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE)

2010 *Manuel technique de gestion intégrée des ressources en eau*, Burkina Faso, 2iE.

LAURENT, François et Emmanuelle HELLIER

2011 *La gestion intégrée*. Université du Maine, Université Rennes 2, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Université virtuelle Environnement & Développement durable.

LELOUP, Fabienne, MOYART, Laurence et Bernard PECQUEUR

2005 « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? », *Géographie, Économie, Société*, 7 : 321-331.

LOZACHEUR, Olivier

2004 « Le concept de 'gestion intégrée des zones côtières' : le point de vue du juriste », *Océanis*, 30,1 : 51-70.

LUZI, Samuel

2006 « Les bassins hydrographiques internationaux : conflits et gestion des ressources hydriques », *Les Cahiers de la sécurité*, 63, 4 : 35-59.

MALAMOUD, Anne *et al.*

2014 *Plan directeur de l'eau. Bassin versant du Lac Saint-Jean. Partie 2 : L'analyse de bassin*, Normandin, Organisme de bassin versant du Lac Saint-Jean, en ligne : http://www.obvlacstjean.org/files/_user/bloc_document/pde_-_obvlsj_-_partie_2_-_lanalyse_de_bassin_final2_a_pp_1-102.pdf, (consulté en juin 2015).

MARCH, J.G. and J. P. OLSEN

1989 *Rediscovering Institutions: The Organizational Basis of Politics*, New-York, Free Press & MacMillan.

MÉRAL, Philippe, Christian CASTELLANET et Renaud LAPEYRE (dir.)

2008 *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*, Paris, Karthala.

MERMET, Laurent et Sébastien TREYER

2001 « Quelle unité territoriale pour la gestion durable de la ressource-eau? », *Annales des mines*, 22 : 67-80.

MILOT, Nicolas

2009 *La mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau du Québec: La prise en compte des dynamiques sociales locales dans la gestion par bassin versant*, Thèse de doctorat, Montréal, Faculté des sciences de l'environnement, UQAM.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

2010 *Déploiement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'ensemble du Québec méridional*, Québec, Gouvernement du Québec.

2007 *Bilan synthèse sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau 2003-2007*, Québec, Gouvernement du Québec.

MOREL, Valérie, Aude KORFER et Philippe DEBOUDT

2008 « Réseaux et gestion intégrée des zones côtières : un regard de géographes », *Vertigo*, 8,1, en ligne : <http://vertigo.revues.org/1922>, consulté en juin 2015).

NEWIG, Jens and Oliver FRITSCH

2009 « Environmental Governance: Participatory, Multi-Level - and Effective? », *Environmental Policy and Governance*, 19 : 197-214.

Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM)

- 2011 *L'OBV de la baie Missisquoi en bref*, en ligne : <http://www.obvbm.org/apropos/>, (consulté en juin 2015).

Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV-Capitale)

- 2014a *OBV de la Capitale. Origine*, en ligne : <http://www.obvcapitale.org/a-propos/>, (consulté en juin 2015).
- 2014b *1.2. Organisation territoriale. Plan directeur de l'eau*, en ligne : <http://www.obvcapitale.org/plans-directeurs-de-leau-2/2e-generation/introduction2e/section-1-caracteristiques-humaines-du-territoire/organisation-territoriale>, (consulté en juin 2015).
- 2014c *1.3. Population. Plan directeur de l'eau*, en ligne : <http://www.obvcapitale.org/plans-directeurs-de-leau-2/2e-generation/introduction2e/section-1-caracteristiques-humaines-du-territoire/population>, (consulté en juin 2015).

PAQUET, Gilles

- 1996 « La grisaille institutionnelle », dans : S. COULOMBE et G. PAQUET, *La réinvention des institutions et le rôle de l'État*, ASDEQ, Montréal, p. 393-421.

Partenariat mondial pour l'eau (GWP)

- 2000 *La gestion intégrée des ressources en eau*, Suède, Comité technique consultatif.

PRÉVIL, Carlo, Benoît ST-ONGE et Jean-Philippe WAAUB

- 2004 « Aide au processus décisionnel pour la gestion par bassin versant au Québec : étude de cas et principaux enjeux », *Cahiers de géographie du Québec*, 48, 134 : 209-238.

REY-VALETTE, Hélène et Martine ANTONA

- 2009 « Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises », *Vertigo*, 9,1., en ligne : <http://vertigo.revues.org/8455>, consulté en juin 2015).

REY-VALETTE, Hélène et Sébastien ROUSSEL

- 2006 « L'évaluation des dimensions territoriale et institutionnelle du développement durable : Le cas des politiques de gestion intégrée des zones côtières », *Développement durable & territoires*, 8., en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/3311>, (consulté en juin 2015).

REYNARD, Emmanuel

- 2000 « Cadre institutionnel et gestion des ressources en eau dans les Alpes : deux études de cas dans des stations touristiques de valaisannes », *Swiss Political Science Review*, 6,1 : 53-85.

SCOTT, W. Richard

- 1995 *Institutions and Organizations*, Thousand Oakes, SAGE.

SCOULLOS, M. et al.

- 2002 *Gestion intégrée des ressources en eau en Méditerranée*, Athènes, Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, Bureau d'information Méditerranéen pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable.

THOMAS, Craig W.

- 1999 « Linking Public Agencies With Community-Based Watershed Organizations: Lessons From California », *Policy Studies Journal*, 27, 3 : 544-564.

VACHON, Martin

- 2004 *Les conflits sociaux dans la protection de l'environnement. L'exemple d'un comité de bassin versant dans la région Chaudière-Appalaches*, Thèse de doctorat, Québec, Département de sociologie, Université Laval.

WEBLER, Thomas and Seth TULER

- 1999 « Integrating Technical Analysis With Deliberation in Regional Watershed Management Planning: Applying the National Research Council Approach », *Policy Studies Journal*, 27, 3 : 530-543.

WOOLLEY, John T. and Michael Vincent MCGINNIS

- 1999 « The Politics of Watershed Policymaking », *Policy Studies Journal*, 27, 3 : 578-594.



PROTECTION PRIVÉE DE LA BIODIVERSITÉ ET FISCALISATION DU MARCHÉ DE LA *WILDERNESS* : UNE HISTOIRE DE LA CONSERVATION VOLONTAIRE AU QUÉBEC (1980-2014)

Olivier CRAIG-DUPONT et Gérald DOMON

Depuis la fin des années 1980, la province de Québec est le théâtre d'une véritable prolifération de statuts de protection écologique sur terres privées. Réserves naturelles en milieu privé, dons écologiques, servitudes de conservation et « fiducies foncières » se multiplient maintenant dans certaines régions du Québec méridional. Vu la nature privée des transactions foncières qui composent ce mouvement, ce dernier demeure largement méconnu. Il a pourtant eu un impact substantiel sur le façonnement de certaines politiques contemporaines concernant la conservation du patrimoine naturel au Québec. À travers une recherche détaillée de fonds d'archives ministériels et une série d'entrevues avec des acteurs clefs, cet article retrace la genèse de ce mouvement de conservation volontaire au Québec. Il souligne comment les États canadien et québécois, de même que certaines corporations à but non lucratif, ont facilité la mise en place d'un réseau d'aires protégées privées largement financées par le trésor public, par l'entremise d'avantages fiscaux. La reconstruction de cette institutionnalisation de la conservation volontaire au Québec révèle comment l'État fut un agent actif dans la décentralisation, la privatisation et la fiscalisation progressive de la conservation du patrimoine écologique au Québec.

Mots-clés : aires protégées privées, politiques environnementales du Québec, fiscalité municipale, financement et programmes de conservation de la biodiversité, écologie politique

Il est un sujet peu connu du grand public au Québec, mais qui demande à être observé avec une plus grande attention¹. Des initiatives privées de conservation de la nature, soutenues fiscalement par l'État et aux régimes d'usage laissés souvent à la discrétion des particuliers ou d'organismes à but non lucratif (OBNL), parsèment de plus en plus le paysage québécois. Réserves naturelles en milieu privé, servitudes de conservation ou dons de terres écosensibles sont à ce point en vogue qu'on en décompte aujourd'hui plus de 300, réparties sur quelque 271 kilomètres carrés de terres protégées privées (Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte aux changements climatiques, 2015). Si ces initiatives de conservation volontaire peuvent contribuer à la protection de la biodiversité et permettre de juguler les pressions du développement sur certaines portions restreintes du territoire, leurs effets sur les dynamiques socio-économiques locales, notamment en matière de fiscalité municipale, de spéculation foncière ou d'embourgeoisement demeurent, quant à eux, peu connus (PIDOT, 2005 et 2011).

De fait, les mesures de conservation volontaire font l'objet d'une littérature scientifique encore peu abondante, notamment au Québec. Leur relative nouveauté dans la province explique peut-être cet état de fait. La plus grande part des écrits sur l'intendance écologique au Québec se compose soit de monographies à l'usage des propriétaires fonciers (LONGTIN, 1996; MOREAU, 1995), soit de littérature grise faisant la synthèse des outils disponibles au Canada (GIRARD, 2000; BARLA, 1999), soit encore d'articles de vulgarisation scientifique concernant certains organismes d'intendance écologique, comme Conservation de la nature ou le Corridor appalachien (GRATTON, 2012). À ce jour, une seule étude scientifique semble avoir été produite sur le sujet, celle de GERBER (2012), qui analyse les activités de conservation de certains OBNL de conservation volontaire dans les Cantons-de-l'Est et rend compte de leur relative implication dans les enjeux municipaux d'aménagement et d'urbanisme.

Pourtant, plusieurs analyses aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Canada anglais soulèvent des enjeux importants en regard de la mise en place de mesures de conservation privée soutenues par l'État, notamment quant à leur efficacité en matière de conservation de la biodiversité et à leurs impacts potentiels sur les dynamiques socio-économiques régionales. Bien que ces enjeux soient tous observables – à des degrés divers – dans l'histoire de la conservation volontaire au Québec, les dynamiques sociales et politiques qui ont aiguillé l'essor de ce mouvement d'intendance écologique depuis ses débuts dans la province, à la fin

1. Les auteurs aimeraient remercier les deux évaluateurs anonymes dont les commentaires ont aidé à resserrer le texte autour de certains des enjeux clefs de la conservation volontaire au Québec. Cette recherche bénéficie de l'appui du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier et subventions Savoir). Enfin, le premier auteur aimerait remercier tout particulièrement les informateurs interviewés lors de ses travaux sur le terrain et souligner l'aide reçue de la part de certains agents gouvernementaux, notamment Mme Marcelle Ruest et M. Steeve Morasse du MDDELCC, lesquels nous ont permis d'avoir accès aux différentes archives qui nourrissent le présent texte. Qu'ils en soient ici remerciés de nouveau chaleureusement.

des années 1980, demeurent peu connues. Qu'est-ce que la conservation volontaire au Québec? Où se concentre-t-elle et pourquoi? Quelles sont les motivations des acteurs qui procèdent ainsi à la mise en réserve de certaines parties de leurs propriétés, au risque parfois d'accuser des pertes de valeur foncière? Comment les gouvernements, tant canadien que québécois, ont-ils répondu à ces initiatives de conservation privée? Comment ont-ils structuré, notamment, les différents programmes de crédits fiscaux et les politiques qui soutiennent la conservation volontaire au Québec? Au final, que révèle l'histoire politique de la conservation volontaire au Québec sur la transformation des prérogatives étatiques en matière de gestion des ressources naturelles et du bien commun environnemental? Telles sont les questions que soulève la conservation volontaire sur terres privées.

Revue de littérature

La littérature scientifique nord-américaine au sujet de l'intendance écologique ouvre des pistes d'analyse pour répondre à ces questions. Aussi, il paraît utile de s'y pencher afin de bien positionner l'approche que nous retiendrons pour étudier le cas québécois. De fait, cinq grands thèmes ressortent de l'examen de cette littérature. Un premier corpus d'analyses est composé d'études sur les motivations des acteurs à procéder à l'établissement d'aires protégées privées sur leurs propriétés. Ces études montrent comment ces acteurs, provenant majoritairement de classes relativement aisées (BRAY, 2010; EISING, 2003), estiment nécessaire de protéger la qualité environnementale et paysagère de leurs avoirs fonciers des menaces liées au développement industriel ou immobilier (RICHARDS et BARDATI, 2005; FARMER, CHANCELLOR et FISCHER, 2011). Certaines de ces études soulignent spécialement comment le désir de ces acteurs de la conservation volontaire de protéger la biodiversité sur leur terrain est étayé par des conceptions souvent hautement morales de la conservation. La grande faune et les espèces charismatiques (RAYMOND et OLIVE, 2008), ou la jouissance des paysages ouverts (BRENNER *et al.*, 2013; CROSS *et al.*, 2011; MILLER *et al.*, 2010) sont de ces éléments – avec les crédits d'impôt (BRAIN, HOSTETLER et IRANI, 2014; EAGLE, 2011) – qui stimulent en premier lieu les propriétaires fonciers à renoncer à certains droits d'usage sur leur terrain.

Un deuxième axe traite de la gestion interne des OBNL et de leurs défis organisationnels, notamment ceux concernant les liens – parfois conflictuels – qu'ils peuvent tisser avec les différents paliers gouvernementaux (NEUGARTEN, WOLF et STEDMAN, 2012; PARKER et THURMAN, 2011; SERKIN, 2009). Un premier sous-thème important de ce champ est représenté par des études juridiques portant sur les dispositions légales des divers outils d'intendance, concernant notamment les éventuelles clauses de perpétuité accompagnant certaines servitudes de conservation (*conservation easements*) (JAY, 2013 et 2012; SCHWING, 2013). Toujours dans une perspective juridique, la gestion des intrus et le suivi des interdictions d'usage constituent un second sous-thème important de cet axe (LIEBERKNECHT, 2009; RISSMAN *et al.*, 2013; RISSMAN et VAN BUTSIC, 2011). Enfin, « l'entrepreneuriat écologique », concept en fonction duquel les OBNL de conservation privée, tels Conservation de la nature ou Canards illimités inc., sont vus comme des agents actifs du marché du foncier, forme un troisième sous-thème privilégié dans cet axe

de recherche sur la structure interne du mouvement de conservation volontaire, tant aux États-Unis (ARMSWORTH et SANCHIRICO, 2008; KIMMEL et HULL, 2012), qu'au Canada anglais (GERBER, 2012; HANSON et FILAX, 2009).

Le troisième grand axe de la recherche sur les initiatives de conservation volontaire est constitué d'études économétriques évaluant l'impact de ces mesures sur les valeurs foncières de terres faisant l'objet de conservation privée. Comme les mesures de conservation volontaire sont souvent accompagnées de restrictions d'usage importantes, et ce, souvent à perpétuité, leur impact à long terme sur l'évaluation foncière des terres sous réserve est discuté dans la littérature. De manière générale, ces études indiquent que si, à court terme, soit lors du retrait de ces terrains des régimes d'usages agroforestiers traditionnels, une certaine baisse de valeur foncière peut être observée, à moyen et à long terme les propriétaires de terrains protégés grevés de servitudes de conservation semblent pouvoir tirer profit de la valeur ajoutée que ces mesures confèrent à leur propriété sur le marché (ANDERSON et WEINHOLD, 2008; KING et ANDERSON, 2004; LAWLEY et TOWE, 2014; PHILLIPS, 2000). En ce sens, des études en droit foncier proposent certaines réformes des programmes gouvernementaux de retours fiscaux pour favoriser la volonté de vendre (*willingness to sell*) des propriétaires fonciers (DEAL, 2013; LEVERT, STEVENS et KITTREDGE, 2009), ou pour la mieux connaître (BROWN *et al.*, 2011).

Le quatrième axe d'importance est représenté par des études relatives à la géographie des réseaux d'aires protégées privées et à leur efficacité à protéger la biodiversité. Comme ces réseaux se constituent souvent d'initiatives établies au cas par cas, selon la volonté des propriétaires fonciers, la connectivité entre ces parcelles protégées privées est un enjeu majeur, notamment en regard des besoins de la grande faune en matière de corridors écologiques (CRONAN *et al.*, 2010; GRATTON, 2003; WHITELAW et EAGLES, 2007). D'autres études montrent comment la constitution de poches de biodiversité remarquable peut encourager le choix d'établir des réserves privées (POCEWICZ *et al.*, 2011), mais aussi comment les valeurs foncières tendent à influencer la géographie des réseaux d'aires protégées privées aux États-Unis (FISHBURN *et al.*, 2013). Ainsi, il est admis que l'efficacité des aires protégées privées à conserver la biodiversité dans les zones prioritaires établies par l'État demande à être mieux démontrée (PIDOT, 2005 et 2011). Le suivi des régimes de protection établis dans ces réserves privées (ALEXANDER et HESS, 2011), de même que la production de données scientifiques sur les dimensions écosystémiques concernées (RISSMAN et MERENLENDER, 2008) et la publication de ces données (MORRIS et RISSMAN, 2009), sont, en ce sens, des défis toujours pressants.

Enfin, le cinquième et dernier thème qui ressort d'un examen de la littérature sur le sujet est celui dans lequel nous ancrerons notre propre analyse du cas québécois. Alors que les grands thèmes décrits ci-dessus font l'objet d'études s'intéressant, somme toute, au fonctionnement interne des initiatives de conservation volontaire, d'autres études s'attachent à analyser les fondements sociopolitiques de ces partenariats public-privé que sont les réserves naturelles privées avec crédits fiscaux, et les enjeux qu'elles représentent en matière d'équité et d'accessibilité aux ressources naturelles ou paysagères. Se réclamant souvent de l'écologie politique (HANNA, CLARK et SLOCOMBE, 2007; WALKER et FORTMANN, 2003) et de ses

analyses portant sur les « environnements néolibéraux » (BRENNER et THEODORE, 2009; HEYNEN *et al.*, 2007; MCCARTHY et PRUDHAM, 2004), plusieurs études interrogent par exemple le caractère véritablement « privé » des initiatives de conservation volontaire soutenues fiscalement par l'État et donc financées, indirectement, par les fonds publics tirés des régimes de taxation (MERENLENDER *et al.*, 2004; RAYMOND et FAIRFAX, 2002). En regard de la tendance récente des États à décentraliser leurs prérogatives en matière de conservation écologique vers le privé, ces études voient dans ce mouvement de la conservation privée un signe supplémentaire de l'effritement de la présence de l'État dans les affaires publiques (*roll-out form of neoliberalism*; HODGE et ADAMS, 2012; MCCARTHY, 2005). Ce désengagement de l'État pourrait faire en sorte que la géographie de la conservation volontaire suive davantage les fluctuations d'un « marché de la conservation » composé d'éléments fonciers pouvant faire l'objet d'une spéculation basée moins sur la valeur intrinsèque de la biodiversité que sur la marchandisation de certains agréments du territoire, paysagers notamment (DARLING, 2005; MORRIS, 2008). Ces liens entre géographie de la conservation volontaire, décentralisation étatique et marché des attraits paysagers ouvrent la porte à des analyses de classe (LOBAO, HOOKS et TICKAMYER, 2012; URRY, 1995), au terme desquelles on verrait que l'accessibilité des éléments protégés privément est réservée à une classe sociodémographique précise, à savoir celle pour laquelle il est fiscalement avantageux de procéder à la conservation d'avois fonciers (LOGAN et WEKERLE, 2008; SANDBERG et WEKERLE, 2010). Au final, c'est de l'équité d'un tel régime de conservation privée (BRIGHTON, 2009; SHANAHAN *et al.*, 2014) – lequel tend à coûter cher à l'État (FAIRFAX, 2005) – qu'il est question dans cette sous-branche de la littérature scientifique sur les aires protégées privées.

Comme le montre cette revue de littérature, la conservation volontaire, tant au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord, est sujette à débat. Vu l'engouement actuel, au Québec, pour ces outils de protection foncière soutenus fiscalement par l'État que sont les dons de servitudes et de pleines propriétés jugées « écosensibles » par le Programme des dons écologiques d'Environnement Canada (Environnement Canada, 2015), ou les réserves naturelles en milieu privé pilotées par le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte aux Changements climatiques (MEDDLCC, ci-après, « Ministère de l'Environnement »; MEDDLCC, 2015), il importe de mieux comprendre les trajectoires de ce phénomène à la lumière des défis soulevés par la littérature. Visant à jeter les bases d'une telle compréhension et s'inscrivant dans un programme de recherches doctorales, le présent article se propose d'analyser l'histoire sociale et politique du mouvement de la conservation volontaire au Québec.

Sources

Cette reconstitution d'une histoire politique de la conservation volontaire au Québec repose sur deux types de matériaux. Premièrement, des données d'archives de la Fondation de la faune, d'Environnement Canada et du Ministère de l'Environnement documentent notre historique des programmes gouvernementaux de soutien à l'intendance écologique. Ces données, tirées d'archives institutionnelles, sont utiles pour documenter la structuration du soutien gouvernemental aux initiatives d'intendance. Elles sont toutefois pauvres en témoignages sur les motivations

des acteurs qui vendent ou cèdent à des OBNL une partie de leurs propriétés foncières sous forme de servitudes, de dons écologiques ou de réserves naturelles. Pour rendre compte de ces dimensions à caractère ethnographique, nous avons donc aussi procédé à une série d'entrevues avec des acteurs de la conservation volontaire, et ce, selon l'approche en histoire orale des récits de vie (DESCAMPS, 2006; SCHNAPPER, 1999; WEBER, 2009). Nous avons construit notre échantillon avec des membres fondateurs des premières fiducies foncières dans les années 1980, des membres de bureaux actuels d'OBNL de conservation volontaire, des agents gouvernementaux actifs lors de l'élaboration des premiers programmes de soutien dans les années 1990, et des donateurs de terres ou de servitudes. Nous avons ainsi procédé à 27 entretiens, que nous avons traités selon une approche thématique en extrayant tous les passages de ces histoires orales qui nourrissent la périodisation de notre analyse historique (PAILLÉ, 1996; RILEY et HARVEY, 2007).

Ce matériel nous permet d'identifier quatre grandes périodes dans l'histoire de la conservation volontaire au Québec, lesquelles structurent la trame du présent article : 1) Les débuts populaires de l'intendance écologique au Québec; 2) Les premiers programmes gouvernementaux d'aide à l'acquisition; 3) Les grands projets de réformes législatives des OBNL; et 4) Le projet de loi n° 149 sur les Réserves naturelles en milieu privé. Cette trame nous permettra de voir comment la conservation volontaire au Québec est passée, au fil de son histoire, d'une conservation gouvernementale active de la ressource faunique vue comme bien public sur terres privées à une conservation de lots fonciers privés où il est fiscalement avantageux d'établir des milieux de conservation. Pour comprendre les moteurs de cette « grande transformation » (BAKKER, 2007; HEYENEN *et al.*, 2007; POLANYI, 2009), nous devons toutefois retourner à sa genèse dans le canton de Potton en 1987.

LES DÉBUTS POPULAIRES DE L'INTENDANCE ÉCOLOGIQUE AU QUÉBEC

Mis à part des acquisitions faites par des sociétés scientifiques bien établies, telle la Société Provancher en 1929 et en 1939, la conservation volontaire au Québec débute réellement dans le sud de la province, notamment dans la région touristique des Cantons-de-l'Est. Située à quelque 75 kilomètres au sud de Montréal, cette région traditionnellement agroforestière comporte quelques pôles industriels parfois séculaires, comme c'est le cas pour Sherbrooke, « ville électrique » dès la fin du 19^e siècle (KESTEMAN, 1988). Outre ces activités industrielles qui marquent le territoire et stimulent la création de ses chefs-lieux, la région des Cantons-de-l'Est est aussi connue comme une région agricole et forestière spécialisée notamment dans l'exploitation laitière et la production de papiers (GENDRON, 1999). Aussi, les paysages de cette région sont particulièrement marqués par les pratiques culturelles extensives de l'exploitation laitière, avec de grandes parcelles ouvertes aux graminées et au fourrage. Cette ouverture des paysages fera d'ailleurs la popularité de cette région pour la villégiature, son caractère « champêtre » agissant comme pôle attractif pour des vagues de contre-exode rural dès les années 1970 (BRUNET, 1980; POLÈSE, 2009).

Une région en déprise

Cependant, au cours de ces mêmes années 1970, les Cantons-de-l'Est, comme bien d'autres régions du Québec, subissent de plein fouet le contrecoup de la crise de la production laitière et de la délocalisation industrielle des productions textiles vers l'Asie (DOMON, RUIZ et ROY, 2011; KESTEMAN, 1998). Dans ce contexte, la mise en place, dans la foulée de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1979, des grandes affectations du territoire par les plans d'urbanisme aura pour effet de dédier de grandes sections du territoire au développement touristique et industriel, et ce, aux fins de revitalisation économique (ROUSSEAU, 2011). Les municipalités locales donnent alors leur aval à de grands projets de développement immobilier afin de favoriser soit l'industrie forestière, toujours active dans certains secteurs du piémont des Appalaches, soit l'industrie touristique.

C'est autour de ces projets de développement que prendront forme les premières initiatives de conservation volontaire. La fiducie du mont Pinacle, la deuxième à être créée dans les Cantons après celle de la vallée Ruiter en 1987, prendra notamment forme autour d'un vaste projet de centre de ski sur le mont (Association pour la conservation du mont Pinacle, 1988). Le conseil des ministres à l'Assemblée nationale du Québec avait en effet donné à la municipalité de Frelighsburg l'autorisation de dézoner de larges pans du territoire agricole aux fins de développement touristique (NOËL, 1991). Cette activité stimulera certains acteurs locaux à prendre position pour en freiner le déploiement. L'une des premières donatrices de lots fonciers au profit d'un OBNL de conservation volontaire de la région se rappelle par exemple qu'à la fin des années 1980, dans le canton de Potton,

[traduction] Nous roulions sur les petites routes et sur les flancs de collines et, soudainement, nous sommes tombés sur des coupes à blanc et de grosses maisons en construction et nous étions choqués! Je me suis alors dit que je devais acheter des terres sur lesquelles personne ne pourrait construire.

Cette confiance résume bien l'impulsion première du mouvement de conservation volontaire dans les Cantons-de-l'Est. Les premières initiatives de ce genre dans la région se forment en effet principalement autour de menaces que perçoivent des résidents quant au développement de la villégiature, du tourisme et de l'exploitation. Les membres fondateurs des trois premiers OBNL de conservation volontaire au Québec rencontrés, soit ceux de la Fiducie foncière de la vallée Ruiter, de la Fondation des terres du Lac-Brome et de la Fiducie foncière du mont Pinacle soulignent tous comment des projets de développement immobilier ou touristique à proximité de leurs terres venaient, selon eux, menacer l'intégrité des écosystèmes ou des paysages. L'un d'entre eux, évoquant un projet immobilier à proximité du marais Quilliam, dans le bassin versant du Lac-Brome, témoigne :

[traduction] Nous avions un maire qui voulait tout développer... [II] se foutait pas mal de la conservation. Remblayer... [II] voulait faire une petite Venise, avec des canaux... C'était ce projet, entrepris par des développeurs, qui nous a vraiment donné un élan avec la population... Ils ne voulaient pas que ça se développe partout.

Une autre de ces donatrices nous confie qu'à la fin des années 1970, « les Américains achetaient beaucoup de terres dans le sud du Québec. On a décidé qu'on voulait garder ça pour nous autres ». En bref, résume une des membres fondatrices de la Fiducie foncière du mont Pinacle, « On ne voulait pas que ça devienne comme le Nord, tu sais, morcelé ». Plusieurs de ces acteurs des premiers moments de la conservation volontaire dans les Cantons-de-l'Est soulignent en effet que le développement des Laurentides leur paraît alors comme un contre exemple en matière de conservation. [traduction] « Nous étions très conscients comment Morin-Heights a été détruit » résume l'un d'eux.

Le développement immobilier n'est toutefois pas la seule menace que perçoivent alors ces instigateurs des premières initiatives de conservation volontaire. Dans cette région traditionnellement agroforestière, l'exploitation forestière est encore active dans les années 1980, surtout dans la région des monts Sutton. Une compagnie forestière en particulier, la Domtar, y possède de nombreux lots forestiers et y exploite la ressource ligneuse. Des résidents vivant à proximité de ces lots observent alors avec inquiétude cette activité industrielle.

[traduction] Tout juste avant que j'arrive dans la région, Domtar voulait inonder la vallée pour le flottage du bois et il y eut une grande levée de boucliers à cause de ça.

Les membres fondateurs d'un autre OBNL de conservation, situé dans la MRC de Brome-Missisquoi, ont eu affaire quant à eux à des expropriations aux fins de passage de gazoducs. « Deux expropriations pour des gazoducs nous ont forcés à mettre notre ligne dans le sable », indique l'un d'eux, ça et « la manière cavalière dont le gouvernement *deale* ses affaires ». La première de ces expropriations, se rappelle-t-il, « était en 1983, avec Gaz Métro. C'était un désastre écologique. On était vraiment choqués. Ils ont dynamité nos ruisseaux et nos étangs! ». Cette approche cavalière des instances gouvernementales, telle que perçue par ces premiers acteurs de la conservation volontaire, semblait en fait chose commune. Une membre fondatrice de la Fiducie foncière du mont Pinacle explique précisément ce qui l'a poussée à s'impliquer dans le mouvement contre le développement immobilier sur le mont :

Ce n'était pas tant l'aspect conservation, c'était plus l'aspect démocratique. J'étais révoltée par la façon dont les choses avaient été faites à Frelighsburg. Ça s'est tout fait en dessous de la table et de façon méprisante. Moi, je trouvais ça complètement inacceptable. Ça correspondait quand même à mes valeurs; je ne pouvais pas imaginer qu'on commence à bâtir là-dessus...

Une méfiance envers l'État

Cette désaffection gouvernementale en matière de conservation nourrissait, au dire de plusieurs informateurs, une méfiance envers l'État déjà bien établie dans la région. « Ici, à Sutton, la philosophie est un peu *hillbilly* : pas de gouvernement, pas de taxes! », résume un résident de longue date. Un autre résident, anglophone, souligne lui aussi cette méfiance comme l'un des moteurs de la conservation volontaire dans les Cantons-de-l'Est : [traduction] « Avec les Anglophones, il y a une méprise du gouvernement : je ne veux pas que le gouvernement touche à mes

affaires! ». « Le gouvernement? Il s'en fout complètement! », s'exclame un autre. « Ils peuvent revenir sur leur parole... Personne n'a confiance envers le gouvernement, les municipalités, les MRC... [C]'est pour ça que ces gens nous donnent des terres. Ils ne veulent pas être dérangés... ». « C'est ça qui nous a sensibilisés, c'est parce que ça avait été déclaré zone verte, on se pensait à l'abri », explique une autre informatrice, à propos du cas du mont Pinnacle. « Finalement, on s'est aperçu que ce n'était pas si à l'abri que ça : un promoteur peut faire changer ça... ». Effectivement, « le gouvernement s'était beaucoup désinvesti dans ces années-là », estime une autre informatrice. « Tu sais, ils avaient voté le dézonage au conseil des ministres... » (pour permettre le développement du mont Pinnacle au début des années 1990). Dans ce contexte de désengagement, la conservation privée et volontaire apparaît comme une des seules avenues possibles pour la protection des milieux naturels et des paysages. Faisant référence à la controverse nationale autour de la privatisation par le gouvernement de certaines portions de ce parc national en 2006, une informatrice résume les choses éloquentement : « C'était la seule façon... quand on regarde Orford et qu'ils peuvent changer les limites du parc... ».

Vers les premières réserves privées

C'est donc dans ce contexte de déprise agricole et de transformation des dynamiques socio-économiques locales, marqué également par un sentiment de méfiance envers les initiatives de développement autorisées par les divers paliers gouvernementaux, que prennent forme les premières initiatives de conservation privée dans les Cantons-de-l'Est. Le premier véritable exemple de conservation volontaire dans ces régions est celui de la Fiducie foncière de la vallée Ruitier (FFVR). Situées dans le canton de Potton, dans le sud de la MRC de Memphrémagog en Estrie, les terres de la future FFVR appartenaient à un médecin psychiatre et à sa femme, M. Robert Shepherd et Mme Stansje Plantenga. Trouvant le système du populaire OBNL Conservation de la Nature trop « gros et impersonnel », M. Shepherd et Mme Plantenga s'inspirent du modèle voisin des fiducies foncières du Vermont. Ils entreprennent notamment de faire reconnaître leur organisme comme organisme à but non lucratif auprès des autorités fédérales, et ce, afin de pouvoir recevoir des dons de propriétés foncières aux fins de conservation.

Or, au Canada, c'est vraisemblablement la première fois que les autorités fédérales avaient à faire face à une demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif s'occupant non pas de dons d'espèces, mais de dons fonciers. Aussi, Revenu Canada considère initialement cette demande avec une grande circonspection, craignant d'avoir à faire à un organisme qui bénéficierait de crédits fiscaux tout en louant ses propriétés foncières. Aussi, l'agence refusa-t-elle d'y donner suite. Il fallut qu'un second organisme, la Fondation des terres du Lac-Brome (FTLB), situé à quelques kilomètres dans la MRC voisine de Brome-Missisquoi, fasse une demande similaire aux autorités fiscales pour que, finalement, Revenu Canada accepte d'émettre des reconnaissances pour de tels OBNL. C'est ainsi qu'en 1987

les deux premières « fiducies foncières² » du Québec seront créées, suivies quelques années plus tard par la création d'un autre OBNL, actif dès 1987 et situé dans la même MRC de Brome-Missisquoi, la Fiducie foncière du mont Pinacle.

Ces premières initiatives étaient toutefois comme des voix criant dans un certain désert législatif au Québec. En effet, comparativement aux États-Unis ou même au Canada anglais, aucun programme gouvernemental de reconnaissance ou de soutien financier à l'acquisition n'existait au Québec en 1987. Certains agents gouvernementaux commencent toutefois à souligner la pertinence d'intégrer ces initiatives privées dans les prérogatives gouvernementales de conservation du milieu naturel. Environnement Canada, le Service canadien de la faune et la Fondation de la faune seront des plus bienveillants pour la mise en place des premiers programmes de soutien à l'intendance. Ils mettront notamment en place, en 1988, les premiers Ateliers sur la conservation des milieux naturels, véritables laboratoires d'idées sur l'intendance écologique au Québec. C'est à travers cette tribune que les revendications des OBNL de conservation pour obtenir des réformes législatives propres à soutenir la conservation volontaire prendront de la force. Entre temps, les agences gouvernementales fédérale et provinciale se présenteront comme des acteurs de premier plan dans la structuration des efforts de conservation privée dans le sud du Québec, mais leur présence ira toutefois en s'amenuisant.

LES PREMIERS PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE SOUTIEN À L'INTENDANCE

Suivant la première initiative de conservation privée des Cantons-de-l'Est, celle de la vallée Ruiter en 1987, les autorités fédérales et provinciales au Québec commencent à réfléchir sur les moyens d'encadrer adéquatement de telles initiatives et de favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées privées au Québec. Les archives internes d'agences gouvernementales actives en matière de conservation volontaire, comme le Service canadien de la faune ou la Fondation de la faune du Québec, montrent que ces efforts gouvernementaux ont d'abord visé à brosser un état des lieux des différents outils disponibles au Québec pour la reconnaissance légale de statuts de protection en terres privées. Contrairement aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Canada anglais, rien n'avait encore été fait à ce sujet précis au Québec. Dans cette perspective de coordination nationale, certaines agences fédérales et provinciales comme le Service canadien de la faune ou la Fondation de la faune du Québec mettront notamment en place une tribune visant à faire mieux connaître le concept d'intendance écologique au grand public. Tenus annuellement à partir de 1988, les Ateliers sur la protection des habitats seront le laboratoire d'idées par excellence du jeune mouvement de la conservation volontaire au Québec.

2. Cette appellation est une traduction plus ou moins littérale des « land trusts » de *Common Law*. Or, le Code civil du Québec ne prévoit pas d'équivalent des « trusts » fonciers américains. Aussi, dans le présent texte, le terme « fiducie foncière » désignera uniquement les personnes morales que sont les corporations à but non lucratif engagées dans la conservation écologique volontaire.

L'analyse du contenu de ces premiers Ateliers sur la conservation des milieux naturels permet de comprendre comment deux visions de la conservation volontaire se rencontrent lors des premiers dix ans de ce mouvement au Québec. Les agences gouvernementales mettront en effet de l'avant une conception de l'intendance misant sur la conservation de la faune vue comme ressource nationale publique. À l'inverse, certains OBNL, comme le Regroupement des organismes propriétaires de milieux naturels protégés (RMN) ou le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), revendiqueront plus de pouvoir pour les propriétaires afin de faire reconnaître légalement et fiscalement leurs avoirs fonciers comme réserves naturelles, comme en témoignent les différents projets de réformes législatives qu'ils soumettront pour renforcer la protection de terrains privés, notamment en regard de la gestion des intrus ou de l'établissement d'allègements fiscaux en cas de donation de terres aux fins de conservation.

Cette tension entre protection de la biodiversité comme ressource nationale commune et protection de l'avoir foncier privé marque le développement de la conservation volontaire au Québec. Elle aiguillera les formes que prendront les premiers programmes gouvernementaux de soutien à l'intendance.

Premier soutien gouvernemental à l'acquisition : le Plan d'action Saint-Laurent

Le gouvernement fédéral canadien, représenté par Environnement Canada et Pêches et Océans Canada, présente à l'automne 1988, en partenariat avec les ministères québécois du Loisir et de l'Environnement, un plan majeur de conservation du fleuve Saint-Laurent. Ce Plan d'action Saint-Laurent, accompagné d'une enveloppe de 110 millions de dollars, comporte quatre volets d'actions environnementales, toutes axées sur la restauration et la conservation du fleuve et de ses berges (RINGUET, 1989, p. 3). Un de ces volets, le volet « Conservation », vise notamment « la conservation de 5 000 hectares d'habitats d'espèces vulnérables ou menacées et d'écosystèmes naturels le long du Saint-Laurent », et ce, impliquant « non seulement l'acquisition de site de valeur, mais aussi leur gestion et leur aménagement dans un cadre de conservation ». Ce volet majeur de la conservation constitue ainsi une des premières actions du gouvernement fédéral sur terres privées dans le Québec méridional.

Ce plan ne comporte toutefois pas d'enveloppe précise destinée à soutenir des acquisitions par et pour des OBNL privés. Le seul véritable acquéreur dans ce Plan d'action reste en effet toujours l'État. Ce n'est qu'en réponse à une demande expresse de la part de certains OBNL actifs dans la conservation qu'un premier programme fédéral de soutien financier à l'acquisition privée prend forme. Cette demande est faite dans le cadre des premiers Ateliers sur la conservation des milieux naturels, tenus à Québec en 1988. Organisés par le Service canadien de la faune, ces ateliers regroupent une trentaine d'OBNL et d'intervenants autour des enjeux de la thématique de l'intendance écologique. Selon le compte-rendu de la deuxième série d'Ateliers, tenus en 1989, ce sont précisément la trentaine d'OBNL présents aux premiers Ateliers de 1988 qui demandèrent alors « aux organismes gouvernementaux des mesures appropriées afin qu'ils puissent s'impliquer à fond

dans leurs projets de protection des habitats » (Service canadien de la faune, 1989, p. 11). C'est en réponse à cette demande, indique le résumé, que « le Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats a été créé et mis sur pied par le Service canadien de la faune spécifiquement pour les organismes du milieu ». Le 13 octobre 1989, le SCF annonce ainsi la mise en place d'un premier programme d'aide à l'acquisition en milieu privé. Inscrit dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent et doté d'un fond de 600 000 \$ sur quatre ans, ce programme financera les premières acquisitions de terres privées par des OBNL, notamment autour des îles du fleuve près de Montréal (CINQ-MARS, 1989, p. 1).

Une coordination exploratoire

Considérant ce premier programme de soutien à l'acquisition de terres aux abords du fleuve Saint-Laurent, l'activité gouvernementale en matière de conservation volontaire lors de ces premières années restera somme toute exploratoire. Outre l'organisation annuelle des Ateliers sur la conservation, les agences fédérales et provinciales du Service canadien de la faune ou de la Fondation de la faune du Québec s'activent en effet autour de la mise en place de groupes de réflexion internes ou d'embauches de « coordonnateurs » de l'intendance au Québec. Dans un mémorandum de 1992, le Service canadien de la faune mentionne par exemple que quelques agents fédéraux estiment opportun de « mandater un groupe de travail formé des spécialistes des principaux partenaires impliqués dans la conservation des milieux naturels au Québec », avec comme objectif de « stimuler une réflexion sur le sujet », et ce, afin de « développer une stratégie globale d'intendance privée pour le Québec », de « préciser les grandes orientations que devrait prendre l'approche d'intendance », et de « définir le rôle des principaux intervenants » (RINGUET, 1992, p. 1).

Au début des années 1990, les gouvernements tant canadien que québécois n'avaient donc pas encore établi les principaux programmes qui devaient encadrer l'intendance au Québec, mais cherchaient à en définir les grandes lignes. Confirmant cet état exploratoire de l'intendance dans la province, le résumé des Ateliers de 1993 indique que, « concernant la définition du concept d'intendance, une participante a manifesté le besoin de le clarifier ». Aussi, présenta-t-on lors de ces sixièmes ateliers la première définition documentée de l'intendance écologique au Québec, à savoir :

L'engagement volontaire des propriétaires dans la gestion des ressources fauniques et floristiques et des milieux naturels situés sur terres privées afin de les conserver, de les aménager et de les mettre en valeur au bénéfice de la collectivité (Service canadien de la faune, 1993, p. 11).

Cet « aménagement » des ressources pour le « bénéfice de la collectivité » marque la direction initiale que devait prendre le soutien gouvernemental à l'intendance écologique. Les stratégies réfléchies par le Service canadien de la faune et la Fondation de la faune seront en effet toutes singulièrement axées sur les champs de compétence spécifiques de ces deux agences, soit la faune et ses habitats vus comme ressource nationale et publique.

Une orientation faunique

Plusieurs notes et rapports internes au Service canadien de la faune et à la Fondation de la faune témoignent de la couleur institutionnelle que ces agences impriment aux définitions initiales de l'intendance écologique au Québec. La version de travail d'une soumission à Habitat faunique Canada pour l'« Engagement d'un coordonnateur pour la mise en place de programmes d'intendance au Québec » mentionne par exemple que si l'approche de l'intendance favorise la conservation « non pas uniquement de milieux à fort potentiel écologique, mais d'un ensemble du paysage qui, lorsque pris globalement, contribue au maintien de la biodiversité », elle peut permettre, de plus, « un meilleur usage des ressources fauniques disponibles sur ces terres » (Environnement Canada, 1993a, p. 2). Cette précision est apportée, de manière manuscrite, par l'agent fédéral au Service canadien de la faune appelé à commenter cette soumission. Cet accent sur l'usage des ressources fauniques est tout aussi manifeste dans les publications internes de la Fondation de la faune. Dans un des premiers rapports internes de la Fondation sur le dossier de l'intendance privée au Québec, en 1991, on souligne en effet que si la Fondation « reconnaît de plus en plus le rôle des propriétaires de terres privées à titre de gardiens des habitats fauniques sur leur propriété », la « faune produite par ces habitats est d'utilisation publique et les énergies investies sur les terres privées, en plus d'être profitables aux propriétaires, sont aussi bénéfiques pour la collectivité ». En ce sens, les premiers projets d'acquisition de terres privées aux fins de conservation financés par la Fondation s'inscrivent dans des programmes à caractère forestier halieutique, tels le Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR), le Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée, ou le Programme de conservation des ressources eau et sol en milieu agricole (DAIGLE, 1991).

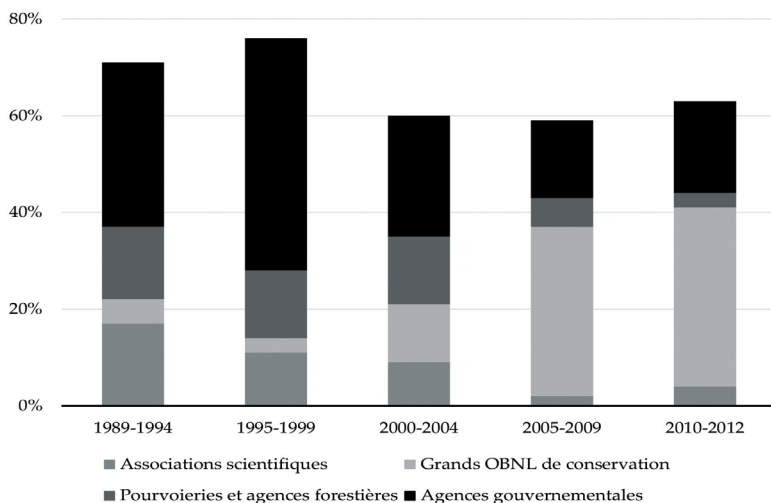
Les cultures institutionnelles propres à ces agences gouvernementales teintent ainsi les premières initiatives de structuration gouvernementale de l'intendance. Que cela s'exprime par l'engagement de coordonnateurs du mouvement de l'intendance par le Service canadien de la Faune, ou par le financement direct de projets d'acquisition par la Fondation de la faune, l'accent est mis manifestement sur la conservation de la faune comme ressource d'utilité publique. Celui-ci ira en s'estompant, notamment sous l'influence de deux facteurs. Premièrement, la présence active de ces deux agences gouvernementales dans la coordination du mouvement de l'intendance écologique s'amenuisera au fil des ans. Le leadership en matière d'initiatives et d'innovation en conservation volontaire passera en effet de ces deux agences vers certains OBNL de conservation volontaire très actifs, comme Conservation de la nature ou le CQDE. Conséquence de ce passage, l'ordre du jour de la conservation volontaire sera de plus en plus défini par ces OBNL importants, lesquels donneront progressivement moins d'attention à cette idée initiale voulant que la « faune produite par ces habitats soit d'utilisation publique ». Ils investiront plutôt le gros de leurs énergies dans la consolidation des mécanismes visant la protection des lots fonciers : gestion des intrus, allègements fiscaux, établissement de servitudes personnelles de conservation. Ce passage s'observe nettement dans l'analyse du contenu des Ateliers sur la conservation depuis les 30 dernières années.

Les Ateliers sur la conservation comme miroir de l'intendance

L'étude des thématiques abordées lors des Ateliers sur la conservation, de même que l'analyse de la composition de leurs participants au fil des ans, permettent de saisir les directions et les tendances qu'a prises l'intendance écologique au Québec. Nous avons procédé à une compilation des différents types de participants à ces Ateliers pendant leurs trente premières années d'existence. Pour ce faire, nous avons dépouillé les comptes rendus de ces Ateliers de 1989 à 2012, lesquels comportent une liste de tous les participants. Nous avons regroupé les quelque 1890 participants recensés par type, regroupant par exemple les agents d'Environnement Canada, de la Fondation de la Faune, du Ministère de l'Environnement sous le type Agences gouvernementales; les clubs d'oiseleurs ou de mycologues sous Associations scientifiques; les clubs de chasse et pêche, les pourvoiries ou les organismes d'exploitation forestière sous Pourvoiries et agences forestières; etc. Nous avons ensuite calculé la concentration, en pourcentage, de ces principaux types de participants sur des périodes de cinq ans (Figure 1).

FIGURE 1

Composition des participants, par types, aux Ateliers sur la conservation des milieux naturels, 1989-2012



Source : Environnement Canada, archives internes; Bibliothèque et Archives nationales du Québec, fonds « Fondation de la faune du Québec », cote : E12, localisation, 21 A 010 10-05-001B 01, contenant : 2010-02-005/9

Ce graphique illustre la transformation du public visé par les Ateliers sur la conservation des milieux naturels depuis leur création à la fin des années 1980. Deux tendances s'en dégagent. Premièrement, la présence des agences gouvernementales diminue considérablement au profit de celle des grands OBNL de conservation que sont Conservation de la Nature ou Canards illimités inc. Deuxièmement,

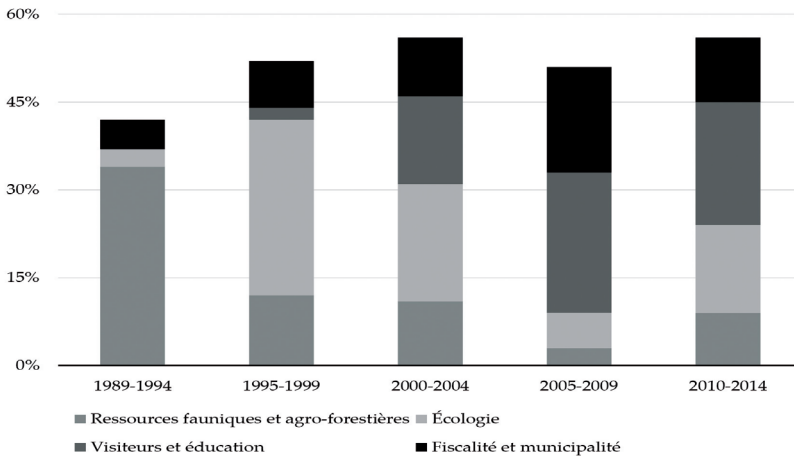
si les acteurs provenant de milieux scientifiques comme l'Association québécoise des groupes d'ornithologues amateurs ou la Société linnéenne du Québec (Service canadien de la faune, 1989), de groupes d'exploitation récréative de la faune comme l'Alliance des clubs de chasse (Service canadien de la faune, 1993) ou Les Sauvaginiers du Lac-Saint-Jean (Fondation de la faune, 1994), et de groupements forestiers comme le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier ou la Fédération des producteurs de bois (Environnement Canada, 1995a) représentaient près du tiers des participants lors des premières années des Ateliers, leur présence chute drastiquement à partir des années 2000, au point, dans le cas des sociétés scientifiques, de pratiquement disparaître.

Ce que ces chiffres suggèrent, c'est comment l'activité de définition de la conservation volontaire au Québec, relevant initialement des deux agences gouvernementales s'occupant de la gestion de la faune au Québec – la Fondation de la faune et le Service canadien de la faune –, fut prise en charge peu à peu par les grands OBNL de conservation. Ces derniers imprimeront leur propre culture institutionnelle sur l'élaboration du mouvement de la conservation privée. L'objet visé par la conservation volontaire, initialement faunique, se précisera autour des priorités propres à ces OBNL. En témoigne plus avant une seconde analyse, basée cette fois sur l'évolution des thématiques abordées lors de ces Ateliers sur la protection des habitats.

L'objectif de ces Ateliers est de présenter une série de conférences et d'ateliers sur les diverses thématiques qui sous-tendent la conservation volontaire. Généralement répartis sur une période de deux à trois jours, les Ateliers offrent typiquement une quinzaine de tels ateliers/conférences par week-end. Là encore, les comptes rendus et programmes de ces ateliers nous informent, par les libellés des conférences, des diverses thématiques abordées. Dans la même perspective que celle adoptée à l'égard de la composition des Ateliers, nous avons compilé et regroupé par thèmes les quelque 312 conférences présentées depuis 1989. Un exemple de ces grandes thématiques est Ressources fauniques et agroforestières, comprenant des ateliers tels que « Intendance en milieu humide/aménagement pour la sauvagine », animé par Canards illimités lors des Ateliers de 1993 (Service canadien de la faune, 1993), ou « Aménagements forestiers pour la faune – L'aménagement faunique intégré aux pratiques forestières en forêt privée », animé par une agente de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. Un autre, Visiteurs et impacts, comprenant des conférences comme « Comment mesurer les impacts de la fréquentation du public sur les milieux naturels », donnée par une agente du ministère de l'Énergie et des Forêts en 1996 (Environnement Canada, 1996), ou la tenue d'un atelier complet sur la « problématique des intrus sur les territoires naturels privés au Québec », animé par le RMN en 1994 (Regroupement des organismes propriétaires de milieux naturels protégés, 1994). Un troisième, Écologie, comprenant des conférences telles que « L'habitat du poisson dans les zones côtières », donnée par un agent de Pêches et Océans Canada en 1994 (Fondation de la faune, 1994), ou la « Tortue-molle à épines : mieux la connaître pour mieux la protéger », par un biologiste consultant, lors des ateliers de 2001 (Union Québécoise pour la Conservation de la Nature, 2001), etc. Les résultats de cette analyse sont présentés dans la figure suivante (Figure 2).

FIGURE 2

Composition des conférences, par grandes thématiques, présentées lors des Ateliers sur la conservation des habitats, 1989-2012



Sources : Environnement Canada, archives internes; Bibliothèque et Archives nationales du Québec, fonds « Fondation de la faune du Québec », cote : E12, localisation, 21 A 010 10 – 05 – 001B 01, contenant : 2010-02-005/9.

Encore une fois, ces données indiquent que le fort accent faunistique qui caractérisait les réflexions initiales de ces laboratoires d'idées qu'étaient les Ateliers s'est progressivement estompé pour laisser place à des thèmes privilégiés par certains OBNL de conservation importants, comme le RMN, Conservation de la nature Canada, le CQDE et Corridor appalachien.

Une certaine désaffection populaire pour les activités traditionnelles de chasse et pêche (MARTIN, 1980), de même que la diminution progressive de l'effectif des organismes naturalistes depuis la fin des années 1970 (CHARTRAND, DUCHESNE et GINGRAS, 2008; HÉBERT, 2006) pourraient en partie expliquer cette transformation du public visé par les Ateliers sur la conservation volontaire. Or, les statistiques récentes sur le nombre de permis de chasse et de pêche au Québec indiquent, au contraire, une augmentation constante des ventes de tels permis depuis 1998 (MFFP, 2015). Plus plausible est la progressive décentralisation dont sont témoins les États canadien et québécois, laquelle se caractérise, comme le souligne Lionel-Henri Groulx dans une étude récente sur les politiques sociales au Canada et au Québec, par un transfert des prérogatives des agences gouvernementales vers le privé et une fiscalisation accrue du soutien gouvernemental aux programmes publics (GROULX, 2009). L'attention accrue aux thématiques relatives aux allègements fiscaux comme incitatifs à la conservation volontaire lors des Ateliers sur la conservation des milieux naturels, combinée avec le retrait des agences gouvernementales au profit de corporations à but non lucratif comme Conservation de la nature ou Canards illimités, s'inscrit dans une tendance générale en Amérique du Nord vers

la privatisation de la gestion des ressources naturelles et la fiscalisation du soutien gouvernemental à cette gestion privée du bien public (MCCARTHY, 2004).

Deux thèmes précis, liés à ce transfert, marqueront la suite de l'histoire de la conservation volontaire au Québec. La fiscalité de la conservation volontaire et la reconnaissance légale des « servitudes d'environnement » monopoliseront en effet le gros des discussions et des initiatives tant populaires que gouvernementales lors des décennies 1990 et 2000. L'un de ces enjeux, soit la reconnaissance légale de servitude de conservation, fera même l'objet d'un débat entre juristes à l'Assemblée nationale. L'issue de ce débat singulier signera la forme que prendra la géographie contemporaine de l'intendance écologique au Québec.

LES GRANDS PROJETS DE RÉFORMES LÉGISLATIVES DES OBNL

La spéculation foncière dont certaines régions des Cantons-de-l'Est particulièrement prisées pour la villégiature sont le théâtre est, dès la fin des années 1980, une source de préoccupation pour plusieurs propriétaires fonciers intéressés par la conservation volontaire. Cette problématique ralliera plusieurs propriétaires autour d'organisations mises sur pied pour s'opposer à certains développements industriels ou touristiques. L'Association pour la conservation du mont Pinacle sera un des premiers OBNL à produire des analyses fouillées sur la question fiscale et la spéculation qu'engendrent, selon cette association, certains projets de développement récréotouristique dans la région (Association pour la Conservation du mont Pinacle, 1988).

Ces dynamiques spéculatives représentent alors une double problématique. Elles manifestent, en premier lieu, un certain embourgeoisement des régions rurales aux forts attraits paysagers, lequel traduit une transformation du tissu sociodémographique régional par déplacement des segments de la population locale dont le pouvoir d'achat est inférieur à celui des nouveaux arrivants des pôles urbains – néoruraux et autres *gentlemen-farmers*. Cette première dimension de la problématique fiscale en conservation volontaire fut très tôt reconnue et soulignée par les OBNL de conservation volontaire. En deuxième lieu, la spéculation foncière sur ou autour des terrains visés par la conservation privée, en assurant aux propriétaires une capitalisation accrue lors d'une éventuelle vente, rend la donation aux fins de conservation écologique un choix difficile. L'établissement de servitudes dites d'« environnement », impliquant des restrictions d'usage sévères, fait en effet craindre à plusieurs d'entre eux une perte de valeur foncière importante. Cette tension entre protection des valeurs écologique et économique devient très tôt l'un des grands problèmes auquel est confronté le jeune mouvement de la conservation volontaire au Québec.

« Deux grandes préoccupations » : fiscalité et spéculation

Un article de la revue *Habitats* mentionne en effet que, en 1993, la Société Provancher d'histoire naturelle se prévaut

des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale en demandant et en obtenant que toutes [ses] propriétés soient soustraites du rôle d'évaluation des deux municipalités où elles se situent, de sorte qu'[elle n'a] plus à payer de taxes foncières, en vertu du paragraphe 10 de l'article de cette Loi (Rioux, 1993, p. 7).

C'est ainsi que cet OBNL de conservation privée devient le premier à se pencher directement sur une problématique centrale du mouvement de la conservation volontaire au Québec et ailleurs, à savoir, les régimes de taxation du foncier. Soustraites des régimes d'usage imposés par les plans d'urbanisme depuis la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1979, ces terres, si elles ne sont plus économiquement « actives », demeurent néanmoins soumises à l'augmentation naturelle des valeurs foncières. Selon plusieurs OBNL, cette réalité est un frein à l'établissement de milieux naturels protégés privés. Le compte-rendu des Ateliers sur la conservation de 1989 fait en effet état des « deux grandes préoccupations » partagées par les participants : celle « relative aux méthodes permettant d'éviter la spéculation foncière lorsqu'un organisme désire faire l'acquisition de fonds de terre », et celle sur le « financement des projets » (Service Canadien de la Faune, 1989, p. 20).

Cette spéculation foncière et l'augmentation des taxes municipales qu'elle entraîne sont bien perceptibles dans les Cantons-de-l'Est des années 1980. Selon le premier rapport de l'Association pour la conservation du mont Pinacle, produit en 1988 :

[La] spéculation sur le terrain du Pinacle a commencé dès 1962, alors qu'un propriétaire réalisa un profit de 450 % en sept ans sur un lot boisé comprenant le sommet du Pinacle et que d'autres lots boisés se vendirent 100 \$ l'acre, soit plusieurs fois le prix communément pratiqué pour des boisés semblables ailleurs dans la région (Association pour la Conservation du mont Pinacle, 1988, p. 23).

Toujours selon ce rapport, « la spéculation a repris de plus belle en 1988, même si le territoire avait entre-temps été zoné 'vert'; au moins un propriétaire a réalisé environ 750 \$ l'acre pour un terrain largement accidenté et boisé ». Aussi, c'est autour de cette problématique de la spéculation foncière que se cristallise l'une des pistes d'action principale des OBNL de conservation volontaire à partir des années 1990. Le compte-rendu des Ateliers de 1993 fera notamment mention de « la nécessité de modifier la fiscalité et la législation actuelles pour développer des incitatifs fiscaux facilitant l'implantation de programmes d'intendance privée » (Environnement Canada, 1993b, p. 5). Cette même année voit aussi la naissance du RMN, lequel fera des « dossiers touchant les aspects juridiques et fiscaux des mesures de protection des milieux naturels et [de] la problématique de la surveillance des territoires naturels protégés » son principal cheval de bataille (Regroupement des organismes propriétaires de milieux naturels protégés, 1994, p. 1).

Cette problématique était aussi connue des instances gouvernementales. Un rapport interne de 1992 fait état de la volonté du Service canadien de la faune de mandater un groupe de travail pour le développement de mesures incitatives financières à l'intendance, comme « la réduction de la taxe foncière » ou la mise en place d'un « programme de compensation financière pour les propriétaires dans le but de protéger ou d'aménager des milieux naturels sur leur terre » (RINGUET, 1992, p. 2). La Fondation de la faune, dans un premier projet de « Manuel de formation

pour les organismes désireux de développer des projets d'intendance privée », ébauche elle aussi certains incitatifs possibles, notamment fiscaux comme des « remboursements de taxes », des « reçus de charité », ou des « redevances suite à la cession de droits d'exploitation » (Fondation de la Faune, 1993, p. 3). Selon les archives disponibles, ces quelques projets de réflexion des agences gouvernementales ne semblent toutefois pas avoir eu de suites immédiates. Le seul programme qui date de cette période est celui du crédit fiscal pour dons de terres écosensibles établi par le gouvernement provincial du Québec en 1994 et harmonisé par le gouvernement fédéral en 1995 (LONGTIN, 1995a). Offrant un crédit d'impôt de 50 % de la valeur marchande totale du don et, finalement, une abolition totale de l'impôt sur le gain en capital lors de ces transactions, ce programme devint très populaire, notamment dans les Cantons-de-l'Est, région à haute valeur foncière. Sur les quelque 136 dons enregistrés au Québec dans le cadre de ce programme depuis 1995, 48 % concernent des terrains situés dans la région touristique des Cantons-de-l'Est, les MRC Brome-Missisquoi et Memphrémagog concentrant à elles seules 38 % de la totalité des dons écologiques faits au Québec (Environnement Canada, communication personnelle, 2013).

Ce programme ne vise toutefois que les propriétaires prêts à se départir complètement de biens fonciers sous forme de dons écologiques, au bénéfice d'OBNL habilités auprès de Revenu Canada à les recevoir. Il ne réglait donc pas la question, maintes fois soulevée lors des Ateliers sur la conservation des habitats, ni de la perte de valeur foncière des milieux protégés privés, et notamment des servitudes réelles de conservation dans un contexte de forte spéculation, ni de la « nécessité de modifier la fiscalité et la législation actuelles pour développer des incitatifs fiscaux facilitant l'implantation de programmes d'intendance privée » (Environnement Canada, 1993b, p. 5). Encore une fois, ce n'est réellement que par l'entremise d'un OBNL, le CQDE, qu'un premier débroussaillage des dispositions légales et fiscales québécoises en matière de conservation aura lieu.

Premiers projets de réforme législative

En 1993, M^e Michel Bélanger et le Centre de recherche et d'information en droit de l'environnement soumettent à Environnement Canada une « Demande de subvention relative à l'élaboration d'une proposition d'un projet de loi sur les servitudes d'environnement » (Centre de Recherche et d'Information en Droit de l'Environnement, 1993, p. 1). Ce projet de loi viserait à « pallier l'insuffisance des institutions juridiques québécoises en matière de protection environnementale d'initiatives privées », et ce, spécifiquement pour répondre à la crainte des éventuels donateurs de voir « leur responsabilité civile engagée suite à un dommage survenu sur leur terrain et du manque d'incitatifs fiscaux favorisant le don de servitude ». Pour illustrer ces lacunes, le CQDE utilise l'exemple de la première fiducie foncière du Québec, celle de la vallée Ruiter (FFVR). Cette fiducie, détaille le document,

connaît deux donateurs potentiels d'un certain âge qui sont prêts à grever, à perpétuité, leur terrain, d'une servitude d'environnement. Or, ces lots ne sont pas contigus au territoire appartenant à la FFVR. Leur désir de contribuer à l'augmentation de notre patrimoine vert est certes louable, mais les documents pouvant être signés

selon l'état actuel du droit seront facilement contestables. D'éventuels héritiers, plus soucieux de faire un gain rapide que de protéger l'environnement, pourraient les faire annuler devant les tribunaux. La Loi sur les servitudes d'environnement permettrait ces ajouts au territoire sous le contrôle de la FFVR (*idem*, p. 4).

En effet, l'article 1177 C.c.Q. du Code civil du Québec prévoit que :

1177. La servitude est une charge imposée sur un immeuble, le fonds servant, en faveur d'un autre immeuble, le fonds dominant, et qui appartient à un propriétaire différent.

Cette charge oblige le propriétaire du fonds servant à supporter, de la part du propriétaire du fonds dominant, certains actes d'usage ou à s'abstenir lui-même d'exercer certains droits inhérents à la propriété.

La servitude s'étend à tout ce qui est nécessaire à son exercice (Code civil du Québec, R.L.R.Q. c C-1991).

En ce sens, les dispositions du Code civil québécois de cette époque ne permettent pas de grever de servitudes réelles perpétuelles des terrains situés ailleurs que dans le « voisinage utile » d'un fond dominant, rendant la possession d'un tel fond dominant obligatoire pour des petits OBNL qui, souvent, sont sans moyens. À l'inverse, la servitude personnelle, si elle pouvait être établie au profit d'une personne et non d'un fond dominant, était quant à elle viagère et donc également peu apte, aux yeux des OBNL, à répondre aux visées de conservation à perpétuité du patrimoine écologique. En s'appuyant notamment sur les travaux du notaire Denys-Claude Lamontagne, qui publia dès 1991 une revue des outils disponibles dans le Code civil pour la conservation environnementale (LAMONTAGNE, 1991), le CQDE proposa une demande de subvention qui visait, ni plus ni moins, un projet de loi permettant

une servitude qui crée à perpétuité un droit réel sur un fond servant, qui résiste au changement de propriétaire, le tout en faveur d'un bénéficiaire avec possibilité des charges positives et négatives tant au bénéficiaire qu'au propriétaire, sans pour autant exposer ce dernier à une responsabilité civile (Centre québécois du droit de l'environnement, 1995, p. 4).

Cette réhabilitation des servitudes personnelles dans une perspective de perpétuité était, aux yeux du CQDE, d'une importance capitale pour l'avenir de la conservation volontaire dans le contexte légal québécois. Elle n'est toutefois pas la seule proposition de réforme législative majeure produite par les OBNL à cette époque. La « problématique des intrus » allait, elle aussi, monopoliser une grande partie des réflexions lors des Ateliers sur la conservation des années 1990.

Problématique des intrus et allègements fiscaux

À la suite d'un atelier organisé par le RMN en 1994 sur « la problématique des intrus sur les territoires naturels protégés du Québec » (Regroupement des organismes propriétaires de milieux naturels protégés, 1994), le CQDE produit une

autre demande de subvention pour l'élaboration d'un projet de réforme législative concernant le développement de recours légaux en cas de dommages causés en cas d'intrusion sur des terrains protégés privément (Centre québécois du droit de l'environnement, 1995). Trois ans plus tard, en mars 1997, M^e Benoit Longtin, notaire au CQDE, soumet une proposition de réforme législative intitulée « Les intrus en milieux naturels privés voués à la conservation » (Centre québécois du droit de l'environnement, 1997). Selon ce document, « déjà plusieurs propriétaires de boisés, de tourbières, de marais et d'autres sites ayant une valeur écologique significative refusent d'adhérer à des programmes de conservation par peur de voir leurs terrains envahis par des intrus », et ce, dans la mesure où, « à l'heure actuelle, il n'existe au Québec aucun système juridique adapté à la fréquentation publique contrôlée de sites privés » (*ibid.*, p. 5). En ce sens, le projet de réforme du CQDE propose d'amender substantiellement la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1 [anciennement C-61]). Ces amendements, qui touchent les articles 2, 4 et 5 de la Loi, visent en substance à permettre que des OBNL mandatent des « gardiens » habilités à patrouiller dans les territoires protégés et à intervenir en cas d'intrusion, notamment en émettant des « avis verbaux ou écrits » en cas d'infraction (Centre Québécois du droit de l'environnement, 1997 p. 131 et suivantes). Des amendes supplémentaires étaient aussi à prévoir en cas d'intrusion, d'un montant suffisant pour couvrir « tous les frais entraînés par cette infraction ainsi que tous les dommages subis par le terrain visé » (*idem*). Finalement, l'article 4 de la Loi devait être amendé afin qu'« aucun recours en dommages intérêts ne [puisse] être exercé par un usager autorisé ou non d'un territoire visé [par la présente Loi], contre le propriétaire de ce territoire, l'organisme accrédité ou le signataire du protocole ou de l'entente de conservation » (*idem*). Selon le CQDE, ces trois dispositions – le dégageement de la responsabilité civile, la possibilité par des patrouilleurs mandatés d'émettre des avis d'infraction, l'imposition d'amendes en cas de telles infractions – encourageraient les propriétaires fonciers à donner ou vendre des servitudes ou des pleines propriétés à des OBNL de conservation sans craindre de voir les terrains adjacents à leurs propriétés envahis par des intrus de toutes sortes.

Finalement, une troisième proposition, élaborée encore par le CQDE, caractérise cette période féconde en initiatives de réformes législatives. M^e Benoit Longtin, avec la collaboration notamment de Mme Marie-Odile Trépanier, professeure consultante au département d'urbanisme de l'Université de Montréal, propose en 1995 une « Réforme de la fiscalité des espaces naturels » (LONGTIN, 1995). Les principales recommandations de réformes qui découlent de ce rapport d'expertise légale et notariale très fouillé sont relatives aux dispositions de l'impôt foncier et sur le revenu. Selon le RMN, qui résumera les propositions du CQDE dans un mémoire publié en 1999, le gouvernement du Québec pourrait, par exemple,

officiellement reconnaître la contribution du secteur privé par un acte législatif qui permettrait les incitatifs suivants : exemption automatique des taxes foncières municipales et scolaires; exemptions de taxes à la consommation (TPS/TVQ); exonération du paiement des droits de mutation exigibles en vertu de la Loi concernant les droits de mutations immobilières; couverture des responsabilités civiles pour la gestion des sites protégés (assurances); contrôles des activités par des intrus sur les sites (systèmes d'infraction à instaurer et dégageement de la responsabilité civile

par rapport (sic) à des activités réalisées par des intrus; abolition du gain en capital lors de la donation d'un terrain à un organisme de conservation (Regroupement des organismes propriétaires de milieux naturels protégés, 1999, PP. 1-2).

Tout un programme, donc, visant à alléger le fardeau fiscal des propriétaires de lots privés protégés. Peu des recommandations contenues dans toutes ces différentes propositions de réformes législatives seront toutefois retenues par l'État québécois. Les trois seules recommandations qui seront étudiées et finalement adoptées par les instances seront celles relatives aux crédits fiscaux pour don de terre écosensible, à l'exemption de taxes municipales pour les terres converties en réserves naturelles privées, et à l'abolition du gain en capital lors de dons de terres ou de servitudes à des OBNL de conservation reconnus par Revenu Canada comme organismes de charité.

On voit donc que l'essentiel de l'activité de structuration du mouvement de la conservation volontaire au Québec dans cette période est le fait d'OBNL offrant une expertise légale en droit municipal. Le soutien à l'intendance qu'élaborait maintenant l'État était de nature fiscale et portait non plus seulement sur la conservation de la ressource faunique comme bien commun d'utilité publique, mais sur la conservation des propriétés foncières en tant que telles. Comme nos analyses le démontrent, la présence gouvernementale s'estompe peu à peu au fil des premiers vingt ans de l'intendance écologique au Québec, laissant la place en matière de présence structurante aux grands OBNL de conservation que sont le CQDE, le RMN, Conservation de la Nature ou Corridor appalachien. Ces OBNL développent une expertise poussée dans les diverses dispositions du cadre légal québécois pour faciliter la reconnaissance et l'établissement d'initiatives de conservation privée. Que cela se traduise par des propositions de réformes législatives pour contrer la « problématique des intrus » ou ait pour but de faciliter la donation par des allègements fiscaux, la production de ces OBNL exprime la transformation de l'objet de la conservation volontaire et le réaligement de ses prérogatives.

Ce nouvel accent sur la propriété privée sera encore plus manifeste lors des débats qui auront lieu à l'Assemblée nationale autour de la proposition, par le CQDE, d'un projet de loi visant à amender le Code civil québécois pour obtenir la reconnaissance de servitudes personnelles de conservation. Ce débat entre experts juristes est important pour la suite de la conservation volontaire au Québec. C'est en effet en réponse à la proposition du CQDE, rejetée par le législateur, que le gouvernement du Québec propose son propre projet de loi sur les réserves naturelles en milieu privé. Une fois sanctionné en 2001, ce projet de loi permettra l'établissement du réseau actuel des réserves privées accompagnées d'exemptions de taxes foncières. S'il est maintenant très populaire, ce programme de reconnaissance des réserves naturelles privées sera accueilli avec grande tiédeur par le milieu.

LE PROJET DE LOI N°149 SUR LES RÉSERVES NATURELLES PRIVÉES

Le projet de réforme législative que propose le CQDE en 1995 sur les servitudes personnelles de conservation ne reçoit que peu d'écho. Seule la demande de subvention à Environnement Canada en 1993 pour la rédaction de cette proposition

de réforme est accueillie favorablement. Selon la gestionnaire régionale d'Environnement Canada qui traite la demande, celle-ci répondrait en effet à « plusieurs préoccupations du Service canadien de la faune » (Environnement Canada, 1993a, p. 1). Un outil comme celui des servitudes proposées dans ce projet de loi, poursuit-elle, « représenterait un soutien précieux pour tous les groupes désireux de s'impliquer activement ». Aussi, le Service canadien de la faune donne son accord de principe à la démarche et promet une contribution financière pour l'élaboration du projet de réforme l'année suivante. Du côté provincial, toutefois, peu de documents attestent du développement de ce dossier de réforme législative proposé par le CQDE. Seul le Plan d'action sur la biodiversité du Québec de 1996 souligne, dans son orientation n° 7.2, le besoin de « [m]odifier la législation et la fiscalité actuelles afin de faciliter la conservation de milieux naturels sur les terres privées », et ce, en mettant en place un « cadre juridique sur les servitudes de conservation » (Québec [province], 1996, p. 20).

Mis à part cette référence aux servitudes, le gouvernement du Québec ne semble pas aussi enthousiaste que le gouvernement fédéral quant à la proposition du CQDE. En fait, le ministère de l'Environnement du Québec tiendra, en janvier 1999, une rencontre entre ses représentants et ceux du ministère de la Justice au sujet de la proposition de réforme législative du CQDE. Ces derniers firent état de grandes réserves quant au projet du CQDE. Selon le notaire mandaté à en faire une évaluation juridique, M^e François Frenette, le projet du CQDE soulève principalement « des difficultés d'ordre sémantique parce que la notion traditionnelle de servitude au profit d'un immeuble véhiculée par les articles 1177 et ss du Code civil est transposée dans un démembrement de la propriété au profit d'une personne, i.e. dans une 'servitude personnelle' » (FRENETTE, 1999, p. 3). Or, selon l'interprétation de M^e Frenette, le Code civil ne saurait tolérer l'institution de servitudes perpétuelles au profit d'une personne. L'analyse de M^e Frenette s'appuie sur la définition des servitudes dites « réelles » depuis la Révolution française et l'instauration du Code Napoléon, dont le droit civil québécois est issu. Le qualitatif « réel », explique M^e Frenette dans son rapport, constitue

un rappel à l'effet que la propriété foncière, affranchie par la Révolution des nombreuses charges asservissant à la fois le titre et la personne de son titulaire, ne saurait à l'avenir tolérer sous forme de servitude que les assujettissements dans l'intérêt même d'un autre immeuble (*idem*, p. 4).

Les autres démembrements de la propriété au profit d'une personne nommés dans le Code civil, poursuit-il, « ne furent par ailleurs pas désignés sous le nom de servitudes personnelles tellement était grande la crainte d'un rappel des habitudes de l'Ancien régime par le choix de cette expression ». Cela étant, conclut-il,

il n'est pas malaisé de comprendre la réaction négative du ministère de la Justice face à un projet de loi évoquant l'idée de servitude personnelle et réclamant la possibilité d'amputer de façon définitive la propriété d'un de ces attributs au profit non pas d'un immeuble, mais bien d'une personne (*idem*, p. 5).

En ce sens, il n'est pas du tout certain, ajoute M^e Frenette, « que l'intérêt public commande pareille extrémité dans le cas sous étude, notamment si les

besoins des personnes liées au développement de l'intendance privées d'espaces naturels peuvent être autrement rencontrés [sic] » (*idem*, p. 7). Inspiré par l'exemple des Réserves naturelles françaises telles qu'établies par la loi de juillet 1976 sur la protection de la nature (THERVILLE, 2012; DECAMPS, 2011; GUIGNIER et PRIEUR, 2010; LEPART et MARTY, 2006; CHIFFAUT, 2001; GIRAUDEL, 2000), M^e Frenette propose donc la possibilité, pour le gouvernement du Québec, d'autoriser des réserves semblables afin de « pallier à la carence d'outils disponibles » (FRENETTE, 1999, p. 12).

C'est ainsi qu'en 1999, le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, recommande au Conseil des ministres le dépôt pour adoption d'un projet de loi sur les réserves naturelles volontaires. Selon le document déposé pour lecture à l'Assemblée, ce projet viserait à donner au ministre de l'Environnement

le pouvoir de désigner une propriété privée ou une partie de celle-ci, comme réserve naturelle volontaire, à la suite d'une demande d'un propriétaire foncier conjointement avec un organisme de conservation adressée au ministre de l'Environnement, et ce, aux fins d'assurer la conservation de l'environnement ou de caractéristiques patrimoniales d'une propriété privée (BÉGIN, 1999, p. 1).

Ce nouveau projet de loi, s'il est accueilli par les OBNL comme un effort honnête de la part du gouvernement, est toutefois très mal reçu en certaines de ces dispositions. Les archives révèlent en effet près d'une douzaine de lettres et de mémoires déposés devant la Commission des transports et de l'environnement chargée des audiences sur le projet de loi. Ces doléances concernent un point bien précis du projet de loi, à savoir, la place accordée aux OBNL de conservation dans le processus de reconnaissance des réserves naturelles. Le texte initial du projet de loi, notamment en son article 4, ne permet en effet la reconnaissance que de projets de réserves soumis directement au gouvernement par des particuliers et non par des OBNL. Indiquant d'emblée son insatisfaction, l'OBNL Canards Illimités Canada écrit qu'il « apparaît clair que les réserves naturelles ne sont pas aussi versatiles [sic] que la notion véhiculée par la servitude de conservation, et qu'elles ne pourront pas la remplacer » (Canards Illimités Canada, 2000, p. 1). Ces servitudes auraient en effet permis à des OBNL de procéder à la mise en place de milieux protégés privés dans le cadre réglementaire du seul Code civil amendé, sans passer par le gouvernement. Car, selon un autre OBNL, Conservation de la nature, les particuliers appelés à donner ou à vendre des morceaux de patrimoine foncier « préfèrent attribuer leurs contributions aux organismes plutôt qu'à l'État » (Conservation de la Nature, 2000, p. 1). Ne croyant pas « qu'un tel lien puisse s'établir facilement et directement entre les propriétaires et l'État », il importe donc, selon cet OBNL, de « modifier l'article 4 de la loi pour signifier clairement le rôle majeur que jouent les organismes de conservation en tant qu'agent livreur de la protection des milieux naturels » (*idem*, p. 2). En bref, soutient quant à lui le CQDE dans une de ses missives et en faisant référence à l'une de ses premières lettres critiques à l'égard du projet de loi, « Si nous avons souligné, dans cette lettre, l'initiative du gouvernement, nous avons sérieusement mis en doute la dérive du concept d'intendance privée qui, à notre avis, transparaissait dans cette proposition de projet loi » (Centre québécois du droit de l'environnement, 2000, p. 2).

Cette « dérive » signalée par le CQDE est relative au fait que le gouvernement du Québec se présentait en quelque sorte comme un compétiteur aux OBNL de conservation, dont les demandes visaient à obtenir la possibilité légale d'établir des servitudes perpétuelles au profit d'une personne. Le projet de loi n°149 allait en effet établir l'État comme un acteur majeur en conservation volontaire alors même que, aux dires de plusieurs OBNL, une des motivations premières pour établir des milieux protégés de manière privée était précisément une certaine circonspection quant au sérieux de l'engagement du gouvernement pour la protection des ressources environnementales.

Un amendement apporté au projet de loi atténua finalement ces critiques. Le libellé de l'article controversé se lit en effet dorénavant comme suit : « Avant de reconnaître la propriété comme réserve naturelle, le ministre conclut une entente avec le propriétaire ou, selon le cas, approuve une entente intervenue entre le propriétaire et un organisme de conservation à but non lucratif » (Loi sur la conservation du patrimoine naturel, RLRQ c C-61.01, section III, art. 57). Les OBNL y trouveront finalement leur compte, tous les terrains ayant fait l'objet d'ententes entre eux et des propriétaires fonciers pouvant dorénavant être reconnus, rétroactivement, comme des réserves naturelles.

Avec ce nouveau statut de protection, la province de Québec se dote donc de deux programmes majeurs de soutien à la conservation volontaire : le programme fédéral de visa fiscal et d'exemption de gain en capital pour dons de terres écosensibles, et le programme provincial des réserves naturelles en milieu privé, lui aussi accompagné d'un incitatif fiscal sous la forme d'une exemption de taxes municipales et scolaires pour les terrains reconnus. À ce jour, ce dernier programme a permis la reconnaissance de 179 réserves naturelles privées sur quelque 198 kilomètres carrés. Encore une fois, la région touristique des Cantons-de-l'Est est l'une des régions les mieux pourvues de telles réserves naturelles. 30 % des réserves du Québec s'y trouvent, les deux MRC de Brome-Missisquoi et Memphrémagog concentrant, à l'instar des dons écologiques effectués dans le cadre du programme de crédit d'impôt fédéral, plus de 80 % des réserves des Cantons (MDDELCC, 2015).

Toutefois, le débat se poursuit entre certains OBNL et le Ministère au sujet des réserves naturelles, même s'il est maintenant principalement l'affaire de juristes. M^e Jean-François Girard, avocat associé aux activités du CQDE, persiste par exemple à critiquer le choix du législateur et du Ministère de ne pas reconnaître la servitude personnelle perpétuelle. Faisant écho aux travaux du notaire Denys-Claude Lamontagne sur le droit foncier (LAMONTAGNE, 2013), et notamment à ses analyses de la réforme du Code civil de 1991 relativement aux servitudes (*Idem*, 2014), M^e Girard estime que le projet de loi n° 149 du Ministère est, en l'essence, une reconnaissance de la servitude personnelle perpétuelle, mais au profit du Ministre. Dans *Biens et propriété*, Denys-Claude Lamontagne (2002) explique en effet que

[l]a servitude réelle permet au propriétaire d'un fonds de poser certains actes d'usage sur un autre fonds ou oblige le propriétaire de ce dernier fonds à s'abstenir d'exercer certains droits inhérents à la propriété (usus). Cette servitude grève un fonds (servant) en faveur d'un autre fonds (dominant). S'il n'existe qu'un fonds servant et pas de fonds dominant, on parle de servitude « personnelle » (par son

sujet, le bénéficiaire), quoiqu'elle demeure partiellement réelle (par son objet, le fonds servant) (art. 1177 C.c.Q.) (LAMONTAGNE, 2002, p. 56).

Partant de cette analyse du professeur Lamontagne, M^e Girard estime que les réserves naturelles, en tant que fonds servants destinés non pas à un fond dominant, mais bien à une personne – en l'occurrence, le Ministre – sont en fait des servitudes personnelles perpétuelles (GIRARD, 2012). Très critique à l'égard du fait que le Gouvernement se soit ainsi arrogé, en quelque sorte, l'usage de la servitude personnelle, M^e Girard écrit dans un récent texte de doctrine que

[...] compte tenu de ce que nous avons présenté à propos de la servitude personnelle, on peut se demander si l'introduction de la réserve naturelle dans notre droit n'aura pas eu pour seul effet de permettre au ministre de l'Environnement de s'immiscer dans un domaine d'activité – l'intendance privée – qui aurait dû demeurer l'apanage des organismes de conservation... (GIRARD, 2012, p. 29).

La démonstration du fait que l'intendance privée « aurait dû demeurer l'apanage des organismes de conservation » demeure à faire. Il n'en reste pas moins qu'avec son projet de loi n°149 sur les réserves naturelles en milieu privé, le Ministère de l'Environnement devint un acteur incontournable de la conservation privée au Québec.

*

* *

Cette histoire des premières initiatives populaires et gouvernementales de conservation volontaire au Québec vise à jeter les bases d'une compréhension plus large de la transformation du rôle de l'État dans les efforts nationaux de conservation de la biodiversité. Les États tant canadien que québécois ont en effet choisi, depuis la fin des années 1980, d'intégrer dans leurs plans généraux de protection de la biodiversité des initiatives provenant du secteur privé. Les différentes réserves naturelles en milieu privé, servitudes réelles de conservation et dons de terres écosensibles font partie de ces outils de conservation volontaire maintenant à la disposition des propriétaires fonciers du Québec. Ces initiatives sont reconnues et compilées par l'État et permettent de dépasser, certes modestement, l'objectif de 12 % de territoire protégé que s'est fixé le Québec.

Si ces partenariats public-privé que sont les réserves naturelles et autres milieux naturels de conservation volontaire apparaissent comme un moyen prometteur pour soustraire des régimes d'usage industriels, agricoles ou touristiques certaines parties du territoire sous tenure privée, ils soulèvent des questions éthiques importantes sur l'attribution des ressources publiques. À qui, en effet, profitent ces fonds soustraits au trésor public sous forme de crédits d'impôt, d'abonnements en gain du capital et d'exemptions de taxes foncières? À l'hectare, combien coûte ce régime privé de conservation financé par l'État? Dans une perspective d'écologie scientifique, que protège exactement le réseau de réserves naturelles mis en place par l'État québécois? S'harmonise-t-il avec les éventuelles priorités de conservation de la biodiversité établies par les différents ministères s'occupant de la gestion durable des ressources?

Ces questions, auxquelles il est difficile de répondre compte tenu du caractère privé des données et d'analyses qui sont à faire, forment le corps de la thèse de doctorat du premier auteur. Elles feront l'objet d'une publication à venir. La trame présentée ici offre toutefois des éléments de réponse, de même que des pistes de recherche potentielles. Notre reconstitution historique a en effet montré comment le mouvement de la conservation volontaire a débuté de façon très circonscrite dans les Cantons-de-l'Est autour de l'initiative de quelques organismes citoyens inquiets du développement industriel et touristique dans leur région. Les premières « fiducies foncières » de la Vallée Ruitter et du mont Pinacle, de même que la Fondation des terres du Lac-Brome, ont en effet été toutes créées en résistance à un certain développement jugé indésirable. Inspirés par le succès de ces premières initiatives, les gouvernements québécois et canadien, notamment à travers certaines de leurs agences comme la Fondation de la faune et le Service canadien de la faune, se sont activés pour soutenir davantage le jeune mouvement de la conservation volontaire au Québec. Ils ont alors mis en place une série d'initiatives visant à favoriser l'acquisition d'habitats fauniques, de même qu'une tribune – les Ateliers sur la conservation des habitats – destinée aux différents acteurs intéressés par la conservation volontaire. Ces Ateliers servent de laboratoires d'idées pour l'intendance au Québec. C'est notamment à travers eux que celle-ci a été définie comme activité de protection des ressources fauniques comme « bien d'intérêt public ». Cet accent de la conservation volontaire sur la faune, confirmé par la forte présence d'acteurs des milieux de la biologie amateur ou des clubs de chasse et pêche lors de ces premiers Ateliers, a été toutefois remplacé par d'autres préoccupations. Les différents projets de réformes législatives proposés par des OBNL, comme le CQDE, autour de la « problématique des intrus » ou de l'établissement d'incitatifs fiscaux, témoignent en effet de cette transformation des préoccupations, tournées initialement vers la protection de la faune et qui se sont axées davantage sur les mécanismes de protection de la propriété privée en contexte de forte spéculation foncière. Cette nouvelle orientation est confirmée par le projet de réforme législative, proposé en 1995 par le CQDE et visant à réhabiliter la servitude perpétuelle au profit de personnes non liées au foncier. Prenant acte des grandes réserves du législateur quant à ce projet de réforme législative du Code civil, le gouvernement du Québec propose un nouvel outil, les réserves naturelles en milieu privé. Ce faisant, il se positionne comme intermédiaire central dans la conservation volontaire au Québec, et ce, à l'insatisfaction palpable de bien des OBNL, qui voudraient trouver en l'État non un compétiteur, mais bien un facilitateur.

Ce que la reconstitution de cette trame nous permet de constater est l'équilibre précaire de l'État québécois dans la poursuite de ses efforts de protection du bien public environnemental. Constatant, d'une part, les besoins et les opportunités bien réels de conservation de la biodiversité dans les terres fortement humanisées du sud du Québec, et confronté, d'autre part, aux demandes d'un mouvement populaire pour une plus grande privatisation de la conservation – mouvement porté par des OBNL de plus en plus influents au Québec, comme Conservation de la nature et le CQDE –, l'État québécois choisit de se positionner en gestionnaire de cette privatisation. La décentralisation du leadership en matière de conservation de la biodiversité dans le Québec méridional, de même que la fiscalisation accrue du soutien gouvernemental aux initiatives de conservation privée, confirment ce positionnement.

Une des grandes questions qui émerge de ce constat sur l'histoire de la fiscalisation de la conservation du patrimoine naturel au Québec est de savoir dans quelle mesure le déploiement des aires protégées privées s'harmonise avec les besoins réels – et pressants – de la province en matière de conservation de la biodiversité. Le choix des États canadien et québécois de se positionner comme gestionnaires d'un régime fiscal de la conservation ne ferait-il pas en sorte d'établir une géographie de la conservation modelée davantage par des opportunités foncières très circonscrites, dépendant notamment des fluctuations du marché de la villégiature, que par les enjeux plus globaux de protection des ressources à l'échelle nationale, provinciale ou municipale? Au vu des montants attribués sous la forme de retours fiscaux dans le cadre des programmes de soutien à la conservation volontaire au Québec et au Canada, l'équité et l'efficacité d'un tel régime de conservation des ressources doivent être mises en question. Il en va du caractère vraiment « privé » des ressources naturelles ainsi protégées.

Olivier CRAIG-DUPONT

Chaire en paysage et environnement,
Université de Montréal.
olivier.craig-dupont@umontreal.ca

Gérald DOMON

Chaire en paysage et environnement,
Université de Montréal.
gerald.domon@umontreal.ca

BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDER, L. et G. R. HESS

2011 « Land Trust Evaluation of Progress Toward Conservation Goals », *Conservation Biology*, 26, 1 : 7-12.

ANDERSON, K. et D. WEINHOLD

2008 « Valuing future development rights : The costs of conservation easements », *Ecological Economics*, 68, 1-2 : 437-446.

ARMSWORTH, P. R. et J. N. SANCHIRICO

2008 « The effectiveness of buying easements as a conservation strategy », *Conservation Letters*, 1, 4 : 182-189.

Association pour la conservation du mont Pinacle

1988 *Mémoire adressé à la Commission pour la protection du territoire agricole*, Outremont, 46 p.

BAKKER, K.

2007 « Neoliberalizing nature? Market environmentalism in water supply in England and Wales », dans : Nik Heynen *et al.* (dir.), *Neoliberal Environments: False Promises and Unnatural Consequences*, London, New York, Routledge, p. 28-34.

BARLA, P.

1999 *Protection des habitats d'espèces menacées en terres privées : analyse d'instruments et de la politique canadienne*, GREEN et Département d'Économie, Université Laval, 25 p.

BÉGIN, P.

1999 *Mémoire au conseil des ministres – Loi sur les réserves naturelles volontaires* », Assemblée nationale du Québec, Journal des débats, 7 p.

BRAIN, R. G, *et al.*

2014 « Why do cattle ranchers participate in conservation easement agreements? Key motivators in decision making », *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 38, 3 : 299-316.

BRAY, Z.

2010 « Reconciling development and natural beauty: The promise and dilemma of conservation easements », *Harvard Environmental Law Review*, 34 : 119-177.

BRENNER, J. C. *et al.*

2013 « Land use determines interest in conservation easements among private land-owners », *Land Use Policy*, 35 : 24-32.

BRENNER, N. et N. THEODORE

2009 « Neoliberalism and the regulation of the environment », dans : Nik HEYNEN *et al.* (dir.), *Neoliberal Environments: False Promises and Unnatural Consequences*, London, New York, Routledge, p. 153-159.

BRIGHTON, D.

2009 « Incorporating social equity in conservation programmes in the northeastern US », *International Forestry Review*, 11, 2 : 197-206.

BROWN, L. K. *et al.*

2011 « A uniform price auction for conservation easements in the Canadian Prairies », *Environmental and Resource Economics*, 50, 1 : 49-60.

BRUNET, Y.

1980 « L'exode urbain, essai de classification de la population exurbaine des Cantons-de-l'Est », *Le Géographe canadien*, XXIV, 4 : 385-405.

Canards Illimités Canada

2000 « Lettre à Mr Paul Bégin, ministre de l'Environnement », 23 novembre, 2 p. MDDELCC, archives internes, Québec.

Centre de recherche et d'information en droit de l'environnement

1993 « Demande de subvention, Servitude d'environnement », 10 décembre, 10 p., Archives internes, Environnement Canada, bureau de Québec.

Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)

1995 « Réforme législative – Problématique des intrus », 8 p. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec, cote : E212, localisation : 21 A 010 10-06-001B-01, 2010-02-005/14.

1997 « Les intrus en milieux naturels privés voués à la conservation : proposition de réforme législative », 6 p., Bibliothèque et Archives nationales Québec – Centre d'archives de Québec, Cote : E212, localisation : 21 A 010 10-06 – 001B-01, contenant : 2010-02-005\14.

2000 « Commentaires du Centre québécois de l'environnement (CQDE) sur le projet de loi no 149 – Loi sur les réserves naturelles en milieu privé », 28 novembre, 6 p., Archives internes, MEDDLCC, Québec.

CHARTRAND, L. *et al.*

2008 *Histoire des sciences au Québec : de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal.

CHIFFAUT, A.

2001 *Les réserves naturelles de France : évaluation et prospective*, Quétigny, Réserves naturelles de France, 85 p.

CINQ-MARS, J.

1989 « Mot du directeur », *Habitats*, 1, p. 1-2.

Conservation de la nature

2000 « Joël Bonin à M. Paul Bégin », 2 p., Archives internes, MDDELCC.

CRONAN, C. S. *et al.*

2010 « An assessment of land conservation patterns in Maine based on spatial analysis of ecological and socioeconomic indicators », *Environmental Management*, 45, 5 : 1076-1095.

CROSS, J. E. *et al.*

2011 « Adoption of conservation easements among agricultural landowners in Colorado and Wyoming: The role of economic dependence and sense of place », *Landscape and Urban Planning*, 101, 1 : 75-83.

DAIGLE, C.

1991 « Projet – Les programmes d'intendance privée – La conservation et la mise en valeur de la faune sur terre privée », 8 p. Bibliothèque et Archives nationales Québec – Centre d'archives de Québec, Cote : E212, localisation : 21 A 010 09-04-003B-01, contenant : 2010-02-005/5.

DARLING, E.

2005 « The city in the country: wilderness gentrification and the rent gap », *Environment and Planning A* 37.6 : 1015-1032.

DEAL, K. B.

2013 « Incentivizing conservation: Restructuring the tax-preferred easement acceptance process to maximize overall conservation value », *The Georgetown Law Journal*, 101 : 587-618.

DESCAMPS, F.

2006 *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Montréal, Boréal.

DÉCAMPS, M.

2011 *Les Parcs Naturels Régionaux : une institution au service de l'action publique? Le cas de la mise en œuvre de la politique agri-environnementale*. Thèse de doctorat, Université d'Auvergne Clermont-Ferrand 1.

DOMON, G. *et al.*

2011 « La recomposition sociodémographique des campagnes québécoises à la croisée des dynamiques agricoles et paysagères », *Canadian Regional Science Association/Association canadienne des sciences régionales* 34, 4 : 115-133.

EAGLE, John

2011 « Notional generosity explaining charitable donors; high willingness to part with conservation easements », *Harvard Environmental Law Review*, 35 : 47-90.

EISING, J.

- 2003 *Ecological Gift Program - Final Report on Donor and Recipient Surveys*, Archives internes, Environnement Canada, 98 p.

Environnement Canada

- 1993a « Mme Isabelle Ringuet à Mr Michel Bélanger – Objet : Demande de subvention, Servitude d’environnement », 23 décembre, 1 p. Archives internes, Environnement Canada, bureau de Québec.
- 1993b « Compte-rendu de l’Atelier sur l’intendance privée, 24 et 25 février 1993 », 6 p., Bibliothèque et Archives nationales Québec – Centre d’archives de Québec, Cote : E212, localisation : 21 A 010 09-04-003B-01, contenant : 2010-02-005/5.
- 1995a « Liste des participants – Ateliers sur la conservation des habitats, 9, 10 et 11 novembre », 7 p., Archives internes, Environnement Canada, bureau du Québec.
- 1995b « Soumission à Habitat faunique Canada – Engagement d’un coordonnateur pour la mise en place de programmes d’intendance au Québec », 3 p., Archives internes, Environnement Canada, bureau du Québec.
- 1996 « Ateliers sur la conservation des habitats – Programme, 8e édition, Manoir du Lac Delage, 14, 15 et 16 novembre 1996 », 4 p., Archives internes, Environnement Canada, bureau de Québec.
- 2015 *Le Programme des dons écologiques*, en ligne : <http://www.ec.gc.ca/pde-egp/default.asp?lang=Fr&n=FCD2A728-1>, (consulté le 10/06/15).

FAIRFAX, S. K.

- 2005 *Buying Nature : the Limits of Land Acquisition as a Conservation Strategy, 1780-2004*, Cambridge, Mass., MIT.

FARMER, J. R. et al

- 2011 « Motivations for using Conservation Easements as a Land Protection Mechanism : A Mixed Methods Analysis », *Natural Areas Journal*, 31, 1 : 80-87.

FISHBURN, I. S. et al.

- 2013 « Changing spatial patterns of conservation investment by a major land trust », *Biological Conservation*, 161 : 223-229.

Fondation de la faune

- 1993 « DEVIS – Manuel destiné aux organismes désireux de développer un projet d’intendance », 9 p. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre d’archive de Québec, cote : E212, 2010-02-005/53.
- 1994 « Ateliers sur la conservation des habitats – Bilan de la 6e édition », 35 p., Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cote : E12, localisation, 21 A 010 10 – 05 – 001B 01, contenant : 2010-02-005/9.

FRENETTE, F.

- 1999 « Les sites naturels au Québec et leur protection par le secteur privé », 7 p., Archives internes, MEDDLCC.

GENDRON, M.

- 1999 *Histoire du Piémont-des-Appalaches* (Collection Les régions du Québec), Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

GERBER, J.-D.

- 2012 « The difficulty of integrating land trusts in land use planning », *Landscape and Urban Planning*, 104, 2 : 289-298.

GIRARD, J.-F.

2000 *Guide des bonnes pratiques en intendance privée : aspects juridiques et organisationnels*. Montréal, Centre québécois du droit de l'environnement.

2012 « La vraie nature de la servitude de conservation : analyse d'un outil juridique méconnu », *Développements récents* 352 – Développements récents en droit de l'environnement, p. 139-212.

GIRAUDEL, Catherine

2000 *La protection conventionnelle des espaces naturels : étude de droit comparé de l'environnement*, Limoges, Presses universitaires de Limoges.

GRATTON, L.

1987 *Le mont Pinnacle : valeur écologique et conflits d'utilisation*, Québec, ministère de l'Environnement du Québec – Division du patrimoine écologique, 63 p.

2003 « Le projet du corridor appalachien. Une stratégie de conservation transfrontalière », *Le naturaliste canadien*, 127, 1 : 40-48

2012 « Corridor appalachien : 10 ans de conservation », *Le naturaliste canadien*, 136, 3 : 40.

Groulx, L.H.

2009 « La restructuration récente des politiques sociales au Canada et au Québec : éléments d'analyse », *Labour/Le Travail*, 63 : 9-46.

GUIGNIER, A. et M. PRIEUR

2010 « Le cadre juridique des aires protégées : France », *IUCN-EPLP*, 81 : 1-70.

HANNA, K. S. *et al.*

2007 *Transforming Parks and Protected areas: Policy and Governance in a Changing World*, New York, Routledge.

HANSON, L. L. et G. FILAX

2009 « The Cultural Politics of Canadian Land Trusts: Exploring the Ethos and Structure of the Social Economy as Articulated Across Protected Private Lands », *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'études canadiennes*, 39-40 : 211-229.

HÉBERT, Y.

2006 *Une histoire de l'écologie au Québec : les regards sur la nature des origines à nos jours*, Québec, Éditions GID.

HEYNEN, Nik *et al.* (dir.)

2007 *Neoliberal environments: False promises and unnatural consequences*, London; New York, Routledge.

HODGE, I. D. et W. M. ADAMS

2012 « Neoliberalisation, rural land trusts and institutional blending », *Geoforum*, 43, 3 : 472-482.

JAY, J. E.

2012 « When perpetual is not forever: The challenge of changing conditions, amendment, and termination of perpetual conservation easements », *Harvard Environmental Law Review*, 36 : 1-78.

- 2013 « ... Not Forever: An Update to the Challenge of Changing Conditions, Amendment, and Termination of Perpetual Conservation Easements, and Response to Ann Taylor », *Harvard Environmental Law Review*, 37 : 247-266.
- KESTEMAN, Jean-Pierre
- 1988 *La ville électrique : un siècle d'électricité à Sherbrooke, 1880-1988*, Sherbrooke, Olivier.
- 1998 *Histoire des Cantons-de-l'Est*, (Collection Les Régions du Québec), Institut québécois de recherche sur la culture.
- KIMMEL, C. E. et R. B. HULL
- 2012 « Ecological Entrepreneurship Support Networks: Roles and functions for conservation organizations », *Geoforum*, 43, 1 : 58-67.
- KING, J. R. et C. M. ANDERSON
- 2004 « Marginal property tax effects of conservation easements : a Vermont case study », *American Journal of Agricultural Economics* 86, 4 : 919-932.
- LAMONTAGNE, Denys-Claude
- 1991 « D'antiques institutions juridiques au service d'un nouvel environnement », *La Revue du notariat*, 94, 3-4 : 131.
- 2002 *Biens et propriété*, Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- 2013 *Biens et propriété*, Montréal, Éditions Yvon Blais.
- 2014 *Droit de la propriété : les règles particulières à la propriété immobilière : les servitudes*, Montréal, Wilson & Lafleur.
- LAWLEY, C. et C. TOWE
- 2014 « Capitalized Costs of Habitat Conservation Easements », *American Journal of Agricultural Economics*, 96, 3 : 657-672.
- LEPART, J. et P. MARTY
- 2006 « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité : l'exemple de la France », *Annales de géographie*, 651, 5 : 485-507.
- LEVERT, M. *et al.*
- 2009 « Willingness-to-sell conservation easements: a case study », *Journal of Forest Economics*, 15, 4 : 261-275.
- LIEBERKNECHT, K.
- 2009 « Public access to U.S. conservation land trust properties: Results from a national survey », *Journal of the American Planning Association*, 75, 4 : 479-491.
- LOBAO, L. M. *et al.*
- 2012 *The Sociology of Spatial Inequality*, SUNY Press.
- LOGAN, Shannon et Gerda R. WEKERLE
- 2008 « Neoliberalizing environmental governance? Land trusts, private conservation and nature on the Oak Ridges Moraine », *Geoforum*, 39, 6 : 2097-2108.
- LONGTIN, B.
- 1995a « De nouveaux avantages fiscaux pour les dons de terrains ou de servitudes ayant une valeur écologique significative », *Habitats*, 1^{er} janvier : 1-6.
- 1995b « Vers une nouvelle servitude de conservation et une réforme de la fiscalité des espaces naturels : outils de protection des caractéristiques patrimoniales du Québec », 35 p. Bibliothèque et Archives nationales Québec – Centre d'archives de Québec, cote : E212, localisation : 21 A 010 09-05-001B-01, contenant : 2010-02-005/10.

- 1996 *Options de conservation : guide du propriétaire*. Montréal : Centre québécois du droit de l'environnement, 100 p.
- MARTIN, P. L.
1980 *Histoire de la chasse au Québec*, Montréal, Boréal express.
- MCCARTHY, J. et S. PRUDHAM
2004 « Neoliberal nature and the nature of neoliberalism », *Geoforum*, 35, 3 : 275-83.
- MCCARTHY, J.
2004 « Privatizing conditions of production: trade agreements as neoliberal environmental governance », *Geoforum*, 35, 3 : 327-41.
2005 « Rural geography: multifunctional rural geographies-reactionary or radical? », *Progress in human geography*, 29, 6 : 773-782.
- Ministère de l'environnement, du développement durable et de la lutte aux changements climatiques (MEDDLCC)
2015 Aires protégées – Terres privées, en ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/terres-priv.htm>, (consulté le 14/01/15).
- MERENLENDER, A. M. *et al.*
2004 « Land trusts and conservation easements : Who is conserving what for whom? », *Conservation Biology*, 18, 1 : 65-75.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
2015 « Ventes totales de permis : chasse, pêche et piégeage », en ligne : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp>, (consulté le 08/02/15).
- MILLER, A. D. *et al.*
2010 « Factors Impacting Agricultural Landowners' Willingness to Enter into Conservation Easements: A Case Study », *Society & Natural Resources*, 24, 1 : 65-74.
- MOREAU, R.
1995 *La protection du milieu naturel par les fiducies foncières*, Montréal, Wilson & Lafleur.
- MORRIS, A. W. et A. R. RISSMAN
2009 « Public access to information on private land conservation: Tracking conservation easements », *Wisconsin Law Review*, p. 1237-1282.
- MORRIS, A. W.
2008 « Easing conservation? Conservation easements, public accountability and neoliberalism », *Geoforum*, 39, 3 : 1215-1227.
- NEUGARTEN, R. A. *et al.*
2012 « Forest fights and forest rights: Working forests as a strategy for reducing tensions in New York state », *Society & Natural Resources: An International Journal*, 25, 12 : 1205-1220.
- NOËL, A.
1991 « Le conseil des ministres donne le feu vert au développement du mont Pinacle », *La Presse*, 14 février, sec Arts et spectacles, p. A12.
- PAILLÉ, P.
1996 « De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier », *Revue de l'association pour la recherche qualitative*, 15 : 179-193.

PARKER, D. P. et W. N. THURMAN

- 2011 « Crowding out open space: The effects of federal land programs on private land trust conservation », *Land Economics*, 87, 2 : 202-222.

PHILLIPS, Spencer R.

- 2000 « Windfalls for wilderness: Land protection and land value in the green mountains », *USDA Forest Service Proceedings RMRS-P -15* – Vol. 2. : 258-267.

PIDOT, J.

- 2005 *Reinventing Conservation Easements: A Critical Examination and Ideas of Reform*, Lincoln Institute of Land Policy.
- 2011 « Conservation easement reform: As Maine goes should the nation follow? », *Law and Contemporary Problem*, 74 : 1-27.

POCEWICZ, A. et al.

- 2011 « Effectiveness of conservation easements for reducing development and maintaining biodiversity in sagebrush ecosystems », *Biological Conservation* 144, 1 : 567-574.

POLANYI, K.

- 2009 *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard.

POLÈSE, M.

- 2009 « Les nouvelles dynamiques régionales de l'économie québécoise : cinq tendances », *Recherches sociographiques*, 50, 1 : 11-40.

Québec (province)

- 1996 *Plan d'action québécois sur la biodiversité biologique*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, 71 p.

RAYMOND, L. et A. OLIVE

- 2008 « Landowner beliefs regarding biodiversity protection on private property: An Indiana case study », *Society & Natural Resources: An International Journal*, 21, 6 : 483-497.

RAYMOND, L. et S. K. FAIRFAX

- 2002 « The 'shift to privatization' in land conservation: A cautionary essay », *Natural Resources Journal*, 42, 3 : 599-639.

Regroupement des organismes propriétaires de milieux naturels protégés

- 1994 « Aux dirigeants des organismes membres du RMN », 1 p., Archives internes, Environnement Canada, bureau de Québec.
- 1999 « Mémoire du Regroupement des organismes propriétaires de milieux naturels protégés du Québec (RMN) à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales », *Le naturaliste canadien*, hiver : 50-54.

RICHARDS, C. D. et D. R. BARDATI

- 2005 « Grassroots environmental action in South Stukely », *Environmental Impact Assessment: Practice and Participation*, 27 : 5-22.

RILEY, M. et D. HARVEY

- 2007 « Oral histories, farm practice and uncovering meaning in the countryside », *Social & Cultural Geography*, 8, 3 : 391-415.

RINGUET, I.

1989 « Le Plan d'action Saint-Laurent », *Habitats*, 1, 1 : 1-3.

1992 « Note de service – Intendance des terres privées au Québec », 2 p., Archives internes, Environnement Canada, région du Québec.

RIOUX, J. C. R.

1993 « Exemption de taxes foncières », *Habitats* 4, 1 : 1-7

RISSMAN, A. *et al.*

2013 « Land management restrictions and options for change in perpetual conservation easements », *Environmental Management*, 52, 1 : 277-288.

RISSMAN, A. et A. M. MERENLENDER

2008 « The conservation contributions of conservation easements: Analysis of the San Francisco Bay area protected lands spatial database », *Ecology and Society*, 13(1) : 40, en ligne : <http://www.ecologyandsociety.org/vol13/iss1/art40/>

RISSMAN, A. R. et Van BUTSIC

2011 « Land trust defense and enforcement of conserved areas », *Conservation Letters*, 4, 1 : 31-37.

ROUSSEAU, G.

2011 « La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 30 ans plus tard : toujours entre centralisation et décentralisation », *Les Cahiers de droit*, 52, 2 : 197-244.

SANDBERG, L. A. et G. R. WEKERLE

2010 « Reaping nature's dividends: The neoliberalization and gentrification of nature on the Oak Ridges Moraine », *Journal of Environmental Policy and Planning*, 12, 1 : 41-57.

SCHNAPPER, D.

1999 *La compréhension sociologique*, Presses universitaires de France.

SCHWING, A. T

2013 « Perpetuity is forever, almost always: Why it is wrong to promote amendment and termination of perpetual conservation easements », *Harvard Environmental Law Review*, 37 : 218-246.

SERKIN, C.

2009 *Entrenching Environmentalism Private Conservation. Reassessing the State and Local Government Toolkit*, University of Chicago Law School, 26 p.

Service canadien de la faune

1989 « Ateliers sur la protection des habitats fauniques – Programme », 21 p., Archives internes, Environnement Canada, région du Québec.

1993 « Compte-rendu de l'Atelier sur l'intendance privée, 24 et 25 février 1993 », 36 p., Archives internes, Environnement Canada, bureau de Québec.

SHANAHAN, D. F. *et al.*

2014 « Socio-economic inequalities in access to nature on public and private lands: A case study from Brisbane, Australia », *Landscape and Urban Planning*, 130 : 14-23.

THERVILLE, Clara, Raphaël MATHEVET and Frédéric BIORET

2012 « Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs : l'institutionnalisation de réserves naturelles de France », *Vertigo*, 12, 3 : 1-23.

Union québécoise pour la conservation de la nature

2001 « Ateliers sur les techniques de conservation – Programme Sherbrooke », 2 p., Archives internes, Environnement Canada, bureau de Québec.

URRY, J.

1995 « A middle-class countryside? », dans : Tim BUTLER et Michael SAVAGE (dir.), *Social Change and the Middle Classes*, UCL Press, p. 205-219.

WALKER, P. et L. FORTMANN

2003 « Whose landscape? A political ecology of the 'exurban' Sierra », *Cultural Geography*, 10, 4 : 469-491.

WEBER, F.

2009 *Manuel de l'ethnographie*, Paris, Presses universitaires de France.

WHITELAW, G. S. et P. F. EAGLES

2007 « Planning for long, wide conservation corridors on private lands in the Oak Ridges Moraine, Ontario, Canada », *Conservation Biology*, 23, 3 : 675-683.

LOIS

Loi sur la conservation du patrimoine naturel, RLRQ c C-61.01 (en vigueur depuis le 1 avril 2013).

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., chapitre C-61.1 (anciennement C-61).

Loi sur les réserves naturelles en milieu privé, 2001, L.R.Q., c R-26.2 (caduque [1992], remplacée par RLRQ c C-61.01).

Code civil du Québec, R.L.R.Q. c C-1991.



L'ENVIRONNEMENT : QUELLE VALEUR POUR LES JEUNES QUÉBÉCOIS?

Chantal ROYER et Arthur DE GRANDPRÉ

Cet article s'inscrit dans le contexte d'une étude plus large sur les valeurs des jeunes. Son objectif est d'explorer la valeur qu'ils accordent à l'environnement. L'article présente les résultats d'une analyse secondaire de l'ensemble des propos relatifs à l'environnement tirés de 91 entretiens qualitatifs portant sur les valeurs des jeunes Québécois ainsi que sur leurs aspirations au voyage. Les résultats révèlent des attitudes variées à l'égard de l'environnement qui sont présentées sous forme de gradient, allant de l'indifférence à l'engagement. Les conclusions mettent en lumière le caractère fragile du lien que les jeunes entretiennent avec la protection de l'environnement qui, loin d'être une valeur consensuelle, se présente plutôt comme une valeur latente trouvant difficilement écho dans les comportements.

Mots clés : valeurs, jeunes, rapport à l'environnement, entretiens, analyse qualitative

Depuis le début des années 1980, de grandes enquêtes longitudinales sur les valeurs permettent d'en observer l'évolution dans les populations du monde¹. En France, les travaux de GALLAND et ROUDET (2001; 2005; 2012), issus de

-
1. Cette tradition d'enquête sur les valeurs dans les populations prend en partie racine dans les travaux de Stoetzel qui ont donné lieu à la grande enquête européenne sur les valeurs (*European Value Study* - EVS), une enquête longitudinale qui se déroule en Europe chaque neuf ans depuis 1981 (1981, 1990, 1999, 2008). L'étude mesure ce que les Européens pensent de la vie, de la famille, du travail, de la religion, de la politique, et de la société. 70 000 personnes, provenant de 47 pays ont participé à la vague d'enquête de 2008. Cette enquête a inspiré la réalisation de l'enquête mondiale sur les valeurs (*World Value Survey* - WVS) qui cumule six vagues d'enquête depuis 1981 (1981, 1990, 1995, 1999, 2005, 2010, 2016). En dépit de certaines critiques qui leur sont adressées, les deux enquêtes représentent

l'European Value Study (EVS), ont tout particulièrement contribué à documenter les valeurs chez les jeunes. Dans la foulée, d'autres travaux sur les valeurs des jeunes ont été réalisés au Québec (PRONOVOST, 2007; PRONOVOST et ROYER, 2004; ROY, 2008), en Ontario (MOLGAT, 2008) et au Canada (BIBBY et POSTERSKI, 1986). Parmi les grandes tendances que ces enquêtes révèlent, les valeurs les plus importantes chez les jeunes sont celles qui touchent la famille, les amis, l'amour, le travail et le respect. Plus loin derrière se trouvent les loisirs, de même que la religion, la politique et l'environnement. Ainsi, alors qu'ils accordent une grande importance à des dimensions centrales de leur vie, on entend moins les jeunes se prononcer sur l'importance qu'ils accordent à l'environnement. Qu'en est-il? La protection de l'environnement est-elle une valeur pour les jeunes? Dans cet article, nous avons voulu explorer cette question.

L'ENVIRONNEMENT DANS LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE DES VALEURS

L'étude des valeurs renvoie à un univers large, composé de différents types de valeurs qui peuvent être déclinées selon leur statut et leur fonction. En regard du statut, on parlera de valeurs sociales, de valeurs publiques, ou privées. Les valeurs sociales, pour prendre celles-là, représentent de grands idéaux collectifs partagés par les membres d'une société. La famille, le travail, l'éducation, la santé, en sont des exemples. Les valeurs se définissent aussi selon leurs fonctions dans un système de valeurs où elles peuvent être centrales, structurantes, globales, instrumentales, morales, pour ne donner que ces exemples (REZSOHAZY, 2006; ROYER, 2009a). À la suite de BRÉCHON (2000), on reconnaît que les valeurs s'acquièrent progressivement, qu'elles évoluent lentement, et que le fait de les étudier permet de comprendre les tendances d'évolution des sociétés.

Dans le contexte de l'enquête mondiale sur les valeurs (*World Value Survey* – WVS), l'environnement fait partie de la catégorie des valeurs expressives (*self-expressive values*), une catégorie qui regroupe des valeurs fortement axées sur la protection de l'environnement, la tolérance des étrangers, l'égalité entre les sexes, la participation aux décisions économiques et politiques. Dans la WVS, ces valeurs se situent à l'opposé des valeurs de survivance (*survival values*), une catégorie qui témoigne de préoccupations pour la sécurité physique et économique. En d'autres termes, selon cette perspective, moins une société se préoccupe de sécurité, plus elle est susceptible de développer des valeurs expressives et, *a fortiori*, un intérêt marqué à l'égard de l'environnement. L'enquête mondiale sur les valeurs ne compile pas de données spécifiques pour le Québec, mais on peut néanmoins y voir que le Canada se situe parmi les pays dont la population manifeste un niveau élevé de valeurs expressives, à l'instar de pays scandinaves tels que le Danemark, la Suède,

une base très importante de connaissances, tel qu'en témoigne le vaste ensemble d'écrits scientifiques qui en découle. Les enquêtes peuvent être consultés en ligne : [<http://www.europeanvaluesstudy.eu/>]; [<http://www.worldvaluessurvey.org/wvs.jsp>].

la Norvège et l'Islande (voir la carte culturelle proposée par Inglehart et Welzel dans la *World Values Survey*, 2015¹).

Dans la tradition européenne des enquêtes sur les valeurs, celles-ci sont définies comme des principes généraux qui se trouvent au fondement des opinions, des pensées et des représentations. On considère qu'elles orientent les actions et les comportements (BRÉCHON, 2000). Or, si l'influence potentielle des valeurs sur les comportements est généralement reconnue, ce lien ne survient toutefois pas de manière systématique (BRÉCHON, 2000; GALLAND et ROUDET, 2001). Un individu peut en effet agir dans un sens différent de celui que lui dicteraient ses valeurs. En matière d'environnement, par exemple, une personne peut considérer qu'il s'agit d'une préoccupation pour elle et lui accorder une très grande importance, sans pour autant utiliser les transports en commun ou trier ses déchets. C'est en ce sens que l'on considère que les valeurs prédisposent « seulement » à l'action. On retiendra alors que plus une valeur est consensuelle dans une société, plus elle a de chance d'être intégrée par les individus et d'induire des comportements (BRÉCHON, 2000), ce qui lui donnerait ainsi un statut de valeur sociale.

Les valeurs associées au respect de la nature et à la protection de l'environnement sont relativement récentes (REZSOHAZY, 2006) au sein des sociétés occidentales en comparaison à d'autres valeurs telles que la famille ou le travail, par exemple. Prenant racine dans les mouvements sociaux de la fin des années soixante, les valeurs écologistes se sont assez rapidement installées si l'on en juge par les résultats obtenus dans les enquêtes européennes sur les valeurs (EVS). Dès 2008, l'enquête montre en effet la prédominance d'une conception « écocentrique » du monde, c'est-à-dire qui reconnaît la fragilité du milieu naturel, l'incapacité de l'homme à remédier à la dégradation, la possibilité d'une crise écologique ou d'une catastrophe prochaine (73,5 % des Français interrogés adhèrent à des degrés divers à ces propositions²), faisant basculer les valeurs traditionnelles « théocentriques » et « anthropocentriques » (où Dieu et l'homme sont le centre du monde), valeurs vraisemblablement dominantes jusqu'aux années soixante-dix (BOZONNET, 2010).

Pour estimer la prégnance des valeurs liées à l'environnement dans le contexte québécois, le Baromètre de la consommation responsable (Observatoire de la Consommation Responsable, 2014) fournit des données éclairantes, tirées d'une

-
1. D'un point de vue longitudinal, l'évolution de la place occupée par le Canada dans la carte culturelle proposée par Inglehart et Welzel montre que les valeurs expressives évoluent positivement chez les Canadiens, amenant le Canada à se rapprocher des pays scandinaves à cet égard. Trois versions de la carte culturelle (1996, 2008, 2015) se trouvent à cette adresse : [<http://www.worldvaluessurvey.org/WVSContents.jsp>].
 2. Jusqu'aux années soixante-dix, explique BOZONNET (2010), les citoyens « étaient peu concernés par les idées écologistes » (p. 119), alors qu'ils se sont montrés majoritairement écocentriques (73,5 %) dans l'enquête de 2008 (p. 124-126). Ce résultat est obtenu en additionnant les trois types d'écocentriques : les « affirmés » (18 %), les « peu engagés » (28 %) et les « minimalistes » (27,5 %). Cette situation fait dire à Bozonnet que si la majorité des Français s'affichent comme étant écocentriques, il n'en reste pas moins que plus de la moitié d'entre eux se situe « dans un marais peu impliqué » (p. 139), voire apathique.

enquête réalisée annuellement depuis 2010 auprès de plus de 30 000 citoyens. Ce baromètre indique notamment que la protection de l'environnement est la principale motivation qui joue en faveur de la consommation responsable chez les Québécois. Or, pour 2014, le baromètre révèle un indice de consommation responsable jugé tout juste passable (65,1 points)³, de même qu'il affiche une faible progression de ces pratiques de consommation pour la période 2010-2014 (+1,1 point).

Par ailleurs, à l'instar d'autres enquêtes (FIELDING et HEAD, 2012; PRONOVOST, PAYEUR et ROBITAILLE, 2009; PRONOVOST, 2013), le baromètre indique que les femmes consomment de manière plus responsable que les hommes. De plus, ce sont les 45-64 ans qui s'avèrent être les consommateurs les plus responsables (indice de 66,7 points en 2014) au détriment des jeunes (18-24 ans), qui présentent un indice de 62,4 points. En cinq ans, l'indice de consommation responsable chez les jeunes a gagné à peine 0,3 point, passant de 62,1 en 2010 à 62,4 en 2014. Le coût demeure le principal frein à ce type de consommation, les produits et services éco-responsables étant considérés trop onéreux en regard du budget personnel disponible. Le recyclage est le comportement le plus fréquent, même s'il affiche un indice de décroissance pour la période 2010 à 2014 (-1,7 points). Aussi, le baromètre révèle que le scepticisme atteint un niveau record au Québec en 2014, le niveau de confiance envers les acteurs du développement durable (organismes de certification, entreprises, agences de publicité et politiciens) n'ayant cessé de chuter depuis 2010.

Cette situation plutôt morose ne semble pas particulière au contexte québécois. D'autres travaux, dont ceux de Jean-Paul Bozonnet (2005; 2010; 2012), réalisés à partir des données de l'enquête européenne sur les valeurs, révèlent une stagnation des valeurs environnementales en France tant dans la population générale que chez les jeunes (défense de la nature, protection de l'environnement, combat politique). De même, les jeunes Australiens seraient particulièrement cyniques à l'égard du gouvernement et des entreprises qu'ils jugent apathiques en matière d'environnement (THREADGOLD, 2012), et les jeunes qui pensent que la responsabilité de protéger l'environnement revient aux gouvernements ont moins tendance à s'engager dans des actions environnementales (FIELDING et HEAD, 2012). Les données de l'enquête mondiale sur les valeurs de 2010 (*World value survey online analysis*) indiquent que 18 % des jeunes Américains (15-29 ans) déclarent que faire attention à l'environnement et prendre soin de la nature sont importants pour eux, et 13 % que ces deux mêmes facteurs représentent un problème sérieux. Des proportions similaires peuvent être observées chez les jeunes Australiens et chez les jeunes Néo-zélandais, des sociétés qui présentent des attitudes semblables à celles des Canadiens en matière d'environnement, selon cette même enquête. Au Québec, les résultats d'une enquête réalisée auprès de 1890 jeunes âgés de 10 à 17 ans (PRONOVOST, PAILLEUR et ROBITAILLE, 2009) révèle que la majorité d'entre eux, conscients des problèmes

3. L'indice de consommation responsable comprend les huit indicateurs suivants : recyclage, consommation locale, déconsommation, protection de l'environnement, protection des animaux, consommation citoyenne, transport durable, compostage. L'indice, présenté en points, est compilé à partir de la moyenne de l'ensemble des indicateurs, ramenée sur 100 points (Observatoire de la consommation responsable, 2014).

environnementaux, sont pessimistes en ce qui concerne l'avenir de l'environnement (pollutions diverses, changements climatiques, épuisement des ressources, etc.). Bien qu'ils pensent que la société peut fonctionner sans détruire l'environnement, les adolescents interrogés ne savent pas trop quoi faire pour le protéger et ils ont l'impression qu'ils ne font pas suffisamment de gestes concrets dans ce sens. Les jeunes déclarent par ailleurs avoir d'autres préoccupations que les questions environnementales (PRONOVOST, PAILLEUR et ROBITAILLE, 2009).

Parmi ces préoccupations, les jeunes veulent voyager, voir le monde. Ils en rêvent, l'incluent dans leurs projets d'études, de carrière, d'avenir (ROYER, 2009b; 2012). Or, si le voyage contribue au développement personnel et à la connaissance du monde, tourisme et environnement ne font pas nécessairement bon ménage. Même si de nombreuses politiques, stratégies de gestion et de marketing cherchent à les rapprocher, la recherche sur la relation entre tourisme et environnement met en lumière les impacts négatifs du tourisme sur l'environnement naturel (transports, fréquentation de sites naturels sensibles, capacité de charge, etc.), tout comme le montrent plusieurs travaux récents réalisés dans les secteurs du tourisme et des sciences de l'environnement (HOLDEN et FENNEL, 2013).

C'est donc dans un contexte global manifestant un certain état de conscience en matière d'environnement, mais manifestement assez peu engagé, que s'inscrivent les jeunes auxquels nous nous intéressons. Dans le cadre de nos travaux sur les valeurs, entre autres dimensions, nous avons cherché à cerner l'importance que les jeunes accordent à l'environnement, c'est-à-dire la manière dont ils le voient, ce qu'ils en pensent, ce qu'ils en disent.

MÉTHODE

Les données sur lesquelles la présente analyse repose proviennent de trois enquêtes qualitatives portant sur les valeurs des jeunes (deux enquêtes sur les valeurs et une sur les aspirations au voyage), réalisées dans la période qui va de 2003 à 2012⁴. Les trois enquêtes ont été réalisées par entretiens qualitatifs menés auprès

4. Le premier volet de l'enquête valeurs (2003-2005) a pu être réalisé grâce au soutien financier du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (Pronovost et Royer). Des entretiens qualitatifs ont été menés afin d'identifier et de décrire les valeurs des jeunes âgés de 14 à 19 ans (N=34). Dans la foulée, une seconde enquête, également menée par entretiens, a cherché à cerner les mécanismes du développement et de la structuration des valeurs dans la période qui va de l'adolescence jusqu'à l'âge adulte (14-25 ans) (N=36). Ce second volet a pu être réalisé grâce au soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2006-2010). Toujours dans le contexte de l'étude des valeurs, une enquête exploratoire sur les aspirations au voyage chez les jeunes (14-25 ans) (N=21) a été réalisée dans la période 2010-2012 grâce au soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Le voyage ayant émergé comme un thème récurrent dans les deux enquêtes précédentes, le besoin de documenter les aspirations des jeunes pour le voyage s'est imposé. Les trois enquêtes ont été certifiées par le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

de 91 jeunes Québécois (nés au Québec ou immigrants reçus) âgés de 14 à 25 ans (Tableau 1). Pour les trois enquêtes, les échantillons ont été construits de manière intentionnelle, en recrutant des jeunes dans des écoles (secondaires, cégeps, universités), ainsi que par la technique des réseaux, c'est-à-dire en sollicitant l'aide de parents, d'enseignants, de jeunes, et en utilisant *Facebook*. En plus d'être Québécois, un intérêt marqué pour le voyage était nécessaire pour participer à l'enquête sur les aspirations au voyage. L'échantillon total compte 91 participants répartis dans deux groupes d'âge : 45 sont âgés de 14 à 19 ans; 46 sont âgés de 20 à 25 ans. Dans chacune des enquêtes, l'échantillon comporte un nombre un peu plus élevé de filles pour une proportion générale de 57 % de filles et 43 % de garçons⁵ – ces derniers se montrant plus difficiles à recruter. Les jeunes qui composent ces échantillons proviennent majoritairement de la région de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec; quelques-uns vivaient dans d'autres régions au moment des enquêtes.

TABLEAU 1

Profil de l'échantillon pour les trois enquêtes selon l'âge et le genre

	14-19 ans		20-25 ans		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Enquête valeur 1 (2003-2005)	19	15			34
Enquête valeur 2 (2006-2010)	2	1	18	15	36
Enquête voyage (2010-2012)	5	3	8	5	21
Total	26	19	26	20	91

Dans les deux enquêtes sur les valeurs, les entretiens visaient à mieux connaître les valeurs des jeunes, c'est-à-dire les identifier et les décrire sous l'angle de leurs significations et de leurs représentations. Les valeurs étant considérées comme des idéaux (Bréchon, 2000), les entretiens ont été organisés de manière à permettre à la personne interviewée de parler d'abord de ce qui est important pour elle à partir de la question suivante : « Pour commencer, pourrais-tu me parler de ce qui est important pour toi dans la vie ». Les valeurs les plus importantes rapportées à cette étape des entretiens sont la famille, les amis, les études, l'amour, le travail. Par la suite, il s'agissait de reprendre chacune des « valeurs » identifiées en réponse à cette question en vue de les expliciter, pour finalement aborder d'autres grands domaines de la vie non spontanément nommés, mais présents dans les enquêtes sur les valeurs, tels que la politique, la religion, l'engagement social, l'environnement, etc. En ce qui a trait à l'environnement, nous avons utilisé une question large pour lancer le thème, suivie de relances plus spécifiques : « Qu'est-ce que tu penses de l'environnement? »; « Est-ce important pour toi? »; « Qu'est-ce que tu fais,

5. En 2014, la population québécoise comptait globalement plus de femmes (50,3 %) que d'hommes (49,7 %). Toutefois, les jeunes hommes sont en supériorité numérique depuis le milieu des années cinquante environ. Ainsi, la proportion d'hommes et de femmes âgés de 15 à 44 ans au Québec était de 51 % d'hommes et de 49 % de femmes au 1^{er} juillet 2014 (ISQ, 2014, p. 32-33).

concrètement? ». Les entretiens devaient ainsi permettre d'identifier les valeurs et d'explorer leurs significations pour chacun des participants.

Pour ce qui concerne l'enquête voyage – un aspect de la vie des jeunes qui s'est fortement imposé dans les deux enquêtes précédentes sur les valeurs –, les entretiens visaient à explorer l'univers des significations que revêt le voyage chez les jeunes, c'est-à-dire principalement ce qu'il représente pour eux, leurs désirs de voyager et leurs projets de voyage. Dans cette enquête, nous avons abordé des thèmes complémentaires, dont un visait à cerner la sensibilité des jeunes à l'égard de l'environnement en termes d'importance accordée et de gestes posés pour contribuer à le protéger.

Dans les trois enquêtes, les entretiens ont été menés par des assistantes de recherche préalablement formées à l'entretien qualitatif dans le cadre d'un cours de méthodes qualitatives et supervisées par la chercheuse responsable des enquêtes⁶. D'une durée variant de 40 à 90 minutes, les entretiens ont tous été enregistrés et transcrits. Rendus anonymes, ils ont été insérés dans une base de données exploitée avec le logiciel d'aide à l'analyse NVivo⁷.

De ce corpus comportant 91 entretiens, nous avons codé l'ensemble des propos associés au thème de l'environnement et, à l'aide du logiciel, nous avons extrait d'autres passages repérés automatiquement à partir de mots clés tels que : eau, nature, planète, pollution, récupération, recyclage, terre, transport, voiture, etc. Les données ainsi constituées ont par la suite été analysées de manière inductive (THOMAS, 2006; BLAIS et MARTINEAU, 2006) en partant du postulat qu'elles reflètent la manière dont les jeunes pensaient l'environnement au moment de notre rencontre avec eux. Les procédures inhérentes à l'analyse inductive s'appliquent particulièrement bien à l'analyse de données qualitatives portant sur des objets de recherche à caractère exploratoire et pour lesquelles il n'existe pas ou peu de catégories préalablement établies dans les écrits. L'objectif de ce type d'analyse est de faire émerger des catégories de sens à partir des données brutes, de manière à générer de nouvelles idées (THOMAS, 2006; BLAIS et MARTINEAU, 2006). L'analyse a révélé un gradient de trois positions autour desquelles les données se sont regroupées :

- Les détachés-inquiets : cette position se caractérise par la manifestation d'une grande inquiétude face à l'avenir de l'environnement et de la vie sur terre, sans toutefois que ces personnes se sentent personnellement concernées ou interpellées par les questions relatives à la protection de l'environnement.

6. Pour chaque entretien, un rapport prenant la forme d'une fiche de synthèse d'entretien devait lui être rendu accompagné de l'enregistrement et du verbatim. Ces documents ont permis le suivi et le contrôle de la qualité des entretiens, ainsi que la formation continue des intervieweuses. Au besoin, des relances ont été faites auprès des interviewés pour enrichir les données.

7. Au fil du temps, plusieurs versions ont été utilisées, jusqu'à la version 10 pour la présente analyse.

- Les conscients-passifs : cette position se caractérise par la manifestation d'une sensibilité à l'égard de l'environnement sans toutefois que ces personnes ne s'impliquent personnellement, ne sachant quoi faire ou comment le faire.
- Les actifs : cette position se caractérise par la manifestation d'un intérêt à l'égard de l'environnement. Ces personnes sont à la fois conscientisées et actives en matière de protection de l'environnement.

Il est important de mentionner que les catégories que nous avons pu construire ne sont pas saturées, ni exhaustives. Elles permettent néanmoins de dégager certaines idées en regard du rapport que les jeunes entretiennent avec l'environnement.

Pour le présent article, nous avons opté pour une mise à plat des dimensions observées dans ces données de manière à refléter ce qui s'en dégage. Il ne s'agit pas d'une analyse prenant en compte le genre, ni réalisée dans une perspective longitudinale, mais d'une exploration organisée essentiellement autour de trois catégories qui mettent en lumière divers types de rapport à l'environnement. Bien que cela ne soit pas un objectif visé, nous faisons ressortir certains aspects ayant trait à l'âge ou au genre lorsque l'analyse le permet. Les participants dont nous rapportons les propos dans la section des résultats sont identifiés en mentionnant l'enquête à laquelle ils ont participé, ce qui fournit un repère temporel.

RÉSULTATS

En première analyse, nous avons voulu examiner ce qui préoccupe les jeunes en matière d'environnement – ce à quoi ils pensent lorsqu'il est question d'environnement. Dans le cadre des deux enquêtes que nous avons menées sur les valeurs, mentionnons d'emblée que les jeunes qui pensent spontanément à l'environnement quand on les questionne sur ce qui est important pour eux dans la vie sont rares. Tout comme les jeunes interrogés dans l'enquête de PRONOVOST, PAILLEUR et ROBITAILLE (2009), ils ont en fait beaucoup d'autres préoccupations, dont les études, le travail, l'argent, leurs relations avec les autres, leur avenir.

Parmi les observations générales que nous avons pu tirer des données utilisées dans la présente analyse, il se trouve que le rapport des jeunes à l'environnement ne forme pas un ensemble homogène d'attitudes, de conceptions et de comportements. Les regards sont multiples, laissant entrevoir un éventail de positions à travers lesquelles des jeunes se montrent peu préoccupés par la protection de l'environnement, d'autres accordent de l'importance à cette question mais demeurent passifs face à la cause, et d'autres encore accordent une grande importance à l'environnement et font des gestes concrets pour contribuer à sa protection. Il ressort aussi de cette analyse que ce que l'on pourrait désigner comme une conscience relative à l'environnement semble se développer à mesure que les jeunes vieillissent. Plus diffuse à l'adolescence, elle se précise petit à petit, sous l'influence vraisemblablement de la famille, de l'école et des études, de l'actualité sociale et politique, des événements climatiques, des médias. C'est ainsi que ceux

qui manifestent le plus grand intérêt pour la protection de l'environnement et l'engagement le plus tangible à son égard sont aussi les plus âgés de l'échantillon.

Les sections qui suivent présentent un gradient de positions autour desquelles les données se regroupent. En décrivant ces positions, nous mettrons aussi en lumière les tensions qui fragilisent la relation à l'environnement notamment dans le contexte du voyage, une activité très prisée par les jeunes (ROYER, 2012).

Entre inquiétude et indifférence : des jeunes à la fois inquiets pour l'avenir de la planète et détachés des questions environnementales

C'est en parlant de leur vision de l'avenir que les jeunes, des adolescents surtout (14-19 ans), manifestent leur inquiétude à l'égard de l'environnement. Optimistes en regard de leur propre vie, ils sont toutefois pessimistes lorsqu'ils songent à ce que l'avenir réserve à leurs enfants et aux générations futures. Lorsque nous leur demandons comment ils voient l'avenir, ces jeunes parlent spontanément d'environnement. Inquiets, ils prévoient que la dégradation de l'environnement va s'accroître avec le temps : « l'environnement, ça va être encore pire » (Katie, 14 ans, enquête valeurs 2), « ça va aller de plus en plus mal » (Mathilde, 14 ans, enquête valeurs 2). Certains évoquent la détérioration de la qualité de l'eau et une pénurie éventuelle de cette ressource; d'autres parlent de la pollution de l'air; d'autres encore de la disparition des forêts et des espèces animales.

Curieusement, en dépit d'une vision apocalyptique de l'avenir de la planète, ces jeunes se sentent peu concernés par la question environnementale. Ainsi, dans cette catégorie, on relève des propos du type : « l'environnement, le recyclage, ce n'est pas ma priorité » (Mélanie, 14 ans, enquête voyage), « la nature, l'environnement, ce n'est pas quelque chose qui me tient vraiment à cœur » (Daphnée, 15 ans, enquête voyage), ou « plus tard, les problèmes de l'environnement, peut-être que ça va me toucher, mais en ce moment, pas vraiment là » (Mathilde, 14 ans, enquête valeurs 2). Dans ce même ordre d'idée, les propos alarmistes de Mélodie (17 ans, enquête valeurs 2) sont éloquentes en regard de cette attitude. Lorsque l'intervieweuse lui demande comment elle voit l'avenir, Mélodie explique son inquiétude en même temps qu'elle avoue son détachement :

Mélodie : C'est sûr qu'il va manquer [d'eau], tu sais, dans beaucoup d'ans, il va manquer d'eau, tu sais. Il y a plein de trucs comme ça [qui vont arriver]. La couche [d'ozone], l'atmosphère dans le fond, ça va être encore plus pollué, mais j'ai de la misère à voir vraiment là, tu sais. [...] J'ai vraiment de la misère à voir ça, qu'il n'y aura plus d'eau, puis je ne sais pas comment on va faire là.

Intervieweuse: Est-ce que tu trouves ça inquiétant?

Mélodie : Ouais, mais [silence] c'est inquiétant, mais pas vraiment pour moi là, tu sais. J'ai comme d'autres trucs à penser que me soucier de ça.

Intervieweuse : Donc tu ne te sens pas personnellement touchée par ça?

Mélodie : Non.

En somme, ces jeunes envisagent une détérioration importante de l'environnement dans l'avenir et s'en inquiètent, mais il s'agit d'un futur lointain qui les interpelle assez peu. Ils envisagent que cet héritage sera plutôt celui des générations à venir, une vision qui contribue sans doute à leur détachement.

Des jeunes conscients, mais passifs : l'émergence d'une valeur

Sans manifester d'inquiétudes particulières pour l'avenir, les conscients-passifs se distinguent des inquiets en ce qu'ils manifestent une sensibilité environnementale, reconnaissant que la question environnementale est importante dans le monde actuel. Cet état de conscience ne fait toutefois pas de l'environnement une préoccupation particulière pour eux, personnellement, mais ils sont à même de percevoir et d'apprécier les efforts des autres. Les propos d'Amanda (23 ans, enquête valeurs 2) de même que ceux d'Emmanuel (22 ans, enquête valeurs 2), tous deux étudiants, reflètent globalement cet univers de pensée qui montre la conscience côtoyant la passivité, tout en révélant une disposition à faire quelque chose :

Intervieweuse : Et puis si je te parlais d'environnement : est-ce que c'est une préoccupation pour toi?

Amanda : Pas une préoccupation, mais ça devrait le devenir parce que je pense que, de plus en plus, je suis conscientisée. Puis juste à [nom de l'entreprise où elle travaille] je suis bien contente quand quelqu'un arrive avec son sac en tissu pour que je mette [la marchandise] dedans. Je trouve ça important parce que ça a un impact pour plus tard, pour mes enfants, pour les enfants de mes enfants, puis ouais va falloir que ça devienne intégré dans mon mode de vie. Même que ça, je te dirais que c'est quelque chose dont je ne suis pas très fière, de ne pas avoir intégré encore. Mais je ne serai jamais bio-énergie-environnement. Ça c'est sûr que non, pas au point de devenir folle avec ça là.

Emmanuel (22 ans, enquête valeurs 2) est un cas un peu différent. Préoccupé sans être engagé, il a de lui-même abordé le thème de l'environnement pendant l'entretien. Alors que l'intervieweuse le relance en lui demandant si d'autres choses sont importantes pour lui dans la vie, il soutient que l'environnement est important. Il dit faire attention, mais il n'arrive pas à faire des gestes concrets en ce sens :

Bien moi je te dirais que l'affaire qui me dérange beaucoup, c'est l'aspect environnemental. J'ai beaucoup de misère avec ça. Puis pourtant, c'est des choses que je réalise, comment c'est important, mais j'ai beaucoup de misère avec ça. Le recyclage puis tout ça, c'est une notion que j'ai beaucoup de misère encore [long silence]. J'ai pas d'autres exemples. Je fais attention le plus que je peux quand même, tu sais, je fais attention à la base, sauf que je trouve que je ne fais pas assez attention. Tu sais, je vais pas aller jeter de la peinture dans les égouts mais, tu sais, je ne vais pas prendre la peine de prendre une bouteille d'eau puis de chercher la place où je vais pouvoir la recycler [silence]. Mais heureusement, mes amis sont le contraire de moi là-dessus. C'est important (Emmanuel, 22 ans, enquête valeurs 2).

Ne pas avoir « intégré », ne pas savoir « quoi faire » ou « comment faire », avoir « de la misère » avec la question environnementale sont des expressions récurrentes dans

les données. Elles contribuent à l'expression de cette tension, évoquée plus haut, qui se tisse entre la conscience de l'existence d'un problème, la valeur accordée à la protection de l'environnement et l'inaction. Le pas à franchir pour mettre en action des préoccupations environnementales exige vraisemblablement un effort pour ces jeunes. L'analyse des données révèle qu'ils n'arrivent pas à mettre leurs connaissances en pratique, même s'ils se considèrent informés et même s'ils accordent une grande importance à l'environnement. Le cas de Michel (étudiant, 24 ans, enquête voyage) est éclairant sur ce plan. Il explique avec précision les principes du tourisme durable, un concept qu'il a eu l'occasion d'étudier plus d'une fois au cours de son parcours universitaire. Puis, alors que l'intervieweuse lui demande s'il tient compte de l'environnement et des principes de tourisme durable dans ses voyages, il explique sa difficulté :

Intervieweuse : D'accord, est-ce qu'il est important pour toi? Est-ce que tu participes à cet aspect du tourisme? [il est question ici de tourisme durable]

Michel : Il est important, je pense, mais je le pratique pas assez, j'ai pas encore la... comment dire, j'ai pas le truc qui me fait dire : « je vais mettre en avant la population locale, prendre des transports qui vont être plus écolos », non, c'est vrai, je pense pour le moment pas comme ça. C'est pas des aspects que j'intègre forcément à mes voyages. Mais je pense qu'inconsciemment je le sais parce qu'avec mes cours, j'ai beaucoup travaillé sur ça, sur le tourisme durable, sur l'environnement, mais c'est des choses que j'arrive pas à... que j'arrive pas à appliquer (Michel, 24 ans, enquête voyage).

Ainsi, même conscientisés, informés, et plutôt sensibles aux questions environnementales, il leur demeure difficile d'accomplir des actions écologistes. C'est la raison pour laquelle nous évoquons l'émergence d'une valeur qui se trouve à l'état de concept, de principe, sans vraiment influencer les actions.

De la conscience à l'action : la manifestation d'une valeur

Alors que les catégories précédentes regroupent des jeunes qui ne se sentent pas trop concernés, ni trop pressés d'agir, qui ne savent pas comment faire pour protéger l'environnement, ou qui savent comment faire mais qui n'arrivent pas à le faire, d'autres passent à l'action. Lorsqu'on leur parle d'environnement, ces jeunes pensent spontanément à la nature et à sa protection. Faire attention, faire son possible, recycler, récupérer, nettoyer, figurent parmi les expressions les plus récurrentes dans leur discours à propos de l'environnement : « je récupère », « je marche », « j'essaie de faire attention », « j'utilise les poubelles » en sont des exemples. Déjà, le propos témoigne d'une forme d'engagement personnel.

Cet engagement prend diverses formes. En plus de gestes simples et quotidiens qui sont le plus souvent liés à la propreté des espaces qu'ils fréquentent et à la gestion de leurs déchets, leur engagement englobe aussi un souci de consommer de manière plus responsable : éviter le gaspillage (Anaïs, 21 ans, enquête valeurs 2); contrôler le chauffage (Estelle, 23 ans, enquête valeurs 2); économiser l'eau (Jeffrey, 23 ans, enquête voyage); marcher (Rose, 23 ans, enquête valeurs 2); utiliser le transport en commun (Lilly, 24 ans, enquête valeurs 2). D'autres, plus engagés, en font un

peu plus. Lorsque l'intervieweuse demande à Nathalie (21 ans, enquête valeurs 2) ce qu'elle fait en plus du recyclage, consciente de son engagement, la jeune professionnelle explique avoir installé la récupération dans son milieu de vie, fabriquer ses produits ménagers, consommer de façon responsable, appuyer des organismes qui agissent en matière de protection de l'environnement :

Bien, au niveau de la récupération, il n'y en avait pas dans mon bloc. Ça fait que là, j'ai instauré comme un système de récupération, puis le bloc essaye de faire ça. C'est beaucoup aussi au niveau de tout ce qui est des produits ménagers. On [c'est-à-dire elle et son conjoint] essaye de pas acheter des [elle nomme un produit commercial] ou des choses comme ça. On essaye de faire des produits plus naturels avec du vinaigre, du bicarbonate de soude, des choses comme ça, [acheter] des lumières éconolight ou fluocompacte. Ce que j'essaye beaucoup, c'est de sensibiliser l'entourage. J'ai envoyé à ma mère des produits naturels. Même si elle le fait pas, au moins je me suis dit : bon, elle le sait. J'essaye un peu plus de sensibiliser. Je donne des dons à [elle nomme un organisme] chaque mois. Ça c'est un peu granola, mais moi ça me fait du bien [rire]. Je me dis : si moi je ne peux pas changer le monde, en tout cas je vais encourager un organisme qui est capable de le faire. C'est des p'tites choses comme ça (Nathalie, 21 ans, enquête valeurs 2).

On relève aussi que des jeunes sont plus enclins à faire preuve d'attention à l'égard de l'environnement lorsque cela entraîne des économies d'argent. Albert (21 ans, enquête voyage) est franc à cet égard : « ce que je fais de mieux pour l'environnement, c'est quand je pense à mon portefeuille. Je roule moins vite [...], je fais du covoiturage, pour la simple raison que ça coûte moins cher et que, dans un sens, ça affecte l'écologie ». D'autres pensent comme lui : « on utilise moins d'eau et en même temps on paye moins d'électricité » (Aline, 22 ans, enquête valeurs 2); « j'utilise le transport en commun, parce que ça coûte moins cher » (Lilly, 24 ans, enquête valeurs 2).

La sensibilité à l'environnement : un lien fragile

Bien que certains jeunes soient conscients, sensibles, informés et actifs en matière d'environnement, les extraits que nous avons analysés révèlent que le lien qu'ils entretiennent avec l'environnement se montre fragile. Il peut se rompre aisément, au moindre obstacle. Les propos d'Aline (22 ans, enquête valeurs 2), par exemple, montrent que même pour une personne qui accorde une grande importance à l'environnement, l'engagement à la cause est loin d'être constant.

Intervieweuse : Est-ce que tu fais le maximum que tu peux faire pour l'environnement?

Aline : Pas tout le temps. Je recycle pas tout le temps ce que je pourrais recycler. Souvent, mon contenant est plein puis j'ai pas le temps d'aller le porter dans le conteneur, là-bas [elle explique que le conteneur est un peu éloigné], ça fait que je recycle pas tout le temps.

Passer à l'action en matière d'environnement exige du temps, des efforts, de la volonté. Le compostage en est un autre exemple. Thomas (22 ans, enquête valeurs 2)

explique qu'il n'est lui-même pas très engagé, au contraire de sa sœur : « elle voulait commencer un pot de compostage avec du gazon, des feuilles, puis... en tout cas, elle a commencé ça. Finalement, elle s'est rendue compte que c'était de la job [beau-coup de travail]. Ça fait qu'elle a lâché ».

L'enquête voyage révèle tout particulièrement ce type de tension qui suggère que des jeunes sensibilisés ne sont toutefois pas prêts à sacrifier certaines de leurs habitudes ou certains de leurs projets au profit de l'environnement. En ce qui concerne leurs déplacements, les jeunes qui possèdent une voiture y sont très attachés et adorent s'en servir pour effectuer de longs voyages (*road trips*). Ils ont tous des projets sérieux de voyage. Les destinations qu'ils préfèrent et celles où ils projettent de voyager sont lointaines : l'Europe et l'Australie notamment sont des destinations très prisées. Surtout, malgré une sensibilité environnementale évidente, aucun ne s'empêcherait de voyager pour des raisons liées à l'environnement. On relève des propos tels que : « je ne m'empêcherai pas de le faire » (Amanda, 20 ans, enquête voyage); « un jour, je sais que j'aurai envie d'aller à [elle nomme des îles] et que c'est pas du tout écolo, mais j'irai quand même » (Clara, 24 ans, enquête voyage); « je suis pas à une étape de ma vie à laquelle je dis : bon, voilà, tu dois arrêter d'utiliser l'avion qui est un moyen de transport polluant. J'en suis vraiment pas là » (Michel, 24 ans, enquête voyage). Plus encore, Annie (24 ans, enquête voyage) explique ne pas se soucier d'environnement dans ses déplacements : « jamais je me suis dit : je ferai pas quelque chose parce que je vais faire des GES [gaz à effet de serre] ». Pourtant, ces jeunes accordent de l'importance à l'environnement et, dans leur vie de tous les jours, ils disent faire des gestes concrets pour le protéger. Selon toute vraisemblance, le désir de voyager l'emporte, venant fragiliser ce rapport.

*

* *

À l'issue de cette analyse, que retenir? L'environnement est-il une valeur pour les jeunes? Il faut d'abord rappeler que les jeunes Québécois dont il est question dans cet article ont été interrogés dans le cadre de deux enquêtes sur les valeurs ainsi que d'une enquête sur les aspirations au voyage. Dans ces enquêtes, nous nous sommes intéressés de manière exploratoire à plusieurs dimensions de leur vie dont leur rapport à l'environnement, c'est-à-dire l'importance qu'ils lui accordent, leurs perceptions, leurs attitudes, de même que les gestes qu'ils sont prêts à faire pour le protéger. Une analyse qualitative, de type inductive, a été réalisée à partir d'extraits recensés dans l'ensemble des 91 entretiens constituant le corpus des trois enquêtes. Les données, bien qu'elles ne soient pas saturées, ouvrent des pistes intéressantes.

Les résultats indiquent que, par-delà l'attitude détachée et presque indifférente de certains jeunes, on observe une relative sensibilité à l'environnement chez d'autres, corroborant les observations de PRONOVOST et de ses collègues (2009) et de BOZONNET (2012). Cette sensibilité amène certains jeunes (les actifs) à s'engager en posant des gestes concrets pour protéger l'environnement. Le recyclage, la récupération, la propreté de leur environnement immédiat (qui renvoient surtout à la gestion des déchets) semblent être des habitudes acquises. Ces gestes sont, en tout cas, les plus mentionnés dans les données. Mais le lien tissé entre les jeunes et

l'environnement est souvent mince et fragile, et il peut se rompre facilement. Il y a en effet un pas important à faire pour transformer leur sensibilité environnementale en comportements constants et durables, même chez des jeunes informés et conscientisés, et même chez des jeunes qui ont développé des connaissances sur des questions relatives à l'environnement. Entretenir un rapport fort à l'environnement et intégrer cette valeur dans la vie quotidienne exige non seulement des connaissances, mais aussi des efforts et de la volonté. Il faut en outre retenir à ce chapitre l'idée que des jeunes ne savent pas quoi faire pour protéger l'environnement ou comment le faire, ce qui n'est pas sans rappeler des résultats de PRONOVOST, PAILLEUR et ROBITAILLE (2009) obtenus dans l'enquête qu'ils ont menée auprès d'adolescents (10-17 ans). Notre analyse suggère que ces sentiments d'impuissance ne concernent pas que les adolescents puisqu'on les observe aussi au début de la vingtaine.

De ces constats, il résulte que la protection de l'environnement, que nous avons d'entrée de jeu définie comme une valeur relativement nouvelle, ne rejoint pas les grandes valeurs sociales, consensuelles partagées par la jeunesse québécoise. C'est une valeur mitigée, à laquelle certains jeunes accordent une grande importance alors que d'autres y sont presque indifférents, comme c'est le cas chez les jeunes Français (BOZONNET, 2012) et comme c'est le cas également pour la politique et la religion (ROYER, PRONOVOST et CHARBONNEAU, 2004). Les résultats portent à penser que la protection de l'environnement a plutôt un statut de valeur latente chez les jeunes. Présente à l'état d'idéal ou de principe général, elle n'oriente que très peu leurs actions et leurs comportements, selon la définition proposée par BRÉCHON (2000). Selon REZSOHAZY (2006), les valeurs latentes ne se manifestent pas nécessairement dans le cours normal de la vie – c'est ce que nous avons observé chez les conscients-passifs, notamment. Toutefois, toujours selon REZSOHAZY (2006), ces valeurs ont une forte capacité de mobilisation lorsqu'elles sont interpellées, contredites ou bafouées. Dans ces circonstances particulières elles peuvent alors se hisser parmi les valeurs les plus importantes chez un individu. C'est peut-être le cas des valeurs relatives à l'environnement, difficiles à mettre en action dans la vie courante, mais susceptibles de prendre forme au besoin, à la suite d'une catastrophe par exemple, comme c'est le cas pour les valeurs de solidarité. Chez les jeunes, la santé a aussi à peu près le même statut : alors qu'ils s'en préoccupent et lui accordent une grande importance, ils ne posent que très peu de gestes pour se maintenir en bonne santé (ROYER et DUCHESNE, 2008), ce qu'ils feront le temps venu.

Les jeunes ne sont sans doute pas à blâmer dans cette affaire. Plusieurs dimensions du contexte social, politique et économique, liées à l'émancipation des individus et à la croissance économique, concourent à défavoriser l'attention portée à l'environnement. L'apathie des gouvernements en matière d'environnement (DION, 2013), le prix élevé des produits de consommation écoresponsable (Observatoire de la Consommation Responsable, 2014), les innombrables incitatifs à la consommation, la valorisation (voire le culte) des voyages à l'étranger par les médias, les écoles, les milieux de travail et les réseaux proches (famille et amis) sont autant de variables qui peuvent contribuer à expliquer les attitudes plus ou moins engagées des jeunes à l'égard de l'environnement et qu'il faudrait approfondir. Dans tous les cas, étant donné les limites de cette analyse exploratoire, il est nécessaire

de poursuivre la recherche afin de mieux documenter et comprendre le rapport des jeunes à l'environnement, et d'observer l'évolution des valeurs qui lui sont associées, tant chez les jeunes que dans les autres groupes d'âges.

Chantal ROYER

Département d'études en loisir, culture et tourisme,
Université du Québec à Trois-Rivières.
chantal.royer@uqtr.ca

Arthur DE GRANDPRÉ

Sciences biologiques et écologiques,
Université du Québec à Trois-Rivières.
arthur.de.grandpre@uqtr.ca

BIBLIOGRAPHIE

BIBBY, Réginald W. et Donald C. POSTERSKI

1986 *La nouvelle génération : l'opinion des jeunes du Canada sur leurs valeurs*, Montréal, Fides.

BLAIS, Mireille et Stéphane MARTINEAU

2006 « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives*, 26, 2 : 1-18.

BOZONNET, Jean-Paul

2005 « L'écologisme en Europe : les jeunes désertent », dans : Olivier GALLAND et Bernard ROUDET (dir.), *Les jeunes Européens et leurs valeurs. Europe occidentale, Europe centrale et orientale*, Paris, La Découverte, p. 147-176.

2010 « L'écocentrisme, un grand récit protestataire, mais faiblement engagé », dans : Pierre BRÉCHON et Olivier GALLAND (dir.), *L'individualisation des valeurs*, Paris, Armand Collin, p. 119-140.

2012 « L'écologisme chez les jeunes : une résistible ascension? », dans : Olivier GALLAND et Bernard ROUDET (dir.), *Une jeunesse différente? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, Paris, La documentation française, p. 170-178.

BRÉCHON, Pierre (dir.)

2000 *Les valeurs des Français. Évolutions de 1980 à 2000*, Paris, Armand Colin.

DION, Stéphane

2013 « Climat d'inquiétude. Échec de la conférence de Varsovie sur le climat », Les années lumières, Montréal, Radio-Canada, 24 novembre, en ligne : http://ici.radio-canada.ca/emissions/les_annees_lumiere/2012-2013/archives.asp?date=2013-11-24, (consulté le 16/01/15).

FIELDING, Kelly S. et Brian W. HEAD

2012 « Determinants of young Australians' environmental actions : The role of responsibility attributions, locus of control, knowledge and attitudes », *Environmental Education Research*, 18, 2 : 171-186.

GALLAND, Olivier et Bernard ROUDET (dir.)

2001 *Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans*, Paris, L'Harmattan.

2005 *Les jeunes Européens et leurs valeurs. Europe occidentale, Europe centrale et orientale*, Paris, La Découverte.

2012 *Une jeunesse différente? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, Paris, La documentation française.

HOLDEN, Andrew et David A. FENNEL (dir.)

2013 *The Routledge Handbook of Tourism and Environment*, New York, Routledge.

Institut de la Statistique du Québec (ISQ)

2014 *Le bilan démographique du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 163 p.

MOLGAT, Marc

2008 *Les valeurs des jeunes au Canada* [Rapport de recherche], Université d'Ottawa.

Observatoire de la Consommation Responsable

2014 *Baromètre de la consommation responsable : retour sur cinq ans d'évolution des attitudes et des comportements*, en ligne : http://consommationresponsable.ca/wp-content/uploads/2014/11/BCR_2014.pdf, (consulté le 04/02/15)

PRONOVOST, Gilles

2007 *L'univers du temps libre et des valeurs chez les jeunes*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

2013 *Comprendre les jeunes aujourd'hui : Trajectoires, temporalités*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

PRONOVOST, Gilles, Christian PAILLEUR et Jean ROBITAILLE

2009 « Sondage sur les attitudes des jeunes à l'égard de l'environnement et de l'avenir », Québec, [rapport de recherche], Fondation Monique-Fitz-Back.

PRONOVOST, Gilles et Chantal ROYER (dir.)

2004 *Les valeurs des jeunes*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

REZSOHAZY, Rudolf

2006 *Sociologie des valeurs*, Paris, Armand Colin.

ROY, Jacques

2008 *Entre la classe et les McJobs. Portrait d'une génération de cégépiens*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

ROYER, Chantal

2009a « Connaître et comprendre la jeunesse à travers ses valeurs », Québec, *Bulletin d'information de l'Observatoire jeunes et société*, 8, 2 : 1-2

2009b « Les jeunes et leur avenir : une analyse de leurs projets familiaux », *Enfance, Familles, Générations*, 10, en ligne : <http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n10/037519ar.html>.

2012 « Le rapport au voyage de jeunes Québécois », *Tourisme & Territoires*, 2 : 54-67.

ROYER, Chantal, et Audrey DUCHESNE

2008 « Plaisir, bonheur et bien-être : leur signification et leur place dans le système de valeurs des jeunes », 10^e Congrès mondial du loisir, Québec, 6-10 octobre.

ROYER, Chantal, Gilles PRONOVOST et Sarah CHARBONNEAU

2004 « Valeurs sociales fondamentales de jeunes québécoises et québécois : ce qui compte pour eux », dans : Gilles PRONOVOST et Chantal ROYER (dir.), *Les valeurs des jeunes*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 50-73.

Segma UniMarketing

- 2008 « Si le Québec avait moins de 30 ans : vision et valeurs des Québécois de 18 à 30 ans » [rapport de recherche].

THOMAS, David R.

- 2006 « A general inductive approach for analysing qualitative evaluation data », *American Journal of Evaluation*, 27, 2 : 237-246.

THREADGOLD, Steven

- 2012 « 'I reckon my life will be easy, but my kids will be buggered': Ambivalence in young people's positive perceptions of individual futures and their visions of environmental collapse », *Journal of Youth Studies*, 15, 1 : 17-32.

World Values Survey

- 2015 En ligne : <http://www.worldvaluessurvey.org/WVSContents.jsp>, (consulté le 04/02/15).



POSITION SOCIALE ET STYLE DE VIE. LA VARIATION SOCIALE DES PRATIQUES DE SANTÉ APRÈS UN INCIDENT CARDIAQUE

Alex DUMAS, Cindy BERGERON
et Mathieu SAVAGE

La mortalité engendrée par les maladies cardiovasculaires constitue l'un des indicateurs majeurs d'inégalités sociales de santé au Québec. Chez les hommes socio-économiquement défavorisés, le taux de mortalité due à ces maladies demeure alarmant par rapport aux autres groupes de la population. Cette étude qualitative examine les pratiques de santé de soixante hommes provenant de différents milieux socioéconomiques et ayant été hospitalisés à la suite d'un incident cardiaque. En employant la théorie socioculturelle de Pierre Bourdieu, l'analyse d'entrevues expose les obstacles que posent les conditions de vie précaires à la santé et à l'adoption de saines habitudes de vie en contexte de réadaptation cardiaque. Les conclusions soulignent l'importance de politiques de santé inclusives, qui tiennent compte d'un savoir incorporé et d'une compréhension pratique du monde des individus.

Mots-clés: Inégalités sociales, pauvreté, masculinité, Bourdieu, santé, réadaptation

Les inégalités sociales de santé constituent l'une des préoccupations majeures de la santé publique dans toutes les sociétés occidentales. Le vaste projet d'études Whitehall mené au Royaume-Uni a montré que les maladies de l'appareil cardiovasculaire comptent parmi les indicateurs principaux de ces inégalités (MARMOT, 2004). Au Québec, Pampalon, Hamel et Gamache ont indiqué que le taux de mortalité prématurée due aux cardiopathies ischémiques est 3,4 fois supérieur pour les hommes du quintile de défavorisation matérielle et sociale le plus élevé que pour ceux du quintile le plus faible (PAMPALON, HAMEL et GAMACHE, 2008). Selon ces chercheurs, si l'on tient compte du sexe, ce même taux est 2,9 fois supérieur à celui des femmes du même quintile et 10,4 fois supérieur à celui du quintile le

plus faible. L'état de santé des hommes socio-économiquement défavorisés (SÉD) constitue donc un champ d'investigation crucial pour une sociologie des inégalités sociales.

La plupart des institutions de soins de santé ont formulé des recommandations sur la santé cardiaque et consacré des ressources au soutien des individus aux prises avec des maladies cardiovasculaires (GRACE *et al.*, 2002). Par exemple, des programmes de réadaptation cardiaque (PRC) ont été mis sur pied dans le but d'offrir un encadrement favorisant une saine alimentation, la pratique régulière d'activités physiques, une consommation adéquate de médicaments, la gestion du stress, un contrôle lipidique et des suivis médicaux réguliers (KEATON et PIERCE, 2000). Si ces programmes ont démontré leur efficacité pour modifier les styles de vie et pour réduire les facteurs de risque de maladies, plusieurs publications ont mentionné leur succès mitigé en matière de participation, de rétention et de durabilité des acquis (GRACE *et al.*, 2008; ROCA-RODRIGUEZ *et al.*, 2014). Comme décrit ci-dessous, les diverses études portant sur ces programmes ont grandement contribué à identifier les facteurs associés à la participation à la réadaptation cardiaque.

Profil des participants et non-participants à la réadaptation cardiaque

Plusieurs auteurs accordent une attention particulière au profil typique des *participants* aux PRC. De façon globale, les participants vivent dans des contextes socioéconomiques favorables (bonnes conditions de travail, revenu familial élevé et scolarité supérieure) (FARLEY, WADE et BIRCHMORE, 2003; LANE *et al.*, 2001), ont été soutenus par leur médecin (JACKSON *et al.*, 2005), résident à proximité de services de réadaptation cardiaque (SUAYA *et al.*, 2007) et sont fortement motivés à améliorer leur santé cardiaque (JONES *et al.*, 2007). Selon Wyer et ses collègues, les participants à ces programmes sont plus conscients de la sévérité de leur maladie, valorisent davantage une prise en charge immédiate de leur santé, évaluent plus positivement les bénéfices de la réadaptation et peuvent compter sur un meilleur soutien social que les non-participants (WYER *et al.*, 2001). D'autres études se sont concentrées sur le profil des *non-participants*. Leur faible revenu, leur isolement et leur âge avancé seraient trois caractéristiques dominantes (SCHULZ et MCBURNEY, 2000; COOPER *et al.*, 2002). D'autres facteurs contraignants ont aussi été signalés, comme la sédentarité (LANE *et al.*, 2001), la présence de comorbidités incapacitantes (SUAYA *et al.*, 2007), les difficultés d'accès à un moyen de transport (SCHULZ et MCBURNEY, 2000), les conflits d'horaire et le manque de temps, une appréhension liée au format de groupe propre aux PRC, ou l'absence de motivation (JONES *et al.*, 2007). La non-participation est aussi associée à des considérations comme le manque de connaissances du contenu des PRC, les facteurs de risque de la maladie et les bénéfices retirés d'une participation à ces programmes (COOPER *et al.*, 2005).

Au-delà du cadre restreint d'un PRC, aucune étude n'a approfondi les pratiques de santé des hommes après un incident cardiaque du point de vue de la défavorisation et des inégalités sociales (ANGUS *et al.*, 2015; BESWICK *et al.*, 2005). Pourtant, des ouvrages traitant des hommes SÉD ont déjà signalé leur taux élevé de mortalité causée par les maladies cardiovasculaires (MCV) ainsi que leur faible

taux de participation à la réadaptation cardiaque (HANNA et WENGER, 2005). Si de tels travaux ont permis de caractériser en partie les inégalités en santé cardiaque, une étude qualitative ciblée plus approfondie portant sur les styles de vie peut contribuer à mieux comprendre les niveaux de santé observés parmi les communautés masculines les plus démunies.

L'approche socioculturelle appliquée aux pratiques de santé

L'approche socioculturelle de Pierre Bourdieu et son concept d'*habitus* corporel ont été retenus pour l'analyse de la variation sociale des représentations et pratiques de santé. Cette approche permet de mieux comprendre les inégalités sociales de santé en plaçant l'accent sur la position sociale des individus, leurs pratiques corporelles et leurs styles de vie distinctifs (COCKERHAM, 2013). Le concept d'*habitus* corporel (BOURDIEU, 1979) permet de concevoir les pratiques comme résultant de préférences et de priorités socialement construites et façonnées par les conditions d'existence (matérielles, familiales et sociales), plutôt que d'un calcul rationnel et d'une démarche individuelle (BOURDIEU et WACQUANT, 1992). L'*habitus* corporel (ou rapport au corps) est défini comme un ensemble de dispositions, de perceptions et d'appréciations envers son corps et réfère à la manière distinctive de le traiter, de l'entretenir et de le soigner (BOURDIEU, 1979).

La pertinence de cette approche pour étudier les inégalités sociales de santé a été largement démontrée (COCKERHAM, 2013; WILLIAMS, 1995). Comme l'indique Simon Williams, elle présente l'avantage d'expliquer les inégalités en fonction des liens étroits qui existent entre les ressources détenues par les individus membres d'une classe particulière, leurs goûts, leurs dispositions corporelles et leurs pratiques préventives (WILLIAMS, 1995). Dans son texte classique sur les usages sociaux du corps, Luc Boltanski établit une correspondance entre les conditions d'existence des groupes sociaux et leurs pratiques de santé en identifiant deux principaux types de rapport au corps (BOLTANSKI, 1971). De manière semblable à Pierre Bourdieu, il identifie d'abord le rapport instrumental au corps des classes populaires qui tendent à concevoir le corps comme un outil (et non comme une fin en soi), rapport qui serait peu compatible avec le style de vie axé sur la prévention des maladies prôné par la santé publique. Les classes mieux nanties vivraient en revanche dans des conditions qui favorisent un rapport réflexif au corps, c'est-à-dire une perception du corps comme une fin en soi et comme une entité soumise à un ensemble de pratiques visant à préserver le capital santé des individus. De cette façon, le type d'attitude par rapport à la maladie caractérisé par la prévoyance, le respect des normes de santé et la sensibilité aux signes et symptômes avant-coureurs de la maladie serait en partie déterminé par l'appartenance à une position sociale spécifique.

La présente étude porte sur la variation sociale des représentations et pratiques de santé chez deux groupes d'hommes de différentes classes socioéconomiques ayant souffert d'un incident cardiaque nécessitant une hospitalisation. Elle se penche plus spécifiquement sur les composantes du rapport au corps propre à chacun des deux groupes et les met en perspective afin de mieux comprendre ce qui les différencie.

Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans une recherche qualitative plus vaste¹. C'est dans le cadre de cette dernière que les règles éthiques prévalant au projet actuel ont été élaborées et acceptées par le comité d'éthique de l'université d'Ottawa et du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau (CSSSG).

La collecte des données s'est tenue dans plusieurs secteurs urbains de la Ville de Gatineau. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, cette agglomération détient l'un des niveaux de vie les plus élevés du pays (Statistique Canada, 2011). Par exemple, le revenu familial médian après impôt était de 69 226 \$ en 2010 comparativement à 59 560 \$ pour l'ensemble du Québec. Toujours selon l'enquête, cette ville détient aussi l'un des taux de chômage les plus faibles (5,7 %) par rapport à la moyenne québécoise (7,2 %). Cependant, ses indicateurs de santé seraient paradoxalement défavorables pour une ville où il fait bon vivre (FINÈS *et al.*, 2007). Selon un rapport de la Direction de la santé publique, les iniquités de revenu y sont « exceptionnellement élevées », et depuis près de trente ans, l'Outaouais, sa région d'appartenance, présente des « indicateurs de santé (mortalité, morbidité, habitudes de vie, perception de l'état de santé) qui sont nettement moins favorables que ceux de l'ensemble du Québec et qui sont typiques d'une région socio-économiquement défavorisée » (COURTEAU et FINÈS, 2004, p. 1). Selon les auteurs du rapport, le taux de mortalité standardisé (par 100 000 habitants) des hommes du quintile de revenu le plus pauvre était 46,6 % plus élevé que celui des hommes du quintile le plus riche (il était aussi 247 % plus élevé que celui des femmes du quintile le plus riche). Quant à l'espérance de vie, l'écart entre les quintiles extrêmes de revenu est de 4,9 ans chez les hommes (à cet égard, notons aussi l'écart saisissant de 10 ans entre les quintiles extrêmes de revenu entre hommes SÉD et femmes mieux nanties). Enfin, les maladies de l'appareil circulatoire seraient l'une des principales causes de cet écart de mortalité identifié entre les riches et les pauvres.

Soixante participants ont été retenus (âge moyen de 57,3 ans) pour la collecte des données, soit 31 hommes SÉD et 29 hommes issus des classes moyennes (inférieure et supérieure). Chacun devait être francophone, habiter la région de l'Outaouais urbain, résider dans un « milieu SÉD » ou « favorisé » (voir explication ci-dessous), avoir subi un incident cardiovasculaire nécessitant une intervention médicale et requérant une hospitalisation et être considéré comme « autonome » selon les normes du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (c.-à-d. ayant besoin de moins d'une heure-soins/jour et n'ayant pas besoin d'aide pour des activités quotidiennes telles que manger, se lever, s'habiller, se laver, etc.)².

1. La recherche a déjà fait l'objet de quelques publications portant sur différents aspects de la réadaptation cardiaque (BERGERON, DUMAS et SAVAGE, 2012; DUMAS et BOURNIVAL, 2011; DUMAS et GAGNON, 2012; DUMAS, SAVAGE et STUART, 2013; SAVAGE, DUMAS et STUART, 2013).
2. La sélection de participants francophones vise à minimiser l'influence d'autres variables culturelles qui pourraient être significatives dans l'étude du rapport au corps.

Deux stratégies de recrutement ont été utilisées. La première stratégie consistait à cibler les groupes SÉD selon l'Indice de défavorisation matérielle et sociale du Québec (PAMPALON, HAMEL et GAMACHE, 2008). Nous avons effectué des séances d'information dans les quartiers les plus défavorisés, matériellement et socialement, rencontré les hommes dans des lieux publics, apposé des affiches et publié des annonces dans les journaux locaux. La deuxième consistait à cibler les hommes qui ont participé, à un degré d'intensité variable, à un programme de cinq séances d'information sur la réadaptation cardiaque (offert gratuitement par le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau [CSSSG] à tous les individus ayant souffert d'un incident cardiaque) et qui vivent dans les zones urbaines les plus défavorisées (secteurs de l'île de Hull, Lac Beauchamp, Pointe Gatineau et Mont-Bleu Est), ou les plus favorisées (secteurs du Plateau, Côte d'Azur, du Moulin, Hautes Plaines et Mont-Bleu Ouest). Le CSSSG nous a fourni une liste anonymisée des participants atteints d'au moins un des onze diagnostics associés à la maladie cardiaque (par ex. : arrêt cardiaque, cardiopathie, infarctus du myocarde, cardiomyopathie, angine, insuffisance cardiaque). Une liste de noms a ensuite été produite à partir des codes postaux de leurs lieux de résidence. Les codes postaux ont été ensuite croisés avec les aires de diffusion (plus petites unités géographiques normalisées utilisées pour le recensement) et leurs catégories de revenu total médian (moins de 20 000 \$ et plus de 55 000 \$). Approximativement deux cents lettres ont été envoyées suite à la production de cette liste.

L'entrevue de type semi-dirigé a été utilisée afin d'approfondir les liens entre les conditions d'existence et les pratiques de réadaptation. Les entrevues, d'une durée d'environ 90 minutes, ont été enregistrées avec le consentement des participants. Elles débutent par un court questionnaire portant sur les données sociodémographiques du participant. Ensuite, elles abordent, de manière plus exhaustive, quatre thématiques spécifiques correspondant à la théorie socioculturelle de Pierre Bourdieu : la trajectoire socioéconomique de l'individu et les caractéristiques de son environnement social en ce qui a trait à la qualité du soutien (telle que perçue); l'expérience de la maladie cardiovasculaire vécue par le participant; les ressources matérielles et humaines auxquelles il a accès pour pratiquer des activités physiques; et, enfin, l'historique des perceptions, appréciations et attitudes du participant au regard des pratiques préventives (activités physiques, nutrition, consommation de médicaments, suivis médicaux préventifs, etc.), avec un accent particulier sur les programmes de réadaptation cardiaque.

Les entrevues ont toutes été transcrites et traitées à l'aide du logiciel de traitement de données qualitatives N-Vivo8. La méthode d'analyse de contenu par thème a été privilégiée. Dans un premier temps, les données fournies par les sujets ont pu être regroupées en catégories construites à partir de leurs affinités sémantiques. Ce travail a été suivi d'une analyse des conditions de vie et des biographies personnelles de chacun des hommes interrogés (analyse verticale). Cette étape a permis d'exploiter le potentiel du concept de rapport au corps. Les données ont été étudiées dans la perspective d'une comparaison entre les deux classes socioéconomiques, en portant un intérêt particulier au degré d'attention à la maladie, aux dispositions à la prévention et à l'intégration du discours sur la santé préventive (analyse transversale). Les analyses verticales et transversales

ont permis d'identifier des types distinctifs de rapport au corps et de comprendre leur influence sur la participation aux programmes de réadaptation cardiaque.

Les entretiens ont permis de dresser un profil descriptif (composé de 11 indicateurs socioéconomiques) identifiant les conditions d'existence des participants. Un groupe est associé aux conditions de défavorisation matérielle et sociale; il est composé de chômeurs peu scolarisés qui fréquentent les soupes populaires et banques alimentaires, requièrent un soutien gouvernemental constant ou occasionnel pour se loger et pour se nourrir et habitent dans une maison de chambre, un centre d'hébergement ou une habitation à loyer subventionné par l'État. L'autre groupe représente les classes moyennes (inférieure et supérieure) et comprend des travailleurs généralement plus scolarisés, n'ayant pas ou peu d'inquiétudes financières au moment de l'entrevue et qui sont propriétaires ou locataires de leur logement. Le tableau 1 dresse un profil plus détaillé de ces deux groupes. Par exemple, les participants SÉD étaient plus nombreux à déclarer ne pas avoir terminé leurs études secondaires (22/31 contre 7/29), être célibataires (15/31 contre 2/29), avoir peu (ou pas) de contacts avec leurs parents ou fratrie (17/31 contre 1/29), avoir un historique d'alcoolisme ou de toxicomanie (15/31 contre 0/29), d'incarcération (13/31 contre 1/29), ou avoir été victime d'abus physique ou sexuel pendant l'enfance (11/31 contre 2/29). Sur le plan du style de vie, les participants des classes moyennes fument moins (12/29 contre 24/31), ont participé plus fréquemment à chacune des cinq séances d'information du programme en réadaptation cardiaque (27/29 contre 5/31), suivent davantage un régime médicamenteux (26/29 contre 20/31) et participent plus assidûment aux suivis médicaux liés à leur maladie cardiaque (27/29 contre 17/31).

TABLEAU 1

Caractéristiques des participants

Caractéristiques	Classe SÉD (n=31)	Classes moyennes (n=29)
Groupes d'âge (années)		
39 et moins	5	0
40 à 49	9	2
50 à 59	10	8
60 et plus	7	19
Niveau de scolarité		
Secondaire non terminé	22	7
Secondaire	9	8
Collégial et universitaire	0	14
État civil		
En couple	16	27
Célibataire	15	2
Caractéristiques personnelles		
Sans enfants	8	1
Sans contacts réguliers avec parents ou fratrie	17	1
Historique d'alcoolisme ou de toxicomanie	15	0
Historique d'incarcération	13	1
Victime d'abus pendant l'enfance	11	2
Pratiques de santé		
Fumeur	24	12
Respect des ordonnances de médicaments	20	26
Respect des suivis médicaux	17	26
Participation complète aux séances	5	27
d'information sur la réadaptation		

La synthèse des tendances observées à l'égard du rapport aux MCV est présentée dans le tableau 2.

TABEAU 2

Tendances distinctives à l'égard du rapport aux MCV telles que décrites par les participants de deux classes socioéconomiques (Partie 1)

	Classes SÉD (n=31)	Classes moyennes (n=29)
Section A- Le degré d'attention à la maladie		
Réaction aux symptômes et signes avant-coureurs de la maladie	- Minimisent la sévérité des MCV. - Méconnaissent les symptômes des MCV (incompréhension qui s'exprime souvent par une négation des symptômes). - Retardent fréquemment la consultation médicale. - Envisagent la consultation médicale comme solution de dernier recours (présentent des seuils de tolérance à la douleur élevés). - Investissent dans ce qui est visible et concret (répondent aux symptômes douloureux, handicapants ou inquiétants).	- Demeurent très à l'écoute des sensations physiques morbides, anormales ou atypiques de leur corps. - Détiennent une bonne connaissance des premiers symptômes des MCV. - Communiquent avec le médecin dès les premiers symptômes des MCV (prennent des mesures pour les diagnostiquer). - Recherchent et apprécient les évaluations physiologiques de leur santé. - Présentent une posture réflexive sur les dimensions inapparentes et invisibles de la santé; visent à améliorer le fonctionnement interne de l'organisme. - Prennent des mesures qui visent à mieux comprendre, guérir ou contrôler les maladies qui ne s'accompagnent pas nécessairement de symptômes cliniques.
Hiérarchie des priorités	- Priorisent la stabilité financière, les obligations familiales et le bien-être psychologique. - Valorisent les «petits plaisirs de la vie». - Accordent peu d'attention à la convalescence postopératoire.	- Priorisent la détection de la maladie et l'action préventive (se soumettent à un éventail d'examen médicaux avant et après l'incident cardiaque). - Tentent de réduire les facteurs de risque et les éléments stressants de leur vie. - Mobilisent leurs ressources pour maximiser le résultat de leur convalescence postopératoire.

TABLEAU 2

(Partie 2)

	Classes SÉD (n=31)	Classes moyennes (n=29)
Section B - Dispositions à la prévention		
Rapport au temps	- Investissent dans l'immédiat et gèrent de manière à contrôler les urgences de la vie quotidienne. - Anticipent peu les contingences futures et investissent peu dans la prévention des maladies. - Ont peu d'attentes positives face à l'avenir (valorisent l'instant présent).	- Gèrent de manière à contrôler le présent sans compromettre le futur. - Se préoccupent de leur santé future et investissent quotidiennement dans leur santé pour éviter des maladies et prolonger leur longévité. - Entretiennent plusieurs projets d'avenir qui requièrent une bonne santé.
Perception de contrôle	- S'estiment peu en contrôle de leur vie et santé (les maladies sont perçues comme le résultat de circonstances fortuites). - Sont fatalistes quant à l'amélioration de leur santé, la modification de leurs habitudes de vie et à la possibilité de s'affranchir de leur dépendance (drogues et alcool). - Se résignent devant les maladies. - Misent beaucoup sur le hasard et le destin pour améliorer leur santé.	- Jugent détenir les moyens nécessaires pour prévenir et améliorer leur santé. - Adoptent un calcul probabiliste de l'incident cardiaque en fonction des facteurs de risques identifiés. - Luttent contre les MCV en modifiant leur style de vie et en agissant sur les causes physiologiques de la maladie. - Cherchent à modifier leur environnement pour réduire leur niveau de stress.

	Classes SÉD (n=31)	Classes moyennes (n=29)
Section C - Intégration du discours normatif en santé publique		
Rapport aux professionnels de la santé	- Portent un regard critique sur le discours normatif en santé publique. - Éprouvent des difficultés à communiquer avec les professionnels de la santé. - Éprouvent méfiance, suspicion et scepticisme devant les conseils des professionnels de la santé. - Intègrent difficilement les conseils des professionnels de la santé à leur style de vie. - Mettent en question la compatibilité entre les prescriptions médicales et leurs conditions de vie/ valeurs.	- Accordent une légitimité au discours biomédical et aux professionnels de la santé. - Se conforment généralement aux normes de santé et recommandations du médecin traitant. - Interagissent et communiquent bien avec les professionnels de la santé. - Remettent peu en question les prescriptions médicales.
Rapport au programme de réadaptation cardiaque	- Ne priorisent pas l'adhésion à un programme formel de réadaptation cardiaque et ne reconnaissent pas ses effets durables sur leur santé. - Craignent d'être infériorisés lors de leur participation au groupe de soutien.	- Conçoivent la participation au programme de réadaptation cardiaque comme une étape normale de leur remise en forme. - Participent activement et ne songent pas à abandonner le programme. - Apprécient les informations reçues et les partagent dans le groupe que leur procure la réadaptation cardiaque.

DEGRÉ D'ATTENTION À LA MALADIE

Le degré d'attention aux MCV a été retenu comme un des traits distinctifs du rapport au corps entre les deux groupes de participants. Deux dimensions pertinentes aux soins cardiaques ont émergé de l'analyse, soit les réactions aux signes et symptômes avant-coureurs de la maladie et la hiérarchie des priorités (ces deux résultats sont détaillés au tableau 2, section A).

Réaction aux signes et symptômes avant-coureurs de la maladie

La minimisation de la sévérité de la condition physique et la faible réaction aux symptômes précurseurs de l'incident cardiaque sont des tendances clairement observées dans les entrevues réalisées auprès des membres du groupe SÉD. Ceux-ci méconnaissent souvent la signification de leurs symptômes et les interprètent comme des malaises (brûlements d'estomac, indigestion) qui ne requièrent pas de consultation médicale. Lorsque ces symptômes sont associés à la maladie cardiaque (douleur au bras, douleur à la poitrine, etc.), ils en minimisent souvent la sévérité. Dans l'extrait d'entrevue suivant, un des participants relate avoir tardé à réagir à ses douleurs thoraciques pendant la phase précédant son infarctus.

À l'intérieur de dix jours, je me suis mis à avoir des palpitations au cœur, arythmie – soit elles étaient au ralenti, soit trop rapides, je ne sais pas, c'était comme un débalancement. C'était tellement présent. Plus qu'une simple pulsion qu'on ressent. Ça fait que là, j'ai dit « il y a de quoi » [...] Après ça, j'ai laissé septembre, octobre passer, je m'en foutais [d'aller voir un médecin]. Même que j'avais le bras gauche engourdi. Non, je ne savais pas [que je faisais un infarctus] (Sam³, plongeur dans un restaurant, 41 ans).

La consultation médicale est souvent invoquée comme une solution de dernier recours, notamment pour apaiser une douleur excessive : « Quand j'étais vraiment rendu à la limite de ce que je pouvais endurer. À ce moment-là, j'allais voir le médecin » (Jean-Paul, emplois divers, 48 ans). Plusieurs d'entre eux ont témoigné de leur seuil de tolérance élevé à la souffrance physique et des situations extrêmes auxquelles ils ont été confrontés. C'est le cas de Lionel, qui a éprouvé des douleurs thoraciques aiguës pendant trois jours avant de contacter les services d'urgence : « J'étais plié en quatre, j'étais sûr que ça [mon cœur] allait exploser. J'appelle l'ambulance, et en arrivant à l'hôpital, j'ai dit : 'Enlevez-moi-le mal! Faites ce que vous voulez! Je vais signer n'importe quoi!' » (travailleur communautaire, 55 ans).

La minimisation par les patients de ce groupe de la gravité de leur maladie se poursuit après l'accident cardiaque, expliquant en partie la quasi-absence chez eux d'une période de convalescence. Bien qu'ils aient été hospitalisés à la suite d'une chirurgie invasive, la disparition des symptômes compte pour beaucoup dans la minimisation de leur maladie et la justification qu'ils donnent pour éviter

3. Les extraits d'entrevues sont accompagnés d'un pseudonyme, de l'âge et de la profession principale du participant.

une convalescence. À plusieurs occasions, l'incident cardiaque a été décrit comme « de faible intensité » ou comme une « fatigue du cœur » :

C'est sûr que [les PRC] seraient bons pour les cas graves. Quand tu as des problèmes de cœur à 80 % [blocage] c'est grave. Moi c'est médium. Je le trouve bon mon cœur tant qu'il ne pètera pas dans le rouge! (Eddy, assisté social, 47 ans).

Le désir de modifier leurs habitudes de vie est motivé par la présence de symptômes concrets et tangibles, souvent douloureux, handicapants ou annonciateurs d'une condition inquiétante. Dans l'extrait suivant, un homme participant à un programme de cessation du tabagisme raconte son expérience lorsqu'il a vu une représentation graphique de sa santé pulmonaire :

À ce moment-là, quand j'ai soufflé dans le ballon [respiromètre mesurant le taux de CO₂] là, j'ai vu que j'avais vraiment les poumons noirs. Alors, en fin de compte, là, j'ai décidé : « j'arrête de fumer! » (Serge, assisté social, 59 ans).

Ce portrait contraste avec celui des participants des classes moyennes, qui adoptent, comme l'a exposé Boltanski, une posture plus réflexive à l'égard de la dimension invisible et indolore de la condition physique (BOLTANSKI, 1971). Ceux-ci portent davantage attention au fonctionnement interne de leur organisme et prennent des mesures plus directes visant à comprendre, soigner ou contrôler les maladies qui ne s'accompagnent pas nécessairement de symptômes cliniques. Ils possèdent aussi des connaissances plus fines des premiers symptômes, accordent une importance beaucoup plus marquée à la gravité de leur maladie et demeurent plus à l'écoute des sensations corporelles anormales et atypiques (douleurs à la poitrine, crampes, engourdissements, essoufflements ou fatigue atypique). Ce savoir et les actions qui en découlent permettent un recours plus rapide aux soins de santé spécialisés (diagnostic établi avec un professionnel de la santé) afin de prévenir l'aggravation de la maladie dès l'apparition des premiers signes avant-coureurs. Leurs témoignages rendent compte par ailleurs d'un plus grand intérêt à participer aux cinq séances d'information sur la réadaptation cardiaque offertes par leur CSSS. Peu d'entre eux hésitent à mobiliser leurs ressources dès les premiers symptômes en vue de guérir leur MCV et de maximiser le résultat de leur convalescence postopératoire :

Je me suis aperçu de [mon problème de cœur] sur le terrain de golf, au premier trou. J'ai simplement monté une côte, assez abrupte, puis j'avais un petit peu mal à l'estomac. Rendu en haut de la côte ça m'a pris plus de temps à jouer. Ça s'est remplacé. J'en ai parlé à mon médecin. Je suis allé à l'hôpital. J'ai fait du tapis roulant. Mon médecin a dit : « Monsieur, vous faites de l'angine » (Marcel, fonctionnaire à la retraite, 79 ans).

Hierarchie des priorités

Le contexte socioéconomique agit fortement sur la hiérarchisation des priorités durant la période de convalescence. Une fois qu'ils ont subi leur intervention médicale, la préoccupation pour leur santé est souvent reléguée au second plan chez les participants SÉD. Plusieurs d'entre eux hâtent leur retour au travail afin d'exercer leurs responsabilités et de maintenir leur équilibre financier précaire :

Ah, non, non, non [je n'ai pas pris de congé]. J'ai recommencé à faire du *towing*, trois heures après que je suis sorti de l'hôpital. La vie continue. C'est ça! *Work, work, work!* Ma conjointe a essayé de me ralentir, mais oublie ça! Le lendemain matin, ils me disent, « On va te garder jusqu'au soir ». Non, non, non, « *Let's go*, faites vos tests [médicaux] pour qu'on en finisse! » Ça fait qu'à midi et demi, « Bye! » À trois heures j'étais sur le *towing* (Max, ex-remorqueur, assisté social, 44 ans).

Les obligations familiales agissent aussi sur la qualité de la convalescence. Dans l'extrait suivant, un participant exprime en quoi son manque de soutien pour la garde de son fils l'a contraint à demander une sortie anticipée de l'hôpital :

Le lendemain [de mon intervention à l'Institut de cardiologie de Montréal], le docteur est venu. Je lui ai dit : « Je veux avoir ma *release* ». [...] J'ai dit : « Il faut que je parte, je suis venu de Gatineau, et puis mon bus repart aujourd'hui ». [...] Ma mère est âgée, et c'est la seule gardienne que j'ai pour mon fils (Bigras, assisté social, 53 ans).

Tel qu'observé ailleurs, cette hiérarchie des priorités s'exprime aussi dans les préoccupations psychologiques des individus (BERGERON, DUMAS et SAVAGE, 2013) : « Ma plus grande frustration c'est le bien-être » (Max, ex-remorqueur, assisté social, 44 ans). Il est capital pour eux de profiter de chaque instant pour être heureux, puisqu'ils ont peu d'attentes positives face à l'avenir. Ils veulent être « comme les autres », soit vivre une vie « normale » en satisfaisant leurs besoins essentiels et en investissant dans les « petits plaisirs de la vie » (par ex. : alcool, tabac, malbouffe). Ils sont réticents à renoncer au confort de leur routine quotidienne et à sacrifier certaines activités qui, de leur point de vue, leur apportent une meilleure qualité de vie. Autrement dit, pour les participants de ce groupe, mieux vaut investir dans sa qualité de vie que dans sa survie, cette dernière offrant bien peu d'assurance quant à son bien-être.

Nous avons assez peu rencontré ce type de témoignage chez les membres des classes moyennes. Leurs conditions de vie leur permettent de mobiliser davantage de ressources économiques et humaines pour maximiser leurs chances de guérison. Ils ont un intérêt beaucoup plus marqué pour les consultations médicales préventives et le suivi de leur état de santé. Même en l'absence de symptôme, plusieurs d'entre eux décident de consulter un médecin à intervalles réguliers afin de se soumettre à un éventail d'examen médicaux :

Suite au décès de mon père, en 1969, j'ai fait des vérifications auprès des médecins, pour vérifier mon état de santé. À 17 ans, j'avais déjà un taux élevé de cholestérol sanguin. [...] On savait que j'avais eu un blocage qui datait de 1989. Et puis, j'avais demandé : « J'aimerais ça qu'on fasse une autre vérification de mon cœur, voir quel est mon état actuel » (Jean-Marc, haut fonctionnaire, 57 ans).

DISPOSITIONS À LA PRÉVENTION

La section B du tableau 2 présente les dispositions à la prévention qui caractérisent chacune des classes de participants. Nos analyses *identifient* deux pôles de divergences sociales quant aux attitudes de prévoyance à l'égard des maladies : le rapport au temps et la perception par l'individu du contrôle qu'il exerce sur sa santé.

Rapport au temps

Les deux groupes de participants se démarquent dans leur « rapport au futur ». Les membres des classes SÉD peinent à se projeter vers l'avenir, ont de faibles attentes face à l'avenir, anticipent peu les contingences futures et s'investissent peu dans la prévention des maladies. La défavorisation économique et matérielle et l'insécurité financière qui l'accompagne imposent un style de vie « au jour le jour » et un rapport au temps limité au court terme, rendant difficile la prévention d'incidents cardiovasculaires : « Moi en ce moment, je vis jour pour jour. Je prends ça une journée à la fois » (Alfred, étalagiste, 39 ans); « Je vis de façon spontanée. Je n'ai pas de projets d'avenir. Je suis spontané, à la seconde » (Jean-Charles, livreur, 53 ans); « Moi, je prends ça au jour le jour » (Danny, itinérant et assisté social, 37 ans); « C'est de même que je vis. Une journée à la fois! » (Lionel, travailleur communautaire, 55 ans). Leurs faibles taux de fréquentation des examens de dépistage des MCV indiquent aussi la faible priorité qu'ils accordent aux problèmes de santé futurs.

Par ailleurs, les participants des classes moyennes disposent de ressources leur permettant de gérer leur vie de manière à contrôler le présent sans compromettre le futur. On observe chez eux des investissements plus réguliers dans la santé pour éviter la maladie et prolonger leur vie. La bonne santé est perçue comme une condition nécessaire à la réalisation de leurs projets d'avenir (voyages, maison de campagne, loisirs actifs, objectifs professionnels) :

Je suis conscient que ma santé n'est plus ce qu'elle était. Je n'ai plus la résistance d'avant, mais j'ai encore une certaine qualité de vie que j'aimerais garder pour un autre dix ans. Je t'ai dit que je veux mourir juste dans quinze ans (Paul, administrateur, semi-retraité, 73 ans).

Perception du contrôle exercé sur sa santé

Comme des études antérieures l'ont souligné (BOURDIEU, 1997; COCKERHAM, 2013), les participants vivant en situation de précarité matérielle et sociale semblent éprouver un sentiment de perte de contrôle dans diverses sphères de leur vie. Leurs propos indiquent le peu d'emprise qu'ils exercent sur les imprévus, notamment lorsque survient la maladie. Cette perte de contrôle se traduit souvent par une attitude fataliste à l'égard de leur incident cardiaque, qu'ils présentent comme le résultat de circonstances fortuites ou incontrôlables (par exemple, génétiques). Il n'est donc pas surprenant de constater qu'ils s'en remettent fortement au hasard et à la foi religieuse pour l'amélioration de leur santé :

Regarde. On a une date dans le grand livre en haut. Quand ton temps sera arrivé, ton temps sera arrivé. Les médecins ne pourront rien faire dans ce temps-là (Max, ex-remorqueur, assisté social, 44 ans).

Si je ne passe pas à travers mon vivant, c'est tout simplement parce que je suis appelé à finir comme ça. C'est la fin de mon règne. *That's it, that's all!* (Claude, assisté social, 52 ans).

Les participants des classes moyennes ont évolué dans des conditions de vie plus propices à la réalisation d'objectifs personnels et au contrôle de leur santé. Ils jugent détenir les moyens nécessaires pour prévenir la maladie et améliorer leur santé et adoptent des stratégies calculées pour améliorer leur santé cardiaque. Ils manifestent plus intensément leur intérêt à lutter contre les MCV en agissant sur ses causes physiologiques et en modifiant leur style de vie.

Je n'aimerais pas avoir une autre crise cardiaque ou quoi que ce soit. Non, non! Ça, c'est sûr et certain! [Mon objectif c'est de] surveiller mon alimentation et faire un peu d'exercice (Robert, économiste, 70 ans).

Un ami me disait : « Marcel, c'est quoi ta formule, ton secret pour être en forme comme ça? » J'ai dit tout bonnement : « Une bonne alimentation, de l'exercice et puis le contrôle de ton stress » (fonctionnaire à la retraite, 79 ans).

Il [le médecin] voulait me donner des médicaments. Mais là, je lui ai dit : « Laisse-moi le temps de regarder si je ne peux pas le réduire [tout seul] en changeant mon alimentation ». J'ai donc rencontré une diététicienne qui m'a fait des recommandations puis je les ai suivies (Jean-Pierre, fonctionnaire, 64 ans).

Cette motivation pour gérer la MCV s'exprime aussi dans leurs efforts pour contrôler et modifier leur environnement social. Dans l'extrait suivant, Jean-Marc, un haut fonctionnaire de 57 ans, discute du rôle de sa conjointe dans la gestion de sa maladie :

Ma conjointe a lu [les documents du PRC]... parce qu'elle aussi fait des repas. Il faut donc qu'elle soit sensible à ce que j'ai comme maladie... Elle m'appuie, puis elle doit m'appuyer. Parce que moi j'ai tout le temps dit à ma conjointe : « si tu me fais des repas qui sont gras... dans le fond, tu ne m'aimes pas. Ou tu sais, tu m'aimes pas bien bien... tu veux accentuer mon malaise. Si je mange constamment du gras, si je mange constamment des viandes grasses, si je mange constamment des desserts qui sont gras, bien tu ne m'aimes pas! »... C'est comme quelqu'un qui fait du diabète puis tu lui donnes du sucre tout le temps; bien tu ne l'aimes pas cette personne-là... C'était clair dans le couple que c'était important (Jean-Marc, fonctionnaire, 57 ans).

INTÉGRATION DU DISCOURS NORMATIF EN SANTÉ PUBLIQUE

L'analyse a aussi révélé différents degrés d'intégration du discours normatif en santé préventive par les deux groupes (voir section C du tableau 2).

Rapport aux professionnels de santé

Le clivage culturel entre les membres du corps médical et les populations SÉD a déjà été identifié comme un frein à la communication (MSSSQ, 2002). Ici, en plus de porter un regard critique sur le discours normatif en santé publique, les membres des classes défavorisées éprouvent des difficultés à communiquer avec les professionnels de la santé et demeurent sceptiques quant à l'efficacité de leurs prescriptions, notamment en ce qui concerne la possibilité de modifier leur style de vie de manière durable. En guise d'exemple, l'utilisation de concepts et de termes

scientifiques par les médecins lors des consultations nuit à l'interaction entre eux et leurs patients. Plusieurs des hommes interrogés ne pouvaient identifier précisément leur maladie et le traitement médicamenteux qui leur avait été prescrit : « La moitié du temps, ils [les médecins] me disent des choses que je ne comprends pas » (Joe, nettoyeur/plongeur de 73 ans). Le manque de communication s'exprime aussi dans la méfiance et le doute entretenus sur les bienfaits de la médecine allopathique : « Je n'aime pas ça du tout les hôpitaux. Je n'ai pas vraiment confiance que les médecins peuvent m'aider » (Leeroy, travailleur de la construction, 45 ans); « Eh bien, les médecins, ils vendent des pilules. [...] J'ai décidé d'arrêter par moi-même, en lisant toutes sortes d'affaires là-dessus » (Maurice, assisté social, 51 ans).

D'un autre point de vue, l'analyse témoigne aussi des rapports de familiarité, de confiance et de complicité que les membres des classes moyennes entretiennent avec les membres du corps médical traitant. Ils reconnaissent de manière beaucoup plus évidente la légitimité du discours biomédical concernant la MCV et celle des professionnels de la santé. Ils remettent peu en question les prescriptions médicales et se conforment globalement aux normes de santé et aux recommandations de leur médecin. Cette relation favorise un dialogue plus « productif » lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures préventives. Les extraits suivants illustrent de façon éloquente le partage des représentations médicales et l'importance accordée au suivi biomédical :

J'ai un rapport de HDL, LDL et mon poids avec l'année et le jour. Ça fait 25 ans que j'ai ça. Ça fait que le médecin regarde ma feuille de route. On voit exactement vers où je me dirige. [...] Moi, si je garde le progrès... je suis content. Quand j'ai un test de cholestérol qui n'est pas bon... comme si le HDL est trop bas, je ne suis pas content de moi (Jean-Marc, haut fonctionnaire, 57 ans).

Quand j'ai vu l'équipe là, ça m'a donné confiance (Paul, administrateur, semi-retraité, 73 ans).

Très intéressant, l'alimentation surtout, ils [les intervenants en réadaptation cardiaque] expliquaient le bon cholestérol, le mauvais cholestérol. Tu sais, je lisais justement un article la semaine passée sur les œufs. Il y a un bon cholestérol dans l'œuf, le HDL [...] (Benoit, pompier, 49 ans).

À chaque cours qu'ils [professionnels de la santé] te donnent et en jasant avec tous ces gens-là, tu découvres ce que tu faisais de pas correct et ce qu'il faut que tu fasses. Moi j'ai mis ça en pratique. J'ai pris ça à la lettre (Julien, comptable à la retraite, 65 ans).

Rapport au programme de réadaptation cardiaque

L'examen des styles de vie a aussi permis de mieux comprendre le rôle contraignant d'un faible statut socioéconomique sur la participation à un PRC. Plusieurs éléments de la vision du monde des participants SÉD (méfiance, suspicion et scepticisme à l'égard des conseils prodigués par les professionnels de la santé et des recommandations émises par les institutions médicales) et de leur hiérarchie des priorités (au profit des urgences quotidiennes et de l'équilibre économique) ont

été identifiés – en plus de problèmes d’accessibilité (horaires incompatibles) – parmi les plus importantes barrières à leur participation aux cinq séances d’information offertes par le CSSS. Ils manifestent souvent peu de réceptivité et hésitent à adhérer à ce type de service, n’y voyant que peu de bénéfices pour leur santé et en redoutant les impacts sur leurs activités professionnelles. En ce sens, le programme semblerait peu adapté à ce groupe :

Je ne pense pas moi [qu’on peut empêcher la maladie cardiaque en suivant leur PRC]. Je ne m’empêcherai pas de vivre pour ça. Comme c’est là, j’ai ma petite vie, je vis ça de même, et je n’arrêterai pas de manger du beurre ou des affaires de même (Leeroy, travailleur en construction, 45 ans).

J’ai vu un spécialiste et puis j’ai lâché [le PRC]. Je me sentais correct (Lionel, travailleur communautaire, 55 ans).

Moi, je ne les ai pas suivis les cours de réadaptation. Je ne sais pas où je l’ai mis mon livre sur ça. Bof! Je fais mon affaire comme ça me tente [...] Je me tannerai (Joseph, déménageur, 79 ans).

Les participants mieux nantis conçoivent davantage le programme comme une étape normale de leur remise en forme. En plus de participer plus activement aux séances d’information, plusieurs ont souligné leur désir d’approfondir leurs connaissances de base sur la santé cardiaque, soit en prenant rendez-vous avec un membre du personnel de soin, soit en consultant la documentation qui leur a été fournie :

J’ai appelé au service de la réadaptation et j’ai dit : « Ça ne marche pas mon affaire ». Là, elle a dit : « On va prendre rendez-vous. On va s’asseoir tous les deux. Là, en attendant, pendant deux semaines tu vas écrire tout ce que tu manges de A à Z ». [...] Ils te donnent un livre... Il y a tout dedans et je le consulte souvent. Le livre te donne toutes les informations au niveau de la diète, tous les aliments qui sont bons pour toi (Julien, comptable à la retraite, 65 ans).

J’ai fait le programme de réadaptation. C’est sûr que j’ai rencontré une nutritionniste. Elle m’a dit comment manger sainement... Je fais attention à ce que je mange (Mike, technicien en laboratoire à la retraite, 62 ans).

Le format de groupe qui caractérise les séances d’information s’ajoute aussi comme facteur de désaffection des classes SÉD. Elles craignent la disqualification sociale et l’infériorisation qui accompagnent souvent les échanges publics entre patients de différentes provenances sociales : « Il y a de l’orgueil là dedans, c’est certain [...] Personnellement, moins qu’il y a de personnes [...] mieux c’est » (Eddy, assisté social, 47 ans); « Être avec les autres, j’ai beaucoup de difficultés avec ça » (Claude, assisté social, 52 ans). De tels propos ne sont pas rapportés pour les participants des classes moyennes. Les interactions sociales à l’intérieur d’un groupe sont souvent perçues par ces derniers comme des éléments positifs leur permettant de modifier leurs habitudes de vie, puisqu’elles constituent une source de réconfort et permettent le partage d’expériences et d’informations.

Oui, c’était l’un [le cours de réadaptation cardiaque]. On a rencontré beaucoup de monde. Et là, il fallait que tu expliques ta première attaque de cœur, comment ça

s'est passé. Et là, toute la gang expliquait, comment ça a commencé. Oui, c'était bon. Oui, j'ai bien aimé ça. Et là, tu vois que tu n'es pas tout seul (Donald, retraité, 68 ans).

J'aimais beaucoup ça [les séances d'information] parce qu'on se racontait nos expériences. Les autres personnes qui t'écoutaient, elles prenaient des notes... parce qu'elles pouvaient s'en servir [dans leur vie] (Michel, boucher à la retraite, 82 ans).

*

* *

L'amélioration globale des conditions de vie, l'accroissement de l'offre de services de soins ainsi que la mise sur pied de politiques sociales ont grandement contribué à améliorer l'état de santé et les habitudes de vie des Québécois. En dépit de ces progrès notables, les groupes SÉD sont porteurs de taux de mortalité prématurée parmi les plus élevés et comprennent les plus fortes concentrations d'individus associés à des facteurs de risque sanitaire. Parmi ceux-ci, les hommes constituent un groupe vulnérable, notamment en ce qui a trait aux causes et aux suites des maladies cardiovasculaires. Peu d'études qualitatives ont approfondi leur faible adhésion aux principes de réadaptation cardiaque et encore moins étudié les facteurs qui les différencient des autres groupes sociaux. Cette étude permet de mieux documenter l'impact des inégalités sociales et des conditions de vie sur leurs pratiques après un incident cardiaque. C'est en comparant les biographies personnelles de deux groupes socioéconomiques que les différents rapports au corps se sont exprimés plus explicitement. L'analyse des soixante entrevues renforce donc la thèse fondamentale de Pierre Bourdieu en ce que ce sont *les conditions d'existence qui font la différence*. Les résultats s'inscrivent dans la foulée d'études antérieures qui soutiennent que les expériences de la santé et de la maladie sont fortement définies chez les hommes par leurs ressources humaines, sociales et matérielles et que la variation sociale de leurs pratiques est en partie à l'origine des inégalités sociales de santé. Dans ce contexte de recherche, les méthodes employées actuellement pour encourager la réadaptation cardiaque paraissent mieux adaptées aux classes moyennes qu'aux classes moins bien nanties.

L'analyse des rapports au corps et de la hiérarchie des priorités suggère que les conditions de défavorisation repoussent au second plan l'importance que l'individu accorde à sa santé cardiovasculaire. Un regard fataliste devant la maladie (ou défaitiste devant la guérison) et le « choix du nécessaire » dévalueraient les investissements personnels en santé. Ainsi que l'a exprimé Bourdieu, « la nécessité impose un goût de nécessité qui implique une forme d'adaptation à la nécessité et, par là, d'acceptation du nécessaire, de résignation à l'inévitable » (BOURDIEU, 1979, p. 433). C'est précisément sur ce point que les conséquences de la pauvreté sont les plus pernicieuses : elle affaiblit le désir d'investir dans sa santé et de prévenir les maladies. En tant qu'extension de l'approche bourdieusienne, les travaux d'Andrew Sayer sur les pratiques anti-normatives des groupes marginalisés s'avèrent fort prometteurs (SAYER, 2005, 2011). Comme Bourdieu, Sayer considère que l'intériorisation du discours normatif a une influence sur les caractéristiques de l'*habitus*. Cependant, sa sociologie des affects se penche davantage sur le rôle que jouent les émotions dans la construction de l'éthique personnelle et du style de vie. C'est en

faisant l'expérience d'émotions associées à une position sociale inférieure (par ex. : le ressentiment, la honte, l'humiliation ou l'envie) que l'individu façonne son éthique, ses engagements personnels et ses propres convictions dans un sens qui le rend moins susceptible d'adopter des pratiques normatives. Pour plusieurs individus minorisés, la quête d'épanouissement personnel et la fidélité à soi-même semblent entraver l'adoption du régime de vie proposé par la santé publique. Par exemple, nous pouvons souligner, chez certains hommes SÉD, l'attachement à des croyances masculines traditionnelles au détriment d'autres qui seraient plus saines sur le plan de la santé. En ce sens, le rapport au corps apparaît comme une manifestation de principes éthiques de l'*habitus* et la santé comme un capital dont la valeur est relative au contexte social.

Si le niveau socioéconomique constitue l'un des facteurs les plus déterminants pour comprendre les pratiques et la santé des hommes (LEE, MACDONALD et WRIGHT, 2009), son interaction avec la masculinité gagnerait à être mieux étudiée. En tant que groupe hétérogène, les hommes épousent plusieurs formes de masculinité qui jouent un rôle dans leurs expériences particulières de la santé (COURTENAY, 2000). L'usage de cadres théoriques prenant en compte les conditions socioéconomiques et de genre (*class-based masculinities*) serait bénéfique pour la compréhension du risque accru des hommes SÉD devant la maladie, pour l'adaptation de l'offre de soins de santé et pour l'optimisation des stratégies en promotion de la santé. La notion de « masculinité de protestation » (*protest masculinity*) développée par Connell se prête bien à l'étude de certaines réponses hyper-masculines aux inégalités sociales dans le contexte de la santé (CONNELL, 2005; DUMAS et BOURNIVAL, 2011).

En tenant compte de l'érosion progressive de l'État providence et des récentes réformes des régimes de soins de santé dans plusieurs pays occidentaux, il est fort probable que les inégalités sociales de santé s'accroîtront, puisque les moyens sociétaux pour améliorer la qualité de vie des groupes les plus démunis (revenu minimal, logement accessible, institutions de protection sociale) seront plus difficiles à mettre en œuvre (DUMAS et TURNER, 2009). Au Québec, malgré la présence d'un régime universel de soins de santé et l'existence d'organismes de surveillance, ces inégalités demeurent très présentes et s'amplifient depuis quelques années. De récentes études concernant la région de l'Outaouais identifient une augmentation de l'écart de l'espérance de vie moyenne entre les quintiles extrêmes de revenus entre les périodes 1986-1988 et 2004-2008 (COURTEAU, MARLEAU et GARVIE, 2014). Une telle tendance avait été observée au Québec à la suite d'une « dégradation relative des conditions de vie des personnes les plus défavorisées » (PAMPALON, HAMEL et GAMACHE, 2008 : 30).

Selon le sociologue Göran Therborn, pour bien appréhender les inégalités sociales de santé, les modèles d'analyse doivent tenir compte des inégalités existentielles (autonomie, dignité, liberté, respect) et de celles liées aux ressources économiques, culturelles et sociales (THERBORN, 2013). Celles-ci seraient amplifiées par des mécanismes sociaux d'exclusion sociale et de hiérarchisation qui réduisent la volonté et les capacités des individus à améliorer leur santé. Sans suggérer de réformes majeures, Therborn propose de renforcer deux tendances déjà établies

et porteuses d'avenir. L'une, plus sociétale, vise à intervenir sur les déterminants sociaux de la santé, et l'autre, plus institutionnelle, promeut un humanisme professionnel dans les programmes de formation en santé publique afin de pallier la distance culturelle entre professionnels de la santé et patients. Le défi est donc grand pour ceux qui œuvrent en réadaptation cardiaque, puisque les politiques sociales sont souvent hors de leur contrôle et qu'il existe de fortes différences entre leur point de vue sur la santé et celui des groupes moins bien nantis.

Du point de vue sociologique, une mesure de santé publique ne peut sans risque faire porter entièrement sur l'individu lui-même la responsabilité de son état de santé, sans tenir compte de ses conditions d'existence. Une limite importante de la psychologie comportementale, modèle dominant dans la promotion de saines habitudes de vie, est de concevoir l'étude des pratiques indépendamment des structures sociales. Comme l'a souligné Dennis Raphael dans un rapport intitulé « *Inequality is bad for our hearts* », les programmes de promotion de la santé, qui sont hautement individualistes et principalement centrés sur la modification des habitudes de vie, tiennent peu compte des politiques sociales (RAPHAEL, 2001). Il serait donc bien avisé de leur substituer d'autres programmes, plus inclusifs et qui tiennent compte d'un savoir incorporé et d'une compréhension pratique de l'univers social et institutionnel des individus. En adoptant cette approche, on éviterait le piège des explications trop rationnelles, intentionnelles et individuelles de l'action. En repérant les facteurs en amont des styles de vie, on peut plus facilement cerner les conditions qui nuisent à l'incorporation des normes et valeurs requises pour adhérer à un régime favorable à la santé.

Alors qu'autrefois les recherches en promotion de la santé visaient à améliorer les connaissances spécifiques à la santé et à maximiser la capacité individuelle à prévenir ou à gérer la maladie, des approches plus novatrices élargissent leur portée d'intervention et proposent d'agir plus fermement sur les dimensions sociales, politiques et institutionnelles des soins de santé, ainsi que sur l'interaction entre les organisations de soins de santé et les facteurs qui font obstacle à la santé des individus (SAUNDERS et ROGERS, 2011). L'intervention en contexte de défavorisation requiert le développement d'outils d'intervention respectueux, ciblés, adaptés et sensibles à la complexité des déterminants sociaux de la santé. Bien qu'aucune intervention spécifique sur la santé cardiovasculaire des hommes SÉD n'ait été réalisée ni évaluée dans le contexte québécois, nos résultats concordent avec les conclusions d'autres études sur la santé des hommes recommandant de favoriser des services de proximité (présence dans la communauté et sur les lieux de travail), des soins intégrés (guichet unique) et des horaires de services flexibles (soir et fin de semaine), ainsi que l'adoption de pratiques compatibles avec les goûts et le style de vie des hommes (ROBERTSON *et al.*, 2008). Les programmes « spéciaux » mis en œuvre dans certains milieux de vie traditionnellement masculins semblent porteurs d'avenir. Par exemple, plusieurs interventions développées en collaboration avec les syndicats de travailleurs routiers aux États-Unis (présence accrue d'infirmières spécialisées en promotion de la santé, création d'incitatifs économiques favorisant l'adhésion à des centres d'entraînement physique, promotion de la vente de produits alimentaires sains dans les lieux fréquentés par les travailleurs et amélioration des

conditions de travail) ont eu des résultats probants sur l'état de santé et les habitudes de vie des travailleurs (APOSTOLOPOULOS *et al.*, 2010). Ces orientations montrent le rôle crucial que peut jouer une approche sociologique de la santé publique et de la promotion de la santé.

Quelques précisions doivent être apportées quant aux limites de l'étude. La comparaison entre les deux classes socioéconomiques pourrait avoir occulté une hétérogénéité intraclasse. Une analyse plus fine des fractions de classe aurait peut-être permis d'identifier d'autres facteurs explicatifs des styles de vie des participants et d'autres facteurs de différenciation du rapport au corps. Par exemple, des événements de vie marquants (maltraitance et abus pendant l'enfance, historique de criminalité) pourraient avoir des effets significatifs sur les styles de vie. Une analyse des cohortes d'âge aurait pu aussi apporter davantage de précisions concernant l'influence de l'âge sur les pratiques préventives. Il faut demeurer prudent dans l'application de ces données à d'autres contextes.

Enfin, les approches biographiques demeurent parmi les méthodologies les plus appropriées pour comprendre les effets cumulatifs de l'environnement social sur les facteurs de risque liés aux maladies chroniques (MACKENBACH, 2012; STRINGHINI *et al.*, 2012). Leur volet rétrospectif offre un cadre plus souple pour le recrutement des individus peu intégrés aux organisations de soins de santé (DUMAS, SAVAGE et STUART, 2013; SAVAGE, DUMAS et STUART, 2013). Le recrutement de participants de recherche qui vivent en marge des cadres formels de la société demeure un obstacle de taille. Pourquoi ceux-ci participeraient-ils à une étude sur la santé lorsque la santé elle-même leur paraît secondaire en comparaison à d'autres besoins jugés plus prioritaires? Ce sont les partenariats développés auprès d'organismes sociaux et communautaires (CSSS, centres de réadaptation, centres d'hébergement, soupes populaires) qui ont permis de mieux cibler le recrutement et de se mettre en contact avec les groupes les plus à risque de souffrir de problèmes cardiaques. Sans leur participation la qualité des données aurait été compromise.

Alex DUMAS

*École des Sciences de l'activité physique,
Université d'Ottawa.
adumas@uottawa.ca*

Cindy BERGERON

*École des Sciences de l'activité physique,
Université d'Ottawa.
cindymbergeron@gmail.com*

Mathieu SAVAGE

*École des Sciences de l'activité physique,
Université d'Ottawa.
msava071@uottawa.ca*

BIBLIOGRAPHIE

- ANGUS, J.E., K.M. KING-SHIER, M. SPALING, A.S. DUNCAN, S.B. JAGLAL, J.A. STONE et A.M. CLARK
 2015 « A secondary meta-synthesis of qualitative studies of gender and access to cardiac rehabilitation », *Journal of advanced nursing*, DOI: 10.1111/jan.12620.
- APOSTOLOPOULOS, Y., S. SÖNMEZ, M.M. SHATTELL et M. BELZER
 2010 « Worksite-induced morbidities among truck drivers in the United States », *Journal of the American Association of Occupational Health Nurses*, 58, 7 : 285-296.
- BERGERON, C., A. DUMAS et M. SAVAGE
 2012 « La réadaptation cardiaque en contexte de défavorisation matérielle et sociale », *Revue de l'Université de Moncton*, 48, 1-2 : 5-26.
- BESWICK, A.D., K. REES, R.R. WEST, F.C. TAYLOR, M. BURKE, I. GRIEBSCH, R.S. TAYLOR, J. VICTORY, J. BROWN et S. EBRAHIM
 2005 « Improving uptake and adherence in cardiac rehabilitation: Literature review », *Journal of Advanced Nursing*, 49, 5 : 538-555.
- BOLTANSKI, L.
 1971 « Les usages sociaux du corps », *Annales. Économie, sociétés et civilisations*, 26, 1 : 205-233.
- BOURDIEU, P.
 1979 *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
 1997 *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, P. et L. WACQUANT
 1992 *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil.
- COCKERHAM, W.C.
 2013 « Bourdieu and an update on lifestyle theory », dans : W.C. COCKERHAM (dir.), *Medical Sociology on the Move. New Directions in Theory*, Dordrecht, New York, Springer, p. 127-154.
- CONNELL, R.W.
 2005 *Masculinities*, Los Angeles, University of California Press.
- COOPER, A.F., G. JACKSON, J. WEINMAN et R. HORNE
 2002 « Factors associated with cardiac rehabilitation attendance: A systematic review of the literature », *Clinical Rehabilitation*, 16, 5 : 541-552.
- COOPER, A.F., G. JACKSON, J. WEINMAN et R. HORNE
 2005 « A qualitative study investigating patients' beliefs about cardiac rehabilitation », *Clinical Rehabilitation*, 19, 1 : 87-96.
- COURTEAU, J.-P. et P. FINÈS
 2004 « Évolution de 1986 à 1996 de la relation entre le revenu et la mortalité en Outaouais urbain, dans l'ensemble des grandes villes du Québec et au sein de l'agglomération d'Ottawa-Gatineau », Direction de santé publique de l'Outaouais et Statistiques Canada.

COURTEAU, J.P., J. MARLEAU et P. GARVIE

- 2014 « La perception de la santé dans la région de l'Outaouais : Un état de la situation sur 25 ans », *Info-Pop 07. La santé de l'Outaouais sous surveillance*, en ligne : http://santepublique-outaouais.qc.ca/fileadmin/documents/InfoPop07_mai_2014.pdf, consulté le 10 /01/15).

COURTENAY, W.H

- 2000 « Constructions of masculinity and their influence on men's well-being: A theory of gender and health », *Social Science & Medicine*, 50, 10 : 1385-1401.

DUMAS, A. et B.S. TURNER

- 2009 « Aging in post-industrial societies: Intergenerational conflict and solidarity », dans : J. POWELL et J. HENDRICK (dir.), *The Welfare State and Postindustrial Society: A Global Analysis*, New York, Springer, p. 41-56.

DUMAS, A. et E. BOURNIVAL

- 2011 « Men, masculinities and health. Theory and application », dans : J. LAKER (dir.), *Canadian Perspectives on Men and Masculinities. An Interdisciplinary Reader*, Toronto, Oxford University Press, p. 33-51.

DUMAS, A. et I. GAGNON

- 2012 « Masculinité, pauvreté et réadaptation cardiaque : le fardeau des hommes qui occupent des métiers de la route », *La Revue de l'Université de Moncton*, 48, 1-2 : 163-184.

DUMAS, A.M. SAVAGE et S. STUART

- 2013 « Understanding anti-normative lifestyles: Underprivileged men's lives after a heart incident », *Health. An Interdisciplinary Journal for the Social study of Health, Illness and Medicine*, 18, 5 : 458-475.

FARLEY, R. L., T.D. WADE et L. BIRCHMORE

- 2003 « Factors influencing attendance at cardiac rehabilitation among coronary heart disease patients », *European Journal of Cardiovascular Nursing*, 2, 3 : 205-212.

FINÈS, P., R. WILKINS, J.-P. COURTEAU et J.-M. BERTHELOT

- 2007 « Analyse de la relation entre le revenu et la mortalité : un commentaire méthodologique », *Cahiers québécois de démographie*, 36, 1 : 129-142.

GRACE, S.L., S.E. ABBEY, Z.M. SHNEK, J. IRVINE, R.L. FRANCHE et D.E. STEWART

- 2002 « Cardiac rehabilitation I: Review of psychosocial factors », *General Hospital Psychiatry*, 24, 3 : 121-126.

GRACE, S.L., S. GRAVELY-WITTE, J. BRUAL, G. MONETTE., N.SUSKIN, L. HIGGINSON, D. ALTER et D.E. STEWART

- 2008 « Contribution of patient and physician factors to cardiac rehabilitation enrolment: a prospective multilevel study », *European Journal Cardiovascular Preventive Rehabilitation*, 15, 5 : 548-556.

HANNA I.R. et N.K. WENGER

- 2005 « Secondary Prevention of Coronary Heart Disease in Elderly Patients », *American Family Physician*, 71, 12 : 2289-2296.

JACKSON, L., J. LECLERC, Y. ERSKINE et W. LINDEN

- 2005 « Getting the most out of cardiac rehabilitation: a review of referral and adherence predictors », *Heart*, 91, 1 : 10-14.

- JONES, M., K. JOLLY, J. RAFTERY, G.Y. LIP et S. GREENFIELD
 2007 « 'DNA' may not mean 'did not participate': A qualitative study of reasons for non-adherence at home- and centre-based cardiac rehabilitation », *Family Practice*, 24, 4 : 343-357.
- KEATON A.K. et L.L. PIERCE
 2000 « Cardiac therapy for men with coronary artery disease », *Journal of Holistic Nursing*, 18, 1 : 63-85.
- LANE, D., D. CARROLL, C. RING, D.G. BEEVERS et G.H. LIP
 2001 « Predictors of attendance at cardiac rehabilitation after myocardial infarction », *Journal of Psychosomatic Research*, 51, 3 : 497-501.
- LEE, J., D. MACDONALD et J. WRIGHT
 2009 « Young men's physical activity choices », *Journal of Sport & Social Issues*, 33, 1 : 59-77.
- MACKENBACH, J.P.
 2012 « The persistence of health inequalities in modern welfare states: the explanation of a paradox », *Social Science and Medicine*, 75 : 721-769.
- MARMOT, M.
 2004 *The Status Syndrome, How Social Standing Affects our Health and Longevity*, New York, Holt Paperbacks Henry Holt and company.
- MSSSQ (Ministère de la santé et des services sociaux du Québec)
 2002 *La réduction des inégalités liées à la pauvreté en matière de santé et de bien-être : orienter et soutenir l'action!*, Québec, Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liés à la pauvreté - Ministère de la santé et des services sociaux du Québec.
- PAMPALON, R., D. HAMEL et P. GAMACHE
 2008 « Évolution de la mortalité prématurée au Québec », dans : M. DE KONINCK, A. DEMERS, P. BERNARD (dir.), *Les inégalités sociales de santé au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 13-35.
- RAPHAEL, D.
 2001 *Inequality is Bad for Our Hearts: Why Low Income and Social Exclusion are Major Causes of Heart Disease in Canada*, Toronto, North York Heart Health Network.
- ROBERTSON, L.M., F. DOUGLAS, A. LUDBROOK, G. REID et E. VAN TEIJLINGEN
 2008 « What works with men? A systematic review of health promoting interventions targeting men », *BMC Health Services Research*, 8(141) doi:10.1186/1472-6963-8-141.
- ROCA-RODRÍGUEZ, M.M., J.M. GARCÍA-ALMEIDA, J. RUIZ-NAVA, J. ALCAIDE-TORRES, H. SARACHO-DOMÍNGUEZ, R. RIOJA-VÁZQUEZ, C. GARCÍA-FERNÁNDEZ, A. GÓMEZ-GONZÁLEZ, A. MONTIEL-TRUJILLO et F.J. TINAHONES-MADUEÑO
 2014 « Impact of an Outpatient Cardiac Rehabilitation Program on Clinical and Analytical Variables in Cardiovascular Disease », *Journal of Cardiopulmonary Rehabilitation & Prevention*, 34, 1 : 43-48.
- SAVAGE, M., A. DUMAS et S. STUART
 2013 « Fatalism and short-termism as cultural barriers to cardiac rehabilitation amongst underprivileged men », *Sociology of Health and Illness*, 35, 8 : 1211-1226.

SAUNDERS, C. et A. ROGERS

- 2011 « Bodies in Context: Potential avenues of inquiry for the sociology of chronic illness and disability within a new policy era », dans : B.A PESCOSOLIDO *et al.* (dir.), *Handbook of the Sociology of Health, Illness and Healing: a Blue Print for the 21st century*, New York, Springer, p. 483-504.

SAYER, A.

- 2005 *The Moral Significance of Class*, Cambridge, Cambridge University Press.
2011 *Why Things Matter to People. Social Science, Values and Ethical Life*, Cambridge University Press.

SCHULZ, D.L. et H. MCBURNEY

- 2000 « Factors which influence attendance at a rural Australian cardiac rehabilitation program », *Coronary Health Care*, 4, 3 : 135-141.

Statistique Canada

- 2011 « Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Série perspective géographique – Gatineau », en ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=F&level=4&GeoCode=2481017>, (consulté le 18/10/13).

STRINGHINI, S., A.G. TABAK, T.N. AKBARALY, S. SABIA, M.J. SHIPLEY, M.G. MARMOT, E.J. BRUNNER, G.D. BATTY, P. BOVET et M. KIVIMÄKI

- 2012 « Contribution of modifiable risk factors to social inequalities in type 2 diabetes: Prospective Whitehall II cohort study », *British Medical Journal*, 345 : 5452-5463.

SUAYA, J.A., D.S. SHEPARD, S.L. NORMAND, P.A. ADES, J. PROTTAS et W.B. STASON

- 2007 « Use of cardiac rehabilitation by medicare beneficiaries after myocardial infarction or coronary bypass surgery », *Circulation*, 116 : 1653-1662.

THERBORN, G.

- 2013 *The Killing Fields of Inequality*, Cambridge, Polity Press.

WILLIAMS, S. J.

- 1995 « Theorising class, health and lifestyles : Can Bourdieu help us? », *Sociology of Health & Illness*, 17, 5 : 577-604.

WYER, S. J., L. EARLL, S. JOSEPH, J. HARRISON, M. GILES et M. JOHNSTON

- 2001 « Deciding whether to attend a cardiac rehabilitation program: An interpretative phenomenological analysis », *Coronary Health Care*, 5, 4 : 178-188.



LE *UP AND DOWN* DE TRACADIE-SHEILA, NOUVEAU-BRUNSWICK. UN RITUEL AUTOMOBILE AU CŒUR DE LA VILLE

Gilbert MCLAUGHLIN et Christophe TRAISNEL

Cette étude est une recherche ethnographique au cœur d'un « rituel automobile » unique en son genre, le *up and down*. Agençant la promenade et la rencontre, cette activité de rassemblement marginal dans le nord-est du Nouveau-Brunswick est un exemple de la rencontre de l'automobile et du social. Par-delà l'ethnographie de ce phénomène social, l'objectif est de s'interroger sur l'origine, la nature, le contenu et l'enjeu de ces « rituels sociaux » de la modernité individualiste. On cherche alors à illustrer comment peut se structurer dans ses diverses dimensions – communautaires, identitaires ou politiques – un véritable « rituel moderne ». À l'heure où les anciennes formes d'échanges sociaux sont ébranlées, on souhaite rendre intelligible l'évolution des rituels sociaux qui se sont adaptés à la modernité. En étudiant l'activité du *up and down*, on espère parvenir à une meilleure compréhension de la voiture comme véritable objet social.

Mots-clés : Automobile, lien social, aménagement du territoire, pratiques culturelles, *up'n down*, Tracadie Sheila, Acadie, Nouveau-Brunswick

La diffusion des technologies de masse au cours du 20^e siècle est la cause de changements aussi rapides que profonds dans la vie quotidienne. Les progrès de l'industrialisation sont responsables d'innombrables innovations, notamment dans le domaine des moyens de transport. Bien que le train et l'avion soient devenus de véritables transports de masse durant cette période, c'est surtout l'arrivée de l'automobile qui a bouleversé, non seulement le paysage, mais également les rapports sociaux et politiques dans tous les pays industrialisés. Ce moyen de transport, le plus individuel qui soit, offrira aux générations suivantes une liberté de mouvement sans égale dans l'histoire. Un véritable engouement se crée autour de son utilisation, et de simple moyen de transport, l'automobile devient en peu de temps une matrice de développement de nouvelles formes de rencontre, un objet générateur d'interactions sociales, de discussions et de passions.

Même si à l'origine l'automobile est réservée à une élite, elle se démocratise très vite et dépasse son simple rôle d'objet utilitaire pour acquérir celui de nouveau moyen de rencontre et de socialisation. Au Canada, comme dans les autres pays occidentaux, les premiers clubs automobiles vont se constituer autour du partage de ce qui est devenu une passion commune. C'est ainsi notamment qu'est créé en 1904 le *Royal Automobile Club of Canada* dans la région de Montréal. Ces clubs deviennent tellement populaires que déjà, dans les années soixante-dix, le nombre de leurs adeptes dépasse 1 400 000 (OLDROYD, 1977). Cette accessibilité est principalement liée, durant les années d'après-guerre, à une forte croissance économique dans les pays développés, qui a pour résultat l'augmentation significative du niveau de vie et du pouvoir d'achat (BODIER, 1996, p. 1).

La démocratisation de l'automobile entraîne un changement des pratiques et des représentations qui lui sont associées : elle conserve bien-sûr sa dimension utilitaire, mais donne également naissance à un ensemble d'activités qui ont lieu non seulement grâce à l'automobile mais aussi *autour* de l'automobile, en tant qu'objet qui tend à se pérenniser. Si certaines de ces activités sont encadrées et s'institutionnalisent (salons de l'automobile, sport automobile, etc.), d'autres demeurent beaucoup plus périphériques, sinon clandestines. Ainsi, les « shows de boucane », et ce qu'on nomme la « démolition », attirent localement leurs lots de spectateurs, malgré leur caractère plus ou moins légal¹. Une particularité intéressante de ces activités sociales est de ne comporter souvent aucun but lucratif.

La province du Nouveau-Brunswick n'échappe pas à l'influence sociale de l'automobile. On y retrouve toutes les activités nommées ci-dessus et d'autres, plus marginales. C'est le cas du *Up and down*. Présent dans plusieurs communautés, il s'agit d'une activité visant la sociabilité et qui combine promenade et rencontre. S'adaptant à son environnement, la pratique change de forme et d'intensité selon le milieu dans lequel elle se déroule. Le « protocole » en est simple : il s'agit de faire des allers-retours en voiture² d'un bout à l'autre d'une rue et de se stationner, afin de socialiser, de regarder... et d'être regardé.

L'endroit où cette forme de rencontre sociale trouve son expression la plus achevée, en raison de son intensité et de sa pérennité, est sans contredit la ville de Tracadie-Sheila. Depuis plusieurs générations déjà, son importance y est telle qu'on peut parler à son propos d'un véritable phénomène social. En fait, ce rassemblement de voitures y est devenu tellement populaire qu'il attire des visiteurs des régions avoisinantes et même des touristes des provinces voisines. Cette activité, en faisant de la rue principale un lieu de rendez-vous incontournable, crée un espace d'échange unique pour les citoyens de différentes localités.

-
1. Les « shows de boucane » sont organisés pour la plupart de façon clandestine. Les voitures y font étalage de leur puissance, le plus souvent en produisant de la fumée avec leurs pneus jusqu'à les faire éclater. Les « démolitions », plus encadrées, consistent, d'une part, en des courses de voiture et, d'autre part, en des confrontations directes où il s'agit pour le conducteur d'une voiture de mettre hors d'usage les autres voitures en les heurtant.
 2. Nous utilisons indifféremment les mots automobile et voiture pour désigner de façon large des véhicules à moteur.

Phénomène assez intrigant en lui-même, le *Up and down* permet également de se questionner sur le rôle de l'automobile dans le développement de lieux de socialisation, d'échange et de rencontre atypiques, qui contraste avec l'image souvent accolée à l'automobile de symbole de l'individualisme moderne. Le but de cet article est double. D'une part, il s'agira de décrire les conditions socioculturelles et politiques qui ont présidé à l'apparition et aux transformations de cette activité et de son aire de pratique. D'autre part, et de manière plus générale, on tentera de saisir l'impact de l'automobile et de ses usages périphériques sur le développement de nouvelles pratiques sociales et, à certains égards, sur celui de nouvelles pratiques politiques.

Cette étude permettra également d'enrichir une littérature peu abondante sur les pratiques sociales alternatives associées à des objets de consommation d'abord perçus à travers leur dimension utilitaire. Le *Up and down*, qui n'a encore fait l'objet d'aucune documentation, se prête à une enquête de type ethnographique consistant à rencontrer les participants d'une activité et à sonder leur compréhension et leur interprétation de celle-ci (le sens qu'ils lui donnent), et plus précisément, de décrire la façon dont ils la construisent et l'utilisent (GOLDBART et HUSTLER, 2005, p. 16). Notre étude porte donc sur le groupe culturel pratiquant, enrichissant, construisant et vivant l'activité du *Up and down* (SAVOIE-ZAJC, 2007, p. 105).

Les données ont été recueillies à l'occasion d'une recherche de terrain comprenant de l'observation participante et des entrevues³. Nous visons comme échantillon ce qu'Alvaro Pirès nomme *l'échantillon de milieu géographique ou institutionnel* (PIRÈS, 1997, p. 37). Cette méthode permet de cibler délibérément un environnement afin d'y rechercher les informations importantes (MAXWELL, 1999, p. 128). Nous avons donc effectué, durant une période de quatre mois, entre mai et août 2011, dix entrevues semi-dirigées avec des participants âgés de dix-neuf à soixante-cinq ans. S'y ajoutent un certain nombre d'entrevues avec diverses personnalités publiques de la région. À l'appui de ces entrevues, nous utilisons des données recueillies lors d'une observation participante menée pendant près de trente jours en juillet et en août 2011 (pratique estivale), et en décembre 2012 (pratique hivernale).

Nous ferons dans un premier temps la description de la pratique telle que nous l'avons observée et telle qu'elle est évoquée dans nos entrevues. Nous constaterons que le *Up and down* n'est pas qu'un simple passe-temps, mais bien un phénomène social donnant lieu à l'élaboration d'un véritable rituel centré sur cet objet moderne qu'est l'automobile. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à ses transformations et au sens qui lui a été peu à peu conféré par ses acteurs-spectateurs. Puis nous opérerons un retour sur l'institutionnalisation du *Up and down* sous l'angle du lien original entre l'homme et la voiture créé par cette forme nouvelle d'activité sociale. Enfin, nous nous intéresserons aux implications sociopolitiques du phénomène.

3. Une série d'entrevues a été effectuée avec des personnalités de la région, dont nous conserverons l'anonymat.

PARTICIPER AU *UP AND DOWN*

Une communauté acadienne

Tracadie-Sheila est une petite municipalité située au nord-est du Nouveau-Brunswick. Fière de sa culture acadienne, elle est l'une des trois villes les plus importantes de la région. En plus de ses 5 000 résidants, elle s'appuie sur un bassin de population de plus de 20 000 habitants dispersés sur le territoire de la Péninsule acadienne. Ses nombreux commerces drainent une clientèle importante, certains consommateurs provenant de régions éloignées de plus de trente kilomètres. La municipalité est, en quelque sorte, le centre économique des districts de services locaux (DSL)⁴ de la région.

Il faut comprendre que dans un tel contexte d'étalement urbain, en l'absence de tout transport en commun desservant la région, la voiture occupe une place essentielle comme seul moyen de locomotion à longue distance. Certains habitants profitent de leurs déplacements en ville pour se rencontrer et échanger des nouvelles. Cette situation fait de l'automobile plus qu'un simple moyen de transport pour les familles : elle est devenue un outil relationnel de grande importance.

Entrer dans la parade

C'est dans ce contexte que se pratique le *Up and down*. Se déroulant tant le jour que la nuit, sur un parcours de 1,5 kilomètre, cette activité fait partie du paysage social de la municipalité de Tracadie-Sheila. Bien qu'on la présente souvent comme une activité primaire, il est néanmoins possible d'y distinguer deux composantes principales. Tout d'abord, une composante *acteur* : il s'agit, pour les participants, d'effectuer des allers-retours en voiture dans la rue Principale. Roulant à faible vitesse, les voitures forment un défilé où l'on voit parfois des gens se klaxonner courtoisement ou simplement se saluer. Ensuite, une composante *spectateur* : une fois la promenade terminée, bon nombre de participants se stationnent, généralement en groupes, de façon à avoir une vue sur la rue et à pouvoir converser tout en regardant le défilé.

La majorité des automobilistes participant à l'activité sont des habitants de la grande région de Tracadie-Sheila. Bien que tous les milieux et toutes les tranches d'âge y soient représentés, des conditions favorisent certaines catégories de participants. Ainsi l'on peut remarquer une forte présence de jeunes conducteurs au *Up and down* et au « *night life* » du vendredi et du samedi soir. Les participants de cette tranche d'âge sont aussi ceux qui occupent majoritairement les stationnements. C'est néanmoins le dimanche après-midi que la fréquentation est la plus forte. Les sorties en famille sont alors plus nombreuses et le nombre de participants d'un certain âge est nettement plus élevé. La saison influe également sur la pratique, dont la popularité et l'ampleur augmentent fortement pendant l'été, du fait notamment

4. Les *districts de services locaux* sont des administrations territoriales dont les habitants vivent en dehors des villages, villes et cités.

de la présence accrue des touristes et des voitures de collection. Il ne s'agit là que d'une remarque générale puisque la pratique est loin d'être homogène.

L'importance du territoire

On peut remarquer en premier lieu que la pratique du *Up and down* entretient un lien étroit avec le territoire. Lors de l'observation participante, nos accompagnateurs ont plusieurs fois mentionné l'importance du lieu parmi les multiples facettes de cette activité. D'une part, selon la composante *acteur*, les participants ont une compréhension implicite du trajet à effectuer. Ils conçoivent clairement que les allers-retours en dehors du parcours, compris précisément entre la station-service Canadian Tire et le magasin de Chaussures-Orthèses McGraw, ne constituent pas le vrai *Up and down*. D'autre part, selon la composante *spectateur*, peu de place est laissée au hasard dans le choix du stationnement : les lieux choisis ne sont pas anodins. Sans qu'il s'agisse d'une règle, il n'est pas rare que certains stationnements soient occupés quotidiennement par les mêmes groupes⁵.

Il s'agit d'un double accaparement, puisqu'en plus de posséder leur voiture et de s'approprier la rue (l'espace), ces participants s'approprient les stationnements, tous gratuits, qui bordent la rue Principale perpendiculairement à celle-ci. « Il y a beaucoup qui sont toujours *parkés* à la même place [...] Nous, ça nous dérange pas. Il y a pas vraiment de conflit entre groupes », témoigne Albert (2011). Sa conjointe, Janie, ajoute que les gens se font parfois « soutirer » leur endroit : « On dirait [quand cela arrive] qu'ils ne savent plus quoi faire » (Janie, 2011). Cet accaparement est toutefois relatif puisqu'en constant changement.

Ainsi, alors que le territoire est officiellement contrôlé et organisé par la municipalité, les participants du *Up and down* en contrôlent de fait les usages sociaux. Par la force du nombre, ils réussissent à monopoliser la partie de la rue Principale située entre la station d'essence Canadian Tire et le magasin Chaussures-Orthèses McGraw et à imposer leurs normes à l'ensemble de ses utilisateurs, comme l'explique Albert (2011) :

Si t'aimes pas le *Up and down*, c'est plate pour toi parce que ça coupe la circulation au centre-ville. Mais il y a pas grand monde qui aime pas ça. Et de toute façon ils ont pas le choix, si tu veux pas couper la route à quelqu'un pour aller à gauche, *so* tu vas faire le tour, alors tu viens de faire le *Up and down*.

C'est aussi l'avis de Daniel qui mentionne que souvent des gens sont « pris » malgré eux dans le *Up and down* (Daniel, 2011). Bien que de façon non intentionnelle, ils participent à l'activité et à la congestion de la rue principale qu'elle génère. D'autres racontent qu'ils parcourent intentionnellement la rue principale lors des grandes soirées de l'activité, par simple curiosité et sans nécessairement faire les allers-retours (Daniel, 2011).

5. Les groupes se constituent en cercles d'intérêts très diversifiés. Ils peuvent être associés à une communauté locale donnée, à une classe sociale, ou à un intérêt partagé (dans le cas, par exemple, des regroupements de voitures anciennes).

Un rituel social : la rue vue comme espace d'échange

Lors du défilé, les échanges entre automobilistes sont limités. Certains conducteurs écoutent de la musique, mangent, ou regardent les autres automobilistes. S'ils sont accompagnés, on peut entendre des discussions concernant la vie courante – planification de la journée, amours, famille ou travail. Lorsqu'un conducteur croise une connaissance, il arrive souvent qu'il lève la main ou qu'il klaxonne, signe qui peut avoir pour but, de façon plus ou moins implicite, d'inviter cette dernière à venir le rejoindre dans un stationnement.

Ce n'est qu'une fois que les participants sont stationnés que l'activité en devient véritablement une de rencontre. On profite du stationnement pour discuter de sujets de la vie courante, comme l'explique Jacques : « On parlait des filles, du prix du gaz, des choses qui s'a passé en fin de semaine, ce qui se passe avec ton char » (Jacques, 2011). On note une forte présence de la voiture et des amours parmi les sujets de conversation. Selon Robert, « On parlait beaucoup d'actualité et de filles [...] Il y avait des rivalités surtout parce que la puissance des chars qui [sic] faisait des jaloux » (Robert, 2011). Le stationnement permet d'entretenir les liens sociaux entre participants et de faire de nouvelles connaissances : « Le monde est social ici, dit Albert, on peut rencontrer facilement des gens » (Albert, 2011).

Malgré ces échanges, les participants éprouvent la sensation d'être isolés dans leur voiture. En se stationnant parallèlement les uns aux autres, ils vivent l'expérience ambiguë d'être séparés tout en étant réunis en un même lieu. C'est un rassemblement, mais chacun dans sa voiture : les participants sont séparés physiquement de leur(s) interlocuteur(s), et c'est le cas encore davantage pour les passagers assis à l'arrière. On peut voir à l'occasion des participants changer de véhicule pour faciliter la conversation ou, dans des cas plus rares, sortir pour aller discuter dans le stationnement. Comme le constate Janie : « On embarquait ensemble, car parfois il y avait trop de voitures de loin [stationnées en parallèle] » (Janie, 2011). On observe donc des stratégies dans l'utilisation des stationnements. Les participants se débrouillent comme ils peuvent afin de trouver une façon de faciliter les échanges.

Il s'est développé une forme de rituel autour de l'activité *Up and down*. Tous les gens rencontrés au cours de la recherche sur le terrain ont affirmé avoir été « initiés » par un ami proche ou un membre de leur famille. L'entrée dans la pratique fait ainsi partie de leur socialisation, et a permis à plusieurs d'entre eux de rencontrer des gens de la localité, appartenant parfois à un groupe d'âge différent du leur. Robert raconte : « J'y allais avec mon frère, qui était plus vieux. J'ai connu des gens plus vieux, des jeunes adultes » (Robert, 2011). Il est à noter que les parents exercent souvent peu de contrôle sur la participation (initiation) de leur enfant à cette activité. « Même si tu lui recommandes pas, dit Jacques, il va y aller pareil... (rires) » (Jacques, 2011). Cet aspect initiatique n'est pas sans poser un problème pour les gens de l'extérieur qui souhaitent participer pleinement à l'activité. Si la pratique est ouverte à tous, l'expérience de sa dimension sociale n'est pas aisément accessible aux non-initiés : comme le dit Jacques (2011), « Le monde d'ailleurs peut s'adapter. Il faut souvent être initié pour rencontrer du monde ».

L'activité laisse cependant une grande liberté à ses participants, dont elle n'exige que le minimum d'engagement. Il ne faut, pour participer au *Up and down*, aucune carte de membre, et aucun frais n'est relié à son organisation. L'assiduité n'est pas une obligation. Le caractère volontaire, individualiste de cette activité est manifeste et en reflète la modernité. Afin de comprendre s'il en a toujours été ainsi, il est nécessaire de retourner aux origines du *Up and down* dans la région. Cela permettra de mieux comprendre l'évolution du rituel ainsi que son adaptation au changement.

LE UP AND DOWN À TRAVERS LE TEMPS

Origine d'un phénomène social

L'origine du *Up and down* à Tracadie-Sheila reste nébuleuse si l'on se réfère aux propos de nos participants. Il est difficile pour ses plus anciens adeptes de la dater précisément. Pour eux, pratiquer le *Up and down* semble aller de soi : c'est à la fois une habitude et une tradition. La transmission des connaissances d'une génération à l'autre, par le biais de l'initiation, semble s'être limitée, dans la plupart des cas, au déroulement de l'activité elle-même. Pour plusieurs d'entre eux, elle a quelque chose d'immémorial. C'est l'avis d'Alvin, qui a entendu dire des plus âgés qu'« [...] avant, on a toujours eu des *Up and down*, mais on les avait à cheval » (Alvin, 2011). C'est son caractère ancestral et permanent qui est ici invoqué pour qualifier cette activité de rencontre. Pour ces participants, le *Up and down* a toujours existé⁶.

L'automobile est arrivée assez tard dans la région. Comme certaines personnes de la région le racontent, l'essence fut rationnée durant une bonne partie de la Seconde Guerre mondiale (Robert, 2011), si bien qu'il est peu probable que l'activité ait pris son essor durant cette période. Pendant les années cinquante, les voitures sont encore rares et onéreuses⁷, mais deviennent par la suite de plus en plus accessibles aux consommateurs. En entrevue, Julien dit avoir participé au *Up and down* lorsqu'il habitait chez ses parents dans un petit village près de Tracadie-Sheila. Il ne sait pas quand tout cela a commencé, mais se souvient très bien y avoir participé dès l'obtention de son permis de conduire, à l'âge de dix-neuf ans, en 1964 : « On le faisait un peu, peut-être pas tous en même temps. On n'appelait pas ça le *Up and down* dans ce temps-là. On ne réalisait pas qu'on faisait de quoi

6. Il est courant que les adeptes des rituels, modernes ou traditionnels, perçoivent leur pratique comme remontant à un passé immémorial. Cette perception est ce qui donne son fondement et sa valeur à la répétition des gestes des prédécesseurs. Dans le cas présent, la représentation d'un *Up and down* à cheval ayant précédé l'arrivée du *Up and down* en voiture sert précisément à conférer à l'usage ce caractère immémorial; il ne s'agit pas d'un fait historique avéré.

7. L'expansion tardive de l'automobile dans la région de la Péninsule acadienne est due à son coût, resté élevé jusqu'aux années soixante, et au faible niveau de vie propre à une région rurale.

de différent des autres villes dans ce temps-là » (Julien, 2011). C'était pour Julien une activité importante de socialisation hors de la famille : « Je faisais ça avec un [cylindre] [...] Dans le temps, c'était un beau char. C'était la voiture à mon père [...] Quand tu avais un char, ben, tu t'en allais par Tracadie [...] C'était la place à aller. Ailleurs, il y avait rien » (Julien, 2011).

Le « night life »

La lente ascension du *Up and down* depuis les années cinquante a été stimulée par l'accroissement considérable de la population, la hausse du niveau de vie, l'accessibilité à la voiture et les caractéristiques géographiques de la région déjà évoquées. Déjà, au début des années soixante-dix, l'achalandage est tellement élevé que la police doit diriger la circulation sur la rue Principale la fin de semaine (David, 2011). C'est l'époque où les boîtes de nuit fleurissent et les gens viennent de partout pour se rencontrer à Tracadie-Sheila. C'est aussi l'époque des *street dances*⁸ (danses de rue), qui permettent d'entrer dans la danse en sortant de sa voiture.

Alban Desroches, un ancien commerçant, a connu les grandes années du *night life* de Tracadie-Sheila. Propriétaire du resto-club Bel-Air (fondé en 1957) de 1974 à 1989, il a été témoin des changements engendrés par la fin de la prohibition et l'arrivée de la génération des baby-boomers.

Plus qu'on avance dans les années soixante-dix, on avait ça [les soirées de club] assez de bonne heure dans la semaine. [...] Parce que dans les années soixante, Louis Robichaud, qui était premier ministre, a sorti les licences de boisson [permis d'alcool]. Puis moi, quoi ce que je dis qui a fait vraiment tourner la patente dans Tracadie, c'était les licences (Alban Desroches, 2011).

La multiplication des lieux où il était possible de consommer de l'alcool a transformé la dynamique de la région, se traduisant par l'augmentation de l'achalandage et de la durée quotidienne du *Up and down*. « [Aujourd'hui] Le *Up and down*, c'est juste le tiers de ce qu'il y avait dans ce temps-là. Quand je sortais du Bel-Air à 3 h 30 du matin, tous les restaurants étaient ouverts jusqu'à 4 h du matin, toutes » (Alban Desroches, 2011).

Sans contredit, l'abandon de la loi sur la prohibition de l'alcool dans la province a été l'un des facteurs déterminants de l'expansion de la pratique, bien que plusieurs de nos interlocuteurs soulignent également le rôle important du bouche à oreille pour attirer de nouveaux adeptes. Que la petite communauté de Tracadie-Sheila ait pu rivaliser, pendant un certain temps, avec les grands centres de la région, dont le bassin de population était beaucoup plus important que le sien, est un fait étonnant qui demande un effort de conceptualisation. La ville a

8. Les *street dances* étaient des danses qui, à partir des années soixante et jusqu'aux années soixante-dix, se pratiquaient en plein air durant la saison estivale. L'aire de danse était souvent située près d'une intersection et devenait un lieu de rencontre unique dont les danseurs et les voitures partageaient l'espace.

certainement bénéficié de l'apport d'une clientèle venant de toutes les communautés francophones du Nouveau-Brunswick, comme Alban Desroches le remarque : « On remplissait ça à toutes les fins de semaine. Il y avait du monde de Baie-Sainte-Anne, de Bouctouche, d'Escuminac, de Chatham, de Newcastle, de Bathurst... Ça marchait les discothèques, y en avait pas ailleurs [...] » (Alban Desroches, 2011).

La fin d'une époque

L'essor des boîtes de nuit de la région de Tracadie-Sheila, auquel celui du *Up and down* est directement lié selon certains interlocuteurs, est de courte durée et la plupart d'entre elles disparaissent progressivement vers la fin des années quatre-vingt-dix. Aujourd'hui, quoique moins pratiquée, l'activité existe toujours; elle est même devenue, pour la communauté, plus qu'une simple activité. Hiver comme été, on peut voir des voitures stationnées au bord de la rue et dont les occupants regardent le spectacle de la circulation. La mobilisation est moindre, certes, mais le *Up and down* a réussi à se cristalliser en une activité sociale pérenne. Aujourd'hui, les gens sont conscients de participer à une activité collective et un sentiment identitaire s'est créé autour d'elle. Jacques, un jeune résident de la région de Tracadie-Sheila, témoigne : « Je peux dire que je suis content d'avoir grandi et [d']avoir eu mes licences à Tracadie. Quand j'étais à... [ville du nord-est du Nouveau-Brunswick] un an de temps, il y a rien en ville, il y a aucune ambiance » (Jacques, 2011).

Si la pratique a diminué, sa popularité ne se dément pas. Le phénomène suscite un intérêt grandissant dans la région de Tracadie-Sheila, mais aussi à l'extérieur. Lors des jeux de l'Acadie de 2007, Radio-Canada présente pour la première fois une chronique vidéo de quelques minutes sur le sujet. Amélie Gosselin y montre le déroulement de l'activité accompagnée de Lucien Comeau, un artiste bien connu de la région (GOSSELIN, 2007). Dès lors, le *Up and down* entre dans la culture populaire, et la politique va s'en mêler. Il y fait son apparition par le biais de la musique et du théâtre : le spectacle « Tracadie Story », organisé par la municipalité en 2010, relate l'histoire de la région et n'omet pas de mentionner la contribution du *Up and down* (Forum Public, 2010, p. 3)⁹. Le phénomène attire aussi la curiosité des artistes cinématographiques en devenant l'objet d'un documentaire produit par la société Cojak Média (LEBLANC et VIAU, 2011), présenté sur les ondes de Radio-Canada à l'été 2011.

Comme on peut le constater, de multiples facteurs ont influencé le développement du *Up and down* sur une période de plus de cinquante ans à Tracadie-Sheila. Cette activité, au départ banale et sans nom, s'est maintenue en s'adaptant aux changements sociaux et économiques affectant la région. Il reste à comprendre les raisons pour lesquelles ce qui était un phénomène spontané et déstructuré est devenu une forme d'activité sociale à part entière, reposant sur une relation originale entre l'homme et l'automobile.

9. La comédie musicale « Tracadie Story », relatant l'histoire de la municipalité, avait présenté une chanson sur le *Up and down* lors de sa représentation de l'été 2010.

LA CRISTALLISATION D'UNE ACTIVITÉ SPONTANÉE EN PRATIQUE SOCIALE « TRADITIONNELLE »

L'invention d'une tradition

Avec le temps, le *Up and down* est devenu une activité sociale « traditionnelle ». En suivant Max Weber, nous définissons comme *traditionnelle* une activité fondée sur la croyance passive dans la validité de manières et de normes héritées du passé (CHATELET, 1986, p. 1108-1109). L'action traditionnelle – comme l'action *affektive*, autre notion wébérienne à laquelle le *Up and down* s'apparente aussi dans une certaine mesure –, a donc son fondement au-delà de la conscience des participants. Cela se vérifie largement sur le terrain puisqu'il n'y a pas de la part des adeptes du *Up and down* de remise en question des normes implicites de leur activité. Comme nous l'avons vu, la transmission lors des « initiations » semble porter uniquement sur l'activité et non sur son histoire, donnant l'impression à plusieurs jeunes conducteurs que le *Up and down* a toujours existé. Or, les changements structurels importants qui ont affecté la pratique et ses représentations contredisent l'image d'une tradition immuable que les habitants de l'endroit ne feraient que perpétuer.

Rappelons-nous qu'au tout début, le *Up and down* de Tracadie-Sheila était perçu comme une simple activité de loisir, comparable à n'importe quelle autre activité similaire, par exemple rencontrer des amis dans un café ou faire partie d'un groupe amical de motoneigistes. Un sens traditionnel et culturel s'y est greffé à mesure que les générations se succédaient. En se constituant, en se répétant, en se transformant, le *Up and down* est devenu ce que Weber définit comme une *activité sociale*, c'est-à-dire une activité dont le déroulement est orienté vers le comportement d'autrui. L'individu n'a pas – et c'est bien ainsi que se le représentent les participants du *Up and down* – de contrôle direct sur le déroulement d'une *activité sociale*. Il lui faut donc attribuer une certaine signification à ses relations avec autrui (CHATELET, 1986, p. 1108).

Pour l'historien Eric Hobsbawm, les nouvelles traditions font partie intégrante des sociétés contemporaines (HOBBSAWM, 2004, p. 7). Ces traditions « inventées » sont des pratiques récentes qui revêtent un caractère d'ancienneté dans le but de se donner un sens. Datant de la révolution industrielle, ces pratiques ont diverses fonctions que répertorie Hobsbawm. Elles peuvent, entre autres, (a) établir ou symboliser la cohésion sociale (l'appartenance à des groupes, des communautés); (b) établir ou légitimer des institutions, des statuts ou des relations d'autorité; (c) avoir comme but principal la socialisation par l'inculcation de croyances, de systèmes de valeurs et de codes de conduite (HOBBSAWM, 2006, p. 20). Bien que le *Up and down* se rattache principalement à cette dernière fonction, à un degré moindre les deux autres lui sont associées également.

Nommer une pratique

Le terme *Up and down*, employé pour désigner cette activité, n'a fait son apparition dans le langage populaire que depuis peu de temps, mais son origine reste nébuleuse. Il est étonnant que le choix se soit porté sur une expression anglaise,

alors que Tracadie est une communauté presque exclusivement francophone. Lors de nos entrevues, il n'a pas été possible de retrouver les traces de son apparition avant la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix (Aline, 2011). Aucune utilisation n'a pu en être repérée avant cette période. Comme le dit Julien :

[En 1964] on n'appelait pas ça le *Up and down* [...] on disait plus « se promener à Tracadie ou descendre au village » (Julien, 2011). C'était la même chose pour les gens qui ont pratiqué cette activité dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Nous entendons encore les gens dire « On s'en va au village » ou « On s'en va à Tracadie » (Robert, 2011; Julien, 2011).

Ainsi, le terme *Up and down* s'est insinué progressivement dans le vocabulaire des gens de la région, et plusieurs jeunes n'ont pas conscience qu'il n'en a pas toujours fait partie. Le phénomène du *Up and down*, plus vécu que pensé, acquiert une existence par sa dénomination. En le nommant, ceux qui y participent lui donnent une importance, une identité et une description : en somme, ils en reconnaissent l'existence. Nommer quelque chose, c'est le forcer à devenir visible, à se présenter à la pensée. Ils le classent, l'organisent et lui offrent la possibilité d'être discuté.

Débat dans la communauté : l'entrée dans le politique

Le choix de cette dénomination n'est pas sans avoir provoqué de débat dans la communauté. La grogne a éclaté, en 2009, lorsque le comité du Congrès mondial acadien (CMA) a décidé de mettre en vente des autocollants portant l'inscription « *J'ai fait le Up and down* ». Le désaccord s'est principalement exprimé dans les colonnes du forum public de l'édition du journal *l'Acadie Nouvelle*. Pour certains, il était inacceptable qu'une expression anglaise s'introduise dans le milieu francophone qu'est la Péninsule acadienne (Forum Public, 2009a, p. 10). D'autres se sont opposés catégoriquement à l'idée de changer le nom de l'activité. Le *Up and down*, affirmaient-ils, est une coutume bien ancrée et nommée par les gens qui la pratiquent (Forum Public, 2009b, p. 12). Le comité du CMA a finalement pris la décision de ne pas changer l'appellation. Pour le comité, dont faisait partie Ginette, les protestations venaient principalement des médias et non de la population en général (Ginette, 2011). Il est à noter qu'avant cette tentative pour l'institutionnaliser, la pratique n'avait fait l'objet d'aucun débat, comme si son caractère spontané l'avait protégée de toute mise en question de sa légitimité. La création des autocollants constitue la première tentative de la part d'une institution de la région pour interférer dans la pratique populaire. Bien que l'appellation *Up and down* soit bien connue dans la région, les autocollants instaurent une forme de légitimation de la pratique et l'exposaient du même coup à la critique publique.

Inscription dans un lieu

Tout comme son nom, le trajet de l'activité s'est stabilisé avec les années. On est passé, entre les années cinquante et les années quatre-vingt-dix, d'un trajet indéfini à un itinéraire de plus en plus structuré. Julien raconte qu'en 1964 on empruntait la rue Principale depuis la station-service Irving (sur l'emplacement de laquelle se trouve maintenant le poste d'essence *Canadian Tire*) jusqu'à l'hôpital

(l'actuel hôtel de ville), situé à plusieurs mètres au sud du magasin Chaussures-Orthèses McGraw qui marque la limite actuelle du parcours (Julien, 2011). La station-service, située juste après le pont qui marque l'entrée dans le centre-ville depuis le nord, s'est toujours trouvée au début du parcours. L'autre extrémité s'en est déplacée en fonction des exigences de l'environnement, l'endroit où s'effectue le demi-tour sur la rue Principale devant permettre aux automobilistes de faire leur virage sans encombre. Les transformations du paysage et l'arrivée de commerces ont pu également jouer leur rôle dans l'évolution de l'itinéraire. Celui-ci a assez peu changé, mais l'important ici est de constater que le parcours du *Up and down* est désormais établi de façon rigide. En fixant le trajet, les utilisateurs peuvent apporter une meilleure définition de leur activité. Cette définition claire du déroulement et des contours de la pratique en solidifie aussi l'aspect rituel.

La voiture : objet individuel ou objet social?

À travers l'activité du *Up and down*, on peut constater qu'un objet, la voiture, a transformé les formes traditionnelles de rencontre. Un processus de sacralisation forge le caractère identificateur de l'objet, ici l'automobile. Bien que plusieurs personnes soient à bord de la voiture qui déambule le long du circuit du *Up and down*, le phénomène d'identification joue à l'égard du seul conducteur : « Quand tu as un beau char... Tu veux le *driver*, tu en laisses pas un autre [le conduire] », dit Albert (2011). La voiture devient créatrice d'une nouvelle identité, modifiant la relation de l'homme à la société¹⁰.

L'identification individuelle à l'automobile est cependant transcendée dans la mesure où elle permet la communication dans le monde social, tout en maintenant une distance vis-à-vis de lui (PERVANCHON, 1999, p. 27-28). D'une part, la voiture constitue le moyen de transport le plus individuel, offrant une liberté de mouvement sans pareille et permettant un rapport d'identification à l'objet. D'autre part, elle sépare, symboliquement et physiquement, ses utilisateurs du monde social. Elle sert donc à la fois d'instrument de différenciation de l'espace, qu'elle morcelle en zones individualisées, et, paradoxalement, de moyen pour *entrer* dans le monde social (DUBOIS, 2004, p. 31).

La pratique du *Up and down* illustre bien cette tension dans l'utilisation à la fois individuelle et sociale de la voiture. Cette pratique procède d'une forme de sociabilité qui, en se structurant, a acquis une dimension rituelle et institutionnelle en tant qu'événement social propre à Tracadie-Sheila, lui conférant ainsi une certaine identité. Nous allons maintenant voir comment ce rituel automobile s'est imposé comme marqueur identitaire et est devenu un enjeu social et politique important. Que faire en effet d'un tel événement? Veut-on le marginaliser, ou au contraire le promouvoir? Les acteurs politiques ne sont pas restés insensibles aux

10. Bien que le lien d'identification personnelle des jeunes conducteurs à la voiture soit généralement fort, le choix d'une voiture n'est de manière générale jamais anodin. Sans produire nécessairement une identification forte, c'est un marqueur, sinon de l'identité, du moins du mode de vie et de la classe sociale du conducteur.

enjeux qu'il soulève, tant d'un point de vue logistique (sécurité publique, circulation) que du point de vue de l'image que le *Up and down* projette de la région.

LE UP AND DOWN : UN ENJEU POLITIQUE ET SOCIAL

Une activité au potentiel distinctif

Élu depuis 2008, Aldéoda Losier est l'un des premiers maires de Tracadie-Sheila à s'être fait le défenseur du *Up and down*. Lorsqu'il a constaté la dimension communautaire de cette activité, il s'y est rapidement intéressé (Aldéoda Losier, 2011). D'objet social, la voiture est alors devenue un objet de préoccupation politique.

Il ne fait aucun doute que la politique s'intéresse à ces champs de production de sens que constituent les nouvelles traditions (DIMITRIJEVIC, 2004, p. 11). Dans un contexte moderne, ces néo-traditions peuvent remplir des fonctions politiques (BABADZAN, 2004, p. 314). Dans le cas du *Up and down*, l'événement est devenu un outil pour le développement de la ville. Le maire observe que la grande Ruée, autre événement organisé chaque année dans le centre-ville dans le cadre du festival de l'Aqua-fête¹¹, ressemble déjà beaucoup au *Up and down*. Le maire prévoit donc de ramener les spectacles dans le centre-ville, « un centre-ville habité », dit-il en entrevue (Aldéoda Losier, 2011). Il veut que ce lieu culturel devienne, pour la région, une source de fierté. N'hésitant pas à comparer le *Up and down* à la Côte Magnétique¹² de Moncton, il affirme, non sans humour : « si le monde peut aimer une butte, ils peuvent apprécier l'aspect unique du *Up and down* » (Aldéoda Losier, 2011).

Sans aucun doute, cette activité permet à la municipalité de promouvoir son potentiel culturel, et ce à coût minime. Une conseillère entre 1986 et 1989, explique que la municipalité a toujours accepté le *Up and down*, bien qu'elle ne s'en soit pas servi à cette époque. Selon elle, le conseil municipal, dirigé par le maire Raymond A. Losier, en percevait déjà le potentiel économique. Certains citoyens tentèrent de pousser la municipalité à s'intéresser plus pragmatiquement à cette activité. On aurait même présenté une proposition visant à changer le nom de l'Aqua-fête (un festival régional) en « Festival du *Up and down* ». Toutefois, à cette époque, la municipalité n'a pas cru bon de s'immiscer dans le phénomène populaire.

11. La grande Ruée de Tracadie-Sheila se déroule chaque année pendant la première fin de semaine du mois d'août. Pour l'occasion, la rue Principale est fermée afin que les gens puissent s'y promener. Chansonniers, exposition de voitures et commerçants sont au rendez-vous. Plus de 25 000 personnes y participent annuellement.

12. La Côte Magnétique de Moncton est un endroit touristique très populaire de la région et l'une des attractions distinctives de cette municipalité. En raison d'une illusion d'optique liée aux caractéristiques du paysage environnant, les automobilistes qui placent la transmission de leur voiture en position neutre ont l'impression que leur véhicule se déplace du bas de la côte vers le haut, en ligne : <http://www.collectionscanada.gc.ca/cool/002027-2202-f.html>.

Invitation à l'ensemble de la communauté

Cependant, le *Up and down* n'amène pas à la ville que des avantages. Qu'il s'agisse de la congestion automobile au centre-ville ou de la pollution, certains aspects de la pratique représentent un véritable casse-tête pour les élus municipaux. Contrairement à ce que nous pensions au début de notre enquête, certains résidents y sont même hostiles. Une ancienne conseillère municipale raconte que pendant son mandat de conseillère municipale, un citoyen a même demandé à la ville d'empêcher sa tenue. Bien que l'affaire ait été débattue, personne dans le conseil municipal n'a osé s'opposer à un phénomène aussi populaire. Une présence policière est quand même déployée dans le but de régler certains problèmes liés à l'activité. Le maire actuel, Aldéoda Losier, n'a pas hésité à demander aux forces de l'ordre d'effectuer elles aussi le *Up and down* (Albert, 2011).

Le maire sollicite également les élites de la région pour participer à l'événement. En 2009, la municipalité décide de créer un Prix Ambassadeur pour distinguer des personnalités de la région ayant œuvré au rayonnement de la ville (Tracadie-Sheila, 2013, p. 12). Dix-huit personnes en ont été récipiendaires à ce jour. Dans le souci d'être un maire rassembleur, Aldéoda Losier voulait que le prix soit ouvert à tous les résidents du Grand Tracadie (incluant les DSL). Lorsqu'il discute avec l'organisateur de l'événement, ils ont ensemble l'idée de le jumeler au *Up and down* afin de lui conférer un caractère protocolaire unique. Lors de la remise de son prix, chaque récipiendaire devra obligatoirement parcourir le trajet du *Up and down* dans une Rolls-Royce. Pendant cet événement, la rue fut donc fermée pour laisser le monopole de l'espace public aux nouveaux lauréats. Ces derniers prirent part à un défilé lors duquel les gens étaient invités à venir se garer sur les bords de la rue pour acclamer les « ambassadeurs ». « La Rolls-Royce, c'est la voiture des rois [...] On se promenait à 6 km/heure. Le défilé du *Up and down* des ambassadeurs se fit [...] trois fois. Le monde était présent et ils ont bien aimé ça », affirme le maire en entrevue (Aldéoda Losier, 2011).

Selon une ancienne conseillère municipale, l'idée de jumeler le *Up and down* au Prix Ambassadeur ouvre la porte à une exploitation de l'activité par la municipalité (Ginette, 2011). Nous avons constaté un désir d'engager l'ensemble de la communauté autour du phénomène, qui devient ainsi une importante source d'identité en plus d'être un outil économique, touristique, et même politique.

« Faire communauté » : le Up and down comme outil identitaire local

Le *Up and down* semble prendre de l'importance dans la politique municipale. Le regain d'intérêt dont il fait l'objet est principalement lié à la possibilité d'en faire un outil identitaire commun à l'ensemble des DSL concernés par le projet de fusion municipale de Tracadie-Sheila et ses environs. « C'est une identité régionale, le *Up and down* », dit l'un des membres du conseil municipal. Le sujet est d'autant plus d'actualité, que les gouvernements provinciaux successifs semblent vouloir réformer la gouvernance locale afin de faciliter et d'accélérer les fusions municipales (WARD, 2011, p. 5).

La tenue d'un plébiscite dans la région au début de décembre 2013 confirme la volonté des DSL de fusionner avec la ville de Tracadie-Sheila. Souhaitant continuer

le processus de fusion, le maire Aldéoda Losier s'est vu accorder un autre mandat en mai 2014 (DIONNE, 2014, p. 5). Le *Up and down* devrait ainsi, dans les prochaines années, garder une place centrale au sein de la communauté locale de Tracadie-Sheila. Dans un souci de préservation, le maire prévoit d'en changer la réglementation afin de favoriser le déroulement et le maintien de l'activité. Il semble donc que les efforts déployés par la municipalité conduisent à faire de ce phénomène populaire un outil important de sa politique culturelle et identitaire.

REPENSER LES RITUELS SOCIAUX

Comme nous l'avons constaté, l'automobile, par l'universalisation de ses usages, est devenue autre chose qu'un simple objet utilitaire et d'usage individuel. Ses utilisateurs ont inventé une série de pratiques et de représentations qui l'intègrent et la ritualisent, faisant d'elle un instrument culturel que les communautés locales peuvent s'approprier de diverses façons. Les bouleversements causés par l'avènement de l'automobile engendrent de nouvelles possibilités d'échange social parfois même en adaptant d'anciennes formes d'échange. La société individualiste ne sonne pas le glas du lien social, au contraire. L'individualisme transforme le désir de participer à la communauté en créant de nouvelles activités sociales, qui gèrent les comportements en recourant le moins possible à la contrainte et en donnant toute leur place aux choix privés (LIPOVETSKY, 1983, p. 7 et 16). Les participants de ces néo-traditions inventent de nouvelles façons d'investir l'espace social en s'adaptant avec plus ou moins de succès aux nouvelles réalités.

Le *Up and down* s'inscrit dans ce mouvement. En tant qu'*activité sociale*, ce rituel – spontané mais organisé – nous renseigne sur le processus d'évolution des lieux de rencontre en lien avec l'essor de l'automobile et l'individualisation de la société. À travers la pratique du *Up and down*, les participants inventent une nouvelle manière d'utiliser et de penser la voiture, qui n'est pas sans lui conférer une dimension sacrée. Par la possibilité de déplacement qu'elle offre, la voiture rapproche les gens et devient une matrice de création de nouveaux lieux de rencontre. Symbole de l'individualisme, l'automobile devient aussi (et paradoxalement) un outil d'insertion sociale.

Il n'est pas exagéré de voir dans le *Up and down* un véritable rituel automobile dont le déroulement est régi par un ensemble de règles et de normes implicites. Comme tout rituel, il possède un caractère traditionnel et une capacité d'intégration sociale au niveau d'une communauté. Il semble illustrer le type d'initiative auquel fait allusion Robert Putnam lorsqu'il écrit, dans un article consacré au déclin du capital social aux États-Unis, qu'il faut « inventer des institutions adaptées à notre façon de vivre, tout en recréant de véritables liens collectifs » (PUTNAM, 1999, p. 21). La région de Tracadie-Sheila tient peut-être ici l'un des piliers principaux du développement de son « capital social ».

Vivant dans une région souvent oubliée des grands centres de décision, les acteurs du *Up and down* ont perçu l'intérêt que représente leur pratique en tant que rituel culturel, marqueur identitaire et « spécialité locale » à promouvoir. Leur attachement à cette pratique révèle celui qu'ils éprouvent envers la culture locale, les coutumes et les mœurs de leur région. Ce lien d'attachement semble se solidifier,

et la valeur identitaire du *Up and down*, même si elle est loin de faire l'unanimité, tend à s'imposer. Le potentiel identitaire, économique et touristique de l'activité semble considérable et ouvre la porte à une instrumentalisation politique, dans un contexte marqué par un projet d'agrandissement urbain. De rassemblement populaire, le *Up and down* a évolué en une néo-institution sociale qui, comme en atteste l'augmentation des activités organisées autour de lui, fait de plus en plus l'objet d'une réappropriation par la municipalité.

La fin des années quatre-vingt-dix a marqué le début d'une baisse de participation au *Up and down*. Le phénomène reste toutefois bien ancré dans la région et la municipalité œuvre pour le sauvegarder. Bien présent dans la culture musicale et théâtrale, le nom *Up and down* est aussi devenu, en 2013, celui d'un nouveau restaurant situé sur la rue Principale (THÉRIAULT, 2013, p. 16). Certains nostalgiques de la belle époque sont néanmoins peu optimistes quant à sa survie : « Quand quelque chose est accepté et acceptable et quand [sic] la ville s'en mêlera trop, dit Robert, cela ne deviendra plus intéressant » (Robert, 2011). Mais l'ambition qu'a Tracadie-Sheila de devenir une ville francophone influente au nord de la province fait du *Up and down* un enjeu qui va bien au-delà de cette question. Cette activité est devenue un symbole pour la municipalité, presque sa marque de commerce. Comme le dit le maire Losier, « le *Up and down*, c'est notre Magnetic Hill! » (Aldéoda Losier, 2011).

Gilbert McLAUGHLIN

Département de sociologie,
Université d'Ottawa.
gmcla104@uottawa.ca

Christophe TRAISNEL

Département de sciences politiques,
Université de Moncton.
christophe.traisnel@umoncton.ca

BIBLIOGRAPHIE

BABADZAN, Alain

- 2004 « L'invention des traditions et l'ethnologie : bilan critique », dans : Dejan DIMITRIJEVIC (dir.), *Fabrication de traditions, invention de modernité*, Paris, Maison des sciences de l'homme, p. 313-325.

BODIER, Marceline

- 1996 « La voiture : une habitude qui se prend jeune », *Publication Insee Premier*, n°474., en ligne : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip474.pdf, consulté le 14/01/15).

CHATELET, François

- 1986 « Max Weber », dans : François CHATELET, Olivier DUHAMEL, Éveline PISIER (dir.), *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, Presses universitaires de France, p. 1101-1122.

DIMITRIJEVIC, Dejan

- 2004 « Introduction », dans : Dejan DIMITRIJEVIC (dir.), *Fabrication de traditions, invention de modernité*, Paris, Maison des sciences de l'homme, p. 9-20.

DIONNE, Serge

2014 « Un grand jour pour le Grand Tracadie-Sheila », *Acadie Nouvelle*, p. 5.

DUBOIS, Nicola

2004 *L'automobile : un espace vécu comme un autre chez-soi*, Thèse de psychologie, Université Paris X - Nanterre.

Forum Public

2009a « Du chiac dans la péninsule », *Acadie Nouvelle*, p. 10.

2009b « Pourquoi renommer le up and down? », *Acadie Nouvelle*, p. 12.

2010 « Tracadie Story : un voyage magnifique à travers le temps », *Acadie Nouvelle*, p. 3.

GOLDBART, Juliet et David HUSTLER

2005 « Ethnography », dans : Bridget SOMEKH et Cathy LEWIN, *Research Methods In The Social Sciences*, London, SAGE Publications, p. 16-23.

GOSSELIN, Amélie

2007 *Au delà des jeux : le Up And Down* (Radio-Canada), Radio de Radio-Canada, Canada, en ligne : <http://www.youtube.com/watch?v=6n-tL-dqoHg>, (consulté le 30/05/14).

HOBBSBAWM, Eric

2004 « Préface », dans : Dejan DIMITRIJEVIC (dir.), *Fabrication de traditions, invention de modernité*, Paris, Maison des sciences de l'homme, p. 7-8.

2006 « Introduction: Inventing Traditions », dans : Eric HOBBSBAWM et Terence RANGER (dir.), *The Invention of Tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, p. 1-14.

LEBLANC, Chris et Grégoire VIAU

2011 *Up and Down à Tracadie*, Canada, Cojak Média Inc.

LIPOVETSKY, Gilles

1983 *L'ère du vide : essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard.

MAXWELL, Joseph, A

1999 *La modélisation de la recherche qualitative : une approche interactive*, Suisse, Éditions Universitaire Fribourg.

OLDROYD, Estelle

1977 *Les clubs automobiles au Canada, La Vie quotidienne*, Télévision de Radio-Canada, en ligne : http://archives.radiocanada.ca/economie_affaires/transports/clips/7844/&ref=spe, (consulté le 30/05/14).

PERVANCHON, Maryse

1999 *Du monde de la voiture au monde social : conduire et se conduire*, Paris, L'Harmattan.

PIRÈS, Alvaro

1997 « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », dans : POUPART, DESLAURIERS, GROULX, LAPERRIÈRE, MAYER, PIRÈS (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 113-169, en ligne : http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/echantillonnage_recherche_qualitative/echantillon_recherche_qual.pdf, consulté le 14/01/15).

PUTNAM, Robert

1999 « Le déclin du capital social aux États-Unis », *Lien social et Politiques*, 41 : 13-22.

SAVOIE-ZAJC, Lorraine

2007 « Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? », *Recherche Qualitatives (hors-série)*, 5 : 99-111.

2009 « L'entrevue semi-dirigée », dans : Benoît GAUTHIER (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université de Québec, p. 337-355.

Tracadie-Sheila

2013 *Bilan du plan stratégique de la ville de Tracadie-Sheila 2009-2013*.

THÉRIAULT, Normand

2013 « Les affaires de chez nous », *L'Acadie Nouvelle*, p. 16.

WARD, Jessica

2011 « Réforme de la gouvernance locale: un sujet chaud dans la région de Tracadie-Sheila », *Acadie Nouvelle*, p. 5.



TRANSFORMATION DES QUARTIERS CENTRAUX, MOBILISATION ET ÉVOLUTION DU DROIT À LA VILLE POUR LES FEMMES : LE CAS DU QUARTIER SAINTE-MARIE À MONTRÉAL

Marie-Ève DESROCHES et Catherine TRUDELLE

L'article se penche sur la mobilisation initiée par le *Comité d'action locale* du *Centre d'éducation et d'action des femmes* en réaction à l'implantation de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le quartier Sainte-Marie à Montréal. Notre étude de cas vise à démontrer que cette mobilisation permet aux femmes de revendiquer leur droit à la ville par la participation au mode de gouvernance instauré pour le secteur, leur permettant ainsi d'exposer leurs difficultés et de développer un engagement et un sentiment d'appartenance envers leur milieu de vie.

Mots-clés : femmes et ville, droit à la ville, justice sociospatiale, gouvernance locale, revitalisation urbaine (intégrée)

Comme Montréal, de nombreuses villes nord-américaines se sont développées au rythme et en fonction de l'industrialisation. En facilitant la production, la circulation et la consommation des produits, celle-ci a assuré la reproduction et la régulation du capitalisme (LEFEBVRE, 1968, 1974). C'est en réaction à ce constat qu'Henri Lefebvre a articulé l'idée d'un droit à la ville (LEFEBVRE, 1968). Il s'agit d'un droit collectif à la centralité urbaine, visant à faire de nouveau des villes le reflet des besoins réels et concrets de la population et non un produit et un instrument du développement du capitalisme. David Harvey soutient qu'encore aujourd'hui, le droit à la ville « est beaucoup trop limité et, la plupart du temps, seule une petite élite politique et économique dispose du droit de façonner la ville conformément à son désir le plus cher » (HARVEY, 2011 p. 31). Le système patriarcal influence l'exercice du droit à la ville et la production de l'espace : les rapports sociaux de sexe produisent des villes qui, en effet, sont conçues et gouvernées par et pour les hommes (MCDOWELL, 1999; VALENTINE, 1989). Conséquemment, divers

obstacles au bien-être, à l'engagement et au sentiment d'appartenance font en sorte que les femmes exercent leur droit d'appropriation et de participation de façon différenciée (FENSTER, 2005).

La deuxième moitié du 20^e siècle a vu le déclin des quartiers centraux des villes occidentales dont l'économie était basée sur le secteur manufacturier. Ces quartiers centraux ont perdu leur vitalité, notamment en raison du déplacement du capital immobilier, commercial et industriel vers des espaces – situés en périphérie ou à l'étranger – offrant davantage de liberté pour la construction de vastes zones résidentielles, industrielles et commerciales (MORIN, 1987). Ils sont donc entrés dans une phase de dégénérescence, en raison du « ralentissement des activités économiques, [de la] paupérisation, [de la] diminution de la population et [de la] dégradation du cadre bâti » (BENALI, 2005, p. 2). Ces transformations ont engendré d'importantes injustices sociospatiales pour les résidents et résidentes.

La ville de Montréal, tout comme plusieurs villes européennes et américaines, élabore et met en œuvre des politiques publiques pour réhabiliter ses secteurs dévitalisés et en tertiariser l'économie (MORIN, 1987). Lors du Sommet de Montréal de 2002¹, elle a adopté des moyens pour développer une ville plus égalitaire. Dans cette perspective, une stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a été élaborée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les secteurs à forte défavorisation sociale et matérielle (PAMPALON et RAYMOND, 2003). Cette démarche territorialisée, intégrée et participative consiste à intervenir simultanément sur les plans physique, économique et social, afin d'insuffler un changement durable dans ces mêmes secteurs. La RUI propose de mener à bien le développement urbain en instaurant une gouvernance ouverte et participative ayant pour objectif d'habiliter et de responsabiliser les populations locales. En sus, cette démarche vise à accroître leur potentiel individuel et collectif, pour faire en sorte qu'elles prennent en main leur milieu de vie sur le long terme (CLOUTIER, 2009). La stratégie de RUI semble ainsi représenter la promesse d'un élargissement du droit à la ville de certains groupes, telles les femmes, qui entretiennent des rapports différenciés envers l'espace.

Lorsqu'en 2003, la Ville sélectionne le quartier Sainte-Marie pour participer au projet-pilote de RUI, son objectif est d'en faire un quartier où il « fait bon vivre ». L'arrivée de ce projet fait émerger chez des membres du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF) des préoccupations et des questionnements concernant les changements et les transformations que leur quartier est appelé à connaître (BÉCHARD, 2008). En s'inspirant de la *Charte européenne des femmes dans la cité*², elles s'engagent dans la rédaction d'une *Déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie* (CÉAF, 2006b), dont l'objet est d'identifier les principes et valeurs nécessaires pour

-
1. Suite aux fusions municipales de 2002, le maire Gérald Tremblay a convié au Sommet de Montréal des représentant(e)s de la fonction publique municipale et de la société civile dans le but de développer une vision commune de la nouvelle ville.
 2. La *Charte européenne des femmes dans la cité* est une déclaration qui officialise un ensemble de revendications portant sur les besoins des femmes dans la ville et qui favorise la participation de celles-ci dans les affaires locales.

faire de Sainte-Marie un quartier « où il ferait bon vivre » en tant que femme. Sur leur lancée, elles forment un Comité d'action locale (CAL) afin de promouvoir une perspective féministe du développement local et de donner aux femmes les moyens de devenir des actrices de la sphère publique locale. D'autres structures de mobilisation voient le jour en réaction à, ou en complément de la démarche de RUI, comme les *Comités d'action citoyenne pour les parcs*, soutenus par l'Éco-quartier Sainte-Marie.

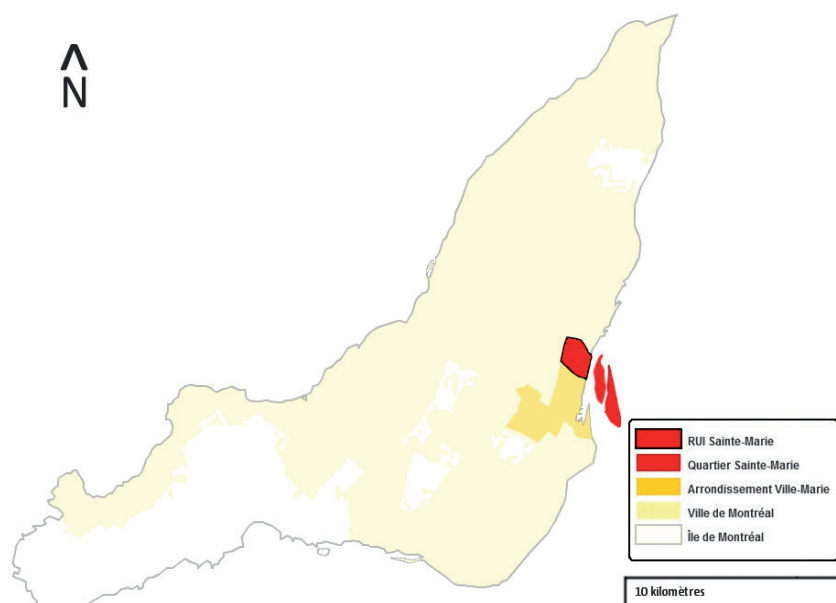
Dans quelle mesure la stratégie de revitalisation urbaine intégrée permet-elle aux Montréalaises d'accéder à un plus grand droit à la ville? Notre travail vise à démontrer que la stratégie de RUI et les structures de mobilisation qu'elle met sur pied amènent ces femmes à participer au mode de gouvernance instauré pour la revitalisation du milieu et, de cette manière, leur permettent d'exposer leurs difficultés et de développer un engagement et un sentiment d'appartenance envers leur milieu de vie. Afin de vérifier notre hypothèse de travail, nous nous sommes penchées sur l'expérience du quartier Sainte-Marie, qui met en œuvre depuis 2003 une démarche de RUI (Figure 1). Notre étude de cas s'intéresse au Comité d'action locale comme structure de mobilisation formée en marge de cette stratégie de revitalisation pour favoriser l'élargissement et l'exercice du droit à la ville. Nous abordons la RUI comme un élément déclencheur de la mobilisation du Comité d'action locale, et la *Déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie* (CÉAF, 2006b) comme la réclamation d'un droit à la ville. La première partie de cet article aborde les différentes formes d'oppression patriarcale et leurs répercussions sur l'exercice du droit des femmes à la ville. Cette théorisation de la justice sociospatiale constitue notre cadre de référence pour analyser la portée des mobilisations du CAL dans Sainte-Marie. Nous présentons ensuite notre approche méthodologique, les modes de collecte de données et le contexte de notre étude de cas. Enfin, nous discutons des apports du CAL pour accroître le bien-être, l'engagement et le sentiment d'appartenance des militantes, et favoriser le plein exercice de leur droit à la ville.

(IN)JUSTICE SOCIOESPATIALE ET DROIT À LA VILLE

Pour aborder la question des injustices sociospatiales induites par le système patriarcal, il faut commencer par introduire la notion de production de l'espace. Le monde urbain constitue une projection et une matérialisation des rapports sociaux (LEFEBVRE, 1974). Les pratiques sociales produisent les frontières définissant à qui appartiennent les lieux et qui en est exclu (MCDOWELL, 1999). L'espace, par sa forme, son contenu et ses dynamiques, pose les possibilités et les limites de ce que l'on peut y réaliser. Pour Edward Soja, cette dialectique sociospatiale engendre et reproduit différentes formes d'injustices (SOJA, 2010). À l'instar des féministes matérialistes, nous considérons que le capitalisme et le patriarcat sont deux systèmes de rapports de pouvoir consubstantiels ayant leurs exigences propres et exerçant une influence dans l'émergence et le maintien d'injustices (DELPHY, 2009; MCDOWELL, 1999).

FIGURE 1

Localisation du quartier Sainte-Marie sur l'île de Montréal



Source : Marie-Ève Desroches, 2014

Nous utilisons le concept d'injustice pour qualifier l'inscription de l'oppression vécue individuellement dans un rapport global où des groupes mouvants et hétérogènes entretiennent des rapports différenciés à l'espace (SOJA, 2010). Ces injustices caractérisent les expériences vécues par des groupes d'individus partageant une différence donnée, qui peut être liée, entre autres, à leur sexe, à leur statut socioéconomique ou à leurs origines. Pour aborder les femmes comme un groupe, nous reprenons la notion de structure sérielle (YOUNG, 2007). Les femmes subissent différentes formes d'oppression, d'intensité variable selon leur position sociale, avec un impact sur la façon dont elles utilisent, perçoivent et apprécient l'espace. Nous nous penchons principalement sur les injustices liées au patriarcat, puisque telle est la perspective adoptée par le Comité d'action locale, afin de mettre en relief l'influence de ces violences structurelles sur la formation d'injustices sociospatiales. Pour ce faire, nous reprenons les cinq formes d'oppression théorisées par Young, soit *l'exploitation*, la *marginalisation*, *l'absence de pouvoir*, *l'impérialisme culturel* et la *violence* (YOUNG, 1990).

L'exploitation consiste en un contrôle et une distribution inégale des résultats du travail. La répartition inégale du travail domestique constitue la base économique du patriarcat (DELPHY, 2009), rendant les femmes économiquement dépendantes des hommes et plus à risque de vivre dans la précarité. Elles ont par conséquent moins accès aux ressources urbaines, comme le logement et le transport (McDOWELL, 1999;

WEKERLE, 1984). La *marginalisation* se produit lorsqu'il y a exclusion d'un groupe en raison d'une différence qui le caractérise. Cette exclusion fait en sorte que les personnes « différentes » éprouvent une difficulté à participer aux diverses sphères de la vie en société. En raison des rôles sociaux de sexe, les femmes sont traditionnellement cantonnées au « travail du *care* » (PAPERMAN, 2004). Les domaines liés à la création et à l'aménagement des villes, architecture, ingénierie, construction et urbanisme, sont généralement associés aux hommes (ADAMS et TANCRED, 2002; WEKERLE, 2000). On parle d'*absence de pouvoir* lorsque certains groupes ont une faible influence dans les prises de décision affectant leur quotidien. Ces groupes sont donc voués à suivre l'ordre établi par d'autres. L'exclusion historique des femmes de la citoyenneté universelle et de la sphère publique se traduit encore aujourd'hui par leur faible présence dans les espaces décisionnels (LAMOUREUX, 2002; TREMBLAY, 1996). L'*impérialisme culturel* procède d'une généralisation des pratiques, usages et valeurs du groupe dominant à l'ensemble de la société. L'androcentrisme constitue la forme d'impérialisme culturel propre aux rapports sociaux de sexe. Tant la théorie que la pratique de l'aménagement du territoire, en omettant de prendre en compte les valeurs, les positions et les vécus particuliers des femmes au nom de l'universalité, de la neutralité, ou même de l'intérêt général, véhiculent un tel androcentrisme (DESCARRIES, 2003; MASSON, 1984; PARKER, 2011; WEKERLE, 2000). Ces expressions et pratiques nient les différences et l'oppression, favorisant la reproduction de structures inégalitaires relatives à la mobilité et au logement : en effet, les réseaux de transport et le marché immobilier ne sont pas conçus pour répondre à leurs besoins (WEKERLE, 1984). Enfin, la *violence* est un phénomène systémique auquel certains groupes sont exposés. Diverses sources d'information construisent et renforcent l'idée selon laquelle les femmes constituent un groupe vulnérable, ce qui se traduit par un sentiment d'insécurité et une peur constante de subir des violences dans les espaces publics (LIEBER, 2008). Pour y circuler, de nombreuses femmes développent des tactiques allant de l'isolement presque complet à l'autodéfense (LIEBER, 2008; VALENTINE, 1989; WEKERLE, 2000).

Plusieurs auteurs qui s'intéressent à la question de la justice sociospatiale s'appuient sur la notion du droit à la ville comme moyen permettant de passer de la justice normative aux réalités du terrain (HARVEY, 2011; SOJA, 2010). Nous nous appuyons ici sur l'analyse de Tovy Fenster sur l'influence du patriarcat sur le droit à la ville (FENSTER, 2005). Selon Fenster, les rapports sociaux de sexe amènent les femmes à développer un sens différent du bien-être, de l'engagement et de l'appartenance à leur milieu de vie. En vertu de ces rapports différenciés, les femmes vivent quotidiennement des blocages à l'appropriation de la ville et à la participation socio-politique en milieu urbain, éléments cruciaux de l'expression de leur droit à la ville.

Nous retenons également quatre approches de la justice et tentons d'évaluer dans quelle mesure le CAL parvient à les mettre en pratique. Premièrement, l'approche par la *distribution* remédie aux situations de répartition inégale des ressources liées notamment à l'existence de mécanismes d'exploitation (FRASER, 1998; YOUNG, 1990). L'approche par la *reconnaissance* envisage l'impact de l'oppression subie au quotidien par différents groupes sociaux dans le but d'empêcher la reproduction des structures d'inégalité (FRASER, 1998; YOUNG, 1990). L'approche par la *participation* vise à mettre fin à l'exclusion institutionnalisée, à la culture de non-reconnaissance et aux modèles de distribution inégalitaires, et à promouvoir

au contraire l'inclusion de tous les groupes sociaux, et particulièrement des plus vulnérables, dans les mécanismes de prise de décision (FRASER, 1998; SCHLOSBERG, 2007). Enfin, l'approche par les *aptitudes* (*capabilities*) prône que l'ensemble de la population puisse utiliser les biens et ressources, selon leur disponibilité, en un fonctionnement permettant à chacun de s'accomplir au quotidien (JARVIS, CLOKE et KANTOR, 2009; SCHLOSBERG, 2007; SEN, 1992).

MÉTHODOLOGIE

L'approche féministe adoptée pour notre recherche répond à l'intention de produire des connaissances utiles pour identifier et tenter de diminuer les inégalités liées aux rapports sociaux de sexe (OLLIVIER et TREMBLAY, 2000; RAMAZANOGLU et HOLLAND, 2002). Le but de cette recherche est d'analyser les actions que ces femmes mènent depuis dix ans pour faire reconnaître leur rôle sociopolitique dans le quartier. S'inscrire dans le courant du féminisme matérialiste signifie pour nous accorder une large importance à l'expérience quotidienne des femmes. Nous utilisons trois modes de collectes de données, dont deux sont interactifs, dans le but à la fois de réduire la séparation entre la chercheuse et l'objet de sa recherche et de favoriser une compréhension en profondeur du CAL et des dynamiques locales. Les résultats de notre recherche sont le fruit de sept mois d'observation participante lors des réunions et activités du CAL et du CÉAF. Les données collectées nous renseignent premièrement sur les perceptions qu'ont ces femmes de la transformation de leur quartier et du rôle du CAL dans la gouvernance locale. Deuxièmement, un questionnaire, administré à douze participantes du CAL, mesure des éléments relatifs au quartier, au rôle du Comité et au droit des femmes à la ville. En troisième lieu, l'analyse documentaire d'une vingtaine de documents datés entre 2003 et 2014 nous donne une perspective historique sur le rôle du CAL dans leur droit à la ville.

MISE EN CONTEXTE

Réorganisation du quartier Sainte-Marie

La réorganisation de Sainte-Marie ne date pas d'hier : depuis plusieurs décennies, des politiques publiques visent à rendre ce quartier ouvrier plus attrayant. La construction de nouveaux axes de circulation et de grands projets urbains est au centre de la stratégie déployée par les pouvoirs publics pour réorganiser l'économie locale et changer l'image des quartiers centraux, laquelle ternit la réputation de la ville en général. Ces opérations visent à faire passer Sainte-Marie d'une économie manufacturière à une économie de services axée sur la culture. Ces opérations marquent profondément Sainte-Marie, dont l'un des traits majeurs est la présence de grands axes de circulation quotidiennement empruntés par des milliers d'automobilistes pour se rendre au centre-ville. En 2012, le *Pôle de création des Faubourgs*, situé dans Sainte-Marie et Saint-Jacques, regroupait plus de 450 organismes, entreprises et lieux de diffusion, employant dix mille personnes dans le secteur de l'économie culturelle.

Certaines de ces politiques engendrent d'importantes reconfigurations de la structure sociodémographique des quartiers visés et occasionnent ainsi leur gentrification, soit un remplacement des populations défavorisées préexistantes par des ménages mieux nantis (ATKINSON, 2004). Comme Sainte-Marie est situé dans la portion est du centre-ville de Montréal (Figure 1), il nous apparaît crucial de prendre en considération les modèles de rénovation des quartiers centraux des villes modernes. Plusieurs métropoles procèdent à de telles rénovations pour se démarquer à l'international en transformant l'image de ces quartiers (LE GALÈS, 1995), même si cela a pour effet leur gentrification.

Renouvellement de la gouvernance locale pour la revitalisation

Depuis le début des années 2000, différents espaces de concertation ont été créés par le milieu pour amener divers acteurs, dont les habitants du quartier, à s'impliquer pour revitaliser Sainte-Marie, renforcer leur sentiment d'appartenance et améliorer leur qualité et leurs conditions de vie (LAURENCE, 2007). Le CÉAF, notamment à travers son Comité d'action locale, s'implique dans certaines initiatives comme *Sainte-Marie en Action* (SMA) et le *Groupe d'intervention Sainte-Marie* (GISM). En 2003, la Ville de Montréal entame l'implantation de la RUI en suivant le chemin tracé par certaines de ces initiatives. Dans la foulée, d'autres mécanismes de gouvernance sont mis sur pied ou consolidés, comme les *Tables de concertation sectorielle* et la *Table de développement social* (intersectorielle), pour répondre aux besoins et enjeux locaux. Comme cette concertation se déroule principalement entre le milieu communautaire, le milieu politique et le milieu institutionnel, d'autres espaces et structures cherchent à favoriser la participation citoyenne. Deux formes principales sont à distinguer parmi les initiatives de participation citoyenne recensées dans Sainte-Marie. Il existe premièrement des espaces d'information et de consultation, tels que les forums citoyens, le *Programme particulier d'urbanisme* (PPU) et les projets de logements sociaux, permettant de présenter des projets pour le quartier et d'obtenir une rétroaction de la part de la population. La deuxième forme est celle d'espaces d'implication continus au sein desquels on cherche à impulser une mobilisation sur certains enjeux comme le logement, l'environnement, les parcs, etc. Les participants à ces espaces d'implication continus se réunissent régulièrement et mènent des projets à la hauteur de leurs capacités et de leurs ambitions. Le CAL correspond à cette deuxième forme : il s'agit en effet d'implication continue visant à encourager la participation des femmes dans la sphère publique locale. Notons que ces espaces et ces structures ont principalement des liens indirects avec la RUI.

Création du Comité d'action locale

Au début des années 2000, des résidentes du quartier Ste-Marie s'inquiètent de l'accélération de la transformation de leur quartier, et notamment de l'arrivée de nombreux projets de construction de condominiums sur des terrains vacants. Préoccupées par les enjeux liés au développement de leur milieu de vie, elles font face à un sentiment d'impuissance. Le *Centre d'éducation et d'action des femmes* (CÉAF) décide de travailler avec elles afin de renforcer leur capacité à prendre part au développement de leur communauté. Pour y parvenir, un travail d'accompagnement par un comité d'action est réalisé selon une approche d'éducation populaire. Cette

approche permet de se réapproprier une capacité d'agir et vise le renforcement et/ou le développement de nouvelles aptitudes (CÉAF, 2004, p. 1).

En se lançant dans l'aventure de la rédaction d'une *Déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie* (CÉAF, 2006a), ces résidentes développent une vision commune orientant leur mobilisation sur les enjeux suivants : le logement et l'aménagement, la mobilité, la sécurité, le développement social et économique, la vie communautaire et la qualité de vie, les ressources naturelles et historiques et, enfin, la culture. De plus, elles cherchent à se positionner comme actrices du développement local. Leur *Déclaration* n'a pas la prétention de représenter les besoins et aspirations de toutes les femmes du quartier; toutefois le portrait qu'elle dresse semble généralement partagé puisque le texte a reçu l'appui de centaines de personnes, groupes communautaires et élus du quartier.

La constitution du Comité d'action locale consolide cette initiative en favorisant une mobilisation continue sur les enjeux identifiés dans la *Déclaration*. Celles qui s'impliquent de façon assidue au CAL ont un profil similaire, celui de femmes qui n'occupent pas d'emploi à temps plein (retraitées, employées à temps partiel, femmes sans emploi, en congé de maternité, en arrêt de travail, etc.). Cette homogénéité peut engendrer des problèmes de représentativité lorsqu'il est question de faire valoir le point de vue et le vécu des femmes. Comme il s'agit de femmes vivant durement les répercussions de la crise urbaine notamment en raison de leur situation socioéconomique, celles-ci portent des enjeux et points de vue qui sont généralement marginalisés. Différents efforts sont déployés pour diversifier l'âge, l'occupation ainsi que l'origine des participantes. En sus, le CAL recueille des témoignages de participantes ou d'autres femmes pour illustrer les situations dénoncées et faire reconnaître leur caractère oppressif. En guise d'exemple, lors d'une assemblée publique sur la question des femmes et du logement tenue au printemps 2014, un panel diversifié livre des témoignages et dresse des portraits de situations difficiles vécues par les femmes. Ce panel expose le vécu de femmes pour lesquelles l'immigration, l'absence de statut juridique, la rupture conjugale, la pauvreté, les handicaps, l'itinérance ou la responsabilité d'enfants rendent difficile l'accès à un logement sûr et adapté à leurs besoins. Comme la notion d'accessibilité universelle est au cœur de leur vision, les participantes du CAL aspirent à vivre dans un quartier qui prenne en considération les situations particulières vécues non seulement par les femmes mais par les aîné(e)s, les personnes handicapées, les mères, etc. Les actions du CAL n'abordent pas la condition de « la Femme », mais bien des femmes dans leur pluralité. En ce sens, les participantes se mobilisent régulièrement sur des enjeux qui ne les concernent pas directement, mais dont elles se sentent pleinement solidaires.

LE CAL : UNE VISION FÉMINISTE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Difficultés identifiées par les participantes du CAL

Dans leur *Déclaration* (2006b), les militantes proposent des axes d'intervention et des mesures qui ne figuraient pas dans le premier plan d'action de la RUI, *Sainte-Marie mon quartier!* (GENDRON et THIBAUT, 2004). L'accès à la nature et au

fleuve, l'amélioration de la desserte des transports collectifs, l'appui aux initiatives des résident(e)s, l'harmonisation des relations de voisinage et l'appropriation des espaces culturels par la population sont quelques exemples des requêtes formulées, et dont l'intention est de faire de Sainte-Marie un quartier où il fasse bon vivre en tant que femme. Au fil des années, le CAL intervient pour faire reconnaître les difficultés vécues par les femmes.

L'évolution de la situation du logement inquiète de nombreuses participantes puisque la construction récente de condominiums transforme globalement Sainte-Marie, ce qui a pour effet d'en chasser progressivement la population existante. Elles constatent le rétrécissement du marché locatif au profit des condominiums et l'inadaptation de la majorité des projets d'habitation en cours aux besoins et aux capacités financières de cette population dont elle font partie. Partout au Québec, la fin des conventions d'exploitation avec la *Société canadienne d'hypothèques et de logement* (SCHL) pourrait mettre en péril l'accessibilité au logement social³. Cette situation inquiète particulièrement le CAL puisque, dans le secteur Centre-Sud, environ 5 000 unités de logements sociaux pourraient ne plus recevoir d'appui financier de la SCHL pour assurer leur fonctionnement. L'une des principales causes du malaise ressenti par les participantes face à la question du logement est l'absence de pouvoir des résident(e)s sur le marché immobilier. Elles dénoncent le fait que, bien que le logement soit considéré comme un bien essentiel, le marché immobilier est de plus en plus laissé aux mains d'entrepreneurs privés qui n'y investissent que dans le but de générer des profits. « On est piégé dans un parc de logement qui s'est privatisé, il faut reprendre le pouvoir sur le logement! » (Participante).

Le CAL développe des revendications féministes en regard du logement car, pour les femmes, le lieu d'habitation représente un espace de sécurité et d'intimité; les différents enjeux matériels et de violence liés au logement influent fortement sur leur qualité de vie. Nous notons que les participantes impliquées ont un lieu d'habitation stable et répondant à leurs besoins, ce qui nous amène à penser que la stabilité dans le logement, leur procure la force nécessaire pour se mobiliser ce qui favorise l'expression de leur droit à la ville. Durant notre observation, les participantes se sont prêtées à un exercice d'écriture anonyme dont le but était de nommer des situations vécues par rapport au logement. Nous en présentons ci-dessous quelques extraits :

J'ai peur, car mon proprio me menace de me mettre à la porte si je n'accepte pas de lui rendre des petits services [...]

Mon proprio a pris son passe-partout, il est entré chez moi, c'était un dimanche matin, il a violé tout ce que j'avais de plus intime : ma vie, mon corps et mes murs de sécurité. Je n'arrive plus à retrouver la paix intérieure et à me sentir en sécurité.

3. Au moment de la mise sur pied d'un projet de logement social, les promoteurs signent une entente d'exploitation avec la SCHL, qui s'engage à soutenir financièrement l'organisation ainsi que les ménages à faible revenu. La fin de cette entente peut signifier l'arrêt ou la diminution des subventions accordées, mettant en péril l'accès au logement.

Ce jour-là, une grande partie de moi est morte. J'ai constamment peur.

Quand j'étais dans un autre appartement, le loyer était super cher, je coupais dans mon alimentation et aussi dans l'eau chaude, je me lavais à l'eau froide [...]

Quand je suis arrivée pour la visite d'un appartement avec mes enfants, le proprio m'a regardée d'un air haineux : « Tu en as d'autres? Ici les locataires n'aiment pas entendre chialer les enfants ». C'était pourtant pour un 5^½, pas besoin de vous dire que je n'ai pas eu le logement [...]

« Je suis une mère monoparentale et j'ai deux enfants, je travaille au salaire minimum, je vis des conditions d'habitation vraiment horribles, la chambre de mes enfants est tellement remplie de moisissures que j'ai dû la condamner, mes enfants ont développé des problèmes respiratoires chroniques. Mon médecin m'a dit de déménager, mais je n'ai pas d'argent pour payer les coûts liés au déménagement (CÉAF, 2014, p. 1) ».

Les participantes travaillent régulièrement sur la question de la sécurité car il s'agit d'une entrave importante au droit d'appropriation des espaces publics. Manque d'entretien, insuffisance de l'éclairage et du mobilier urbain, faiblesse de l'affluence constituent quelques-uns des facteurs réduisant la lisibilité de ces espaces et engendrant un sentiment d'insécurité. Ce sentiment d'insécurité est renforcé par différents comportements comme le harcèlement de rue, les incivilités et l'accaparement des parcs par certains groupes. « On sent que les hommes nous considèrent comme des objets sexuels » (Participante). Plusieurs participantes considèrent que les espaces publics ne leur appartiennent pas, et un certain nombre d'entre elles adoptent des tactiques d'autodéfense ou d'isolement pour se sentir davantage en sécurité et réduire leur sentiment de vulnérabilité (LIEBER, 2008). « Il n'y a que le jour que je me sens en sécurité. Moi, ça me fait peur de sortir le soir, ça ne me gêne pas de me priver de certaines activités » (Participante). Les transports collectifs sont également une source d'insécurité pour plusieurs femmes qui subissent du harcèlement ou des comportements inappropriés lors de l'attente, à bord, ou à la sortie du bus ou du métro.

Enfin, Sainte-Marie est connu pour son manque de commerces de proximité; les résidents et résidentes doivent parcourir une distance considérable pour accéder à des services médicaux, bancaires ou alimentaires. Le CAL identifie différentes difficultés liées à la mobilité ayant des répercussions sur leur sécurité mais aussi sur leur accès aux ressources urbaines. Comme Sainte-Marie est un lieu de transit vers le centre-ville, la population locale vit quotidiennement les répercussions du trafic lourd sur les artères du quartier. Les participantes notent également le manque d'entretien de la chaussée, des trottoirs et des pistes cyclables, mettant en péril la sécurité des déplacements en transport actif. En sus, l'orientation des circuits de transport collectif vers le centre-ville engendre une faible desserte à l'intérieur du quartier et complique l'accès des résidents et résidentes aux services et commerces, notamment en dehors des heures de pointe. Enfin, l'augmentation continue de la tarification des transports collectifs réduit la mobilité des catégories de la population les plus pauvres, comme les femmes, et engendre des situations d'immobilité forcée. Les participantes aspirent à l'adoption d'une tarification sociale des transports collectifs : « Il est injuste que les pauvres de vingt-cinq à soixante-cinq ans n'aient pas accès au tarif réduit! » (Participante).

Pour le CAL, les inégalités économiques et les violences perpétrées à l'égard des femmes (sécurité) sont les deux principales causes structurelles d'un exercice différencié du droit d'appropriation par ces dernières. Dans la majorité des cas, les injustices liées à la violence et à l'exploitation sont peu reconnues par des instances de représentation de la population telles que les élus et les structures de concertation. En guise d'exemple, l'interpellation de ces instances par le CAL au sujet des enjeux relatifs aux femmes et au logement s'est heurtée à une grande incompréhension. « On avait l'impression d'être des extraterrestres (...) Ils et elles n'avaient jamais entendu parler des violences vécues par les femmes dans le logement » (Participante). Depuis 2003, le CAL initie ou participe à plusieurs projets – marches exploratoires, actions de visibilité, réalisation de courts documentaires, assemblées publiques – pour faire reconnaître ces enjeux qui ne sont généralement pas abordés dans la sphère publique locale. En plus d'agir contre les injustices liées à l'exploitation et à la violence, le CAL cherche à combattre l'impérialisme culturel qui relègue au second plan les expériences et les besoins des femmes; il propose de nouvelles perspectives pour les discussions et débats menés dans les espaces de concertation et de participation citoyenne. Les sections suivantes abordent les actions entreprises par le CÉAF et le CAL pour intervenir sur les enjeux identifiés.

Les interventions du CAL en matière de sécurité et de lutte aux inégalités économiques

Les participantes aspirent à vivre dans un quartier où les femmes puissent circuler librement à toute heure, quelles que soient leurs façons de s'habiller ou leurs capacités physiques. La revitalisation du quartier est vue par ces dernières comme une excellente opportunité pour faire disparaître toute forme d'insécurité. Le Comité d'action locale est reconnu pour promouvoir les intérêts des femmes en matière de sécurité; il s'agit de sa principale motivation pour intervenir dans les enjeux locaux. Comme nous l'avons fréquemment entendu en réunion : « Si ce n'est pas le CAL qui porte ce dossier, personne d'autre ne le fera » (Participante). Que ce soit en comité ou en public, on encourage la prise de parole des participantes afin d'arriver à faire reconnaître les violences vécues par les femmes. Par leur implication au sein du CAL, les participantes développent un ensemble de connaissances sur les sources d'insécurité, les lacunes d'intervention et l'aspect systémique de la peur éprouvée au quotidien par les femmes : « Il y a un système de peur et on le reproduit dans l'éducation de nos enfants. En fait, c'est principalement à nos filles qu'on (...) explique les dangers et qu'on (...) impose des règlements pour les protéger » (Participante).

Pour plusieurs participantes, s'impliquer dans le CAL permet de déconstruire la peur et de se sentir en confiance : « Le fait de parler de sécurité avec vous et d'agir pour améliorer la situation m'aide à me sentir mieux » (Participante). Nous constatons que l'implication dans le CAL apparaît comme un moyen pour les femmes de développer un désir d'exercer leur droit à la participation, ce principalement pour faire reconnaître les enjeux liés à la sécurité.

Le fonctionnement du CÉAF, et donc de son Comité d'action locale, repose sur l'approche de la justice par la distribution, se traduisant notamment par différentes mesures pour favoriser la participation de toutes les femmes, quelle que soit leur situation économique, à l'ensemble des activités qu'il organise. Le CÉAF fournit, par exemple, des titres de transport, une halte-garderie et des repas. Afin d'agir de façon structurelle, le CÉAF milite pour une meilleure redistribution de la richesse, non seulement en luttant contre les politiques d'austérité, mais également en cherchant à obtenir l'engagement par les élus d'intervenir sur différents enjeux comme l'itinérance au féminin.

À partir d'un sentiment d'impuissance éprouvé face à l'accélération de la transformation de leur milieu de vie, les participantes du CAL, en se rassemblant pour rédiger la *Déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie*, ont élaboré différents moyens pour accroître le sentiment de bien-être des femmes dans leur quartier et développer une vision féministe du développement local. Ce travail d'expression et d'analyse des formes d'oppression qu'elles subissent (exploitation, violence et impérialisme culturel) leur a donné l'occasion de s'allier, malgré leurs différences, dans une même lutte pour réclamer leur droit à s'appropriier la ville. Les participantes s'accordent à dire que le Comité d'action locale promeut les besoins et le vécu des femmes dans la façon dont il aborde les projets de revitalisation. Cela devrait, ajoutent-elles, favoriser la reconnaissance des difficultés qu'elles éprouvent par rapport à ces projets et d'autres interventions, et permettre une redistribution plus équitable des ressources.

L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LEUR QUARTIER

L'approche d'éducation populaire du CAL : pour l'engagement des femmes dans leur milieu de vie

À travers leur *Déclaration citoyenne*, les femmes expriment leur aspiration à une démocratie active permettant aux résidentes d'être au cœur des débats concernant le développement local. Le CAL s'emploie à faire mieux connaître aux femmes les espaces décisionnels et de concertation afin qu'elles se les approprient. En ce sens, il cherche à mettre fin à la marginalisation et à l'absence de pouvoir des citoyennes dans la gouvernance locale. Son action se concentre sur le soutien aux actions entreprises par les femmes dans la sphère publique locale pour faire reconnaître les enjeux qui les préoccupent. Tout un travail d'« habilitation » (*empowerment*) individuelle et collective est réalisé dans ce but.

Au niveau individuel, l'équipe du CÉAF propose aux participantes des activités, des formations et un accompagnement leur permettant d'accroître leur pouvoir, leurs habiletés et leur confiance. Ce processus a d'importantes retombées, notamment pour celles qui s'engagent dans la sphère publique locale ou qui veulent développer des aptitudes pour s'exprimer en public. « Je viens de réaliser que je commence à vivre et ça, c'est parce que j'ai brisé le silence » (Participante). Ce processus d'habilitation apparaît comme un moyen pour amener les femmes à contester leur marginalisation dans la sphère publique et à revendiquer leur légitimité à être présentes et écoutées.

Au point de vue collectif, les activités du CAL permettent d'échanger sur le sentiment d'inconfort et sa source. Cela donne lieu à des réflexions stratégiques sur des questions telles que l'échelle à laquelle il importe d'agir : les militantes identifient les difficultés qui sont propres au quartier et celles qui existent aussi au-delà des limites de Sainte-Marie ou de l'arrondissement Ville-Marie. Lorsqu'il est question d'enjeux locaux tels que l'amélioration de l'accès au fleuve ou l'accroissement de l'offre de services de proximité, les efforts sont déployés localement avec le concours d'alliés du quartier ou de l'arrondissement. Lorsqu'il est question de la hausse de la tarification des transports collectifs, d'enjeux liés aux violences envers les femmes, ou du manque de financement des logements sociaux, problématiques qui outrepassent les limites de Sainte-Marie, le CAL opte pour des moyens d'action moins spatialisés et trouve ses alliés auprès de coalitions comme le *Mouvement collectif pour un transport public abordable* (municipal), *L'R des centres de femmes du Québec* (provincial) ou le *Front d'action populaire en réaménagement urbain* (FRAPRU) (fédéral). L'espace du quartier demeure, malgré tout, au centre de leurs mobilisations, puisqu'un important travail de sensibilisation à l'oppression vécue par les femmes reste à faire auprès des élus et des Tables de concertation.

D'après les résultats de notre questionnaire, toutes les participantes considèrent que leur implication au sein du CAL favorise leur engagement dans les espaces de participation citoyenne et que cela leur permet d'avoir une influence sur la transformation et la revitalisation du quartier. « Avec le CAL, mon implication est plus grande grâce à la connaissance de mes droits et des lieux pour citoyennes et citoyens » (Questionnaire 7). À titre d'exemple, les participantes du Comité d'action locale représentent le CÉAF dans des concertations, des réunions et d'autres événements. Elles désignent collectivement celles d'entre elles qui iront représenter le Centre lors de ces événements, munies de la *Déclaration citoyenne* qui identifie les positions qu'elles doivent défendre pour le développement local. « La [D]éclaration citoyenne est un outil extraordinaire, car il nous permet d'intervenir facilement sur plusieurs dossiers dans le quartier lors d'assemblées régulières ou spéciales ayant trait au développement local (CÉAF, 2005, p. 4) ». Celles qui ont représenté le CÉAF partagent à la réunion suivante les informations pertinentes ainsi que leurs impressions générales sur leur expérience de représentation. Ce retour leur permet d'une part de discuter de leur vécu, et d'autre part de suggérer des modifications aux responsables de l'activité de manière à favoriser une participation paritaire lors d'événements futurs.

Pour le CAL, l'engagement dans la sphère publique ne se limite pas à la participation aux différentes instances de concertation et de participation citoyenne. Chaque année, les participantes retournent à la *Déclaration citoyenne* pour faire un bilan de l'évolution du quartier et déterminer les axes de leurs prochaines actions. Le CAL rassemble les femmes autour d'intérêts communs afin de réaliser des actions concrètes et transformatrices pour leur milieu de vie. Par leur connaissance des organisations locales, elles font en sorte d'agir en complémentarité ou en collaboration avec les initiatives existantes. Ainsi, au fil des années, elles sont intervenues dans plusieurs dossiers, dont l'accès au fleuve, la sécurité dans les transports collectifs, les femmes et le logement, et le harcèlement de rue.

En résumé, le CAL apparaît comme une structure de mobilisation au sein de laquelle les participantes développent diverses capacités individuelles et collectives leur permettant de contester leur marginalisation dans la sphère publique, et ainsi de revendiquer leur légitimité à être présentes et écoutées. Par cette implication, les militantes s'approprient les principes du développement local dans une perspective féministe. L'engagement du CAL dans la sphère publique permet de promouvoir une vision féministe du développement local rompant avec l'androcentrisme habituel. Les efforts déployés permettent-ils une réelle participation paritaire des femmes à la reconfiguration de Sainte-Marie?

Les transformations de la gouvernance locale et l'exercice du droit de participation

Selon les résultats de notre questionnaire, les participantes du CAL n'ont pas l'impression que les femmes prennent part aux décisions concernant l'avenir de leur quartier. Elles mettent en cause l'absence de pouvoir réel des élues et la marginalisation des femmes dans les espaces de concertation et de participation citoyenne. À l'exception du Maire de Montréal, qui est aussi celui de l'arrondissement Ville-Marie, toutes les personnes élues pour représenter Sainte-Marie au printemps 2014 étaient pourtant des femmes. L'absence de pouvoir des élues s'explique notamment par le fait qu'elles sont généralement minoritaires ou ont très peu d'influence au sein de leurs formations politiques. Bien qu'une représentation paritaire des sexes existe dans la plupart des espaces de concertation et de participation citoyenne, nous observons que les hommes prennent une place prépondérante dans les discussions, marginalisant ainsi les femmes. « [Au conseil d'arrondissement de décembre,] [i]l y avait peu de femmes qui ont parlé et les sujets abordés par les hommes dans la période de questions ne concernent pas les femmes » (Participante).

Initialement, la stratégie de RUI incitait à la mise en place d'une gouvernance ouverte et participative visant, par exemple, la participation de la population résidente aux différents comités de travail. Il s'avère que, dans Sainte-Marie, cet objectif n'a été atteint que pour un faible nombre de partenaires, dont le CÉAF ne fait pas partie. De plus, la *Société d'investissement Sainte-Marie* (SISM), qui a été le mandataire du programme de RUI jusqu'en 2014, a consacré une large part de ses ressources à la reconnaissance et à la consolidation du Pôle de création des Faubourgs, avec comme objectif de faire de la culture le moteur du développement économique des quartiers Sainte-Marie et Saint-Jacques. Selon des intervenants et intervenantes du quartier, la situation géographique de Sainte-Marie pourrait expliquer le manque d'ouverture de la démarche et les orientations préconisées par les partenaires.

Selon des représentants et représentantes d'organisations, le développement et la consolidation d'espaces de concertation sont les principales améliorations que l'on peut attribuer à la RUI. Grâce à ces espaces de concertation, les milieux politique, institutionnel et communautaire agissent de concert pour répondre aux enjeux locaux conformément à une vision globale et durable. Mais, malgré la volonté affichée d'impliquer la population locale dans les prises de décision qui la concerne, « les espaces de concertation ne semblent pas conçus pour que les

citoyen(ne)s y prennent part. Les participantes du CAL en dénoncent le manque d'accessibilité et l'hermétisme. « Il y a peu de participation des citoyen(ne)s aux Tables de concertation du quartier » (Questionnaire 4). « On nous dit qu'on veut de la participation citoyenne, mais comment vous voulez que l'on s'implique si on n'est pas informées, les structures sont fermées et complexes » (Participante). Ni les espaces de participation citoyenne, instances de consultation et d'information au pouvoir très limité, ni les espaces d'implication agissant sur un faible nombre d'enjeux comme le logement, les parcs et la sécurité alimentaire, ne paraissent en mesure d'influencer réellement la transformation du quartier. En définitive, la réforme de la gouvernance locale et les espaces de concertation et de participation citoyenne qu'elle a institués ne semblent pas avoir permis aux militantes du CAL d'exercer leur droit de participation.

Néanmoins, la réforme de la gouvernance locale a favorisé certaines réalisations, notamment en matière d'aménagement. Il s'agit par exemple de l'aménagement de ruelles vertes, de rénovations de parcs, de l'amélioration de l'accès au fleuve, et de l'implantation du marché solidaire Frontenac. Ces réalisations, principalement d'ordre physique, rompent-elles avec l'androcentrisme habituel de la production de l'espace? Comme les inégalités économiques et les violences envers les femmes persistent, cela signifie que certains enjeux pourraient demeurer ou même être accentués au terme de la revitalisation. Nous allons maintenant nous pencher sur le jugement que porte le CAL sur les transformations concernant les services de proximité, le logement et les espaces publics à Sainte-Marie.

LA CONSTRUCTION DE L'APPARTENANCE AU QUARTIER PAR LA MOBILISATION

Évolution de Sainte-Marie et réponses du CAL

Plusieurs des opérations de réaménagement mentionnées précédemment ont pour effet de diminuer l'insécurité engendrée par la conception des espaces publics et l'incidence de gestes d'intimidation verbale et physique. En ce sens, ces opérations favorisent l'appropriation de ces espaces par les femmes. Toutefois certains lieux – viaducs, parcs, stationnements et autres lieux mal éclairés et peu fréquentés – demeurent porteurs d'insécurité.

Comme le suggèrent les réflexions menées collectivement sur la sécurité urbaine, les participantes du CAL conçoivent que les violences perpétrées envers les femmes ne sont pas propres à Sainte-Marie. Pour elles, les structures patriarcales, qui prévalent bien au-delà des frontières du quartier, cantonnent les femmes dans une position de vulnérabilité et de peur face à d'éventuels actes de violence. Elles soutiennent que ce climat de peur est associé aux secteurs défavorisés, comme Sainte-Marie, en raison de la stigmatisation dont fait l'objet la population marginalisée qui y habite ou les fréquente. L'implication dans le CAL apparaît ainsi comme un moyen pour déconstruire les violences perpétrées envers les femmes et la stigmatisation à l'égard de leur quartier.

Comme mentionné précédemment, l'évolution de la situation du logement inquiète ces femmes car, selon elles, le développement immobilier s'effectue aux dépens des plus pauvres. « On déporte les pauvres du quartier pour faire de la place pour les riches! ». Les condos poussent comme des champignons, alors que les logements sociaux croulent sous les champignons. (Participante) Pour le CAL et d'autres groupes locaux, le quartier se gentrifie dans la mesure où l'amélioration du stock de logements a pour effet de chasser la population pauvre par le biais des hausses de loyers et des reprises de logements. Rappelons que les femmes sont surreprésentées dans cette population pauvre puisque les processus d'exploitation qui se traduisent en inégalités économiques les atteignent tout particulièrement.

L'accès aux services de proximité et particulièrement aux ressources alimentaires est un problème persistant; les marchés d'alimentation sont peu nombreux et ont la réputation d'offrir des produits non seulement onéreux mais de piètre qualité. Plusieurs espéraient que cette situation changerait avec l'arrivée dans le quartier de ménages plus fortunés. Toutefois, le mode d'habiter généralement pratiqué par ceux-ci implique un faible intérêt pour les commerces de proximité.

« On manque d'épicerie dans le quartier et l'arrivée des condos ne changera rien : ces gens-là ne vivent pas dans le quartier, pour eux Sainte-Marie c'est juste un pied-à-terre! » (Participante).

On peut mentionner, malgré tout, quelques initiatives communautaires visant à améliorer l'offre de services de proximité, comme le *Carrefour alimentaire Centre-Sud*, qui comprend le *Marché solidaire Frontenac* et les *Rencontres-cuisines* (cuisines collectives). Cependant, ces projets peinent à se développer et à se pérenniser en raison du manque de financement des initiatives communautaires et de la hausse des prix des terrains.

Cette brève analyse de l'évolution du quartier nous amène à conclure à la persistance de la violence et de l'absence de pouvoir des femmes sur les transformations affectant les services de proximité et le logement, l'un et l'autre largement sous l'influence du secteur privé. Comme ces transformations n'ont pas pour but de répondre directement aux enjeux de la défavorisation, l'évolution du quartier semble avoir pour effet de marginaliser encore davantage la population défavorisée. Les discussions qui ont lieu au Comité d'action locale amènent les femmes à comprendre que plusieurs des changements en cours ne visent pas directement l'amélioration des conditions de vie de la population existante, mais bien plutôt à renouveler l'image du quartier afin d'y attirer de nouveaux ménages et investisseurs. Le Pôle de création des Faubourgs est un exemple de réalisation qui s'inscrit dans la stratégie de RUI, mais qui ne s'adresse pas directement aux populations défavorisées du quartier. En sus, plusieurs militantes perçoivent que les différentes opérations exécutées au nom de la revitalisation font disparaître peu à peu l'identité de Sainte-Marie comme quartier populaire. Intervenant sur cette question, elles ont, au fil des années, réalisé différentes contributions artistiques pour rappeler l'histoire du quartier de Sainte-Marie. De cette façon, l'implication au CAL permet aux femmes de jeter un regard critique sur l'évolution de leur quartier et sur les projets réalisés au nom de la revitalisation.

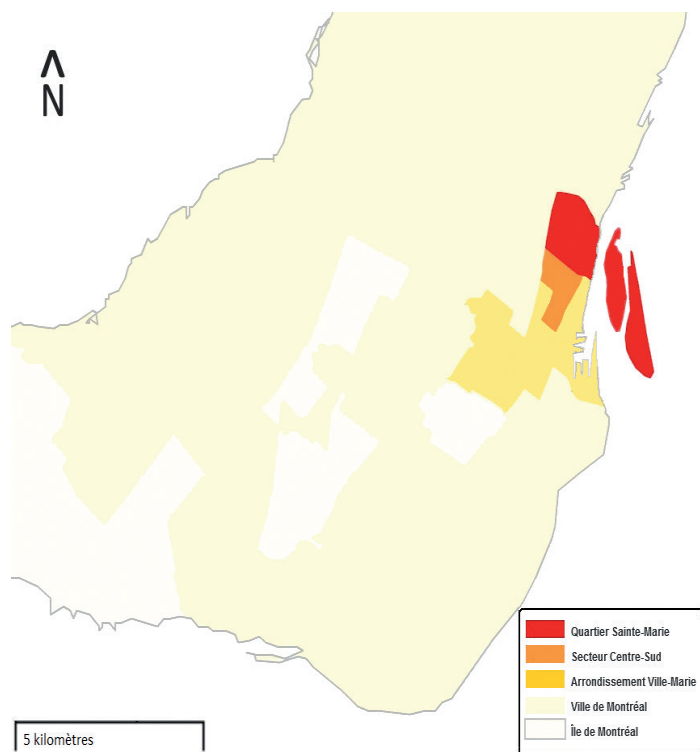
Comité d'action locale, aptitudes et sentiment d'appartenance

Bien que les transformations décrites semblent engendrer la persistance ou même l'accentuation des injustices sociospatiales contre lesquelles elles se battent, les militantes du CAL n'indiquent pas vouloir quitter ce quartier qu'elles s'approprient au fil de leurs mobilisations. Elles considèrent que Sainte-Marie se distingue par des caractéristiques positives telles que son milieu communautaire, sa population, ainsi que par les attributs du territoire que sont sa centralité et l'accès qu'il donne au fleuve. Elles y ont des points d'ancrage variés : organisations communautaires, lieux publics, institutions et habitations. Elles apprécient la proximité et la diversité des fonctions du territoire qui leur apportent un certain dynamisme et agrémentent leur quotidien. Sainte-Marie constitue pour elles un milieu de vie complet qui répond à des besoins primaires comme le logement, mais également à un besoin d'épanouissement assouvi, entre autres, par leur implication sociale et politique.

Il s'avère que les participantes et même les travailleuses qui s'investissent dans le Comité d'action locale du CÉAF développent un sentiment d'appartenance à leur quartier. Nous notons que ce sentiment d'appartenance peut varier selon les expériences d'engagement. Puisque l'échelle des projets qui suscitent une mobilisation est variable et qu'une certaine confusion règne quant à la délimitation géographique du quartier de Sainte-Marie (notamment pour ce qui concerne sa limite ouest), le sentiment d'appartenance des participantes peut être associé soit à Sainte-Marie, soit à Centre-Sud, soit encore à Ville-Marie (Figure 2). L'implication dans le CAL apparaît cependant comme un moyen de favoriser la construction d'un sentiment d'appartenance locale. Cette retombée de l'implication semble refléter l'approche de la justice par les aptitudes préconisée par le CÉAF. Son but est d'accroître la liberté des femmes en mettant à profit les ressources et opportunités disponibles pour s'accomplir dans leur milieu de vie. À titre d'exemple, l'une des revendications principales du CAL porte sur l'accès à la nature, à partir du constat que les parcs et espaces verts, lorsqu'ils deviennent un objet d'appréciation et d'appropriation pour les résidentes, sont perçus comme des extensions du chez-soi et même comme des supports identitaires.

FIGURE 2

Sainte-Marie, le secteur Centre-Sud et l'arrondissement Ville-Marie



Source : Marie-Ève Desroches, 2014

Pour redonner une fenêtre sur le fleuve à la population, le CAL s'est impliqué dans le comité du projet d'aménagement du Parc Bellerive lors de sa formation en 2012. L'appui offert par le CÉAF aux participantes du CAL leur a permis de devenir des actrices de ce projet. Plusieurs réaménagements sont prévus pour le Parc Bellerive dans les prochaines années et plusieurs organisations, dont le CÉAF, y tiennent maintenant des activités. Pour les militantes, ce parc apparaît comme un lieu symbolique puisqu'il s'agit de leur seul accès au fleuve et qu'il concrétise le succès de leur mobilisation.

Ce sentiment d'appartenance locale motive les femmes à se mobiliser sur les enjeux qui touchent leur milieu de vie. Face à l'inaction de leurs représentants et représentantes, en constatant leur manque de connaissances et d'influence sur tel ou tel enjeu qui concerne les femmes – par exemple le logement –, les membres du CÉAF décident d'utiliser leur pouvoir collectif pour mettre sur pied un comité spécial qui doit intervenir sur cet enjeu. Ce genre d'initiative est salué par de nombreux groupes qui œuvrent en matière de logement et de prévention des violences faites aux femmes. Ainsi, l'approche du CAL misant notamment sur

l'action collective réussit à amener les femmes à s'accomplir et à devenir actrices du développement local au sein des structures existantes, mais également en lançant leurs propres initiatives.

*

* *

Cet examen théorique et empirique de l'exercice du droit à la ville confirme notre hypothèse que les structures patriarcales induisent différents blocages et que ces blocages amènent les femmes à exercer leur droit à la participation et à l'appropriation de l'espace de façon différenciée. En ce qui concerne le droit de participation à l'égard de la conception de l'espace, la marginalisation et l'absence de pouvoir des femmes dans la gouvernance locale apparaissent comme des facteurs favorisant la reproduction de l'androcentrisme (impérialisme culturel). La prise en compte des besoins et des réalités vécues par les femmes dans la production de l'espace n'est pas mieux assurée, bien au contraire. S'ajoutant à l'influence de milieux de vie qui ignorent les réalités vécues par les résidentes, l'insécurité (engendrée par les violences et la peur d'en être la cible) et les inégalités économiques (résultant des processus d'exploitation) constituent des facteurs supplémentaires d'un exercice différencié du droit d'appropriation par les femmes des ressources et des opportunités que représente la ville.

Nos résultats démontrent que le Comité d'action locale du CÉAF favorise la conscientisation des femmes du quartier, condition nécessaire de la revendication et de l'exercice de leur droit à la ville. Comme les visées et le fonctionnement du Comité d'action locale sont ancrés dans une perspective de justice sociospatiale, leur implication au sein d'une telle structure de mobilisation amène les femmes à agir sur trois obstacles à l'exercice de leur droit à la ville : exprimer les difficultés qu'elles ressentent, développer un engagement dans la sphère publique locale et forger un sentiment d'appartenance locale. Nous en concluons que l'implication dans le CAL permet aux femmes de se prévaloir des deux composantes vitales du droit à la ville : la participation et l'appropriation du milieu de vie.

Nous constatons qu'un accès aisé aux ressources urbaines – le logement par exemple – est un déterminant important de l'implication des femmes et qu'inversement, un accès déficient à ces mêmes ressources constitue un blocage à l'appropriation par les femmes de leur quartier et à leur participation sociopolitique au niveau local. En décrivant les composantes d'un quartier idéal et en identifiant les difficultés vécues par les femmes en lien avec la mobilité, les espaces publics et le logement, le CAL vise à contrecarrer l'androcentrisme habituel de la production de l'espace et à améliorer les processus de redistribution de la richesse. De la même façon, des mécanismes redistributifs sont mis en place au CÉAF pour inciter la participation des femmes, quelle que soit leur situation financière. Des moyens sont également déployés pour reconnaître et représenter les femmes dans leur pluralité.

Ensuite, pour mettre fin à la marginalisation et à l'absence de pouvoir des citoyennes sur la reconfiguration de leur milieu de vie, un travail d'habilitation individuel et collectif est réalisé qui leur fournit des outils pour s'informer, se mobiliser et briser le silence sur les enjeux qui les interpellent. Elles apprennent

ainsi à développer collectivement une nouvelle forme d'engagement envers leur quartier, qui se concrétise dans la participation à la gouvernance locale (concertation et participation citoyenne) et la réalisation d'actions autonomes. Par leur engagement dans la sphère publique, les femmes du CAL promeuvent une perspective féministe du développement local.

La transformation du quartier de Sainte-Marie n'a pas eu d'effet sur toutes les injustices sociospatiales dont il a été question dans cet article. Ainsi, la prise en compte des besoins et réalités des femmes dans la production de l'espace n'est toujours pas assurée, et les participantes du CAL constatent que l'évolution du quartier tend à marginaliser la population existante. L'approche de la justice par les aptitudes mise en œuvre par le CÉAF permet malgré tout aux femmes qui s'y impliquent de développer un sentiment d'appartenance envers leur milieu de vie. Apprivoisant leur quartier, elles y découvrent un espace favorisant la mobilisation et la construction de solidarités. Leur sentiment d'appartenance les motive à mener une action collective visant à résoudre des enjeux qu'elles identifient.

Bien que tant d'efforts soient déployés, la question demeure : est-ce que le Comité d'action locale permet réellement aux femmes d'exercer leur droit à la ville? Notre recherche nous amène à conclure que les structures de gouvernance de Sainte-Marie ne sont pas conçues pour que les citoyens et citoyennes exercent leur droit à la participation. La gouvernance semble être exercée uniquement par les organisations, les institutions et les personnes élues qui représentent la population. Les citoyens et citoyennes de Sainte-Marie voient ces mécanismes de concertation comme un nouveau palier de planification dont l'existence les éloigne encore davantage des prises de décision concernant leur milieu de vie. Les citoyens et citoyennes sont consultés seulement de façon périodique ou appelés à se mobiliser uniquement sur des enjeux précis et, ainsi, ces derniers ont peu d'occasions d'exercer leur droit à la ville.

Marie-Ève DESROCHES

Université du Québec à Montréal.
desroches.marie-eve.2@courriel.uqam.ca

Catherine TRUELLE

Département de géographie,
Université du Québec à Montréal.
truelle.catherine@uqam.ca

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, Annmarie et Peta TANCRED
2002 *L'architecture au féminin : une profession à redéfinir*, Montréal, Éditions du Remue-ménage.
- ATKINSON, Rowland
2004 « The evidence on the impact of gentrification: new lessons for the urban renaissance? », *International Journal of Housing Policy*, vol. 4, n° 1 : 107-131.

BÉCHARD, Clotilde

- 2008 *Pratiques et stratégies d'appropriation spatiale des groupes de femmes montréalais*, Montréal, Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université du Québec à Montréal.

BENALI, Kenza

- 2005 « Le 'retour à la ville' : un réinvestissement symbolique », *Canadian Journal of Urban Research*, 14, 1 : 1-21.

CÉAF (Centre d'éducation et d'action des femmes)

- 2004 *La revitalisation locale dans une perspective féministe : étapes de l'élaboration d'une Déclaration citoyenne selon une approche d'éducation populaire*, Montréal.
- 2005 *Fondation Béati, Rapport d'utilisation des fonds*, Montréal.
- 2006a *Expérience de revitalisation dans le quartier Sainte-Marie et sur la Déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie*, Montréal.
- 2006b *La déclaration citoyenne des femmes de Sainte-Marie*, Montréal.
- 2014 *Citations femmes et logement*, Montréal.

CLOUTIER, Geneviève

- 2009 *Les représentations d'un quartier en évolution : le programme de revitalisation urbaine intégrée dans Sainte-Marie à Montréal*, doctorat en études urbaines, Montréal, Institut National de la Recherche Scientifique, Urbanisation, Culture et Société.

DELPHY, Christine

- 2009 *L'ennemi principal (tome 1) : économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

DESCARRIES, Francine

- 2003 « De la nécessité de l'analyse de l'interaction entre patriarcat et capitalisme mondial », Colloque international *L'accès des femmes à l'économie à l'heure de l'intégration des Amériques : quelle économie?* Montréal, Université Concordia et UQAM, 24 avril 2003.

FENSTER, Tovy

- 2005 « The Right to the Gendered City: Different Formations of Belonging in Everyday Life », *Journal of Gender Studies*, XIV, 3 : 217-231.

FRASER, Nancy

- 1998 « Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires », *Politique et Sociétés*, XVII, 3 : 9-36.

GENDRON, Michel et Serge THIBAUT

- 2004 *Sainte-Marie, mon quartier! Plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Sainte-Marie*, Arrondissement de Ville-Marie, Montréal.

HARVEY, David

- 2011 *Le capitalisme contre le droit à la ville : Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Éditions d'Amsterdam.

JARVIS, Helen, Jonathan CLOKE et Paula KANTOR

- 2009 *Cities and Gender*, London, Routledge.

LAMOUREUX, Diane

- 2002 « Le dilemme entre politiques et pouvoir », *Cahiers de recherche sociologique*, 37 : 183-201.

LAURENCE, Pierre

- 2007 « Pour des approches intégrées de développement urbain durable », Montréal, mémoire de maîtrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal.

LE GALÈS, Patrick

- 1995 « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, XLV, 1 : 57-95.

LEFEBVRE, Henri

- 1968 *Le droit à la ville*, 3^e édition. Paris, Anthropos.
1974 *La production de l'espace*, 4^e édition. Paris, Anthropos.

LIEBER, Marylène

- 2008 *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po.

MASSON, Dominique

- 1984 « Les femmes dans les structures urbaines : aperçu d'un nouveau champ de recherche », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, XVII, 4 : 755-782.

McDOWELL, Linda

- 1999 *Gender, Identity, and Place: Understanding Feminist Geographies*, University of Minnesota Press.

MORIN, Richard

- 1987 *Réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Québec, Presses de l'Université du Québec - INRS-Urbanisation.

OLLIVIER, Michèle et Manon TREMBLAY

- 2000 *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*, Paris, L'Harmattan.

PAMPALON, Robert et Guy RAYMOND

- 2003 « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, Société et Solidarité*, 1 : 191-208.

PAPERMAN, Patricia

- 2004 « Perspectives féministes sur la justice », *L'Année sociologique*, II, 54 : 413-433.

PARKER, Brenda

- 2011 « Material Matters: Gender and the City », *Geography Compass*, 5/6 : 433-447.

RAMAZANOGLU, Caroline et Janet HOLLAND

- 2002 *Feminist Methodology: Challenges and Choices*, London, Sage.

SCHLOSBERG, David

- 2007 *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*, New York, Oxford University Press.

SEN, Amartya

- 1992 *Inequality Reexamined*, Harvard University Press.

SOJA, Edward W.

- 2010 *Seeking Spatial Justice*, University of Minnesota Press.

TREMBLAY, Manon

- 1996 « Conscience de genre et représentation politique des femmes », *Politique et Sociétés*, 29 : 93-137.

VALENTINE, Gill

- 1989 « The Geography of Women's Fear », *Area*, 21, 4 : 385-390.

WEKERLE, Gerda

- 1984 « A Woman's Place is in the City », *Antipode*, XVI, 3, 11-19.

- 2000 « De la coveillance à la ville sûre », *Les annales de la recherche urbaine*, 83-84 : 164-169.

YOUNG, Iris Marion

- 1990 *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press.

- 2007 « Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social », *Recherches féministes*, XX, 2 : 7-36.



NOTE CRITIQUE

Josianne MILLETTE, *De la rue au fil de presse. Grèves étudiantes et relations publiques*, Québec, PUL, 2013, 174 p.; Pierre-André TREMBLAY, Michel ROCHE et Sabrina TREMBLAY (dir.), *Le printemps québécois. Le mouvement étudiant de 2012*, Montréal, PUQ, 2015, 216 p.

LE MOUVEMENT ÉTUDIANT QUÉBÉCOIS : SON RAPPORT AUX MÉDIAS, À L'OPINION PUBLIQUE ET AU GOUVERNEMENT EN TEMPS DE CRISE

Eugénie DOSTIE-GOULET

On a beaucoup écrit sur le mouvement étudiant québécois depuis 2005, et encore plus depuis la mobilisation de 2012. La littérature qui lui avait été consacrée avant ces événements, bien que moins abondante, n'était cependant pas inexistante, loin s'en faut. On peut notamment citer l'histoire du mouvement étudiant de Benoit LACOURSIÈRE (2007), qui fait référence. Mais si avant 2005 on écrivait sur l'histoire du mouvement, sur les associations étudiantes elles-mêmes, sur leurs gains et pertes ou sur leurs relations avec le gouvernement, les récentes grèves ont fait ressortir d'autres pans moins abordés de ces mobilisations. Il a ainsi beaucoup été question de répression (DUPUIS-DÉRI, 2014) et du cadre juridique de la mobilisation (MAKELA et AUDETTE-CHAPDELAINE, 2013), ainsi que du rôle des médias (traditionnels et sociaux) et des relations publiques en général (voir par exemple GALLANT, LATZO-TOTH et PASTINELLI, 2015; PROVENCHER, 2012; SAUVAGEAU et THIBAUT, 2013). Bien que cette perspective ne soit pas réellement nouvelle, puisqu'elle a fait l'objet d'une contribution par Patrick Champagne dès 1984 (voir NEVEU, 2010), les récentes mobilisations (y compris au Québec) ont montré l'importance grandissante du rapport aux médias pour les mouvements sociaux contemporains.

S'il en est ainsi, c'est notamment parce que la grève de 2005, lancée pour contrer la décision gouvernementale de transformer 103 millions de dollars de bourses étudiantes en prêts, puis celle de 2012, contre l'augmentation des droits de scolarité, ont largement débordé du cadre habituel des grèves étudiantes. Sans être des pratiques courantes, celles-ci n'ont rien d'exceptionnel. Depuis 1958, une dizaine de grèves étudiantes se sont succédé, déclenchées généralement autour

d'enjeux financiers (aide financière, frais de scolarité). Cependant, ces mobilisations de masse étaient habituellement courtes, alors que les grèves récentes – et particulièrement celle de 2012 – ont eu une visibilité qui s'est maintenue pendant plusieurs mois. Il s'agit d'une exception non seulement à l'échelle québécoise, mais aussi en comparaison avec l'Europe, où seulement quelques mobilisations ont duré aussi longtemps au cours des dernières décennies (DUFOUR et SAVOIE, 2014). Au-delà de leur durée exceptionnelle, ce qui retient l'attention est la portée sociale des mouvements de 2005 et encore plus de 2012, qui ont reçu l'appui d'une bonne partie de la population¹ et sur lesquels se sont greffés des enjeux allant parfois bien au-delà de l'éducation (BRISSON, 2012).

Au printemps 2015, une partie du mouvement étudiant a tenté de faire renaître l'effervescence de 2012, pour s'opposer cette fois de façon plus générale à la politique d'austérité (ou de rigueur budgétaire, selon les points de vue) mise en œuvre par le gouvernement libéral. L'absence de consensus au sein du mouvement et des revendications, moins claires qu'en 2012, qui n'ont pas suscité l'adhésion de la population, auront été parmi les facteurs nuisant cette fois à la mobilisation. Selon Joseph-Yvon THÉRIAULT (2015), c'est la radicalisation des actions qui a eu les conséquences les plus néfastes sur le mouvement de grève étudiante, l'empêchant de se transformer en grève sociale.

Dans le contexte actuel, où deux mouvements de grève victorieux ont été suivis d'une mobilisation qui a rapidement avorté, il est particulièrement pertinent de tenter de saisir la genèse des conflits, leur organisation, et les conséquences qui en ont découlé. C'est dans cette mesure que les nombreux textes écrits sur ces mobilisations prennent toute leur importance.

L'ouvrage de Josiane Millette (2013) s'inscrit dans cette tendance et présente le changement de cap opéré par le mouvement étudiant québécois dans son rapport aux médias au cours des dernières années. Repartant des grèves de 2005 et 2012, l'auteure en présente les similitudes et les différences dans une perspective axée sur les stratégies de communication du mouvement étudiant. Selon Millette, il n'est guère surprenant que les relations publiques aient été si importantes pour le mouvement. Celui-ci, comme d'autres (et notamment les syndicats), n'a d'autre choix que de s'adapter à ce qui constitue aujourd'hui une « bataille de l'opinion publique » et tire sa récente évolution du « double contexte du développement des savoirs et des professions de la communication, d'une part, et, d'autre part, d'une médiatisation intensive de l'espace public » (MILLETTE, 2013, p. 2). Millette théorise amplement cette course à l'image et, éventuellement, à la reconnaissance avant de décortiquer les stratégies de communication utilisées par les associations étudiantes, en 2005 et en 2012. Si l'une et l'autre sont intéressantes, c'est leur évolution entre ces deux dates qui amène le plus à réfléchir.

1. ROCHELEAU (2012) mentionne que « presque tous les sondages réalisés entre novembre [2011] et mars [2012] indiquent que l'appui au gouvernement sur [l'idée d'augmenter les frais de scolarité] fluctue entre 50 % et 60 % » (p.15).

Ainsi, selon Millette, alors que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) avait adopté dès 2005 un positionnement axé sur le lobbyisme et une « bataille de l'opinion publique », il faut attendre 2012 pour que la coalition issue de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), nommée CLASSE, prenne ce tournant. En effet, la coalition de 2005 (la CASSÉE) avait plutôt opté pour une stratégie d'actions de blocage et de « construction d'un rapport de force » (p. 55) dans la lignée des associations issues du syndicalisme de combat qui l'avaient précédée. Pour la CLASSE, en 2012, « malgré des critiques persistantes, les relations avec les médias font désormais partie des pratiques courantes » (p. 56). Elles sont, plus que jamais, associées à la construction du rapport de force.

Lorsqu'il est question de relations avec les médias, de nombreux aspects peuvent être abordés. Celui du *cadrage* retient ici notre attention. Les *cadres*² sont essentiels dans toute lutte pour la visibilité médiatique. Ils déterminent l'attention de l'opinion publique, mais surtout son positionnement : en effet, les cadres « participent à la formation des opinions et orientent le narratif à partir duquel sont compris les mouvements sociaux et les enjeux publics qu'ils soulèvent » (MILLETTE, 2013, p. 62). Outre les cadres que les groupes choisissent eux-mêmes pour représenter l'enjeu qu'ils défendent de façon à attirer la sympathie du public (pensons ici à la conversion des bourses en prêts en 2005, qu'on a dépeint comme un enjeu de justice sociale, selon Millette), il y a également ceux imposés par les médias, lesquels, particulièrement en 2012 mais aussi en 2005, ont largement mis l'accent sur la violence du conflit lors des grandes manifestations. Enfin, les décideurs jouent aussi la carte des relations publiques et tentent d'imposer leur propre vision du débat. Selon Millette,

[la] tension entre les cadres du « boycottage » [utilisé par le gouvernement] et ceux de la « grève » [utilisé par les associations étudiantes] est un excellent exemple de la manière dont les discours médiatiques constituent à la fois un enjeu stratégique, un lieu de luttes de pouvoir et l'instrument de stratégies discursives s'inscrivant dans une lutte politique plus large. En trame de fond de cette guerre de mots, c'est véritablement la légitimité du mouvement de grève et celle de la démocratie étudiante telle qu'elle s'est historiquement exercée dans les assemblées générales qui ont été mises en cause (2013, p. 70).

L'aspect du cadrage est aussi largement abordé dans le recueil de textes sous la direction de Pierre-André Tremblay, Michel Roche et Sabrina Tremblay (2015), qui dresse en douze chapitres un portrait multidisciplinaire du Printemps 2012, allant de la géographie à la science politique en passant par la sociologie, l'anthropologie et d'autres disciplines, sous la plume d'auteurs venant d'horizons variés. Savamment organisés, les chapitres nous entraînent dans plusieurs directions et donnent une vue d'ensemble des enjeux principaux qui ont été au cœur de la mobilisation de 2012. L'argumentaire, le plus souvent critique, explore les notions de majorité silencieuse, de représentation, de mépris, de démocratie, de modèle québécois et de (néo)libéralisme, notamment.

2. *Cadres* : schémas interprétatifs que les acteurs sociaux se donnent pour représenter leurs actions (GOFFMAN, 1991).

Il est particulièrement frappant que, dans un ouvrage regroupant un si grand nombre de thématiques abordées sous autant d'angles d'analyse, l'importance du cadrage ressorte aussi fortement. MILLETTE n'a probablement pas tort lorsqu'elle conclut que « dans cette 'société de communication', le dialogue et la diffusion d'information forment la base des relations sociales ainsi qu'une norme de participation à l'espace public médiatisé » (2013, p. 139). Le rapport aux médias (puisque toute tentative de cadrage n'aura de répercussions que si elle est reprise par les médias) est omniprésent dans cet ouvrage. Il est abordé par exemple dans le chapitre de Luc Vaillancourt (p. 11-25), qui présente la façon dont les médias ont « tendancieusement » utilisé la notion de « majorité silencieuse » lors de la grève de 2012, et dans celui de Pascale Dufour (p. 89-103) qui décrit la tentative par le gouvernement de « cadrer le débat en délégitimant la 'politique de la rue' » (p. 89). Ce ne sont donc pas seulement les mots liés à l'enjeu qui sont (re)cadrés, mais la notion même de démocratie. Ce cadrage, beaucoup plus large, englobe toute l'action politique, et met en opposition ceux qui manifestent et ceux qui votent, comme s'ils étaient deux groupes bien distincts. Pourtant, Dufour le montre bien, « la très grande majorité des grévistes ont voté le soir du 4 septembre » (p. 95), lors de l'élection générale qui a mis officiellement fin à la grève en imposant un changement de gouvernement. Dans son chapitre, Nootens (p. 105-118) revient elle aussi sur cette « tentative de discréditer la contestation en la construisant comme un exercice qui serait l'antithèse de la démocratie » (p. 113), cette fois dans une perspective axée sur la théorie démocratique libérale.

Notons que l'ouvrage de Millette, bien que n'empruntant pas le ton critique de la plupart des auteurs de celui de Tremblay et de ses collègues, et affichant au contraire la neutralité propre aux ouvrages descriptifs, ne se conclut pas moins sur un appel à la réflexion qui rappelle les propos déjà rapportés de Nootens sur les obstacles à la démocratie. Pour Millette, c'est à l'évaluation de la « prise de parole dans l'espace public médiatisé des démocraties contemporaines » qu'on doit réfléchir, et elle convie à cette réflexion

L'ensemble des acteurs médiatiques et politiques qui, tout en se réclamant de la démocratie, participent au renforcement de modèles normatifs contribuant à écarter systématiquement les voix discordantes et, ainsi, à la reproduction d'injustices liées à un modèle symbolique dont la valeur démocratique est pourtant, aujourd'hui plus que jamais, tenue pour acquise (2013, p. 142).

Le recueil de Tremblay et de ses collègues a donc un ton résolument critique. Comme le précisent les maîtres d'œuvre de l'ouvrage dans leur présentation (p. 1-9), les auteurs n'en ont pas été choisis au hasard : « [ils] se sont distingués par leurs interventions publiques critiques à l'égard du gouvernement et des forces hostiles au mouvement de grève » (p. 5). Au-delà de cette dimension critique, l'ouvrage tente de couvrir le mouvement étudiant de 2012 en dépassant les questions de récupération médiatique, de stratégies, et parfois même en dépassant cette grève en particulier. Ainsi, l'analyse spatiale de la mobilisation étudiante présentée par Isabelle Morin (p. 57-64), et reprise partiellement par Dufour, nous fait prendre conscience de l'importance du lien entre l'espace et l'action collective : si la mobilisation n'est pas exclusivement montréalaise, elle est clairement moins forte à mesure qu'on

s'éloigne de la métropole, ce qui permet à Morin de qualifier Montréal de « centre de l'action contestataire » (p. 62). Michel Seymour (p. 135-154) et Gabriel Nadeau-Dubois (p. 155-169) abordent chacun une grande thématique liée aux événements afin de forcer le lecteur à réfléchir sur les causes latentes de ce conflit, causes qui n'ont pas disparu avec l'arrêt de la grève, comme la mobilisation de 2015 l'a démontré. Ainsi, Seymour abordant le grand « principe de la gratuité scolaire à l'université », présente diverses solutions au problème des droits de scolarité proposées avant, pendant ou après les événements de 2012. Chacune d'entre elle est soigneusement expliquée, puis rejetée par l'auteur. On retient de sa démonstration que lorsqu'il est question de la crise financière des universités, l'accent est mis à tort sur les droits de scolarité, alors que « c'est l'incurie des gouvernements et des établissements universitaires qui est à l'origine de la crise des finances universitaires » (p. 152). Cette critique est partagée par plusieurs des auteurs, dont Nadeau-Dubois, qui disserte sur le concept de « capital humain », comme « le stock de valeur dont le salaire – actuel ou futur – est le rendement » (p. 158). Il explore différentes notions qui lui sont reliées, notamment celle de la liberté, au sujet de laquelle il écrit que « l'endettement n'emprisonne pas l'individu, mais il aménage son espace de liberté d'une certaine façon » (p. 161). Son chapitre, qui déplore le virage, qualifié de néolibéral, que prennent depuis quelque temps les réformes en éducation (critique formulée aussi par Éric MARTIN (2013, p. 435) à propos de « la domination hégémonique du néolibéralisme sur [les] institutions [québécoises] et [la] population », ce en lien avec les événements de 2012), se conclut par une recommandation aux étudiants :

Si les étudiants veulent défendre l'institution universitaire, son esprit et les valeurs dont elle est la gardienne – liberté de l'enseignement, recherche de la vérité, partage des savoirs –, il faudra faire bien plus [que simplement réclamer des évaluations de la qualité] et s'en prendre directement aux réformes néolibérales de l'enseignement (p. 168).

Si tous les textes, recueils, livres et dictionnaires publiés suite à la mobilisation du printemps 2012 n'ont pas le ton acerbe emprunté par Christian Nadeau dans son chapitre (p. 73-88), lorsqu'il décrit le mépris dont ont été l'objet les étudiants, leurs demandes et leurs actions – que cela s'exprime dans les discours, dans le recours aux institutions juridiques ou dans l'utilisation de la violence lors des manifestations –, l'orientation critique de l'ouvrage de Tremblay, Roche et Tremblay ne fait pas exception dans la littérature abondante consacrée ces dernières années aux décisions gouvernementales en matière d'éducation. Les lecteurs qui préfèrent un ton scientifique et neutre pourront se tourner vers l'analyse de Millette. Dans un cas comme dans l'autre, il faut souligner l'apport appréciable de ces ouvrages à la compréhension des enjeux liés aux mobilisations de masse dans le mouvement étudiant depuis dix ans.

Le mouvement étudiant ne cesse d'évoluer. Il s'adapte au contexte politique et économique changeant. Comme le précise Jean-Marc Fontan dans son chapitre (p. 35-56) du recueil de Tremblay *et al.*, « les luttes étudiantes ne sont pas déconnectées des luttes sociales prenant place dans la société québécoise. Le mouvement québécois accompagne et grandit au contact de ces dernières » (p. 45). Ainsi, chaque cycle de mobilisation comporte des associations particulières, nées dans un contexte bien précis.

Que reste-t-il, aujourd'hui, des grèves de 2005 et de 2012? La quasi-disparition de la FEUQ au printemps 2015, les soubresauts à l'intérieur de l'ASSÉ suite à la décision de suspendre une nouvelle grève qui n'aura finalement duré que quelques semaines lors de ce même printemps, sont-ils précurseurs d'une ère nouvelle? Le printemps 2015 n'a clairement pas connu l'essor du printemps 2012. Le gouvernement est resté inflexible, la population n'a pas suivi, et les associations étudiantes ont été confrontées à un contre-mouvement bien préparé, prêt à présenter (et gagner) toutes les injonctions nécessaires à l'affaiblissement du mouvement. Certes, 2005 et 2012 auront été de grands moments pour le mouvement étudiant québécois. Deux grandes grèves de longue durée qui, grâce notamment à une meilleure prise en compte des relations publiques comme élément essentiel du rapport de force, auront réussi à faire plier le gouvernement. Mais à quel prix? Grandes vagues d'arrestations et « profilage politique » (DUPUIS-DÉRI, 2014), judiciarisation du conflit par le biais de la multiplication des injonctions et d'une loi spéciale (le projet de loi n°78, qui deviendra la loi 12) qui « [restreint] le droit d'association et de manifestation » (DUFOUR et SAVOIE, 2014, p. 484)... Le mouvement étudiant ne s'en est pas encore tout à fait remis. Reste à voir où nous mènera la prochaine reconfiguration des acteurs, et à quels jeux politiques et médiatiques ils seront prêts à jouer lors du prochain conflit.

Eugénie DOSTIE-GOULET

*École de politique appliquée,
Faculté des lettres et sciences humaines,
Université de Sherbrooke.
eugenie.dostie-goulet@usherbrooke.ca*

BIBLIOGRAPHIE

- BRISSON, Pierre-Luc
2012 *Après le printemps*, Montréal, Éditions Poètes de brousse.
- CHAMPAGNE, Patrick
1984 « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 52-53 : 19-41
- DUFOUR, Pascale et Louis-Philippe SAVOIE
2014 « Quand les mouvements sociaux changent le politique. Le cas du mouvement étudiant de 2012 au Québec », *Revue canadienne de science politique*, 47, 3 : 475-502
- DUPUIS-DÉRI, Francis
2014 « Émergence de la notion de « profilage politique » : répression policière et mouvements sociaux au Québec », *Politique et Sociétés*, 33, 3 : 31-56
- GALLANT, Nicole, Guillaume LATZO-TOTH et Madeleine PASTINELLI
2015 *Circulation de l'information sur les médias sociaux pendant la grève étudiante de 2012 au Québec*, Rapport de recherche, Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, en ligne : <http://cem.ulaval.ca/pdf/CirculationInformation.pdf> (consulté le 25/06/15).

GOFFMAN, Erving

1991 *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.

LACOURSÈRE, Benoît

2007 *Le Mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006*, Montréal, Sabotart Éd., coll. « Mémoire & Luites ».

MARTIN, Éric

2013 « Le printemps contre l'hégémonie : la mobilisation étudiante de 2012 et le blocage institutionnel de la société québécoise », *Recherches sociographiques*, LIV, 3 : 419-450

MAKELA, Finn et Sophie AUDETTE-CHAPDELAINE

2013 « The Legal Regulation of University Student Associations in Canada », *Education & Law Journal*, 22, 3 : 267-301

NEVEU, Erik

2010 « Médias et protestation collective », dans : ÉRIC AGRICOLIANSKY, Isabelle SOMMIER et Olivier FILLIEULE (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte « Recherches », p. 245-264.

PROVENCHER, Alexandre

2012 « Le «Printemps érable» : une invitation à repenser les relations publiques politiques », *COMMposite*, 15, 1-2, en ligne : <http://www.composite.org/index.php/revue/article/view/126/116> (consulté le 25/06/15).

ROCHELEAU, Sylvain

2012 *Rapport : analyse d'impacts médiatiques de la grève étudiante*, en ligne : <http://www.sylvainrocheleau.com/ext/RapportAnalyseImpactsMediaGreveetudiante2012.pdf> (consulté le 21/07/15).

SAUVAGEAU, Florian et Simon THIBAUT

2013 « Tout voir et tout entendre, mais sans comprendre! Le conflit étudiant et les défaillance des médias », *Recherches sociographiques*, LIV, 3 : 531-552

THÉRIAULT, Joseph-Yvon

2015 « Quand «l'action directe» aide la droite. La déroute du mouvement étudiant emportera-t-elle la gauche avec elle? », *Le Devoir*, 21 avril, en ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/437847/greve-sociale-avortee-quand-l-action-directe-aide-la-droite> (consulté le 25/06/15).

COMPTES RENDUS

Louis-André RICHARD (dir.) *La cité et ses ombres. Construire une société juste. Un débat entre Mathieu Bock-Côté et Roch Bolduc*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2015.

De cet ouvrage que son beau titre place sous le patronage symbolique de Platon, on soulignera tout d'abord le caractère composite : on y trouve en effet une traduction de la célèbre allégorie de la caverne, assortie d'un commentaire par Louis-André Richard (directeur de l'ouvrage), puis deux textes – l'un de Roch Bolduc, l'autre de Mathieu Bock-Côté – dans lesquels ces derniers réfléchissent au devenir de la *cité* moderne et plus particulièrement aux problèmes qu'aura à affronter la société québécoise dans l'avenir.

Déstabilisant dans un premier temps, ce caractère composite trouve sa raison d'être dans le fait de placer l'ensemble du livre sous le signe du dialogue, c'est-à-dire de la philosophie, que Louis-André Richard définit dès la première ligne de sa présentation comme « une conversation orientée vers une recherche du vrai » (p. 13). Il s'attache ensuite dans son commentaire de l'allégorie de la caverne à montrer que, dans sa forme la plus noble, l'activité politique s'apparente à cette recherche de la vérité qui s'institue, de façon privilégiée, à travers le débat contradictoire, et qu'elle demande une éducation bien particulière, qui « consiste à remettre en question les idées dont nous sommes présentement prisonniers » (p. 37). Il est rare, dès lors que l'on traite de questions qui relèvent de la politique et de l'actualité, que l'on prenne ainsi de l'altitude et ce n'est évidemment pas une mauvaise chose que ce livre aborde ces questions avec un tel degré de généralité et d'abstraction. Mais cela représente un défi considérable.

Relevant ce défi, Bolduc se livre, à propos de la société québécoise actuelle, à un état des lieux sans complaisance. Il n'hésite pas à aborder franchement certains de ces « sujets qui fâchent ». Il ose ainsi parler d'immigration en toute simplicité et sans user de l'habituelle langue de bois. Même chose pour la laïcité, dont il traite sans dogmatisme, d'un point de vue libéral mais néanmoins sensible aux inquiétudes identitaires de la population, avec aussi une certaine sagesse pragmatique qui se méfie visiblement des « idées abstraites » (p. 51) et leur préfère « le monde réel » (p. 52).

Il fait preuve du même franc-parler lorsqu'il évoque les questions économiques. Les idées qu'il défend en la matière ne sont pas vraiment nouvelles, mais sont exposées avec clarté et défendues avec fermeté. Pragmatique, on l'a dit, Bolduc semble se tenir à égale distance d'un néolibéralisme qui s'attache à détruire l'État-providence et d'un utopisme prompt à distribuer des richesses inexistantes,

et le tableau qu'il fait de la situation socio-économique du Québec est équilibré, sans sinistrose ni enthousiasme exagéré. Pour améliorer les choses, il indique d'ailleurs quelques problèmes bien ciblés sur lesquels il serait possible d'agir : le décrochage scolaire et le peu de valorisation de la formation professionnelle; la faiblesse des investissements; une fiscalité et des réglementations trop lourdes; un climat social perçu comme conflictuel; des dépenses publiques trop élevées; le déficit actuariel des régimes de retraite; et, enfin, la dette publique.

Bolduc conclut son exposé par douze assertions susceptibles selon lui de faire consensus et de guider par conséquent une gestion saine de la Cité québécoise. Il apparaît toutefois assez clairement que ces affirmations dessinent les contours d'une *doxa* libérale qui, sous sa plume, n'est jamais remise en question et se présente toujours peu ou prou comme un fait de nature. À la lecture de cette conclusion, on peut donc se demander s'il ne reste pas certaines ombres à dissiper.

Dans son intervention, Bock-Côté s'ingénie justement à jeter un œil en dehors de cette « caverne » québécoise en examinant ce qu'il appelle « l'anthropologie invisible de la société libérale » (p. 80). Il dénonce ainsi la « dissolution gestionnaire » de la « politique contemporaine » (p. 80) qu'entraîne l'approche apparemment pragmatique de son interlocuteur, celle-ci tendant à évacuer les « querelles politiques fondamentales » au profit du seul enjeu « d'une juste allocation des ressources » (p. 80).

Cette approche libérale aboutit à une désubstantialisation à la fois de la nation politique et de l'individu dont l'identité se voit résumée à un processus multiforme de choix. En ce sens, estime Bock-Côté, elle n'est pas neutre, mais promeut bel et bien une nouvelle donne anthropologique, c'est-à-dire une privatisation du sujet humain aux dépens de son inscription dans un réel social-historique. Il n'y voit au bout du compte qu'un utopisme de plus qui rêve d'engendrer un monde et une humanité désincarnés.

Pour conclure, on regrettera que les réflexions des deux interlocuteurs ne se situent pas exactement sur le même plan, et que, par conséquent, ce débat essentiel qui porte en fin de compte sur la condition humaine n'ait pas véritablement lieu. Comme l'affirme Bock-Côté lui-même, « on n'affronte bien une philosophie qu'en dressant contre elle une autre philosophie » (p. 99). Tant la *doxa* libérale défendue par Roch Bolduc que celle plus conservatrice que fait sienne Mathieu Bock-Côté gagneraient en effet à faire l'objet d'un débat explicite qu'initie ici le second et qui seul permettrait de sortir la politique du jeu d'ombres fait de petites phrases, de slogans et d'enjeux masqués auquel elle reste trop souvent cantonnée.

Patrick MOREAU

Collège Ahuntsic.

Patrick.Moreau@collegeahuntsic.qc.ca

Jean-Pierre CHARLAND et Sabrina MOISAN, *L'histoire du Québec en 30 secondes. Les événements les plus marquants expliqués en moins d'une minute*, Montréal, Éditions Hurtubise inc., 2014, 160 p. [Coll. « 30 secondes & 3 minutes ».]

Le présent ouvrage s'inscrit dans la mouvance des ouvrages de synthèse destinés à une population généralement jeune, avide de renseignements brefs, factuels et immédiats, libres de toute interprétation ou évaluation critique approfondie. Mis à part cette collection de la maison Hurtubise, riche à ce jour d'une vingtaine de titres portant sur une variété empirique de sujets (les mythologies, l'architecture, le cerveau, les religions, Einstein, Stephen Hawking, Léonard de Vinci, etc.), on retrouve ainsi sur le marché, à titre d'exemples, l'immensément populaire série d'origine américaine « Pour les nuls » ainsi que, plus spécifiquement pour le Québec, la série non annoncée de la maison d'édition *Nota Bene* basée sur le principe des « 100 meilleurs », le nombre pouvant évidemment varier : *Les best-sellers au Québec de 1970 à aujourd'hui* (1994); *Les 100 romans qu'il faut lire* (1994 et 2004); *Les 100 films québécois qu'il faut voir* (1995); *100 pièces du théâtre québécois qu'il faut lire et voir* (2002), etc.

Simple en apparence et en théorie, cet ouvrage n'a cependant été ni pensé ni préparé par des néophytes. Auteur d'une quinzaine de romans historiques, Jean-Pierre Ferland, professeur de didactique de l'histoire à l'Université de Montréal jusqu'en 2014, a déjà signé chez Septentrion *Une histoire du Canada contemporain : de 1850 à nos jours* (2007), lequel sert sans doute de canevas au présent ouvrage. Également issue du monde de la didactique de l'histoire, Sabrina Moisan a, pour sa part, publié avec régularité sur des sujets reliés aux perspectives d'enseignement de divers aspects de l'histoire, dont l'Holocauste, la notion de citoyenneté et, bien sûr, l'histoire du Québec elle-même.

L'on ne se surprendra donc pas de percevoir, dans ce recueil de 55 événements considérés par les auteurs comme primordiaux pour la connaissance du Québec actuel, la présence d'une notion pédagogique qui, sans être ouvertement affirmée, reconnaît et favorise dans sa sélection le populaire aux dépens du seul politique. C'est ainsi que, si l'on accorde évidemment une place à la Conquête, à la Rébellion des patriotes, à la Révolution tranquille, à la Loi 101 et aux référendums, on s'intéresse également à des aspects souvent plus négligés des livres d'histoire traditionnels : la grande migration d'Asie et les premières sociétés résidentes, l'absolutisme royal de Louis XIV auquel étaient soumis les habitants de la Nouvelle-France, les difficultés de la vie en ville pour la classe ouvrière à partir du milieu du 19^e siècle, les médias de masse au tournant et dans la première moitié du 20^e siècle, l'exposition universelle montréalaise de 1967 et, plus près de nous, la récente déconfectionnalisation des écoles et la question des accommodements raisonnables.

Abondamment illustré, et présenté dans une mise en page et une reliure de qualité, chaque événement est représenté sur deux pages, celle de gauche se voyant divisée en deux colonnes : une première proposant un condensé de « 3 secondes » (une phrase résumant la thématique générale) et une proposition de réflexion, dite de « 3 minutes ». La seconde colonne, plus élaborée, présente pour sa part un texte « en 30 secondes » résumant l'événement sélectionné. La page de droite est quant à elle réservée aux illustrations, un mélange de photographies, cartes, dessins et documents d'époque.

L'histoire du Québec en 30 secondes propose également huit profils de personnalités, dont l'identité surprendra quelquefois, et dont la philosophie ramène aux notions de *populaire* et de *contemporain* relevées précédemment. Ainsi, pour la période de la Nouvelle-France, l'une des sept périodes définies ici, les auteurs ont choisi de s'attarder non pas sur un Jacques Cartier, un Champlain ou un Jean Talon, mais plutôt sur une femme commerçante mère de 14 enfants, Marie-Anne Barbel, et sur une ursuline généralement méconnue de la population, Eulalie Duchrocher. Le curé Antoine Labelle, « l'apôtre de la colonisation », est par ailleurs préféré à l'évêque de Montréal, Ignace Bourget, pour représenter l'origine de la Réaction religieuse dont les effets se feraient pourtant sentir jusqu'à la Révolution tranquille. Pour la période 1887-1939, on choisit la Bolduc plutôt que Nelligan, et pour celle allant de 1939 à 1976, la politique est encore une fois oubliée au profit du génie inventif d'un Québécois, Joseph-Armand Bombardier. Seules les deux dernières biographies, celles de René Lévesque et de Pierre Elliott Trudeau, peuvent être considérées comme des ajouts logiques qui iraient de soi dans toute tentative de mise en perspective rapide de l'histoire du Québec.

Malgré la première impression d'un contenu strictement factuel et historique, on reconnaît rapidement dans cet ouvrage, en cela fort original, un désir pédagogique de communication avec un lectorat plus jeune qu'on ne peut intéresser qu'en rejoignant ses intérêts et son quotidien.

Jean LEVASSEUR

*Département d'études françaises et québécoises,
Université Bishop's.
jlevass@ubishops.ca*

Louis GAGNON, *Louis XV et le Canada, 1743-1763*. Québec, Septentrion, 2014, 181 p.

Consacré à Louis XV, dit le Bien-Aimé, l'ouvrage de Louis Gagnon fait suite à un précédent volume paru en 2011, consacré celui-là au début du règne du Roi Soleil. Ce nouvel opus se concentre sur les vingt dernières années du Régime français en Amérique du Nord, mais le rideau s'ouvre avec la Régence et l'auteur pousse sa réflexion au-delà du Traité de Paris, en s'interrogeant notamment sur le sort des Canadiens. L'ouvrage est composé de six chapitres qui suivent l'escalade des hostilités, parallèlement au renforcement du pouvoir d'un roi qui serait passé d'une tutelle à une autre (Régence et ministère du cardinal de Fleury), avant d'assumer pleinement son rôle après la mort du cardinal. Doté d'un talent certain de conteur et d'un joli sens de la formule, Gagnon confirme ici sa volonté de mettre en récit cette histoire, en accordant une place importante aux témoignages des acteurs et en donnant vie à ce roi dont il cherche à cerner les émotions et les stratégies. L'auteur poursuit deux objectifs pleinement assumés : « analyser la relation existant entre le roi de France et le Canada », et produire une « réflexion sur le 18^e siècle » (p. 14). La conciliation de ces deux objectifs n'est toutefois pas sans conséquence sur la démonstration, certaines digressions sur une note identitaire (ex. p. 90, note 8) venant briser le rythme de l'analyse historique.

La table est mise dès le prologue, où Gagnon affirme qu'il « assume la continuité de cette histoire commencée sous Louis XIV » (p. 17). Une histoire de ce qui fut, mais aussi bien souvent de ce qui aurait pu être. On ressent ainsi tout au long du livre une certaine nostalgie de cette « civilisation française » en Amérique. Si l'ouvrage est moins destiné aux historiens qu'à l'amateur d'histoire, il faut néanmoins souligner certaines lacunes méthodologiques, notamment dans l'analyse des sources. Ainsi, les écrits de Voltaire auraient nécessité un traitement plus distancié, car si Gagnon semble nourrir de grandes attentes envers le philosophe et s'appuie fréquemment sur ses observations, notamment au sujet de la marine, il déplore également sa partialité, pourtant inévitable venant d'un témoin qui n'a aucune prétention à l'objectivité historique. La place accordée à l'auteur de *Candide* apparaît d'ailleurs démesurée par rapport aux autres acteurs, au point que par moments le philosophe éclipse le monarque. Il faut sans doute blâmer le manque de sources donnant accès à la pensée de Louis XV, que Gagnon lui-même déplore (p. 13). On peut alors se demander ce qui a présidé à la sélection des témoins appelés à la barre. L'explication réside dans le choix qu'a fait l'auteur de privilégier des sources publiées; cette décision, pour pratique qu'elle soit, restreint forcément le champ de vision. Du côté des sources secondaires, on remarque l'absence d'études sur les institutions monarchiques, la bibliographie présentant surtout des monographies sur des personnages marquants en sus d'études sur la guerre de Sept Ans. De fait, si l'auteur analyse les actions de Louis XV avec beaucoup d'aplomb, certaines remarques trahissent un manque de connaissance de l'administration monarchique et de ses principes constitutifs, notamment la notion de gouvernement par Conseil, qui n'est pas en contradiction avec le pouvoir absolu du roi et ne constitue nullement une restriction de son pouvoir (p. 129). La collégialité et la concertation précédant la prise de décision – qui s'articule notamment autour de l'organe pivot qu'est le Conseil d'État du roi – est au cœur de la culture politique absolutiste, ce qui n'empêche pas le roi de pouvoir décider à l'encontre de ses conseillers en toute circonstance. Par ailleurs, l'utilisation de certains concepts aurait mérité plus d'explications, comme « l'opinion publique » qui se confond ici avec celle des philosophes.

Au terme de cette histoire, qu'a-t-on appris sur la relation que ce roi « tout entier voué à la paix par éducation et par inclination » entretenait avec le Canada? L'auteur revient finalement sur les propositions énoncées en introduction, à savoir que si la colonie constitue bien un rempart contre l'expansionnisme britannique et qu'une population importante peut compenser l'infériorité de la marine royale, l'intérêt que le roi attache à sa défense est limité par le mercantilisme et la conviction que son peuplement ne peut se faire au détriment de la France. Gagnon souligne à juste titre qu'avant même la signature du Traité de Paris, le spectre de l'émancipation des colonies germait déjà dans l'esprit du roi, rendant vains les efforts pour conserver une colonie riche et peuplée. On referme ce livre avec le sentiment d'avoir assisté à un ballet peuplé de personnages fascinants, sans pour autant discerner un propos original. L'ouvrage a cependant le mérite de mettre en lumière les intrigues et les alliances entre les monarchies européennes, souvent

négligées dans l'explication des guerres coloniales, de même que l'incertitude autour des frontières de la Nouvelle-France, une question qui attire de plus en plus l'attention des historiens.

Marie-Ève OUELLET

Université de Montréal.
marieeveo@yahoo.ca

Georges AUBIN et Jonathan LEMIRE, *Ludger Duvernay. Lettres d'exil, 1837-1842*, Montréal, VLB éditeur, 2015, 232 p.

Moins connu que les grands hommes politiques du 19^e siècle québécois que sont Louis-Joseph Papineau, Louis-Hippolyte La Fontaine ou Honoré Mercier, Ludger Duvernay représente tout de même « un artisan incontournable de l'histoire du Québec » et on ne peut que féliciter Georges Aubin et Jonathan Lemire, tous deux spécialistes de l'histoire des patriotes, d'avoir fait l'édition de quelques-unes de ses lettres d'exil. Celles-ci sont précédées d'une introduction substantielle qui retrace les origines généalogiques du patriote né à Verchères et esquisse les grandes lignes de sa carrière dans le journalisme entreprise dès l'âge de quatorze ans, et au cours de laquelle il cumule les fonctions d'imprimeur, d'éditeur et de journaliste, notamment à *La Minerve*, journal montréalais parmi les plus importants de l'époque. Une fine connaissance des fonds et des documents d'archives permet à Aubin et Lemire d'éclairer la trajectoire de Duvernay en montrant comment ce dernier était perçu par ses contemporains. Les recherches menées par les deux chercheurs complètent ainsi la biographie de Denis Monière, *Ludger Duvernay et la révolution intellectuelle au Bas-Canada*, parue chez Québec / Amérique en 1987.

Le choix de lettres que proposent Aubin et Lemire se divise en deux parties. La première présente une sélection d'une trentaine de lettres écrites de la main de l'exilé politique entre avril 1838 et décembre 1851, parmi lesquelles on trouve pour une large part des lettres publiques qui ont paru dans différents organes de presse, dont *La Canadienne*, *L'Aurore des Canadas* et *Le Courrier des États-Unis*. Le prospectus du *Patriote canadien*, feuille que fonde Duvernay à Burlington, figure aussi dans ce corpus d'écrits publics. Si ces lettres aux journaux témoignent principalement de la pensée politique de Duvernay, à propos de l'Union des Canadas par exemple, elles nous renseignent également sur le rôle de médiateur culturel qu'assume Duvernay de l'autre côté de la frontière. La lettre d'août 1840 adressée au journal *La Canadienne* prend la forme d'une notice topographique de la ville de Burlington, qui n'est pas sans rappeler la missive de Siméon Marchessault, autre exilé politique expatrié aux Bermudes, destinée à Richard Hubert. Duvernay y décrit l'emplacement et l'architecture de cette ville des États-Unis où trouvent refuge de nombreux patriotes en cavale; il y aborde le système postal, l'industrie, l'agriculture, l'éducation, le milieu du livre, l'imprimé. Se révèle également dans cette correspondance l'engagement religieux de Duvernay qui s'implique dans l'établissement d'institutions catholiques francophones aux États-Unis, montrant ainsi que les patriotes n'étaient pas tous des anticléricaux notoires. Les lettres rédigées

par Ludger Duvernay contiennent des informations précieuses qui éclairent les conditions particulières de la pratique épistolaire en situation d'exil, notamment le resserrement des règles de la confidentialité découlant de la crainte d'inculper des proches ainsi que l'utilisation de prête-noms.

La seconde partie se compose, quant à elle, d'une vingtaine de lettres reçues entre décembre 1837, début de l'exil de Duvernay aux États-Unis, et août 1840. L'intégralité de ces lettres, dont certaines avaient été publiées dans la revue de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal au début du 20^e siècle (volumes 5 à 8), est disponible en version numérique sur le site des Éditions VLB. Plus que les lettres de Duvernay sélectionnées par les deux chercheurs, la correspondance reçue dévoile les coulisses de l'histoire politique. Jacques-Alexis Plinguet, éditeur du journal *La Canadienne*, présente Ludger Duvernay comme le père de l'association des Frères chasseurs dans une lettre du 19 juin 1840. Dans une autre missive, Plinguet pose également l'imprimeur exilé comme un modèle de la profession en reconnaissant que Duvernay a habilement concilié les postures d'homme de presse et d'homme politique. Cela dit, le parti pris de privilégier la dimension politique de ce corpus comme principe de sélection des lettres s'effectue au détriment de la petite histoire et de la vie privée. Dans cette perspective, il aurait été intéressant, pour brosser un portrait plus complet de Ludger Duvernay, de donner à lire quelques lettres d'épouses de patriotes attestant le rôle qu'a joué ce dernier comme intermédiaire entre les patriotes exilés et leur famille. Chacune des lettres est accompagnée d'une notice bibliographique, ce qui permet aux autres chercheurs intéressés par ce corpus de retourner aux pièces originales. L'édition témoigne, en outre, d'un souci de rendre compte de la matérialité de ces archives épistolaires. Or, l'appareil de notes signale à l'occasion certaines variantes par rapport aux documents originaux sans que la nature du travail de modification ou de modernisation effectué par les éditeurs ne soit explicitement précisée. Il ne fait toutefois aucun doute que cette correspondance contribuera à l'histoire des Rébellions, plus particulièrement en ce qui concerne les conditions de vie des exilés et l'association des Frères chasseurs, mais aussi à l'histoire des pratiques épistolaires et de la presse de la première moitié du 19^e siècle québécois.

Mylène BÉDARD

Département des littératures,
Université Laval.
mylene.bedard@lit.ulaval.ca

Miriam FAHMY (dir.), *L'état du Québec 2013-2014. Le pouvoir citoyen*, Montréal, Boréal, 2013, 461 p.

Publication annuelle phare de l'Institut du Nouveau Monde, *L'état du Québec* est un outil de référence pour saisir les grandes tendances de la société québécoise. Mine d'informations, elle rassemble les contributions de plus de 70 spécialistes dans le but d'offrir une véritable radioscopie de la société québécoise contemporaine.

Débutant par une chronologie des événements marquants de la période s'étalant de janvier 2012 à août 2013, l'ouvrage décrit ensuite la société québécoise contemporaine sous ses multiples facettes (démographique, politique, économique, culturelle, médiatique, territoriale), sans oublier de présenter les grands enjeux sociétaux de l'heure (environnement, santé, éducation, administration publique, financement de la recherche).

Un grand dossier sur le pouvoir citoyen constitue la thématique centrale de l'ouvrage, et lui donne son caractère original. Miriam Fahmy, directrice de la publication, donne le ton dès l'introduction. Nous vivons, depuis plusieurs décennies déjà, une crise de la forme représentative de notre démocratie. Cette crise de légitimité qui frappe nos gouvernements et se traduit par un désintérêt pour la politique *telle qu'elle se pratique* ne signifie pas pour autant que l'idéal démocratique soit lui aussi entré en crise, bien au contraire. Les mobilisations sociales et les revendications pour plus de participation citoyenne témoignent plutôt d'une maturation de notre système politique, et l'auteur n'hésite pas à évoquer « l'âge adulte de la démocratie » : p. 32. La politique doit s'orienter vers une réelle délibération publique sur des enjeux de bien commun, et non se limiter à des arbitrages partisans entre des intérêts opposés. Dans cette perspective, le retour de la conflictualité sociale est un bon signe, témoin d'une bonne « hygiène démocratique », puisque celle-ci nous oblige à faire face aux enjeux sociaux de notre temps, à nous questionner, délibérer, participer, prendre position et exiger des réponses.

L'ensemble des textes de ce dossier s'interrogent sur les différentes manières de lutter contre l'apathie politique et de cheminer vers une citoyenneté plus active. Plusieurs proposent des pistes de réflexion fécondes. Le thème de la participation citoyenne et de ses différentes modalités d'application est le plus récurrent. Sur ce point, le texte de Malorie Flon présentant les « règles de l'art de la participation publique » (p. 59-64) constitue une synthèse très utile de ses mécanismes essentiels, tout en ouvrant des pistes de réflexion intéressantes visant l'amélioration des formes de participation publique en vigueur au Québec.

Les textes de Milner, de Landry et de Lauriault introduisent par ailleurs un élément important pour la réflexion sur le renouveau démocratique par la participation, à savoir le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). En quoi les médias sociaux et l'accès aux données ouvertes vont-ils faciliter l'émergence du pouvoir citoyen? S'il est indéniable que l'ouverture au grand public des données gouvernementales va permettre d'accroître la vigilance citoyenne à l'égard des agissements des gouvernements (et ainsi de faciliter le travail des lanceurs d'alertes qui se multiplient), la question du rôle des médias sociaux peut susciter la controverse, comme en témoigne le débat autour du texte d'Henry Milner. En effet, pour ce dernier, la mobilisation citoyenne via les médias sociaux, en favorisant l'action extra-parlementaire en réseaux, nuit à la démocratie représentative et ses institutions classiques. Plus fondamentalement, les réseaux sociaux sembleraient favoriser des formes individuelles d'expression au détriment des actions collectives. Ils donneraient ainsi un pouvoir démesuré à des minorités actives, au détriment de cette fameuse majorité silencieuse qui attend sagement les échéances électorales pour s'exprimer. En somme, les NTIC sembleraient favoriser la rue au détriment des urnes, soit l'expression politique d'une

société civile hétéroclite au détriment d'une communauté de citoyens confiants dans leurs institutions.

Une telle vision semble bien rigide, voire carrément conservatrice, eu égard aux nouvelles formes de socialisation et d'action politiques en émergence. Car comme le souligne très justement Jean-Marc Fontan, la société civile est aussi « un esprit collectif qui réfléchit et qui agit en continu pour changer les routines, les pratiques, les croyances et les comportements » (p. 379). Elle est donc une force d'innovation, de proposition, et pas seulement de blocage, ou pire, de destruction.

Cette remarque m'amène à formuler une critique qui se dégage de la lecture de l'ouvrage dans son ensemble. Une foule de sujets et de thématiques sont abordés, souvent très précis et spécifiques, des questions de fond sont posées, comme celle du renouvellement de la démocratie par la participation citoyenne; et pourtant, on peut s'interroger sur le fait que deux événements assez marquants de la période ne soient pas directement abordés dans l'ouvrage : le printemps érable et la commission Charbonneau. Ils apparaissent en arrière-plan de beaucoup de textes, sans pour autant faire l'objet d'analyses qui leur soient spécifiquement dédiées. Il y a de quoi s'interroger, d'autant que ces deux événements majeurs correspondent entièrement au titre de l'ouvrage : le pouvoir citoyen.

Raphaël CANET

*École de développement international et mondialisation,
Université d'Ottawa.
raphael.canet@uottawa.ca*

Harold BÉRUBÉ, *Des sociétés distinctes. Gouverner les banlieues bourgeoises de Montréal, 1880-1939*, McGill-Queen's University Press, 268 p.

L'ouvrage de l'historien Harold Bérubé propose une analyse de la constitution de trois banlieues de la région montréalaise, du tournant du siècle dernier jusqu'aux prémises de la Seconde Guerre mondiale. La périodisation proposée (1880-1939) est bornée par deux crises économiques. Durant les décennies étudiées, alors que la région de Montréal devient un centre économique industriel majeur, plusieurs municipalités suburbaines deviennent des entités autonomes. L'analyse s'attache à mettre en lumière les processus de constitution et de consolidation de ces nouvelles municipalités de banlieue, en soulignant de quelle manière les modalités de gouvernement local qu'elles inaugurent mais aussi les identités et les pratiques culturelles des communautés qui s'y épanouissent en font de réelles « sociétés distinctes » dans le paysage sociopolitique de l'époque, et certainement encore aujourd'hui.

Le point de départ de la réflexion porte sur les débats animés, voire passionnés, dans les années 2000, sur les raisons des « défusions » municipales de certaines villes, aujourd'hui « reconstituées », au sein de la région métropolitaine de Montréal. L'ambition de l'auteur est de démontrer le caractère distinct de ces banlieues généralement perçues et présentées dans les discours populaires, médiatiques et parfois politiques, comme essentiellement anglophones, ce caractère

linguistique semblant pouvoir expliquer à lui seul de tels choix sécessionnistes. Or, l'auteur postule que ces anciennes banlieues sont avant tout des communautés politiques, sociales et culturelles « bourgeoises ». Cette spécificité est relevée tout au long de leur constitution (politique notamment) à travers la mobilisation de valeurs spécifiques dont la traduction s'incarne notamment dans des modalités de gouvernance, mais aussi dans des instruments particuliers de régulation spatiale et sociale. Ainsi est-il possible d'analyser et de présenter cette distinction de classe à travers la distinction matérielle de ces espaces périurbains, ou encore à travers des processus culturels et identitaires propres à ces communautés.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres et un épilogue. Un premier chapitre (« Ville et banlieues : contexte historique et historiographique », p. 13-45), propose une recension des écrits sur les banlieues et la bourgeoisie. Il campe classiquement l'étude au sein des travaux du domaine et justifie le choix de trois « trajectoires suburbaines » pertinentes (Westmount, Pointe-Claire, Mont-Royal). Le chapitre est intéressant car il met notamment l'accent sur la problématique du rapport d'une classe sociale donnée, ici la bourgeoisie, à un espace urbain. Il permet aussi de souligner le peu d'études en la matière sur le cas montréalais. Le deuxième chapitre (« Culture et pratiques politiques », p. 47-91) est entièrement consacré aux gouvernements des trois municipalités suburbaines étudiées. Il relate les circonstances et les modèles sous-tendant leur constitution, et décrit la composition du personnel politique impliqué, les processus électoraux et les modalités effectives de gouvernance et d'exercice du pouvoir municipal (implication d'acteurs civils, rôle des médias, entre autres). Le chapitre expose brillamment le modèle de gouvernement et de démocratie bourgeoise propres à ces communautés, ainsi que les conditions de leur différence par rapport aux modalités de gouvernement de la ville centre et à ses valeurs. Le troisième chapitre (« L'ordre des choses : réglementer le milieu », p. 92-134) et le quatrième chapitre (« L'ordre social : réglementer la population », p. 135-164) mettent l'accent sur les instruments d'intervention à la disposition des gouvernements concernés (règlements, zonage, commissions municipales, par exemple), tant pour agir sur le cadre bâti, les équipements, les services et espaces publics, etc., que sur les comportements sociaux de la communauté. La mobilisation de ces instruments vise la constitution de milieux physiques (du point de vue esthétique notamment) et le développement de pratiques sociales (comportements en public ou nature des activités autorisées sur un territoire, par exemple) en parfaite adéquation avec les valeurs de la bourgeoisie locale et avec sa volonté de consolider un entre-soi vertueux. L'analyse débouche assez naturellement sur un dernier chapitre intitulé « Identité et métropolisation » (p. 165-196). De ce dernier chapitre, on retient notamment les similitudes entre la bourgeoisie montréalaise et celle de New York, l'importance des discours portés par les élites pour donner corps à une identité locale en opposition aux valeurs et à l'identité montréalaise, ou encore la place des femmes dans cette identité.

Ainsi, à travers trois axes d'analyse complémentaires (sur le gouvernement et la gouvernance, sur l'action publique en direction des milieux et des sociétés, et enfin sur la constitution d'identités collectives), l'ouvrage dresse un portrait subtil et détaillé des banlieues bourgeoises montréalaises. Il nous permet de saisir également la façon dont ces banlieues ont défini leur rôle dans la métropole. Les trois

trajectoires suburbaines présentées et leur comparaison révèlent les similitudes des processus politiques et sociaux à l'œuvre et des instruments mobilisés au sein des trois banlieues. Cependant, ces choix scientifiques et méthodologiques nous révèlent autant de « variations sur un même thème », soit une diversité et des particularités propres à chacune de ces trois « sociétés distinctes ». La richesse de l'ouvrage se double d'une capacité de l'auteur à éclairer sous un jour nouveau les positions politiques récentes de ces banlieues (notamment au moment des fusions-défusions des municipalités dans les années 2000), nous rappelant ainsi la portée et l'importance des analyses historiques dans la compréhension des débats et controverses sociales contemporaines. Un tel ouvrage est donc riche d'enseignements tant pour la communauté scientifique que politique. Il est incontournable dans un parcours universitaire en études urbaines, pour quiconque souhaite comprendre la région métropolitaine de Montréal et la réalité des gouvernements locaux au Québec.

Florence PAULHIAC SCHERRER

*Département d'études urbaines et touristiques,
Université du Québec à Montréal.
paulhiac.florence@uqam.ca*

Dale GILBERT, *Vivre en quartier populaire. Saint-Sauveur, 1930-1980*, Québec, Septentrion, 2015, 334 p.

Bien connu sous le nom de « butte à moineaux » par ses habitants, le quartier populaire de Saint-Sauveur, situé dans la Basse-Ville de Québec, reste méconnu des Québécois. Pourtant, il fut l'un des quartiers les plus peuplés de la capitale durant plusieurs années : en 1941, 40 000 personnes s'y entassaient sur un territoire d'environ 2,66 km². Dans ce livre, issu d'une thèse de doctorat, Dale Gilbert présente l'évolution du quartier de 1930 à 1980, décennies négligées par les historiens au profit de la période de l'industrialisation (BRADBURY, 1993) et de la crise économique (CHOKO, 1980; BAILLARGEON, 1991). En mettant l'accent sur les « pratiques du quartier » (GILBERT, 2011) plutôt que sur les difficultés financières, Gilbert est en mesure de présenter Saint-Sauveur comme un quartier apprécié de ses résidents. Pour comprendre leur attachement, il se base entre autres sur l'étude de FERRETTI (1992) qui démontre la richesse de la vie paroissiale dans Saint-Pierre-Apôtre à Montréal. Il soutient que la conjugaison de plusieurs facteurs, tels que la proximité de la famille et des commerces et le sentiment d'appartenance à son logement et à sa paroisse, expliquent l'enracinement dans le quartier Saint-Sauveur.

Gilbert a recueilli les témoignages de trente personnes nées entre 1917 et 1950 et ayant résidé au moins vingt-cinq ans dans ce quartier. Les enquêtes orales sont une source d'information tout indiquée pour son étude puisqu'elles permettent d'obtenir une représentation assez fidèle des facteurs qui amènent les gens à rester dans le quartier. Le reste de son corpus se compose de rapports publics, d'archives paroissiales et municipales, et de recensements quinquennaux du Canada qui lui permettent de poser un regard critique et de déceler l'écart entre les objectifs des autorités locales et la réalité quotidienne des gens. Cependant, les archives ne répondent pas à

toutes ses interrogations, notamment en ce qui concerne l'évolution du commerce due à l'arrivée des centres commerciaux. Gilbert doit alors s'appuyer sur les souvenirs des participants qui rapportent la fermeture de nombreux magasins (p. 140).

L'ouvrage se divise en cinq chapitres, dont le premier expose la méthodologie employée et présente une brève histoire du quartier. Les quatre suivants portent chacun sur une thématique de la vie en quartier populaire, soit les trajectoires résidentielles, les habitudes de consommation, les réseaux de sociabilités et la paroisse comme « pôle structurant de la vie locale » (p. 223). La trame de fond chronologique de chaque chapitre permet de constater l'évolution qui s'opère dans ces sphères de la vie quotidienne sur cinquante ans. À la lecture de chacun d'eux, on sent la rupture de l'après-guerre et des années 1950, décennie charnière où s'enclenchent des changements qui modifieront profondément la vie du quartier Saint-Sauveur, à commencer par l'exode vers les banlieues. La grande majorité des personnes interviewées par Gilbert ont résisté à ce mouvement et ont décidé de rester. Malgré le départ de membres de leur famille vers les banlieues, la fermeture de commerces de proximité, la moins grande stabilité du voisinage et la baisse du dynamisme de la vie paroissiale, l'attachement des participants de l'étude à leur logement, leur paroisse et leur quartier les incite à demeurer longtemps dans Saint-Sauveur.

La structure thématique est intéressante, mais elle alourdit la lecture en obligeant l'auteur à répéter plusieurs fois sa contextualisation historique – par exemple, la baisse du nombre d'habitants dans le quartier après les années 1940 (p. 85, p. 202, p. 270). Il couvre néanmoins une multitude de sujets touchant l'histoire urbaine, l'histoire de la consommation, l'histoire socioreligieuse, et l'histoire socioculturelle. Cette diversité l'oblige à rester en surface, notamment en ce qui concerne les impacts de la crise économique et de la Deuxième Guerre mondiale, mais elle lui permet aussi de dresser un portrait global de la vie des habitants du quartier Saint-Sauveur entre 1930 et 1980. La décision de faire une recherche basée sur des enquêtes orales est judicieuse puisqu'elle permet à l'historien de recueillir des informations sur une frange de la population au statut socio-économique modeste, qui laisse peu de traces de son passage. Le sens que les participants donnent à leur vie dans Saint-Sauveur permet de bien saisir les particularités de ce quartier plus résidentiel que son voisin Saint-Roch, par exemple. Conserver l'authenticité du langage dans les citations est un choix très pertinent qui rend le texte plus vivant et moins austère aux lecteurs du grand public. Il peut espérer rejoindre ce lectorat avec un ouvrage bien écrit et rendu accessible grâce à de nombreuses mises en contexte. L'ouvrage constitue aussi un apport intéressant à l'historiographie puisqu'il nuance l'importance des contraintes d'ordre économique, soulevée notamment par BRADBURY (1993) et CLICHE et NAUD (1975), dans le choix du quartier de résidence. Gilbert met en lumière le fait que les habitants des quartiers populaires n'y résident pas seulement par nécessité, mais aussi par choix.

Lysandre ST-PIERRE

Université du Québec à Trois-Rivières.

lysandre.st-pierre@uqtr.ca

BIBLIOGRAPHIE

BAILLARGEON, Denyse

1991 *Ménagères au temps de la Crise*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage.

BRADBURY, Bettina

1993 *Working Families: Age, Gender, and Daily Survival in Industrializing Montreal*, Toronto, McClelland and Stewart.

CHOKO, Marc H.

1980 *Crises du logement à Montréal (1860-1939)*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin.

CLICHE, Pierre et Marie-Andrée NAUD

1975 *Le croissant de pauvreté de Québec : étude d'une population captive*, Québec, Département de géographie de l'Université Laval. [Coll. « Notes et documents de recherche »], 3.

FERRETTI, Lucia

1992 *Entre voisins. La société paroissiale en milieu urbain. Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*, Montréal, Boréal.

GILBERT, Dale

2011 *Vivre son quartier, vivre sa ville au cœur du XX^e siècle. Modes d'expression de la culture urbaine en milieu populaire québécois dans le quartier Saint-Sauveur de Québec, 1930-1980*, Thèse de doctorat (Histoire), Québec, Université Laval.

Jean-Denis GENDRON, *La modernisation de l'accent québécois. De l'accent traditionnel au nouvel accent : 1841-1960. Esquisse historique. Contribution à l'histoire de la prononciation du français au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 281 p., illustré. [Coll. « Langue française en Amérique du Nord ».]

Jean-Denis Gendron travaille sur l'histoire de la « parole québécoise » (p. 39) depuis plus de cinquante ans. Il y a consacré sa thèse de doctorat (1958), publiée en 1966, un manuel de *Phonétique orthophonique*, de nombreux articles et un ouvrage intitulé *D'où vient l'accent des Québécois? La modernisation de l'accent québécois*, paru en 2014, prend appui sur cet imposant corpus de recherches, qu'il cite très longuement.

L'hypothèse est posée clairement. Les Québécois ont très longtemps eu une prononciation, dite « du bel usage », alignée sur celle de la France – en fait, sur celle de Paris. La prononciation parisienne, elle, a commencé à se transformer dans la deuxième moitié du 18^e siècle pour devenir « bourgeoise ». Les contacts ayant été rompus entre la France et la Nouvelle-France avec la Conquête de 1760, la prononciation québécoise n'a pas évolué de la même façon que la parisienne. Au début des années 1840, des linguistes, plus ou moins amateurs, prennent conscience des différences importantes de prononciation entre le « français canadien » et le « français parisien ». Eux et leurs successeurs vont se consacrer à tenter de modifier la

façon de parler de leurs concitoyens pour la faire correspondre avec celle de Paris. Ils souhaitent mettre un terme à leur « diglossie phonétique » (p. 5) et refonder une « communauté d'accent » (quatrième de couverture). C'est de cette progressive « modernisation » que Jean-Denis Gendron fait minutieusement l'histoire. Entre le 19^e siècle et la Révolution tranquille, le « chemin parcouru » est « immense » (p. 246). Les changements touchent la qualité des sons, la forme des mots, l'articulation et l'élocution, mais ils diffèrent selon la condition des locuteurs : l'« élite » ne parle pas comme le peuple. En outre, entre 1841 et 1960, « coexistent deux normes de prononciation : la norme traditionnelle pour le discours privé; la norme "soignée" pour le discours public, norme calquée sur la nouvelle prononciation bourgeoise de Paris » (p. 5).

Sur quels matériaux Jean-Denis Gendron appuie-t-il sa démonstration? Il a d'abord recours à des écrits : les ouvrages des querelles linguistiques des années 1840 et, surtout, les traités des pédagogues qui ont voulu enseigner une nouvelle façon de parler aux Québécois. Dans le premier groupe, on trouve les ouvrages de Thomas Maguire, de Jérôme Demers et de Michel Bibaud; dans le second, ceux d'Adjutor Rivard, de Théophile Hudon et de Georges Landreau (du Conservatoire Lassalle). Plus tard, des enregistrements permettent de vérifier le sérieux des déclarations des uns et des autres, auxquels s'ajoutent les archives radiophoniques ou télévisuelles, en l'occurrence celles de Radio-Canada. La dernière source documentaire est constituée d'ouvrages canoniques en linguistique québécoise, notamment le *Glossaire du parler français au Canada* (1930), la *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec* de JUNEAU (1972) et l'*Atlas linguistique de l'Est du Canada* de DULONG (1980). La précision de la recherche documentaire, sur ce plan, est incontestable.

Sur d'autres, on s'étonne de silences. Jean-Denis Gendron mentionne le titre de l'analyse qu'a faite Chantal BOUCHARD (2011) des querelles linguistiques du milieu du 19^e siècle, mais il ne la commente pas ni n'en tire parti. Il évoque la langue théâtrale (p. 46 et suiv.), mais il ne tient nullement compte des recherches récentes sur la langue populaire au théâtre, celles de LACASSE, MASSÉ et POIRIER (2012) ou de SCHRYBURT (2011); or ce dernier aborde précisément la question de la prononciation théâtrale. Les travaux de phonétique historique cités, au premier rang desquels ceux de Georges Straka, sont presque tous anciens. Serait-ce à dire que cette discipline ne s'est pas renouvelée au cours des dernières décennies?

La Modernisation de l'accent québécois pose d'autres problèmes, car l'auteur n'a manifestement pas bénéficié d'un véritable soutien éditorial. La typographie est surchargée : on abuse des caractères gras dans le corps du texte et dans les citations; on joue avec la taille des caractères; beaucoup de sous-titres sont inutiles. Des illustrations paraissent dater de la thèse de doctorat de Jean-Denis Gendron; pourquoi ne pas les avoir refaites, ce qui aurait permis de les rendre plus lisibles? Les textes reproduits ressemblent à de mauvaises photocopies. L'un, du terminologue Robert Dubuc, a été coupé sans que cela soit indiqué. Aucun tri ne paraît avoir été fait dans les exemples et citations, ce qui alourdit considérablement le propos. Des abréviations ne sont pas expliquées (p. 219 et p. 221). Vu le nombre d'auteurs cités, un index aurait été bienvenu.

On ne saurait mettre en cause le sérieux du travail scientifique de Jean-Denis Gendron ni l'intérêt des questions qu'il soulève. Mais ce travail est malheureusement desservi par de mauvais choix éditoriaux.

Benoît MELANÇON

Département des littératures de langue française,
Université de Montréal.
benoit.melancon@umontreal.ca

BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARD, Chantal

2011 *Méchante langue : la légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

DULONG, Gaston

1980 *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines : atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, La documentation québécoise.

GENDRON, Jean-Denis

1965 *Phonétique orthophonique à l'usage des Canadiens français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

2007 *D'où vient l'accent québécois? et celui des Parisiens?* Québec, Les Presses de l'Université Laval.

JUNEAU, Marcel

1972 *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec : étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LACASSE, Germain, Johanne MASSÉ et Bethsabée POIRIER

2012 *Le diable en ville : Alexandre Silvio et l'émergence de la modernité populaire au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Société du parler français au Canada

1930 *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, l'Action sociale.

SCHRYBURT, Sylvain

2011 *De l'acteur vedette au théâtre de festival : histoire des pratiques scéniques montréalaises, 1940-1980*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Jean-Denis GENDRON, *La modernisation de l'accent québécois. De l'accent traditionnel au nouvel accent : 1841-1960. Esquisse historique. Contribution à l'histoire de la prononciation du français au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 281 p., illustré. [Coll. « Langue française en Amérique du Nord ».]

Cette étude s'inscrit au terme d'un parcours scientifique remarquable par sa cohérence et par la détermination de son auteur. Jean-Denis Gendron livre la troisième composante d'une trilogie dont la première pièce a été sa thèse de doctorat,

soutenue à l'Université de Strasbourg en 1958 et publiée en 1966 (*Tendances phonétiques du français parlé au Canada*), et la seconde une étude sur l'origine des accents, parue en 2007 (*D'où vient l'accent des Québécois? Et celui des Parisiens?*). Parvenu à l'aube de ses 90 ans au moment où il soumet les résultats de sa recherche la plus récente, Jean-Denis Gendron fournit un exemple d'engagement scientifique soutenu et démontre qu'il est possible d'apporter une solide contribution à la recherche même à un âge avancé. Il faut souligner ici la constance de ce chercheur qui n'a pas perdu de vue son objectif en dépit des années et des diverses fonctions administratives, universitaires et publiques qu'il a exercées tout au long de sa carrière.

Dans sa thèse, Gendron avait étudié les caractéristiques phonétiques de dix-sept Canadiens instruits, originaires de la région de Montréal et de la région de Québec et résidant en France, par comparaison avec la pratique de deux sujets parisiens. Il avait montré que la prononciation des Canadiens différait nettement de celle des Français, mais qu'elle n'était pas « non plus celle des milieux canadiens populaires, urbains ou ruraux » (GENDRON, 1966, p. 160). Il notait le progrès accompli dans la recherche d'une prononciation canadienne soignée depuis le début du 20^e siècle, mais déplorait tout de même que, sur beaucoup de points, elle restait « encore trop tributaire des habitudes phonétiques héritées du parler populaire » (*ibid.*).

C'est cette première étude qui a fait naître chez lui un questionnement de nature historique. En premier lieu : comment expliquer la contradiction des jugements sur l'usage canadien entre les témoignages que portent les visiteurs européens sous le Régime français et ceux qu'ils formuleront au 19^e siècle? De très favorables qu'ils étaient avant 1760, ils deviennent résolument critiques après 1800. En second lieu : quel était au juste l'accent traditionnel des Canadiens et quelle évolution a-t-il suivie pour aboutir au modèle de prononciation soignée qu'on observe chez des personnes instruites dans les années 1950?

La première question a fait l'objet de l'étude publiée en 2007 (voir POIRIER, 2009). Le chercheur s'attaque maintenant à la deuxième qui porte sur une période commençant avec la publication du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge* (1841), de l'abbé Thomas Maguire, et qui se termine à la veille de la révolution tranquille (1960). C'est ce modeste *Manuel* qui a, selon Gendron, provoqué chez les lettrés la prise de conscience de l'importance de l'écart qui s'était creusé entre le français de Paris et celui des Canadiens. Le recueil correctif de Maguire, bien imparfait dans sa facture et son contenu, dénonçait avec force la piètre performance langagière des Canadiens, surtout en matière de grammaire et de vocabulaire. Mais il attirait l'attention aussi sur quelques traits de prononciation, notamment sur « l'articulation vicieuse de la diphthongue [*sic*] *oi*, si fréquente chez nous » (Maguire, s.v. prononciation).

Cette observation déclenchera une riposte vigoureuse de la part de l'abbé Jérôme Demers qui prendra la défense de l'usage canadien où s'était conservée l'ancienne prononciation [wè] alors que Paris avait adopté [wa]. Ces deux pédagogues réputés, mais aux visions antagonistes, élargiront le débat à d'autres aspects de la langue et leur échange musclé aura des échos jusqu'au début du 20^e siècle. On reconnaîtra avec Jean-Denis Gendron que cette polémique marque le début de

la réflexion des lettrés sur la nécessité de réformer le français canadien. Pendant les décennies qui suivront, les aspects proprement phonétiques retiendront cependant beaucoup moins l'attention que les particularismes de vocabulaire, notamment les anglicismes. À la fin du 19^e siècle, on avait déjà compilé des glossaires et plusieurs manuels de locutions vicieuses, et Adjutor Rivard avait conscience d'innover quand, en 1898, il publia *L'art de dire*, consacré à la diction (Gendron, p. 31).

L'ouvrage de Gendron examine dans le détail le lent processus d'évolution qui aura pour effet de faire disparaître les traits de prononciation les plus marqués par comparaison avec l'usage parisien moderne. Dans son ouvrage de 2007 (GENDRON, 2007, Appendice C, p. 255-275), l'auteur en avait dressé une liste élaborée et avait montré que ces traits étaient liés à des tendances phonétiques anciennes qui s'étaient figées dans de nombreux mots (*hureux* pour *heureux*, *quéqu'un* pour *quelqu'un*, *escuser* pour *excuser*, *ferdonner* pour *fredonner*, *souyé* pour *soulier*, *cannesson* pour *caleçon*, etc.). Il développe cet inventaire dans la deuxième partie de son dernier livre, dans les chapitres où il fait le bilan des corrections apportées à la prononciation dans les milieux instruits, pour aboutir à une description systématique de l'accent canadien traditionnel. Cette partie est en somme une explication détaillée des changements qui se sont produits au cours de la période de 120 ans qu'il a examinée. Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur raconte comment s'est effectuée la modernisation de l'usage ancien et évalue la contribution des individus et des institutions qui l'ont rendue possible. L'explication de Gendron, qui tient dans une soixantaine de pages, met à l'avant-plan des pédagogues dont l'apport avait jusqu'ici échappé aux historiens de la langue.

Il faut dire que le travail de ces zélateurs a été d'autant plus méconnu que l'idéal qu'ils poursuivaient était loin de constituer une priorité au sein de la société agricole de l'époque. La petite élite à laquelle ils appartenaient n'avait aucun pouvoir et, on l'a vu avec Maguire et Demers, elle avait du mal à dégager un consensus. Le fait de bien parler n'était pas valorisé et – nous ajoutons – ne soulevait toujours pas l'enthousiasme chez les jeunes des collèges dans les années 1950. Les curés, qui auraient pu appuyer le mouvement de réforme de la langue, préféraient se mettre à la portée de leurs ouailles. Cette indifférence collective s'ajoutait aux nombreux obstacles que devaient renverser les partisans d'une langue publique de qualité : distance avec la France, héritage provincial, domination anglaise, difficulté pour l'élite issue du peuple de se constituer en corps distinct de celui-ci... Gendron souligne le fait que la petite élite culturelle, en pratiquant l'usage soigné qu'elle travaillait à faire émerger, se plaçait en situation de diglossie par rapport à l'ensemble de la population. En somme, la variété soignée proposée devait, aux yeux des contemporains, paraître coupée de la variété usuelle et quelque peu ésotérique. On peut rappeler, à l'appui de ce jugement de l'auteur, le mépris dans lequel de grands journalistes de la première moitié du 20^e siècle, tels Olivar Asselin et Louis Francœur, tenaient le parler canadien (voir GAGNON, 1985). L'attitude était la même chez ceux que l'on a appelés les « retours d'Europe », ces intellectuels québécois qui éprouvaient une honte viscérale en redécouvrant, après un séjour en France, la société fermée et inculte du Canada français (voir TANGUAY, 1999). Gendron reconnaît que la résistance au changement a pu être alimentée par l'intransigeance de certains qui ne voulaient rien concéder à l'accent canadien. Cela explique en partie, selon lui, l'impact limité qu'a eu l'action des pédagogues sur le français parlé en public.

C'est dans les collèges que va s'opérer la transformation de l'accent traditionnel. Conformément à l'orientation qu'avait indiquée Maguire, on espérait « élever par l'enseignement dans les collèges la qualité du discours public » (p. 27). L'élan premier est donné par les pédagogues du Séminaire de Québec, notamment M^{sr} Thomas-Étienne Hamel dans les années 1850, puis l'abbé Pierre-Minier Lagacé vingt ans plus tard, et enfin Adjutor Rivard qui a relancé et élargi le mouvement au début du 20^e siècle. Montréal entre en scène avec la publication de *Parlons français. Petit traité de prononciation* (1905) de Joseph Dumais qui se rattache à la tradition du Séminaire de Québec. Mais l'école de la métropole prendra bientôt les devants avec la fondation du Conservatoire Lassalle. Le théâtre, la radio puis la télévision contribueront à la diffusion et à la légitimation du modèle linguistique en gestation.

Le bilan qu'on peut dresser de ce mouvement montre que ce sont surtout les prononciations présentant une différence d'ordre orthoépique par rapport au français de Paris qui ont été corrigées alors que les caractéristiques canadiennes relevant de l'orthophonie ont pu être atténuées mais ont en bonne partie résisté à l'action corrective. La distinction des deux catégories de phénomènes est bien expliquée aux pages 75-76. On parle d'orthoépique quand il s'agit de rétablir la forme d'un mot qui a subi l'une des modifications suivantes : addition d'un son (*tablier* > *tabelier*), retranchement d'un son (*obstiner* > *ostiner*), transposition de sons voisins (*pauvreté* > *pauverté*), substitution d'un son à un autre (*lécher* > *licher*). On parle d'orthophonie quand il s'agit de rectifier des sons dont la qualité n'est pas parfaite, par exemple les voyelles [i], [u] et [ou] qui sont trop ouvertes dans certains contextes, ou encore les voyelles nasales [an], [in], [un] et [on] qui sont nasillardes plutôt que vraiment nasalisées du fait que le voile du palais n'est pas suffisamment abaissé.

Si l'on observe l'usage actuel, on constate donc que les caractéristiques québécoises touchant la qualité des sons et décrites par Gendron aux pages 77-141 se maintiennent en grande partie dans l'usage courant, par exemple l'ouverture des voyelles [i], [u] et [ou], la nasalisation incomplète des voyelles nasales, le timbre très ouvert de la voyelle [è] dont la longueur favorise en plus la diphtongaison, etc. L'assibilation de [t] et [d] devant les voyelles fermées (comme dans *petit*, *dire*) a été fortement décriée par les pédagogues et des Français de passage, par exemple le linguiste Charles Bruneau dans une causerie à la radio de Radio-Canada, en 1939 : « La plus désagréable de toutes pour l'oreille française, c'est la prononciation canadienne du groupe *ti*, dans *tirer*, par exemple, et du groupe *di*, dans *diviser*. », (*Grammaire et linguistique*, 1940 environ, p. 18). Or, l'assibilation s'est non seulement conservée, mais elle a été avalisée au point de devenir un trait identitaire incontournable du français québécois. Par contre, le timbre sombre du [a] postérieur s'est un peu atténué, la palatalisation forte des occlusives [t] et [d] (*chanquier* pour *chantier*, *guiâble* pour *diable*) est disparue. Il y a donc eu négociation entre les exigences élevées de la petite élite et les habitudes du peuple. Si les traits qui avaient pour effet de modifier la forme des mots ont été éliminés et quelques-unes des habitudes articulatoires corrigées ou du moins atténuées dans l'usage public, la façon traditionnelle de prononcer certains sons demeure de nos jours présente à des degrés divers dans le parler de ceux qui se soucient de leur prononciation. Radio-Canada fournit un exemple de cette « insertion graduelle du naturel dans une langue et

une prononciation au départ trop guindée, trop déclamatoire, résultant d'un excès d'énergie, d'une énergie non contrôlée dans l'articulation [...] » (p. 215).

Gendron n'a pas voulu s'attaquer à la période qui commence en 1960, estimant qu'il lui aurait fallu scruter la documentation pertinente de façon approfondie, comme il l'a fait pour la tranche chronologique 1841-1960. On peut penser cependant qu'il partage l'analyse de Robert Dubuc dont il reproduit un texte de 2001 portant sur la norme à Radio-Canada (Appendice B, p. 251-254). Dubuc observe que, depuis le début des années 1990, « la norme de référence s'est distendue : on perd de plus en plus le sens des niveaux de langue, le populaire et le familier s'infiltrant dans des situations de communication à caractère officiel. [...] En somme, de plus en plus, Radio-Canada, imitée en cela par tous les médias, au lieu de fournir un modèle de langue à son public, se contente de lui présenter un miroir de ses façons de s'exprimer ». On ne peut sans doute pas demander à Jean-Denis Gendron de faire un effort supplémentaire pour nous expliquer ce qui s'est passé depuis le début de la Révolution tranquille concernant la norme de la prononciation québécoise. L'examen de cette question devra cependant être fait. Il permettrait de jeter un éclairage sur la place qu'occupe la qualité de la prononciation dans l'échelle des valeurs de la société québécoise.

L'étude que vient de publier Jean-Denis Gendron est une pièce maîtresse dans le domaine de la phonétique québécoise. Pour la connaissance des origines et de l'évolution de la prononciation, elle est comparable à celle que Marcel Juneau a fait paraître en 1972 (*Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec*). Il faut féliciter l'auteur pour sa détermination à mener à terme l'ambitieuse recherche qu'il s'était assignée en préparant sa thèse, soutenue il y a près de soixante ans.

Claude POIRIER

Département de langues, linguistique et traduction,
Université Laval.
claud.poirier@lli.ulaval.ca

BIBLIOGRAPHIE

BRUNEAU, Charles

1940 *Grammaire et linguistique : causeries prononcées aux postes du réseau français de la Société Radio-Canada*, Montréal, B. Valiquette.

GAGNON, Jean-Louis

1985 *Les apostasies*, tome 1, *Les coqs de village*, Montréal, Éditions La Presse.

GENDRON, Jean-Denis

1966 *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

2007 *D'où vient l'accent québécois? et celui des Parisiens?* Québec, Les Presses de l'Université Laval.

JUNEAU, Marcel

1972 *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Études des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

POIRIER, Claude

2009 Recension de : *D'où vient l'accent des Québécois? Et celui des Parisiens?*, *Recherches sociographiques*, L, 2, mai-août : 397-401.

TANGUAY, Daniel

1999 « Un retour d'Europe », *Argument*, 1, 2 : 26-34.

Raymond BRODEUR, Hermann GIGUÈRE, Gilles ROUTHIER (dir.), *Parce qu'ils y ont cru, on le voit! Le Séminaire de Québec célèbre ses 350 ans*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 264 p.

Cet ouvrage rassemble plusieurs des communications présentées à l'Université Laval au mois de mai 2013 dans le cadre du colloque « Parce qu'ils y ont cru, on le voit! », colloque faisant suite aux fêtes du 350^e anniversaire de la fondation du Séminaire de Québec. L'ouvrage se divise en trois parties : une première porte sur la fondation du Séminaire de Québec et sa place dans la nouvelle colonie; une seconde décrit les transformations de cette institution suite à la Conquête de 1759; et finalement, une troisième porte sur le rôle actuel du Séminaire de Québec dans l'Église et dans la société.

La lecture de cet ouvrage fera découvrir à certains et rappellera à d'autres le lien étroit entre le Séminaire de Québec, fondé par Mgr de Laval en 1663, et l'histoire de notre pays, en particulier de la francophonie nord-américaine. Les textes mettent en lumière la contribution du Séminaire de Québec à la vie de l'Église (formation presbytérale, avancement de l'Église...) mais aussi de la société, particulièrement en matière d'éducation (fondation de l'Université Laval). Ils décrivent aussi les grandes difficultés que le Séminaire de Québec a dû traverser à chacune de ces époques et les solutions qui ont été proposées pour permettre à l'institution, non seulement de survivre, mais aussi de grandir. Trempés dans l'histoire, ces textes nous font découvrir le rôle très actuel et important que joue encore le Séminaire de Québec dans l'Église mais aussi dans la société québécoise. Nous aurions d'ailleurs souhaité voir porter une plus grande attention sur ce dernier volet. Peut-être le sujet d'un prochain ouvrage? Comme pour tout ouvrage de ce type, certaines informations se répètent d'un texte à l'autre. Ceux ou celles qui souhaiteraient un ouvrage portant un regard critique sur le Séminaire de Québec et son œuvre seront déçus par *Parce qu'ils y ont cru, on le voit!*.

Mais cet ouvrage aide à mieux comprendre la place de la religion catholique romaine au moment de la naissance de notre société, tout au long de son histoire, et jusqu'à ce jour, ainsi que le rôle important qu'a joué et que joue encore le Séminaire de Québec pour se tailler cette place.

Mona ABBONDANZA

Département de sciences des religions,
Université du Québec à Montréal.
abbondanza.mona@uqam.ca

Michel O'NEILL, *L'épopée des Petits frères de la Croix. Histoire d'une nouvelle communauté monastique québécoise dans l'Église catholique d'aujourd'hui*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 232 p.

Sociologue et professeur émérite de l'Université Laval, l'auteur s'est penché sur l'histoire de cette nouvelle communauté monastique. Il raconte le projet de sa fondation, la création de la communauté et fait le récit de son épopée dans un contexte où le catholicisme n'occupe plus la première place dans les consciences et dans l'espace public.

L'avant-propos explique ses motivations personnelles. Parce qu'il aime les monastères et qu'il dispose de temps, l'auteur propose un jour aux Petits frères de la Croix (PFC) de combler l'absence de documentation au sujet de la communauté perchée sur les hauteurs de Charlevoix en rédigeant leur histoire selon les exigences académiques, mais en produisant un livre accessible au grand public. Le livre repose donc sur un travail rigoureux d'analyse des sources documentaires et sur des rencontres avec les moines et leurs proches, mais aussi avec des spécialistes des religions et des communautés nouvelles au Québec. Deux parties composent le livre : une première (trois chapitres) relate le passé des PFC, et une seconde explore leur vie présente (quatre chapitres). La conclusion donne la parole aux Petits frères sur leur avenir et sur les défis de leur communauté.

Le premier chapitre présente le fondateur de la communauté Michel Verret. Au fil du texte se dessine une volonté de plus en plus forte chez ce dernier de répondre à l'appel de fonder une communauté monastique nouvelle avec quelques compagnons inspirés par la spiritualité de Charles de Foucauld. La vie de solitude et de prière allait conduire cet homme de feu à fonder les PFC.

Le second chapitre relate les difficiles débuts de la communauté naissante à Valcartier et les principaux défis qu'elle eut à relever. L'auteur rapporte très concrètement l'organisation matérielle de cette vie : qui est choisi, où on loge et comment on subvient aux besoins matériels. À cela s'ajoute le quotidien de la prière et de la formation. Déjà germe l'idée de s'établir dans Charlevoix. Mais le financement et la construction d'un monastère exigent beaucoup d'énergie et la jeune communauté doit déjà déployer bien des ressources pour s'organiser.

Le chapitre intitulé « Sainte-Agnès, enfin » relate l'enthousiasme de l'installation dans Charlevoix et le rayonnement de la jeune communauté monastique. L'auteur rapporte aussi comment l'AVC du père Michel à la fin de 1993 et son décès en 1997 ont causé de fortes turbulences dans la communauté jusque vers 2007, moment où la vie du monastère atteint selon l'auteur un équilibre fragile.

Le chapitre ouvrant la seconde partie du livre offre un portrait de la communauté au printemps 2013. L'auteur insiste sur le caractère évolutif des communautés religieuses et brosse un tableau fascinant de la mobilité des entrées et des sorties des moines. Cette évolution constante de la communauté pose la question de savoir ce qu'est une communauté religieuse, car outre les moines se dessine un cercle rapproché de femmes et d'hommes qui fréquentent assidument le monastère. Environ 2000 personnes, constituant un second cercle plus large, fréquentent en effet le monastère et le soutiennent par leur bénévolat, par leurs visites à l'hôtellerie du monastère ou par leurs dons.

Le cinquième chapitre explore le charisme des PFC. La vie et la spiritualité de Charles de Foucauld y sont brièvement abordées, ainsi que l'intégration de certains aspects de cette spiritualité par les moines de Sainte-Agnès. On y découvre aussi les raisons pour lesquelles le rite et l'iconographie de type byzantin, qui frappent les visiteurs de l'église de la Croix glorieuse, soutiennent leur vie religieuse.

Le chapitre six évoque la vie quotidienne d'un moine au 21^e siècle. Si le charisme de la communauté marque le cœur d'une vie monastique, le quotidien oscille entre le *ora et labora* de la grande tradition. L'auteur décrit ce quotidien selon trois axes temporels : 1) l'horaire d'une journée et d'une semaine type; 2) le rythme de cette vie au fil d'une année; 3) et enfin le parcours religieux de la vie des moines. Il aborde aussi les conseils évangéliques et décrit les relations qu'entretient le monastère avec l'extérieur (radio, journaux, internet, vacances). L'auteur souligne enfin l'atmosphère ou l'énergie particulière qui se dégage du monastère.

Le septième chapitre, plus prospectif, annonce la conclusion. Il aborde les défis des communautés religieuses au Québec, les communautés nouvelles plus particulièrement, puis énonce les défis actuels des communautés monastiques québécoises. La conclusion redonne la parole aux moines de Sainte-Agnès qui regardent lucidement, mais avec confiance, ces défis qui les attendent et qui sont ceux auxquels sont également confrontées les autres communautés chrétiennes (défi démographique, défi de l'internationalisation et de la mixité apostolique/contemplatif, défi de la participation des laïcs et de la mixité homme/femme, défi de la formation à la prêtrise et du leadership de la communauté). Selon l'auteur, malgré leur fragilité, les moines occupent une position intéressante « pour aider à la croissance des nouveaux germes du catholicisme qui poussent discrètement dans la région de Québec et ailleurs au Québec » (p. 165).

Ce livre révèle à un public curieux l'existence, le quotidien et le projet des PFC. *L'épopée*, très bien documentée, narre par le menu le déploiement d'un projet et sa réalisation. On peut y voir une recherche ethnographique et sociologique, tellement le matériel est mis à la disposition du lecteur et le souci d'expliquer et d'informer est grand. Certes, vouloir mieux comprendre de l'intérieur l'aventure spirituelle des PFC serait l'objet d'un autre livre à teneur plus théologique ou religieuse. Mais les perspectives assumées par l'auteur et la structure chronologique du livre, la rigueur du traitement de la documentation, les sources, les photos, les tableaux, les annexes en font un ouvrage introductif incontournable pour mieux comprendre le fait qu'encore aujourd'hui certains décident de tout quitter pour suivre le Maître.

Marc DUMAS

*Faculté de théologie et d'études religieuses,
Université de Sherbrooke.
marc.dumas@usherbrooke.ca*

Jacqueline Low et Gary BOWDEN (dir.), *The Chicago School Diaspora. Epistemology and Substance*, McGill-Queen's University Press, 2013, 398 p.

Au premier regard, cet ouvrage collectif dirigé par Jacqueline Low et Gary Bowden donne l'impression d'aborder un terrain déjà bien connu. En effet, du grand récit des origines de la sociologie nord-américaine, l'École de Chicago demeure assurément le chapitre le plus complet et le mieux documenté. Pour autant, ce livre fait œuvre utile en apportant un éclairage à la fois sociohistorique, épistémologique et méthodologique sur certains aspects négligés de ce grand courant de sociologie. En réunissant les textes d'universitaires canadiens et de quelques chercheurs internationaux dont les travaux relèvent d'une filiation directe ou indirecte avec l'École de Chicago, l'ouvrage donne à voir l'étendue de son héritage intellectuel et la persistance de son autorité dans l'horizon scientifique des sciences sociales aujourd'hui. Il met aussi en évidence le caractère dynamique de cette tradition sociologique, de même que les diverses manières dont la recherche a pu se l'approprier à travers le temps. Malgré ses qualités indéniables, on regrette profondément l'absence de contributeurs issus du Canada francophone, ou encore de chapitre s'intéressant à l'empreinte déterminante laissée par l'École de Chicago sur la pensée sociologique du Québec francophone. Cette lacune étonne d'autant plus qu'il s'agit d'un fait bien documenté dans l'histoire du développement des sciences sociales au Québec, et que l'ouvrage, édité sous les auspices d'une presse universitaire reconnue au Canada, revendique une spécificité canadienne.

L'ambition des directeurs de ce livre s'inscrit dans le sillon d'une historiographie critique de la sociologie de Chicago. Ce sillon, creusé au fil des travaux pionniers de Martin BULMER (1984), Andrew ABBOTT (1999) et Jean-Michel CHAPOULIE (2001), réévalue à bon droit les contours et la spécificité de cette « école », jusqu'à mettre en cause la pertinence d'un tel étiquetage pour la désigner. Dans leur introduction générale, les directeurs reprennent le fil de cette perspective analytique en proposant d'étudier l'École de Chicago non pas à l'aune de sa « nature substantive », ce qui aurait consisté à mettre en évidence sa cohérence interne, sa généalogie et son unité conceptuelle, mais plutôt en prenant acte de sa « diversité » et de sa « plasticité ». Autrement dit, il s'agit moins ici d'appréhender l'école sociologique comme un objet socio-structurel circonscrit dans l'espace et le temps que comme un objet culturel largement admis dans le discours scientifique et auquel se rattache un faisceau complexe et diversifié de significations et d'interprétations. Par l'introduction du concept de « diaspora », les auteurs espèrent ainsi élargir le champ de leur questionnement à l'ensemble des idées et des représentations symboliques associées au *label* « École de Chicago » tel que celui-ci a pu être diffusé puis repris à l'intérieur de la communauté scientifique. Cette problématisation, qui fait l'objet d'une longue et riche introduction, soulève plusieurs enjeux méthodologiques cruciaux dans le domaine de l'histoire des idées, tout particulièrement en ce qui a trait à l'étude du « travail collectif » en science, que celui-ci prenne le nom d'« école » ou de « paradigme ».

Cinq sections comprenant chacune entre quatre et sept articles ponctuent les quelque quatre cents pages de l'ouvrage. Chacune d'entre elles contribue, à sa manière, à élargir les frontières de la célèbre école sociologique en montrant le caractère indéterminé de son épistémologie et de ses méthodes, la complexité

de ses contextes d'énonciation, la variété de ses trajectoires intellectuelles et sa réception différenciée dans le champ scientifique. Il en ressort une vision moins unifiée et cohérente du groupe, dont la genèse et le legs suscitent toujours des désaccords. La première section regroupe une série d'études qui revisitent et réinterprètent certaines thématiques et idées-forces associées à la « jeune » École de Chicago (celle des années 1920 et 1930). Certaines se proposent d'examiner la place et l'influence des courants plus marginaux dans sa composition, d'autres entendent plutôt discuter, au regard de l'héritage intellectuel de Robert Park, de la place accordée aux méthodes qualitatives dans l'épistémologie de Chicago. La deuxième section mène le lecteur sur les traces des grandes figures de pensée connues et moins connues qui ont inspiré et développé les idées maîtresses de cette sociologie (Georges Herbert Mead, Ervin Goffman, William Lloyd Warner, Robert Park). Quant à la troisième section, elle rassemble diverses études rattachées à l'une de ses plus importantes filières, celle de la sociologie urbaine. Dans une perspective plus large, ces deux dernières sections mettent en évidence les divisions qui subsistent entre deux manières contrastées d'envisager la sensibilité herméneutique de l'École de Chicago, à savoir, d'un côté, celle qui table sur l'usage de la perspective socio-psychologique et, de l'autre, celle qui privilégie l'étude des organisations sociales et de l'écologie urbaine. La quatrième section s'intéresse à la « deuxième » École de Chicago, c'est-à-dire celle qui s'est constituée autour de figures comme Herbert Blumer, Everett C. Hughes et leurs étudiants formés durant la période d'après-guerre. L'héritage de cette seconde génération est ici analysé du point de vue de l'application de concepts associés à la perspective de l'interactionnisme symbolique, perspective qui a émergé à l'Université de Chicago surtout vers la fin des années 1950. Les textes réunis dans cette partie prennent prétexte d'une série d'études de cas pour aborder divers enjeux liés au maintien des frontières culturelles dans les systèmes sociaux, à la fabrication du sens des problèmes sociaux et à la construction sociale du discours médical. Une dernière section s'attache, pour sa part, à montrer la malléabilité persistante et le dynamisme toujours renouvelé de cette tradition sociologique. Sont notamment explorées les diverses modalités d'appropriation et de réinvention de cette tradition en vue d'interroger autrement ses origines et son actualité.

Il faut souligner la grande érudition de cet ouvrage et la diversité des enjeux qu'il aborde. Au-delà de l'enthousiasme que suscite cette richesse, on peut critiquer, comme nous le faisons d'entrée de jeu, le fait qu'aucun chapitre ne traite de la tradition sociologique du Québec francophone. Le contraire eût pourtant été des plus souhaitables pour peu que l'on soit au fait du rayonnement décisif qu'a connu l'École de Chicago dans les départements de sociologie québécois de l'après-guerre, en particulier au sein de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Cette dernière n'a-t-elle pas confié à Everett C. Hughes, un amoureux de la ville de Québec, la tâche d'élaborer un programme de recherche pour ses étudiants en vue de donner à la sociologie d'ici le statut de discipline scientifique? Jean-Charles Falardeau, éminent sociologue québécois et précurseur de la Révolution tranquille, n'a-t-il pas poursuivi ses études doctorales à l'Université de Chicago, où il côtoya les Warner, Ogburn, Redfield, Blumer, en plus d'entretenir une relation privilégiée avec Hughes? L'un des débats centraux de l'histoire de la sociologie québécoise, faisant suite à la parution des célèbres études de Hughes

sur Drummondville (1943) et d'Horace Miner sur le village de Saint-Denis-de-Kamouraska (1939), ne s'est-il pas ouvert autour des concepts de *folk society* et de *urban society*? Cette omission dans l'ouvrage est instructive en ce qu'elle dévoile le décor historique bien connu de nos deux solitudes canadiennes qui, manifestement, peinent encore à mettre en dialogue leurs traditions scientifiques respectives. De ce point de vue, il aurait été intéressant d'avoir la perspective d'un auteur sur l'héritage de la sociologie de Chicago au Canada français, ou encore une analyse qui favoriserait un regard croisé sur sa réception critique francophone et anglophone.

Au Québec, cet héritage a fait l'objet de plusieurs critiques au fil des dernières décennies, la plus saillante ayant sans doute eu trait à l'introduction d'une logique pragmatique et modernisante américaine dans l'étude du passé canadien-français, et à l'hypothèse corollaire du « retard culturel » du Canada français. L'histoire de cette réception critique et des diverses interprétations qu'elle a suscitées mériterait une étude à part entière afin d'éclairer les tiraillements et les enjeux de pouvoir qui ont influencé la gestion de cet héritage dans la construction particulière du champ sociologique québécois. Par-delà l'enjeu du biais interprétatif, il faudrait aussi réfléchir aux autres prolongements scientifiques de l'École de Chicago dans la naissance et le déploiement de la sociologie québécoise contemporaine. Quelles autres démarches d'études a-t-elle favorisées? Quels cadres théoriques a-t-elle contribué à développer? Quel partage de méthode les sociologues laïques et catholiques canadiens-français ont-ils réalisé entre la sociologie américaine et les modèles d'enquête pratiqués en Europe? La « seconde École de Chicago », caractérisée par des travaux d'obédience interactionniste et par de nouvelles théories de la déviance, n'a-t-elle pas, elle aussi, inspiré quelques démarches méthodologiques propres au milieu scientifique québécois? Et qu'en est-il de la sociologie acadienne qui, sous l'influence de ses « sociologues résidents » des années 1960, pour la plupart formés à l'école du père Georges-Henri Lévesque de Laval, a elle aussi indirectement hérité des perspectives de la sociologie de Chicago?

Ce ne sont là que quelques interrogations qui, négligées dans cet ouvrage, invitent à réfléchir à ce qui pourrait constituer une éventuelle histoire unifiée et concertée du parcours de la sociologie de Chicago au Canada français. Cette histoire, pour autant qu'elle ait déjà été esquissée dans quelques études marquantes¹, attend toujours, il nous semble, une étude qui prendrait une vue d'ensemble sur ce phénomène de transfert intellectuel avec le monde anglo-américain durant et après la Seconde Guerre. Un tel projet pourrait s'appuyer sur la réinterprétation canadienne-française/québécoise du courant sociologique de Chicago, de manière à établir formellement les écarts entre son noyau théorique et sa réception. Il s'agirait, autrement dit, de donner à voir les différents processus politiques, intellectuels, cognitifs, économiques et sociaux à l'œuvre dans cette réception, afin d'en départager les multiples phénomènes de récupération, d'appropriation créative et, il va sans dire, de dénaturation. S'y intégrerait tout aussi bien une analyse des réseaux intellectuels et savants qui se sont constitués autour de ce transfert,

1. On pense ici notamment aux ouvrages de Jean-Charles FALARDEAU (1964), Marcel FOURNIER (1986), ou Jean-Philippe WARREN (2003).

ou encore un examen de l'élan que celui-ci a donné pour la constitution d'autres disciplines en sciences sociales et humaines au Canada français, que ce soit en service social ou en psychologie. Voilà un chantier dont il est à souhaiter qu'il soit entrepris dans le cadre d'une étude de plus grande envergure.

François-Olivier DORAIS

Université de Montréal.

francois-olivier.dorais@umontreal.ca

BIBLIOGRAPHIE

ABBOTT, Andrew

1999 *Department & Discipline: Chicago Sociology at One Hundred*, Chicago, University of Chicago Press.

BULMER, Martin

1984 *The Chicago School of Sociology. Institutionalization, Diversity and the Rise of Sociological Research*, Chicago, University of Chicago Press.

CHAPOULIE, Jean-Michel

2001 *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961*, Paris, Éditions du Seuil.

FALARDEAU, Jean-Charles

1964 *L'essor des sciences sociales au Canada français*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.

FOURNIER, Marcel

1986 *L'entrée dans la modernité. Science, culture et société au Québec*, Montréal, Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin.

HUGHES, Everett C.

1948 [1943] *La rencontre de deux mondes : la crise d'industrialisation du Canada français*, Montréal, Boréal Express.

MINER, Horace

1985 [1939] *Saint-Denis : un village québécois*, LaSalle, Hurtubise HMH.

WARREN, Jean-Philippe

2003 *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone (1886-1955)*, Montréal, Boréal.

Annie CLOUTIER, *Aimer, materner, jubiler. L'impensé féministe au Québec*, VLB éditeur, 2014.

Voici un ouvrage qui porte en principe sur la maternité (de préférence jubilatoire) mais qui est en réalité un pamphlet contre un certain féminisme québécois qui aurait choisi, selon l'auteure, de tout en ignorer. Annie Cloutier, romancière et doctorante en sociologie, s'affirme tout au long de ces lignes comme une féministe

engagée. Dans cet essai, elle voudrait démontrer qu'il existe deux définitions de l'égalité entre les femmes et les hommes : « l'égalité vue comme uniforme et générale, [et] celle impliquant des différences complémentaires avec dignité égale » (p. 20). Pour ce faire, elle vise à dépolitiser le discours féministe québécois en montrant « sa composante idéologique » et moralisatrice. Le récit, à la première personne, s'appuie sur son expérience personnelle (et ambivalente) de femme au foyer, sur des entrevues avec d'autres mères, des ouvrages de féministes, américaines de préférence, et des commentaires libres sur les faits divers de ces dernières années (le cas Lola, Monique Jérôme-Forget, Carla Bruni-Sarkozy, etc.). Oscillant constamment entre la reconnaissance de la valeur libératrice du travail pour les femmes et l'importance du maternage et du travail de soin dans la reproduction des sociétés (Nancy Fraser), sans lesquels il n'y aurait pas de lien social, cet essai ne convainc guère.

Ainsi, au Québec plus qu'ailleurs, « les féministes » (quelques-unes sont citées au passage) auraient réussi à disqualifier le maternage et la maternité, pour en faire une fonction comme une autre. S'il est vrai que le féminisme égalitaire uniforme occupe le devant de la scène médiatique et politique au Québec depuis une trentaine d'années, il importe surtout de savoir pourquoi et de montrer qu'il n'en a pas été toujours ainsi. Annie Cloutier ne semble pas s'en préoccuper et préfère revenir sur les crêtes d'un débat dont les racines sont profondes et l'histoire, encore aujourd'hui, controversée. L'opposition entre « féminisme de l'égalité » et « féminisme relationnel » traverse tout le 20^e siècle dans l'ensemble du monde occidental. Maints rapports de pouvoir se sont greffés sur cette lutte, qui aboutissent à des moments où le maternalisme est triomphant (sous les régimes totalitaires, par exemple), et d'autres où il est rampant (avec l'essor d'un féminisme égalitaire depuis les années 1970).

Ignorant le débat qui a fait rage au sud de la frontière concernant le rôle des femmes au foyer, l'auteure n'est pas sensible à l'exploitation politique qui en est faite. Elle ne mentionne pas, par exemple, la rhétorique républicaine qui s'appuie sur les femmes au foyer pour contester tous les gains réalisés par les féministes dites radicales (en particulier le droit à l'avortement). En parlant d'impensé, elle tire un trait de plume sur près d'un siècle de débats acharnés entre féministes et redouble l'invisibilité de ces femmes, féministes québécoises qui ont tracé la voie d'une prise en compte de la maternité (allocations familiales universelles, pensions aux mères, etc.) dans les politiques publiques québécoises.

Son propos n'est donc pas nouveau mais s'inscrit dans la tendance actuelle à redécouvrir les attraits du maternage et de la maternité. Elle déplore, à l'instar de tant d'autres auteurs – qu'elle ne cite d'ailleurs pas –, que le féminisme au Québec rime avec un refus de prendre en compte la maternité comme une option féministe! Pour ma part, cela fait bien longtemps que je travaille en faveur d'une reconnaissance du travail de soin (*care*), fourni principalement par les femmes, et dont le maternage est un aspect important mais pas le seul. Et je conviens avec Annie Cloutier qu'il est temps de faire entendre ces voix-là davantage comme participant au débat féministe au lieu d'y être opposées. Encore faut-il parvenir à ne

pas opposer les catégories entre elles, de façon mécanique, et pratiquer le même aveuglement que celui que l'on dénonce.

Yolande COHEN

Département d'histoire,
Université du Québec à Montréal.
cohen.yolande@uqam.ca

Olivier CÔTÉ, *Construire la nation au petit écran. Le Canada, une histoire populaire de CBC/Radio-Canada (1995-2002)*, Québec, Septentrion, 2014, 446 p.

Thèse de doctorat dans une existence antérieure, cette monographie minutieuse de la série télévisuelle *Le Canada, une histoire populaire* inclut dans son analyse le travail de conception de chaque épisode, de la première version à la version finale (1^{re} partie); les échanges au sein des équipes de production entre historiens et journalistes sur le contenu à privilégier et la manière de l'aborder (2^e partie); les effets télévisuels et l'articulation entre images, musique et narration (3^e partie); et la réception médiatique et celle des téléspectateurs (4^e partie).

Le Canada, une histoire populaire est la plus imposante des productions documentaires créées pour la télévision de Radio-Canada/CBC tant sur le plan financier que pour l'envergure du récit proposé, qui couvre, en 17 épisodes, une période allant de plusieurs milliers d'années avant J.-C. à la fin du 20^e siècle. Elle a été diffusée à l'automne 2000 et à l'automne 2001, mais c'est au milieu des années 1990 que l'idée en a germé dans la tête de Marc Starowicz, producteur délégué, qui avait à cœur de soigner l'identité vacillante du Canada durement éprouvé par la quasi-victoire souverainiste de 1995. Ce n'est pas sans raison que des commentateurs québécois ont dénoncé la propagande fédéraliste à l'œuvre derrière cette superproduction (p. 330 et 331).

Loin de révolutionner la vision anglophone courante de l'histoire canadienne, la série se contente plutôt d'actualiser le discours libéral du *nation-building* canadien, tel qu'il s'est progressivement mis en place après la Deuxième Guerre mondiale. L'actualisation entrecroise un premier discours inspiré par l'ouvrage, devenu classique, d'Arthur R. M. Lower qui trace l'évolution historique du statut du Canada comme colonie [autonome de l'Empire britannique] vers celui de nation [indépendante dans le Commonwealth], avec un second discours libéral, populaire celui-là, célébrant la diversité culturelle canadienne à la Pierre Berton. La réalisation de la série n'a pas été exempte de tensions, beaucoup s'en faut. Tensions tout d'abord entre les équipes de production de Montréal et de Toronto, l'équipe ontarienne accaparant plus des deux tiers du budget global et produisant vingt-deux heures d'épisodes contre seulement dix à Montréal. Tensions également au sein de chacune des deux équipes, entre historiens et journalistes dont l'apport professionnel est pourtant complémentaire : les premiers assurent la qualité scientifique de la production et les seconds l'impartialité du récit. Mais les journalistes, plus naturellement proches de la version historique officielle, imposent leurs vues

quand un désaccord survient entre les deux groupes. Tensions enfin entre historiens de différents champs de spécialisation (histoire militaire, sociale, des identités limitées, etc.) et de différentes obédiences (gauchisante, féministe, etc.). Bien que majoritaires, les défenseurs d'une histoire sociale n'ont pu imposer leurs vues : leurs pressions pour faire éclater la narration centralisatrice, qui donne le beau jeu à l'État fédéral, n'étant pas concertées, se sont neutralisées l'une l'autre. Enfin, les réalisateurs Marc Starowicz et Gordon Henderson ont exercé un poids éditorial déterminant, surtout Starowicz qui cumule pour certains épisodes les fonctions de scénariste, de réalisateur et de producteur délégué. Sont écartées aussi bien les visions résolument anticolonialistes et féministes radicales de certains historiens que les résistances xénophobes de la population contre diverses vagues d'immigrants et la violence raciste de l'État vis-à-vis des minorités mentionnée par d'autres. À la place, on insiste plutôt sur l'action bienfaisante des élites politiques, sur le progrès continu des droits civiques, sur les réformes de la démocratie libérale canadienne. À mesure que s'enchaînent les épisodes, les réalisateurs pourront plaider la cohérence narrative pour aplanir les contre-discours critiques qui viennent constamment menacer leur perspective. Dans ce tableau, les Québécois présentent une figure identitaire parmi d'autres au sein de la grande mosaïque culturelle canadienne. Côté met en valeur l'ambiance bon-ententiste de la série, dans laquelle l'alliance La Fontaine-Baldwin « pour l'émancipation coloniale » devient l'archétype des relations entre Canadiens français et anglais : grâce au compromis, la bonne entente instaure la dualité institutionnelle, puis le bilinguisme officiel des instances fédérales – sauf dans l'équipe de production torontoise!

Quant aux effets télévisuels d'ensemble, ils misent sur le réalisme historique en combinant harmonieusement les reconstitutions historiques, les documents d'époque et les artéfacts visuels de toutes sortes. Le narrateur invisible s'adresse à un téléspectateur présumé patriotique, mais en quête de ses racines historiques pour cause de manque de repères identitaires. Faut-il s'en étonner, la série est bien reçue dans le milieu anglophone où la CBC recouvre, grâce à elle, un peu de sa pertinence culturelle.

L'ouvrage de Côté est instructif pour connaître de quoi est fait le *nation-building* (anglo)canadien, mais il aurait bénéficié d'une relecture avant publication. Plusieurs coquilles subsistent, et des erreurs aussi : p. 20, la dualité canadienne connaît son heure de gloire au tournant du 20^e siècle (et non du 19^e) lors du tricentenaire de Québec; p. 113, on cherche les italiques annoncées; p. 282, le texte mentionne un article du *Globe and Mail* quand la note de référence indique le *Montreal Gazette*; p. 289, Côté confond le personnage Joseph Brant et l'acteur Frédéric de Grandpré; p. 310, le poète et fondateur de la *Cooperative Commonwealth Federation* qu'épousera la peintre Marion Dale est Francis Réginald Scott, et non Norman Bethune; p. 362, Côté évoque les exemples de « Joseph et Tecumseh », mais veut certainement parler de Joseph Brant et Tecumseh.

Sylvie LACOMBE

Département de sociologie,
Université Laval.
sylvie.lacombe@soc.ulaval.ca

Jean-Pierre PROULX, *La genèse de l'école publique et de la démocratie scolaire au Québec. Les écoles de syndics, 1814-1838*, avec la collaboration de Christian Dessureault et Paul Aubin, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 503 p.

Cette monographie montre comment les étapes de la création des écoles de syndics, malgré leur abandon en 1836, fondèrent au Québec l'école publique ainsi que la « démocratie scolaire ». On perçoit dans le regard large et approfondi que porte Jean-Pierre Proulx sur cet objet, à la fois dans les questions qu'il se pose et dans la diversité des sources fouillées, l'influence de ses engagements antérieurs dans le monde scolaire. Les contributions de Christian Dessureault et de Paul Aubin permettent de plus d'approfondir d'autres aspects de la démocratie scolaire : la composition sociale et l'élection locale des corps de syndics (Dessureault), et les aspirations pédagogiques guidant leurs écoles (Aubin).

Succédant à un fin portrait de la société bas-canadienne brossé par Dessureault, la première section analyse les projets de scolarisation étendue et de gouvernance locale portés par des « élites intermédiaires ». Des chapitres distincts examinent tour à tour : 1) les « mécanismes de la gouvernance » proposés dans les projets scolaires soumis par des députés de 1814 à 1827; 2) le parcours législatif des lois des écoles de syndics et des réactions à celles-ci (1829-1837); 3) l'idéologie libérale qui les fonde et l'idéologie conservatrice la rejoignant sur certains points; et 4) la part d'influences idéologiques et institutionnelles attribuable aux législations d'autres sociétés, en particulier celles de l'Écosse, des États-Unis et de la France.

Les éclairages de cette première section sur des aspects jusqu'alors peu explorés du projet des écoles de syndics sont multiples. Soulignons, entre autres, l'interprétation de la loi de 1829 comme aboutissement de quinze ans de réflexion politique consignés dans les projets de loi, dont celui de 1824 à l'origine des écoles de fabriques, et le tournant de 1827, accompli sous l'impulsion donnée dans la Chambre d'assemblée par le Dr Blanchet. À partir de ce moment, la Chambre opta pour le principe démocratique au niveau local et pour une laïcité intégrant les religieux. Mais l'aboutissement temporaire de 1829 marquait lui-même le début d'une expérimentation ouverte au perfectionnement jusqu'en 1836, au fil des obstacles, des réactions, des enquêtes et des remaniements législatifs qui se succédèrent.

La monographie présentée dans la deuxième section atteint l'objectif qu'elle se fixe de clarifier différents aspects de la mise en place de l'école publique (emplacement des maisons d'école, recrutement, compétence et rémunération des instituteurs et institutrices, vie pédagogique) et de la démocratie scolaire (déroulement des élections scolaires, composition des corps de syndics, diversification des catégories impliquées dans la gouvernance locale, puis financement). Elle donne une vision globale et nuancée de cette réalisation ardue et contient des observations inédites. Par exemple, l'analyse de comptes rendus d'élections tenues dans des localités rurales de la région de Montréal entre 1829 et 1836 montre la variation des poids comparés des notables et des classes populaires dans les corps de syndics, ainsi que la diminution de leur sélectivité sociale après l'adoption de la loi de 1832 décentralisant l'élection de syndics des villages vers les rangs. La recension de journaux et de manuels pédagogiques bas-canadiens, bien que l'analyse du corpus puisse être poussée davantage, met en évidence une « sorte de révolution » de l'enseignement que manifeste une volonté évidente de modernisation pédagogique

relativement indépendante de la vie économique et politique. Aussi, le Comité permanent d'éducation mis en place en 1831 se révéla très actif par ses enquêtes et projets de lois, ainsi que par sa volonté ferme de généraliser la scolarisation.

Convaincu de la détermination qui existe au Bas-Canada de fonder une instruction publique, Proulx fait aussi ressortir l'impasse idéologique, politique et financière dans laquelle se trouvait la Chambre d'assemblée jusqu'à la fin des écoles de syndics, et qui contribue à mieux faire apprécier la clairvoyance et les efforts de cette dernière. En guise d'épilogue, Proulx explore les tentatives pour maintenir actives les écoles après l'échec de 1836 – tant celles de la classe politique réaffirmant l'importance de l'éducation sans arriver à proposer des moyens concrets, que celles de communautés locales se mobilisant pour élire des syndics et se cotisant pour payer un instituteur ou une institutrice.

À première vue, l'objectif – atteint – de produire une monographie large et nuancée semble nuire en quelques endroits à une explication plus développée de constats généraux sur des thèmes particuliers, bien que les conclusions de chapitre y reviennent toujours. Toutefois, l'introduction annonce clairement l'articulation des objectifs de l'enquête, et la conclusion générale est le lieu où se déploie la thèse. Proulx y propose une lecture compréhensive des intentions de l'élite lettrée canadienne-française et resitue le Bas-Canada, société coloniale économique et politique particulière, dans son environnement international. Il rejette les thèses soutenant l'anticléricalisme de la loi de 1829, et montre la sincérité pédagogique et universaliste des projets d'écoles de syndics, qui étaient davantage que l'objet d'un combat pour le pouvoir entre la députation et le Conseil législatif et ne peuvent non plus être assimilés à une stratégie pour satisfaire les intérêts propres à la petite bourgeoisie canadienne-française. En somme, par l'originalité de la recherche et des analyses qu'il présente, ce livre est incontournable pour l'histoire de l'éducation au Québec.

Mélanie BÉDARD

*Candidate au doctorat en sociologie,
Université Laval.
melanie.bedard.5@ulaval.ca*

Annie PILOTE (dir.), *Francophones et citoyens du monde : Éducation, identités et engagement*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 292 p. [Coll. Culture française d'Amérique]

Cet ouvrage collectif, dirigé par Annie Pilote, sociologue de l'éducation et professeure au Département des fondements et pratiques en éducation à l'Université Laval, aborde les problématiques de l'engagement, de l'appartenance, de la diversité et de l'identité dans divers espaces de la francophonie canadienne. Rassemblant des travaux de chercheur(e)s de différentes universités canadiennes et de différents domaines disciplinaires, ce livre étudie des initiatives spécifiques dans l'univers éducatif, approfondit des notions telles que la citoyenneté et la

diversité, déconstruit les discours des décideurs politiques sur certains modèles éducatifs, et analyse les représentations et les discours portant sur une francophonie pancanadienne.

Les auteurs des deux premiers chapitres mènent une analyse critique de l'« entrepreneuriat scolaire » (Matthias Pepin), modèle éducatif développé dans la francophonie canadienne depuis le début de la décennie 1990, et de l'« engagement scolaire » (Marie-Odile Magnan, Annie Pilote et Marjorie Vidal). Claudia Prévost (chap. 3) étudie, en ethnologue, le moteur de l'engagement d'immigrants adultes qui apprennent le français au Centre d'auto-apprentissage du français pour immigrants (CAFI), au Québec. Aïcha Benimmas, Jimmy Bourque et Sébastien Poirier (chap. 4) analysent la perception de la citoyenneté chez des jeunes immigrants et leurs parents en milieu acadien au Nouveau-Brunswick, perception dans laquelle convergent l'appartenance à un pays ou à une culture, la reconnaissance et l'accès à l'égalité des droits.

Les réflexions d'étudiants-maîtres, inscrits dans un programme francophone de formation, autour de la notion de diversité, constituent l'objet d'analyse de Marianne Jacquet (chap. 5), dans le cadre d'une recherche qualitative de nature exploratoire réalisée en Colombie-Britannique. Diane Gérin-Lajoie (chap. 6), dans le cadre d'une étude sociologique auprès d'enseignantes qui travaillent dans des écoles de langue française en Ontario, examine leurs représentations de l'identité enseignante et de leur rôle par rapport à la langue et la culture d'expression française et par rapport à leurs élèves.

Paul Zanazanian (chap. 7), qui fait des recherches sur l'interaction entre la conscience historique, l'agentivité et la structuration des frontières entre groupes, se penche sur l'approche du « conflit anglais-français » dans l'enseignement de l'histoire nationale et plaide pour un travail sur les mémoires historiques, en vue de favoriser un rapprochement entre les groupes plus ouvert à la reconnaissance des anglophones comme québécois.

L'expérience de la diversité culturelle à l'échelle internationale, l'organisation et la gestion de la classe comme communauté d'apprentissage et d'élaboration de connaissances, et le recours à des outils de télécollaboration, piliers du modèle « École éloignée en réseau » (ÉÉR), sont disséqués et évalués par Thérèse Laferrière et ses collègues du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES) dans le chapitre 8.

Les derniers chapitres se concentrent sur le dialogue entre engagement et identité chez les jeunes dans différents contextes culturels. Une étude de cas sur l'expérience de professeurs de musique en milieu populaire à Québec, faisant partie du projet *Jeunes musiciens du monde* (Cassandra Lambert Pellerin, chap. 9), met en relief l'importance de l'engagement social par la musique ainsi que la place de la transmission. L'analyse par Christine Dallaire (chap. 10) du rôle des Jeux de la francophonie canadienne comme moteur d'engagement francophone et de renforcement identitaire des jeunes donne lieu à une réflexion sur le type d'identité et le type de francophonie à renforcer. Christophe Traisnel se focalise dans le chapitre 11 sur la francophonie canadienne comme cause politique – comme « une communauté de causes » –, et propose d'inscrire le discours sur la communauté dans l'espace de la francophonie internationale. Les deux derniers chapitres

portent sur l'engagement étudiant au sein du *Collectif de Minuit* à l'Université Laval (Sarah-Émilie Plante) et sur l'engagement citoyen de jeunes altermondialistes québécois (Daniel Landry).

Cet ouvrage constitue, tout d'abord, une cartographie de la francophonie canadienne faisant état de recherches et d'initiatives qui visent à tester et à accroître sa vitalité, chez les enseignants et les apprenants, chez les immigrants et chez les jeunes.

La coexistence d'analyses descriptives et d'analyses critiques dans la plupart des articles fait apparaître la critique comme un moteur de changement et d'amélioration, qui favorise le passage des descriptions aux propositions.

La qualité de la revue de littérature scientifique et l'explicitation de l'évolution et de la progression des recherches présentées, à la frontière entre le rapport de recherche et l'article, rendent cet ouvrage particulièrement utile aux chercheur(e)s, et notamment aux jeunes chercheurs.

Carmen MATA BARREIRO

Département de philologie française,
Universidad Autónoma de Madrid (Espagne).
carmatba@idecnet.com

Linda CARDINAL et Éric FORGUES (dir.), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014.

L'ouvrage inclut des articles traitant du thème de la gouvernance communautaire. Il faut souligner la fraîcheur des propos des nombreux auteurs, qui délaissent le thème du misérabilisme comme caractéristique du développement des communautés francophones en milieu minoritaire, au profit de la capacité de ces communautés à agir politiquement. Au lieu d'être des victimes sans voix et sans moyens des projets étatiques de régulation et des pressions sociétales, celles-ci sont des acteurs sociaux capables d'influencer les projets étatiques et d'affronter les pressions sociétales. Par ailleurs, cette capacité d'influence comporte des limites, puisque les partis politiques, qui contrôlent la gouvernance étatique, déterminent les objectifs des politiques gouvernementales et leur mise en œuvre. À ce sujet, dans leur chapitre portant sur la justice en Ontario, Linda Cardinal, Marie-Ève Levert, Danielle Manton et Sonia Ouellet soulignent que le dialogue avec le gouvernement de Mike Harris était beaucoup plus difficile pour les groupes francophones par comparaison avec le gouvernement de Dalton McGuinty qui lui a succédé.

Cet ouvrage comporte plusieurs qualités. D'abord, plusieurs contributions sortent des chantiers habituels de la recherche pour traiter de dossiers comme ceux de la foresterie, de l'immigration, de la justice et de la jeunesse, par exemple. Ensuite, certains auteurs, dont Mireille Paquet et Caroline Andrew, ont interviewé les acteurs des communautés francophones, ce qui vient enrichir l'analyse. Outre les études de cas, il faut souligner l'intelligence dont Cardinal et Forgues ont fait

preuve en incluant des chapitres contextualisant l'émergence de la gouvernance communautaire. Le texte de Rémi Léger est fort utile à cet égard. Selon l'auteur, les changements constitutionnels de 1982, mais aussi la politique globale de désengagement de l'État fédéral, confrontent les communautés francophones au défi d'une participation plus importante dans la gestion de la mise en œuvre des politiques gouvernementales. Si la Charte canadienne des droits et libertés permet aux groupes francophones en milieu minoritaire de gérer leurs écoles, non sans s'être battus longuement pour la reconnaissance de ce droit, le désengagement de l'État fédéral confronte les communautés au défi de la participation à la gestion. Enfin, les différentes études de cas fournissent un matériel de réflexion non seulement aux chercheurs s'intéressant à la gouvernance communautaire, mais aussi aux acteurs des milieux concernés.

Si dans le passé, de nombreuses études ont insisté sur la capacité limitée des acteurs sociaux à agir lorsqu'ils entraient en relation avec des composantes étatiques, qu'en est-il dans ce nouveau contexte? Les études de cas contenues dans cet ouvrage ne sont pas trop pessimistes sur cette question, mais il faut souhaiter que d'autres études soient réalisées. D'ailleurs, il serait utile de comparer les ressources financières consenties par l'État dans le cadre de la politique globale de désengagement avec celles auxquelles les communautés avaient accès entre 1969 et 1982.

On peut déplorer le fait que l'ouvrage ne concerne que l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Comme on le sait, ces communautés francophones ont été relativement bien étudiées et leur réseau institutionnel respectif est relativement solide. Qu'en est-il des autres communautés francophones ailleurs au Canada? Les auteurs ont raison de ne pas appliquer leurs observations et leurs conclusions à d'autres communautés francophones en milieu minoritaire dont l'évolution institutionnelle n'est pas aussi marquée. Il serait pourtant utile de multiplier ce type d'études pour vérifier si les observations sur ces deux communautés sont également valides ailleurs au pays. Après tout, les défis des communautés francophones, occasionnés par les nouvelles orientations de la politique fédérale dans le domaine du développement des communautés francophones, concernent l'ensemble de la francophonie. Bref, il est pertinent de démontrer la capacité des groupes francophones en milieu minoritaire « d'innover, de se repositionner et de poursuivre leur développement » (p. 3) en Ontario et au Nouveau-Brunswick, mais qu'en est-il de la francophonie du Yukon ou encore de celle de l'Île-du-Prince-Édouard? Malgré ces réserves, l'ouvrage devrait inspirer la poursuite de la recherche dans ce domaine.

Marcel MARTEL

*Département d'histoire,
Université York.
mmartel@yorku.ca*

ABSTRACTS

Louis GUAY and Pierre HAMEL, *The debate around the environment: an overview*

This section aims to put the contributions to this issue in a broader theoretical context, namely by showing how environmental issues might be approached from perspectives developed by environmental sociology. Environmental problems are social constructs resulting from a complex process of definition, appropriation and social diffusion. They give rise to debates and public controversies, which in turn reveal the conflicts and alliances between social actors. Moreover, they can lead to collective decisions that become institutionalized in public and private policies and practices. Four approaches to understanding environmental problems, highlighting various aspects of social relationships to the environment, are reviewed: political ecology, human ecology, ecological modernization and the analysis of socio-ecological controversies. Each of the articles featured in this issue prescribes to one or the other of these approaches, with the exception of human ecology.

Keywords: environmental problems; theoretical approaches; public controversy; stakes of the actors.

Stéphane CASTONGUAY, *The rehabilitation of urban rivers in Quebec*

Since the 1970s, citizens' mobilizations and government interventions have led to a series of decontamination and rehabilitation projects of urban rivers. Taking place in a context of growing environmental concerns, these projects are indicative of a trend towards the appropriation of water fronts by urban populations. In this article, we examine the relationships which the urban populations of two medium-sized cities of Quebec have maintained to their river environments over a longer period of time. The selected populations are those from Shawinigan, a city situated along the Saint-Maurice River, which feeds into the north shore of the Saint-Lawrence River; and Drummondville, located at the St. Francis River, which feeds into the south shore of the Saint-Lawrence River. Through this approach, we seek to show how the types of relationships which people have with rivers are juxtaposed rather than simply succeeding in time. Similarly, we identify factors that shape the intensity of the mobilizations surrounding the continual process of appropriation of the banks and streams.

Keywords: urban river, river environment, pollution, decontamination, rehabilitation, recreation and tourism

Sara TEITELBAUM, *The respect of the rights of indigenous peoples in the Quebec forestry regime: any evolution (1960–2014)?*

This article offers a historical overview of the development of the forestry regime with regard to the integration of the rights and interests of indigenous peoples during the period from 1960 to 2014. Using a theoretical framework developed by Hill *et al.* (2012), we address the issue of power sharing between the state and indigenous nations before the beginning of the 2000s. The measures implemented during this period can be grouped into three categories: consultation on forest management plans, consultation on policy orientations and economic development through the allocation of small forest tenures. Nevertheless, for most Aboriginal nations, the forestry regime offers little opportunity to influence decisions at a strategic level.

Keywords: indigenous rights, First Nations, forestry regime, forest management, consultation

Sébastien CHAILLEUX, *From local action to the fight for a global cause. Trajectory of the anti- shale gas movement in Quebec*

The controversy over Quebec shale gas concerns multiple issues. As a method, the sociology of translation allows to identify the processes of social and political construction involved in getting the controversy on the agenda and in framing it as a political issue. Our analysis of the trajectory of actors and their respective lines of reasoning shows that the movement around the opposition to shale gas has achieved a certain success. However, it also shows that its efforts to expand that opposition to all hydrocarbons generated from bedrock, and not only shale gas, are impeded by industry and government networks. This study provides an additional insight into the analysis of the controversies by underscoring the key role played by the undertaking to frame, or construct, the issue as a public problem.

Keywords: shale gas controversy, framing, translation, opposition movement, involvement

Nancy EMOND, *Integrated water resource management in Quebec. A primer on the mutations and the fixity of the institutional space*

For over ten years, Quebec has been trying to establish a governance model of the resource water that is based, among others, on the so-called integrated management approach that has been internationally recognized and adopted by a number of countries at the Rio Earth Summit in 1992. In that context, the province adopted its first National Water Policy (NWP) in 2002, by way of which integrated watershed management became the *modus operandi*. However, Quebec is nonetheless experiencing difficulties in achieving its objective. Why? A number of factors may be advanced, among them the financial dependence of watershed

organizations, the voluntary nature of basin contracts, and the expansion of the territory to manage from a watershed to an integrated water management area encompassing a number of watersheds. This raises the questions of: What, if any, institutions are presently mandated to ensure the organization of integrated water resource management? What institutional adjustments have the actors made, or not, in order to respond to the new requirements that have been introduced over the years? The results of this study show that more than a decade after the adoption of the NWP, the fit between the goals of the state and the institutional mechanisms implemented to achieve these goals is, on average, rather low. Furthermore, the adaptation to new requirements appears to take place without significant resistance, or at least without calling for a major transformation of the existing institutions.

Keywords: integrated watershed management, water resource, institutions, scales, territory, National Water Policy

Olivier CRAIG-DUPONT and Gérald DOMON, *Private protection of biodiversity and taxation of the wilderness market: a history of voluntary conservation in Quebec (1980–2014)*

Since the late 1980s, the province of Quebec has been witnessing a proliferation of ecological protection laws concerning private land. For example, the number of natural reserves on private land, ecological gifts, conservation easements and land trusts are now increasing in some areas of southern Quebec. Given that such land transactions are, by nature, private, this trend remains largely unknown. However, it has nevertheless had a substantial impact on the shaping of certain contemporary policies on natural heritage conservation in Quebec. Through a detailed search of departmental archives and a series of interviews with key actors, this article traces the genesis of the voluntary conservation movement in Quebec. It highlights how the Canadian and Quebec governments, as well as some non-profit corporations, facilitated the establishment of a network of private protected areas, yet that these are, through tax benefits, largely funded by the public treasury. The analysis of this institutionalization of voluntary conservation in Quebec reveals how the government has been an active agent in the decentralization, privatization and progressive taxation of ecological heritage conservation in Quebec.

Keywords: private protected areas, environmental policies of Quebec, municipal taxation, biodiversity conservation programs and financing, political ecology

Chantal ROYER and Arthur DE GRANDPRÉ, *How do young Quebecers value the environment?*

This article explores the value which young people place on the environment and is part of a broader research study on the values of this segment of the population. From 91 qualitative interviews conducted by the latter study with young Quebecers on their values and their aspirations to travel, this research

performed a secondary analysis of all statements relating to the environment. The analysis reveals various attitudes toward the environment, which are presented on a scale ranging from indifference to commitment. The findings highlight that young people's relationship to environmental protection is rather ambiguous and that it, far from enjoying consensus, manifests more as a latent value that is hardly reflected in the behaviour.

Keywords: values, young people, relationship to the environment, interviews, qualitative analysis

Alex DUMAS, Cindy BERGERON and Mathieu SAVAGE, *Social position and lifestyle. Social changes in health practices after a cardiac event*

The mortality caused by cardiovascular diseases constitutes one of the major indicators of social inequalities in health in Quebec. Among socio-economically disadvantaged men, the mortality rate due to these diseases remains alarmingly high compared to other population groups. This qualitative study examines the health practices of sixty men from different socioeconomic backgrounds who have been hospitalized for a cardiac event. Applying the sociocultural theory of Pierre Bourdieu, the analysis of interviews exposes the obstacles which precarious living conditions pose to health and to the adoption of healthy living habits in a cardiac rehabilitation setting. The findings emphasize the importance of inclusive health policies that take account of a common sense knowledge and a practical understanding of the world of individuals.

Keywords: social inequality, poverty, masculinity, Bourdieu, health, rehabilitation

Gilbert McLAUGHLIN and Christophe TRAISNEL, *The Up'n down of Tracadie-Sheila, New Brunswick. An automotive ritual that breathes life into a town*

This study is an ethnographic examination of the « up'n down », a unique "automotive ritual" practiced in Tracadie Sheila, a small town in northeastern New Brunswick. Essentially, the practice consists of drivers driving their car up and down the street for purely social reasons, as if strolling down a promenade. Beyond examining the ethnography of this social phenomenon, the aim is to question the origin, nature, content and challenge of such social rituals of individualistic modernity. The study then seeks to demonstrate how a true modern ritual can be structured in its various dimensions, be it the community, identity or political dimension. In a day and age when the traditional forms of social exchange have disintegrated, we wish to explore the evolution of social rituals that have been adapted to modernity. By studying the up 'n down activity, we hope to arrive at a better understanding of the car as a genuine social object.

Keywords: automobile, social link, spatial planning, cultural policy, cultural practices, up'n down, Tracadie Sheila, Acadia, New Brunswick

Marie-Ève DESROCHES and Catherine TRUELLE, *The transformation of central neighbourhoods and the mobilization and evolution of the right to the city for women: the case of the Sainte-Marie neighbourhood in Montreal*

The article focuses on the mobilization initiated by the *Comité d'action locale du Centre d'éducation et d'action des femmes* in response to the implementation of an integrated urban revitalization strategy (IUR) in the Sainte-Marie neighbourhood in Montreal. Our case study aims to demonstrate that this mobilization allows women to claim their right to the city by participating in the system of governance established for the sector, thereby allowing them to present their difficulties and to develop a commitment and a sense of belonging to their living environment.

Keywords: women and the city, Right to the City, sociospatial justice, local governance, (integrated) urban revitalization

NORMES D'ÉDITION

- La revue *Recherches sociographiques* n'accepte que les documents exclusifs et inédits (article, note critique, note de recherche, compte rendu). Cela signifie...
 - a) qu'il s'agit d'un travail non publié qui n'est pas en évaluation dans une autre revue ;
 - b) qu'on attend d'avoir reçu une réponse de notre part avant de proposer son texte ailleurs ;
 - c) que le *copyright* appartient à *Recherches sociographiques*.
- Prière d'adresser les textes ainsi :

Recherches sociographiques
Département de sociologie
1030, avenue des Sciences-Humaines
Pavillon Charles-De Koninck, local 3465
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Canada
- Les textes doivent être dactylographiés à **interligne double**, sur des feuilles blanches de 21,5 sur 28 cm. Paginer et laisser une marge d'au moins trois centimètres de chaque côté, en haut et en bas de la page. Également, votre document sera **de préférence** sur Word ou l'envoyer par courrier électronique à rechtsoc@soc.ulaval.ca.
- Indiquer, **sur une page à part**, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de chacun des signataires. Inscrire le titre de l'article ou de la note critique, en majuscules, en tête de la page 1.
- La longueur des articles se situera entre 20 et 35 pages à double interligne, pour un maximum de 60 000 caractères excluant les espaces ; celle des comptes rendus, entre 2 et 6 pages, soit entre 700 et 800 mots.
- Quant aux genres, on peut suivre l'usage traditionnel ou employer le masculin et le féminin en s'inspirant de *Pour un genre à part entière : guide pour la rédaction de textes non sexistes* (Québec, Publications du Québec, 1988).
- Les tableaux et les graphiques sont **sur des feuilles distinctes**, par ordre numérique, titrés, et leurs sources, bien identifiées. On en limitera le nombre, ne conservant que ceux jugés essentiels à la compréhension du texte, question de coût. On utilisera le Système international d'unités (SI).
- Pour un sigle ou un acronyme, veuillez en indiquer le sens complet, la première fois. Par exemple, Université Laval (UL), Université du Québec à Montréal (UQAM). Par la suite, le sigle ou l'acronyme (sans points) peut suffire.
- Prière de porter une attention particulière à l'exactitude des citations et des références bibliographiques. Les citations en d'autres langues doivent être traduites en français et précédées du mot « traduction » entre crochets.
- Un document publié électroniquement doit indiquer clairement la source précise sur internet ainsi que la date de consultation du site où il se trouve. Les articles publiés dans une revue électronique doivent aussi donner l'adresse de la revue en plus des renseignements habituels (auteur, titre, etc.). Voir l'exemple encadré.

- Indiquer le titre de la collection entre parenthèses après le nombre de pages.

BOURDON, Sylvain et Mircea VULTUR (dir.)

Les jeunes et le travail, Québec, Les Éditions de l'IQRC et Les Presses de l'Université Laval, p. 129-155. (Regards sur la jeunesse du monde.)

- Les notes de bas de page, brèves de préférence et en nombre limité, seront à **interligne double**. Pour la bibliographie, se référer aux exemples.

CALDWELL, Gary et Simon LANGLOIS

1986 « Les cégeps vingt ans après », *Recherches sociographiques*, XXVII, 3 : 355-364.

GAUTHIER, Anne

1988 « État-mari, État-papa, les politiques sociales et le travail domestique », dans : Louise VANDELAC (dir.), *Du travail et de l'amour*, Montréal, St-Martin, 257-311.

Dans le cas de documents d'organisme (ministériel, parlementaire, indépendant, etc.), le sigle ou l'acronyme (sans points) identifie l'auteur.

Conseil économique du Canada (CÉC)

1970 *Les diverses formes de la croissance*, Ottawa, Imprimeur de la Reine (« Exposé annuel », 7.).

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

1981 *Statistiques de l'enseignement dans les pays de l'O.C.D.E.*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.

VILLENEUVE, Nathalie

2003 « Myles, unilingue anglophone – Une pelure de banane surprise pour la candidate défusionniste », *Cité Nouvelles*, Montréal, 5 octobre.
[<http://www.westisland.ca>] (7 octobre 2003).

- Dans les notes ou le corps du texte, on ne fait référence qu'au nom des auteures et auteurs cités, à la date de publication si la même personne compte plus d'un titre à la bibliographie (a, b, c..., si même année) et, s'il y a lieu, à la ou aux pages. Exemple : (MOREUX, 1982, p. 17) ou (CALDWELL et LANGLOIS, 1986a, p. 395-399).
- Pour un article ou une note critique, fournir un résumé d'environ 100 mots. Notices biographiques (maximum 8 lignes : situation institutionnelle actuelle, quelques repères de carrière, dernière publication).
- Les comptes rendus ne sont pas soumis à l'évaluation. Une fois publiés, les auteurs dont l'ouvrage est recensé ont un droit de réplique. L'auteur de la recension dispose alors également d'un droit de réplique et les deux textes paraissent dans le même numéro.
- Les articles seront publiés en français. Toutefois les articles peuvent être soumis en anglais pour fins d'évaluation. S'ils sont acceptés, l'auteur est responsable de la traduction en français, et la revue de la révision linguistique.

NUMÉROS ANTÉRIEURS

2013, volume LIV, numéro 1

Actions conflictuelles à Montréal; Réaménagement des Plaines LeBreton; Une innovation sous tension; Guides moraux et manuels de politesse; Retour du chanoine Groulx; Quand l'art vaut de l'or : culture pour tous et l'artiste en manager 29,00 \$

2013, volume LIV, numéro 2

Écrits de voyageurs européens sur le Québec

Présentation; Les épigones d'Ulysse; Les voyageurs italiens et le fait français; Un Belge au Canada français, Hubert Pierlot; Les écrits personnels d'Auguste Viatte; Genèse de la société acadienne; Les partis politiques municipaux 29,00 \$

2013 volume LIV, numéro 3

Carrés rouges. Éléments d'une sociographie du mouvement de 2012

Présentation; Le printemps contre l'hégémonie; Les sous-cultures politiques du savoir; Le développement du nord et le destin du Québec; La longue marche des carrés rouges; Tout voir et tout entendre, mais sans comprendre!; « Les enfants gâtés d'une province parasite » 29,00 \$

2014, volume LV, numéro 1

Le sentiment de sécurité chez les personnes âgées; Les comités de résidents et leur autonomie; Instabilité des unions libres; La mobilité de la francophonie canadienne; Les choix résidentiels des jeunes familles.....30,00 \$

2014, volume LV, numéro 2

Actualité de l'oeuvre de Léon Gérin

L'énigme du réel; La redécouverte de Léon Gérin; Hommage à mon professeur; Sociographie de la différenciation sociale; Léon Gérin et l'économie; Mémoires disciplinaires et pratiques scientifiques; Journal de voyage dans l'Ouest canadien; La construction sociale de la mobilité durable urbaine; L'attraction des diplômés universitaires en région.....30,00 \$

2014, volume LV, numéro 3

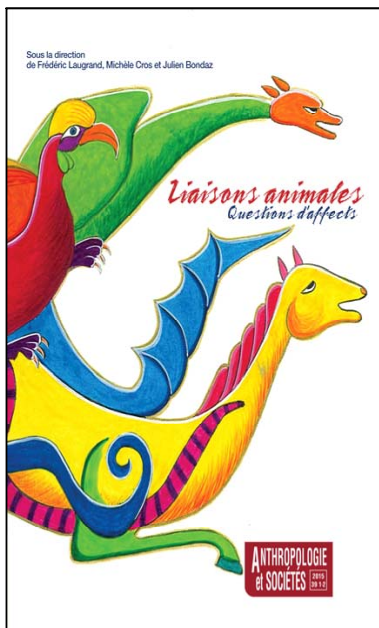
Les anglophones au Québec

Présentation. Les anglophones au Québec; Sentiment d'appartenance chez les jeunes anglophones; La quête de reconnaissance professionnelle d'immigrants; Disparités d'accès aux soins de santé; La fiction anglo-québécoise en traduction française; La scène musicale anglo-québécoise.....30,00 \$

2015, volume LVI, numéro 1

Le Québec en caricatures : humeurs et humour d'une société à travers le temps

Présentation. Le Québec en caricatures; Représentation de la Confédération; Parodier et satiriser l'histoire par la caricature. Le cas d'Albéric Bourgeois; La leçon de morale derrière l'histoire des Lavigueur; Les images de presse de la crise des caricatures de Mahomet 30,00 \$



Sous la direction
de Frédéric Laugrand, Michèle Cros et Julien Bondaz

Liaisons animales
Questions d'affects

ANTHROPOLOGIE
et SOCIÉTÉS

Achetez le numéro en ligne
et abonnez-vous!
www.ant.ulaval.ca/anthropologieetsocietes

ABONNEMENT 2015

	Canada	Étranger	
Étudiant	55 \$	81 \$	CAN
Régulier	80 \$	106 \$	CAN
Institution sans agence	135 \$	181 \$	CAN
Institution avec agence	130 \$	156 \$	CAN

Prochains numéros

*Diversité linguistique, transformations sociales et économie
politique, 39-3, 2015*

Reconnaissance et stratégies médiatiques, 40-1, 2016

LIAISONS ANIMALES QUESTIONS D'AFECTS

VOLUME 39, NUMÉROS 1-2 (2015)

Présentation

Les questions d'affects dans les liaisons animales
Frédéric Laugrand, Michèle Cros et Julien Bondaz

Bêtes de terrain : savoirs et affects dans l'invention de l'ethnozoologie
Julien Bondaz

Bellina : belle enfant de France ou bonne soupe du Burkina
Michèle Cros

L'animal dans une société sans miroir : les Kasua de Nouvelle-Guinée
Florence Bruno-Pasina

Amours sans frontières : nouveaux horizons de la zoophilie à l'époque
de la libération animale
Sergio Dalla Bernardina

Des hommes et des vaches : l'attachement entre les personnes
et leurs bovins en pays Mursi (Éthiopie)
Jean-Baptiste Eczet

La souffrance animale à distance
Les vétérinaires dans l'action humanitaire
Frédéric Keck et Miriam Ticktin

De l'animal au trophée : réification ou relation amoureuse ?
Maxime Michaud

Émissaires des ancêtres : les oiseaux dans la vie
et dans la cosmologie des Truku de Taiwan
Scott Simon

Faire « crier » le cochon : divination et christianisation d'un rituel
chez les Alangans de Mindoro (Philippines)
Frédéric Laugrand

« Les animaux obéissent aussi à la religion »
Paradoxes du chamanisme kaingang (Brésil) en contexte pluraliste
Robert R. Crépeau

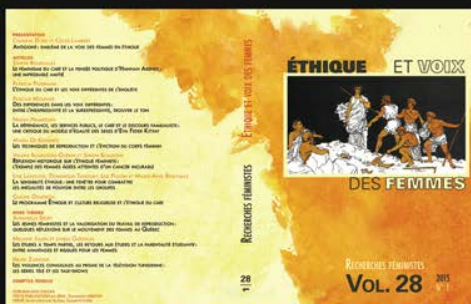
Taxidermies : le trouble du vivant
Lucienne Strivay

ENTREVUE

Entretien avec le professeur Philippe Descola (Collège de France)
Philippe Descola et Frédéric Laugrand

HORS-THÈME

L'exotisme et le fruit de l'imagination
Le-durian-qui-partage-l'humanité-en-deux
Léo Mariani



RECHERCHES FÉMINISTES

www.recherchesfeministes.ulaval.ca

» » » » RECHERCHES FÉMINISTES

1030, av. des Sciences-Humaines
Pavillon Charles-de Koninck, local 1475E
Université Laval, Québec, Canada G1V 0A6
Téléphone : (418) 656-5418
Télécopieur : (418) 656-5190
revuerescherchesfeministes@ccb.ulaval.ca

» » » » DÉJÀ PARUS

1988-2003 : vol. 1 au vol. 16
2004-1 Femmes et sport
2004-2 Féminisme et mondialisation
2005-1 Passages
2005-2 Images et sens
2006-1 Syndicalisme
2006-2 Dé/Construire le féminin
2007-1 Femmes et gestion
2007-2 Les féminismes
2008-1 20 ans de la revue
2008-2 Le féminisme : une question de valeur(s)
2009-1 Les femmes et l'écologie
2009-2 La polyparentalité
2010-1 Femmes et pouvoir exécutif
2010-2 In/Égalités sociales de santé
2011-1 Sans livres mais pas sans lettres
2011-2 Critiques du développement
2012-1 Les antiféminismes
2012-2 Les femmes et l'humour
2013-1 Formation professionnelle
2013-2 Femmes et vieillissements
2014-1 Femmes extrêmes
2014-2 Pratiques artistiques féministes
2015-1 Éthique et voix des femmes

» » » » À PARAÎTRE

2015-2 Intersectionnalités
2016-1 Méthodologies féministes
2016-2 Être femme en Afrique subsaharienne
2017-1 Femmes autochtones en mouvement
2017-2 Travail domestique

» » » » Abonnement (2 numéros par année)

Cocher ☐ 2015 ☐ 2016 ☐ 2017

» » » » TARIFS CANADA (taxes incluses)

Individu ☐ 45 \$ 1 an ☐ 80 \$ 2 ans ☐ 100 \$ 3 ans
Étudiant* ☐ 30 \$ 1 an ☐ 55 \$ 2 ans ☐ 80 \$ 3 ans
Organisme ☐ 90 \$ par année

» » » » TARIFS ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS

Individu ☐ 60 \$ CAN par année
Étudiant* ☐ 45 \$ CAN par année
Organisme ☐ 100 \$ CAN par année

* Joindre une photocopie de la carte étudiante

L'abonnement inclut la copie papier et l'accès exclusif à la version numérique des textes des 4 derniers numéros par ÉRUDIT : www.erudit.org
La collection entière de 1988 à 2012 en texte intégral est aussi disponible sur le portail ÉRUDIT

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ / _____
Bureau Résidence

Courriel _____

» » » » MODE DE PAIEMENT

Chèque ou mandat ☐ Mastercard ☐ Visa ☐

Numéro _____

Date d'expiration _____

Signature _____

Chèque ou mandat en dollars canadiens seulement,

À l'ordre de la revue *Recherches féministes*

Abonnement



Cahiers de géographie du Québec

Au service des géographes
du Québec et d'ailleurs
depuis plus de 50 ans

www.cgq.ulaval.ca

Revue internationale de géographie humaine

1956-2015

Trois numéros par année, dont un thématique :

2005 (n° 138) Conflits, proximité, coopération

2006 (n° 141) Les chantiers de la géographie

2007 (n° 144) Québec comme laboratoire urbain

2008 (n° 147) Géographie et littérature

2009 (n° 150) Géographies de la violence

2010 (n° 153) Les figures géographiques du sujet

2011 (n° 156) Géographie de la santé

2012 (n° 159) Géographies autochtones

2013 (n° 162) Routes touristiques : lire le passé, lier l'avenir

2014 (n° 165) L'urbanisation diffuse : un difficile mais inévitable
défi d'aménagement

Tarifs 2015 en \$ Can (taxes incluses)

	1 an	2 ans
Institution (Canada)	125 \$	210 \$
Institution (Étranger)	165 \$	280 \$

Paiement en \$ US accepté

Abonnement à la version électronique : www.erudit.org/revue/cgq/

Bulletin d'abonnement

*Veuillez prendre note que votre abonnement prendra effet à la date de réception
de votre bulletin. Nous n'expédions plus les numéros rétroactivement.*

Nom Prénom

Profession Institution

Adresse

Ville Province

Pays Code postal

☐ Nouvelle adhésion (1 an)

☐ Adhésion / 2 ans

☐ Renouvellement d'adhésion

Veuillez joindre un chèque ou un mandat postal à l'ordre d'Express Mag

☐ Facturer

☐ Reçu sur demande

Montant total \$

Veuillez retourner ce bulletin à Express Mag

8155, rue Larrey
Montréal, Québec
H1J 2L5

P.O. Box 2769
Plattsburg, N.Y.
12901-0239

Téléphone: 1 800 363-1310 ou 514 355-3333
Télécopieur: 514 355-3332
Courriel: expressmag@expressmag.com
Site web: www.expressmag.com

Aspects sociologiques

Dernier numéro

Changement social

Vol. 21 n. 1

Ce numéro se propose d'aborder le changement social dans le cadre d'une réflexion globale sur les transformations contemporaines qui semblent travailler les sociétés actuelles. Nous souhaitons ainsi investiguer, dans un premier temps, la construction même du changement en ce qu'il constitue un objet sociologique - comment le définir? Quelle est sa nature? Est-il en soi observable et si oui, dans quel cadre? Comment l'interpréter?

Dans un deuxième temps, appréhender les traces visibles que laisse le changement social à l'échelle planétaire. Dans une perspective comparative et historique, nous cherchons donc à définir et à ausculter les temps présents, et ce, afin de mieux saisir leurs particularités. À l'heure actuelle, penser et employer les concepts de nation, d'État, d'identité, de genre, de droit, de démocratie, de religion est-il toujours pertinent? Cette réflexion en appelle une autre, soit celle des mouvements sociaux dont la fonction première demeure l'appui ou le rejet du changement sous toutes ses formes. Les pistes de réponses sont ici nombreuses comme en font preuve les articles proposés.

Janvier 2014



Autres numéros disponibles

- / Vol. 20, No. 1 – Mars 2013 – Les impacts sociaux des nouvelles technologies
- / Vol. 19, No. 1 & 2 – Janvier 2012 – (In)sécurité
- / Vol. 18, No. 1 – Mars 2011 – Sociologies contemporaines: objets, préoccupations et réflexions
- / Vol. 17, No. 1 – Août 2010 – Société et arts martiaux
- / Vol. 16, No. 1 – Août 2009 – Éducation en transformation: entre réflexion et adaptation
- / Vol. 15, No. 1 – Mai 2008 – Identité et territoire: la question autochtone
- / Vol. 14, No. 1 – Mai 2007 – Ordre et violences
- / Vol. 13, No. 1 – Août 2006 – Retour à la théorie: perspectives et auteurs contemporains
- / Vol. 12, No. 1 – Avril 2005 – Abîme du politique: des formes de domination au Xxe siècle

Nos numéros sont aussi disponibles en ligne sur notre site internet :

<http://www.soc.ulaval.ca/aspectssociologiques>



nouvelles
pratiques
sociales

Volume 27, numéro 1

Dans le dernier numéro :
**Mouvements sociaux et nouveaux
acteurs politiques : incidences sur les
pratiques de gouvernance autochtone**

Karine Gentelet et Annis May Timpson

L'entrevue

Idle No more : identité autochtone actuelle, solidarité et justice sociale

Le dossier

- Décoloniser les approches sur la gouvernance des Premières Nations
- « We are all Treaty People » : Assessing the Gap between the Dream and the Reality of Treaty-Based Governance in Saskatchewan
- La prise en compte de l'itinérance inuite. Réflexions autour d'un quartier montréalais.
- Le point de vue des Innus de Sept-Îles, Uashat et Maliotenam sur les relations entre Autochtones et Allochtones en milieu urbain : vers une concitoyenneté
- La place des Autochtones dans la gouvernance des parcs de l'Arctique canadien : de la cogestion à la « cojuridiction »
- Les représentations sociales des participants autochtones en matière d'intervention psychosociale

Perspectives étatiques

- Participation sociale et déficience physique : favoriser la solidarité et l'inclusion dans les pratiques psychosociales en CSSS
- Explorer l'identité professionnelle chez les travailleurs sociaux en devenir : une étude de l'expérience des étudiants québécois finissants

Perspectives communautaires

- De l'aide? Pour quoi faire? Réflexion autour d'un projet d'intervention destiné aux auteurs de violence conjugale non disposés à s'engager dans un processus de changement quant à leurs comportements violents
- « Vers la réussite » : utilisation de *Photovoice* pour témoigner de l'expérience des mères monoparentales vivant dans un contexte défavorisé

Concours étudiant

- L'écosystémie sous l'angle des discours : mise en perspective de l'approche de Bronfenbrenner

Échos de pratique

- Féminisme autochtone militant : quel féminisme pour quelle militance?
- La réappropriation historique et culturelle par les mémoires graphiques autochtones



Pour vous abonner ou pour commander un numéro,
adressez vous au secrétariat de la revue **Nouvelles pratiques sociales** :

Courriel : nps@uqam.ca

Site web : www.nps.uqam.ca

Tél. : (514) 987-3000 (poste 4721) Téléc. : (514) 987-8795

EXPLORER
LA MÉMOIRE
ET L'HISTOIRE

Les cahiers des dix

Fondés en 1936



Numéro

68
2014

SOMMAIRE

Du castor cosmique au castor travailleur :
histoire d'un transfert culturel

Denys Delâge

La bibliothèque personnelle de
Joseph-Octave Plessis,
Gilles Gallichan

Les Cercles de fermières : cent ans d'expertise
et d'engagement dans les arts textiles

Jocelyne Mathieu

À propos de Jean Chauvin (1895-1958)
et de son livre *Ateliers* (1928)

Laurier Lacroix

Un débat crucial autour de modernisation et de
modernité : les positions de Pierre Elliott Trudeau
dans la *Grève de l'amiante* (1956) et leur réception

Yvan Lamonde

Le gouvernement Duplessis, l'éducation
et la culture (1944-1959)

Fernand Harvey

L'Underground musical des années 1970 au
Québec : Émergence des pratiques de « musique
actuelle » et rencontre de deux univers de création

Marie-Thérèse Lefebvre

La mobilité sociale subjective au Québec

Simon Langlois

Abonnement annuel
39,95\$

(un numéro par année)
(Anciens numéros
également disponibles)



Les Éditions La Liberté
2360 Chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4H2
Téléphone et télécopieur : (418) 658-3763
Courriel : liberte@mediom.qc.ca

Pour les sommaires des volumes 1 (1936) à 67 (2013),
consulter le site Internet de la Société des Dix : www.societedesdix.info

Québec Studies

Published by Liverpool University Press since 2014

Québec Studies

Since 2014, Liverpool University Press has been publishing *Québec Studies* on behalf of the American Council for Québec Studies www.acqs.org.

Québec Studies is a twice yearly, fully refereed journal, publishing articles dealing with all aspects of Québec society and Francophone Canadian culture. The editors of *Québec Studies* welcome interpretive or theoretical essays, book reviews, and interviews in all fields of the humanities and social sciences. Interdisciplinary essays are particularly encouraged. Issues devoted in part to a single topic or major cultural figure will appear regularly and occasionally will include pedagogical articles.

Editor: Jane Moss, *Duke University*

Associate Editor:

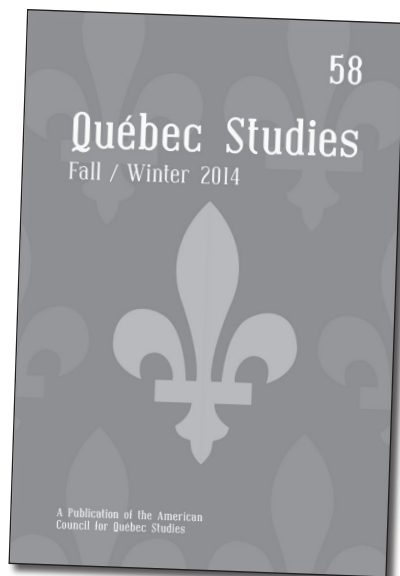
Kevin J. Christiano, *University of Notre Dame*

Patrice J. Proulx, *University of Nebraska, Omaha*

Book Reviews Editor: Amy J. Ransom, *Central Michigan University*

Editorial correspondence and manuscripts in the humanities should be sent to:
Jane Moss (jmm91@duke.edu)

Editorial correspondence and manuscripts in the social sciences should be sent to:
Kevin J. Christiano (kevin.j.christiano.1@nd.edu)



ISSN: 0737-3759 (Print), 2052-1731 (Online)

2016 Subscription Rates (for two issues)

Print and Online rates:

Institutions \$103 (North America)

£78/\$129 (ROW)

Members of the American Council for Québec Studies receive the journal as part of their membership. For more information, please visit:
www.acqs.org/organization/membership.html

Québec Studies will be distributed worldwide for Liverpool University Press by Turpin Distribution.
For ordering information contact:
Liverpool@turpin-distribution.com

online.liverpooluniversitypress.co.uk/loi/qs

Liverpool University Press

Tel: +44 (0)151 794 2233 Email: lup@liv.ac.uk

For advertising queries contact Chloe Johnson: chloe.johnson@liverpool.ac.uk

www.liverpooluniversitypress.co.uk


LIVERPOOL
UNIVERSITY PRESS

2015 70-3 ÉTÉ SUMMER

REVUE TRIMESTRIELLE
RELATIONS INDUSTRIELLES

RIIR

Revue trimestrielle bilingue publiée depuis 1945
par le Département des relations industrielles
de l'Université Laval

ÉDITORIAL

Les 70 ans de RI/IR
RI/IR celebrates its 70th year

PAR MARTINE D'AMOURS

ARTICLES

Advancing Industrial Relations Theory:
An Analytical Synthesis of British-American
and Pluralist-Radical Ideas

BRUCE E. KAUFMAN AND GREGOR GALL

Taxonomie des conflits entre le travail
et la famille : une analyse multidimensionnelle
à l'aide de cartes auto-organisatrices

THIERRY WILS ET AZIZ RHINIMA

The Economic Impact of the Great Recession on
Aboriginal People Living off Reserve in Canada

DANIELLE LAMB

Candidatures spontanées,
réseaux et intermédiaires publics :
quelle information et quels appariements
sur le marché du travail français ?

GUILLEMETTE DE LARQUIER ET GÉRALDINE RIEUCAU

Adjustments to Minimum Wages
in China: Cost-Neutral Offsets

JING WANG AND MORLEY GUNDERSON

Les politiques de formation professionnelle
dans les services à domicile.
Influence de la structure de marché
et du dialogue social en France et en Belgique

ÉTIENNE COGNARD

The Prospects for Greater Enforcement
of Teen Employment Laws in Alberta, Canada:
"Politically, how do you make it relevant?
[...] Kill more young people!"

BOB BARNETSON

INDUSTRIAL RELATIONS
QUARTERLY REVIEW

A bilingual quarterly published since
1945 by the Industrial Relations
Department, Université Laval

RI/IR EN LIGNE

RI/IR est disponible en ligne
sur le site Erudit :

www.erudit.org/revue/ri

Pour un abonnement institutionnel,
contacter Érudit.

Pour consulter les règles de
publication ou pour vous abonner,
visitez notre site Internet :

www.riir.ulaval.ca

RI/IR ONLINE

RI/IR is available on line on
Erudit website at:

www.erudit.org/revue/ri

For an institutional subscription
to digitalized issues, please
contact Erudit.

Visit our website for Notes to
contributors or to subscribe:

www.riir.ulaval.ca

RELATIONS INDUSTRIELLES
INDUSTRIAL RELATIONS

Pavillon J.-A.-DeSève
1025, avenue des Sciences-Humaines
Bureau 3129, Université Laval
Québec (Québec) Canada G1V 0A6

TÉLÉPHONE : (418) 656-2468

COURRIEL / E-MAIL :
relat.ind@rilt.ulaval.ca

www.riir.ulaval.ca



LOUIS GUAY ET PIERRE HAMEL
Présentation : l'environnement en débat

STÉPHANE CASTONGUAY
La réhabilitation des rivières urbaines

SARA TEITELBAUM
Le respect des droits des peuples autochtones

SÉBASTIEN CHAILLEUX
Le mouvement d'opposition au gaz de schiste au Québec

NANCY EMOND
La gestion intégrée de la ressource-eau

OLIVIER CRAIG-DUPONT ET GÉRALD DOMON
Une histoire de la conservation volontaire

CHANTAL ROYER ET ARTHUR DE GRANDPRÉ
L'environnement : quelle valeur pour les jeunes ?

ALEX DUMAS, CINDY BERGERON ET MATHIEU SAVAGE
Variation sociale des pratiques de santé
après un incident cardiaque

GILBERT MCLAUGHLIN ET CHRISTOPHE TRAISNEL
Un rituel automobile au cœur de la ville

MARIE-ÈVE DESROCHES ET CATHERINE TRUELLE
Mobilisation et évolution du droit
à la ville pour les femmes

NOTE CRITIQUE
EUGÉNIE DOSTIE-GOULET
Le mouvement étudiant québécois

COMPTE RENDUS



**RECHERCHES
SOCIOGRAPHIQUES**

www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques

30 \$

POSTE-PUBLICATIONS enr. 07973,
numéro de convention 40064744
PORT DE RETOUR GARANTI
Département de sociologie,
Faculté des sciences sociales,
Université Laval
C.P. 2208, Succursale Terminus,
Québec (QC) G1V 0A6

ISSN 0034-1282

